HANDBOUND
AT THE

78 6651

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CINQUIÈME ANNÉE

TOME X DE LA COLLECTION

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. Léon BÉQUET, Conseiller d'État.
Gaston DARBOUX, de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences.
Paul DUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation.
Ernest DUPUY, Professeur de Rhétorique au Lycée Henri IV.
Élie RABIER, Professeur de Philosophie au Lycée Charlemagne.
Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres.
Henri SALOMÉ, Professeur au Lycée Charlemagne.
Edgar ZEVORT, Recteur de l'Académie de Caen.

Secrétaire de la Rédaction :

M. Jules GAUTIER, Professeur d'histoire au Lycée Michelet.

SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES ET CLASSIQUES

PAUL DUPONT, Éditeur

21, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris

LIBRAIRES CORRESPONDANTS

Caen : Henri Delesques (Ancienne Maison Le Blanc-Hardel). — Dijon : Renaud.
Besançon : Marion, Morel et Cie.
Bruxelles : Librairie classique Cornélis-Lebègue et Cie.

1889.

20141
6/1/92 B.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome IX. N° 1. — 1er Août 1888.

SOMMAIRE. — *L'Enseignement secondaire libre*, par M. M. C. — *Variétés :* SULLY-PRUDHOMME : *La Poésie philosophique et scientifique* (fin), par M. E. JULIEN. — *L'Avenir commercial des colonies allemandes*, par M. J. FLORY. — *Faculté des Lettres de Paris* : Thèses de M. EDOUARD GUILLON, par M. P. — *Enseignement technique* : Discours prononcé par M. JACQUEMART, à la distribution des récompenses de la *Société d'enseignement professionnel du Rhône* (extrait).

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE

I.

La loi du 15 mars 1850, qui régit encore l'enseignement secondaire, a soumis les institutions libres à l'inspection de l'État ; mais cette inspection porte seulement « sur la moralité, l'hygiène et la salubrité. Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la Constitution et aux lois ».

Quant aux petits séminaires, une circulaire du 30 septembre 1885 a rappelé que ces établissements étaient exclusivement sous la surveillance des préfets. Nous devons dire que, si, aussitôt après la

publication de cette circulaire, MM. les préfets ont pris des mesures pour assurer cette surveillance, à peine en est-il quelques-uns qui aient continué de charger, chaque année, soit le secrétaire général, soit le sous-préfet de l'arrondissement, soit un conseiller de préfecture, de se rendre dans les petits séminaires et de visiter les locaux. Les autres, constatant l'inefficacité évidente de ces visites, ne s'en sont plus préoccupés ; de sorte que cette surveillance, quelque peu fictive, n'est plus considérée que comme un droit à peine exercé.

Il y a même tout lieu de supposer qu'un certain nombre de préfets (ceux surtout qui n'étaient pas en fonctions en 1885) ignorent qu'ils ont le droit et le devoir de surveiller les petits séminaires.

En ce qui regarde les autres établissements libres d'instruction secondaire, ce sont les inspecteurs d'académie qui sont chargés de les inspecter. Il ne nous semble pas inutile de rechercher si cette surveillance, inscrite dans la loi, est efficace.

Bien que les attributions d'inspecteurs d'académie n'aient pas été modifiées, les travaux qui leur sont imposés ont subi, depuis quelques années surtout, une augmentation qu'on peut qualifier, sans exagération, de considérable. Dans beaucoup de départements, le nombre des lycées et collèges a augmenté ; dans tous, le service de l'instruction primaire a pris une telle extension qu'il suffirait à lui seul pour occuper un fonctionnaire spécial. Il en résulte que, les établissements libres étant généralement disséminés sur tous les points des départements, l'inspecteur d'académie arrive à grand'-peine à les visiter une fois par an.

D'ailleurs, ces visites seraient-elles plus fréquentes, qu'à notre avis, elles ne produiraient pas de grands résultats. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'inspection doit plus particulièrement porter sur la partie matérielle, recueillir des renseignements sur tout ce qui concerne les dispositions, la conservation et l'entretien des locaux, et sur les conditions du régime alimentaire. Tout cela, il faut le reconnaître, n'offre qu'un intérêt bien relatif, puisque l'inspecteur n'a le droit ni de donner un ordre, ni d'imposer une amélioration, à moins qu'on ne soit complètement en défaut vis-à-vis de la loi, ce qui est fort rare. Tout ce qu'il peut faire, c'est de présenter, le cas échéant, des observations ; ces observations, nous devons à la vérité

de le déclarer, sont toujours parfaitement accueillies. Mais en tient-on grand compte ?

En ce qui regarde le personnel, l'inspecteur examine et vise le registre prescrit par l'article 6 du décret du 20 décembre 1850 ; il s'assure qu'il est en règle. Disons franchement que cette surveillance donnée à l'inspecteur sur le personnel des établissements libres est à peu près illusoire et fort difficile à exercer, surtout lorsqu'il s'agit d'ecclésiastiques qu'on ne connaît pas, qu'on ne peut connaître, dont on ignore complètement les antécédents.

En réalité, la loi a réduit les droits de l'inspecteur d'académie sur les institutions libres à un tel point que ses visites ne peuvent avoir qu'un but : constater si l'établissement est dans une bonne situation au point de vue de l'hygiène et de la salubrité, et si le registre du personnel y est tenu conformément aux prescriptions légales.

Sans doute, il ne néglige pas de recueillir, à l'occasion, auprès des personnes en état de connaître ces maisons, des informations discrètes ; mais, du moins en ce qui concerne l'enseignement et l'esprit de cet enseignement, il ne lui est possible de voir les choses que superficiellement.

II

Malgré ces difficultés, les renseignements fournis par les inspecteurs d'académie donnent les éléments nécessaires pour apprécier si l'enseignement, dans les établissements libres d'instruction secondaire, est conforme à la morale, à la Constitution et aux lois.

Si l'on ne prend le terme de morale que dans le sens vulgaire du mot, c'est-à-dire s'appliquant aux grands principes de probité et de charité, rien n'autorise à suspecter l'enseignement des institutions secondaires libres ecclésiastiques. Il s'est quelquefois commis dans des maisons de cet ordre des actes graves d'immoralité ; il pourra s'en commettre encore ; mais ce sont là des faits isolés, exceptionnels, imputables à des individus et non au corps. En général, la surveillance, au point de vue des mœurs, est exercée dans ces établissements d'une façon assez sévère : tous les inspecteurs

d'académie s'accordent à dire qu'ils n'ont reçu aucune plainte à ce sujet.

Mais, si, par morale, on entend aussi le respect des droits moraux, de la liberté de conscience, de la dignité individuelle et de la personnalité morale, on a tout lieu de penser que la préoccupation dominante des directeurs et des maîtres des établissements ecclésiastiques est de subordonner chez leurs élèves la liberté à la foi, de peser sur la conscience pour l'assouplir aux exigences du dogme. Peut-être, parmi les moyens mis en pratique pour agir sur l'âme et surveiller les actes et les penchants, la délation mutuelle est-elle quelquefois encouragée. On n'emploie certes pas ce vilain mot ! mais on sait faire causer les élèves, et, au besoin, on leur persuade que c'est travailler au salut du prochain que d'aider ceux qui ont charge de le sauver.

Quant au respect dû à la Constitution et aux lois, les directeurs affirment qu'ils le pratiquent. Nous ne voudrions pas avoir l'air d'en douter ; nous devons dire toutefois que, connaissant l'esprit et les tendances de cet enseignement, nous serions assez surpris qu'il fût favorable aux institutions républicaines. Les institutions ecclésiastiques doivent la plus grande partie de leur clientèle scolaire à des familles réactionnaires, quelquefois même notoirement hostiles au gouvernement républicain. Il serait, il nous semble, bien étonnant que, dans ces conditions, on prêchât dans ces établissements le respect des principes sur lesquels repose la Constitution actuelle.

III

Il semblerait que l'examen des livres classiques employés dans les établissements libres, et surtout l'examen des livres d'histoire et de philosophie, devrait donner une idée assez nette de l'esprit qui préside à l'enseignement. Il n'en est rien.

Dans les quelques institutions, peu nombreuses, du reste, qui conduisent une partie de leurs élèves aux cours de nos lycées ou de nos collèges, les livres classiques ne sont autres que ceux qui sont suivis dans les établissements universitaires.

Dans les autres maisons d'éducation, il ne paraît pas, en général,

qu'il y ait trop de parti pris dans le choix des livres. On se laisse le plus souvent guider par l'intérêt, et l'intérêt, dans ce cas, c'est le succès aux examens. Il est nécessaire, en effet, de mettre les élèves en état de répondre, sans dissonance gênante, aux examens du baccalauréat dont l'État a gardé le monopole. Aussi, les livres de classe sont-ils ceux que nous connaissons, qui sont en usage dans nos collèges et lycées, les livres édités par les maisons Hachette, Delagrave, Delalain, Armand Colin, Belin. Tout au plus pourrait-on dire qu'on est éclectique. A côté, par exemple, des Virgile et des Horace expurgés de la maison Mame, on trouve les éditions classiques de la maison Hachette.

Si l'on examine plus spécialement les ouvrages d'histoire et de philosophie, on est amené à faire les mêmes constatations : ce sont, pour l'histoire, les livres de Duruy, Lavisse, Ansart et Rendu, Raffy, Hubault, etc. ; pour la philosophie, les cours de Janet, de Joly, de Marion, etc. Il est vrai qu'on rencontre quelquefois, dans le même pupitre, le manuel de philosophie de Janet et celui du P. Chapuis, que les cours d'histoire de Raffy et de Hubault s'y trouvent en compagnie avec ceux des PP. Girard et Melin.

Dans les histoires de ces Pères, on ne remarque rien qui mérite d'être mis en évidence. On connaît, du reste, l'esprit de ces ouvrages où l'on élève tout ce qui a rapport à l'ancienne société, et où l'on rabaisse tout ce qui, de près ou de loin, touche à la Révolution.

Les livres de philosophie autres que ceux qui sont suivis dans l'Université s'inspirent principalement des doctrines de saint Thomas et des PP. Liberatore et Tongiorgi. On y fait une très large place à l'ontologie, et on voudrait que, comme au moyen âge, la philosophie fût la servante de la théologie.

« Les égarements de la pensée, dit le P. Jaffre dans un manuel très répandu, trop souvent renouvelés, nous prouvent que l'esprit humain a besoin d'être guidé dans la recherche de la vérité ; ils nous montrent avec une évidence incontestable la sagesse de l'Église qui veut voir rester unies la philosophie et la religion ; ils nous font comprendre aussi combien le souverain pontife Pie IX a eu raison de condamner, dans le Syllabus, les trois propositions suivantes : « La philosophie ne peut ni ne doit se soumettre à

« aucune autorité. — On doit s'occuper de philosophie sans tenir « aucun compte de la religion surnaturelle. — L'Église non seule- « ment ne doit jamais sévir contre la philosophie, mais elle doit « tolérer ses erreurs et lui laisser le soin de se corriger elle-même. »

Mais, si les livres mis entre les mains des élèves sont, en général, les livres que nous connaissons tous, il est fort probable que le commentaire oral en corrige l'esprit, et que les professeurs ont soin de combattre tout ce qui, dans ces ouvrages, se rapproche de ce qu'ils appellent « l'esprit du siècle ».

IV

Après avoir considéré l'enseignement donné dans les institutions secondaires libres ecclésiastiques, il nous a paru intéressant de rechercher quelle pouvait être la valeur éducative de cet enseignement.

Dans ces établissements, en général, les lettres sont plus en honneur que les sciences. On s'y applique plutôt à meubler et à orner l'intelligence qu'à la rendre apte à la conception et à la critique. On cherche surtout à préparer pour le monde des gens de bonne tenue, de manières polies, et des croyants, et non pas des esprits indépendants et curieux. Le personnel se compose presque exclusivement d'ecclésiastiques et de frères surveillants. Ces professeurs sont tous internes, à part quelques maîtres d'arts d'agrément. Ils sont sans cesse au milieu de leurs élèves. Cette sorte de familiarité offre des avantages au point de vue de l'éducation et de la discipline. Les familles voient une garantie dans cette action permanente et continue exercée sur leurs enfants par des hommes qui sont tout à la fois professeurs et maîtres d'études, et c'est là certainement un des motifs pour lesquels certaines d'entre elles préfèrent ces établissements à nos lycées et nos collèges. Mais il ne faut pas se dissimuler que cette éducation ne donnera jamais au pays des citoyens libéraux favorables aux idées de progrès. Parmi les jeunes gens qui sortent de ces établissements, ceux qui reviennent habiter dans leur commune arrivent, à cause de l'instruction qu'ils

ont reçue, à s'y faire une certaine situation et à y acquérir de l'influence. Ils deviennent conseillers municipaux, adjoints, maires. Et ce n'est certes pas dans le sens républicain qu'ils dirigent l'opinion publique.

Si l'on s'en rapportait aux attaques qui ont été dirigées dans ces derniers temps contre le système adopté dans nos établissements publics, on serait tenté de croire que l'abus des exercices intellectuels, qui nous a été tant reproché, n'existe pas dans les institutions libres, et qu'au contraire les exercices physiques y sont en grand honneur. Il n'en est rien. A la vérité, dans la plupart de ces établissements, on encourage les jeux animés pendant les récréations ; en été, on fait plusieurs promenades par semaine. Mais l'emploi du temps y est tout aussi chargé que dans nos lycées et nos collèges. Peu de progrès ont été réalisés sous ce rapport, et la plupart des institutions ecclésiastiques rappellent d'assez près les anciens collèges royaux.

V

Voilà pour le présent. Mais quel peut être l'avenir de l'enseignement secondaire libre sous ses trois formes : laïque, ecclésiastique et petits séminaires.

L'enseignement secondaire libre laïque n'est plus représenté actuellement, dans la plupart des académies, que par un très petit nombre d'institutions. Il paraît condamné à disparaître, à moins qu'il n'use de la ressource que lui offre l'externat au lycée. Les exigences croissantes des familles en matière de bien-être matériel entraînent des dépenses au-dessus des moyens d'un particulier qui s'établit, non pas avec un fort capital disponible, mais avec l'espérance de gagner ce capital. L'instabilité de position, la modicité des émoluments, l'absence d'avancement et de retraite, la subordination à la volonté absolue du directeur-spéculateur, sont autant de causes qui empêchent de recruter des auxiliaires sérieux ; il n'y a, et il ne peut y avoir, dans ces établissements, que des épaves peu recommandables ou des débutants aspirant à entrer dans l'enseignement public, et y parvenant assez souvent, sauf pour les non-valeurs. Les insti-

tutions qui prospèrent ou celles qui se contentent de vivre le doivent à ce qu'elles ont la sagesse de se borner à recevoir des pensionnaires dans des conditions matérielles, et quelquefois morales et religieuses, conformes aux préférences des familles, et de procurer à ces jeunes gens les avantages peu onéreux et fort appréciés de l'instruction universitaire dans les lycées. Il y aurait, disons-le en passant, dans cet ordre d'idées, tout un avenir possible : le lycée devenant, non sans profit pour l'État, une maison d'éducation seulement, et l'internat étant réparti, au gré des parents et selon leurs ressources, entre divers pensionnats privés. Peut-être ce système, qui est usité ailleurs, prévaudra-t-il en France !

L'enseignement libre ecclésiastique est prospère. Cette prospérité semble devoir, sinon s'accentuer encore, du moins se maintenir. L'Église, en effet, est riche, et elle puise dans la bourse toujours ouverte des fidèles. Aussi l'installation matérielle des institutions ecclésiastiques est-elle supérieure à celle de la plupart des lycées et collèges, égale, pour le moins, aux mieux aménagées de nos maisons. La discipline y est plus douce, ce qui s'explique par l'autorité morale dont les prêtres doivent le bienfait à leur robe, à la considération dont ils sont entourés, et aussi à leur permanence relative dans les fonctions qu'ils exercent. Ces avantages ne peuvent se trouver dans le personnel essentiellement mobile de nos jeunes répétiteurs, dont les meilleurs travaillent à entrer dans le professorat, et dont les autres constituent un fonds de vétérans généralement peu recommandables. L'instruction donnée dans les maisons ecclésiastiques est, en général, peu profonde ; mais elle suffit pour conduire au baccalauréat, ce diplôme qui, suivant une opinion accréditée, est une clef qui ouvre toutes les portes ; et, pour nombre de familles, c'est là tout le résultat qu'elles ambitionnent.

Enfin, pourquoi ne pas le dire? l'introduction de la politique active dans le personnel des professeurs universitaires, candidats possibles et, trop souvent, effectifs aux charges électives (conseils municipaux, conseils généraux, députation, etc.), a sensiblement nui à la considération du corps. Il y a des républicains, et beaucoup, qui estiment — ne fût-ce que par jalousie — que la place d'un professeur est dans sa chaire et non à la tribune ; qu'il est plus dans son

rôle en préparant sa classe et corrigeant ses devoirs qu'en pérorant dans un conseil public, et que son autorité près des élèves ne gagne rien à la polémique des journaux qui l'attaquent, le calomnient et souvent le ridiculisent. Ces réflexions, nos concurrents les font aussi; ils les exploitent, et les familles de la classe conservatrice ou réactionnaire, celle qui fournit une grande partie de sa clientèle à l'enseignement secondaire, y sont fort sensibles; elles le sont d'autant plus que, presque toujours, les professeurs politiciens se font place dans ce monde spécial en embrassant, en proclamant, avec un talent qui manque à leurs rivaux, des opinions plus avancées. Ce ne sont pas là, reconnaissons-le, des actes qui soient faits pour rassurer la bourgeoisie timide.

A ces erreurs propres à une partie du personnel, nous devons ajouter celles qui proviennent des pouvoirs publics. La question si bruyamment agitée de l'instruction religieuse dans les lycées et collèges nous a nui grandement; la presse opposante a exagéré, dénaturé les mesures prises ou simplement étudiées, et l'effet a été considérable sur l'opinion. Nos établissements, ou bien ont perdu de leur effectif, ou ont vu s'arrêter leur prospérité. Par contre-coup, les institutions ecclésiastiques y ont gagné, et, nous n'hésitons pas à le dire, dans de fortes proportions.

Ressources pécuniaires presque inépuisables, bonne installation matérielle des établissements, prestige du costume, application exclusive du personnel à ses fonctions, réserve extérieure, ces avantages assuraient déjà le succès de l'enseignement secondaire ecclésiastique, même en n'y joignant pas l'effet si notable de la propagande exercée par les curés et les vicaires des campagnes et aussi par un certain nombre de personnes qui ont de l'action sur les populations. Pourquoi faut-il que l'Université elle-même, par des erreurs, par des imprudences, en se jetant dans la mêlée des partis, vienne faire le jeu de ses concurrents?

Ajoutons que le recrutement des professeurs des institutions ecclésiastiques se fait facilement. Un certain nombre obtiennent chaque année le certificat de stage qui leur est nécessaire pour diriger une maison d'éducation. Dans tel établissement, un professeur ecclésiastique est agrégé ; quelques-uns sont licenciés;

d'autres se préparent à obtenir ce grade. Ces professeurs coûtant fort peu aux évêques, il leur est facile de soutenir à la fois un assez grand nombre d'institutions, même pourvues d'un personnel nombreux.

On recrute aussi facilement les élèves. Outre la propagande active que nous signalions tout à l'heure, propagande qui s'exerce sur tous les points, il ne semble pas qu'on se montre bien scrupuleux, dans les établissements libres, pour admettre ceux qui sortent de nos maisons. Qu'un élève soit renvoyé d'un lycée ou d'un collège, il faudra qu'il soit bien abandonné de Dieu et des hommes pour ne pas trouver asile dans une institution libre. Nous l'avons vu lorsqu'on a appliqué avec sévérité le règlement sur les examens de passage : les élèves qui ont été ainsi éliminés des lycées ou des collèges ne sont pas restés, on peut le croire, dans leurs familles; il s'est trouvé des maisons hospitalières pour les recevoir.

Quant aux petits séminaires, pour ne parler que de la partie de leurs élèves qui n'aspirent pas au sacerdoce, ils se recrutent plus spécialement, à raison du bas prix qui leur est demandé, dans le petit commerce, l'industrie la plus modeste, et encore plus dans la bourgeoisie rurale. Le baccalauréat n'y est visé que par une exception ; la plupart des familles ont seulement voulu faire donner à leurs enfants, en dépensant le moins possible, une teinture d'études classiques ; et les autres raisons générales que nous avons exposées plus haut garantissent à ces établissements la fidélité de leur clientèle.

VI

Le tableau que nous venons de présenter de la situation de l'enseignement secondaire libre pourrait faire croire à certains esprits que, redoutant la concurrence de ces établissements, nous réclamons leur abolition. Nous ne méditons pas de si noirs desseins. Ce que nous demandons, ce n'est pas la suppression de la concurrence en fait d'enseignement, c'est tout simplement que tous les établissements soient soumis aux mêmes prescriptions légales.

La loi du 15 mars 1850, qui régit encore l'enseignement secondaire, n'a pas été faite — ce n'est un mystère pour personne — dans l'intérêt de l'Université. La Constitution du 4 novembre 1848 avait déclaré que « l'enseignement serait libre ». Mais elle avait ajouté que « la liberté d'enseignement s'exercerait selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois, et sous la surveillance de l'État ». Cette surveillance devait « s'étendre à tous les établissements d'éducation et d'enseignement, sans aucune exception». La loi du 15 mars 1850, « œuvre de la coalition de l'Église et des conservateurs, » alla bien au delà : à l'égard des conditions dont parlait la Constitution, et qui auraient dû être exigées de tous, elle admit de nombreuses exceptions au profit de l'Église, et l'État abdiqua tout droit réel de surveillance sur les établissements libres (1).

Aujourd'hui encore, nul grade, nul brevet de capacité, nul stage, aucune condition quelconque, ne sont exigés, ni des professeurs, ni des surveillants, ni des maîtres d'études. Le simple diplôme de bachelier suffit pour le chef de l'établissement, qui seul est obligé de fournir une preuve de capacité. Et encore, il peut s'en passer : deux articles bienveillants de la loi, les articles 60 et 62, permettent à ceux qui éprouveraient quelque répugnance à subir l'examen du baccalauréat d'y suppléer par un brevet de capacité délivré par une commission spéciale ; quant au stage, il n'est aussi exigé que du chef de l'établissement.

Ce n'est pas tout. Laissant de côté les petits séminaires, dont l'existence avait suscité tant de querelles auxquelles la loi du 15 mars 1850 s'empressa de mettre fin par son article 70, il est fort difficile de déterminer actuellement quelle est la véritable situation de certains établissements. Il en est, en effet, auxquels des décrets ont reconnu le droit de porter le titre de collèges diocésains, et qui conservent en même temps celui de petits séminaires. En qualité de collèges diocésains, ils sont soumis à l'inspection : l'inspecteur d'académie vise leur registre du personnel, et, armés de ce document, ils sollicitent et obtiennent pour leurs professeurs le certificat de stage. Qui peut assurer que, le cas échéant, ils n'exciperaient pas du titre de

(1) *Dictionnaire de pédagogie* de M. Buisson, 1re partie, article LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

petits séminaires pour réclamer le droit, en cas de changement du directeur, de relever uniquement de l'évêque diocésain, et ne pas faire la déclaration prévue par la loi :

Moi, souris ! des méchants vous ont dit ces nouvelles.
Grâce à l'auteur de l'univers,
Je suis oiseau, voyez mes ailes :
Vive la gent qui fend les airs !

. . . . . .

Moi, pour oiseau passer ! Vous n'y regardez pas.
Qui fait l'oiseau ? C'est le plumage.
Je suis souris : vivent les rats !

De plus, il n'est pas rare de trouver, dans les établissements libres dirigés par des ecclésiastiques, un directeur *nominal*, pourvu des titres exigés pour faire la déclaration d'ouverture, et à côté de lui un directeur effectif, non diplômé, qui est le véritable chef de l'établissement.

Nous signalerons enfin une dernière illégalité : dans certaines institutions, et principalement dans les petits séminaires, existent des classes primaires proprement dites, dirigées par des frères non brevetés, qui n'auraient pas le droit d'enseigner dans les écoles primaires ordinaires, publiques ou privées. Et l'autorité académique, malgré le droit de surveillance, droit plutôt apparent que réel, que lui donne la loi, n'est pas suffisamment armée pour mettre fin à ces abus.

De tout cela, il nous semble résulter clairement que le seul remède à un tel état de choses, le seul moyen de mettre de l'ordre dans une pareille confusion, ce serait une modification complète de la loi du 15 mars 1850.

C'est en effet cette loi qui est la cause principale du mal général que, selon nous, l'enseignement secondaire libre ecclésiastique peut faire et a déjà fait à l'unité nationale. S'il y a en France deux nations en présence, — car les deux grands partis qui se divisent notre pays se fondent sur de telles différences essentielles de principes et d'aspirations, qu'on peut dire qu'il y a deux Frances, celle du passé et celle de l'avenir, et deux Frances irréconciliables dans le présent, — si nous avons à déplorer cet état de choses, la respon-

sabilité en revient, nous en avons la ferme conviction, aux auteurs de la loi du 15 mars 1850, qui ont établi ce qu'on a appelé la liberté de l'enseignement.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir de bons esprits s'élever avec force contre cette liberté de l'enseignement et la combattre. « Dans un pays, dit l'un d'eux, comme le nôtre, qui a été créé, constitué dans son unité nationale par des siècles d'absolutisme monarchique et religieux, l'unité ne peut être maintenue que par un autre absolutisme. Non pas, certes, l'absolutisme politique et militaire. Notre grande Révolution de 1789 était légitime; il importe qu'elle donne tous ses fruits. Mais ne pourrait-on pas respecter et développer les conquêtes de 1789 sans accorder la liberté de l'enseignement? Nul ne concevrait la liberté de la justice, la liberté de l'armée; ces termes seraient des barbarismes de mots, comme des barbarismes de fond. Mais si l'on n'admet pas des tribunaux libres en face des tribunaux de l'État, si l'on ne comprend pas une armée autre que l'armée nationale, pourquoi admettre que les futurs magistrats, que les futurs officiers, que les futurs administrateurs procèdent d'une éducation dont les principes sont diamétralement opposés à ceux de la société moderne, que les magistrats doivent juger, que les administrateurs doivent servir dans sa vie quotidienne, que les officiers doivent protéger? Détenteurs d'une part de la puissance publique, des droits de l'État, n'y a-t-il pas à craindre de les voir en user contre l'État lui-même? C'est bien là ce qui détruit une unité nationale. »

Partant de ce principe, les partisans de ce système pensent qu'il faudrait que, « pendant quelques générations, l'État restât investi du monopole de l'enseignement. Lorsque les générations de l'avenir auraient été formées selon les principes de 1789, au point de n'en pas concevoir d'autres, alors toute liberté pourrait être laissée à l'enseignement; cette liberté n'aurait d'autre effet que d'alimenter l'esprit de discussion sur des détails, discussion nécessaire, sans que les partis, procédant de deux mondes absolument hostiles, menacent la nation d'une dissolution violente ».

L'auteur des lignes que je viens de citer ne se dissimule pas que « ces considérations pourront étonner, scandaliser même » ; il

reconnaît « qu'elles n'ont aucune chance aujourd'hui d'être acceptées ». Aussi, se borne-t-il, « pour rester dans le domaine des choses pratiques, à proposer une atténuation au mal qu'il voit ; cette atténuation ne serait pas une innovation : avant 1850, elle a été le régime universitaire. Ce serait le retour au certificat d'études (rhétorique et philosophie), dans un lycée ou collège, à exiger des candidats aux baccalauréats et, par suite, aux écoles de l'État. »

En signalant cette dernière opinion, que professent un certain nombre d'esprits indépendants et amis de la vérité, nous ne croyons pas porter atteinte à la liberté de l'enseignement. M. Th. Ferneuil s'exprimait ainsi, à ce sujet, dans la conclusion de son ouvrage, *la Réforme de l'enseignement public en France :*

« Sous la monarchie de juillet, le certificat d'études n'avait jamais passé pour une atteinte à la liberté des familles. On l'avait étendu aux carrières civiles, et, avant la loi de 1850, nul ne pouvait se présenter à l'examen du baccalauréat sans un certificat attestant qu'il avait fait sa rhétorique et sa philosophie dans un collège de plein exercice. Le célèbre rapport de M. Thiers sur l'instruction secondaire défendait ce système en 1844, non seulement au point de vue de l'unité morale du pays, mais comme garantie du niveau de l'enseignement, le certificat d'études ayant pour conséquence d'empêcher les présentations hâtives au baccalauréat et les fabriques de bacheliers.

« Le régime actuel n'a aucune raison de dédaigner cette double garantie, aussi utile aux institutions républicaines qu'aux gouvernements monarchiques. Si l'expérience de la loi de 1850 nous a rendus plus susceptibles en matière de liberté d'enseignement, nous avons la ressource de restreindre le certificat d'études à l'entrée des fonctions publiques et des écoles du gouvernement. Les professions libérales, le barreau, la médecine, le commerce et l'industrie resteront libres de faire le vide autour des établissements universitaires ; mais ceux qui aspirent à servir l'État à un titre quelconque, soit dans l'administration, soit dans l'armée, soit dans la magistrature, sauront qu'ils doivent offrir à l'État la référence des deux dernières années de leur instruction secondaire passées dans un collège ou un lycée.

« On se gardera de voir là aucune dérogation à la liberté de l'enseignement. D'abord cette liberté a toujours pour contrepoids, pour correctif, le maintien de l'unité nationale ; ensuite l'État est maître d'assigner les conditions qu'il lui plaît au recrutement des fonctions rétribuées par lui et de reconnaître les siens parmi ceux qu'il appelle à son service ; en dehors des deux années de présence aux cours des établissements universitaires, les familles gardent la faculté de diriger leurs enfants d'après tel ou tel système d'éducation, de les faire élever à leur choix dans des maisons tenues par des laïques ou des congréganistes. Du reste, si le contact de leurs enfants avec les professeurs et les élèves de l'Université leur inspire trop de répugnance, rien ne les oblige à faire entrer leurs enfants dans les fonctions publiques, et le champ étendu des professions libérales, pour lesquelles on n'exige aucun certificat d'études, demeure ouvert à leur activité.

« Nous ne nous exagérons pas la portée du rétablissement du certificat d'études. C'est un palliatif et non une panacée ayant la vertu de faire disparaître nos divisions de partis ou de sectes qui tiennent à des causes permanentes ou profondes. Mais nous ne connaissons pas d'expédient plus efficace pour atténuer dans une certaine mesure les dissentiments créés par la loi de 1850, et couper dans la racine les germes de ce divorce intellectuel et moral entre les masses populaires et les classes dirigeantes, qui menacerait, en se développant, de miner par la base l'établissement républicain. »

Nous appuyant sur ces mêmes principes, nous croyons qu'il serait utile d'apporter certaines modifications à la loi du 15 mars 1850, en ce qui regarde l'Enseignement secondaire, et nous allons les signaler le plus brièvement possible.

I. — En premier lieu, nous proposerions de faire des petits séminaires, qui dépendent absolument de l'évêque diocésain, une catégorie d'établissements à part ; de déterminer nettement la différence qui existerait entre eux et les autres institutions ecclésiastiques qui seraient assimilées aux écoles libres laïques ; de fixer le nombre de petits séminaires que chaque évêque pourrait entretenir dans son diocèse.

II. — Les petits séminaires ne devraient recevoir que des élèves

internes se destinant à la carrière sacerdotale. On ne pourrait y établir, ainsi que cela se fait actuellement, ni des classes primaires ou préparatoires, ni des cours d'enseignement spécial. L'enseignement secondaire classique, seul, y serait donné, puisque c'est le seul dont aient besoin les aspirants au sacerdoce. Les petits séminaires resteraient ainsi ce qu'ils auraient toujours dû être : des écoles préparatoires au grand séminaire. « Les petits séminaires, disait M. de Crouseilhes, ministre de l'instruction publique, dans sa circulaire aux recteurs du 10 mai 1851, sont des écoles spéciales destinées, avant tout, au recrutement du sacerdoce, et dont le régime intérieur est entièrement réglé par les évêques. »

III. — La surveillance des petits séminaires serait rendue aux inspecteurs d'académie, qui nous semblent avoir seuls qualité pour exercer cette surveillance. Les attributions de ces fonctionnaires seraient nettement déterminées à l'égard de ces établissements.

IV. — La situation des petits séminaires ainsi fixée, les autres établissements libres d'enseignement secondaire, qu'ils fussent dirigés par des laïques ou par des ecclésiastiques, seraient rangés dans une seule catégorie, et soumis aux mêmes prescriptions légales. On pourrait adopter, pour ces institutions, un régime analogue à celui que la loi du 30 octobre 1886 a imposé aux écoles primaires privées.

Nous proposerions d'abord de substituer au terme d'enseignement secondaire *libre* celui d'enseignement secondaire *privé*.

Des mesures seraient prises pour qu'on ne rencontrât plus, comme aujourd'hui, dans les établissements de ce genre, à côté d'un directeur purement nominal, dont le rôle s'est borné à faire la déclaration prescrite par la loi, parce que seul il avait le titre et le stage exigés, un directeur effectif, non diplômé, qui exerce l'autorité réelle dans la maison.

Bien entendu, les directeurs des institutions privées « seraient entièrement libres dans le choix des méthodes, des programmes et des livres, réserve faite pour les livres qui auraient été interdits par le Conseil supérieur de l'instruction publique, en exécution de l'article 5 de la loi du 27 février 1880 ».

Mais tous seraient astreints à faire la déclaration prescrite par la loi, et à produire « leur acte de naissance, leurs diplômes, l'extrait

de leur casier judiciaire, l'indication des lieux où ils ont résidé et les professions qu'ils y ont excercées pendant les dix années précédentes, le plan des locaux affectés à l'établissement, et, s'ils appartenaient à une association, une copie des statuts de cette association ». Ce sont là les formalités exigées par l'article 38 de la loi du 30 octobre 1886, des personnes qui désirent ouvrir des écoles privées : il ne semble pas qu'elles soient moins utiles pour les chefs d'établissements de l'enseignement secondaire libre.

Quant aux professeurs et maîtres employés dans ces institutions, ils devraient justifier des titres de capacité en rapport avec les emplois qu'ils occuperaient. Cette justification est demandée au personnel de l'enseignement primaire privé; il n'y a aucune raison d'en dispenser celui de l'enseignement secondaire libre.

Il serait bon, en outre, de faire produire par chacun des maîtres employés dans ces établissements, avant son entrée en exercice, un extrait de son casier judiciaire, un état faisant connaître les lieux où il a résidé et les professions qu'il a exercées pendant les dix années précédentes, et, s'il appartient à une association, une copie des statuts de cette association.

V. — L'exigence de titres de capacité entraînerait forcément l'abrogation de la partie de l'article 60 de la loi du 15 mars 1850, et de l'article 6 de la loi du 21 juin 1865, qui permettent à ceux qui, sans être bacheliers, désirent prendre la direction d'un établissement d'enseignement secondaire libre, de solliciter un brevet de capacité délivré par un jury spécial. Les articles 62 et 63 de la loi de 1850, qui règlent la forme de cet examen, seraient également abrogés. Ces articles, nous le croyons du moins, ne s'appliquent plus; mais, tant qu'ils subsistent dans un texte légal, on pourrait en réclamer l'application.

VI. — Enfin, nous demanderions surtout, avec instance, la suppression du privilège accordé aux ministres des différents cultes reconnus par le paragraphe 3 de l'article 66 de la loi du 15 mars 1850. D'après cet article, « les ministres des différents cultes reconnus peuvent donner l'instruction secondaire à quatre jeunes gens au

plus, destinés aux écoles ecclésiastiques, sans être soumis aux prescriptions de la loi, à la condition d'en faire la déclaration à l'inspecteur d'académie. »

Cette disposition législative est la source de graves abus. Dans certains départements, de nombreux prêtres donnent ainsi l'instruction à quatre enfants après en avoir fait la déclaration à l'inspecteur d'académie. Or, il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'exercer une surveillance efficace sur ces espèces d'écoles clandestines. Il est encore plus difficile de s'assurer que les enfants instruits de cette façon se destinent aux écoles ecclésiastiques. Le plus souvent, cet article permet de battre en brèche la loi du 23 mars 1882 sur l'obligation scolaire. Il importe que l'on mette fin à un privilège qui n'a pas sa raison d'être, et dont le grave inconvénient est de porter atteinte à la liberté intellectuelle et morale de l'enfance.

M. C.

VARIÉTÉS

SULLY-PRUDHOMME.

LA POÉSIE PHILOSOPHIQUE ET SCIENTIFIQUE.

(*Suite et fin.*)

Dix ans après la publication de l'important poème *la Justice*, Sully-Prudhomme vient de donner au public lettré une nouvelle occasion d'apprécier son talent de poète et ses nobles aspirations de penseur, avec un nouveau poème : *le Bonheur*.

Nous avons déjà rencontré dans le développement de son œuvre la théorie de l'évolution, les souhaits de sacrifice, des affirmations de profonde sympathie, la glorification de la douleur « la grande calomniée » nécessaire pour la naissance de la dignité humaine. Dans *les Destins*, le poète ébauchait même déjà un monde heureux, la planète du bonheur. Ces idées, ces aspirations, ces rêves ou plutôt ces souhaits ont été réunis en un seul rêve, en un souhait unique qui constitue le nouveau poème. Le chercheur de la Justice porte le nom de Faustus. Il a souffert des iniquités de la force, des démentis que le spectacle de la vie donnait à chaque instant au sentiment de justice réfugié dans sa conscience, et il a vainement cherché la vérité. Mais il va goûter le bonheur loin de la terre, loin de cette planète où il a senti son esprit de penseur torturé par l'irréalisation du Beau et du Juste, et son cœur d'homme blessé cruellement par la barrière que les préjugés sociaux ont élevée entre son amour et celui de Stella.

Il est mort sur la terre et il se réveille dans un monde supérieur où la vie est plus pure, plus noble, dont la douleur et la mort sont absentes, où l'être humain, débarrassé de ses instincts grossiers, de ses appétits bas, vit par l'âme, l'esprit, et jouit par les sens les plus nobles, la vue, l'odorat, l'ouïe. Au seuil de ce monde nouveau, Stella l'attendait. Désormais, il vivra à côté de la femme qu'il a adorée et pleurée sur la terre. Faustus et Stella goûtent pleinement la joie, à peine effleurée ailleurs, des parfums, des formes, des couleurs, de l'harmonie et de la Beauté. Dans cette première partie du Bonheur, le poète de *la Révolte des Fleurs*, des *Vaines Tendresses*, des *Solitudes* reparaît, et écrit des pages exquises, parmi lesquelles il faut mettre hors de pair le souvenir d'une nuit de la terre que Faustus rappelle à Stella. Sully-Prudhomme, reprenant un thème traité par de grands poètes, et qui, fatalement, devait nous reporter à Lamartine et à Alfred de Musset (*Lucie*), a rencontré des accents moins vibrants, mais plus profonds, plus sympathiques. L'admirable élégie ! et les rythmes harmonieux !

Te souvient-il du parc où nous errions si tristes ?
Dans un sentier tout jonché de lilas
La solitude alanguissait nos pas,
Le crépuscule aux fleurs mêlait ses améthystes.

Tu t'arrêtas, le doigt sur la bouche, et me dis :
« Le rossignol chante ! prêtons l'oreille. »
Avidement tu l'écoutais, pareille
A quelque ange en exil au seuil du paradis.

Stella, assise à son clavecin, avait repris le chant de l'oiseau, et Faustus, ravi par l'harmonie de sa voix, avait écouté, puis :

Ton chant s'évanouit comme un baiser qui tremble,
Et sous tes doigts tendus, arrêtés tous ensemble,
Expira le dernier accord ;
Et pâle, les yeux clos, la tête renversée,
Stella, tu répondis tout bas à ma pensée :
« Après la mort, après la mort ! »

Cependant, tandis que Faustus goûte les ivresses de la nouvelle terre, une confuse rumeur monte de l'ancienne : prières, plaintes, blasphèmes qui vont d'étoile en étoile, à travers l'éther muet. Qui entendra cette voix des vivants ? cette supplication séculaire adressée à la cause du monde et de la douleur ?

L'esprit de Faustus sort peu à peu de l'assoupissement où les

premières ivresses l'ont plongé. Son tourment de penser, de scruter le pourquoi des choses, sa soif de vérité se réveille. Non ! il n'a pas le bonheur complet ; il veut connaître encore, tout connaître et il s'arrache des bras de Stella. A quelle solution a abouti la sagesse humaine ? Dans cette longue recherche des penseurs, des savants de tous les siècles, quelqu'un a-t-il trouvé le Sésame merveilleux qui doit ouvrir les portes de la Vérité, révéler le nom de la Cause, où la vie, le mouvement de l'univers prennent leur source ?

Non, ni Zénon, ni Lucrèce, pas plus qu'Abélard, Descartes ou Pascal, Kant ou Hegel ; philosophes de l'ère chrétienne, philosophes de l'antiquité, penseurs de l'époque moderne, tous se taisent après une vaine et longue étude. Et les savants ? Newton, Galilée, Kepler, Lavoisier, Darwin ; les mathématiciens, les naturalistes, les chimistes ont pu abattre des pans de murailles de l'ignorance ; toujours se dresse plus loin une enceinte invincible où tous les efforts viennent se briser. Comme conclusion, la science dit : Sache ignorer, tandis que les religions disent : Espère, crois sans preuves. Ainsi, Faustus, qui a revu par la pensée cette suite auguste de génies humains, constate que

... la route aplanie
Par tous les pèlerins qui l'avaient précédé
N'aboutissait qu'à l'ombre en un temple vidé,
Où désespérément lutte, en cherchant sa lampe,
Une foi vague avec une raison qui rampe.

Pascal apparaît alors à Faustus qui, loin de Stella, songe, lutte avec le sphinx dont l'énigme est toujours irrévélée. Il lui dit Retourne auprès de ton amie.

Le seul bien qui nous intéresse,
Crois m'en, car je l'ai médité,
C'est le trésor de la tendresse
Plus humain que la vérité.

Faustus revient à Stella. Mais un soir il tressaille... « Qu'ai-je entendu ? Est-ce une plainte ? Est-ce un bruit d'ailes ?

Le frisson gémissant des lointaines ramures
Ressemble, vers le soir, à de vivants murmures.

En effet, ce sont des appels de désespoir, ce sont des voix

humaines, les voix de la Terre ! A travers l'espace infini, elles sont montées jusqu'à lui ; il les distingue nettement :

S'il est un juste au ciel, que nous le réveillions ;
Qu'en lui notre appel retentisse !
Dans l'innombrable essaim des constellations,
Quel est l'astre où dort la justice?

Et toujours la clameur monte, puis elle s'efface et expire vaguement, puis le silence...

Comme après la tempête au formidable heurt
Un grand bruit de forêt s'alanguit, tombe et meurt.

Grave, ému, Faustus a senti se réveiller en lui la vertu de la terre, la sœur de la douleur : la pitié. Il pleure. Pourra-t-il maintenant jouir innocemment de son bonheur? Non, les appels de détresse, de ses frères le hanteront comme un remords. Eh bien, s'il retournait vers la terre? Stella est prête à le suivre, à souffrir avec lui, elle veut de sa main

Tendre sa part du ciel au pauvre genre humain.

La Mort, l'infaillible passeuse, les portera à leur ancien séjour. Les deux amants se tournent vers la Mort,

Non celle qu'imagine infecte, blême, osseuse
Notre invincible horreur pour le cadavre humain,

Mais la vierge pudique qui fraye le chemin aux âmes.

Il y a dans ces traits de la mort, un souvenir de Léopardi. Dans l'Amour et la Mort, il la nomme...

Bellissima fanciulla
Dolce a veder, non quale
La si dipinge la codarda gente.

Et dans les derniers vers de cette même poésie, Léopardi, demandant à la Mort « la belle Mort » d'exaucer ses vœux, aspire à reposer « sur son sein virginal »

Nel tuo virgineo seno.

La sombre libératrice les emporte vers la Terre. Le couple endormi se réveille au murmure des mers, à la fraîcheur des vents ;

ils pleurent d'attendrissement en revoyant ce malheureux monde. Mais la Terre est déserte; l'humanité, pendant le séjour de Faustus, a disparu ! Les forêts poussent au milieu des cités ruinées. Ce qu'ils avaient entendu, c'était le dernier cri de la dernière race de la Terre. Trop tard ! Oh ! s'écrie Faustus, le fardeau de ces blasphèmes, de ces prières sans réponse m'oppresse ! Où fuir les gémissements qui hantent ma mémoire ? Eh bien ! que ce retour tardif soit une expiation, lui dit Stella; créons une race nouvelle. Mais il hésite devant la souffrance, les désespoirs, le mal qui vont renaître avec la vie. Stella l'encourage, elle aspire à être la nouvelle Ève d'une race neuve.

Que mon flanc se déchire, et qu'un Abel en sorte !

Cependant la Mort n'obéit pas à leur prière ! L'aile ouverte, suspendue dans l'éther, le regard rivé au fond des cieux, elle semble attendre un ordre de l'Arbitre éternel...

Et tout à coup, elle emporte à travers la carrière astrale le couple magnanime qui n'a pas reculé devant le sacrifice suprême. Après une course vertigineuse, ils atteignent le zénith, le domaine du Bonheur entier, « encore étonnés du départ ».

Dignes du rang suprême, où tend le genre humain,
Les voilà revenus, fiers, la main dans la main,
Hors de la mer cosmique en naufrages féconde,
Au port d'embarquement, à la source du Monde !

*
* *

Nous avons essayé de montrer quelle place progressive la discussion des problèmes philosophiques, l'exposé des doctrines ou des résultats scientifiques prenaient dans l'œuvre du poète.

Nous n'avons pas à discuter les théories du philosophe.

Elles ont d'ailleurs toutes nos sympathies. Mais nous ferons quelques remarques sur l'œuvre de Sully-Prudhomme au point de vue de la poésie et de son alliance avec la science. La poésie philosophique et scientifique a recruté ces dernières années des fidèles militants. Pour nous, nous demeurons réfractaires à cette nouvelle foi poétique, et les honorables tentatives de Sully-Prudhomme confirment nos craintes et notre scepticisme.

La poésie scientifique, si je prends ce mot au sens strict, prétend s'inspirer des travaux de la science, de ses résultats; elle ne devra pas dédaigner, d'autre part, les progrès de l'industrie, les relations commerciales, les révolutions économiques.

Les jouissances de l'esprit, le plaisir de découvrir, doivent donner au savant une émotion certainement poétique égale à celle qui naît d'un mouvement de passion, d'une aspiration de l'âme vers la beauté. Ne pourrait-on pas faire comprendre et éprouver aux lecteurs cette joie scientifique et poétique, par la parole rythmée, par de beaux vers ?

Voilà ce que rêve d'accomplir le poète de *la Justice* et du *Bonheur*. Eh bien, il nous semble que la poésie scientifique se heurtera à un obstacle invincible : elle ne sera pas comprise.

Pour éprouver la joie profonde et réellement poétique de la découverte du savant, il faudra être très savant.

Il ne faudra pas compter sur l'intuition, sur un sens divinatoire, sur l'intelligence seule ; il faudra savoir et bien savoir, sous peine de ne rien comprendre et de ne rien éprouver. Et je ne parle pas pour une minorité de lecteurs, mais pour la grande majorité !

Un homme intelligent, peu au courant des travaux de Fresnel, ne comprendra rien à la strophe où Sully-Prudhomme parle de ses formules « élégamment » enchaînées.

La poésie traditionnelle du sentiment peut être comprise par tous. Tous les hommes n'ont pas étudié les lois de Wentzel, mais tous ont un cœur, presque tous ont connu la joie, la haine, la souffrance. Sans même avoir éprouvé ces sentiments, on peut, par intuition, par sympathie, les comprendre. Tous ceux qui ont pleuré à la lecture de la pièce *A Villequier* d'Hugo n'étaient point pères, ou n'avaient point perdu leur fille... Qui oserait soutenir pourtant qu'il est impossible de sentir cette poésie, en dehors de ces deux conditions particulières ?

« Mais, m'objecte un poète scientifique, nous ne voulons pas nous renfermer dans l'exposition à coup sûr aride des résultats de la science, nous voulons nous inspirer des résultats acquis pour édifier des hypothèses, pour établir des généralisations, pour montrer l'univers conquis, transformé par l'homme; pour donner le poétique

spectacle des forces de la nature esclaves de l'intelligence humaine !... »

Alors vous excédez le cadre de la poésie scientifique. Vous retombez dans la plus vieille des formes poétiques, l'ode. Eh, oui, l'ode, dont la source la plus abondante est la gloire de l'homme, qu'il s'appelle conquérant, martyr, savant ou navigateur, Napoléon ou Crocé-Spinelli, ou Livingstone. Vous faites appel au sentiment, et non à la raison. Ainsi les plus belles strophes du *Zénith* sont celles de la deuxième partie, de l'ascension et non celles du début purement scientifiques.

Relisez les deux derniers poèmes de Sully-Prudhomme : Toutes les fois qu'il serre de près les formules scientifiques, ou la discussion philosophique, il manque d'aisance, souvent de clarté, d'élan lyrique ; s'il rencontre une idée qui lui permet de chanter les espoirs de son cœur , il redevient poète et grand poète. La condensation de la pensée, la rigueur du raisonnement scientifique, sont la mort de la poésie. Malgré une habileté remarquable, Sully-Prudhomme écrit souvent des vers pénibles, plats, durs, entortillés. Voici la conclusion du sonnet de *la Justice* sur le libre arbitre.

Ainsi la liberté, vaine horreur de tutelle,
N'est que l'essence aimant le dernier joug né d'elle,
L'illusion du choix dans la nécessité.

Voulez-vous connaître une qualité de la balance ?

Les deux poids suspendus, que la barre oscillante
Berce avec symétrie autour d'un de ses points,
Ne s'alignent qu'après s'être fuis et rejoints,
La plus juste balance est aussi la plus lente.

Ces vers n'ont pas le rythme, la grâce poétique... Ont-ils les qualités de la prose, la clarté, la précision ? Je ne le crois pas, et un mathématicien sourira sans doute à « ces deux points qui s'alignent » comme si deux points n'étaient pas toujours en ligne droite !

Dans la seconde partie du *Bonheur*, la poésie scientifique triomphe. Après la lecture de ces pages, on court se rafraîchir avec une nouvelle de Maupassant ou d'About !

Connaissez-vous les travaux d'Archimède et de Galilée? « Archimède, savant rempart d'une illustre ville à défendre, pense, et met une flotte en cendre. Il concentre et guide avec art les traits du soleil, dont plus tard Galilée oblige à descendre l'image même, pour la rendre docile et lisible au regard. » Ne vous en déplaise, je viens de citer *textuellement* une strophe scientifique du *Bonheur* en supprimant l'artifice typographique des lignes rimées.

Archimède, savant rempart
D'une illustre ville à défendre,
Pense, et met une flotte en cendre.
Il concentre et guide avec art
Les traits du soleil, dont plus tard
Galilée oblige à descendre
L'image même, pour la rendre
Docile et lisible au regard.

Parfois le poète recule devant la précision, devant le mot technique, et il définit alors l'objet, par des périphrases que Delille aurait enviées.

Franklin provoque avec audace
Et désarme, savant héros,
De la foudre qui le menace
Dans son piège aigu les carreaux.

Le paratonnerre avait déjà inspiré à Sully-Prud'homme les vers suivants :

On voit au poing du dieu qui faisait le tonnerre
La foudre défaillir en servage réduit
Ce vainqueur des Titans, devenu débonnaire,
Devant un fer de lance abdique au fond d'un puits.

En relevant ces défauts de la poésie scientifique de *la Justice* ou du *Bonheur*, nous n'agissons point par parti pris, pour immoler Sully-Prudhomme à un autre poète. Nous le tenons pour un artiste délicat, un penseur profond, un psychologue subtil qui a su caresser de mystérieuses fibres de l'âme; il nous est très cher. Nous ne voulons que le comparer à lui-même; et toujours nous placerons, au-dessus de ses pages philosophico-scientifiques, son volume exquis des *Solitudes*, les strophes de *la Douleur*, l'appel à la conscience dans *la*

Justice, l'élégie de Faustus et de Stella, et presque tous les vers de l'Aiguillon et du Sacrifice (*Le Bonheur*).

Rarement, très rarement, les vers imprégnés de science sont poétiques. Cette union merveilleuse, Sully-Prudhomme l'a réalisée, chaque fois que la précision scientifique n'exclut pas l'au-delà, le vague du rêve, les hypothèses de l'imagination. Ainsi la course à travers les étoiles, dans les bras de la Mort! Ce passage est grandiose.

Sur leurs têtes, ils voient, de vertige étourdis,
Fondre Cassiopée et le Lion grandis;
Les polygones d'or s'abaissent, les saluent,
Glissent, puis engloutis derrière eux diminuent.
L'immensité fuyante offre, emporte et dévore
Andromède, Orion, d'autres signes encore,
Persée et les Gémeaux, Castor après Algol.
A cette nébuleuse une autre nébuleuse
Succède, puis une autre, en la mer onduleuse
De l'impalpable éther, océan sans milieu,
Dont blanchissent au loin les archipels de feu;
Et ces brouillards lactés qu'ils atteignent et percent
En poudre éblouissante autour d'eux se dispersent.

Le poème du *Bonheur* nous paraît supérieur à *la Justice*. Si nous oublions l'aride et obscure deuxième partie scientifique, la poésie semble plus large, plus libre d'allures que dans le premier poème. Là, Sully-Prudhomme ne montrait pas les qualités nécessaires à toute grande de poésie, je veux parler des qualités oratoires, l'élan, le souffle soutenu, le coup d'aile au milieu de l'enchaînement logique des idées. A ce seul point de vue, *le Bonheur* marque un progrès considérable. Le poète, abandonnant la forme exiguë du sonnet et les rimes redoublées, multiplie les rythmes, jette de la variété par les diverses harmonies des parties. Des pages entières ont d'un haut lyrisme, d'une envolée superbe!

Le sujet d'ailleurs favorisait Sully-Prudhomme. *Le Bonheur* — c'est lui qui nous en avertit — n'est qu'un rêve, un souhait que son imagination ne pouvait exaucer avec le plein consentement de sa raison, tandis que *la Justice*, aux débats rigoureux, rivait le poète à la prose primée.

Certes, il a été mieux inspiré par les élans et le vague du rêve, que par la froideur et la logique de la raison.

Nous restons persuadé que la science fera toujours mauvais ménage avec « la folle du logis » et fera avorter ces tentatives de poésie nouvelle. Souhaitons que les poètes ne s'engagent pas dans cette voie sévère et pédante !... à moins que, sollicités par les grands éditeurs classiques, ils ne mettent en vers, à l'usage des lycées et des écoles primaires, l'algèbre, l'optique et la cosmographie. Dans ce cas, on ne saurait trop les féliciter de leur noble abnégation.

Le carré de l'hypoténuse
Est égal, si je ne m'abuse,
A la somme des deux carrés
Construits sur les autres côtés.

Qui sait ? C'est peut-être la poésie de l'avenir !

ÉTIENNE JULIEN.

L'AVENIR COMMERCIAL

des colonies allemandes et la concurrence allemande hors d'Europe; moyens de développer le commerce français d'exportation.

Le mot d'expansion coloniale, employé couramment pour désigner le développement de l'influence européenne hors d'Europe, ne définit pas avec exactitude le mouvement qui porte les peuples commerçants à s'établir en des contrées inexplorées, ou à concourir sur des terrains déjà connus, pour y trafiquer et ouvrir des débouchés aux produits de leur industrie. Ce mouvement consiste bien moins à coloniser, c'est-à-dire à conquérir pour les peupler, des pays nouveaux, qu'à lutter paisiblement sur tous les marchés importants du monde. Ainsi l'entendent les peuples vraiment « expansifs », ceux qui parviennent à imposer leurs marchandises par une concurrence rationnelle, et il s'agit ici d'une véritable lutte pour la vie, où se trouve engagé l'avenir économique de chaque nation européenne. Sur ce terrain pacifique, l'Allemagne est encore notre plus grande ennemie, redoutée même de l'Angleterre qui frémit de se sentir distancée.

Il n'est pas exagéré de prétendre que la concurrence allemande met en péril les intérêts de nos commerçants dans le monde entier. En Afrique et en Océanie, où s'étendent leurs possessions coloniales; en Asie et aux deux Amériques, les Allemands, installent et font prospérer leur commerce; ils doivent leurs succès à une méthode infaillible que nous sommes incapables d'imiter avant d'avoir réformé nos mœurs et changé l'esprit de notre enseignement secondaire, et qui consiste à faire ses affaires soi-même.

Les commerçants et les industriels français sont sans doute tenus en éveil par les comptes rendus officiels de nos consuls, par les notices et correspondances envoyées aux Sociétés de géographie commerciale, mais le gros du public n'est pas intéressé par ces avertissements épars, et ne se rend pas compte de notre infériorité, malheureusement trop réelle. On en reste saisi, si, après avoir entrevu l'avenir des colonies allemandes en Afrique et en Océanie, on groupe en un seul document tous les faits relatifs aux progrès de la concurrence allemande dans les autres parties du monde. En outre, on ne se réconforte guère à constater combien sont tenaces les préjugés qui nous maintiennent dans la routine ; on sera encore longtemps à persuader aux gros capitalistes et même aux petits bourgeois qu'ils peuvent sans déroger faire donner à leurs fils une éducation appropriée aux besoins nouveaux des états modernes ; assurément, là gît tout le mal auquel il faut promptement remédier.

Les colonies allemandes ; leur avenir. — La politique coloniale et l'histoire du mouvement colonisateur en Allemagne ont été récemment étudiées par M. Delavaud, dans les *Annales de l'École libre des sciences politiques* et voici quelles en sont d'après lui les causes déterminantes :

« Le développement de la population et l'accroissement de l'émi-
« gration ont suggéré aux Allemands l'idée d'occuper des colonies
« de peuplement ; ils ont pensé, d'autre part, que le chiffre du com-
« merce extérieur, dont l'extension diminuerait peut-être par une émi-
« gration excessive, grandirait encore par l'acquisition de comptoirs
« et de territoires d'exploitation. Enfin, l'importance de la marine
« de guerre qui est nécessaire à la protection du commerce, et qui
« jouerait un grand rôle dans le cas où une guerre serait engagée
« entre l'empire et une nation maritime, a rendu indispensable la
« création de dépôts de charbon et de ravitaillement (1). »

En réalité, l'Allemagne n'a point encore de colonies de peuplement et peut-être est-il exagéré de croire qu'elle songe à s'en pro-

(1) *Annales de l'École libre des sciences politiques*, 15 octobre 1887.

curer aux dépens « des vieilles puissances coloniales, l'Angleterre, la France, l'Espagne, la Hollande (1) »; par la politique d'intimidation adoptée sur le continent, elle ruine à son profit les nations voisines, plus occupées d'arrêter l'invasion problématique de ses armées que celle plus réelle de ses produits ; de même, par les vagues menaces dirigées contre les empires coloniaux étrangers, elle détourne l'attention des métropoles des marchés où elle prétend s'établir. Sa politique coloniale, s'inspirant comme sa politique européenne, des nécessités de la situation économique, ne saurait être conçue sur un plan différent. Ainsi, en prenant en apparence l'initiative d'un mouvement colonial, M. de Bismarck n'en fait que précipiter la marche de la nation dans des voies où elle s'engageait d'elle-même poussée par les circonstances. « L'afflux (2) de l'or en Allemagne par le fait du « payement de l'indemnité française a donné naissance à un grand « nombre de fondations manufacturières qui, ayant été favorisées dans « leur développement par les droits protecteurs, ont reconnu qu'elles « avaient excédé les besoins de leur propre pays et ont dû chercher « des débouchés au dehors. » Tous ces mots, mouvement colonial, politique coloniale, indiquent une recrudescence d'activité dans le commerce extérieur de l'Allemagne ; le gouvernement l'a provoqué à propos et s'est donné l'air d'entraîner un peuple déjà lancé.

Jusqu'ici, les Allemands n'ont recherché hors d'Europe que des stations commerciales et des territoires d'exploitation ; « l'empire « a laissé (3) à de puissantes maisons de commerce l'initiative et la « responsabilité de la conquête et il a pris vis-à-vis d'elles le rôle de « garant et de protecteur désintéressé et irresponsable ; » il n'a montré « la griffe dn conquérant à travers le gant du négociant et de l'explorateur » que pour mieux cacher aux puissances intéressées ses véritables desseins qui sont purement lucratifs.

La cause déterminante de ce qu'on a appelé « l'expansion colo-

(1) *Revue de géographie*, juin 1888.

(2) *Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, avril 1888; — article traduit de l'*Engince ring*.

(3) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, 1887 — J. Marchand.

niale » de l'Allemagne, c'est la nécessité devenue urgente d'écouler le trop plein de la production industrielle. On a moins songé à diriger le courant de l'émigration pour les peuples des Allemagnes nouvelles, africaines ou australiennes, qu'à retenir les émigrants dans la vieille Allemagne brandebourgeoise ou poméranienne par l'accroissement de la richesse publique.

Dans cette intention paraissent se résumer toutes les causes de « l'expansion coloniale » allemande, par la triple raison : 1° que l'enthousiasme colonial a été un mouvement factice et n'a fait que se superposer à l'initiative individuelle ou à l'action collective des associations commerciales ; 2° que les colonies allemandes, en dehors de quelques stations militaires ou de relâche, paraissent avoir été fondées en vue d'un avenir commercial bien déterminé ; 3° que les Allemands, même en dehors de leurs colonies, mettent dans la concurrence un acharnement que ne suffit pas à expliquer leur âpreté au gain : il faut qu'ils soient poussés par la nécessité économique de l'heure présente.

1° D'aucuns se sont mépris en France sur la véritable portée de l'expansion coloniale allemande : ils l'ont jugée sur l'enthousiasme de commande que souleva la création des premiers établissements allemands en Afrique et en Océanie, et ils l'ont crue enterrée avec cet enthousiasme. « L'enthousiasme colonial est redescendu en Allemagne aux environs de zéro. Le gros du public n'y songe plus. » (*Bull. de la Soc. de géog. comm. de Paris*, t. IX, 2.) Il y songe au contraire d'autant plus qu'il en parle moins ; aux paroles ont succédé les actes et, à une effervescence politique passagère et toute de circonstance, le progrès continu et régulier du commerce d'exportation, dont la vitalité s'affirme par l'existence de nombreuses sociétés coloniales.

Examinons la Société centrale de géographie commerciale de Berlin, l'Export Bank, le Deutsches Handels Verein, l'Association pour la colonisation allemande, l'Association allemande de l'Afrique orientale, l'Association coloniale allemande de l'Afrique.

La Société centrale de géographie commerciale de Berlin a des succursales dans les principales villes d'Allemagne et possède à elle

seule deux organes : les *Nouvelles Géographiques* et l'*Exportation ;* elle est assez riche pour organiser des expositions flottantes comme celle de Gottorp (1885); des expositions permanentes de produits allemands au Brésil et à Lisbonne (1882), ou de produits brésiliens et de la République Argentine, à Berlin. L'Export Bank fournit aux commerçants allemands des renseignements sur les maisons de banque et de commerce et sur les marchandises étrangères. Au sujet de l'Association allemande de l'Afrique orientale (Ost africanische Gesellschaft), M. R. Jamatch, secrétaire de la Société de géographie commerciale de Berlin, répondant à une notice (1) de la Société de géographie commerciale de Paris, qui met en doute l'avenir de l'association, s'exprime ainsi : « La Société est parvenue à créer une société de planteurs allemands, avec un capital par actions de 1,300,000 marks, et l'Ost africanische Gesellschaft s'est nouvellement reconstituée avec un capital de 4 millions de marks : ces faits prouvent suffisamment que l'enthousiasme coloniale n'est pas redescendu aux environs de zéro en Allemagne, mais que les grands capitalistes s'efforcent d'aplanir le terrain au mouvement colonial qui est encore dans son premier développement (2). » En réalité, la fièvre factice créée par le gouvernement pour entretenir l'initiative coloniale est tombée. Mais cette initiative ne s'est pas arrêtée ; les affaires marchent et n'ont plus besoin d'être secondées par la réclame politique ; voilà pourquoi les Allemands jugent l'enthousiasme inutile ; le temps des manifestations est passé et la période d'action est ouverte.

2° *L'avenir commercial des colonies allemandes.* — Déjà, en Afrique et en Océanie, où l'Allemagne a fondé ses principales colonies, un vaste champ est ouvert à l'activité des commerçants allemands. A

(1) « Le domaine du Dr Peters, président de l'Ost africanische Gesellschaft, fait peut-être de l'effet ; en réalité, il n'est pas sérieux ; il semble qu'il ne puisse parvenir à réunir les capitaux nécessaires. » *(Bull. de la soc. de géog. comm. de Paris*, t. IX, 2.)

(2) *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, t. IX, 4.

part la baie d'Angra Pequena et quelques points isolés de l'Océanie qui serviront de dépôt de charbon ou de ravitaillement pour la marine militaire, tous les établissements de la côte occidentale et de la côte orientale d'Afrique et ceux de l'océan Pacifique peuvent être considérés comme de bons territoires d'exploitation.

« L'avenir des colonies allemandes (1), dit M. Delavaud, ne peut encore être deviné. Si l'Allemagne n'a point de colonies de peuplement, si les territoires d'exploitation qu'elle possède sont moins nombreux qu'elle ne le désirait, se contentera-t-elle de son lot ou songera-t-elle à s'enrichir aux dépens des vieilles puissances coloniales : l'Angleterre, la France, l'Espagne, la Hollande. » Poser ainsi la question, c'est en effet la rendre énigmatique ; la gravité de la situation présente suffit pour absorber toute l'attention qu'on accorde à des hypothèses, et le meilleur moyen d'être fixé sur ce qui sera consiste peut-être à voir bien exactement ce qui est.

L'Allemagne en Océanie. — Le protectorat de l'empire s'étend en Océanie, sur la côte N.-E. de la Nouvelle-Guinée (décret du 17 mai 1885) et sur les îles voisines de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Bretagne, du Nouveau-Hanovre, du Duke of York et l'Amirauté réunies, depuis, sous le nom d'archipel Bismarck. Par une convention du 6 avril 1887, signée entre l'Allemagne et l'Angleterre, la ligne de démarcation, qui délimite la sphère d'influence des deux nations dans le Pacifique occidental, coupe les îles Solomon dont les trois grandes : Bougainville, Choiseul et Isabelle restent à l'Allemagne. Cette convention ne s'applique pas aux îles Samoa et Tonga qui restent territoire neutre ; en fait, l'Allemagne a établi dans ces deux archipels des débouchés commerciaux et des stations de ravitaillement pour la marine de guerre.

(*A suivre.*) J. FLORY.

(1) *Revue de géographie*, juin 1888. Passage cité des *Annales de l'École libre des sciences politiques.*

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. Édouard GUILLON, *ancien élève de l'École normale, agrégé d'histoire* (11 mai 1888).

Je me figure que, dans l'avenir, M. Guillon n'aimera pas beaucoup à reporter sa pensée sur sa thèse latine (*De Johanne Gersonio, quatenus in arte politica valuerit.* Sans millésime. Colin, 95 p.). Il lui aura dû un des mauvais quarts d'heure de sa vie. La Faculté lui a fait payer cher l'extrême indulgence dont elle a fait preuve en permettant à ce travail de se produire, sous ses auspices, au grand jour. Le sujet était peu de chose, car Gerson est peu de chose lui-même, au moins en politique, où son influence, on peut le dire, fut à peu près nulle. Mais sait-on ce qu'un chercheur infatigable et habile peut trouver dans les documents sur la moindre question? Rien donc de plus naturel, quand un jeune homme soumet à la Faculté un sujet de thèse, que d'y regarder à deux fois avant de le lui interdire. Seulement, c'est à l'exécution qu'il faut l'attendre; c'est là qu'il y faudrait regarder à trois et quatre fois et tout au moins à deux personnes. On éviterait ainsi d'autoriser l'impression de ce qui ne mérite pas d'être imprimé.

La thèse latine de M. Guillon peut être considérée à un double point de vue : ce qu'il a fait et ce qu'il aurait dû faire. Dans les œuvres du célèbre chancelier de l'Université de Paris, il s'est contenté de recueillir un certain nombre de discours ou documents politiques, pour les publier, *in extenso*, s'il vous plaît, les uns sous la forme latine originale, les autres traduits du français en latin. Le classement qu'il en a fait est passablement arbitraire : 1° Histoire

du schisme d'Occident ; 2° Guerres civiles du règne de Charles VI ; 3° Poursuites des doctrines régicides de Jean Petit devant le concile de Constance.

Le travail personnel de l'auteur n'est, dans tout cela, si l'on excepte ses traductions, qu'un travail de suture. Il a relié ses textes entre eux par des résumés historiques. Mais ces résumés sont incomplets et ils manquent complètement d'originalité. Les jugements sont superficiels et la connaissance des sources contemporaines tout à fait insuffisante. Il semble vraiment que M. Guillon ait à peine ouvert le chroniqueur Monstrelet, et c'est en vain qu'il a cherché à se défendre du reproche de négligence : il l'a justement encouru sur ce point et sur bien d'autres. Pour lui, trop visiblement, comme pour tant de ses devanciers, la thèse latine n'a été qu'un thème latin. A quoi bon suer sang et eau, se disent ces messieurs, quand on est sûr de n'être pas lu ? Pardon : vous oubliez qu'on lit ces opuscules mal venus dans toute l'Allemagne, et que c'est sur eux qu'on nous y juge, non sur ce que nous faisons de meilleur.

Ce que la Faculté reproche surtout à M. Guillon, c'est de n'avoir pas pris la question de haut, pour apprécier dans son ensemble le rôle et la valeur politiques de Gerson, pour examiner si l'un et l'autre n'ont pas été surfaits. Voilà ce qu'il aurait dû faire. Le verre n'eût sans doute pas été bien grand ; mais enfin il eût appartenu à qui y buvait ; tandis qu'on se croirait devant une de ces fontaines Wallace où une tasse d'étain prudemment enchaînée avertit charitablement ceux qui voudraient se l'approprier, qu'elle est une honnête tasse *omnibus*.

J'ai hâte de passer à la thèse française (*La France et l'Irlande sous le Directoire, Hoche et Humbert, d'après les documents inédits du Ministère de la marine, du Dépôt de la guerre et des Archives nationales*, 1888. Colin, 479 p.), laquelle, si elle prête encore le flanc à la critique, a du moins un mérite qui ne rappelle pas la jument de Roland : elle vit, elle se laisse lire d'un bout à l'autre avec intérêt. On peut ajouter que M. Guillon, cette fois, s'est vraiment donné du mal et qu'il écrit d'après des documents qui ne sont sous la main que des hommes les plus laborieux. C'est néanmoins au sujet de ces documents que la Faculté a dû faire ses premières

réserves. Disons tout d'abord que, pour employer l'expression vulgaire, M. Guillon n'a vraiment pas eu de chance : plusieurs des documents inédits recueillis par lui, aux dépôts qu'indique son sous-titre et aussi aux Archives d'Irlande qu'il est allé courageusement explorer, ont été également mis en œuvre par deux autres écrivains dans le moment même à peu près où paraissait son livre : par M. Jouve (*le Général Humbert en Irlande*, 1887) et par M. Escande (*Hoche en Irlande*, 1888). Coïncidence singulière assurément, mais qui s'explique : la situation actuelle de l'Irlande a dû attirer l'attention de plus d'un historien, et il y a des historiens qui travaillent vite. N'ayant lu ni M. Jouve ni M. Escande, je ne me permettrai point de les comparer à M. Guillon. Je dirai seulement qu'il est fâcheux pour celui-ci d'avoir annoncé dans sa préface qu'il ne parlerait que de choses peu connues ou même inconnues, non seulement à cause de la concurrence inattendue que nous venons de signaler, mais aussi parce que sa propre bibliographie montre qu'il a puisé dans un nombre considérable d'ouvrages imprimés, anglais et français.

Et ce n'est pas tout sur cette grosse question des documents. M. Guillon n'y est pas sans reproche. On l'a blâmé d'avoir encombré son récit de textes et de pièces qu'il eût mieux valu reléguer à l'appendice; pis encore, il y en a qui sont tout à la fois dans son texte et dans son appendice, donnant ainsi le pas à l'adage *bis repetita placent* sur cet autre *non bis in idem*. Direz-vous que dans le texte nous ne trouvons que des passages d'une importance particulière sur lesquels on veut appeler l'attention ? Ce serait une erreur : il y en a sur des choses tout à fait insignifiantes, pour lesquelles tant de prédilection est sans excuse. Mais voici qui est plus surprenant. Il y a un point important que le candidat a débattu dans son livre avec trop d'ampleur peut-être, la question de savoir ce que devait faire Grouchy, dans le cas où il se trouverait séparé de Hoche, son chef. Pour la trancher, ce qui serait d'autant plus à propos que la controverse, à cet égard, est déjà ancienne, il n'y a pas de pièce qui puisse valoir les instructions données par Hoche à Grouchy ; or, M. Guillon, qui publie tant de choses, s'abstient de les publier.

Allons plus loin encore. Si M. Guillon doit être loué d'avoir frappé à la porte de la Tour de Londres, et s'il n'est pas à l'honneur de ceux qui y ont la garde des archives de lui en avoir refusé toute communication, il avait plus près de lui un précieux dépôt, celui de notre Ministère des affaires étrangères. Il en dit que ces archives « ne lui ont offert que quelques pièces sans grande importance ». Oh! je sais bien comment les choses se passent. Nos travailleurs ne rencontrent qu'une complaisance passive : ils doivent arriver sachant d'avance ce qu'ils veulent voir et demander. C'est en vain qu'à des gardiens plus ou moins doctes ils disent : Sur tel sujet, sur tel personnage. qu'avez-vous ? Si ces messieurs le savent, si par les questions qui leur sont faites ils flairent quelque trouvaille, ils gardent le silence et font plus tard la recherche à leur compte. Mais, dans l'espèce, M. Guillon est suspect d'avoir cru que l'interruption des relations officielles entre l'Angleterre et la France le dispensait d'explorer à fond les archives des affaires étrangères. M. Aulard lui a cité un volume qui porte le n° 588 et qui est suivi de plusieurs autres, dont M. Boulay de la Meurthe a tiré parti pour son ouvrage intitulé : *le Directoire et l'expédition d'Égypte*, et publié en 1885. En rapprochant cette série de quelques volumes de la correspondance de Hollande, en feuilletant des ouvrages imprimés qui paraissent avoir échappé à notre candidat, ceux par exemple de Jomini, du baron Fain et les mémoires de La Réveillère-Lépeaux, lesquels, chose bizarre ! sont imprimés, mais non dans la circulation, notre candidat aurait pu jeter un jour nouveau, peut-être inattendu, sur les véritables intentions du Directoire à l'égard de l'Irlande.

Car, après avoir tant discouru sur la manière de chercher les sources et de les mettre en œuvre, il faut bien en venir au sujet lui-même. Il est, avouons-le, quelque peu décevant. Intéressant par les noms qu'il évoque et par les souvenirs qu'il rappelle, il ne l'est pas beaucoup par les expéditions dont il s'agit. Ni la conception, ni l'exécution n'en paraissent bien sérieuses. Si celle de Hoche semble l'être plus que celle de Humbert, et si elle l'est en effet, puisqu'on avait mis à la tête de nos troupes un des meilleurs généraux de la République, c'est surtout grâce à cette incontestable

supériorité de Hoche. Toutes les fois qu'on le serre d'un peu près, Hoche sort grandi de l'épreuve, et cela à tous les points de vue, même au point de vue secondaire de l'orthographe. Dans telle lettre de lui, longue de quatre pages, on ne relève que deux fautes. De quel personnage du XVIIIe siècle, même de la fin, en pourrait-on dire autant ?

Mais, quand on y pense, on en vient à se demander s'il y eut jamais rien de sérieux même dans la plus sérieuse de ces deux expéditions. Que pouvait-on faire si loin avec quelques milliers d'hommes qui ne furent jamais plus de quatorze mille, et qui en quinze jours, — l'entreprise ne dura pas davantage, — étaient déjà plus qu'à moitié fondus, puisqu'ils n'étaient plus que six mille ? Sans doute les Irlandais promettaient monts et merveilles : à l'apparition d'une poignée de Français, toute l'Irlande allait se lever. En réalité, il ne parut qu'un millier de paysans sans armes, affamés, et qu'il fallait nourrir. C'est l'histoire de tous les émigrés. Est-ce que ceux de l'armée de Condé ne disaient pas que rien n'arrêterait les alliés dans leur marche sur Paris ? Les Écossais, eux, avaient remporté des victoires qui les conduisaient jusqu'à quatre-vingts milles de Londres ; mais là ils trouvèrent la fin de leurs succès. Un peuple qui se défend sur son propre sol est bien fort, et quoi qu'on en puisse dire, les Anglais étaient beaucoup plus chez eux en Irlande qu'il ne nous plaît de le croire. Il a fallu l'ineptie impériale et la décadence militaire où elle nous avait criminellement poussés, et aussi l'abominable trahison d'un de ses plus renommés généraux, pour que la France ne retrouvât pas en 1870 ses succès de 1792 dans l'Est, et ceux que, par deux fois, elle avait remportés en Provence sous François Ier.

Il est fort à la mode de mettre le Directoire plus bas que terre, et assurément il ne s'élevait pas bien haut ; mais plus on l'étudie, plus on est porté à croire qu'il a été un bouc émissaire, et qu'en particulier dans la question qui nous occupe il voulut moins opérer une invasion dans l'île d'Irlande qu'intimider les Anglais pour obtenir d'eux un traité. Comprendrait-on, si le but n'avait été celui que nous disons, qu'on eût si mal gardé le secret ? Les rapports de nos agents à Londres prouvent que les Anglais étaient au courant de tout, et constatent que parmi eux régnait un sentiment d'épouvante.

Sur ce point important, la discussion était possible, et M. Guillon l'a soutenue de son mieux. Est-il bien sûr que, si l'on avait consacré à l'expédition d'Irlande les immenses ressources qu'on sut trouver pour l'expédition d'Égypte, nous n'eussions pas arraché la « verte Érin » à la « perfide Albion » ? *Chi lo sa?* Les paris sont ouverts et le calcul des probabilités est une belle chose ; mais le moindre grain de mil... Je veux dire un gros grain de mil ; car, des petits, M. Guillon nous en a donné en abondance, avec ses pièces, et il faut, somme toute, malgré ses erreurs ou lacunes, l'en remercier.

Pour éviter lacunes et erreurs, il serait sage, quand on veut traiter un sujet, de s'aboucher avec des savants d'une compétence reconnue, assez généralement reconnue pour qu'on pût compter sur leur complaisance. Que ce soit la moralité de ce qui précède.

Quant à l'avenir de l'Irlande, comme c'est son présent qui a provoqué les études sur son passé, il était bien difficile que M. Guillon ne dît pas un mot de ses espérances. Il ne croit pas à la séparation; mais il croit à l'établissement d'un gouvernement irlandais, avec un vice-roi irlandais et un parlement irlandais, comme au rachat de la grande propriété et au sol rendu aux paysans. En d'autres termes, il est gladstonien, mais pas bismarckien le moins du monde, car il écrit cette phrase, qui paraîtra un peu naïve : « Ils ont cette force supérieure à toutes, il ont le droit pour eux. » Votre montre retarde, Monsieur Guillon ! mettez-la à l'heure sur le cadran de Berlin.

P.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Nous reproduisons la deuxième partie du Discours prononcé, le dimanche 24 juin 1888, à la distribution solennelle des récompenses de la Société d'enseignement professionnel du Rhône par M. Jacquemart, inspecteur général de l'Enseignement technique, chargé de représenter le Ministre du commerce et de l'industrie.

On n'est pas encore d'accord, dans le monde pédagogique, sur ce que c'est que l'Enseignement technique.

Ceux qui sont fixés à cet égard se demandent comment on l'organisera.

Nous voyons surgir les propositions les plus diverses, les plus opposées.

Il serait bon de s'entendre.

Ce que nous appelons Enseignement technique comprend l'Enseignement industriel approprié aux divers métiers, et l'Enseignement commercial.

Chacun de ces deux enseignements doit constituer un tout nettement défini, distinct de l'autre, et distinct surtout de cet enseignement général que donne l'Université.

Quelques écrivains, retournant de vingt ans en arrière, voudraient confier à l'Université l'Enseignement technique, et voir modifier dans ce but les programmes de l'enseignement connu encore sous le nom d'Enseignement secondaire spécial. Le ministère de l'instruction publique, disent-ils, est le département des écoles ; n'éparpillons pas les sources de l'éducation ; augmentons les attributions de ce ministère plutôt que de les diminuer. Voyez ce qui se passe à l'Étranger, en Allemagne : les établissements analogues relèvent du ministère de l'instruction publique ainsi que les autres écoles.

D'un autre côté, on a réclamé pour les jeunes gens se destinant au commerce et à l'industrie une série d'écoles techniques où ils mèneraient de front les études constituant l'éducation générale et celles qui appartiennent à l'école spéciale ; on nous invite à fonder une véritable Université des carrières techniques, émule et rivale de l'Université actuelle.

Ces conceptions diverses me paraissent également entachées d'erreur.

Il n'est pas douteux que l'Enseignement littéraire et scientifique, donné par l'État à tous les degrés que comportent les besoins généraux de la société, doit être établi sur des bases à peu près uniformes, selon les méthodes jugées les meilleures ; il ne peut être confié qu'à une direction générale qui est et doit rester celle de l'instruction publique. La liberté laissée à l'Enseignement libre ne l'a pas conduit à s'écarter très notablement, au point de vue pédagogique, de ces méthodes, dont l'uniformité est pour ainsi dire commandée par la nature des études à faire.

Ces enseignements généraux, qui prennent l'enfant à sa sortie de l'École primaire pour le conduire jusqu'aux classes supérieures, s'adressent à une population scolaire également préparée et apte à les recevoir ; gradués dans une sage mesure, ils peuvent être répandus avec fruit d'une manière à peu près uniforme.

Mais il ne saurait en être ainsi dans l'enseignement destiné à inculquer aux apprentis, aux ouvriers, aux industriels, aux négociants de toute sorte, les connaissances nécessaires à l'exercice intelligent de leurs professions. Nous sommes ici dans un milieu tout spécial. Chaque élève a son individualité propre, à laquelle il tient d'ailleurs avec raison, et les matières d'études ne doivent pas être enseignées à tous de la même manière. Et vous ne l'ignorez pas, vous, messieurs les professeurs de la société, qui rencontrez sur les mêmes bans des auditeurs si divers, si dissemblables, vous qui avez quelquefois à apprendre les mêmes choses au père et au fils, à la fille et à la mère.

Le maître doit donc pouvoir, avant tout, approprier son exposition, son raisonnement à l'auditoire auquel il s'adresse ; il doit appeler à son secours tous les moyens pour ouvrir l'esprit de ses élèves ; il doit parfois se résigner à sacrifier la rigueur de la démonstration à la nécessité de se faire comprendre. Ces études, destinées à des praticiens, ne peuvent être enseignées efficacement, avec les détails d'exécution qu'elles comportent, avec l'explication des procédés, avec les expériences à l'appui, que par des hommes au courant de la pratique des arts dont ils doivent exposer les principes et les règles, et sachant parler le langage des ateliers.

Les certificats, les brevets, les diplômes ne sont souvent, en fait d'Enseignement technique, que des impedimenta.

Il faut que nous puissions utiliser tous les hommes qui ont un savoir spécial et qui sont aptes à le communiquer par l'enseignement.

Impedimenta ! les règlements officiels et les programmes ! Ce n'est pas l'uniformité qu'il nous faut ; c'est la variété, c'est la liberté ! La tradition est bien puissante en matière d'enseignement ; la pédagogie administrative, — c'est un administrateur qui vous le dit — succombe trop souvent à la tentative de s'y abandonner.

L'esprit industriel — c'est un ingénieur qui le proclame — c'est l'activité sans fin et sans limite !

Il doit être sans cesse éveillé et à la recherche du mieux.

Une industrie qui s'endort est une industrie morte !

N'imposons donc pas à l'Université, Messieurs, la lourde charge de la surveillance de l'Enseignement technique. Les hommes éminents, les maîtres distingués qui la composent ne s'en plaindront pas, j'en suis sûr ; leurs préférences seront toujours, dans les sciences comme dans les arts, pour le savoir désintéressé ; ils trouvent là des jouissances dont je ne méconnais pas d'ailleurs le charme, qui les attireront toujours invinciblement.

Et puisqu'on a cité l'exemple de notre plus dangereuse rivale, je tiens à faire observer que cet exemple lui-même se retourne contre ceux qui l'invoquent. Oui ! en Allemagne, l'Enseignement technique a été longtemps rattaché au ministère de l'instruction publique ; mais, depuis plusieurs années déjà, l'homme d'État qui dirige les destinées de ce pays, qui a tenu à réunir dans sa main puissante, et la présidence du conseil, et le département ministériel qu'il considère comme un des plus importants, celui du commerce et de l'industrie, n'a pas voulu laisser à un autre qu'à lui-même le soin d'imprimer l'impulsion la plus habile, la plus féconde, à l'instruction des industriels et des commerçants allemands.

Vous êtes placés mieux que personne, Messieurs, pour savoir quels résultats il a obtenus !

Quant à cette conception audacieuse d'une Université des carrières techniques, fonctionnant de toutes pièces en dehors et à côté de l'Université actuelle, je ne la crois pas réalisable ; mais supposons qu'elle le soit. N'est-il pas évident qu'une pareille entreprise exigerait, pour être poussée jusqu'au bout. les efforts de plusieurs générations ? Pendant cette longue période de préparation, que deviendraient notre industrie et notre commerce ? Si nous ne voulons pas assister à la consommation de leur ruine, il faut nous hâter ; il faut aller vite en besogne. Au lieu de rompre brusquement avec le passé, de bouleverser tout ce qui existe, utilisons les éléments que nous avons entre les mains. Je vais essayer de vous faire voir le parti que nous pourrions en tirer.

Comme je le disais tout à l'heure, le principe sur lequel nous devons nous appuyer avant tout, c'est celui d'une séparation absolue de la culture générale et de la culture spéciale.

La culture générale comprend l'Enseignement primaire et l'Enseignement secondaire. C'est là comme la grande route que doivent suivre toutes les intelligences, jusqu'au point où elles doivent la quitter pour suivre l'un des embranchements par lesquels elles arriveront à leur destination particulière. Cette grande route, Messieurs, elle nous apparaît comme suivie, pendant la première étape, par une foule immense qui s'en va en diminuant à mesure que des groupes, très nombreux d'abord, moins considérables ensuite, s'en détachent pour s'engager dans les voies secondaires qui les conduiront au but de leur voyage. Il faut donc que les études soient disposées de telle sorte qu'elles conviennent toujours à tous ceux qui les reçoivent, quelle que soit leur destination ultérieure. Il est dans la force des choses que le plus grand nombre devra

quitter de bonne heure la grande route. Je fais allusion à ceux que les nécessités sociales contraignent à faire leur apprentissage professionnel immédiatement après leur instruction primaire, et à ceux qui le commenceront seulement après deux ou trois ans d'études secondaires. Ces deux catégories verront s'ouvrir devant elles, la première les écoles d'apprentissage proprement dites, la deuxième les écoles moyennes d'Enseignement technique. Ceux-là seuls auxquels leurs ressources et les circonstances le permettront iront jusqu'au bout de l'Enseignement secondaire ; alors, selon que leurs aptitudes spéciales les appelleront de l'un ou l'autre côté, ils entreront soit dans les cours de l'Enseignement supérieur des lettres ou des sciences, soit dans les écoles supérieures d'Enseignement technique.

C'est ainsi qu'avant de se spécialiser, tout jeune Français aura reçu la culture générale la plus complète et la mieux entendue.

Eh bien, Messieurs, je vous le demande ! Est-ce bien d'après ce plan logique et voulu par la nature même des choses que notre Enseignement public dispense la culture générale ?

Vous m'excuserez, si j'entre ici dans quelques développements qui, de prime abord, peuvent sembler étrangers au sujet qui nous occupe ; mais, qu'on le veuille ou non, cette question de l'organisation de l'Enseignement technique est très étroitement liée à celle de la réforme de notre Enseignement secondaire ; et il n'est pas possible de traiter l'une sans toucher à l'autre. J'ai sur ce point une conviction arrêtée ; laissez-moi l'exprimer ici dans toute sa netteté, dans toute sa force : le développement de notre Enseignement technique dépend de la reconstitution sur de nouvelles bases de notre Enseignement secondaire : sans cette reconstitution, nos efforts demeureront impuissants. J'ai déjà eu occasion de le dire dans d'autres enceintes ; mais ne craignons pas les redites lorsqu'il s'agit des intérêts vitaux de notre pays.

Quel a été jusqu'à présent le grand obstacle au développement de l'Enseignement technique en France ? Messieurs, ne reculons pas devant la vérité : l'obstacle est en nous-mêmes, je veux dire dans nos tendances héréditaires, et plus particulièrement dans l'esprit qui anime nos classes dirigeantes. Le travail mercantile, cette source de la production matérielle, cette condition essentielle de la richesse qui permet à une nation de soutenir la concurrence de ses rivales, le travail mercantile n'est pas assez recherché, n'est pas apprécié assez haut chez nous. L'activité du plus grand nombre n'a pas été dirigée de ce côté.

Certes, nous rendons justice aux réformes par lesquelles, depuis un certain temps, et surtout dans ces dernières années, on a introduit, dans le vieil Enseignement classique, des matières d'études qui jusqu'à nos jours en avaient été presque entièrement bannies ; mais ces réformes ont-elles modifié bien sensiblement la situation que nous indiquions tout à l'heure ? L'Enseignement classique, tel qu'il nous a été légué par les siècles précédents, se prête peu aux exigences des sociétés modernes ; fondé sur l'étude des langues mortes, il subordonne à celle-là toutes les autres, et ne les admet dans ses cadres qu'en lui assurant la prépondé-

rance. Il fait des concessions à l'esprit nouveau, tout en restant, malgré lui peut-être, attaché à l'esprit ancien. J'entends dire qu'il a été amené de la sorte à surcharger ses propres programmes et à imposer à ses élèves un travail qui souvent dépasse leurs forces : je n'ai pas à entrer ici dans ce débat. Ce qui est certain, c'est qu'on a si bien compris les difficultés qui s'opposent à ce que l'Enseignement classique suffise à tous et s'adapte à tous, qu'on s'est décidé, tout en le réformant et en lui conservant certains privilèges, à refondre et à développer à côté de lui un autre enseignement dont vous connaissez le nom et l'histoire, auquel s'adresseraient tous ceux qui seraient disposés à s'en contenter. Cet enseignement, qu'on appela d'un nom significatif, l'Enseignement secondaire *spécial,* ne convenait en effet, tel qu'il fut organisé d'abord, qu'aux enfants qui, après leurs études primaires, avaient besoin de ce complément de culture qu'on donne aujourd'hui dans les écoles primaires supérieures. A cette époque, ces dernières n'existaient pas, et, pour y suppléer, on ajoutait une annexe à l'enseignement des lycées et des collèges.

M. Duruy — il faut le dire à son éloge, et son nom restera attaché à l'un des progrès les plus considérables, les plus décisifs de notre instruction publique — M. Duruy comprit plus largement les nécessités auxquelles il s'agissait de satisfaire. Toutefois, en reprenant l'œuvre de ses prédécesseurs pour la constituer plus fortement, il dut compter encore avec des résistances tenaces, il ne disposa que de ressources insuffisantes, enfin, par une confusion bien excusable à cette époque, puisqu'on la commet encore aujourd'hui que l'expérience en a démontré l'erreur, il resta en dehors de la vérité en poursuivant à la fois deux buts différents : la culture générale et la culture professionnelle, qui, nous ne saurions trop le redire, doivent toujours rester distinctes. Bref, le nouvel enseignement, organisé cette fois encore sur des bases trop étroites, garda cette malheureuse qualification de *spécial;* il fut établi dans une situation d'infériorité manifeste et réelle vis-à-vis de l'Enseignement classique. En 1882, fut opérée une réforme très importante : on supprima résolument dans les programmes tout ce qui regardait proprement l'instruction professionnelle, et, par contre, les études qui concourent à la culture générale furent fortifiées. Cette réforme a été complétée en 1886, et ainsi se trouva enfin constitué cet enseignement qu'il serait évidemment plus juste d'appeler l'Enseignement secondaire *moderne;* mais, en attendant une dénomination plus exacte, l'essentiel, bien certainement, est que nous ayons la chose.

Les conditions que nous indiquions tout à l'heure comme devant être remplies par l'Enseignement secondaire sont ici réalisées ; l'élève peut s'arrêter à n'importe quel degré de ses études générales selon les exigences de la culture spéciale qu'il a en vue. Il semble donc que le but soit atteint et que nous n'ayons plus rien à demander. Messieurs, je regrette d'avoir à le dire, mais il s'en faut qu'il en soit ainsi.

Théoriquement, en effet, on est disposé à admettre que l'Enseignement classique serait désormais le but d'une minorité, tandis que la grande masse des élèves passerait à l'enseignement nouveau. La voilà donc sous nos yeux, cette grande route que nous réclamions

tout à l'heure ! Elle s'ouvre toute large devant nous ! Malheureusement presque personne ne s'y engage. Je consulte la statistique et j'y découvre qu'en 1888, deux années après les mesures qui ont établi définitivement l'Enseignement spécial sur le pied d'égalité avec l'Enseignement classique, un quart à peine des élèves suit le premier, alors que l'ensemble des commerçants, des industriels et des agriculteurs forme plus des trois quarts de la population française ! Et tout le reste est entraîné en masse de l'autre côté ! A quoi donc attribuer un pareil résultat ? Ah ! Messieurs, ce n'est pas en quelques mois, en quelques années que l'on parvient à modifier un courant d'opinion aussi généralement établi que celui qu'il s'agit de rompre, et ces tendances héréditaires, cet esprit faussement aristocratique dont nous parlions tout à l'heure. A nous tous de réagir contre ce legs du passé ! L'Université, de son côté, a quelque chose à faire, et ce n'est pas à nous à y insister ; certes, les esprits éminents qui la gouvernent savent mieux que nous quelles mesures il reste à prendre. Eh bien ! ces mesures qui devraient amener à l'Enseignement moderne le gros des élèves, je les suppose prises et mises en vigueur ! Tout serait-il dit ? Je conserve, je vous l'avoue, des scrupules et des inquiétudes : mon appréhension la plus grave est toujours celle que j'exprimais il y a un instant : pourrons-nous, d'ici à longtemps, nous débarrasser enfin des préjugés dont j'ai signalé toute la force ?

De plus, s'il faut tout dire, Messieurs, je me préoccupe aussi de la situation étrange que tend à créer l'établissement definitif de deux enseignements secondaires distincts depuis le commencement jusqu'à la fin, et entre lesquels les parents auront à opter pour leur fils, dès que ces derniers auront atteint l'âge de onze ans. Leur embarras sera d'autant plus grand que, si l'on persévère dans l'entreprise en cours d'exécution, l'Enseignement classique, désormais réservé à un petit nombre de fidèles, ne se préoccupera plus comme aujourd'hui de faire des concessions aux besoins de la foule : il mettra dès le début les élèves au régime qui lui paraît convenir le mieux à sa destination propre, en sorte que l'écart entre les deux enseignements rivaux ne fera que s'accroître.

Au reste, de deux choses l'une : ou il en sera comme je viens de dire, et l'Enseignement classique, que ses partisans accusent déjà de s'être abâtardi par le mélange de la culture esthétique et de la culture utilitaire, achèvera de rompre avec ses traditions séculaires pour se rapprocher de l'Enseignement moderne ; leurs programmes, déjà très voisins l'un de l'autre, finiront par être identiques, sauf sur un point : les langues mortes ; dès lors, pourquoi donc maintenir entre les deux enseignements, dès leur point de départ, une séparation absolue ?

Ou bien, comme je le disais tout à l'heure, l'Enseignement classique tiendra à distinguer, dès le début, ses méthodes et ses programmes de ceux de l'Enseignement moderne ; il renoncera à des compromis auxquels il attribue sa décadence, il remettra ses élèves au régime du grec et du latin dès les classes élémentaires. C'est alors l'Enseignement classique qui devient ou qui redevient, si vous voulez, une culture appropriée à quelques-unes des carrières dites libérales, un enseigne-

ment véritable *spécial*, celui-là ! Et voyez l'embarras du père de famille qui doit décider si son fils, à peine âgé de 11 ans, possède ou non les aptitudes naturelles que présuppose cet enseignement tout particulier ! S'il tranche la question par l'affirmative, il peut se tromper, et l'enfant sera jeté dans une voie où il se traînera misérablement sans espoir d'arriver au but.

En tous cas, les élèves de l'Enseignement classique, spécialisés trop tôt, n'auraient pas les avantages de leurs camarades de l'autre enseignement, et s'ils se décidaient, à un moment donné, à se diriger vers les études techniques, ils se trouveraient, par rapport aux premiers, dans un état d'infériorité évident.

C'est ainsi, Messieurs, que nous sommes conduits à nous demander si le dualisme, qui offre de tels inconvénients et qui suscite tous ces embarras et ces difficultés, si ce dualisme, dis-je, est bien nécessaire et s'il ne serait pas sage de l'éviter.

Je n'ai nullement la prétention de présenter sur ce point une opinion qui me soit personnelle. Pénétré, je le répète, de la nécessité de faire concorder l'organisation de l'Enseignement secondaire avec celle de l'Enseignement technique, j'ai suivi de mon mieux et avec un vif intérêt tout ce qui a été dit et écrit à ce sujet. Eh bien ! il a été présenté et soumis déjà à des études patientes, ce projet d'unification de l'Enseignement secondaire qui résoudrait le problème ! D'éminents écrivains, en France et à l'étranger, ont contribué à son élaboration. En France, en particulier, il a été exposé par MM. Hippeau et Ferneuil. Le premier était un universitaire des plus distingués, des plus consciencieux, qui a passé, comme vous le savez, la moitié de son existence à étudier comparativement les divers systèmes d'instruction publique en vigueur dans les deux mondes ! Le second est un négociant, un banquier, et il a été amené à ses recherches par des préoccupations plus hautes encore que l'intérêt des études en elles-mêmes, par des considérations politiques et sociales, par un profond souci de tout ce qui peut contribuer à la prospérité de son pays, par son patriotisme enfin ! Aussi c'est à son livre que j'emprunterai de préférence l'exposé général de la réforme qu'il réclame, avec un certain nombre de bons esprits.

D'après M. Ferneuil, les études qui constituent aujourd'hui le premier cycle de l'Enseignement dit spécial deviendraient l'Enseignement général, ou plutôt la première assise de l'Enseignement secondaire considéré comme un tout. Ces études conduiraient l'enfant jusque vers l'âge de 14 ou 15 ans ; elles s'adresseraient à tous les élèves sans distinction de carrière ou de profession future. A ce moment-là seulement, quand les dispositions spéciales de l'écolier venant à se manifester permettent d'entrevoir la perspective d'une direction déterminée, commencerait la spécialisation des études.

La seconde assise de l'Enseignement secondaire pourrait alors se subdiviser, suivant les besoins, en deux ou trois sections, l'une par exemple destinée aux écoles du gouvernement, la deuxième aux jeunes gens qui se préparent à la médecine, au barreau, au professorat ; la

troisième enfin aux futurs commerçants et industriels. Il serait bien entendu d'ailleurs que la section des commerçants et des industriels ne serait que générale et préparatoire.

De cette organisation, Messieurs, chaque citoyen serait mis à même de suivre la direction la mieux appropriée à ses facultés, sans craindre d'être entraîné, comme cela arrive trop fréquemment aujourd'hui, dans une voie où il se trouvera dépaysé d'abord, déclassé ensuite, et finalement inutile, pour ne rien dire de plus. Dès l'âge de 15 ans, l'enfant serait muni de connaissances bien supérieures (sauf bien entendu le grec et le latin), bien supérieures, dis-je, à celles que possèdent aujourd'hui les enfants de son âge, les élèves de cinquième et de quatrième.

Quittera-t-il le lycée ou le collège? Il se trouvera préparé pour toutes les carrières industrielles ou commerciales. Il pourra sans crainte entrer dans une maison de commerce, dans une usine: il y rendra des services.

Sa situation de fortune lui permet-elle à ce moment de faire les études spéciales qui conviennent à un chef d'industrie, à un médecin, à un négociant intelligent? Il peut se diriger vers l'Enseignement technique donné en dehors et à côté de l'Université, sous la surveillance du ministère du commerce et de l'industrie.

Et vous touchez immédiatement du doigt, Messieurs, les avantages de ce système : ces milliers d'enfants, qui deviendront des hommes, engagés aujourd'hui dans les études secondaires, sans avoir, quoique parfois très intelligents, ni le goût, ni le loisir de les cultiver, seraient rendus au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, qui les réclament! Quelle force nouvelle à opposer à nos concurrents! Quelle source de richesses aujourd'hui tarie!

Quant aux jeunes gens qui auraient les aptitudes et les moyens nécessaires pour continuer quelques années encore leurs études générales, ils seraient partagés entre les trois sections du second cycle; ils ne feraient que les études conformes à la nature de leur esprit; ils s'y attacheraient; on ne verrait donc plus ces interminables queues de classe que vous savez, ces non-valeurs, ces mécontents toujours prêts à récriminer contre le sort et contre la société.

Messieurs, les services qu'une pareille organisation scolaire rendrait à l'Enseignement technique, j'ai essayé de vous en montrer toute la portée.

Je ne doute pas qu'au point de vue des intérêts généraux du pays, par l'action qu'elle exercerait sur les esprits et les mœurs, elle n'ait également l'influence la plus salutaire et la plus conforme aux intérêts de la démocratie française.

Le Gérant : PAUL DUPONT.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 294.7.88

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome X. N° 2. — 15 Août 1888.

SOMMAIRE. — *Distribution des prix du Concours général :* Discours de M. le Ministre de l'Instruction publique ; — Discours de M. Blanchet, professeur d'histoire au lycée Charlemagne. — *L'Avenir commercial des colonies allemandes* (fin), par M. J. Flory. — *Faculté des lettres de Paris :* Thèses de M. l'abbé Paul Lallemand. — *Bibliographie*, par MM. F. Picavet, Auguste Bourgoin. — *Correspondance.* — Table des matières du tome IX.

CONCOURS GÉNÉRAL

DES LYCÉES ET COLLÈGES DE PARIS, DE VANVES ET DE VERSAILLES

DISTRIBUTION DES PRIX (31 juillet 1888).

DISCOURS DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Messieurs,

Jeunes Élèves,

L'honneur, toujours très grand, de prendre la parole, au nom de l'Université de France, devant des hommes qui sont l'orgueil du pays, devant une jeunesse qui est son espérance, me semble aujourd'hui véritablement périlleux. Il est sûr en effet — c'est l'avis

des étrangers aussi bien que le nôtre — que l'enseignement classique traverse une crise. Il a toujours ses partisans, des partisans pieux, pour qui la moindre atteinte au dogme officiel semble un danger, presque un scandale ; il a aussi des adversaires décidés qui se préoccupent avant tout des besoins de la société actuelle, et qui, jugeant notre programme d'instruction trop peu pratique, prévoient et appellent peut-être la ruine de ce qui subsiste. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'en matière d'enseignement les bouleversements soient souhaitables ; mais je ne pense pas non plus qu'il soit prudent de dédaigner les mouvements de l'opinion et d'écarter, de parti pris, les changements.

Quand tout se transforme, et si vite, pouvons-nous espérer que l'instruction seule échappe à cette loi d'évolution ? Je serais désolé qu'on m'accusât de méconnaître la beauté, la grandeur des lettres anciennes. Je pense comme vous, Messieurs, que rien au monde ne peut égaler le charme que respirent certains chefs-d'œuvre d'autrefois. Les poètes grecs, par exemple, et les plus anciens de ces poètes surtout, ont eu ce privilège heureux d'exprimer avant nous les sentiments que nous avons appris à rendre d'après eux. Ils se sont les premiers approchés du cœur humain, et, avec une finesse de sens qui nous ravit d'admiration, ils en ont démêlé les troubles les plus délicats ; ils ont rendu leurs impressions avec une naïveté qui a fait passer dans les mots toute la force et toute la fraîcheur de ce sentiment si sincère. Il y a chez Homère une fleur d'imagination qui ne se retrouvera plus.

La littérature latine, qui a gardé jusqu'à ces derniers temps une importance peut-être exagérée dans les programmes de nos classes, me semble, ainsi qu'à plus d'un d'entre vous, moins précieuse. Elle n'est pas originale, comme la grecque ; elle est moins adaptée à l'intelligence un peu tendre de l'adolescent. Elle a parfois, dans sa noblesse de pensée et dans sa netteté d'expression, quelque chose de sec et de déclamatoire que nous avons imité à certaines époques, mais à quoi nous ne tenons plus. Avec ses défauts, la littérature latine est encore une source rare qui répand, elle aussi, comme le fleuve grec, les grandes idées, les fiers sentiments et les nobles expressions.

Je comprends que l'étude de ces deux langues, de ces deux classes de chefs-d'œuvre si diversement éminents, ait passionné plus d'un esprit d'élite. Je m'explique fort bien que pour tel d'entre vous la vie entière se soit passée dans cette docte et sereine contemplation.

In angello cum libello, disait le solitaire au moyen âge. Combien cette devise exprimerait encore justement les recherches silencieuses de tant d'érudits de ce temps, qui n'ont vécu que pour pénétrer chaque jour plus avant dans la pensée antique. Comment, dans cette extase admirative, ne pas oublier quelque peu l'univers ? Et toutefois, pendant ce temps, les inventions se multiplient, les sciences font des pas de géant ; la face de la vérité universelle se transfigure en s'éclairant d'un jour nouveau. Et celui qui s'est attardé dans l'entretien muet des enchanteurs du monde antique risque de s'éveiller comme ce personnage de légende que la voix d'un oiseau charme durant un jour ; en regardant ce que le monde a fait pendant cette journée d'oubli, il reconnaît avec stupeur qu'il a sommeillé cent années.

Il est bien loin de ma pensée de jeter même une ombre de discrédit sur les vieilles études littéraires. Je souffrirais plus que personne si j'en voyais jamais le niveau s'abaisser. Mais si l'on veut les maintenir à leur degré d'élévation, il ne faut pas se leurrer de l'espoir qu'on peut les imposer à tout le monde. L'enseignement du latin et du grec donne beaucoup de force aux têtes faites pour le porter. Mais il est des cerveaux qui ne sauraient qu'en être excédés sans profit ; et nous, éducateurs, nous n'avons pas le droit de laisser perdre ou de mal employer une partie des forces intellectuelles. Le mieux donc, n'est-ce pas de favoriser une sélection et de laisser tout entiers à la vocation littéraire ceux que leurs facultés, ou seulement leur goût, désigneraient pour ces études raffinées ? Redevenu la part d'un nombre d'écoliers bien plus restreint, l'enseignement du latin et du grec gagnerait en valeur ce qu'il semblerait perdre en étendue. Il n'en coûterait plus à personne de le voir s'enfoncer dans un détail d'érudition qui lui est interdit et se renforcer d'exercices qui seraient de nature à gêner la marche du grand nombre.

Plus nous irons, plus il sera difficile à nos programmes généraux d'éducation de ne pas se régler sur le caractère de notre siècle. La loi du progrès s'impose, et le latin n'échappera pas à sa destinée. Le passé, à cet égard, peut nous expliquer l'avenir. Qu'était autrefois l'éducation classique en France ? L'étude unique et exclusive du latin. On l'apprenait pour le parler et pour l'écrire. On argumentait en latin au collège, puis en Sorbonne. Les érudits, les savants se servaient du latin pour échanger leurs idées et se communiquer les résultats de leurs travaux. Les savants ont renoncé à ce mode d'expression dont le moindre défaut était l'obscurité ; les éru-

dits eux-mêmes se sont habitués, dans leurs gloses ou leurs digressions sur les auteurs anciens, à n'employer que la langue de leur pays. La plupart de nos écoliers doivent renoncer forcément à la prétention d'apprendre le latin pour le parler ou pour l'écrire C'est dans ce sens que nos programmes ont été remaniés il n'y a pas si longtemps. La réforme entreprise et réalisée par mes illustres prédécesseurs a sacrifié certaines élégances. Mais qui s'aviserait de regretter qu'on n'entretienne plus, à grands frais de temps et d'efforts, le luxe démodé des vers latins ou toute autre vanité innocemment laborieuse?

On vous l'a dit tout à l'heure avec éloquence, le programme primitif de l'éducation classique a dû subir d'autres modifications. Au latin s'était, d'assez bonne heure, ajouté le français, introduit d'abord comme en fraude, et longtemps relégué au second plan. Il est plus honoré qu'au temps jadis : est-il encore à sa vraie place? Les sciences, d'abord sacrifiées, ont fait, un jour, brusquement invasion dans le cercle des études classiques. Elles ont pris pour elles, à peu près exclusivement, les dernieres années que passent au collège les écoliers les plus ambitieux de connaissances. Et déjà on a dû les faire intervenir au début même des études; et il est aisé de prévoir qu'elles empiéteront de plus en plus sur le terrain réservé aux autres enseignements. Il en est de même des langues vivantes, que leur utilité pratique suffirait à défendre, mais dont on peut attendre des résultats de l'ordre le plus élevé, car elles conduiront, quand on le voudra, à la connaissance de littératures infiniment riches, qui sont, je le veux bien, moins pures, moins parfaites que celles de l'antiquité, mais qui, par le progrès des idées morales, par la largeur des vues politiques et le caractère inédit de certaines conceptions, les dépassent.

J'ai l'air d'opposer les anciens aux modernes. C'est bien en effet quelque chose comme le grand débat des modernes et des anciens qui semble se rouvrir à propos de l'éducation. Les ennemis des études latines et grecques leur reprochent surtout de n'avoir pas d'utilité immédiate. Je sais bien que les partisans de l'éducation par les langues anciennes font bon marché de ce reproche; mais leur dédain n'empêche pas que le reproche ne soit grave, et leurs explications mêmes ne parviennent pas à calmer l'opinion inquiète du grand public.

Ces explications se réduisent à deux ou trois. D'abord les langues anciennes, par la beauté de leur mécanisme compliqué et savant,

exercent à merveille les esprits adolescents. C'est comme une gymnastique incomparable qui fortifie toutes les facultés. De plus, l'étude des langues anciennes est l'introduction naturelle et indispensable à la connaissance approfondie du français. Enfin les littératures anciennes sont les véritables éducatrices de l'homme; ce beau mot d'humanités qui les désigne dispense d'expliquer leur rôle et loue, à lui seul, leurs bienfaits.

Les adversaires répondent à peu près ainsi : Cette gymnastique du latin est-elle toujours fortifiante? Ne rebute-t-elle pas un très grand nombre d'écoliers? Ne serait-il pas avantageux de supprimer ou de réduire ce long stage grammatical dont les lenteurs, d'une utilité contestée, ont pour inconvénient très sûr de faire reculer dans un lointain, où on le perd de vue, le but des études classiques, autrement dit, la pratique directe des chefs-d'œuvre grecs et latins? Quel que soit le lien de famille entre le latin et le français, il est au moins permis de discuter cet article de foi, d'après lequel l'ignorance du latin aurait pour conséquence inévitable l'impossibilité de savoir le français. Quel est donc l'érudit latiniste ou hellénisant qui peut se vanter d'avoir parlé sa langue plus purement et avec plus de finesse profonde que nos femmes de France, les Maintenon, les Caylus, les Staal-Delaunay, les Du Deffant, qui, je n'ai pas besoin de vous le dire, n'apprirent jamais le latin? Quant aux lettres anciennes, c'est là un trésor d'informations ou d'impressions de premier ordre; mais ce trésor, n'y pouvons-nous puiser qu'après avoir conquis très lentement la clef des langues? N'est-ce pas un préjugé dont les conséquences sautent aux yeux, de prétendre qu'on ne peut fréquenter avec utilité Homère, Sophocle, Platon, Démosthène, Plutarque, et tant d'autres, que dans le texte original? Demandez à Milton et à Bossuet si, pour s'imprégner de la Bible, ils ont attendu d'avoir appris l'hébreu? Aurons-nous besoin d'être des égyptologues pour aborder l'histoire des Rhamsès, ou de lire les cunéiformes pour apprendre le contenu d'une inscription asiatique? Attendrons-nous d'avoir passé dix ans à épeler les langues slaves pour être juges de ce qu'un livre de Tolstoï, *Guerre et Paix*, par exemple, apporte de nouveau, d'original et de puissant? Sur cette question de l'éducation par les littératures anciennes, je risquerai ici ce paradoxe, qui me paraît être la vérité : Nous diminuons d'autant plus l'influence des chefs-d'œuvre de l'antiquité que nous prétendons les faire entendre dans l'original, non pas à quelques écoliers, mais à la foule des élèves.

Si nous gagnons du temps de ce côté, nous aurons déjà plus de place pour d'autres études. L'admiration pour la Grèce et pour Rome ne doit pas nous faire oublier que c'est avant tout au génie français de faire l'éducation de la France actuelle. N'avons-nous pas, sans parler du moyen âge, au moins quatre grands siècles littéraires ? N'aurai-je pas tout dit en disant du premier d'entre eux qu'il a produit la Renaissance et la Réforme ? Du siècle suivant, je n'admire pas sans restriction, je l'avoue, sa conception religieuse, sa politique parfois absolue et égoïste ; mais comment méconnaître ce que les œuvres de cette époque contiennent de révélations profondes sur l'homme ? Sur les divers aspects de la destinée, sur la vie, sur la mort, sur la pensée, qui est toute la dignité humaine, rien ne passe, n'égale, peut-être, ces analyses pénétrantes exprimées dans un langage absolument définitif. Et ce dix-huitième siècle, qui, sous ses apparences frivoles, a été embrasé de la plus généreuse passion, la passion du bonheur des hommes ! Quels maîtres n'offre-t-il pas à la jeunesse d'aujourd'hui ? Je vous le demande, Messieurs, entre l'écolier qu'on oblige à traduire une harangue de Thucydide et celui à qui on mettrait dans la tête le commentaire approfondi d'un chapitre de *l'Esprit des Lois*, je ne dis pas lequel a la part la plus belle, je dis seulement, lequel peut paraître sacrifié ? Il faudra bien en venir malgré nous à lire moins de Cicéron et plus de Voltaire.

Le temps marche. L'esprit humain ne cesse de produire. De très grands noms surgissent et s'imposent ; des écrits comme ceux de Chateaubriand, de Lamartine, de Victor Hugo, de Michelet, d'Ernest Renan réclament l'attention même des écoliers.

Il faut que nous sachions ce qui se dit de grand autour de nous. Il faut surtout que nous n'ignorions pas ce qui se dit, ce qui s'écrit au delà des frontières. La science perd de plus en plus le caractère individuel qu'elle a eu autrefois. Elle est l'œuvre de tous, et, sans mot d'ordre, on s'évertue, sur tous les points du globe, à édifier ce monument des âges à venir. Nous ne pouvons pas attendre en France qu'un traducteur de bonne volonté nous fasse de temps en temps l'aumône de quelques-uns des résultats acquis en Allemagne, en Angleterre, ou même ailleurs ; nous devons nous mettre en état de suivre au jour le jour, et sur tout l'horizon, le labeur des autres grands peuples. C'est à ce titre surtout que l'étude des langues vivantes sollicite la jeunesse d'à présent. Et si, dans l'éducation classique moderne, cette étude des langues vivantes prenait — il faut s'habituer à tout prévoir — une place prépondérante, ce ne serait pas en-

core le moment de s'écrier : Les dieux s'en vont ! Songez, Messieurs, que ces langues, comme le français, ont produit d'admirables littératures. Pour ne parler que de l'Angleterre, je ne pourrais pas plaindre un écolier à qui l'on donnerait pour nourriture des historiens comme Hume, Macaulay, Carlyle, des orateurs comme Chatam et Fox, des humoristes comme Swift et Addison, des poètes comme Shakespeare, Tennyson, Shelley, — je ne touche que les points extrêmes, — des romanciers comme Dickens, Thackeray, Elliot, des philosophes comme Locke et Herbert Spencer.

Cette culture moderne et étrangère n'est pas l'ennemie de la vieille culture classique ; elle la complète, elle l'élargit, elle lui communique un souffle vivifiant. Si, contrairement à notre espoir, la décadence du latin et du grec était précipitée par l'envahissement fatal de l'enseignement scientifique ou seulement utilitaire, quel autre moyen aurions-nous de sauver la culture classique que de greffer sur le vieil arbre un peu découronné ces rejetons pleins de vigueur ?

Nous ne songeons pas, je le répète, à détruire les études grecques et latines ; notre plus vif désir est de les voir se fortifier ; mais elle ne sont pas l'unique solution du problème très compliqué de l'éducation moderne. Aussi, ai-je cru bon d'affirmer ici que ce problème nous préoccupait. L'Université s'attache à l'étudier : elle apportera dans ce travail son grand sentiment du devoir, sa passion du bien public. Elle tâchera de rester fidèle à sa tradition dans ce qu'elle a de plus inattaquable ; mais elle n'a jamais eu peur, j'ose le dire, d'aucune forme de progrès. Elle est prudente et méthodique dans sa recherche du bien ; dès qu'elle l'a reconnu, elle s'y dévoue avec autant de modestie que de ferveur, et elle en assure le triomphe.

DISCOURS DE M. BLANCHET,

Professeur d'histoire au lycée Charlemagne.

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESSIEURS,

Ce sera l'honneur de notre temps d'avoir compris toute l'importance de l'instruction publique. Jamais la jeunesse n'a éveillé une plus ardente sollicitude.

Les questions délicates que soulève le problème de l'éducation nationale provoquent dans les sociétés savantes les plus brillantes discussions, et elles inspirent des œuvres remarquables à d'éminents écrivains que l'Université est fière de compter parmi ses maîtres. La pédagogie est redevenue, dans la patrie de Montaigne et de Rousseau, une science française. L'État s'est associé à ce mouvement des esprits; il n'est pas de réforme qu'il ait poursuivie avec plus d'unité dans les vues, plus de persévérance dans l'action, plus de générosité dans les sacrifices.

Aussi, depuis vingt ans, une œuvre considérable a été accomplie. Les écoles se sont multipliées; l'instruction primaire pénètre enfin jusque dans nos plus humbles villages, et, animée d'un esprit nouveau, elle y apporte, avec les connaissances nécessaires à tout homme, les principes du droit et du devoir qui font le citoyen. L'enseignement supérieur achève une transformation dont on peut déjà apprécier les heureux résultats. Quelques-unes de nos facultés ont reconstitué ces grandes universités dont la France, la première, avait donné le modèle à l'Europe, et que, depuis longtemps, elle était réduite à lui envier. Les savants étrangers qui viendront nous visiter aux fêtes prochaines de notre glorieux centenaire admireront sans doute la Sorbonne de Richelieu, agrandie et embellie par le

talent de nos artistes; ils seront plus étonnés encore de voir cette association, toujours plus florissante, de maîtres et d'élèves, qui fait revivre la physionomie de notre antique Université parisienne.

L'enseignement secondaire ne pouvait rester indifférent à cet esprit de rénovation. Longtemps il a été le principal fondement de l'éducation nationale; dans notre démocratie, il n'a rien perdu de son importance. Soit qu'il élève à lui, par une heureuse sélection, les intelligences d'élite que révèle l'instruction primaire, soit qu'il prépare la jeunesse française aux études supérieures, il a de graves devoirs à remplir. Le premier de tous ces devoirs était d'approprier son esprit, ses méthodes et ses programmes aux exigences de la société contemporaine.

L'éducation morale est aujourd'hui, comme autrefois, son œuvre essentielle. La culture désintéressée de l'esprit ne fait pas seulement des lettrés, mais des hommes. Les lettres ont ce naturel privilège qu'en élargissant l'horizon de l'intelligence elles font en même temps concevoir l'idée du beau et du bien. Ce que nous admirons dans les œuvres si parfaites de l'esprit humain, qui sont nos modèles classiques, c'est sans doute l'exquise beauté de la forme, mais aussi et surtout la noblesse des idées. La poésie elle-même, qui emporte l'imagination dans un monde idéal, est une grande éducatrice des caractères. Plus elle nous élève, et plus elle nous affranchit. Qu'importe que, dans son rêve, elle oublie les nécessités et les faiblesses de la vie présente? qu'importe que ses personnages soient des héros plutôt que des hommes, si, dans leur commerce, quelqu'une de leurs vertus, par une salutaire contagion du bien, pénètre dans nos âmes? On sait l'influence qu'a exercée à toutes les époques le culte des lettres sur ceux qui ont eu le bonheur de s'y livrer. Aux heures les plus tristes de notre histoire, dans les funestes égarements des guerres religieuses, alors que le fanatisme déchaîné, les ambitions personnelles et les passions anarchiques avaient étouffé tout sentiment d'humanité et de justice, qui prêcha avec courage la tolérance et le respect de la loi commune, si ce n'est ces magistrats aussi érudits que sages, les Harlay, les de Thou, les L'Hospital, en qui semblait revivre l'âme même de l'antiquité? Ainsi la culture intellectuelle produit presque toujours une amélioration morale; et les lettres, dont on a dit qu'elles étaient la parure de la démocratie, sont plus véritablement encore l'esprit qui la soutient et qui l'élève.

Si les lettres inspirent ces solides vertus, qui sont la force et la dignité de la vie, ou ces qualités aimables, qui sont le charme des relations sociales, l'enseignement classique, en conservant parmi nous la religion de l'idéal, n'a pas cessé de faire une œuvre utile. Et cependant il a encore une autre ambition, c'est d'élever la jeunesse pour la société dans laquelle elle est appelée à vivre. Il veut lui faire connaître les idées et les aspirations de notre temps; il veut les lui faire aimer.

Assurément l'Université se garde bien de jeter dans l'esprit des enfants les troublantes préoccupations de l'heure présente. Assez tôt ils seront engagés dans les luttes que provoque la libre activité d'un peuple et qui sont les conditions mêmes de la vie.

Rien ne serait plus contraire au naturel développement des intelligences et des caractères que l'impatience hâtive de transformer les enfants en hommes. Les fruits précoces ne sont pas les plus sains et les plus savoureux, et, suivant l'heureuse expression de Rousseau, il est bon de « laisser mûrir l'enfance dans les enfants ».

L'Université se garde encore de toute parole qui serait une atteinte à la conscience ou aux droits sacrés de la famille. Elle n'est ni une secte ni un parti, et son enseignement ne fait pas de fanatiques. Elle estime que la conduite future des jeunes gens qui lui sont confiés doit être le résultat d'une conviction personnelle et réfléchie.

Mais elle ne se défend pas d'être de son temps et de se pénétrer de l'esprit moderne. Elle aime la liberté, et son enseignement est libéral. Elle montre, avec la philosophie, que l'homme est libre et qu'il puise dans cette liberté même non seulement la juste notion de ses droits et de ses devoirs, mais encore le sentiment de sa dignité et de sa force. Elle montre, avec l'histoire, que les peuples, comme les individus, sont maîtres de leurs destinées, et que ces destinées sont glorieuses ou obscures, heureuses ou misérables, selon que l'on garde la passion jalouse de la liberté ou qu'on la perd, selon qu'on apporte un intérêt vigilant aux affaires publiques ou que, par une coupable indifférence, on en confie à d'autres le souci et la direction.

Cet esprit de liberté que notre enseignement fait naître, la discipline le dirige et le fortifie. La discipline dont nous parlons n'est pas la soumission tout extérieure qu'impose la crainte du châtiment, mais l'assentiment réfléchi à une règle nécessaire. Nos collèges ne sont plus ces « geôles de jeunesse captive » que détestait Montaigne, où seule la voix impérieuse du commandement se fait entendre. Nous

aimons à nous adresser à la raison des enfants et à faire appel à ces sentiments de droiture et de bonté si naturels à leur âge. N'est-ce pas, en effet, à ce premier âge de la vie, où l'âme s'ouvre d'elle-même à toutes les inspirations généreuses, que la parole du maître a le plus facile accès pour arriver jusqu'à elle ? N'est-ce pas à cet heureux moment qu'il trouve, pour donner un salutaire conseil, ces occasions propices dont parle le poète :

Mollissima fandi tempora (1).

L'obéissance voulue et raisonnée à la loi, qui est la vraie discipline morale, n'est-elle pas le devoir et en même temps la garantie d'une société libre ? Le consentement de la volonté à une règle intérieure fait que l'homme s'appartient, de même que le respect d'une loi commune fait que les peuples restent maîtres d'eux-mêmes.

Mais l'éducation de la jeunesse nous inspire, dans le temps présent, de plus graves soucis. Il ne suffit pas qu'elle soit une force libérale, il faut qu'elle devienne un agent de progrès. Notre époque est agitée par un souffle nouveau; elle aspire, dans sa passion de justice et d'égalité, à un avenir toujours meilleur. Les humbles veulent s'élever, les ignorants veulent s'instruire, les déshérités de la vie veulent avoir leur part du bien-être commun. Pouvons-nous rester indifférents à ces ambitions légitimes, et n'est-ce pas une obligation pressante de dire à la jeunesse qui nous écoute qu'elle aura dans cette société nouvelle de nouveaux devoirs à remplir ? Elle peut exercer sur notre pays la plus heureuse influence, en faisant accepter de tous cette supériorité que lui donnent une instruction complète et une situation sociale plus élevée. Il suffit qu'elle justifie par ses services la confiance qu'on aura placée en elle, et que, pénétrée des sentiments de justice et de solidarité, elle tende la main à ceux qui sont plus bas pour les élever toujours plus haut. Une élite qui s'ouvre à tous les talents et qui est accessible à toutes les idées de réforme ne perd jamais, même dans les sociétés les plus jalouses d'égalité, son autorité sur le peuple et son action légitime sur les affaires publiques. Si, au contraire, elle reste indifférente, endormie dans une frivole insouciance ou dans une satisfaction égoïste, sa supériorité, loin d'être une force, devient un obstacle, et elle voit s'accomplir, sans elle et malgré elle, une œuvre dont elle est la première

(1) Virgile. *Énéide*, IV, 291.

victime. Ainsi, l'éducation qui laisserait la jeunesse étrangère aux aspirations de notre démocratie risquerait d'être stérile ou funeste.

L'amour de la liberté, le respect de la loi, la croyance au progrès, telles sont les idées qui sont le fonds commun de notre enseignement. Elles donnent à l'éducation cette unité morale qui en fait la force. Car cette aspiration commune à un même idéal, cette intime association des âmes dans une même pensée, n'est-ce pas le lien qui forme la patrie ? Ainsi que l'a dit, en son magnifique langage, le grand écrivain à qui le ministre de l'instruction publique donnait si justement, dans une solennité récente, le plus haut témoignage de la reconnaissance nationale : « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent... Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent... voilà la condition essentielle pour être un peuple (1). »

Ce n'est pas seulement l'éducation morale, mais l'instruction elle-même qui doit s'inspirer des besoins de la société contemporaine. Déjà, à la fin du dix-septième siècle, Fleury écrivait avec raison : « Il me semble que nous devons accommoder nos études à l'état présent de nos mœurs, et étudier les choses qui sont d'usage dans le monde, puisqu'on ne peut changer cet usage pour l'accommoder à l'ordre de nos études. » Cette réforme qui paraissait opportune dans une société aristocratique, où l'instruction était le privilège d'un petit nombre, les exigences de notre temps l'ont rendue nécessaire. L'affluence des élèves, le nombre et la diversité des professions qui plus tard solliciteront leur activité, l'étendue et l'importance des sciences nouvelles qui ont élargi le champ, autrefois restreint, des connaissances humaines, tout demandait une transformation profonde dans le régime de nos études.

Aussi bien personne aujourd'hui ne méconnaît cette nécessité. La création de l'enseignement spécial en a été la première conséquence. En remplaçant l'étude des langues anciennes par celle de la littérature française et des langues vivantes, en faisant une part plus grande aux sciences exactes, l'Université a fondé un enseignement directement utile à une partie de la jeunesse et mieux approprié à ses besoins. Mais cet enseignement a-t-il conservé cet esprit large et libéral qui seul fait la véritable éducation? En réalité, c'est se

(1) Renan. *Qu'est-ce qu'une nation?*

demander si notre littérature, après s'être inspirée des chefs-d'œuvre de l'antiquité, suffit elle-même à servir de modèle, et si elle apporte ce fonds d'idées générales qui donnent à l'intelligence sa rectitude et son étendue.

Or, est-ce une témérité de prétendre que cette éducation libérale, vos lettres françaises sont capables de la donner? N'ont-elles pas emprunté aux écrivains de la Grèce et de Rome tout ce que leur génie a produit de meilleur, et ne peuvent-elles pas, à leur tour, nourrir notre esprit de cette substance si fortifiante? Nos prosateurs et nos poètes, de Montaigne jusqu'à Michelet, de Corneille jusqu'à Victor Hugo, n'ont-ils pas conçu et réalisé toutes les formes du beau? Comment admettre qu'une intelligence élevée dans l'étude et l'admiration de tant d'œuvres si fortes et si originales, si délicates et si charmantes, n'atteindrait pas à son complet développement? Nous avons une trop haute idée de notre génie national pour ne pas croire à l'heureuse influence des lettres françaises et des humanités modernes.

Mais, quelle que soit l'utilité de l'enseignement spécial, l'enseignement classique restera en honneur parmi nous. Heureuse est la tradition séculaire qui nous pousse à rechercher les éléments d'une éducation supérieure dans le commerce des grands génies de l'antiquité! Le courant de la civilisation ancienne ne coulera jamais trop large dans notre démocratie. Tous assurément ne retirent pas un égal bénéfice des études gréco-latines. Ceux-là seuls en emportent tout le profit qui, par une naturelle disposition de leur esprit, sentent plus vivement la beauté des chefs-d'œuvre et s'inspirent davantage de ces incomparables modèles. Mais il n'est pas d'intelligence qui n'ait été assouplie et fortifiée par la discipline des études classiques. Cette semence du beau et du bien n'est jamais perdue tout entière : quelques grains germent au fond des natures dont l'apparence est le plus ingrate, grandissent peu à peu, et plus tard donnent des fleurs et des fruits.

Avouons-le cependant : dans notre siècle utilitaire — et il a bien des raisons pour l'être — cette action bienfaisante des études classiques n'eût pas suffi à les protéger. A leur tour, elles ont dû s'accommoder aux exigences de la société contemporaine. Elles ont élargi peu à peu leur cadre pour faire place à des connaissances nouvelles. Les langues vivantes, qui longtemps n'ont été qu'un ornement pour nos programmes, sont devenues l'objet d'une étude longue et sérieuse. L'enseignement de l'histoire, qui s'arrêtait au

seuil de notre siècle, s'étend jusqu'à nos jours. La géographie, trop longtemps sacrifiée, a pris l'importance qui lui convient. Les sciences enfin se sont installées dans toutes nos classes et, comme les heureux conquérants, se sont taillé un large domaine.

Ces enseignements nouveaux, loin d'être une cause de faiblesse pour nos études, leur donneront plus de force encore, et contribueront, pour leur part, à l'éducation des esprits, à condition d'en bien saisir la raison et la méthode. Que n'a-t-on pas dit contre ce qu'on a appelé, non sans quelque dédain, les *Leçons de choses?* Et cependant, quand nous habituons l'enfant à regarder et à voir ce monde merveilleux qui sollicite sa curiosité si mobile et si impatiente, ne provoquons-nous pas en lui l'esprit d'observation? Quand nous répondons aux questions incessantes qui se pressent alors sur sa bouche, n'éveillons-nous pas, en lui donnant le plaisir de connaître, le généreux désir de savoir? Cet enseignement de faits n'est pas seulement utile par le profit direct qu'on en retire, il a, dans l'éducation, une partie plus haute.

Dans le régime de nos études qui donne une si grande importance à l'idée, il n'est pas mauvais d'habituer les jeunes intelligences à voir les faits et à compter avec eux. Plus tard, la raison se formera, et ce sont les sciences encore qui, enseignées non plus dans leurs éléments les plus simples, mais dans leurs théories élevées, lui donneront toute la perfection à laquelle elle peut atteindre. Elles apprendront à voir les causes des phénomènes et à en déduire les conséquences, à étudier les liens apparents ou cachés qui les enchaînent les uns aux autres ; et ainsi la rigueur de leur raisonnement fera la rectitude de la pensée. Car ce qui importe, dans notre éducation littéraire, ce ne sont pas autant les sciences elles-mêmes que l'esprit scientifique qu'elles font naître.

Quel est celui de nos enseignements qui n'exerce pas une part d'influence sur le développement des esprits ? Est-ce l'étude des langues vivantes, qui sont pour l'intelligence un gymnastique si utile que des maîtres éprouvés voudraient les substituer aux langues anciennes comme instrument principal de culture intellectuelle ? Est-ce l'histoire, ce guide nécessaire de l'éducation morale et civique, qui est en même temps un auxiliaire précieux des études littéraires ? Est-ce enfin la philosophie, cette science des sciences, qui forme à la fois l'intelligence et le caractère, et qui met en valeur ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, je veux dire l'homme même ?

Non, notre enseignement classique n'a rien perdu à s'élargir; et

cette transformation même, qu'on déplore quelquefois comme une décadence, n'est qu'un rajeunissement. Cette ouverture de l'intelligence sur le monde qui nous entoure, ce sentiment du réel et, pour le dire en un mot, cet esprit scientifique, n'est-ce pas le caractère d'une éducation vraiment moderne ? N'est-ce pas ce même esprit qui fait la grandeur de ce siècle ? Et certes nous ne parlons pas des sciences elles-mêmes, ni des merveilles qu'elles ont produites, ni des découvertes admirables qu'elles ont faites. Qui n'en est frappé et comme ébloui ? Mais dans la littérature même cet esprit scientifique a produit la plus heureuse révolution. C'est lui qui a inspiré nos historiens quand, utilisant les récentes découvertes, ils ont osé plonger leur regard dans la vie mystérieuse de l'humanité naissante ; quand, exhumant les restes précieux du passé, ils ont fait revivre, avec Augustin Thierry, cette robuste bourgeoisie du moyen âge à qui nous devons la première conquête de nos libertés politiques ; quand enfin ils ont apporté dans les obscurités des époques lointaines une telle lumière que, pour me servir de la belle expression de Michelet, l'histoire a été une résurrection. C'est lui qui pousse le philosophe à étudier de près les ressorts les plus secrets de l'organisme vivant et à rechercher dans les phénomènes de la vie l'explication de la vie elle-même. C'est lui qui a provoqué dans tous les genres littéraires ce goût d'une analyse fine et exacte et qui nous découvre les mouvements cachés des passions humaines. Qui pourrait dire enfin que la poésie ne trouvera pas dans les forces de la nature, disciplinées et asservies par la science, une source d'inspiration nouvelle ?

Le pays n'aura pas à déplorer cette transformation de nos études. En variant les formes et les programmes de notre enseignement, nous donnons à un plus grand nombre d'intelligences l'occasion de se connaître elles-mêmes et de se distinguer. L'enseignement a pour but de provoquer la naissance et de faciliter le développement de tous les talents. Celui-là sera le mieux approprié aux besoins de notre démocratie, qui révèlera à chacun son aptitude particulière et qui, par la variété des programmes et la souplesse de l'organisation, tirera le meilleur parti de tous les dons naturels. Notre vieil édifice classique peut rester debout sur ses assises solides. Mais il doit se prêter, dans ses différentes parties, à des aménagements plus modernes. Donnons à nos collèges non pas seulement des noms nouveaux, mais une physionomie nouvelle. Que chacun d'eux puisse avoir ses cadres, ses méthodes, ses maîtres attachés à sa fortune et

unis dans une même pensée ; qu'il soit, en un mot, une personne vivante ! L'unité est la fin de l'éducation morale, parce que la patrie est une ; elle n'est pas la fin de l'éducation intellectuelle. Car elle ne serait plus alors que la médiocre uniformité des esprits.

Une crainte m'arrête : Ne demandons-nous pas trop à l'intelligence des enfants, et faisons-nous dans notre régime scolaire une part assez grande à leur éducation physique ? Je me rassure en relisant le discours que le Ministre de l'instruction publique prononçait, il y a quelques jours à peine, dans une de ces fêtes destinées à honorer la force et la souplesse, la vigueur et l'agilité, ces qualités de notre race française, aujourd'hui plus que jamais précieuses (1). Dans un langage élevé, où se trahissaient, sous la parole élégante du lettré, les préoccupations de l'homme d'Etat, il rappelait que le peuple qui avait produit les œuvres les plus parfaites de l'esprit humain, dans les lettres et dans les arts, était celui-là même qui avait poussé le plus loin l'éducation physique et qui avait glorifié la force et la beauté humaine à ce point qu'il en faisait l'apanage des dieux.

L'Université s'inspirera de ces nobles idées : elle continuera à demander à la Grèce la pensée généreuse qui fit les Platon et les Phidias ; elle lui demandera aussi le secret de sa force, qui fit les vainqueurs de Marathon et de Salamine. Ainsi elle accomplira sa tâche tout entière, et elle donnera à la société ce que la société attend d'elle : des hommes pour le pays, des citoyens pour la République et des soldats pour la patrie !

(1) Discours prononcé à Clermont devant les sociétés de gymnastique.

L'AVENIR COMMERCIAL

des colonies allemandes et la concurrence allemande hors d'Europe; moyens de développer le commerce français d'exportation.

(Suite et fin.)

La Nouvelle-Guinée et l'archipel Bismarck. — Les Allemands possèdent dans la Nouvelle-Guinée, sous le nom de Terre de l'empereur Guillaume, « un territoire dont l'étendue est de 181,680 kilomètres carrés, et la population d'environ 100,000 habitants, appartenant à la race des Papous. » Ces hommes, généralement bien bâtis, savent avec une incroyable habileté cultiver leurs champs à l'aide de bois pointus, pour en retirer d'abondantes moissons. Les côtes nord, sur lesquelles on connaît plusieurs bons mouillages, sont adossées à des montagnes qui dépassent même peut-être la limite des neiges éternelles, cependant très élevée dans ces contrées. Au pied de ces monts, doivent se trouver de hauts plateaux dont le climat doit se rapprocher de celui des zones tempérées de l'Europe; ils seraient, dès lors, propres à l'établissement de colonies, s'ils n'étaient séparés des côtes par des forêts vierges habitées par des populations hostiles.

« L'archipel de Bismarck possède aussi d'épaisses forêts qui contiennent plusieurs essences précieuses : des cèdres, des chênes, des acajous, des camphriers. Les habitants des montagnes cultivent le tabac, le riz, le maïs, la canne à sucre, des muscadiers et diverses autres plantes à épices. Le principal article de commerce est la noix

de coco : de nombreux comptoirs allemands sont établis dans les îles de l'archipel Bismarck pour cette branche de commerce (1). »

De pareilles ressources permettent de croire à l'avenir commercial et agricole de ces contrées, dont une compagnie allemande avait d'ailleurs commencé l'exploitation avant l'établissement du protectorat.

Archipel des Samoa, des Tonga. Iles Marshall. — L'Allemagne est toute-puissante dans cette région de la Polynésie depuis le traité du 24 janvier 1879 signé avec le Grand Conseil de Samoa. Elle s'immisce à tout propos dans le gouvernement de ces îles (2) et peut du jour au lendemain y établir son protectorat si les compagnies commerciales allemandes de ces contrées le jugent favorable à leurs intérêts.

Les îles Samoa (3) sont au nombre de quatorze ; on y compte 350,000 indigènes, 160 Anglais, 110 Allemands, 12 Américains et 4 Français (1886). Les îles Tonga ou des Amis, au nombre de cent cinquante, ont une population de 22,000 indigènes, 145 Anglais, 66 Allemands, 15 Américains, 10 Français (1886).

Dans les deux archipels, la compagnie hambourgeoise de commerce et de plantations (Deutsche handels und Plantagen Gesellschaft) a introduit la culture du coton et du café, et l'élevage des moutons d'Auckland. Elle importe pour 936,000 marks de marchandises et exporte des produits océaniens, surtout du coprah, pour une valeur de 3 millions de marks. Le capital engagé par les Allemands aux îles Tonga est de 3 millions et demi de francs, et celui des Anglais seulement de 750,000 francs. Plus de 90 navires de commerce allemands visitent chaque année les Samoa, et, « en reliant les ports d'Apia et de Tonga à Sydney par une ligne de steamers

(1) Malte Brun. *L'Allemagne illustrée*, t. I.

(2) Tout récemment, le roi Ualictoa, ami de l'Angleterre, a été déporté par les Allemands à Cameroons (V. *le Temps* du mois de juin).

(3) Les détails relatifs à la Polynésie allemande sont tirés du rapport de M. Relly à la chambre de commerce d'Auckland, publié dans le *Bulletin de la société de géographie commerciale de Paris*, t. VIII, 3.

réguliers, les Allemands se sont assurés le monopole du commerce de l'Océanie centrale pour l'importation. » En effet, les cotonnades allemandes, d'un prix très minime, commencent à supplanter les cotonnades anglaises, et dans aucun cas les produits français ne peuvent soutenir la concurrence : nous fabriquons beaucoup trop beau pour l'exportation.

Les îles Marshall, occupées en octobre 1886, ne peuvent guère être utilisées que comme station de relâche et comme dépôt de charbon pour la marine allemande ; il y a à peine 10,000 habitants, qui sont très vicieux, et la population décroît tous les jours ; « mais elles complètent avantageusement la série des annexions impériales dans l'Océanie. A Upolu, les Allemands ont créé un véritable arsenal où sont accumulés des éléments de ravitaillement pour leurs croiseurs, en cas de guerre avec une nation européenne. » Enfin ils ont manifesté à diverses reprises l'intention de s'emparer de Raiatea (1), admirablement située sur la grande route commerciale qui fera le tour du monde par l'Atlantique et le Pacifique après le percement de l'isthme de Panama. « Ainsi semblent se réaliser les vues politiques du chancelier, qui n'aime pas les colonies d'État, mais assure la protection de l'empire à tous les sujets allemands, en quelque lieu qu'ils prennent des terres (2). » Quelques ports militaires d'un entretien peu coûteux suffisent à assurer en Océanie la sécurité d'un vaste champ d'exploitation commerciale, et c'est ce qu'on peut appeler de la bonne politique coloniale.

L'Allemagne en Afrique. — Suivant la même méthode, les Allemands ont occupé en Afrique non plus seulement quelques comptoirs, mais de vastes territoires, presque un royaume. Sur la côte orientale, ils arrivent les premiers par l'étendue de leurs possessions et de leur influence. Sur la côte occidentale, ils se sont saisis, entre

(1) Raiatea est l'une des îles sous le Vent de l'archipel taïtien, récemment occupées par la France en vertu de la convention relative aux Nouvelles-Hébrides. « En raison des bons mouillages que contiennent ces îles, elles constituent la meilleure station maritime entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, San-Francisco et Panama, ce qui explique pourquoi leur possession nous a été un instant disputée par l'Angleterre et par l'Allemagne. » (*Soc. norm. de géogr.*, mars-avril 1888).

(2) *Rev. de géogr.*

l'estuaire du Congo et du Niger, de postes privilégiés pour « ce blocus » de l'Afrique auquel concourent toutes les puissances européennes .

Côte orientale. — En 1884, s'est constituée la Société allemande africaine officiellement reconnue en 1885 par lettres patentes de l'empereur d'Allemagne. Le 4 août 1885, une escadre impériale adressait un ultimatum à Said Bargasch, sultan de Zanzibar, pour le forcer à reconnaître la suzeraineté de l'empire sur les territoires acquis par la compagnie. Elle a occupé successivement Ochutu à l'intérieur des terres, la région fertile d'Usagara ; au N. du Rilimandjaro, le territoire qui s'étend jusqu'au fleuve Tana, et le port de Dar-es-Saham, d'où son influence rayonne aussi bien sur la région côtière que dans l'intérieur des terres.

D'après les cartes de 1885 et de 1886, et en tenant compte des acquisitions récentes, les possessions allemandes s'étendent de 0 à 10° de latitude sud sur une superficie de 137,500^{km},9 ; leur altitude moyenne varie de 300 à 500 mètres. Les principaux cours d'eau sont le Ringami, le Vouami, le Ruf-idji, la Rovomna. Sur la côte, Dar-es-Saham est le seul port réellement abrité que l'on rencontre du cap Guardafui à la baie Delagoa ! « Il est profond, les navires de guerre y entrent facilement ; il ne compte, il est vrai, que 1,500 habitants, mais de nombreuses maisons de commerce ne tarderont pas à s'y fonder ; peut-être détrônera-t-il Zanzibar (1). »

« Le territoire d'Usagara, quatre fois grand comme la Belgique, est d'une grande fertilité ; par ses contours, ses forêts, ses prairies entourées de grands bois, ses longues ondulations chargées de verdure, on ne peut mieux le comparer qu'à l'État du Missouri (2). »

La relation récente de Stanley, venant s'ajouter aux descriptions enthousiastes de Burton et de Speke, permet de bien augurer de l'avenir de ces contrées, qui « sont situées sur la route des caravanes de Zanzibar à Taboro et semblent devoir jouer dans les relations commerciales avec la région des lacs et l'Afrique occidentale un

(1) J. Marchand. *Bull. soc. de géogr. de Marseille*, 1887.

(2) Stanley. Comment j'ai retrouvé Livingstone (*Rev. de géogr.*, avril 1885).

rôle toujours grandissant (1) ». Le climat a, sans doute, éprouvé les colons allemands « qui avaient rêvé dans ces contrées un établissement définitif, mais il n'est pas plus meurtrier que celui de la côte occidentale et de tous les pays équatoriaux : il ne s'agissait nullement, d'ailleurs, de fonder là une colonie de peuplement. Les Allemands cherchaient dans ces contrées un bon territoire d'exploitation, et ils l'y ont trouvé ! »

Les Anglais, qui profitent volontiers des expériences faites par autrui, sont venus après eux dans l'Afrique orientale. En 1887, s'est constituée (2) « The British east African Association », qui a traité avec Said Bargasch pour la possession de 350 kilomètres de littoral avec Mousbaze et Mélinde : c'est la voie la plus directe de pénétration vers le lac Victoria, et peut-être le futur champ d'exploration de Stanley. — Les Anglais n'ont pas pour habitude, dans la chasse aux colonies,— qui le sait mieux que nous? — de s'engager sur de fausses pistes ; rien n'est plus concluant que leur empressement à suivre les Allemands dans l'Afrique orientale ; il en dit plus que toutes les descriptions pour l'avenir de ces terres.

Côte occidentale. — A côté des Anglais, des Français, des Portugais, des Espagnols et des Américains, les Allemands ont pris position sur cette longue lisière du grand marché noir qui s'étend du cap Vert au cap de Bonne-Espérance. Ils possèdent aujourd'hui la baie d'Angra Pequena sur la côte S.-O., les comptoirs de Lamé, de Porto Seguro et de Petit Popo sur la côte des Esclaves, et, dans une situation privilégiée, à l'angle formé par la rencontre des deux rivages du golfe de Guinée, aux portes mêmes du Soudan, la colonie de Cameroons.

Angra Pequena (3). — Le moins important de tous ces établissements est assurément Angra Pequena. On y respire un air sain lorsqu'on descend des stations mortelles de la côte occidentale d'Afrique,

(1) J. Marchand.

(2) *Rev. de géogr.*, avril 1888.

(3) Descript. du Dr Canolle. *Revue maritime et coloniale.* — *Bull. de la soc. de géogr. comm. de Paris*, t. VIII, 2 ; t. IX, 2.

mais l'eau est à 20 milles anglais dans l'intérieur, et celle qui vient du Cap coûte 33 shellings la tonne.

Les explorations de la « Sudwest africanische Gesellschaft » ont montré que l'on s'exposait à une perte certaine si l'on voulait exploiter les mines de cuivre ; mais on pourrait, à la rigueur, faire produire au sol les récoltes nécessaires à un comptoir commercial qui paraissait indiqué même avant l'établissement de la maison Lüderitz. Ainsi, Angra Pequena peut devenir « un point de réunion pour les commerçants qui viendront y échanger du tabac, des fusils, de la poudre, de l'eau-de-vie et autres articles contre les bestiaux, les peaux, les plumes d'autruche et l'ivoire indigène »; mais la baie est avant tout un poste militaire, station de santé pour les équipages, centre de ralliement des navires en temps de guerre, port de refuge et de ravitaillement.

Ailleurs, les Allemands ont eu plus de flair, et ils ont montré ce que M. Drapeyron appelle « l'instinct topographique (1) » ; ils ont fait un coup de maître en s'établissant à Cameroons (2) entre l'estuaire du Congo et celui du Niger (3). Cette colonie semble en effet destinée à devenir la vraie station de départ des caravanes vers le Soudan central, étant le point le plus rapproché du massif d'Adamooua. L'Allemagne revendique déjà comme ses possessions « les pays limités par une ligne géométrique tracée à travers monts et vallées, des rapides de la rivière Oyons à une courbe du Benoué « située entre le confluent du Faro et la ville de Vola (4) ». Or, d'après les renseignements fournis par les indigènes, c'est précisément à cet endroit que se trouve N'Gandéré, le marché le plus fréquenté de la contrée », dans une position exceptionnelle pour le rayonnement du commerce, « au faite de partage qui sépare les

(1) *Revue de géogr.*, octobre 1884.

(2) Le pays a été occupé par le docteur Machligall, commissaire du gouvernement, en 1884.

(3) *Revue de géogr.*, octobre 1884.

(4) E. Reclus. *L'Afrique occidentale*, t. VIII; Godefroy Demombyen. Les Colonies allemandes dans l'Afrique occidentale. (*Revue de géographie*, juillet-septembre 1887).

sources du Benoué et du Chari des rivières qui se dirigent au S. vers le Congo et au S.-O. vers la baie de Biafra. » Les Anglais, qui tiennent les bouches du Niger, et les Français, qui viennent d'explorer le fleuve jusqu'à Tambouctou, feront bien de « veiller au grain », car les Allemands sont très bien placés pour arriver les premiers.

L'avenir commercial de Cameroons ne paraît donc plus douteux, c'est l'essentiel ; car l'avenir agricole des comptoirs de la côte de Guinée est incertain et serait très coûteux à assurer sur un sol « fétiche » que les noirs ne veulent pas travailler et où meurent les Européens. Cameroons n'est ni plus ni moins favorisé que les colonies voisines : les mêmes productions végétales y viennent spontanément sur une côte également malsaine, et Burton, qui, dès 1862, signalait les monts Cameroons comme un admirable sanatorium pareil à ceux qui ont été établis dans l'Inde, trouverait aujourd'hui de nombreux contradicteurs parmi les Allemands, qui sont revenus de là-bas décimés par la fièvre ou par l'anémie (1).

Lome, Porto Seguro, Petit Popo. — Par la convention de décembre 1885, la France, qui reste toujours maîtresse du Grand Popo, a cédé à l'Allemagne ses droits sur les comptoirs de Lome, Porto Seguro et Petit Popo. Les marchands de Hambourg et de Brême sont établis sur la zone littorale séparée par la « mer du pays d'outre-lagune, qui peut devenir un débouché lorsque les routes auront remplacé les sentiers sinueux où l'on ne marche qu'à la file indienne (2) ». Les Allemands ont voulu avoir leurs stations sur cette côte, où les Français et les Anglais possédaient déjà des comptoirs. Derniers venus, ils ont pour eux l'audace et le génie des affaires, fondés sur une bonne éducation commerciale. Tandis que nous nous épuisons en efforts isolés, ils relient entre eux par une ligne de paquebots leurs postes et leurs factoreries échelonnés sur tout le littoral, et organisent leurs exploitations.

(1) « Les pays situés aux alentours de Cameroons sont riches, populeux, et les estuaires des fleuves sont très sains : c'est du moins ce qu'assurent des voyageurs qui ont parcouru récemment ces régions, car les officiers et les équipages sont décimés par la fièvre et la dysenterie. »
Giacomo Bove, chef de la mission italienne au Congo. *Soc. de géogr. commerc. du Havre.* Bulletins de mai et juin 1887.

(2) E. Reclus.

Ils fondent des établissements, non pour coloniser, mais pour gagner, comme ces Normands du moyen âge qui avaient en Germanie le berceau de leur race. Ils n'ont pas pris au hasard parmi le rebut des autres nations, mais ils ont choisi avec discernement des colonies dont l'avenir commercial est sûr. Ils opèrent en gens pratiques et pour le gain, affectant, suivant les besoins de leur cause, de regarder d'un œil d'envie les possessions françaises, espagnoles ou hollandaises; on ne saurait les prendre au sérieux dans ce rôle emprunté et pendant qu'ils forcent ailleurs d'autres personnages. Ils s'établissent en effet, sans se recommander du protectorat impérial, partout où d'autres peuples européens possèdent de grands intérêts sans avoir de colonies. En Chine, à la Plata, dans tous les centres commerciaux importants du monde, ils cherchent à évincer les commerçants français ou anglais, et finiront, si l'on n'y prend garde, par dominer le marché : voilà le véritable terrain de la lutte. Les Allemands cherchent à nous en écarter, c'est à nous de n'en pas sortir; en prisant à leur juste valeur les convoitises imaginaires que les habiletés de leur politique laissent soupçonner, nous pourrons disposer de toute notre attention pour surveiller de près une redoutable concurrence et en atténuer les ruineux effets.

J. FLORY.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. L'ABBÉ PAUL LALLEMAND, *prêtre de l'Oratoire, agrégé de grammaire, maître de conférences à l'Institut catholique, professeur à l'École Massillon* (15 mai 1888).

Il serait plus facile à un chameau (lisez câble) de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un ecclésiastique de se produire en public, pour un acte public, sans une couronne d'amis, escompteurs d'un triomphe dont il serait impie de douter. D'ordinaire, c'est devant les banquettes que s'ouvre la séance, à midi, pour la thèse latine. On ne vient guère que pour la thèse française, après le déjeuner, à l'heure de la digestion. Pour M. l'abbé Lallemand, dès le début, la salle est remplie, à ce point que beaucoup d'auditeurs en sont réduits à rester sur leurs pieds. Il y avait des dames et, les dieux me pardonnent! des jeunes filles, dont quelques-unes n'auraient pu faire souhaiter, en fait de paradis, que celui de Mahomet. Je ne parle pas, bien entendu, des prêtres, qui étaient en nombre, en si grand nombre que, malheur fût-il advenu aux profanes, ils auraient pu partir les bottes graissées pour le grand voyage, comme dit ce mécréant de Rabelais. Tout ce monde si sûr devait inspirer au candidat une juste confiance, qui perçait à travers sa naturelle modestie. A telle critique il répondait : — « Je ne suis pas un homme de détails; je suis un homme d'imagination. — Soit, répliquait M. Martha, mais alors c'est surtout dans votre *errata* que vous en fournissez la preuve, car vous y confessez des péchés que vous n'avez pas commis, tandis que vous montrez des autres une contrition très imparfaite. »

Cet *errata* a joué un grand rôle dans la soutenance de la thèse

latine (*De Parnasso Oratoriano*, 1888. Thorin, 115 p.). M. l'abbé Lallemand y a consciencieusement relevé des vétilles, mais il a laissé sans les signaler, et évidemment sans les voir, tant de fautes, que M. Gazier, qui y a regardé de plus près, déclarait nécessaire un *mea culpa* de cinq cents lignes. Voulez-vous un exemple? Dans la phrase bien connue de Rabelais « déambuler par les compites de l'urbe », les compites (*compita*) deviennent *computa* sous la plume du candidat, et quand on lui signale la faute il ne voit pas en quoi elle consiste. A un ecclésiastique, on passerait volontiers de ne pas citer le curé de Meudon ; mais le citer et, dans une thèse latine, se tromper ainsi sur un mot latin ! Voici l'excuse : un simple rapprochement de dates prouve que ce travail a été imprimé très vite, comme si le temps ne faisait rien à l'affaire. Par malheur, il a été composé et écrit de même, ce qui lui ôte toute valeur scientifique. Les renvois aux sources ne sont même pas toujours de première main. A la page 14, M. Lallemand cite Ovide d'une manière tout à fait insolite et inintelligible : (*Ovide* 4 *l. Trist.* 3) *Eleg.* On lui a demandé ce que signifiait ce grimoire, et il n'a pu le dire. Or, ouvrez la traduction des fables choisies de La Fontaine, par le P. Giraud, à la page 23, et vous y verrez ce même renvoi baroque, identiquement. Il est permis de prendre un texte où on le trouve, mais à la condition de vérifier les renvois, et de les éclaircir, en cas de besoin.

Consolons-nous de ce défaut : le sujet a si peu d'importance! le Parnasse des Oratoriens au XVIIe et au XVIIIe siècle n'y tient pas, j'imagine, une grande place. Que nous font ces traductions de poètes français, pièces de circonstance sur des événements historiques contemporains ou sur des faits intéressant la Congrégation? Cette poésie a même moins d'esprit et de mouvement que celle des Jésuites. Il est vrai qu'elle se rattrape par le fond, étant plus sensée, plus correcte en général, quoique non exempte de solécismes. Ces solécismes, après tout, ne sont peut-être pas toujours imputables à ces poètes d'école et de couvent : dans sa précipitation, le candidat est suspect de leur en avoir prêté dont ils étaient innocents : des corrections lui ont été proposées, les plus simples et les plus heureuses du monde, comme les plus nécessaires, et dont il ne s'était pas avisé en se relisant.

L'unique mérite de cette thèse, mais c'en est un, c'est de fournir çà et là des documents inédits ou devenus rares, qui pourront être de quelque utilité à ceux qui feront l'histoire de la pédagogie en France.

Pas n'est besoin de dire que, si la thèse française n'avait paru de beaucoup meilleure, le triomphe escompté aurait bien pu se transformer en désastre. Mais ce gros volume (*Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, 1887. Thorin, 474 p. gr. in-8°) est plein de documents précis sur les collèges des Oratoriens avant la Révolution. Il relate par le menu l'histoire de chacune de ces maisons, leur établissement, leurs vicissitudes, leur prospérité, les épreuves qu'elles ont eu à subir, la manière dont elles ont péri, leurs méthodes d'enseignement, leur discipline, la vie intérieure de l'Ordre. Certes, s'il y a, en France, un ordre religieux qui soit honoré, c'est, avec les Bénédictins, celui des Oratoriens. On sait gré aux uns d'avoir tant fait pour la science historique, aux autres de s'être rangés, en philosophie et métaphysique religieuses, du côté des Cartésiens et des Jansénistes, c'est-à-dire des persécutés, ce qui attira la persécution, à leur tour, sur les maîtres de l'Oratoire; aux uns et aux autres, enfin, de s'être tenus à l'écart de la politique militante et, s'il faut tout dire, d'avoir été toujours, invariablement, les résolus adversaires de la Compagnie de Jésus.

C'est là, très certainement, qu'a été le piquant de cette soutenance. Le temps n'est plus où un catholique pouvait, sans danger pour son salut en ce monde et dans l'autre, se prononcer contre les Jésuites. Les Jésuites règnent au Vatican, quelquefois malgré le pape, et, en tout cas, dans toute la chrétienté. Les gallicans ont disparu, avec leur doctrine hybride qui voulait marier la raison au miracle, et qui n'était qu'une tentative pour conquérir ou maintenir une demi-indépendance. Le *syllabus* a prononcé en dernier ressort ; M. Dupanloup s'est soumis; s'il reste encore des regrets au fond de quelques âmes, ces regrets n'iront plus jusqu'à la révolte, et le plus pressant intérêt est de vivre en paix avec l'ancien ennemi qui fait la loi. Mais comment faire l'apologie des actes et des opinions de l'Oratoire, qui ont eu les Jésuites pour constants adversaires,

sans déchirer ceux-ci quelque peu? M. l'abbé Lallemand y est pourtant parvenu, et ce n'est pas la moindre preuve d'habileté, de prudence, qu'il ait donnée. Si ses belles dents ont jamais mordu âme qui vive, ce n'est pas elles qui auront rendu les bons pères enragés. Elles les ménagent avec tant de soin que M. Lenient a pu demander au candidat si ce n'était pas eux, par hasard, dont il se portait l'apologiste.

N'allez pas croire pourtant que M. Lallemand ait passé à l'ennemi avec armes et bagages. Non : il est de ceux chez qui l'on peut supposer quelque arrière-pensée, quelque frémissement intérieur dans une soumission obligatoire. Oratorien, il aime sa patrie, il le dit et il le montre : il s'approprie un mot déjà dit, que « l'Oratoire est la plus française des congrégations ». Son dernier mot est que, « dans chacun de leurs écoliers, les Oratoriens ont voulu créer un vrai *Fils de France.* » Nous croyons volontiers que cela est véritable, et c'est surtout pour ce motif que nous restons fidèles aux préférences de nos pères pour cet Ordre qui jamais ne s'est déshonoré.

Certes, il y aurait bien des choses à dire : M. l'abbé Lallemand relève trop des noms obscurs qui méritent de le rester. La prospérité retiendra ceux de Bérulle, Sainte-Marthe, Malebranche, Mascaron, Massillon, Lelong et Senault même; mais, quand on lui veut apprendre ceux de Condren, Amelote, Le Cointe, Dubois, Leboux, Lejeune, Laboissière, Laroche, Prestet, Reyneau, Duhamel, Bisance, Jacquemet et bien d'autres, elle fait la sourde oreille : *Sat prata biberunt.* Elle n'admet pas que l'Oratoire traite l'algèbre et l'analyse « avec grâce »; elle refuse même de reconnaître, d'une manière absolue, que « l'Église n'a point peur de la science ». C'est exact du moyen âge, parce que la science était réduite alors à se mouvoir dans le cercle de l'orthodoxie catholique; ce n'est plus vrai du jour où elle rompt ses lisières, car l'Église entend que la science s'approprie à ses doctrines, en d'autres termes cesse d'être elle-même. C'est M. Lallemand qui le déclare : les Oratoriens n'abordent les études scientifiques « que pour les rapporter à Dieu, comme la voie la plus sûre de se déprendre du monde visible et de s'élever dans la région des réalités immatérielles : c'est Dieu tou-

jours qu'ils adorent comme le principe, la fin et l'objet des connaissances humaines ». J'entends bien : *scribitur ad probandum*. C'est la science religieuse, cela. Quant à la vraie science, *scribitur ad quærendum*.

Voilà pourquoi un esprit scientifique ne pourra jamais se mettre d'accord avec les plus forts et les plus honnêtes esprits de l'Église, même avec les Oratoriens. Mais cela n'ôte rien à l'estime que mérite un caractère respectable, une conviction sincère. Qu'importe qu'il y ait, dans cette thèse, trop de détails et de documents peu intéressants, parmi lesquels sont comme noyées les idées générales ; que la vie ne circule pas suffisamment dans le récit ; que le style soit inégal, remplaçant quelquefois le naturel par l'emphatique, l'aisance par l'embarras, la correction par l'incorrection ; que l'exactitude fasse trop souvent défaut ; que l'esprit propre de l'enseignement oratorien n'ait été assez mis en lumière ni dans le livre ni dans la discussion? M. l'abbé Lallemand est parmi les vaincus de la grande lutte religieuse dont le *syllabus*, léonin traité de paix, a marqué la fin. Il n'est pas de ceux pour qui les duchesses souffletent les gendarmes, et il aime la France : c'est assez pour que nous l'aimions, lui, et les siens, s'ils pensent comme lui.

Il n'avait vraiment pas besoin, pour se concilier la bienveillance de ses juges, toujours si bienveillants, alors même qu'il y paraît le moins, de partir en guerre contre les vers latins. D'abord, nous ne sommes peut-être pas, dans l'Université, malgré certaines apparences, si hostiles aux vers latins qu'un vain peuple pense. Beaucoup, parmi nous, les regrettent ; plus d'un, s'il était le maître, les rétablirait. Ensuite, si, comme M. l'abbé Lallemand l'assure, les pères de l'Oratoire goûtaient peu, dans leur enseignement, ce fruit trop cultivé, ils y mordaient à belles dents pour leur compte. Les lauriers de Vanière, de Rapin, de Santeul, les empêchaient de dormir. Enfin, il n'est pas absolument indiscutable que les vers latins fussent bannis des classes de l'Oratoire. Il y a quelques années, un prêtre de cet Ordre, professeur au collège de Juilly, soutenait ses thèses devant la Faculté des lettres de Bordeaux, et sa thèse latine avait justement pour sujet les méthodes de l'Oratoire. Or, il y affirmait tout le contraire de ce qu'affirme son honorable collègue, à

savoir qu'on faisait des vers latins dans les classes, qu'on en faisait même beaucoup. Il va jusqu'à citer plusieurs des sujets donnés. Je n'en citerai qu'un, mais qui vaut son pesant d'or : *Compliments d'un neveu à son oncle, qui vient d'être opéré de la fistule.* Quel argument pour la Faculté de Paris, si elle avait connu ce joli petit fait!

Dans tous les cas, alors même que nous serions et que les anciens Oratoriens seraient, à l'égard de la poésie latine, ce que M. Lallemand pense, faut-il admettre avec lui que nous devons les saluer avec respect comme nos devanciers, comme nos guides? Je ne le lui fais pas dire : *Nonne grato animo Universitas gallica quæ ab istiusmodi lusoriis exercitiis nec immerito hodie abhorret, in Oratorii gallici presbyteros sese convertatur* (!!!) *oportet?* Voilà une phrase dont il eût été sage, pour le fond et pour la forme, de faire l'économie. Enfin, elle est lâchée, et j'espère bien que le nouveau docteur n'en meurt pas de honte. Il y a nombre de ses devanciers qui n'auraient point qualité pour lui jeter la première pierre, et qui pourtant la jetteraient peut-être à l'auteur de ce péché véniel. Quant à nous, si nous croyions qu'il nous en reconnût le droit, nous lui donnerions bien volontiers l'absolution. Reste l'Ordre de l'Oratoire. Que nous l'honorions, rien de mieux, il le mérite par sa réserve et sa dignité traditionnelles, comme par ses sentiments relativement libéraux; mais que nous le prenions pour guide, en l'an de grâce 1888, ah non, par exemple!

P.

BIBLIOGRAPHIE

W. Preyer. — *L'Ame de l'enfant, observations sur le développement psychique des premières années*, traduit d'après la deuxième édition allemande par le Dr H. de Varigny, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. Paris, Alcan, 1887, XIV — 560 pages.

Bernard Pérez. — *L'Éducation morale dès le berceau, Essai de psychologie appliquée.* 2e édition entièrement refondue, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. Paris, Alcan, 1888, XXIV — 320 pages.

Bernard Pérez. — *L'Art et la poésie chez l'enfant*, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan, 1888, VII—310 pages.

Quand M. Taine inaugurait, dès 1876, les recherches qui ont abouti à la création de la psychologie infantile, un membre de l'Institut, spirituel et fin d'ordinaire, disait que la lecture de ces observations n'était bonne que pour les nourrices. Il tiendrait aujourd'hui, s'il était encore vivant, un tout autre langage. En France, en Angleterre, en Allemagne, en Russie même, on est entré avec ardeur dans la voie ouverte par M. Taine, et la psychologie infantile a déjà toute une littérature.

M. W. Preyer, professeur de physiologie à l'université d'Iéna, l'auteur des Eléments de physiologie générale qu'a traduits en français M. Jules Soury, a tenté de décrire le développement psychique du nouveau-né et du jeune enfant dans l'ouvrage intitulé : *l'Ame de l'enfant,* dont le sous-titre : *Observations sur le développement psychique des premières années de l'enfant,* indique beaucoup mieux le but et l'objet. M. H. de Varigny a traduit cet ouvrage et y a ajouté quelques documents qui viennent compléter certaines observations recueillies par l'auteur. Il est question, dans la première partie, du développement des sens ; dans la seconde, de celui de la volonté; dans la troisième, de celui de l'intelligence. Un appendice contient des observations comparées sur la façon dont les enfants allemands et étrangers apprennent à par-

ler, des notes sur les arrêts, imperfections et retards de développement psychique durant les premières années, sur la façon dont les aveugles-nés opérés apprennent à voir. L'auteur étudie successivement, dans la première partie, la vue, l'ouïe, le toucher, le goût, l'odorat, les premières sensations et émotions organiques; dans la seconde, les mouvements instinctifs, les mouvements imitatifs, les mouvements expressifs, les mouvements réfléchis; dans la troisième, le développement de l'intelligence de l'enfant, indépendamment du langage, l'acquisition du langage, les premières paroles et les débuts du langage chez l'enfant observé quotidiennement durant 3 ans, le développement du sentiment du moi. M. Preyer a tenu un journal s'étendant de la naissance de son fils jusqu'à la fin de la 3e année; il l'a observé chaque jour à trois reprises au moins, le matin, à midi et le soir. Il a utilisé, dans la mesure du possible, les observations d'autres personnes sur d'autres enfants normaux, et il en a comparé plusieurs entre elles là où l'opportunité s'en présentait.

Nous signalerons tout spécialement à nos lecteurs, dans ce livre qui mérite d'être étudié en entier par ceux qui ont en vue les progrès de la psychologie et de la pédagogie, au sens large du mot, une théorie qui est très contraire aux idées courantes et à laquelle il attribue une grande importance, à savoir celle de la constitution de notions sans l'aide du langage.

Les livres de M. Pérez ont notablement contribué à enrichir la psychologie infantile, mais les deux que nous signalons à nos lecteurs ont un but plus spécialement pédagogique : « L'éducation morale, dit M. Pérez dans le premier, a pour but de développer et de discipliner, pour le plus grand bien de l'individu et de la société, les forces innées qui portent l'homme à l'action. Favoriser les tendances reconnues utiles par l'élite des gens éclairés et pratiques, réduire les tendances contraires à leur minimum d'énergie, et sinon les supprimer, les dériver au bien si c'est possible, tel doit être le but de l'éducation, quel que soit l'état des connaissances scientifiques, des institutions et des aspirations sociales. » M. Pérez examine d'abord les premiers développements et la formation morale de la volonté : il traite du développement de la volonté sous sa forme active ou positive, sous sa forme négative et répressive, de l'obéissance, des moyens d'assurer l'obéissance et la moralité, de la discipline, des conséquences agréables et désagréables de la discipline par la sanction morale ou matérielle du sens moral et des habitudes morales chez le jeune enfant. Dans une seconde partie, il s'occupe de l'éducation morale et affective des sens : goût, odorat, vue, ouïe, tact, sens musculaire et sens de la température. La troisième a pour objet la culture des tendances émotionnelles et affectives : les sentiments égoïstes ou personnels, la colère, la peur,

l'amour et le respect de la propriété, la jalousie, la curiosité. Dans la quatrième, l'auteur traite de la sympathie humaine, de la sympathie à l'égard des hommes et à l'égard des animaux, de la bienveillance active ou bienfaisance, de la politesse, de l'imitation; dans la cinquième, de la culture des sentiments complexes ou dérivés, de la timidité, de la honte et de la pudeur, de la crédulité, de la véracité et du mensonge, de l'amour-propre dans ses rapports avec la sensibilité, avec l'activité et le savoir, de l'amour-propre et du goût de la parure.

La seconde édition de l'*Education morale* est presque un livre nouveau : la première partie ne doit presque rien à l'édition précédente; le chapitre relatif à l'esthétique a été supprimé; celui qui avait pour titre *le sens naturaliste* a disparu, parce qu'il formait bel et bien une digression de métaphysique : « Or, dit excellemment M. Pérez, la métaphysique, soit philosophique, soit religieuse, n'a que faire dans un traité d'éducation morale. Est-ce que la peur, la colère, la jalousie, la véracité, la bienveillance, est-ce que toutes les tendances bonnes et mauvaises de l'espèce humaine ne sont pas les mêmes et ne sont pas à diriger par les mêmes procédés, chez les fils des idéalistes et les fils des empiriques, chez les fils des croyants et ceux des sceptiques de tout nom et de toute nuance? Sachons donc, enfin, au lieu des sectaires que nous voulons paraître, nous montrer simplement les hommes, les frères, les concitoyens que nous sommes. La morale et l'éducation, de même que la science et le patriotisme, se trouvent sur un terrain neutre, celui où nous avons le plus d'intérêt et le plus de facilité à nous trouver tous d'accord. »

Dans l'ouvrage sur l'Art et la poésie chez l'enfant, M. Pérez a suivi la même méthode que dans ses précédentes études sur l'enfance. Il n'a pas voulu construire un système d'esthétique, mais collectionner et expliquer de petites données psychologiques, esquisser la vie esthétique de l'enfant ou plutôt d'un certain nombre d'enfants chez lesquels il a étudié le goût de la parure, le sentiment de la nature, la grâce et le sublime, l'art de plaire, politesse, babil, coquetterie, la musique, le dessin, la tendance dramatique, la lecture, la composition littéraire. L'œuvre d'art, selon M. Pérez, ne se borne pas à produire le sentiment épuré de la beauté, elle intéresse toute notre vie affective. Un dilettantisme modéré peut même, dans le jeune enfant, détourner l'attention de l'excitation émotionnelle, dont l'excès est dangereux à tous égards, pour la porter vers la délicate et sereine perception du beau. D'autre part, une sentimentalité réduite à de justes proportions et surtout tournée vers la sympathie peut corriger l'abus possible du dilettantisme et en transporter les jouissances trop personnelles aux larges et bienfaisantes émotions du groupe social.

Les livres de M. Pérez sont entrés dans la bibliothèque des maîtres de l'enseignement primaire, nous voudrions qu'ils eussent aussi leur place dans celle des maîtres de l'enseignement secondaire, qui y trouveraient bon nombre de précieuses indications. Qu'on en juge par ces quelques lignes qui terminent l'Art et la Poésie. « Que de peine on prend pour enseigner, et souvent mal enseigner, aux enfants l'art d'écrire, qu'ils apprendraient en se jouant, si on laissait l'auteur être, la plume à la main, le petit homme ou la petite femme qu'il ou qu'elle est tous les jours pour tout le monde! L'élégance, la suite dans les idées, l'ordre dans la composition, ce sont qualités qui s'apprennent, tout comme l'art de penser juste et de sentir vrai, et que de petites fillettes de 12 ou 13 ans savent beaucoup mieux utiliser que maint élève de collège fourbu au fatigant et stérile exercice du *laïus*. »

F. Picavet.

Paul Lallemand. — *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, 1 vol. in-8°, 474 pages. Paris, Thorin, 1888.

Les théories sur l'éducation ont pris aux yeux du public une importance de plus en plus grande; on sent mieux chaque jour combien il est nécessaire d'examiner avec soin le système d'enseignement en usage dans la plupart des écoles publiques ou privées, pour savoir s'il répond aux besoins de notre société moderne; on est porté à chercher ce qu'a été l'éducation dans le passé, pour justifier l'emploi de procédés nouveaux ou le maintien des anciennes méthodes et des anciens programmes. A côté des travaux de MM. Gréard et Compayré, qui seraient assez disposés à proposer ou à admettre des réformes, se placent ceux de MM. Sicard et A. Duruy, qui inclinent à conserver les anciennes institutions scolaires. C'est avec ces derniers qu'il faut placer la thèse de M. l'abbé Lallemand, qui est une apologie et une histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France. De l'apologie, nous n'avons rien à dire : notre éminent collaborateur a indiqué les réserves qu'a pu faire la Faculté et celles que sa compétence incontestée lui donne le droit de faire en son propre nom (1). Nous voulons seulement faire remarquer ici que ce travail offre des parties fort intéressantes pour l'historien de la philosophie: le chapitre IV, consacré au cartésianisme, apporte des renseignements nouveaux à ceux qui connaissent les travaux de Cousin et de M. Bouillier. De même la fondation des

(1) Nous demanderons toutefois à M. Lallemand pourquoi il parle des *audaces et des crimes* de Daunou, qu'il place à côté de Fouché et de Lebon? (205).

collèges oratoriens (I, 1), les sciences, l'histoire, la géographie à l'Oratoire (II, 2), le Traité des Études du P. Houbigant (II, 3), la vie scolaire à l'Oratoire, les Écoles militaires tenues par cette congrégation, forment la matière de chapitres pleins d'intérêt pour tous ceux qui cherchent à se rendre un compte exact de ce qu'était l'éducation, telle que la donnaient sous l'ancien régime, ou l'Université, ou les Jésuites, ou les Oratoriens. En rapprochant ce travail de ceux que nous avons déjà cités, des documents qui ont déjà été publiés dans cette Revue, des ouvrages qui ont paru en province et de ceux qui y sont en cours de publication, on pourra peut-être un jour entreprendre l'histoire complète et impartiale de l'éducation en France et en tirer, pour la marche à suivre dans l'avenir, des indications qui seulement ainsi acquerront une incontestable valeur.

F. Picavet.

Ed. Lockroy.— *Ahmed le Boucher*, la Syrie et l'Egypte au xviiie siècle. Ollendorf, gr. in-18. Paris, 1888.

Une bande de terre située au fond de la Méditerranée, souvent arrosée, jamais fécondée, par le sang musulman et par le sang chrétien, la Syrie, voilà le pays où M. Lockroy transporte le lecteur; la vie de ce petit pays pendant le xviiie siècle, après un premier coup d'œil jeté sur l'Egypte, voilà ce qu'il essaye de nous décrire, avec la minutieuse précision d'un historien et la plume alerte d'un homme d'esprit

La Syrie, cela ne dit rien à notre souvenir tout d'abord ; la Syrie cependant, c'est Jérusalem, Jaffa, le Liban, Beyrouth, Damas, Saint-Jean-d'Acre, avec, pour cadre, la Méditerranée, les Pyramides, l'Arabie, le Désert ! En présence d'un tel décor, les souvenirs s'éveillent, l'imagination se monte, le rêve enchanté des *Orientales* passe devant les yeux, et la poésie semble ici devoir jeter sur l'hisioire une écharpe couleur d'aurore.

Qu'on ne s'y trompe pas, M. Lockroy ne chante pas ici une *Orientale* en prose ; l'histoire suffit pour nous intéresser, car, si la scène en est petite, les événements, les incidents en sont si multiples, si bizarres, si différents de ceux auxquels l'Occident assiste d'ordinaire, les personnages en sont si originaux, la tragédie et la comédie se mêlent si bien ici contre toutes les règles, que le spectacle offert aux yeux, tout à la fois émouvant et risible, est toujours attachant.

Un mendiant, qui, après avoir été mousse, mamelouk, deviendra pacha du Caire, conduira la caravane sacrée à la Mecque et donnera un croc-en-jambe, non définitif cependant, à la fortune de Bonaparte, Ahmed le Boucher ou Djezzar, voilà le personnage qui occupe le premier plan. Son élévation n'est pas subite, il se tait jour à travers bien des rivaux

qu'il joue, trompe, bat, à qui parfois il cède la place, non sans espoir de retour ni de revanche, en fin de compte, plus fort qu'eux tous grâce à l'argent volé, au sang versé, grâce surtout à une incroyable souplesse et à une fécondité d'esprit merveilleuse. On ne l'aime pas, on ne l'estime pas, ce pacha-loustic, qui, pour un oui ou pour un non, ouvre le ventre aux passants, manque à la foi jurée ; mais quand, la hache à la main, il se rue avec quelques Maugrabins sur un camp turc tout entier et le met en déroute, il grandit tout d'un coup à nos yeux de plusieurs coudées, et l'on commence à s'expliquer comment il a gravi les rudes échelons du succès. C'est aussi une haute figure que ce Dahers, ce bédouin du désert, grand cheik des Mothualis, qui a l'allure du brigand et du patriarche, sorte de *condottiere* oriental qui met son sabre au service du plus offrant, qui n'est vaincu que par ses fils, lassés de sa longévité, avides de ceindre la pelisse de grand chef. Les comparses eux-mêmes ont leur caractère, leur marque distinctive : Abou-Dahab, Degnizlé, Aly-Bey, Hussein-Gaezerli, Youssif, tous ont leur heure, prennent une part active aux mille incidents des drames sanglants dont la Syrie est alors le théâtre, avant de rentrer dans la coulisse ou de tomber bravement sur le champ de bataille.

L'Europe apparaît quelquefois, au milieu de ces luttes, en la personne de ses ministres et de ses consuls ; mais cette apparition est courte et de peu de portée. La flotte turque, la flotte russe de Catherine II, commandée par Orlow, se profilent un instant à l'horizon de la Méditerranée ; mais qu'est-ce que les montagnards du Liban ont à craindre d'elles ?

Non, l'Orient, comme le remarque judicieusement l'auteur dans son avant-propos, ne se laisse pas pénétrer, entamer par l'Occident, et c'est du monde oriental qu'il s'agit ici, c'est un coin d'histoire de l'Orient que M. Lockroy veut nous dévoiler ; il y entre comme par effraction, et le *vu* semble donner surtout à son récit l'intérêt et le piquant. Voici d'abord quelques considérations générales sur le passé et l'avenir de ce pays fermé à la civilisation, comme un immense harem (p. 142) : « L'Orient est resté depuis des milliers d'années semblable à lui-même... On récite le roman d'Antar dans le désert, quelques versets du Koran, et c'est tout. Les grands souffles de l'inspiration n'agitent plus les esprits... » Voici le souverain de ces pays fabuleusement riches et pauvres, comme ces idoles aux prunelles de diamant qui sont rongées des vers (p. 144) : « Il règne, mais il est l'esclave de ceux qui l'entourent. Dès son enfance, on cherche à éteindre en lui la personnalité et la volonté ; nubile à peine, on le rassasie de femmes achetées sur tous les marchés d'Orient. Il a un harem avant d'avoir une écurie... Homme mûr, s'il n'a pas une de ces énergies qui résistent à tout, il est frappé d'incapacité morale et physique. Il ignore ce qui se passe au dehors et souvent à l'intérieur... On lui annonce la victoire quand il vient de subir une défaite. »

Cela est peint à petits coups ; mais la touche est sûre et définitive. *Ahmed le Boucher*, ce n'est pas un de ces grands tableaux d'histoire dont seuls ont pu se tirer un Delacroix ou un Horace Vernet ; c'est plutôt une de ces toiles d'humble dimension où nos orientalistes d'aujourd'hui ont déployé l'exactitude d'impressions éprouvées et une habileté de main consommée.

Rien n'est curieux comme la description de la grande caravane que Dgezzar conduit à la Mecque (p. 146); un peintre n'eût pu y mettre autant de couleur ni autant de vie.

L'ouvrage se termine par « l'étonnante équipée militaire » que Bonaparte fit en Egypte ; c'en est vraiment pour nous, quoi que nous ayons pu dire jusqu'ici, la partie la plus captivante. Je ne sais pas si, auparavant, on avait mieux percé à jour le vrai caractère de cette expédition. Elle est comme l'épilogue de toutes celles dont on a lu précédemment le récit, tellement elle leur ressemble. Et d'ailleurs Bonaparte, Kléber, Menou, sont-ils autre chose que des sultans, des cheiks d'Occident ? Kléber appelait son général en chef Ali-Bonaparte ; Menou *musulmanisa* jusqu'à son nom, en prenant le prénom d'Abdallah. C'est un sourire sceptique qui erre sur les lèvres de M. Lockoy écrivant des proclamations de Bonaparte que « toute cette *littérature* laissait la Syrie assez froide » ; mais, pour être incisif, le mot est-il forcé ? Tout le siège de Saint-Jean-d'Acre est épique, quoique raconté dans une langue brève, nerveuse, toute en sagettes piquantes et vibrantes ; Français et Syriens y font merveille, et cela plaît à voir, même réduit aux simples proportions de la vérité. Ce qui ne nous plaît pas moins, ce qui plaira sûrement aux lecteurs, c'est, la verve de l'homme d'esprit mise à part, la perspicacité de l'historien qui a parlé de David comme M. Renan, de Bonaparte comme M. Taine devaient le faire *plus tard*.

En écrivant ces lignes, je ne me suis nullement souvenu que j'appréciais l'ouvrage d'un Ministre de l'Instruction publique ; que je m'en sois aperçu, c'est une autre affaire.

Je ne désire qu'une chose en retour, c'est que mes lecteurs s'aperçoivent que j'ai parlé ici avec toute la sincérité et l'indépendance dont doit user la critique littéraire, et auxquelles je les ai accoutumés.

AUGUSTE BOURGOIN.

CORRESPONDANCE

On nous adresse la lettre suivante :

J'ai lu dans la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur* un article qui m'a vivement intéressé et me fait sortir de la réserve que j'aurais peut-être dû observer, pour solliciter quelques instants de votre bienveillante attention. Sans doute, il vous paraîtra peu important de savoir que je partage votre manière de voir sur la direction morale des établissements universitaires; mais j'ose croire qu'il ne vous sera pas indifférent d'apprendre que les améliorations indiquées par vous comme possibles ont été réalisées en partie au lycée de...

Depuis que je dirige cette maison, je m'applique à lui faire perdre son aspect claustral, et tout d'abord j'ai fait enlever le plus possible de barreaux de fer, de grillages, voire même tomber quelques murs, ce qui a permis à l'air et à la lumière d'entrer dans nos salles ainsi que dans nos cours. Mais nos ressources sont très limitées, et, d'ailleurs, le lycée le mieux aménagé est toujours une prison pour les enfants, de sorte que je me suis attaché à les distraire en les faisant participer à ce mouvement extérieur qui a pour eux tant d'attrait. Tous les ans, au mois de février, nous donnons, avec le concours de nos élèves et de leurs professeurs, une fête de charité dont nos jeunes gens font les honneurs aux familles et aux notabilités de la ville. Les lycéens entendent un peu de musique, ce qui peut leur donner le sentiment musical; ils interprètent les grands maîtres, les classiques principalement, et leur culture intellectuelle se développe : nous remarquons que la récitation tend à devenir plus expressive dans nos classes, résultat que nous devons apprécier. D'ailleurs, le travail n'a pas à souffrir de ces distractions, ainsi que nous avons pu nous en convaincre en 1887, en totalisant les notes de conduite et de travail obtenues par les élèves pendant la période de préparation et en comparant le produit à celui de la période correspondante de l'année précédente. Les préparatifs de notre fête alimentent les conversations pendant deux ou trois semaines; elle sert de thème aux lettres que les élèves écrivent à leurs parents et à leurs amis, et on en parle longtemps après. Cette année, elle a été complétée par une soirée chez le proviseur, et la tenue des jeunes gens

qui y ont été conviés a été parfaite. Enfin, les cinq cent francs que nous avons recueillis ont été distribués aux pauvres de la ville par les enfants, sous la conduite de leurs professeurs; ils ont vu de près la misère, et les réflexions salutaires qu'ils auront faites ne seront pas pour eux sans profit. Une autre fête a été donnée le 14 juillet, mais sans le concours des élèves, qu'il ne faudrait pas trop préoccuper, à la veille des examens. En ce moment, j'organise des conférences qui mettront en lumière le savoir de nos professeurs; elles distrairont nos élèves, et nous ferons parler du lycée, dans une ville où l'Université a des concurrents. Voilà pour l'hygiène morale.

L'hygiène physique n'est pas négligée chez nous, et nous l'améliorons par des moyens variés, qui ont leur utilité au point de vue intellectuel. Ainsi, nous faisons de grandes promenades militaires en armes, toujours agrémentées par un déjeuner en plein air; des excursions botaniques et géologiques sont dirigées par les professeurs des classes élémentaires et de grammaire. Enfin, notre professeur d'histoire veut bien initier nos grands jeunes gens à la lecture de la carte d'état-major et leur donner quelques notions de topographie sur le terrain. Les grandes chaleurs de juillet étant fort pénibles pour les élèves, j'ai imaginé, l'année dernière, de les envoyer en promenade après le souper, en tenue d'intérieur; ils rentraient à neuf heures et demie, quelque peu fatigués, trouvaient les dortoirs aérés, rafraîchis, et, au lieu de se tourner et retourner dans leurs lits pendant des heures entières, s'endormaient immédiatement. L'expérience était dangereuse, l'obscurité pouvant favoriser les actes d'indiscipline, mais aucun fait répréhensible ne s'est produit; ces promenades ont été reprises cette année avec le même succès.

L'effet général du système que nous avons inauguré a été considérable : nous avons donné, de nos élèves et de l'éducation qu'ils reçoivent, une excellente idée; la prospérité du lycée paraît bien établie, puisque le mouvement ascensionnel de notre population se poursuit sans interruption; l'esprit est devenu excellent, si bien que, pendant l'année scolaire courante, aucun fait grave d'indiscipline ni aucune atteinte à la morale n'ont été relevés. Faut-il encore considérer comme un effet de ce régime notre excellent état sanitaire? Il est certain que l'ennui influe beaucoup sur la santé. J'en conclus que le système que vous préconisez donne de bons résultats et que les idées exposées dans la Revue du 15 avril ne sont pas de l'ordre spéculatif.

Votre système d'éducation serait-il applicable partout? Je n'oserais pas l'affirmer; je serais disposé à croire que le tempérament calme de nos élèves et le dévouement de notre excellent personnel ont rendu l'expérience facile. Peut-être qu'il faudrait tenir compte des conditions de climat, de tempérament, des mœurs locales, etc. ; mais partout il y

aurait certainement quelque chose à faire, et il serait sage de renoncer à notre vieux système disciplinaire, au régime militaire qui a été si longtemps en faveur dans nos lycées, qui a fait son temps et n'a rien produit. Inspirer la crainte et obtenir le silence, c'est l'ordre, comme à Varsovie, mais ce n'est pas l'ordre véritable. Mieux vaut opérer une détente dans les esprits et transformer complètement la discipline.

Je vous prie de croire qu'en vous faisant connaître les résultats obtenus je n'ai pas eu l'intention d'appeler votre bienveillante attention sur ma personne, ni de faire ressortir mon modeste savoir administratif. Vous aviez posé la question, et je donne une solution.

Le Gérant : PAUL DUPONT.

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, 24, rue du Bouloi (Hôtel des Fermes).

Le bureau de la Rédaction est ouvert tous les Jeudis, de une heure à deux heures.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 295.8.88.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome X. N° 3. — 1er Septembre 1888.

SOMMAIRE. — *Balzac et son œuvre*, par M. Maurice Souriau. — *Faculté des lettres de Paris :* Thèses de M. Albert Waddington, par M. P. — *Concours d'agrégation en 1888 :* Sujets des compositions écrites : Agrégations d'histoire, de philosophie, des lettres, de grammaire, de mathématiques, de physique, d'enseignement spécial (lettres) et d'enseignement spécial (sciences physiques et naturelles). — *Table des matières du tome IX*, par M. Georges Noel.

BALZAC ET SON ŒUVRE (1).

I.

Balzac a été souvent étudié, et dans cette Revue même. Pour ne prendre dans le grand nombre de travaux faits sur lui que les principaux, on connaît son *Portrait littéraire*, composé par Sainte-Beuve en 1834, l'étude de George Sand, qui parut en 1853, celle de

(1) Cette étude est la rédaction de quatre leçons faites à la Faculté des lettres de Caen pour les candidats à l'agrégation de l'enseignement spécial. Les références sont faites, pour la correspondance, au tome XXIV de la grande édition in-8°, et, pour toutes les autres œuvres, à la petite édition des œuvres complètes, chez Calmann Lévy.

Th. Gautier, qui date de 1859, et enfin les fortes pages que Taine a consacrées à *la Comédie humaine* dans les *Nouveaux Essais de critique et d'histoire*, en 1865. J'en passe, et de bons; car les noms cités suffisent à prouver l'intérêt que Balzac a excité, intérêt qui n'est pas près de disparaître.

En ce moment, il se produit presque une émotion populaire autour du grand romancier : les éditions de ses œuvres se succèdent et s'épuisent ; à la popularité qu'il a connue de son vivant, va peut-être succéder cette gloire qu'il appelait mélancoliquement « le soleil des morts » (XXXIV, 126).

Les études critiques sur Balzac se multiplient au point de devenir comme une consultation directe de l'opinion publique : les plébiscites ont du bon, en littérature, surtout lorsqu'il s'agit d'un écrivain moderne.

En effet, quelle que soit la valeur personnelle des critiques que nous avons cités, quel que soit le poids de leurs opinions littéraires, on peut se demander s'il suffit, pour arriver à juger définitivement Balzac, de prendre la moyenne de leurs jugements. Pour bien des raisons, Taine, Th. Gautier, George Sand et Sainte-Beuve lui-même n'ont pu prononcer que des arrêts contingents. Ce n'étaient pas des penseurs solitaires ; ils ont dit sans doute ce qu'ils pensaient de Balzac après l'avoir lu; mais ils n'étaient pas les seuls à l'avoir lu. Ils avaient causé avec leurs contemporains, qui connaissaient, eux aussi, *la Comédie humaine* ; ces critiques ont donc exprimé ce qu'ils sentaient eux-mêmes, et ce qu'on disait autour d'eux. C'est ainsi que chaque génération (et en littérature il en surgit une nouvelle tous les quinze ans) a formulé d'une façon plus ou moins nette son opinion sur notre auteur, et chaque fois le jugement a été plus impartial; car l'on cesse de plus en plus d'apprécier l'œuvre d'après la sympathie ou l'antipathie que l'on éprouve pour l'écrivain. Seule, la postérité juge en dernier ressort : ce moment est enfin venu pour Balzac. Notre génération ne ressemble plus aux lecteurs de 1830 à 1850, à ceux pour qui a été composée *la Comédie humaine*. Balzac leur suffisait, et les points de comparaison, qui permettent seuls de juger, n'étaient pas encore bien nombreux. Nous, nous avons lu, depuis, les romans de la dernière manière de G. Sand, les nouvelles de Th. Gautier, les œuvres de Flaubert, des frères de

Goncourt, de Daudet, de Zola, et de leur école. Notre sens critique s'est agrandi de toutes ces nouvelles connaissances.

De plus, il n'y a pas eu seulement lente modification des esprits par l'apparition successive de livres originaux dissemblables de l'œuvre de Balzac. Une grande secousse, comme celle de 1870, a profondément modifié l'esprit de la génération nouvelle, créateurs et lecteurs. Quand nous nous reportons à la littérature du début du siècle, il semble que nous pénétrions dans un pays bouleversé par un tremblement de terre. Quelques œuvres ont disparu complètement ; à peine connaissons-nous les noms de leurs auteurs ; les faibles monuments ont été détruits. Dans les constructions les plus solides, des parties entières ont croulé : tout au moins voit-on par-ci par-là des lézardes. En une année, le temps a frappé toute la littérature romantique d'un coup qu'il met d'ordinaire un siècle à imprimer lentement. Tout ce qui, dans *la Comédie humaine*, ne présentait qu'un intérêt passager, allusions à des événements maintenant inconnus, portraits ou caricatures de personnages oubliés, concessions au goût du moment, à la mode éphémère, tout cela a disparu peu à peu, comme ces couleurs brillantes dont l'architecture polychrome des Grecs avait le tort de farder ses plus nobles monuments ; les beautés pures et fortes ont seules subsisté. Je voudrais montrer, dans l'œuvre énorme construite laborieusement par Balzac, quelles sont les parties qui ont faibli, et qui, célèbres autrefois, mais ruinées par le temps, sont maintenant l'objet de notre indifférence ; — quelles sont, au contraire, les beautés encore debout, auxquelles on peut garantir, sinon l'immortalité, du moins une honorable longévité.

II.

L'HOMME.

Pour Balzac, plus encore que pour tout autre écrivain, il est nécessaire de faire connaissance avec l'homme, si l'on veut comprendre l'auteur, car la vie de Balzac a été intimement mêlée à la vie de ses œuvres, et certains détails de pure biographie expliquent, s'ils ne les justifient pas entièrement, quelques défectuosités que j'aurai

à signaler. De plus, rien ne fait mieux justice de l'histoire légendaire de sa vie que la lecture de sa correspondance. Pour faire ce tableau de son cœur et de son esprit que je voudrais rapidement esquisser, je ne prendrai que ses lettres à ses amis, à sa famille, lettres écrites avec une franchise incontestable, où il ne prend aucune attitude ni pour le public contemporain, ni pour la postérité, où il laisse toujours parler, souvent crier son cœur. Au fur et à mesure que je parcourais cette vaste correspondance, le portrait convenu de Balzac devenait de plus en plus indistinct à mes yeux; les traits qu'on lui prête d'ordinaire, déformés par la caricature ou la flatterie, s'effaçaient peu à peu, et à la place commençait à apparaître confusément, puis à se préciser, une figure pour ainsi dire nouvelle, ne gardant de l'expression traditionnelle que la puissance et la force, mais gagnant singulièrement en grandeur réelle. Tandis que l'auteur, deviné à travers ses romans, paraissait quelque peu effrayant, voire même satanique (et cela n'était pas pour lui déplaire), l'homme, vu dans sa correspondance, commande la sympathie et nous attire, chose inattendue, par une bonté mélancolique.

C'est avant tout un homme de famille, et c'est pour sa famille qu'il fait ses rêves d'avenir et de gloire. C'est auprès d'elle qu'il cherche des consolations dans des déceptions de toute nature. Par un sentiment délicat que seuls peuvent apprécier ceux qui cherchent le bonheur ou le réconfort dans les pures émotions du foyer, c'est aux siens que Balzac songe dans ces heures de tristesses sans cause où, souffrant, mais ne connaissant pas les raisons de leur souffrance, les cœurs aimants tremblent pour ceux qu'ils aiment. Vivant rarement au milieu des siens, Balzac parle peu de la maison de famille. Quelques lettres pourtant, qu'il envoyait à sa sœur mariée à Bayeux, nous introduisent dans l'intérieur des Balzac, et nous montrent le fils restant observateur, tout en gardant le respect : « Ah ! nous sommes de fiers originaux dans notre sainte famille ! Quel dommage que je ne puisse nous mettre en romans. » (*Correspondance*, p. 28.) C'était son père, grand vieillard bien conservé, fier de sa santé, et annonçant son intention bien arrêtée de devenir centenaire; aussi Balzac, chargé de lui lire les journaux, insistait-il complaisamment sur les cas de longévité. Il éprouvait pour la personne de son père un amour presque religieux : c'est encore tout ému qu'il raconte à sa sœur un accident

de voiture où son père a reçu un coup de son cocher : « le fouet de Louis toucher à cette belle vieillesse, notre joie et notre orgueil à tous ! le cœur saigne ! » (C., p. 34.)

Pourtant ce n'était ni à son père tant aimé, ni à sa mère, que Balzac a adressé ses plus intimes confidences. Il était élevé à l'ancienne école, et l'on connaît les principes de ladite école ; aimer beaucoup ses enfants, mais ne leur témoigner son affection que par des gronderies et des rebuffades, de petits drames de famille, quand ils sont jeunes, et plus tard par des lettres bien sèches, lettres d'affaires, où l'on glisse sur le bien pour insister sur le mal ; cette affection austère, tant soit peu janséniste, développait le respect chez Balzac, mais diminuait un peu la confiance, et supprimait tout à fait les effusions. C'était à sa sœur, Madame Laure de Surville, que le pauvre débutant communiquait les rêves d'avenir et les cauchemars du présent, qu'il parlait des grands triomphes futurs et des petites mesures immédiates ; plus tard, il eut d'autres consolatrices ; mais sa sœur resta pour lui jusqu'au bout la grande amie, celle à qui l'on dit tout, celle qui connaît tous les secrets, ou presque tous, celle enfin qui remplace la mère dans son rôle le plus touchant.

Avec cela, nulle aigreur dans ses souvenirs de jeunesse, ni dans ses théories sur l'éducation des enfants en général ou de ses nièces en particulier : aucun de ces désirs de prendre sa revanche, plus communs qu'on ne le croit ; car, citant aux filles de sa sœur un modèle de respect filial, l'oncle Balzac ajoutait, avec un retour mélancolique sur son passé : « Ne prenez pas ceci pour une leçon, mes chères nièces, car je connais votre affection absolue pour vos parents qui vous ont donné tout entier ce beau poème de l'enfance que ni votre mère ni moi n'avons connu, et que votre excellente mère se jurait de vous laisser goûter. » (C., p. 582.) Balzac n'avait gardé de son éducation d'enfant que le sentiment très vif de la hiérarchie, ou plutôt de ce qu'il appelait « l'étiquette de famille ». (C., p. 601.) Aussi se rebiffait-il de la belle manière quand Mlle Sophie se permettait de rappeler son oncle à ses devoirs envers sa sœur : « C'est, disait-il, un petit choléra particulier à notre famille, où l'on instruit les oncles à domicile et à l'étranger. » (C., p. 632.) Admettons, si l'on veut, qu'il entre plus d'orgueil égoïste que de respect désintéressé de la hiérarchie familiale dans ce sentiment de sa dignité d'oncle.

A coup sûr, Balzac possédait au plus haut point cette vertu qui n'est peut-être que la forme la plus raffinée de l'amour-propre : la reconnaissance. Quand il s'agissait de personnes chères, il se rappelait toujours le bien qu'il en avait reçu (C., p. 654), il n'oubliait que les mauvais offices, les duretés de parole ou de plume. En un mot, on peut dire de Balzac qu'il possédait une qualité maîtresse, capable de lui faire pardonner bien des imperfections, voire bien des défauts : il était bon.

Loin de moi la pensée d'en vouloir faire un héros de Berquin, une dernière incarnation de Grandisson. Il était loin d'être parfait : il lui manquait, pour avoir la bonté du cœur dans toute sa plénitude, la délicatesse d'esprit. Lecteur et imitateur de Rabelais, Balzac est rabelaisien d'esprit et de cœur. Nature puissante, exubérante, il a les grosses gaietés de Pantagruel (1). Les grasses plaisanteries de Rabelais ne lui suffisent même pas : il lui faut les grivoiseries de Voltaire, même quand il écrit à sa sœur (2).

C'est que, il faut bien le dire, sans l'ombre de paradoxe, Balzac manque d'esprit, comme presque tous les grands créateurs, tous les puissants producteurs du XIXe siècle. L'esprit, qui vit de finesse, s'accommode mal avec la force créatrice, qui ne va pas sans quelque brutalité. Balzac a surtout de la verve, une grosse gaieté très communicative, des sentiments profonds malgré leur exubérance, tout, sauf la délicatesse. « Si je ne ponctue pas, écrit-il à sa sœur, si je ne me relis pas, c'est pour que vous me relisiez et pensiez plus longtemps à moi. Je jette ma plume aux bêtes, si ce n'est pas là une finesse de femme. (C.,p. 11.) La finesse vraie s'arrange pour que tout le monde l'apprécie, mais ne crie pas : admirez-moi ! Sans doute Balzac a su concilier en lui bien des contraires. Le boute-en-train avait ses moments de mélancolie ; l'amuseur s'ennuyait souvent ; lancé dans un tourbillon d'affaires, il aspirait au repos. (C., p. 201.) L'auteur des *Petites Misères de la vie conjugale* rêvait à la tranquillité du

(1) Pour les tasses, je les voudrais en forme (passez-moi l'expression, parce qu'elle explique la forme) de pot de nuit, élégante, pure : elle ne passe jamais de mode ». (C., p. 171.)

(2) « L'auteur est gonflé comme une grenouille en pensant que la Renommée prendra les traits de Madame Surville et se mettra la trompette du bon côté (voir Voltaire dans *la Pucelle*). » (C., p. 42.)

ménage. (C., p. 170, 346-347.) Enfin, les rêves éthérés de Swedenborg flottèrent longtemps dans son esprit à côté des trivialités de Rabelais : on voit quelquefois de légers brouillards sortir des terres les plus grasses, mais ils se dissipent bientôt; Balzac sentait bien qu'il n'était pas à son aise sur ce terrain trop peu consistant : comme le Satyre de V. Hugo,

Le bon faune crevait l'azur à chaque pas.

Il se hâte de reprendre pied dans les réalités compactes, et sa plume court joyeusement sur le papier, quand il ne la force pas à tracer des silhouettes trop vaporeuses. Le véritable esprit de Balzac est tout entier dans cette fin de lettre à sa sœur : « Tu vois que j'ai de bonnes nouvelles à t'annoncer, sœurette : les revues me lèchent les pieds et me payent plus cher mes feuilles en janvier. Hé! hé!

« Les lecteurs reviennent si bien sur *le Médecin de campagne*, que Werdet a l'assurance de vendre en une semaine l'édition in-octavo, et en quinze jours l'in-douze. Ha! ha!

« Enfin, j'ai de quoi faire face aux grosses échéances de novembre et de décembre qui t'inquiétaient tant. Ho! ho! » (C., p. 225.)

Les échéances! les traites! les dettes! Voilà le grand mot lâché, et pas même « des dettes », mais *la dette*, flottante à la fois et consolidée, dette bien réelle, quoiqu'en ait dit un de ses amis (1), car il suffit de parcourir la correspondance de Balzac pour voir que la dette n'existait pas dans son imagination, et que le créancier qui sonnait aux Jardies n'était pas échappé d'un de ses romans. Plus que ruiné par une entreprise industrielle, Balzac est entré dans l'industrie littéraire avec un arriéré de cent mille francs ; à trente-neuf ans, il a plus de deux cent mille francs de dettes. (C., p. 297.) Nous laisserons les esprits froids et sages reprocher à Balzac de n'avoir pas su « se tirer d'affaire ». Mieux vaut plaider ici les circonstances atténuantes, que de prendre place dans le chœur des innombrables fourmis acharnées contre la pauvre cigale qui a chanté pour notre plaisir. Balzac avait introduit dans ce désordre un certain ordre : il écrivait à sa mère : « Tu sais bien où est le petit papier sur lequel

(1) *Balzac en pantoufles*, par Léon Gozlan, ch. XII.

sont inscrits mes billets : il est dans le deuxième carton du cartonnier, à la chemise Dettes Courantes. » (C., p. 114.) Ce n'est pas une commisération dédaigneuse, mais une profonde et respectueuse pitié qui envahit l'esprit, quand on songe que, toute sa vie, Balzac a été poursuivi par les soucis d'argent, qu'il n'a pu respirer un seul moment, qu'en 1847 il écrivait encore : « Bientôt, mes bien chers aimés, j'aurai achevé la grande tâche de ma vie... » Quoi donc ? *la Comédie humaine*, le chef-d'œuvre qui doit lui donner l'immortalité ? non : le payement de ses dettes ! (C., p. 558.) « Plaignez-moi, dit-il à une de ses amies de jeunesse, je travaille seize heures par jour, et je dois encore plus de cent mille francs ! et j'ai quarante-cinq ans ! Voilà une triste chose ! » (C., p. 420.) Oui, c'est une triste chose, et l'on plaint Balzac. Car il a souffert dans sa probité d'homme, déçu perpétuellement par son imagination d'artiste. A chaque instant, il fait ses comptes, dettes au passif, romans à l'actif, et il s'écrie triomphalement : — Dans six mois j'aurai tout payé ! Et six mois après, on retrouve le malheureux Sisyphe roulant son rocher toujours plus gros, toujours plus lourd, et criant encore : — Dans six mois, j'aurai touché au but !

Ces dettes n'ont pas été seulement le tourment de sa vie, elles ont été pour son œuvre une cause de ruine ; Balzac n'a pas eu le temps de faire de l'art pour l'art : il a fait de la copie pour gagner de l'argent. S'il quitte un instant le roman pour le théâtre, ce n'est point parce qu'il se sent le génie dramatique : « J'ai pris bien à contre-cœur, écrit-il en 1832, et dans le but de me tirer tout d'un coup d'affaire, le parti de composer deux ou trois pièces de théâtre. C'est le plus grand malheur qui puisse m'arriver ; mais la nécessité est la plus forte... » (C., p. 118.) Ce n'est plus un écrivain qui cherche sa voie : c'est un industriel qui tente un coup. Même refrain en 1838 : « Je vais organiser mes travaux dramatiques sur la plus grande échelle ; car là désormais est la recette. Les livres ne donnent plus rien. » (C., p. 306.)

Et pourtant, après chaque nouvel insuccès, il lui fallait bien revenir aux romans qui seuls le faisaient vivre, et cela, qu'il se sentît inspiré ou non. Que de fois, il dut pousser ce cri qui lui échappe une fois dans sa correspondance : « Ah ! pourquoi ai-je des dettes ! Pourquoi me faut-il travailler bon gré, mal gré ! » (C., p. 438.) Ce n'était

pas seulement contre la paresse d'esprit qu'il lui fallait parfois lutter : il a connu cette situation terrible dans laquelle il a placé plus tard un de ses héros, Lucien de Rubempré (t. XVII, p. 129-131) ; tandis qu'il écrivait les *Mémoires de Deux Jeunes Mariées*, Mme de Berny se mourait, et Balzac écrivait à sa mère : « Il n'y a que moi et Dieu qui sachions quel est mon désespoir. Et il faut travailler ! travailler en pleurant...! » (C., p. 232.) Il sentait qu'à cette ingrate besogne, il compromettait son talent : « J'ai la triste certitude... de ne pouvoir faire une belle œuvre littéraire, tant que je ne verrai pas clair dans mes affaires, et que je n'aurai pas payé intégralement tous mes créanciers. » (C., p. 451.)

Aux heures où l'artiste sentait sommeiller son talent, ce n'était pas le démon de l'inspiration qui venait le réveiller, mais le cauchemar de la dette ; et alors commençait ce travail effrayant qu'il faut connaître avant de juger l'œuvre qui en est résultée, tour de force qui n'avait jamais été accompli, et qu'on ne reverra jamais.

Balzac a écrit avec une rapidité qui explique certaines faiblesses. La genèse de ses romans est facile à reconstituer : une fois le sujet trouvé, Balzac appartenait en esclave à son roman ; il ne vivait plus que par son œuvre et dans son œuvre, et l'on peut dire de toute *la Comédie humaine* ce qu'il a raconté explicitement pour *la Physiologie du Mariage*, vantard jusque dans la vérité : « Si, comme les Nodier, — car le Nodier est un sous-genre dans l'histoire naturelle de la littérature, — je flânais, je faisais des prospectus, des vieux souliers, des parties de billard ; si je buvais, mangeais, etc.!... Mais je n'ai pas une idée, je ne fais pas un pas qui ne soit *la Physiologie* ; j'en rêve, je ne fais que cela, j'en suis féru !... » (C., p. 66.) Cette première période du travail, cette incubation enflammée ne durait pas du reste très longtemps : une semaine était le minimum, mais le maximum ne dépassait guère dix jours. (C., p. 3, 112, 120.)

Alors commençait l'âpre, l'inexorable labeur : levé à minuit, l'hiver, ce forçat du travail composait jusqu'à midi, s'arrêtant à peine un quart d'heure. Puis, pour se reposer, il corrigeait jusqu'à quatre heures des épreuves, et l'on sait ce que Balzac entendait par corriger des épreuves : il refaisait souvent des placards entiers ; à six heures du soir, anéanti, il dormait. En été, il se reposait de midi à six heures, et veillait de sept heures du soir à sept heures du matin.

Un instant, cela ne lui suffit plus, et Mme de Balzac, qui se plaignait de ne pas recevoir de lettres, dut être épouvantée en lisant cette réponse : « Ne te fâche pas de mon silence : je travaille énormément ; j'ai pris le parti de travailler vingt-quatre heures de suite, et de me coucher cinq heures. Ce qui me fait trouver vingt et une heures et demie de travail par jour. (C., p. 216 — 327.) Ces prodiges de labeur expliquent ses miracles de rapidité; et l'on conçoit la fierté avec laquelle il écrivait à la comtesse Hanska : « Je surprends tout le monde en disant que je ferai les vingt mille lignes des *Paysans* dans le mois d'octobre. Personne n'y a cru, même au journal ; mais, quand ils m'ont vu faire six mille lignes en dix jours, ils ont été vraiment épouvantés (1). Cette production effraye en effet l'imagination, surtout quand on songe que Balzac n'avait pas de collaborateurs.

Deux fois seulement Balzac demanda quelques idées à sa sœur, d'abord pour le *Vicaire des Ardennes*, péché de jeunesse qu'il n'a jamais reconnu (C., p. 46-50); une seconde fois, pour un chapitre de *la Femme de trente ans* (C., p. 224) : c'est peu.

A Charles de Bernard, il commandait pour ses *Illusions perdues* « un petit poème bien ronflant, dans la manière de lord Byron » (C., p. 237), sous prétexte qu'il n'avait pas le temps de l'écrire lui-même, en réalité parce qu'il se savait piètre poète.

Je ne lui connais qu'un collaborateur plus sérieux, bien qu'inconscient de sa collaboration, Germeau, dont *le Tumulte d'Amboise* devint sous la plume de Balzac *le Martyr Calviniste* : pour cet emprunt forcé, Balzac n'invoqua qu'une circonstance atténuante : « Toutes les couronnes ont des diamants volés. » (C., p. 356).

Balzac n'eut en réalité que trois inspiratrices : sa sœur, Mme de Berny et la comtesse Hanska ; comme Arvers,

> Il voulait une amie, une âme confidente,
> Où cacher ses chagrins qu'elle seule aurait sus.

Se défiant un peu, et justement, de son propre jugement, il cherchait; il trouva, trois fois, une conscience littéraire, qui put lui faire apprécier dans son œuvre le bien et le mal, surtout le mal ; ce qui

(1) C., p. 407; C., p. 135, 146, 163, 242, 550.

était bon, il le sentait lui-même. Il se défiait de sa rapidité, ou, pour employer un mot récent qu'il aurait aimé, de sa super-production, dont il voulait garder uniquement pour lui la fatigue écrasante.

Qui donc lui donna la force nécessaire pour accomplir cette besogne homérique (1) ? Ce qu'il appelait « son triste hippocrène » (C., p. 439), le café, dont il prenait des quantités dangereuses, non par goût, mais par nécessité. Ses amis en riaient, l'appelaient plaisamment « le Marc », et lui-même s'égayait parfois de ce sobriquet. Pourtant il savait que le café ne lui donnait pas, mais lui vendait bien cher l'énergie factice nécessaire : des troubles nerveux survenaient : « il est midi, écrit-il, je viens de prendre une forte tasse de café, je me remets aux *Paysans* pour la sixième fois, et tous les muscles de ma face jouent comme ceux d'un animal. » (C., p. 438). En 1832, il est malade, il craint la folie, il a peur qu'on ne l'abandonne dans son coin. (C., p. 655). Pendant quelques jours, il prononce des mots sans en avoir conscience. Et ce n'était pas assez du café : il essaya du haschisch...

Telle était la situation physiologique, financière, intellectuelle et morale de Balzac tandis qu'il écrivait. Il faut avoir sans cesse présents à l'esprit ces désordres de toute nature au milieu desquels il s'agitait, pour expliquer toujours et excuser quelquefois les défaillances dans son œuvre : je laisserai le plus possible de côté dans cette étude critique les romans où, suivant un mot de lui, navrant dans sa trivialité : « il s'agit plus de *chaircuiterie* littéraire que de réputation. » (C. p. 84.)

III

LES DÉFAILLANCES DANS L'ŒUVRE.

Chez Balzac, l'écrivain ne vaut pas le créateur ; son exemple prouve d'une façon saisissante que, sans la probité du style, l'œuvre d'art passe avec une rapidité frappante. Il en est du prosateur comme du peintre : lorsque les éléments chimiques qui composent les cou-

(1) Balzac s'est caractérisé lui-même, en définissant son Nathan « une force littéraire de la puissance de dix plumes ». (III, 303.)

leurs de la palette ont été mal choisis ou combinés négligemment, lorsqu'on s'est contenté des matières les plus simples, les plus communes, l'œuvre, d'abord brillante, se ternit peu à peu. Le sujet est resté le même, les lignes n'ont pas fléchi, mais une teinte grise se répand peu à peu comme un brouillard uniforme sur tout le tableau. C'est ce qui est arrivé pour Balzac : son style pousse au noir.

Ce n'est pas qu'il ait dédaigné la forme ; il connaissait toute l'importance du vocabulaire ; même il la grandissait démesurément, voyant dans la simple disposition des lettres, dans la sonorité des syllabes, une harmonie mystique avec l'idée représentée . « N'existe-t-il pas dans le mot Vrai une sorte de rectitude fantastique? Ne se trouve-t-il pas dans le son bref qu'il exige une vaste image de la chaste nudité, de la simplicité du vrai en toute chose? Cette syllabe respire je ne sais quelle fraîcheur. » (XXXVIII, 5.) Tant de choses dans un mot! M. Jourdain lui-même conviendrait que la langue française est plus belle que le turc. Passe encore pour cette exagération : au fond, il y a là un sentiment sérieux, l'amour de l'artiste pour la matière de son œuvre. Mais cette passion a fait commettre quelques erreurs au romancier ; il voulait faire don à la langue française de quelques joyaux ; d'abord, il songea modestement à puiser dans le trésor de notre vieille langue. On connaît sa tentative étrange, ce pastiche de Rabelais et de Béroald de Verville : *les Contes drolatiques*. Il attachait plus d'importance encore à la forme qu'au fond pour cette œuvre, sorte de gageure trop prolongée. Une ou deux pages dans le genre XVIe siècle, comme l'a fait La Bruyère, plairaient au besoin, mais tout un livre. Cela sent son thème d'écolier. On comprend plus facilement qu'il ait songé à remettre en usage quelques mots heureux disparus ; c'est un beau rêve; de grands esprits l'avaient fait avant lui. Le projet n'en est pas moins chimérique ; les mots ne sont pas des outils qui, longtemps oubliés et rouillés par la vétusté, n'attendent qu'un habile ouvrier qui les répare, et leur rende le brillant de la nouveauté. Ce sont des êtres qui naissent, vivent plus ou moins longtemps, et meurent pour ne pas ressusciter. Ce sont encore, si l'on veut, des fleurs desséchées ; quelque écrivain peut les reprendre pieusement, les encadrer dans son œuvre, mais il ne pourra leur rendre la vie ; on les écrira peut-être encore, on ne les parlera plus.

Aussi est-ce sans le moindre plaisir que l'on rencontre quelques mots du *Pantagruel* égarés dans *la Comédie humaine*. Lorsque nous lisons qu'un des héros de Balzac « se chafriolait depuis un an » (XII, 58) dans des plaisirs de bas étage, nous éprouvons quelque ennui à quitter le roman pour un lexique, si nous tenons à comprendre exactement. Après tout, c'est Balzac qui parle là en son nom ; mais ne ressent-on pas une légère inquiétude à entendre une jeune fille appeler un petit clerc bossu le « Man-Clerc » ? (VI, 242.) Modeste Mignon connaîtrait-elle le Man-Cinge ? Aurait-elle lu *les Contes drolatiques* ? Ces erreurs sont après tout fort rares. Balzac savait se dire qu'il faisait là œuvre de simple grammairien :

Cela sent son pédant et son petit génie.

Un grand écrivain n'emprunte pas les mots dont il a besoin, il a le droit d'en créer; sur ce droit, Balzac était intraitable et se fâchait contre les contradicteurs. Il avait presque raison de leur dire : « Qui a donc le droit de faire l'aumône à une langue, si ce n'est l'écrivain (1) ? » Reste à savoir si la langue française en était réduite à la mendicité, ou si Balzac ne lui a pas donné quelquefois de la monnaie de mauvais aloi.

Si nous reprochions à Balzac de nous montrer un dompteur « travaillant avec *son* hyène » (XXIX, 363), « *un* noble argile devenu boueux » (XXXV, 202) ; si nous lui disions qu'il ne faut pas confondre un matador et un matamore (XXXVIII, 22), un scalpel avec un couteau à scalper (XXXIII, 21), qu'on ne *chausse* ni une auréole (XIV, 235) ni une couronne (XVII, 311), Balzac nous répondrait peut-être que c'est la faute du prote, ce qui est bien possible, ou encore que c'est son opinion à lui Balzac, lui qui s'amuse, dans sa correspondance, à *vagabonner*, trouvant « l'irrégularité plus élégante. » (C., p. 82.) Après tout, ce sont là des peccadilles, parce que ce sont peut-être des distractions. Ce qui est plus grave, c'est ce qui est voulu.

(1) « Il s'emportait un peu... contre ceux qui le querellaient pour quelques expressions qu'il avait créées par-ci par-là dans ses livres. — Qui a donc le droit de faire l'aumône à une langue, si ce n'est l'écrivain ? La nôtre a très bien accepté les mots de mes devanciers, elle acceptera les miens ; ces parvenus seront nobles avec le temps, qui fait vanter les noblesses. Mais laissons japper les critiques après mes *néologismes*, comme ils disent; il faut bien que tout le monde vive. » *Biographie de Balzac*, par Mme de Surville.

Sans doute Balzac a dit excellemment : « Quand un nom nouveau répond à un cas social qu'on ne pouvait pas dire sans périphrase, la fortune de ce mot est faite. » (XIX, 212.) L'exemple qu'il cite justifie la règle : *lorette* est devenu français. Mais Balzac voulait plus : son rêve était de conquérir le droit de faire des mots, et son erreur était de penser que pour cela il fallait être de l'Académie. Plus modeste que Fénelon et que Balzac, l'Académie se contente d'enregistrer les créations du public, et n'invente pas les mots de son dictionnaire. Aussi le pauvre candidat aurait-il eu une grosse désillusion s'il avait endossé l'habit vert, lui qui s'écriait : « Quand je travaillerai au Dictionnaire de l'Académie !... Ces paroles le jetaient dans des projets par lesquels la langue française devenait millionnaire (1). » Que Balzac ait échoué, on peut le regretter pour lui et pour l'Académie, mais non pas pour le Dictionnaire. Mânes de Racine et de Boileau, qu'eût dit votre grande âme, si vous aviez pu lire dans votre Dictionnaire ces mots que Balzac (pour employer une de ces métaphores financières qu'il affectionnait) a mis en circulation et qui lui sont revenus protestés (2) !

Surtout que faut-il penser des constructions bizarres ou simplement incorrectes que Balzac a laissées trop souvent échapper de sa plume ? Ce n'est point par sot scrupule de grammairien, mais par amour pour la limpidité de notre langue, que je proteste contre ces tournures qui arrêtent un instant, et forcent à réfléchir, sans que la réflexion nous révèle une seule nuance de pensée. C'est du temps perdu. Quand Balzac nous parle de ces statuettes échappées à quelque démolition *abbatiale* (III, 271), nous devinons avec ce petit effort que l'on met à comprendre une langue étrangère que l'on sait bien. Mais, quand nous lisons qu'après un décès les amis du mort prononcent « quelques phrases lacrymales » (XXXIV, 128), c'est une

(1) *Vie de Balzac*, par Mme de Surville, en tête de la *Correspondance*, p. 57.

(2) Citons quelques exemples : s'administrationaliser (XX, 118); archangélique (XXXI, 300); bonifacement (XIV, 111); se cadavériser; corporisé (XXXVIII, 290); déflorateur (XV, 255); dégluber (XI, 22); flamberies (XXXII, 7); imprévisible (XIX, 28); industrialiser (XIV, 153); nitescence (XXXVIII, 190); seigneuriser (VII, 74); servantisme (XXIII, 36); toileter (XX, 274); turgide (XXXIII, 174); vestimental (I, 156).

véritable version qu'il nous faut entreprendre, et la traduction donne « quelques mots de condoléance banale ». Ajoutez à cela des verbes aux formes bizarres : Balzac voit une idée « poindant » dans les yeux d'un poète. (XVI, 104.) Une de ses héroïnes annonce que bientôt elle « gisera » sur le pavé. (VIII, 74.) Enfin le grand Canalis lui-même s'écrie : « Oh ! n'en *voulez* pas à Napoléon ! » (II, 155.) Faire un relevé complet de toutes ces fautes ne présenterait qu'un intérêt médiocre : qu'il nous suffise de citer sur ce point la confession générale du coupable. Balzac laissait dédaigneusement aux protes le soin de balayer ces fautes, et répondait à son imprimeur : « Si vous me demandez une autorisation écrite de vous laisser enlever les fautes de français, je vous la donne d'autant plus volontiers, qu'elle est extrêmement utile pour moi qui ne puis parvenir à les ôter toutes qu'à coups d'épreuves, et qui en trouve toujours ! » (C., p. 333). Laissons donc au passif de l'éditeur le compte de toutes ces peccadilles ; arrivons enfin au style même dont Balzac peut et doit réclamer pour lui-même toute la responsabilité ; nous allons le juger d'après ses principes. Dans une théorie qui lui est toute personnelle, Balzac fait bon marché du vocabulaire et de la syntaxe, car « le style vient des idées et non des mots ». (XIX, 191.)

Balzac, qui avait été, paraît-il, fort bon rhétoricien (1), attachait une très grande importance à la pureté de la forme. Il se rendait même compte de tous les dangers que présente la facilité de style, surtout chez autrui ; il reprochait, par exemple, à Beyle de n'avoir pas assez « soigné la forme : il écrivait comme les oiseaux chantent, et notre langue est une sorte de Mme Honesta, qui ne trouve rien de bien que ce qui est irréprochable, ciselé, léché ». (C., p. 491-2.)

Balzac était même, en apparence, de l'école de Boileau : il reconnaissait que seul un style châtié fait durer l'œuvre de l'écrivain (2).

Ce qui le perdit, ce fut sa méthode de travail ; écrivant avec fougue, sans s'arrêter, sans se reprendre, acceptant pêle-mêle tout ce que lui présentait son imagination enflammée, le bon, le mauvais,

(1) Vie de Balzac, par Mme de Surville, p. XIV-XV.

(2) *Ibidem*, p. LXIX.

le médiocre, Balzac épurait ensuite son style en corrigeant ses épreuves jusqu'à onze et douze fois.

Ce procédé sans doute était imposé par la nécessité de paraître vite ; mais on en voit tous les inconvénients. Tandis que l'écrivain qui travaille à loisir, après avoir lentement réuni quelques matériaux de choix, les fond patiemment, et cisèle, enfin à loisir, un pur lingot d'acier, Balzac, précipitant pêle-mêle, comme dans une fournaise, tous les matériaux qu'il rencontre sous sa main, transporte ensuite sur son enclume une masse ardente, brillante sans doute, mais pleine d'impuretés ; il aura beau l'épurer ensuite en la forgeant frénétiquement, tout ce qui sortira de cette « usine » renfermera quelque défaut secret, quelque paille, cause d'une ruine plus ou moins prompte.

En effet, l'impression dominante, c'est que tout cela a été écrit à la diable. Le plus souvent sans doute, le lecteur ne songe pas à s'arrêter au style de Balzac, parce que rien de saillant n'apparaît ni en bien ni en mal; mais ce n'est pas la fluidité caressante de George Sand, c'est une facilité banale. Malheureusement, même cette uniformité dans une correction passable ne dure pas toujours. Tantôt c'est une phrase lâchée ; on devine l'intention de l'écrivain, mais l'idée est restée à l'état d'ébauche mal venue. Rien de net, rien de précis dans des ébauches trop nombreuses, comme celle-ci : « Le nez offrait une courbure bourbonnienne qui ajoutait au feu d'un visage long en présentant comme un point brillant où se peignait le royal entraînement des Condé. » (XVI, 52.) Tantôt l'idée se développe si peu logiquement, qu'il y a contradiction. Balzac, malgré toutes ses tasses de café, devait partager le sommeil du bon Homère lorsqu'il imaginait un soldat « peut-être un peu gros, mais... découplé comme un lévrier ». (II,160.)

Si l'on peut, jusqu'à un certain point, excuser ces fautes, en ne les considérant que comme des distractions, que dire de ces images bizarres, aux couleurs criardes, détonnant sur la trame généralement grise du style de Balzac? Le plus souvent, ce sont des comparaisons, peu naturelles ou obscures. Voyons-nous plus nettement la figure de Modeste Mignon, lorsque Balzac nous a décrit « l'arc des sourcils à peine indiqué par des racines plantées comme celles faites au pinceau dans les figures chinoises »? (VI, 17.) Entendons-nous bien

distinctement « une voix argentée comme une perle, et douce comme un mouvement de sensitive est doux » ? (XXXVIII, 313.) Trouverons-nous un mari outragé plus terrible, parce qu'il guette son rival « comme un formica-leo au fond de sa volute sablonneuse » ? (XX, 82.)

Ou bien encore l'image éveille dans l'esprit du lecteur la gaieté et non l'effet sérieux cherché par l'écrivain. On ne peut guère compatir aux angoisses d'une jeune fille qui aime, lorsqu'elle nous apprend qu'elle se tord devant une lettre comme une corde au feu. (III, 76.) On est plutôt tenté de plaindre que d'admirer Napoléon, quand Balzac nous révèle que c'était « un homme qui avait dans la tête un code et une épée ». (II, 155.)

Ajoutons, enfin, des images bien apprêtées qui n'ont pas été trouvées par une imagination échauffée, mais par une réflexion maladroite : des paquets empilés dans une boutique, ressemblent, paraît-il, « à des harengs quand ils traversent l'océan ». (I, 24.) Autre part, Balzac nous présente une « famille entortillée par le malheur comme celle de Laocoon », et trouve cette comparaison « sublime ». (XXVII, 205.) Qui donc aurait jamais pensé à dire que Laocoon était « entortillé » par des serpents? Notez que ce même Balzac a dit, dans d'excellents termes : « La supériorité de la France vient... de la logique à laquelle sa belle langue y condamne l'esprit. » (VI, 169.)

Un peu de réflexion aurait effacé tout cela, mais Balzac n'avait pas le temps de réfléchir pendant qu'il écrivait : il le faisait après coup, c'est-à-dire qu'il reprenait son œuvre avec l'intention de la corriger en artiste sévère, mais au fond avec cette indulgence paternelle qui saisit tout écrivain quand il contemple sa création encore récente.

De plus, en matière de style, Balzac était trop éclectique, tout au moins à ses débuts. On retrouve trop facilement; dans sa *Comédie humaine*, les traces d'un projet qu'il avait conçu pour *les Contes drolatiques* : « suivre toutes les transformations de la langue française depuis Rabelais jusqu'à nos jours (1). » Il y a, en effet, de tout dans le style de Balzac, même des expressions précieuses qui

(1) Vie de Balzac, p. 57.

figureraient avec honneur dans le dictionnaire de Somaize. Pour dire qu'une honnête femme se laisse entraîner timidement par une passion naissante, Balzac écrit : « elle se couchait dans les langes de la honte. » (III, 263.) Si la passion grandit et devient plus forte que la raison, elle « brise ses langes ». (I, 148.) Ailleurs, dans les guerres civiles de la Vendée, « la victoire ne se montra jamais sans de doubles crêpes » (XXIX, 131) : ce qui veut dire, peut-être, que, quel que fût le vainqueur, c'était toujours la France qui était blessée. Ces logogriphes n'abondent pas du reste chez Balzac, peu porté de sa nature aux mièvreries.

Ce n'était pas non plus son instinct d'écrivain, mais son inexpérience de débutant, qui lui fit sacrifier quelque temps à la Muse de Delille. Il y eut un temps où Balzac croyait écrire en français lorsqu'il appelait des commis de magasins « ces jeunes disciples de Mercure » (I, 26), où il montrait un enfant au maillot demandant à son réveil « sa limpide nourriture ». (I, 298.) Après les périphrases à la Delille, il reproduira quelque temps le style Empire ; il remarque, chez un de ses premiers personnages, que « sa lèvre inférieure... se joignait à la supérieure en décrivant la courbe gracieuse de la feuille d'acanthe sous le chapiteau corinthien ». (XXIX, 83.) Même le futur chef du Réalisme laissa s'égarer dans son roman des *Chouans* une héroïne échappée de « Zélie, ou le Modèle des jeunes personnes » ; « son attitude, sans avoir la noblesse convenue des salons, n'était pas dénuée de cette dignité naturelle à une jeune fille modeste qui pouvait contempler le tableau de sa vie passée sans y trouver un seul sujet de repentir. » (XXIX, 73.) On pourrait enfin découvrir jusqu'à des emprunts au jargon romantique, quoique Balzac n'ait jamais goûté beaucoup les procédés de Châteaubriand. On voit errer dans une de ses premières œuvres un frère de René : « son front, ridé par une contrariété violente, avait quelque chose de fatal. » (I, 22.)

Mais c'est assez parler des influences successives que subit Balzac malgré sa puissante originalité : elles ne se prolongèrent pas ; à force de travail, l'élève devint un maître, et se fit une manière, où l'on retrouve surtout le reflet de ses préoccupations d'esprit et de sa personnalité. Très porté vers les études scientifiques, Balzac aime à introduire dans la langue littéraire le vocabulaire de la

science. Pour caractériser une nature appauvrie, mais capable de retours d'énergie, il dira, d'une façon peu naturelle, si l'on veut, mais qui frappe : « il se rencontrait en lui quelques éclairs paraboliques de ces volontés qui peuvent, au jour des circonstances graves, trouer la politique à la manière des bombes. » (XV, 58.) La physique vient en aide à la psychologie ; Mme de Bargeton remarque qu'en province « l'intelligence s'annihile sous l'oppression d'un azote moral ». (XVI, 104.) La physiologie fournit quelques comparaisons, et non des moins énergiques : un débutant s'attache « comme une maladie chronique » à un parvenu. (XVI, 228.) Il n'est pas jusqu'à la géologie elle-même qui n'apporte son contingent, assez inattendu ; dès 1837, Balzac avait découvert et baptisé « les couches successives de l'état social ». (XVI, 61.)

Tout cela, il est vrai, est voulu ; c'est un danger que de se donner une manière, car on est tout près du style maniéré. Mais Balzac laisse le plus souvent son instinct guider sa main ; aussi voyons-nous se refléter dans son style ses préocupations les plus intimes. Ses dettes le poursuivent jusque dans son travail d'écrivain, et l'on sent plus d'une fois que la plume qui trace l'histoire d'un homme heureux ou d'un millionnaire vient de rédiger une lettre à un créancier ou à un huissier très réel. C'était peut-être au lendemain d'un de ses innombrables désastres financiers qu'il disait : « D'un homme haut placé, cette impertinence s'accepte sans protêt. » (VI, 227.) C'est l'éternel chercheur d'affaires et non l'homme de lettres qui donne à sa pensée cette forme financière : « le capital de nos forces a fait son versement pour une énergique résistance. » (VII, 276.)

Et ce n'est pas seulement Balzac qui parle ainsi pour son compte, traitant les questions de sentiment en argot de bourse, disant de la femme vertueuse par calcul qu'elle est « prude comme toutes les jeunes personnes qui attendent la mort d'un vieux mari, et qui font l'habile report de leur vertu sur un second mariage ». (IX, 156.) C'est une mère qui décrit ainsi son affection pour ses enfants : « la maternité est une entreprise à laquelle j'ai ouvert un crédit énorme, elle me doit trop aujourd'hui : je crains de n'être pas assez payée. » (III, 91.)

(*A suivre.*) MAURICE SOURIAU.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. ALBERT WADDINGTON, *ancien élève de la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon* (1er juin 1888).

Je préviens honnêtement le lecteur que je pourrais bien ne pas être tout à fait honnête aujourd'hui, je veux dire impartial. Je crains de céder à mon instinctif désir de trouver bon tout ce qui nous vient du fils distingué d'un universitaire que chacun honore et que nous voyons depuis si longtemps à l'œuvre. Peut-être aussi mes efforts pour me défendre contre mon penchant me rendront-ils parfois injuste pour le candidat dont j'ai à parler. Si cela m'arrive, je lui en fais d'avance mes excuses; mais, je le repète, le contraire est plutôt à craindre.

Pour faire sa thèse latine (*De Huberti Languesi vita*, 1518-1581. Leroux, 1888, 140 p.), M. Albert Waddington a commencé par dépouiller minutieusement les lettres officielles et privées d'Hubert Languet, qui étaient déjà publiées, et il en a cherché d'inédites dans les archives de France et d'Allemagne, où il a eu l'heureuse chance d'en trouver. Seconde partie de son travail, il a confronté les renseignements ainsi obtenus avec ceux qui se trouvent dispersés dans les écrits contemporains. Troisième partie, la mise en œuvre,

cinq chapitres sur la vie, les voyages, les légations de Languet, ses dernières années et ses amis. Il a paru que le quatrième chapitre, sur les dernières années était le meilleur; que le troisième sur la légation à la cour impériale avait aussi son prix, mais que le cinquième sur les amis était inutile, que l'histoire des catarrhes, des maux de dents, voire des voyages de Languet n'offrait pas un intérêt bien vif. Ce Bourguignon de Vitteaux n'est pas en lui-même fort intéressant. Il vivait mal avec sa famille. M. Vaddington nous dit bien qu'il avait à s'en plaindre, puisqu'elle l'avait chassé; mais la question serait de savoir s'il avait mérité de l'être. Il a rempli, au service d'Auguste de Saxe, l'électeur, des fonctions qui auraient pu être diplomatiques, s'il y avait eu en lui l'étoffe d'un diplomate; mais il ne fait que donner des nouvelles. On lui attribuait un ouvrage de quelque renom, le *Vindiciæ contra [tyrannos*. C'était le plus beau fleuron de sa couronne, si couronne il y a. M. Waddington le lui retire pour en faire honneur à Duplessis-Mornay. Sur ce point, il n'a pu convaincre ni M. Lenient, ni M. Aulard, bien qu'il eût à mettre sous leurs yeux le témoignage même de Mme Duplessis, ce qui est bien quelque chose. Mais le pape des Huguenots a toujours été partisan de la monarchie, comme on le voit dans son *Mystère d'iniquité*, et les doctrines du *Vindiciæ contra tyrannos* sont tout autres. Si l'auteur de ce dernier ouvrage n'est pas Duplessis-Mornay, il y a bien des chances pour que ce soit Languet. Ce qu'on ne comprend guère, c'est que ce soit M. Waddington qui le lui retire. Il le fait par sincérité, et je l'en loue de grand cœur; seulement la conséquence eût dû être qu'il renonçât à ce sujet de thèse, car si Languet n'est pas l'auteur du *Vindiciæ*, il n'est plus rien.

C'est précisément parce qu'il n'est rien, ou parce qu'il est bien peu de chose, que la méthode chronologique, suivie en parlant de ce chétif personnage, n'a pas paru être sans inconvénients. Elle semble donner de l'importance à ses moindres actes, elle conduit à des répétitions nombreuses, elle bannit les considérations générales sur la politique et les mœurs du temps. Ce n'est là qu'une ébauche écrite en latin suffisant, plus qu'en latin élégant, et faite, malgré un consciencieux travail, avec une hâte motivée par le désir d'être promptement docteur. Pourquoi promptement ? Ah, parce que M. Waddington, comme tant d'autres jeunes gens de belle espérance,

a été installé dans l'enseignement supérieur à titre provisoire, et qu'il est toujours désirable de transformer le provisoire en définitif, et qu'il est toujours convenable de justifier la confiance flatteuse de l'administration. M. Waddington, avec son goût si marqué pour la précision, sent bien ce qui manque à son étude, puisqu'il promet de la reprendre sur nouveaux frais; mais la Faculté n'a pu lui dissimuler qu'elle eût été bien aise d'avoir la primeur de ce futur travail tout à fait sérieux.

C'est un mérite, le sérieux, que personne ne refusera à la thèse française (*L'acquisition de la couronne royale de Prusse par les Hohenzollern*. 1888. Leroux. 450 p.). Le sujet en est aussi important que peu connu. Parmi les historiens de la Faculté, il ne s'en est trouvé que trois qui aient cru devoir prendre part à la discussion. Pour bien se rendre maître de la matière, le candidat n'a reculé ni devant les voyages, ni par conséquent devant la dépense. Il a consulté les archives de Paris, de Londres, de Stockholm, de Hanovre, de Pétersbourg même, et, bien entendu, celles de Berlin, où il a tenu sous sa main vingt-et-un volumes de documents inédits. Il a eu ce bon esprit de ne pas s'enivrer de ses trouvailles assez pour négliger les documents déjà imprimés et les ouvrages qui pouvaient l'éclairer. Puis, il a écrit un grand et gros volume très instructif et très lisible, dont on a pu tout louer, la conception, l'ordonnance, l'exécution, je veux dire le soin apporté aux détails et au langage. Peut-être n'a-t-il donné, au très petit nombre de ceux qui savent, aucun renseignement nouveau sur le fait même de l'acquisition de la couronne royale par les Hohenzollern; mais il l'a mis en pleine lumière pour le très grand nombre de ceux qui ne savent pas. L'histoire de l'Allemagne, comme sa géographie, nous fait toujours, à nous autres frivoles Welches, l'effet de la bouteille à l'encre.

Mieux inspiré que la plupart de ses devanciers, M. Waddington a mis, en tête de son récit, une introduction où il expose les précédents de cette grande affaire, et il l'accompagne d'une conclusion très ingénieusement conçue : Ce qu'a coûté la création de la monarchie prussienne, et ce qu'elle a rapporté. Entre les deux, dans le corps de l'ouvrage, il a montré comment s'était formée l'idée de cette monarchie, comment l'électeur Frédéric III suivit cette idée avec une per-

sévérance inébranlable, comment il l'imposa à ses ministres, et finalement la fit accepter de l'Europe entière, en mettant à profit les complications politiques nées de la guerre de la succession d'Espagne et de la grande guerre du Nord. Peut-être y a-t-il quelques détails inutiles : mais le sujet particulier est habilement encadré dans l'histoire générale, heureusement relevé par des aperçus sur les mœurs et les sentiments, par des vues justes sur l'état de la politique européenne. C'est, en somme, un chapitre très intéressant de l'histoire de l'Europe à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe.

Il a pourtant bien fallu qu'on cherchât pouille à M. Waddington. Où serait, sans cela, l'intérêt des soutenances ? L'éloge fatigue vite et les formes n'en peuvent être très variées. De là une petite et une grosse querelle. La petite n'est rien. Comme presque tous les écrivains qui ont consacré beaucoup de temps et de peine à un personnage, le candidat a grandi le sien ou les siens. Il fait bon être de ses clients quand on a des verrues ou des bosses : il les dissimule avec un soin pieux, comme faisait celui de ses princes qui, ayant la sienne placée très haut, la recouvrait des boucles abondantes d'une perruque à la Louis XIV. M. Waddington n'avoue les bosses de ses héros que lorsqu'il veut prouver qu'ils avaient de l'esprit.

La grosse querelle, la voici. M. Waddington n'a pas impunément vécu dans les pays allemands, dans la poussière des archives allemandes, dans la familiarité des écrivains allemands. Ranke et Droysen, en particulier, ont eu sur lui une fâcheuse influence. Ranke, qui a partout ailleurs l'esprit si large, l'a très étroit dès qu'il s'agit de la Prusse. Pour Droysen, c'est bien autre chose encore. Apologiste déterminé, effronté même, *per fas et nefas*, il donne des actes les plus criminels d'honorables explications, et la trame de sa logique est si serrée, qu'une fois son point de départ admis, il faut le suivre jusqu'au bout. Admettre la fatalité historique, proclamer que ce qui arrive devait arriver, que les rois de Prusse, possédant des États divisés en trois tronçons, *devaient* tendre à réunir ces trois tronçons par la conquête, passe encore : nous avons aussi en France des historiens fatalistes, et l'histoire est pleine de conquêtes immorales ; mais vouloir justement qu'elles soient morales, comme un acte de

vertu et de piété, voilà ce que l'on reproche justement à Droysen. Ce serait à croire qu'il est un malhonnête homme, si l'on ne savait où peut conduire le patriotisme à l'allemande. M. Waddington s'est trop laissé gagner par ses lectures. Certes, je ne l'accuse point de ne pas partager des sentiments qui nous sont communs à tous, de ce côté des Vosges ; je sais même qu'il les partage, et je suis heureux de le proclamer ; mais l'entraînement du milieu et le désir peut-être de l'impartialité sont cause que, pour juger, pour écrire, il s'est placé au point de vue prussien, ce qui ne laisse pas d'être un peu désagréable pour nous autres Français.

On comprend donc sur quoi a dû porter la discussion, ou, pour mieux dire, l'entretien. M. Lavisse, avec sa grande connaissance de l'histoire d'Allemagne, a remis les choses au point, en montrant ce qu'avaient été les premiers princes de cette dynastie des Hohenzollern, avec leurs vices, leurs grossièretés, leurs violences, mais aussi avec leur capacité toujours appliquée au même objet, la création d'un trésor et d'une armée. Il a distingué les uns des autres par leurs traits personnels et leurs travers caractéristiques. Il a montré que le despotisme de la vieille dynastie des Habsbourg était bien bénin au prix du despotisme de la jeune dynastie des Hohenzollern, rois en Prusse, comme on disait alors, et non rois de Prusse, car ils n'ont pu être appelés ainsi que le jour où Frédéric II eut conquis la seconde moitié de cette province. Il a fait sentir aussi combien il était peu exact de représenter le roi en Prusse comme un des premiers princes de l'Europe. Ce n'était encore qu'un très petit garçon. Il fallait voir les choses et les hommes tels qu'il étaient alors, non à la lumière des événements ultérieurs. Sainte-Beuve appelait Bossuet le « prophète du passé ». C'est toujours un peu cela qu'on fait quand on juge d'après l'événement.

Rien de plus déplaisant que ces premiers Hohenzollern. Ils singent Louis XIV ? C'est bien le mot, car ils ne sont que des singes. La grandeur leur fait absolument défaut. La reine bourre, de ses royales mains, la pipe du roi. C'est fort conjugal, assurément ; mais, disait-on en séance, nous ne saurions nous représenter Marie-Thérèse d'Autriche ou même la veuve de Scarron bourrant la pipe de Louis XIV, et moins encore le Roi-Soleil fumant une pipe. Il y a

pourtant quelque chose de plus déplaisant que les souverains : ce sont les sujets. Dans un musée royal, ils exposent une table en bois grossier où un de leurs rois a signé un arrêt de mort : à la table est attaché le sabre, rouillé de sang, qui servit à trancher la tête du condamné. Voilà de la précision historique ; mais pouah ! Certes, comme disait M. Lavisse, il ne faut pas injurier les peuples étrangers, non pas, même les peuples ennemis ; cela ne sert à rien, et cela peut desservir beaucoup ; mais du moins ne faut-il pas être leur dupe, ne pas voir, avec Ranke et Droysen, dans tant d'énormités, des actes légitimes et même providentiels.

Il est donc permis de croire que le beau livre de M. Waddington sera goûté à Berlin. Il le sera d'autant plus que le nom de notre jeune docteur, par sa forme anglaise, permettra à plus d'un, à ceux surtout qui prennent Étienne Marcel pour un maréchal de France, de croire ou de dire que l'ouvrage n'est pas d'un Français. Une seule chose pourra les contrarier, c'est qu'il n'est pas non plus d'un Prussien, ni même d'un Allemand, et qu'il n'en est pas moins fort supérieur par l'étendue, l'exactitude, la conscience à tout ce qu'on a écrit en Allemagne sur ce sujet. C'est de quoi notre patriotisme, à nous, doit se réjouir et remercier M. Waddington.

Le lecteur aurait-il la curiosité de savoir ce qu'a coûté la couronne royale de Prusse? 300.000 thalers environ, sans compter les frais nouveaux dont elle fut l'occasion ou le prétexte, et diverses concessions politiques, dont la plus onéreuse était de fournir 8.000 hommes à l'empereur pour soutenir ses droits à l'héritage de Charles II d'Espagne. Quant aux avantages que les Hohenzollern retirèrent de cette couronne, Bartholdi, dans une lettre écrite de Vienne, en 1703, les porte au nombre de vingt-trois. Mais le principal, c'est de pouvoir désormais traiter d'égal à égal avec les autres monarques. Une définition de Leibniz, qu'aurait pu signer M. de La Palisse, donne d'ailleurs l'idée des vertus d'un titre : « Un roi, dit Leibniz, est celui qui se nomme ainsi et qui reçoit tous les droits attachés à ce nom par l'usage. » Obtenir tous ces droits au prix sus-indiqué, c'était pour rien.

Je n'ajouterai plus qu'un mot. Les premiers agrandissements de l'Électeur de Brandebourg furent obtenus grâce au concours de la

France. Le grand Électeur avait été presque toujours l'allié de Louis XIV. Mais c'est malgré la France et contre la France que se constituait le royaume de Prusse. C'est de Frédéric Ier que date l'hostilité presque constante de la Prusse et de la France. Il a fallu Napoléon III pour changer tout cela, et aboutir, sans parler de l'Italie, aux lamentables résultats qu'on sait, qui condamnent des générations entières à un incessant et ingrat labeur pour rendre à notre chère et malheureuse patrie ce qu'une politique insensée lui a fait perdre.

P.

CONCOURS D'AGRÉGATION EN 1888.

AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE.

Histoire ancienne.

Faire connaître le second âge de la colonisation grecque.—Influences helléniques pendant les VIIIe et VIIe siècles.

Histoire du moyen âge.

Gouvernement de Philippe-Auguste.

Histoire moderne.

L'Impératrice Catherine II de Russie.

Géographie.

L'Algérie. — Géographie physique. — Voies de communication. — Commerce.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

Dissertation sur une question de philosophie.

De la méthode en philosophie.

Dissertation sur une question d'histoire de la philosophie.

De l'évolutionnisme.

Agrégation des lettres.

Composition latine.

Exemplis ex primo Æneidos libro petitis definietur proprium Virgilii ingenium.

Composition française.

Des caractères distinctifs de la satire dans Régnier d'après les trois premières satires.

Version latine.

Est locus exciso penitus demissus hiatu,
Parthenopen inter magnæque Dicarchidos arva,
Cocyti perfusus aqua ; nam spiritus extra
Qui furit, effusus funesto spargitur æstu.
Non hæc autumno tellus viret, aut alit herbas
Cespite lætus ager ; non verno persona cantu
Mollia discordi strepitu virgulta loquuntur :
Sed chaos, et nigro squalentia pumice saxa
Gaudent ferali circum tumulata cupressu.
Has inter sedes Ditis pater extulit ora
Bustorum flammis et cana sparsa favilla
Ac tali volucrem Fortunam voce lacessit :
« Rerum humanarum divinarumque potestas.
Fors, cui nulla placet nimium secura potestas,
Quæ nova semper amas et mox possessa relinquis,
Ecquid romano sentis te pondere victam,
Nec posse ulterius perituram attollere molem ?
Ipsa suas vires odit romana juventus,
Et quas struxit opes male sustinet : adspice late
Luxuriam spoliorum et censum in damna furentem ;
Ædificant auro sedesque ad sidera mittunt,
Expelluntur aquæ saxis, mare nascitur arvis,
Et permutata rerum statione rebellant.
En etiam mea regna petunt : perfossa dehiscit
Molibus insanis tellus ; jam montibus haustis
Antra gemunt, et, dum varius lapis invenit usum,
Inferni manes cælum sperare jubentur.
Quare age, Fors, muta pacatum in prælia vultum,
Romanosque cie, ac nostris da funera regnis.
Jampridem nullo perfundimur ora cruore,
Nec mea Tisiphone sitientes perluit artus,

Ex quo Sullanus bibit ensis, et horrida tellus
Extulit in lucem nutritas sanguine fruges. »
Hæc ubi dicta dedit, dextræ conjungere dextram
Conatus, rupto tellurem solvit hiatu.

Composition de grammaire et exercices de prosodie et de métrique.

1° Conjuguer à tous ses modes l'aoriste second actif du verbe ἀποδιδράσκω « je m'enfuis », et rendre compte des formes intéressantes.

2° Étudier la syntaxe et le style de ce passage :

« Tu ergo unus, scelerate, inventus es, qui cum auctor regni esses, cum, quem collegam habebas, dominum habere velles et idem tentares quid populus Romanus ferre et pati posset. At etiam misericordiam captabas : supplex te ad pedes abjiciebas. Quid petens? ut servires? Tibi uni peteres, qui ita a puero vixeras, ut omnia paterere, ut facile servires : a nobis populoque Romano mandatum id certe non habebas. O præclaram illam eloquentiam tuam, cum es nudus concionatus! Quid hoc turpius? quid fœdius? Quid suppliciis omnibus dignius? Num exspectas, dum te stimulis fodiam? Hæc te, si ullam partem habes sensus, lacerat, hæc cruentat oratio.

(Cicéron, *Deuxième Philippique*, 34, 85-86).

3° Donner un commentaire grammatical à ce texte de Montaigne :

Essais, liv. II, ch. XII : Si n'est-il point de secte qui ne soit contrainte de permettre à son sage de suyvre assez de choses non comprinses, ni perceues, ni consenties, s'il veult vivre : et quand il monte en mer, il suyt ce desseing, ignorant s'il luy sera utile; et se plie à ce que le vaisseau est bon, le pilote experimenté, la saison commode; circonstances probables seulement, aprez lesquelles il est tenu d'aller, et se laisser remuer aux apparences, pourveu qu'elles n'aient point d'expresse contrariété.

4° Quelles sont les particularités de prosodie et de métrique contenues dans ces vers d'Homère?

Δὸσ δέ μοι ὤμοιιν τὰ σὰ τεύχεα θωρηχθῆναι,
αἴ κέ με σοὶ ἴσκοντες ἀπόσχωνται πολέμοιο
Τρῶεσ, ἀναπνεύσωσι δ'ἀρήιοι υἷεσ Ἀχαιῶν
τειρόμενοι· ὀλίγη δέ τ' ἀνάπνευσις πολέμοιο.
Ῥεῖα δέ κ'ἀκμῆτες κεκμηότας ἄνδρασ ἀϋτῇ
ὤσαιμεν προτὶ ἄστυ νεῶν ἄπο καὶ κλισιάων.

(*Iliade*, XVI, 40 sqq.)

5° Marquer la quantité de tous les mots que contient la phrase suivante en indiquant les principales règles qu'on aura l'occasion d'appliquer :

Tu illos impetus perditorum hominum et ex maxima parte servorum, quos nos vi manuque reppulimus, in nostras domos immisisti. Idem tamen quasi fuligine abstersa reliquis diebus in Capitolio præclara senatus consulta fecisti, ne qua post Idus Martias immunitatis tabula neve cujusquam beneficii figeretur.

(Cicéron, *Deuxième Philippique*, 36, 91.)

N. B. — A l'agrégation des lettres, ces deux compositions doivent être réunies en une seule et se faire dans une séance de huit heures.

Thème grec.

Le nom d'amour-propre ne suffit pas pour nous faire connaître sa nature, puisqu'on se peut aimer en bien des manières. Il faut y joindre d'autres qualités pour s'en former une véritable idée. Ces qualités sont que l'homme corrompu, non seulement s'aime soi-même, mais qu'il n'aime que soi, qu'il rapporte tout à soi. Il se désire toute sorte de biens, d'honneurs, de plaisirs, et il n'en désire qu'à soi-même, ou par rapport à soi-même. Il se fait le centre de tout; il voudrait dominer sur tout, et que toutes les créatures ne fussent occupées qu'à le contenter, à le louer, à l'admirer. Cette disposition tyrannique, étant empreinte dans le fond du cœur de tous les hommes, les rend violents, injustes, cruels, ambitieux, flatteurs, envieux, insolents, querelleurs : en un mot, elle renferme les semences de tous les crimes et de tous les dérèglements des hommes, depuis les plus légers jusqu'aux plus détestables. Voilà le monstre que nous renfermons dans notre sein. Il vit et règne absolument en nous, à moins que Dieu n'ait détruit son empire en versant un autre amour dans notre cœur. Il est le principe de toutes les actions qui n'en ont point d'autre que la nature corrompue; et, bien loin qu'il nous fasse de l'horreur, nous n'aimons et ne haïssons toutes les choses qui sont hors de nous, que selon qu'elles sont conformes ou contraires à ses inclinations. Mais, si nous l'aimons en nous-mêmes, il s'en faut bien que nous le traitions de même quand nous l'apercevons dans les autres.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

Composition française.

Lorsque La Fontaine publia cinq nouveaux livres de fables, en 1678, il les fit précéder d'un *Avertissement* où il disait :

« J'ai jugé à propos de donner à la plupart de celles-ci un air et un tour un peu différent de celui que j'ai donné aux premières, tant à cause de la différence des sujets que pour remplir de plus de variété mon ouvrage. Les traits familiers que j'ai semés avec assez d'abondance dans celles-là convenaient bien mieux aux inventions d'Ésope qu'à ces dernières, où j'en use plus sobrement, pour ne pas tomber en des répétitions; car le nombre de ces traits n'est pas infini. Il a donc fallu que j'aie cherché d'autres enrichissements, et étendu davantage les circonstances de ces récits, qui d'ailleurs me semblaient le demander de la sorte. »

Expliquer le dessein de La Fontaine par l'appréciation sommaire des livres VII et VIII.

Questions de grammaire.

I. — 1. Décliner : τὸ φρέαρ, le puits.
τό κρέας, la chair.
Σωκράτης.
πρᾷος, doux.
οὗ, pr. 3° p. (*sui*).

2. Donner les temps usités de :
γηράσκω, vieillir.
ἐλαύνω, pousser en avant.
βαίνω, marcher, faire marcher
μέλει, *curæ est.*

3. Conjuguer : l'opt. prés. act. de τιμάω.
l'aor. ind. act de τίθημι.
l'ind. prés. act. de ἵημι.
le parfait second de θνῄσκω.

4. Déterminer le sens exact des temps suivants de ἵστημι. — στήσω, στήσομαι, ἔστησα, ἔστην, ἕστηκα, ἕσταμεν, ἑστησάμην.

II. — 1. Donner la déclinaison complète de :
Bellerophontes,
Enipeus,
Tiberis,
ambo,
unusquisque ;

2. La conjugaison de :
aio,
inquam,
libet,
piget ;

Seulement les formes usitées.

III. Donner un aperçu des différentes formations auxquelles a donné lieu, en français, la racine du mot *caput*.

IV. — Expliquer l'emploi du verbe *ire* dans les locutions suivantes : infitias ire, *nier*. Cur is te perditum (Ter.). Injuria mihi factum itur (Cato). Brutum visum iri a me puto (Cic.). Reus damnatum iri videbatur (Quint.).

V. — A quelles observations de syntaxe donnent lieu les phrases suivantes :

1. Παρορμᾷ δὲ τι καὶ εἰς τὸ ἀρήγειν σύν ὅπλοις τῇ χώρᾳ αἱ ἡ γῆ τοὺς γεωργούς, ἐν τῷ μέσῳ τοὺς καρποὺς τρέφουσα τῷ κρατοῦντι λαμβάνειν. (Xén., *Econ.*, V.)

2. Verum hæc tum queremur, si quid de vobis per eum ordinem agetur, qui ordo a vobis adhuc solis contemptus est : in populi Romani quidem conspectum quo ore vos commisistis, nec prius illam crucem, quæ etiam nunc civis Romani sanguine redundat, quæ fixa est ad portum urbemque vestram, revellistis neque in profundum adjecistis locumque illum omnem expiastis, quam Romam atque in horum conventum adiretis ? (Cic., *De sign.*, 26.)

3. Atticus notavit qui, a quo ortus, quos honores quibusque temporibus cepisset. (Corn. Nep., *Attic.*, 18.)

4. Entre deux personnes qui ont eu ensemble une violente querelle, dont l'un a raison et l'autre ne l'a pas, ce que la plupart de ceux qui y ont assisté ne manquent jamais de faire, ou pour se dispenser de juger, ou par un tempérament qui m'a toujours paru hors de sa place, c'est de condamner tous les deux. (La Bruyère, *De la société et de la conversation*, art. 29. Éd. Chassang.)

Version latine.

Eodem anno, Cn. Flavius Cn. filius scriba, patre libertino humili fortuna ortus, ceterum callidus vir et facundus, ædilis curulis fuit. Invenio in quibusdam annalibus, quum appareret ædilibus, fierique se pro tribu ædilem videret neque accipi nomen, quia scriptum faceret, tabulam posuisse et jurasse se scriptum non facturum; quem aliquanto ante desisse scriptum facere arguit Macer Licinius tribunatu ante gesto triumviratibusque, nocturno altero, altero coloniæ deducendæ. Ceterum, id quod haud discrepat, contumacia adversus contemnentes humilitatem suam nobiles certavit; civile jus, repositum in penetralibus pontificum, evulgavit fastosque circa forum in albo proposuit, ut, quando lege agi posset, sciretur; ædem Concordiæ in area Vulcani summa invidia nobilium dedicavit, coactusque consensu populi Cornelius Barbatus pontifex maximus verba præire, cum more majorum negaret nisi con-

sulem aut imperatorem posse templum dedicare. Itaque ex auctoritate senatus latum ad populum est, ne quis templum aramve injussu senatus aut tribunorum plebei partis majoris dedicaret. Haud memorabilem rem per se, nisi documentum sit adversus superbiam nobilium plebeiæ libertatis, referam. Ad collegam ægrum visendi causa Flavius cum venisset, consensuque nobilium adolescentium, qui ibi adsidebant, adsurrectum ei non esset, curulem adferri sellam eo jussit ac sede honoris sui anxios invidia inimicos spectavit. Ceterum Flavium dixerat ædilem forensis factio, Ap. Claudii censura vires nacta, qui senatum primus libertinorum filiis lectis inquinaverat et, posteaquam eam lectionem nemo ratam habuit, nec in curia adeptus erat, quas petierat opes urbanas, humilibus per omnes tribus divisis forum et campum corrupit.

Tit. Liv., IX, 46.

Thème latin.

La plus dangereuse erreur où tombent plusieurs personnes d'étude, c'est qu'ils prétendent qu'on ne peut rien savoir. Ils ont lu beaucoup de livres anciens et nouveaux, où ils n'ont point trouvé la vérité; ils ont eu plusieurs belles pensées qu'ils ont trouvées fausses, après les avoir examinées avec plus d'attention. De là ils concluent que tous les hommes leur ressemblent, et que, si ceux qui croient avoir découvert quelques vérités y faisaient une réflexion plus sérieuse, ils se détromperaient aussi bien qu'eux. Cela leur suffit pour les condamner sans entrer dans un examen plus particulier : parce que, s'ils ne les condamnaient pas, ce serait en quelque sorte tomber d'accord qu'ils ont plus d'esprit qu'eux, et cela ne leur paraît pas vraisemblable.

Ils regardent donc comme opiniâtres tous ceux qui assurent quelque chose comme certain; et ils ne veulent pas qu'on parle des sciences, comme des vérités évidentes, desquelles on ne peut pas raisonnablement douter, mais seulement comme des opinions qu'il est bon de ne pas ignorer. Cependant ces personnes devraient considérer que, s'ils ont lu un fort grand nombre de livres, ils ne les ont pas néanmoins lus tous, ou qu'ils ne les ont pas lus avec toute l'attention nécessaire pour les bien comprendre; et que, s'ils ont eu beaucoup de belles pensées qu'ils ont trouvées fausses dans la suite, néanmoins ils n'ont pas eu toutes celles qu'on peut avoir; et qu'ainsi il se peut bien faire que d'autres auront mieux rencontré qu'eux. On ne leur fait point de tort quand on dit qu'on sait avec évidence ce qu'ils ignorent, puisqu'on dit en même temps que plusieurs siècles ont ignoré les mêmes vérités, non pas faute de bons esprits, mais parce que ces bons esprits n'ont pas bien rencontré d'abord.

Malebranche.

Thème grec.

Que dirait-on d'un homme qui se piquerait d'une philosophie subtile et qui, entrant dans une maison, soutiendrait qu'elle a été faite par le hasard, et que l'industrie n'y a rien mis pour en rendre l'usage commode aux hommes, parce qu'il y a des cavernes qui ressemblent en quelque chose à cette maison et que l'art des hommes n'a jamais creusées? Quand on lit la fable d'Amphion, qui, par un miracle de l'harmonie, faisait élever avec ordre et symétrie les pierres les unes sur les autres pour former les murailles de Thèbes, on se joue de cette fiction poétique; mais cette fiction n'est pas si incroyable que celle que l'homme que nous supposons oserait défendre. Au moins pourrait-on s'imaginer que l'harmonie, qui consiste dans un mouvement de certains corps, pourrait, par quelqu'une de ces vertus secrètes qu'on admire dans la nature sans les entendre, ébranler les pierres avec un certain ordre et une espèce de cadence, qui ferait quelque régularité dans l'édifice. Cette explication choque néanmoins et révolte la raison; mais enfin elle est moins extravagante que celle que je viens de mettre dans la bouche d'un philosophe.

FÉNELON.

Questions et exercices de prosodie et de métrique.

I. — Indiquer et, au besoin, justifier la quantité des mots suivants : Naiades. Oreades. Nereides. Pandion. Orion. Ilionea (acc.). Tityos. Thyias. Gætulus. Appulus. magalia. mapalia. vectigalia. missile. hastile. meridies. mulierem. ravus. oscinem. triformis. trimus. invidus. invisus. labantes. illabatur. perfidum. fidentem.

II. — Étudier la facture des vers suivants :

Τό ῥα τότ 'ἐκ χηλοῖο λαβὼν ἐκάθηρε θεείῳ.
(Hom. *Il.*, XVI, 228.)

Ἄιαντε, νῦν τῳῶϊν ἀμύνεσθαι φίλον ἔστω.
(*Ibid.*, v. 556.)

Χαλκοῦ τε ῥινοῦ τε, βοῶν τ' εὐποιητάων.
(*Ibid.*, v. 636.)

III. — Du vers pentamètre dactylique, en latin. Scansion, règles et licences. Exemples à discuter :

1. Te sequar et conjux exsulis exsul ero. (Ovid.)
2. Hoc facies, sive id non pote, sive pote. (Catull.)
3. Effluxisse meo forte putes animo. (Catull.)
4. Laudatur faciles inter Hamadryadas. (Propert.)
5. Quæque tibi excepi tum, Dea Leucothoe. (Propert.)
6. Si vera est Persarum impia religio. (Catull.)
7. Immortalis ero, si altera talis erit. (Propert.)
8. [Compar :] quæ multo dicitur improbius
   Oscula mordenti semper decerpere rostro. (Catull.)

IV. — 1. Rétablir la strophe suivante ; en déterminer les mètres :

Si manus immunis aram tetigit, Penates aversos pio farre et saliente mica mollivit, non blandior hostia sumptuosa.

(Hor. *Carm.*, III, 23, Éd. Müller.)

2. Scander et dénommer les vers ci-dessous ; en expliquer la facture :

Qui Musas amat impares,
Ternos ter cyathos attonitus petet
Vates ; tres prohibet supra
Rixarum metuens tangere Gratia,
Nudis juncta sororibus.

(Hor., *Carm.*, III, 18.)

V. — Apprécier le rythme et la facture de la strophe suivante :

Impitoyable sort, dont la rigueur sépare
Ma gloire d'avec mes désirs !
Est-il dit que le choix d'une vertu si rare
Coûte à ma passion de si grands déplaisirs ?
O cieux ! à combien de soupirs
Faut-il que mon cœur se prépare,
Si jamais il n'obtient sur un si long tourment
Ni d'éteindre l'amour, ni d'accepter l'amant ?

(Corneille, *le Cid.*, act. V, sc. II.)

Agrégation des sciences physiques.

Physique.

Étudier, tant au point de vue théorique qu'au point de vue expérimental, les propriétés générales des vapeurs saturées.

Chimie.

Composés hydrogénés de l'azote, du phosphore et de l'arsenic.

Composition sur les matières de la licence.

I. Théorie du galvanomètre. — Son emploi pour la mesure d'une intensité de courant et d'une décharge.

II. Un nuage orageux, dont la base inférieure a la forme d'un cercle d'un kilomètre de rayon, s'étend horizontalement au-dessus d'un sol conducteur également plan et horizontal. La distance des deux surfaces en regard est de 1,000 mètres. L'électromètre accuse, à partir du sol, une augmentation de potentiel de 10,000 volts par mètre.

On demande :

1° La valeur de la densité électrique à la surface du nuage et à la surface du sol ;

2° La valeur en coulombs de la charge totale du nuage qu'on supposera concentrée sur sa surface inférieure ;

3° Le travail fourni par la décharge complète du nuage sur le sol. (On considérera comme négligeables les changements de densité dans le voisinage des bords.)

Supposant que la décharge s'est effectuée en un dix-millième de seconde et qu'elle a eu lieu finalement par un fil de cuivre de 20 mètres de longueur et de 4 millimètres carrés de section, dont l'extrémité inférieure plongeait dans une nappe d'eau, — on demande :

4° L'élévation de température subie par le fil ;

5° La quantité d'eau décomposée et le volume d'hydrogène mis en liberté.

Poids spécifique du cuivre.	8,8
Chaleur spécifique du cuivre.	0,095
Résistance spécifique du cuivre.	1,600 C. G. S.
Poids d'argent déposé par l'unité électromagnétique C. G. S. d'électricité	$0^{gr},011173$
Équivalent mécanique de la chaleur	425 kilogrammètres

Agrégation des sciences physiques.

Composition de mécanique rationnelle.

THÉORIE.

Les équations du mouvement d'un système matériel étant supposées mises sous la forme canonique, montrer comment Jacobi a ramené l'intégration de ces équations à la recherche d'une intégrale complète d'une équation aux dérivées partielles du premier ordre.

APPLICATION.

Étant donné un hyperboloïde à une nappe représenté en coordonnées rectangulaires par l'équation

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = 1$$

où l'on suppose $a < b$ déterminer le mouvement d'un point matériel non pesant dont la masse est égale à l'unité, qui est assujetti à rester sur la surface de l'hyperboloïde et qui est attiré vers le centre par une force égale au produit d'une constante ω^2 par la distance du mobile au centre. A l'instant initial, le mobile est situé dans le plan des xz à la distance b du centre, et sa vitesse v_0 est parallèle à l'axe des y.

Discuter les diverses formes que peut affecter la trajectoire suivant les valeurs de v_0 ; indiquer notamment les lignes de courbure de l'hyperboloïde entre lesquelles elle est comprise.

On déterminera la position du mobile sur l'hyperboloïde à une nappe à l'aide des coordonnées elliptiques y et μ définies par les deux équations

$$\frac{x^2}{\lambda + a^2} + \frac{y^2}{\lambda + b^2} + \frac{z^2}{\lambda - c^2} = 1,$$

$$\frac{x^2}{a^2 - \mu} + \frac{y^2}{b^2 - \mu} - \frac{z^2}{c^2 + \mu} = 1,$$

en supposant

$$c^2 < \lambda \text{ et } a^2 < \mu < b^2.$$

Mathématiques élémentaires.

Soient deux points A et A', et deux droites D et D' parallèles à AA' et équidistantes de cette droite :

1° Démontrer qu'à tout point P pris sur la droite D correspond un point P' pris sur la droite D', tel que la droite PP' soit tangente aux cercles S et S' circonscrits l'un au triangle PAA', l'autre au triangle P'AA';

2° Trouver le lieu décrit par la projection de chacun des points A et A' sur la droite PP';

3° Construire les droites PP' qui passent par un point donné Q;

4° Démontrer que les cercles S et S' se coupent sous un angle constant;

5° Soit O le milieu du segment AA', étudier les variations de l'angle POP'.

Composition sur l'analyse et ses applications géométriques.

THÉORIE.

Démontrer que, si l'aire d'une portion continue de surface Σ limitée par un contour fermé et donné est la plus petite possible, la somme des rayons de courbure principaux est nulle aux divers points de la portion de surface considérée.

Définition des surfaces minima. — Intégration de leur équation aux dérivées partielles. — Formules de Monge. — Formules de M. Weierstrass.

APPLICATION.

Trouver la surface minima réelle qui admet pour ligne géodésique la cycloïde définie en coordonnées rectangulaires pour les équations

$$x = a(v - \sin v),\ y = a(1 - \cos v),\ z = 0;$$

2° Indiquer la forme de la surface : montrer que le plan des xy est un plan de symétrie et que les tangentes à la cycloïde en ses points de rebroussement sont des axes de symétrie de cette surface;

3° Montrer que la surface peut être coupée par une infinité de plans suivant des paraboles du second degré ;

4° Former l'équation différentielle des lignes de courbure de la surface. Démontrer qu'un plan perpendiculaire à la base de la cycloïde et à égale distance de deux points de rebroussement consécutifs de cette courbe coupe la surface suivant une ligne de courbure.

Mathématiques spéciales.

On donne un ellipsoïde S et deux points P et P', et on considère les ellipses C et C' suivant lesquelles l'ellipsoïde est coupé par les plans polaires des points P et P' :

1° Démontrer que les coniques C et C' et les points P et P' sont situés sur une quadrique Σ, qui est en général unique ;

2° Discuter cette quadrique en supposant que le point P' se déplace dans l'espace, le point P et l'ellipsoïde S restant fixes ;

3° Les points P et P' étant supposés fixes et situés de façon que la quadrique Σ soit indéterminée, trouver le lieu du centre de cette quadrique ;

4° En supposant que les points P et P' se déplacent de façon que la quadrique Σ soit une sphère, trouver la surface enveloppe E de cette sphère ;

5° Peut-on déterminer un point A, tel que la transformée par rayons vecteurs réciproques de la surface E, en prenant le point A pour pôle, soit un cône du second degré ?

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL (*Lettres.*)

Composition en législation usuelle et en économie commerciale, industrielle ou agricole.

LÉGISLATION.

Du privilège du vendeur d'immeubles.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Exposer et apprécier les mesures douanières relatives à la marine marchande.

Composition française.

Après avoir montré, dans un résumé rapide, l'évolution du sentiment

de la nature en France, depuis La Fontaine jusqu'aux premières années du XIXe siècle, expliquer ce que Lamartine, en écrivant *Jocelyn*, a pu mettre d'originalité dans l'expression de ce sentiment.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

(*Sciences physiques et naturelles.*)

Histoire et géographie.

HISTOIRE.

Histoire de la Ligue.

GÉOGRAPHIE.

Géographie de la Suède et de la Norvège.

Physique.

Machines magnéto-électriques et dynamo-électriques. — Théorie. — Applications.

Chimie.

Diverses méthodes de blanchiment des matières d'origine végétale ou animale. — Préparation industrielle des substances employées. — Perfectionnements qui rendent ces préparations plus économiques.

Histoire naturelle.

De la sève des végétaux. — Nature de ce liquide. — Ses mouvements. — Ses modifications. — Ses fonctions.

(*A suivre.*)

Le Gérant : PAUL DUPONT.

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, 24, rue du Bouloi (Hôtel des Fermes).

Le bureau de la Rédaction est ouvert tous les Jeudis, de une heure à deux heures.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 296.9.88.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome X. N° 4. — 15 Septembre 1888.

SOMMAIRE. — *Balzac et son œuvre* (suite), par M. MAURICE SOURIAU. — *Faculté des lettres de Paris :* Thèses de M. GEORGES LACOUR-GAYET, par M. P. — *Concours d'agrégation en 1888 :* Agrégations d'anglais et d'allemand. — *Bibliographie*, par M. C. DELAITRE.

BALZAC ET SON ŒUVRE

(Suite) (1).

Ici, Balzac dépasse la mesure, comme cela lui arrive trop souvent. Emporté par l'exubérance de son talent et de son tempérament, il ne distingue pas suffisamment la force de la brutalité. Il dira, par exemple, que ses fêtes sont « enceintes de musiques ». (XXXVIII, 269.) Une richesse à son déclin devient une « opulence cadavé-

(1) Voir le numéro 3 du 1er septembre 1888.

reuse ». (XXIII, 36.) Ce n'est sans doute qu'une faute de goût de dire en parlant du père de Séraphita que « son visage... suait la lumière ». (XXXVIII, 247.) Mais c'est une faute de tact que de dicter à un fils écrivant à sa mère cette image déplaisante : « Ma chère mère, vois si tu n'as pas une troisième mamelle à t'ouvrir pour moi. » (XXI, 93.)

En voilà plus qu'il ne faut pour justifier presque entièrement ce jugement qu'il porta sur lui-même dans un de ses rares accès de sévérité : « Il faut se plonger dans les écuries d'Augias de mon style, et balayer mes fautes. » Quand il était en veine d'indulgence, il disait : « Je fais une fresque (1). » C'est à peu près la conclusion qu'il faut adopter. Balzac a connu souvent les défaillances de ce procédé trop rapide. Pourtant cette étude sur son style serait incomplète et partiale, si je ne plaçais, en regard de toutes ces faiblesses, de singuliers bonheurs d'expression. Balzac a fait de vraies trouvailles : il a de ces mots étincelles qui illuminent toute une phrase.

J'ai cité bien des images ou fausses ou maladroites, et qui semblent d'autant plus fâcheuses que, dans une citation, elles apparaissent dépouillées de tout ce qui atténuait leur effet dans le courant du récit. Par contre, ce serait quelques pages des *Illusions perdues* qu'il faudrait relire pour comprendre combien vivement est rendu un état d'âme par cette simple et pure image : « Elle avait soif de tout ce qui n'était pas l'eau claire de sa vie, cachée entre les herbes. » (XVI, 42.)

De telles beautés sont malheureusement bien rares chez Balzac, et rappellent ces clous d'or que Bossuet a comptés sur le mur de la vie humaine; réunies, elles rempliraient à peine le creux de la main. Le style a été le tourment de la vie de Balzac, le malheur de son œuvre ; entre le chef-d'œuvre qu'il rêvait et le livre qu'il écrivait, il y avait un abîme. C'est donc presque sa propre histoire que le romancier a racontée dans une de ses meilleures nouvelles : Gambara, musicien de génie quand son cerveau est enflammé par l'ivresse, retombe, inférieur à lui-même, quand il n'est plus en proie à cette excitation factice ; il peut à peine traduire tout ce qu'il sent, tout

(1) *Correspondance*, p. 244 et 330.

ce trop-plein d'émotions, qui l'énerve jusqu'à l'épuisement. Une mauvaise fée avait refusé à ce créateur, si merveilleusement doué d'autre part, un seul don, mais le plus indispensable ; il a bien rarement pu obtenir, après la lutte acharnée de la composition, l'identité absolue de la forme et du fond, du mot et de l'idée. Et, lorsqu'on compare ce qu'a produit pour la postérité ce géant, qui maniait si gauchement sa plume, à l'œuvre froide et impeccable d'un Mérimée, créateur secondaire, mais écrivain supérieur, la conclusion de La Buyère sur Molière et Térence s'impose à l'esprit, et l'on se dit : « Il n'a manqué à Mérimée que d'être moins froid ; quelle pureté, quelle exactitude, quelle politesse, quelle élégance... il n'a manqué à Balzac que d'éviter le jargon et le barbarisme et écrire purement..... mais quel homme on aurait pu faire de ces deux romanciers! »

Quelque hâte que j'éprouve à terminer ces réserves nécessaires pour arriver enfin à ce que Victor Hugo appelait la critique féconde des beautés, il me faut bien m'arrêter encore et constater ceci : 'œuvre de Balzac a subi une dépréciation rapide non seulement parce que le style est de qualité inférieure, mais encore parce que Balzac se mettait trop vite à composer, sans avoir suffisamment arrêté son plan (1). Balzac ne s'était pas fait une rhétorique, il n'avait pas de principes positifs, ou, plutôt, obéissant à une tendance négative qui fut commune à presque tous ses contemporains, il se fit une théorie en prenant le contre-pied de ce qui existait avant lui; Walter Scott, qui personnifiait jusqu'alors l'idéal du roman, avait une méthode ; Balzac pensa qu'il fallait la bouleverser. D'après Daniel d'Arthez, qui semble bien le porte-parole de Balzac, Walter Scott commence par faire connaître ses personnages dans de longues causeries, pour en arriver ensuite à la description et à l'action; il faut renverser cet ordre, décrire le milieu, nouer l'intrigue, puis introduire les dialogues, sans du reste s'astreindre régulièrement à ce procédé : « Prenez-moi votre sujet tantôt en travers, tantôt par la queue ; enfin variez vos plans pour n'être jamais le même. »

(1) Il est bien difficile de croire là-dessus ce qu'en dit Mme de Surville « Jamais auteur ne combina plus longtemps que lui ses plans et ne les porta plus longtemps en son cerveau avant de les écrire. » (p. LXIX.)

(XVI, 226.) Ce conseil ne laisse pas que d'étonner : peut-il y avoir plusieurs plans également bons ? Une fois qu'on en a trouvé un excellent, pourquoi ne s'y pas tenir? L'uniformité du plan, dans une suite de romans, ne pourrait amener la monotonie; il reste assez d'éléments de variété dans les événements, le caractère, le lieu de l'action. Parce que, dans toute figure humaine, on trouve toujours à la même place les yeux, le nez, et la bouche, s'ensuit-il que tous les visages se ressemblent? Parce que toutes les tragédies classiques sont construites sur un plan à peu près uniforme, une pièce de Racine ressemble-t-elle à une œuvre de Corneille?

Sans doute, il ne faut pas confondre les genres; il ne serait pas à souhaiter qu'un roman fût toujours bâti comme une pièce de théâtre, et qu'il n'y eût entre ces deux œuvres que la différence du dialogue direct à la conversation rapportée. On n'éprouve qu'un plaisir douteux à lire un de ces romans évidemment tirés d'une pièce restée dans les cartons de l'auteur, et convertie, en attendant des jours meilleurs, en un roman de placement facile. Là, les chapitres sont des actes, et les paragraphes des scènes ; telle situation du roman n'est qu'une ancienne « scène à faire » ; la dernière page est le tableau final, et l'on pourrait mettre, à côté de chaque personnage, le nom de l'acteur que l'auteur avait en vue. — Ce danger n'est pas à craindre pour Balzac, qui n'est pas homme de théâtre ; et si tel de ses romans, *le Curé de Village*, par exemple, est à peu près divisé comme un drame, en cinq parties qui sont cinq actes, c'est une pure rencontre : ce roman est tombé par hasard dans le moule du drame, Balzac ne l'y a pas jeté.

Il est impossible, même en ne prenant que les plus purs chefs-d'œuvre de *la Comédie humaine*, de les ramener tous à un type unique, et de suivre, dans chacun d'eux, les modifications d'un plan commun, parce que, sur ces questions de méthode, l'opinion de Balzac semble bien avoir été ceci : le plan par excellence n'existe pas; à chaque roman nouveau, il faut inventer un plan nouveau.

Malgré ces prodiges de variété, Balzac ne peut pourtant échapper à une nécessité : quelque compliquée que puisse être l'intrigue d'un roman, quelque contourné que soit un récit, il ne peut pas ne pas avoir un commencement, un milieu, et une fin, ou, si l'on préfère, une exposition, une crise, et un dénouement. Ce qui caractérise

l'exposition, chez Balzac, c'est sa longueur absolument disproportionnée. La chose est surtout sensible pour les courtes nouvelles. Dans *un Drame au fond de la mer*, Balzac emploie neuf pages à préparer son récit, et il ne reste plus que treize pages pour le drame lui-même. Dans les romans de longue haleine, on trouve le même défaut de proportions; *Ursule Mirouet* est divisé en deux parties : la première, qui contient l'exposition, forme juste la moitié de l'œuvre tout entière.

Même dans *le Cousin Pons*, la crise ne remplit que cent soixante-dix pages, tandis que le prologue en compte jusqu'à cent quatre-vingt-quatre. Il faut à Balzac du temps et de l'espace pour mettre en mouvement son roman parce que c'est une lourde machine, surchargée d'un personnel trop nombreux. Avant que nous puissions nous intéresser au récit, il nous faut faire connaissance avec tous ceux qui vont y figurer, et cela demande quelque temps.

Enfin tout le monde est arrivé, ou du moins nous l'espérons; Balzac nous a présenté d'un mot les vieilles connaissances, les personnages que nous avons déjà rencontrés dans deux ou trois autres romans. Pour les nouvelles figures, la cérémonie est un peu plus longue, mais enfin nous commençons à nous y reconnaître; l'histoire promise va donc enfin commencer; nous sommes prêts... mais Balzac ne l'est pas encore.

Au moment de s'engager à fond dans le récit, l'auteur se rappelle tout à coup que, peut-être, nous ne connaissons pas assez tel ou tel héros, et s'arrête pour reprendre à nouveau son portrait. C'est ainsi que, dans les *Illusions perdues*, l'impitoyable conteur coupe son histoire pour « esquisser la vie de Mme de Bargeton ». (XVI, 35.)

Ce n'est pas que tous ces portraits soient mal faits, ni désagréables à contempler; mais enfin on serait tenté, par instant, de souhaiter que Balzac eût la discrétion classique du vieux duc de Silva, et en passât quelques-uns, fût-ce des meilleurs. Gardons-nous pourtant de protester trop haut ; Balzac crierait au pédantisme; il a prévu l'objection et sait très bien qu'en agissant ainsi il désobéit « aux lois d'Aristote et d'Horace ». (VI, 182.) Ni Aristote ni Horace n'ont jamais, que je sache, légiféré sur le roman. C'est au nom de mon intérêt, voire de mon amusement, que je me récrie ;

car la loi du romancier n'a qu'un seul commandement : Intéresse ton lecteur le plus clairement, le plus simplement possible. Et j'ai le droit de trouver qu'un récit n'est ni clair ni simple, et menace par conséquent d'être peu divertissant, si, sous prétexte par exemple que Pierrette est une « demoiselle Lorrain », Balzac me raconte toute la généalogie des Lorrain; si, parce qu'elle est alliée aux Rogron, je suis obligé de subir l'histoire des peu sympathiques Rogron.

Balzac n'essaye pas de donner à ses intrigues la simplicité un peu conventionnelle de la tragédie et du roman classiques. Il ne nous présente pas quatre ou cinq personnages isolés du monde où ils vivraient dans la réalité, pour concentrer d'autant plus facilement sur eux tout notre intérêt. Il aborde audacieusement la description de la vie réelle avec toute sa complexité. Dans la réalité, qu'avaient-ils des trois passions qui sont le fond de toute l'activité humaine, l'ambition, l'amour ou la haine? Aucune de ces passions ne se développe dans un désert factice où seuls se trouveraient réunis les principaux intéressés.

Chacune d'elles vit au milieu d'autres passions analogues ou contraires, qui agissent de leur côté, et qui, dans leur développement individuel, peuvent se rencontrer avec elle, la contrarier ou la servir. Balzac, qui veut reproduire cette variété de la vie réelle, compose la trame de son roman de plusieurs intrigues entre-croisées. Pour reprendre notre dernier exemple, dans *Pierrette*, nous finissons par reconnaître que toute cette foule de personnages épisodiques, qui entoure Pierrette et la cache même par instants, se divise en deux groupes principaux : les uns sont hostiles à la jeune fille; les autres l'aident à se défendre contre les premiers.

On le voit, l'intérêt cherché par Balzac est complexe ; c'est moins au succès d'un individu que nous devons nous intéresser, qu'à la victoire de sa coterie. Tandis que l'ancien roman, comme la tragédie, ouvrait ses portes à deux ou trois personnages, Balzac précipite sur sa vaste scène deux masses rivales, deux chœurs. Trop souvent, le personnage principal n'est pas un protagoniste, mais un simple coryphée. Encore y en a-t-il plusieurs qui se partagent un intérêt déjà dispersé en majeure partie sur la foule des personnages épisodiques. C'est ainsi que, pour citer une des œuvres les plus justement célèbres, *le Père Goriot*, nous trouvons, non pas une, mais trois histoires, et

nous suivons des yeux tantôt Vautrin, tantôt Rastignac, et tantôt Goriot, selon que le caprice de l'artiste les fait sortir un instant du groupe des comparses. Tant et si bien que, même dans les romans les plus travaillés, on constate ce phénomène bizarre : le personnage principal, celui qui donne son nom au roman, reste constamment au second plan, tandis que les acteurs secondaires paraissent perpétuellement au premier plan, qu'ils n'occupent que successivement, chacun pour plus ou moins de temps.

C'est ainsi que Béatrix, dans le roman du même nom, nous apparaît sans doute d'un bout à l'autre de l'œuvre, mais toujours d'une façon assez discrète, tandis que notre attention se transporte de Fanny O'Brien à Mlle des Touches, puis à Charlotte de Kergarouët, et enfin de Sabine de Grandlieu à Mme Schontz. Ce n'est plus une suite de tableaux, c'est un kaléidoscope.

Ce n'est plus là non plus l'intérêt simple, saisissant, des contes populaires qui sont le roman sous sa première forme. Il est à regretter que, sous prétexte de complication artistique, Balzac se soit si fort éloigné de l'unité du récit parlé; qui donc songerait à dire :

> Si Béatrix m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême?

Il n'est qu'un point sur lequel Balzac se rapproche de la naïveté des conteurs de légendes; tout entier à son drame, dont il connaît à l'avance les passages effrayants, le romancier éprouve le besoin de nous prévenir que tel détail, en apparence insignifiant, est gros de terreurs ; après nous avoir décrit une jolie chaumière, Balzac ajoute : « Toutes ces poésies champêtres avaient un *horrible* sens. » (XXXII, 41.) Ailleurs, Balzac, sur le point de nous montrer un désœuvré suivant une jolie femme dans la rue, nous prévient qu'il ne faut pas sourire, parce qu'il y a là les éléments du drame le plus effroyablement terrible. (XX, 12.) C'est là le procédé du conteur rustique à la veillée, prévenant son auditoire que « ça va devenir effrayant ». Ou encore si l'on préfère une comparaison plus noble, c'est le moyen employé par V. Hugo lui-même pour donner à une de ses épopées la tournure archaïque, la naïveté épique ;

> Alors commença l'âpre et sauvage poursuite,
> Et vous ne lirez plus ceci qu'en frémissant.

Malheureusement, tout n'est pas sur ce ton, et des habiletés toutes modernes contrastent singulièrement avec cette simplicité du bon vieux temps ; je citerai surtout le procédé du retour en arrière. Balzac ne l'a pas inventé, mais il en a singulièrement abusé. Dans toute *la Comédie humaine*, aussi bien dans les œuvres réussies de la maturité que dans les essais du début, Balzac procède ainsi : il commence par nous intéresser soit à une situation dramatique, soit à un héros, puis il remonte brusquement dans le passé, et nous raconte ou bien des événements antérieurs qui expliquent la situation présente, ou bien les antécédents du personnage. Il semble que le romancier ait horreur de l'ordre chronologique.

Balzac, qui conseillait aux autres de couper leurs récits (1), ne manquait pas d'excellents arguments pour justifier ses propres excursions, et invoquait quelquefois de graves intérêts, supérieurs même à l'art, pour expliquer ses manquements aux lois de l'art. Tantôt c'est l'historien de mœurs qui impose sa volonté à l'artiste, et le force à suspendre un récit arrivé à son point culminant, pour peindre quelques grandes figures historiques, ou pseudo-historiques ; au moment où le lecteur se demande avec tous les personnages du roman ce qu'il adviendra des amours de la duchesse de Langeais avec le général de Montriveau, Balzac s'arrête gravement en l'honneur de deux ducs, d'un vidame, et d'une vieille princesse, parce que « ces quatre personnages, illustres dans la sphère aristocratique dont l'*Almanach de Gotha* consacre annuellement les révolutions et les prétentions héréditaires, veulent une rapide esquisse dans laquelle cette peinture sociale serait incomplète ». (XX, 241.) Tantôt l'habile romancier veut nous séduire par l'intérêt personnel, et nous prouve qu'une longue parenthèse a été ouverte pour notre bien, parce qu'elle peut être « profitable à bien des gens pour leur conduite dans la vie ». (XXXII, 108.)

Nous n'en demandons pas tant ; pourvu qu'un roman m'intéresse de la première ligne à la dernière, je suis tout prêt à déclarer que c'est un chef-d'œuvre.

(1) « Pour moi, je regrette que vous n'ayez pas commencé par la peinture de votre monde parisien, que vous ne l'ayez pas coupée par l'arrivée d'Ethal en disant ce qui s'est passé en Angleterre, et que de là vous n'ayez pas couru au dénouement ». (C., p. 322.)

J'admettrai même toutes les parenthèses, pourvu qu'elles soient intéressantes par elles-mêmes, et d'un intérêt analogue au reste du roman. Mais ce qu'on appelle l'humour, les digressions à la Sterne ou même à la Dickens, tout cela n'est pas pour nous plaire, à moins que la nouvelle ne soit une bluette sans prétention; dans un gros roman, c'est une autre affaire.

Les situations les plus terribles ou les plus gracieuses sont soumises à cette tyrannie de la parenthèse; un drame de famille, habilement mené jusque-là, est brusquement interrompu, parce que Balzac éprouve le besoin de nous apprendre ce que c'est qu'une grisette. (XX, 70-71.) Une conversation exquise entre deux amoureux s'arrête, et fait place à une conférence sur la fabrication du papier! (XVI, 113.) Ne nous plaignons du reste que prudemment; suivant Balzac, les longueurs n'offensent que le « pecus » (1).

Toutes ces critiques sur la conduite de l'action chez notre auteur ne sont du reste que des restrictions à l'éloge, et non pas une condamnation absolue.

Sans doute, lorsque l'on songe à la tranquillité majestueuse avec laquelle un roman de George Sand suit son cours, on ne peut s'empêcher de trouver cet art si calme supérieur aux irrégularités de Balzac; à travers tous les obstacles que ce dernier se plaît à semer sur sa route, son roman finit par aboutir; son cours est prolongé par tous les détours auxquels l'oblige la volonté capricieuse de son créateur, mais il plaît, malgré ses longueurs, par la variété d'aspects qu'il nous présente, et surtout nous réserve une agréable surprise quand nous arrivons à la fin du voyage.

III.

LES BEAUTÉS DURABLES DE L'ŒUVRE.

Le dénouement est un des triomphes de Balzac, parce que là, plus que partout ailleurs, il a su se rapprocher de la réalité humaine; ce n'est plus de la vérité bien copiée, c'est presque la vie même que

(1) « Il y a des longueurs, je ne les blâme pas, ceci ne regarde pas les gens d'esprit, les hommes supérieurs; ils sont pour vous, et ça leur va; mais je parle pour le pecus, il s'éloignerait. » (C., p. 300.)

nous avons devant nous; sur ce point, Balzac n'a pas de supérieur; a-t-il même des égaux?

Pour tous les autres romanciers, la grande difficulté, ou pour mieux dire la véritable impossibilité, c'est le dénouement. Presque jamais il ne laisse une complète satisfaction dans l'esprit, parce qu'il s'éloigne trop de la réalité. Dans la vie, l'histoire d'une passion n'a pas de fin, ou n'en a qu'une : le décès de la personne dans laquelle elle s'incarne. Sauf ce dénouement, aucune intrigue de la vie réelle ne se trouve définitivement débrouillée. Il n'y a pas dans l'histoire vraie d'un homme plusieurs parties dont chacune pourrait se détacher et former un tout complet. C'est la mort seule qui écrit le mot « fin » au bout du livre de notre vie.

Aussi tout écrivain, qui ne consent pas à terminer invariablement ses romans par une hécatombe des principaux personnages, doit-il se résigner à laisser la curiosité du lecteur inassouvie, presque agacée. Plus le talent du conteur est grand, plus grande est notre déception; que deviendront tous ces personnages qu'on nous a fait aimer ou haïr? Nous nous inquiétons de leur sort comme de celui d'une personne réellement connue, et nous éprouvons presque, à l'âge d'homme, en voyant se terminer un roman, le regret que nous causait, dans la jeunesse, l'interruption d'une lecture commencée.

Rien de pareil à redouter chez Balzac, grâce au plan grandiose qu'il s'était tracé d'assez bonne heure pour sa *Comédie humaine;* la fin d'un roman nous conduit au commencement d'un autre; un livre terminé, nous savons qu'il ne faut pas dire adieu, mais au revoir, aux héros qui l'ont rempli; nous sommes sûrs de les retrouver quelque part. Sans doute, il y a bien un dénouement, parce que Balzac ne finit pas son récit avant d'avoir donné aux passions personnifiées tout le développement qu'elles comportent; il leur fait produire dans la vie du personnage qu'elles animent tous les effets, toutes les modifications qu'elles doivent logiquement produire. Mais le dénouement de l'intrigue n'est pas une rupture définitive avec toutes ces nouvelles connaissances, et nous nous disons sans regret : la suite au prochain roman!

Balzac est à peu près le seul romancier qui nous donne ce plaisir, et je suis heureux de pouvoir enfin aborder son panégyrique, sans avoir l'air de prononcer son oraison funèbre; il n'a pas dépendu de

moi que le chapitre de ses fautes fût plus court. Je crois avoir montré, sans parti pris, tout ce qu'il fallait résolument abandonner dans l'œuvre du maître romancier. Quoique la besogne de cicerone de ruines ne soit pas de mon goût, il fallait bien m'en acquitter; la partie la moins agréable de ma tâche est accomplie. Nous sommes maintenant devant le côté durable du monument de Balzac; il ne nous reste plus qu'à en signaler les beautés vraiment dignes d'admiration, et surtout à montrer en quoi et jusqu'à quel point elles sont vraiment belles.

Pour mieux dire, il n'y en a qu'une, mais qui à elle seule comprend bien des subdivisions : c'est la psychologie en action, la création de caractères, ou plutôt de personnes vivantes. On ne peut en effet conserver pour Balzac la terminologie qui conviendrait à des œuvres classiques. Les héros tragiques ne sont que des caractères, car ils ont une âme, et pas de corps. Balzac, au contraire, ne nous montre jamais une âme pure : il lui donne un corps en chair, en os, et en nerfs. Ce ne sont pas des abstractions de l'amour ou de la haîne qui voltigent dans ses œuvres, mais bien des hommes s'appuyant fermement sur la réalité. Sans doute, le but de Balzac est avant tout de faire agir, parler et penser ses créatures suivant la logique des passions qu'il leur prête; mais, pour atteindre son but, pour nous montrer le jeu délicat des sentiments, il ne restreint pas la machine humaine à quelques rouages : il nous la présente avec toute sa complication réelle. Aussi voit-on chez ses personnages l'influence réciproque du corps et de la volonté. Mais cette première réalité ne lui suffit pas; il poursuit l'étude de ces actions et réactions de l'homme et du milieu qui l'entoure, en montrant tout ce qu'il y a de notre personnalité dans le nom que nous portons, dans nos vêtements, dans les meubles de notre chambre, dans notre rue, notre ville, et jusque dans le pays que nous habitons.

De là, ces descriptions qui remplissent les romans de Balzac, et qui ne sont presque jamais des hors-d'œuvre, car elles ont pour cause finale l'analyse de l'esprit humain. Seulement ,Balzac renverse l'ordre que nous venons d'indiquer; il ne part pas de l'âme humaine, comme d'un centre, pour montrer ensuite comment elle rayonne sur tout ce qui l'entoure; il fait pour ainsi dire le siège de chaque caractère, en décrivant autour de lui des parallèles de plus en plus

rapprochés. *Les Scènes de la vie de province*, par exemple, se passent dans tel département bien déterminé, bien décrit; nous pénétrons après dans la ville où se passera le drame; nous entrons lentement à la suite de Balzac dans une rue; nous nous arrêtons enfin devant une maison : c'est là. Balzac ouvre, nous introduit dans une chambre ; il nous en fait remarquer les meubles caractéristiques. Enfin le maître du logis apparaît, ses vêtements sont déjà un indice de son caractère. Nous apprenons son nom, ce nom est encore une révélation. Le personnage parle enfin, mais c'était déjà une vieille connaissance pour nous. Son caractère nous était déjà connu par toute une série d'inductions qui ne nous trompent jamais, du moins dans le roman.

Bien entendu, cette méthode n'est pas uniformément appliquée dans toute *la Comédie humaine*. Balzac n'a pas la prétention chimérique d'emprunter à l'histoire naturelle la rigueur de sa méthode d'observation; mais il sait utiliser tous les détails matériels pour la création d'un esprit. Il reste spiritualiste jusque dans les descriptions les plus matérielles ; il cherche partout la trace de l'âme dans les choses, et dans l'âme la trace des choses.

Pour cela, il faut bien voir, et bien rendre. Nul n'a eu de meilleurs yeux que Balzac. Le romancier possédait à fond le coup d'œil du reporter. Il avait au plus haut point la faculté de voir et de faire voir nettement les particularités les plus mesquines en apparence qui accompagnent et expliquent une chose intéressante. Il a du reste utilisé pour son art impersonnel un don personnel; il écrivait à une amie : « Je puis dire avec certitude les plus petits détails de tout ce qui vous entoure, jusqu'au nombre des marches de l'escalier, jusqu'aux pots de fleurs massés dans les angles de cet escalier. » (C. p. 395.) Sans doute, on pourrait relever dans son œuvre immense quelques erreurs, des choses mal vues (1). Mais, sauf d'in-

(1) Pour ma part, je n'en connais que trois : « Sous le gant jaune... les mains lui semblèrent très blanches. » (III, 285.) Il faut de bons yeux pour cela. Il est vrai que Balzac a aussi bonne vue que son héros ; du haut d'une colline qui domine une ville, Balzac a pu lire sur une maison, qui est bien à cent mètres : *Ultimam cogita*, à un cadran solaire. (II, 170.) — Enfin un bossu a les reins assez souples pour exécuter le tour de force suivant : « Butscha... feignit de ramasser un caillou pour baiser le bout des souliers de Modeste en y laissant une larme. (VI, 242.)

fimes exceptions, Balzac voit juste. Sa curiosité toujours en éveil guette toute nouveauté. Apprend-il que des novices vont prononcer leurs vœux? Vite il court à la cérémonie : « Comme je n'avais jamais vu de prise de voile, j'ai tout regardé, observé, étudié, avec une attention qui m'a fait considérer sans doute comme un homme très pieux. » (C. p. 465.) Surtout il a horreur du vague, des descriptions faites de chic. Il voyage pour étudier les lieux où il a placé la scène de ses drames. Il se défie même de sa mémoire. Pour les *Illusions perdues*, qui se passent à Angoulême, il lui faut le nom de la porte par où l'on descend de la ville haute à l'Houmeau ; il demande un plan, fût-il grossier. (C. p. 237-238). Aussi, ses descriptions sont-elles aussi fidèles qu'un guide; on pourrait se promener dans les villes où se passe un de ses romans, le livre à la main.

Bien entendu, tout le monde voit que cette qualité peut devenir un défaut. Balzac reconnaît que, chez lui, on trouve « la bordure souvent aussi considérable que la toile ». (XXVIII, 2.) Mais quel admirable peintre! Balzac a été un grand paysagiste, parce qu'il aimait la nature pour elle-même et la préférait à l'art : « Le diamant, disait-il, ne me représente rien; une perle de rosée, illuminée par un rayon du soleil levant, me semble mille fois plus belle que le plus beau diamant du monde. » (C. p. 375.) Et ce n'était pas une préférence irréfléchie que Balzac ressentait là. Il avait analysé les causes du charme instinctif que nous éprouvons devant certaines vues pourtant très simples; c'est ainsi qu'il trouve l'explication de la grâce d'un chalet « dans une sorte d'harmonie entre la maison et la nature qui a réuni là des ruisseaux, quelques arbres bien groupés, et jeté sur cette pelouse ses plus belles herbes, ses fraisiers parfumés, ses jolies violettes ». (XXX, 143.) Pour paraître tirée de Bernardin de Saint-Pierre, l'explication n'en est pas moins bonne.

Il est inutile d'indiquer ici tous les paysages, simples ou grandioses, qui illustrent *la Comédie humaine*. Mieux vaut expliquer pourquoi nous y trouvons l'impression de la réalité et de la vie; ces paysages sont vivants, parce qu'ils sont complets; ils nous émeuvent comme la vérité, parce que nous y retrouvons décrites toutes les impressions que nous éprouvons devant la réalité. Suivant une idée fine et féconde, exposée par M. Paulhan dans la *Revue bleue*, les romanciers obéissent, dans leurs descriptions de la

nature aux lois de leur organisme. Suivant que tel sens est plus ou moins développé chez eux, ils prêtent plus ou moins d'attention à tel ou tel ordre de sensations, et ils les transportent dans leur œuvre. Celui-ci a surtout bonne vue : son paysage renfermera principalement des détails de dessin et de couleur. Celui-là attachera plus d'importance aux données de l'ouïe : les bruits de la nature auront un écho dans son livre. Tel autre est surtout sensible aux impressions de la chaleur ou du froid : il communiquera à son lecteur surtout les sensations de son épiderme. Tel autre, enfin, est plus vivement frappé par les odeurs : on voit d'ici ce qu'il en adviendra. — Eh bien, Balzac réunissait en lui tous ces raffinements de sensibilité artistique, harmonieusement développés. Je n'en donnerai qu'une seule preuve, mais le passage est digne de figurer dans toutes les anthologies. Un médecin et son ami vont visiter un petit poitrinaire : « Ils allèrent à pas lents, le long d'un sentier bordé de deux haies d'épine blanche en fleurs qui répandaient de pénétrantes odeurs dans l'humide atmosphère du soir. Les rayons du soleil entraient dans le sentier avec une sorte d'impétuosité que l'ombre projetée par le long rideau de peupliers rendait encore plus sensible, et ces vigoureux jets de lumière enveloppaient de leurs teintes rouges une chaumière située au bout de ce chemin sablonneux. Ce paysage semblait avoir en ce moment une voix pure et douce autant qu'il était pur et doux... A cette heure, les tons du ciel sont empreints de mélancolie, et ce chant était mélancolique... Cet air était modulé sans paroles sur un ton plaintif par une voix qui vibrait dans l'âme et l'attendrissait. » (XXX, 150.) Ce paysage est exquis; pourtant ce n'est pas encore la perfection. Balzac a su l'atteindre dans ses descriptions de la Touraine.

On ne décrit réellement bien que son pays natal, parce que c'est le seul que l'on connaisse bien. Sans doute (et Balzac l'a prouvé par son exemple), on peut, si l'on est doué, donner en une page la sensation d'un paysage que l'on n'a vu qu'une fois; mais cette précision est incomplète ; les grandes lignes seules sont rendues. Un paysagiste de passage ne peut nous faire connaître un coin de nature que comme il le connaît lui-même, sans intimité. L'habitant seul, l'autochtone le voit, le sent tout entier, parce que, tout jeune, il a joué, et que des souvenirs d'enfance sont restés attachés partout; parce

que, homme fait, il l'a vu d'un œil plus exercé passant par les lentes transformations des saisons. On ne connaît bien un paysage que quand, le contemplant au milieu de la splendeur des neiges, on peut lui rendre successivement par l'imagination et la mémoire la pourpre de l'automne, la maturité jaunissante de l'été ou la verdure printanière. C'est ce que pouvait faire Balzac pour sa province natale. Sa sœur nous raconte que, tout petit, dans les promenades de famille, il s'arrêtait au milieu de ses jeux, et « admirait déjà en artiste les doux paysages de sa chère Touraine qu'il décrivit si bien ». C'était là qu'il venait rafraîchir son imagination, reposer son corps, dans cette atmosphère pure et calmante, devant cette nature bien française qui n'étonne ni n'exalte le spectateur, mais qui berce l'esprit et remplit doucement les yeux par les lentes ondulations des coteaux, par les sinuosités fuyantes de son fleuve (1).

La muse natale l'inspire, conduit sa main, et il nous donne ce morceau parfait qui le met de pair avec les plus grands paysagistes de toute notre littérature, la vallée où il a fait fleurir son lis : « Si vous voulez voir la nature belle et vierge comme une fiancée, allez là par un jour de printemps; si vous voulez calmer les plaies saignantes de votre cœur, revenez-y par les derniers jours de l'automne; au printemps, l'amour y bat des ailes à plein ciel; en automne, on y songe à ceux qui ne sont plus..... » (XV, 23.) C'est la page entière qu'il faut lire ; George Sand même n'a jamais fait mieux.

Pourtant Balzac n'est pas, comme George Sand, le peintre des champs, à un Corot, il aurait préféré un de Nittis. A la campagne, la nature est trop puissante : elle domine l'homme et le façonne à son image. C'est à la ville que Balzac trouvera ses sujets les plus heureux, ceux auxquels s'assortit le mieux la figure humaine. Partant de cet

(1) Il aimait cette vie facile, qu'il rendait ainsi en gourmet, voire en gourmand. « La Touraine me fait l'effet d'un pâté de foie gras où l'on est jusqu'au menton et son vin délicieux, au lieu de griser, vous bêtifie et vous béatifie. » (C. p. 72.) C'est dans l'air de la Touraine que Balzac aspirait l'esprit de Rabelais, qui le grise même un peu, car, « quand on voit ces beaux cieux, par une belle nuit, on est prêt à se déboutonner pour pisser sur la tête de toutes les royautés »; immédiatement après, l'auteur des *Contes drôlatiques* redevient poète devant « les splendeurs véritables, comme un beau et bon fruit, un insecte d'or ». (C., p. 74.)

axiome incontestable que « l'architecture est l'expression des mœurs » (II, 53) et de ce corollaire, moins évident à première vue, que l'architecture, après avoir été l'expression des mœurs, fait dans la suite impression sur elles, Balzac décrit avec un soin minutieux la ville où il place les acteurs de son drame ; parfois même, il donne ses raisons : ainsi, au début de *Béatrix*, il résume et justifie sa peinture de Guérande, où vivent les du Guénic, par cette conclusion : « Sans la topographie et la description de la ville..., les surprenantes figures de cette famille eussent été peut-être moins comprises. Aussi les cadres devaient-ils passer avant les portraits. Chacun pensera que les choses ont dominé les êtres. » (VII, 15.) Les intentions du moraliste sont remarquablement servies par l'habileté de l'artiste. Balzac excelle à nous donner, par une simple description à la plume, l'impression de la chose vue ; pour n'en citer qu'un exemple, ne sommes-nous pas ravis par ce court croquis en deux coups de plume... de griffe : « Berlin et ses habitants ne seront jamais qu'une vilaine petite ville habitée par un vilain gros peuple. » (C., p. 369.)

Pour le rendu de la ville, Balzac est tout près de la perfection ; deux petites taches seulement l'en séparent ; ces descriptions sont quelquefois un peu encombrantes, et gênent l'action : c'est ainsi que, après nous avoir montré un vieux prêtre goutteux se hâtant de traverser une petite place sous une averse, et sans parapluie, Balzac arrête impitoyablement sa fuite pendant trois pages pour nous décrire cette place. (XI, 205.)

De plus, trompé par son imagination qui lui fait souvent grossir les choses, Balzac prête trop l'influence physique ou intellectuelle aux monuments. C'est ainsi qu'il semble bien exagérer « le silence qui règne dans ces rues serrées entre le dôme du Val de Grâce et le dôme du Panthéon, deux monuments qui changent les conditions de l'atmosphère en y jetant des tons jaunes, en y assombrissant tout par les teintes sévères que projettent leurs coupoles. » (XXI, 5.) Balzac reconnaissait lui-même que ses effets étaient quelquefois un peu forcés, et surtout qu'ils perdraient bien vite de leur vérité ; il termine la description de Guérande, dont je parlais plus haut, par cette réflexion mélancolique : « Il est difficile d'être irréligieux à l'ombre d'une cathédrale comme celle de Bourges. Quand partout l'âme est rappelée à sa destinée par des images, il est moins difficile

d'y faillir. Telle était l'opinion de nos aïeux, abandonnée par une génération qui n'a plus ni signes ni distinctions, et dont les mœurs changent tous les dix ans. »

Si l'on peut trouver un peu hypothétique cette relation trop exacte établie entre la cité et le citadin, l'influence de l'habitation sur l'habitant est à peu près incontestable. A qui la contesterait, à qui se plaindrait que *Modeste Mignon* débute par un inutile plan de maison avec coupe, élévation et vue d'ensemble, Balzac répond : « Peut-être ne regrettera-t-on pas d'avoir connu par avance l'habitation de Modeste; car à son âge les êtres et les choses ont sur l'avenir autant d'influence que le caractère, si toutefois le caractère n'en reçoit pas quelques empreintes ineffaçables. » (VI, 11.)

D'autre part, il prétend qu'à la longue la passion dominante du maître d'un logis peut modifier le caractère même dudit logis : « Par une loi singulière, tout imite dans une maison celui qui y règne ; son esprit y plane. » (XXXI, 159.) La première réflexion que suggère cette pensée est une objection : d'abord, il y a beaucoup de maisons qui ne disent absolument rien à l'esprit; ensuite, même en supposant une maison d'extérieur caractéristique, les conjectures devraient souvent tromper, un très méchant homme, par exemple, pouvant habiter la plus idyllique des chaumières. — Balzac échappe à ces critiques parce qu'il n'a pour ainsi dire jamais forcé ce procédé : il n'a pas voulu trop prouver, ni nous montrer entre l'habitation humaine et l'homme un rapport aussi étroit qu'entre l'oiseau et le nid. De plus, les grandes passions seules impriment d'après lui leur caractère sur tout ce qui les environne. La maison d'un avare (X, 3) ne ressemble pas à toutes les maisons : aussi Balzac a-t-il logé Grandet et Gobseck dans des logis faits à leur image. Même en admettant que dans la vie réelle on ne puisse que très rarement deviner par l'extérieur d'une maison qu'un harpagon y demeure, pourquoi refuser à l'artiste le droit de composer sa réalité factice de tous les détails qui se trouvent éparpillés dans la réalité vraie? Nous y gagnons, à coup sûr, en intérêt. Puis Balzac ne nous arrête pas trop longtemps sur le pas de la porte, et nous fait pénétrer à sa suite dans des intérieurs dignes de Terburg ou de Gérard Dow.

Si Balzac, avant de nous montrer aussitôt le maître de la maison, s'attarde encore quelque temps dans l'escalier, dans l'antichambre,

ou dans la pièce où nous attendrons, qui pourrait s'impatienter, ou crier à l'invraisemblance? Quand on va voir un inconnu, n'essaye-t-on pas de chercher à le deviner par la seule inspection de la pièce où l'on se trouve, pièce où l'originalité est un indice incontestable, puisque la banalité même est une révélation. Balzac a exprimé cette vérité simple que nous faisons notre intérieur à notre image, d'une façon un peu prétentieuse : « Buffon a raison, le style est l'homme, et certes les salons ont un style. » (XI, 30.) Mais ce n'était pas en vertu d'une théorie abstraite qu'il plaçait ses personnages dans un intérieur très précisément décrit, c'était chez lui besoin personnel; il ne pouvait imaginer ses héros que dans un milieu matériel bien indiqué, de même qu'il ne pouvait songer d'une façon bien nette à ses amis que s'il connaissait leur intérieur, la tenture de leur chambre, les meubles familiers dont ils se servaient. Il écrivait à la comtesse Bolognini : « Vous avez quitté le *Corso* pour les *Tre Monasteri*; je ne sais point comment vous y êtes, et je suis obligé de vous voir, non plus au milieu des jolies choses qui sans doute vous y entourent, mais comme une de ces belles figures dues à Raphaël, Titien, Corrège, Allori, et qui semblent abstraites tant elles sont loin de nous. » (III, 225.) Ce besoin de sa nature est en même temps un de ses instincts d'artiste, et cet instinct l'a bien servi. Quelque nombreuses et développées que soient ses descriptions d'intérieur, elles ne font pas longueur, parce qu'elles sont utiles, parce qu'on y voit non pas le désir stérile de décrire par pure virtuosité, mais une intention artistique, où le but cherché est atteint et non dépassé. Balzac s'arrête assez à temps pour qu'on ne puisse pas l'accuser de faire un inventaire : « Une description exacte ferait ressembler ces pages à l'affiche d'une vente par autorité de justice. » (III, 271.)

Bien entendu, on pourrait en cherchant bien trouver certains détails oiseux : lorsqu'on nous montre un amoureux apercevant « à la lueur d'une de ces vieilles lampes dites à double courant d'air la plus délicieuse tête de jeune fille qu'il eût jamais vue » (I, 142), on se demande quel rapport il peut bien y avoir entre l'expression d'un visage et ce fait que la lampe qui l'éclaire est à simple ou à double courant d'air. Quelquefois encore, il semble trop que chez Balzac l'homme d'argent domine un instant l'écrivain, et que, tout en décrivant les splendeurs d'un boudoir, il songe avec un certain effroi à la

note du tapissier. (III, 225-226.) Mais ce sont là péchés véniels et défauts rares. On oublie vite une ou deux fâcheuses impressions pour ne se rappeler que les passages ravissants qui abondent. Tantôt c'est une comparaison de grand poète; comme trait final pour la peinture d'un intérieur chaste, Balzac a trouvé ce bijou : « Tout cela était propre et frais comme une coquille jetée par la mer en un coin de grève. » (XXX, 140.)

Tantôt c'est tout un tableau à la fois largement brossé et délicatement fouillé dans le détail : ce sera l'atelier de peinture dans *la Vendetta* (I, 182), ou surtout le chef-d'œuvre de Balzac en ce genre, le parloir de la maison Claës dans *la Recherche de l'absolu* (XXXIV, 13). Ces intérieurs sont si bien rendus et si merveilleusement décrits au point de vue de la psychologie de leur habitant, que nous pourrions déterminer à l'avance, chez le personnage qui va bientôt entrer, l'âge, la démarche, le costume.

Balzac, en effet, habille ses personnages avec le soin méticuleux d'un romantique de la bonne époque. Ce n'est pas chez lui, comme chez Théophile Gautier, amour de la couleur, des belles étoffes sur lesquelles joue la lumière. Il ne décrit pas un costume en peintre qui voit les oppositions des teintes, mais en psychologue qui y cherche des indications. Balzac aime à lire sur le costume d'un pauvre hère l'histoire de ses passions et de ses vices; après avoir dessiné un mouchard déguenillé, Balzac ajoute : « Sur le costume, un observateur se fût dit : voilà un homme infâme, il boit, il joue, il a des vices, mais il ne se soûle pas, mais il ne triche pas, ce n'est ni un voleur ni un assassin. » (XVIII, 102.) Grâce à ce procédé, Balzac, reprenant une des supériorités de la sculpture antique, fait parler le corps tout entier, au lieu de concentrer toute l'expression dans la figure.

Enfin ses costumes, scrupuleusement calqués sur la réalité de son temps, présentent un intérêt rétrospectif. Nous aimons à feuilleter ses œuvres comme on parcourt une collection de vieilles gravures de mode. Si l'on voulait illustrer les romans de Balzac, il suffirait d'écrire « duchesse de Maufrigneuse « ou « vicomte d'Esgrignon » en dessous de ces desseins qui nous font sourire quelquefois dans leur grâce un peu maniérée et vieillotte. C'était donc le menton perdu dans les replis de cette cravate que le dandy faisait une dé-

claration à cette belle dame ; elle, confuse et baissant la tête, secouait sans s'en douter tout ce panache de marabouts. C'est ce même effet de gentillesse surannée que nous trouvons aux descriptions de costume dans *la Comédie humaine*. Sans doute, nous avons peine à nous imaginer qu'une « petite veste ornée de brandebourgs et d'olives » pût revêtir un enfant « d'une grâce indicible ». (IV, 241.) Ce qui nous gâte un peu une amazone « délicieuse » au témoignage du romancier, c'est qu'elle a « des bottines de velours aux pieds, sur lesquelles badinait la garniture de dentelle de son caleçon ». (VI, 258.) Toutes les incohérences de la mode vers 1830 se retrouvent là fidèlement reproduites : Camille Maupin se dresse en pied devant nous avec « une tunique grecque moderne qui laissait voir un pantalon de batiste à manchettes brodées ». (VII, 80.) Tel est l'inconvénient du procédé, mais il a ses avantages : il sert à dater exactement ces romans. Ce n'est pas vaguement vers le début du XIXe siècle que vivent tous ces personnages. Nous pourrions retrouver le millésime et presque le mois de l'année où Mlle des Touches donna un de ses plus beaux « routs », en nous aidant des descriptions des toilettes qu'on y portait. (II, 145.) Enfin et surtout, grâce à cette méthode, rien de ce qui s'interpose entre l'âme du sujet et l'observation de l'auteur n'est un obstacle pour le romancier, au contraire. Il semble que depuis le pays qu'habite un Leros de Balzac, jusqu'au costume qu'il porte, tout ce qui l'entoure soit une émanation de sa personnalité. Il n'est pas jusqu'à son nom qui ne devienne une révélation, un trait de caractère.

Quelquefois même le simple énoncé du nom lui semble suffire à faire reconnaître le personnage, et remplace une description détaillée : pour Mme de Listomère, « l'historien serait en droit de crayonner le portrait de cette dame; mais il a pensé que ceux mêmes auxquels le système de *cognomologie* de Sterne est inconnu ne pourraient pas prononcer ces trois mots : Mme de Listomère, sans se la peindre noble, digne, tempérant les rigueurs de la piété par la vieille élégance des mœurs monarchiques et classiques, par des manières polies; bonne, mais un peu raide; légèrement nasillarde; se permettant la lecture de *la Nouvelle Héloïse*, la comédie, et se coiffant encore en cheveux. » (XI, 255.) Il est heureux que Balzac ait mis la traduction en regard de ce nom, si éloquent qu'il

soit par lui-même. D'autres sont plus faciles à déchiffrer, et semblent presque des jeux de mots : « Séchard, fidèle à la destinée que son nom lui avait faite, était doué d'une soif inextinguible. » (XVI, 5.) Nous ne nous étonnons pas d'apprendre qu'un usurier qui dévore les fortunes de ses clients, « par une singularité que Sterne appellerait une prédestination, se nommait Gobseck ». (IV, 278.) Un pareil procédé, excellent pour compléter et vivifier la personnalité d'un héros de roman, n'aurait d'inconvénient que par l'abus ; mais Balzac use sobrement de ces rencontres providentielles, qui, trop répétées, changeraient les noms en sobriquets ; il était retenu du reste dans de justes limites par une théorie que nous a rapportée Mme de Surville : « Il prétendait que les noms inventés ne donnent pas la vie aux êtres imaginaires, tandis que ceux qui ont réellement été portés les douent de réalité. » (P. LXVII.) Aussi courait-il tout Paris à la recherche de noms caractéristiques, dans ces interminables pérégrinations d'où il rapportait des trouvailles comme *Matifat* ou *Marcas* (1).

Tel était le scrupule qu'il apportait dans la peinture pour ainsi dire extérieure de ses innombrables portraits ; et pourtant il réservait les derniers efforts de son art pour la description intime, pénétrante, du corps et de l'âme de ces fictions qui étaient bien des créations.

Balzac aurait été sans doute fort heureux que chacun, lecteur ou critique, appliquât à *la Comédie humaine* l'éloge qu'il fait des œuvres de son Rubempré, probablement avec une arrière-pensée personnelle : « Ses portraits... se rattachaient aux phénomènes curieux de la vie humaine par ses observations physiologiques... exprimées avec finesse, et qui les faisaient vivre. » (XVI, 350.) Les créatures de Balzac sentent, en effet, pensent et agissent chacune suivant son tempérament propre. Les émotions purement intellectuelles ont dans l'organisme leur contre-coup idiosyncrasique. Le commerçant ne souffre pas comme le poète : César Birotteau, sous la menace de la faillite, « avait le feu dans les entrailles. En effet, les gens qui sentent par le diaphragme souffrent là, de même que les gens qui perçoivent par la tête ressentent des douleurs céré-

(1) Léon GOZLAN, *Balzac en pantoufles*, p. 62-73.

brales ». (XXII, 182.) Lucien de Rubempré, au contraire, vivant d'une vie toute nerveuse, est à la merci de ses nerfs, et ses nerfs dépendent du temps qu'il fait : c'est « une harpe dont les cordes se tendent ou s'amollissent au gré des variations de l'atmosphère ». (XVII, 166.) Surtout quand la maladie vient altérer un tempérament, les nerfs dominent et troublent l'âme la plus calme, la plus maîtresse d'elle-même. Henriette de Mortsauf mourante est prise tout à coup d'une soif de la vie et de l'amour telle que celui qui l'aime s'éloigne effrayé en se disant : « Non... ce n'est plus elle ! » Il se rassure en apprenant que le médecin a calmé la malade, lui a rendu toute sa pureté, en faisant enlever les fleurs qui remplissaient sa chambre : « Les fleurs avaient causé son délire, elle n'en était pas complice. Les amours de la terre, les fêtes de la fécondation, les caresses des plantes l'avaient enivrée de leur parfum, et sans doute avaient réveillé les pensées d'amour heureux qui sommeillaient en elle depuis sa jeunesse. » (XV, 281.)

Balzac aime à faire ainsi de la psychologie physiologique, mais il sait conserver à la science, lorsqu'il la mêle à la littérature, sa chasteté. Aucune des brutalités contemporaines ne dépare son livre (1). Il évite jusqu'aux mots qui pourraient déplaire chez un romancier, et que les médecins emploient, sans que personne s'en offusque, pour désigner tel tempérament (XXX, 133), telle diathèse. (XI, 178.) Surtout il n'abuse pas de ses connaissances médicales pour transformer son monument en un vaste hôpital littéraire. Dieu merci ! on trouve dans ses romans des gens qui se portent bien ; sur les milliers de personnages que Balzac a comptés dans son œuvre, on ne rencontre guère qu'une centaine de malades. Il serait d'une précision puérile et affectée de rechercher si cette proportion correspond aux statistiques officielles ; ce que l'on peut constater immédiatement, c'est qu'au sortir d'œuvres récentes que la « grande névrose contemporaine » a transformées en succursales de la Salpêtrière, le lecteur éprouve en pénétrant dans le monde de Balzac le plaisir que l'on ressent, en quittant une salle d'hôpital, à regarder dans la rue des figures luisantes de santé !

(1) Je ne trouve qu'un seul détail choquant : « Ses mains, d'une incomparable noblesse, étaient nobles, transparentes et blanches comme les mains d'une femme en couches de son second enfant. » (XVIII, 38.)

Sans doute, on voit souvent tel ou tel de ses personnages obéir à la connivence de son tempérament; mais nul ne paraît l'esclave de son organisme. La volonté est chez eux affaiblie ou vivifiée par les habitudes physiques (XXIV, 102); mais elle existe toujours, et reste en fin de compte libre, chez les héros de Balzac. Et pourquoi? Parce que chez lui l'artiste n'est pas dominé par le savant, parce que Balzac n'asservit pas son imagination poétique et son observation avant tout littéraire à des connaissances médicales ou scientifiques ramassées un peu au hasard et en courant. Balzac ne s'était pas laissé griser par cette pseudo-science, forcément superficielle, qui gâte tant de gens de talent.

De toutes les sciences, du reste, il n'appréciait que celles qui parlent à l'imagination. Dans la géologie, il n'aime que les grandes hypothèses, celles qui permettent de se lancer à travers « l'immensité de l'espace et du temps ». Cuvier, dont il fait un éloge dithyrambique, est pour lui « le plus grand poète de notre siècle ». (XXXIII, 24.) Même en matière de physiologie, Balzac ne peut se contenter des découvertes positives : il lui faut du mystère.

Le cerveau ne suffisant pas à tout expliquer, le romancier rêve « un encéphale idéal ». (C., p. 485.) Le magnétisme l'attire, encore qu'il soit bien mélangé à cette époque de charlatanisme. (C., p. 178.) Lorsque Balzac est malade, il songe à consulter à la fois un docteur et une somnambule (C., p. 224.) Pendant le choléra de 1832, il écrit sérieusement à un médecin : « Comment n'avez-vous pas encore cherché quelque somnambule bien lucide pour la mettre aux prises avec les causes du fléau? La science est intéressée à cela. » (C., p. 106.)

Ce mélange de science et de chimère se retrouve dans tous ses romans, où la plus large place est faite au système de Lavater revu par Gall. (XXXIX, 147; XXXVIII, 21.) C'est avec un véritable enthousiasme que Balzac célèbre les beautés de la physiognomonie. Pas n'est besoin de discuter le plus ou moins de créance que méritent ces généralisations; nous ne voyons, dans la passion que le romancier apporte à ce genre d'études, qu'une seule chose : il a essayé de s'appuyer sur des observations scientifiques pour créer des figures humaines où l'on pût lire du premier coup d'œil les passions caractéristiques, même celles qui sommeillent encore et ne se développeront que plus tard. Véronique Sauviat a beau être appelée par tout

le voisinage « la petite vierge », et apparaître comme la personnification de la pureté chrétienne, un trait de sa figure nous apprend ce que lui réserve l'avenir : elle a le menton et le bas du visage un peu gras, ce qui est « suivant les lois impitoyables de la physiognomonie, l'indice d'une violence quasi morbide dans la passion ». (XXXI, 17.) La bouche surtout devient le révélateur le plus indiscret des sentiments intimes ; que de choses Balzac sait y lire ! Chez l'un, il remarque que « la lèvre supérieure était mince, ironique, et l'inférieure assez forte pour faire supposer les plus belles qualités du cœur. » (XXXVII, 262.)

Chez l'autre, une bouche « ferme et droite » indiquera « une discrétion absolue et le sens de l'économie ». (XXXI, 230.) Tascheron, qui sera guillotiné, « confirmait une assertion de Lavater sur les gens destinés au meurtre : il avait les dents de devant croisées. » (XXXI, 125.) Il n'est pas jusqu'aux oreilles elles-mêmes qui n'aient leur sinistre éloquence : l'usurier Rigou a « des oreilles larges, hautes et sans ourlet, trait qui révèle la cruauté ».

C'est soutenu par ces théories, dont quelques-unes au moins sont confirmées par la science moderne, que Balzac a tenté de résoudre un des plus difficiles problèmes que puisse aborder le romancier : il a réalisé avec le peintre même, il a voulu faire parler la figure humaine. S'il n'est pas le moins du monde difficile d'écrire cette simple ligne : « Il avait une figure parlante, » c'est au contraire un tour de force chez l'écrivain que de savoir animer assez la physionomie prêtée à son personnage pour que nous voyions peu à peu, à travers une simple suite de lettres, se former dans notre imagination, comme dans une chambre noire, une figure aux contours de plus en plus arrêtés, et que nous dessinerions presque.

Chez les autres romanciers, les portraits en général, et en particulier les têtes de femme, sont d'une désespérante monotonie. Ce sont des « types gracieux », des figures de keepsake ; mais nous ne trouvons pour ainsi dire jamais de physionomies caractérisées. Balzac, pour atteindre à cette vérité magique que presque seul il a su donner à ses figures, Balzac a deux procédés. D'abord, il s'appuie sur ce fait bien connu que dans nombre de visages humains on peut retrouver certaines silhouettes d'animaux. Le langage imagé a consacré la vérité de cette remarque : pour peindre d'un mot une

physionomie, on dit : c'est un museau de fouine; il a une tête de mouton, etc. Balzac se croit en droit d'user du même moyen, et termine la description d'une longe figure par cette dernière touche : « Le système scientifique qui attribue à chaque visage humain une ressemblance avec la face d'un animal eût trouvé une preuve de plus dans celui de Balthazar Claës, que l'on aurait pu comparer à une tête de cheval. » (XXXIV, 19.) Balzac arrive ainsi à donner à ses figures un relief étrange, presque monstrueux; nous voyons s'enlever en vigueur la tête de Rigou, quand Balzac l'esquisse ainsi : « Grand, sec, les yeux bordés d'un cercle brun, les paupières presque noires, quand le matin il laissait voir son cou ridé, rouge et grenu, vous l'eussiez d'autant mieux comparé à un condor que son nez, très long, pincé du bout, aidait encore à cette ressemblance par une coloration sanguinolente. » (XXXII, 235.) Cette comparaison saisissante n'a qu'un petit défaut : seuls les habitués du Jardin des Plantes, section des oiseaux, verront bien nettement se découper devant eux le profil de Rigou. Tout le monde, en revanche, aura la vision inoubliable de l'étrange Marcas, après avoir lu ceci : « Ses cheveux ressemblaient à une crinière, son nez était court, écrasé, large et fendu au bout... ; il avait le front partagé... par un sillon puissant, divisé en deux lobes vigoureux. Enfin, ses pommettes velues, que la maigreur des joues rendait d'autant plus saillantes, sa bouche énorme et ses joues creuses étaient remués par des plis d'un dessin fier et étaient relevées par un coloris plein de tons jaunâtres. » (XXVII, 283.) Nous ne nous étonnerons pas d'entendre sortir de cette étrange figure des rugissements de lion.

Quelque puissant que soit le rendu d'un pareil procédé, on comprend que Balzac ne l'ait employé que très rarement : sous peine d'amener des comparaisons irrévérencieuses entre *la Comédie humaine* et une ménagerie, il fallait imaginer, pour représenter la figure humaine, un moyen aussi pittoresque et plus artistique : Balzac a fait illustrer ses romans. Seulement, au lieu de s'adresser simplement à un Tony Johannot ou à un Ary Scheffer, Balzac trouve plus grand seigneur de prendre pour collaborateurs les plus grands peintres de tous les pays. Désespérant de lutter victorieusement avec sa plume contre le pinceau, Balzac fait appel non plus à l'imagination, mais à la mémoire de son lecteur, quand il s'agit de poser cette dernière touche

qui animera toute la figure; il sait qu'il ne pourra réussir avec ses seules forces et, comme un élève qui va demander au maître pour un tableau presque achevé le coup de pinceau final, il laisse à plus habile que lui le soin de terminer le chef-d'œuvre ébauché. Peintres étrangers ou français, anciens et modernes, longue est la liste des collaborateurs de Balzac, qui, fort éclectique en matière d'art, s'est adressé à Van Ostade, Rembrandt, Mieris, Gerard Dow, Raphaël, Metzu, Carrache, Léonard de Vinci, Albert Dürer, Hals, Mirevelt, Schnetz, Callot, Téniers, Charlet, Lethière, etc.

Lorsque Modeste Mignon nous montre une figure « de l'ovale si souvent trouvé par Raphaël pour ses madones », un cou qui « rappelle ces lignes fuyantes aimées par Léonard de Vinci » (VI, 17), nous voyons Modeste Mignon à travers nos souvenirs, comme si sur la page voisine un artiste, s'inspirant de ces deux maîtres, avait dessiné la tête de la jeune fille. Seulement le romancier court quelques risques : il est d'abord possible que notre attention se détourne un instant du roman pour songer au tableau; ensuite, au lieu de voir plus nettement une seule figure, celle de l'héroïne, nous pourrions, dans certains cas, n'apercevoir que deux images superposées et flottantes, celles des deux tableaux évoqués. Enfin, à ma grande honte, j'avouerai que, parmi tous les peintres cités plus haut, quelques noms seulement éveillent immédiatement en moi le souvenir précis du tableau auquel songeait le romancier; pour certains autres, je ne connais leur œuvre que bien vaguement. Il y en a même bien deux ou trois dont le romancier m'apprend le nom. A qui la faute? Beaucoup à moi, un peu à Balzac. Lorsqu'il se contente de nous renvoyer à un peintre célèbre, à un chef-d'œuvre connu, et surtout à un seul tableau, son procédé n'offre plus le moindre inconvénient : il double l'intérêt sympathique qui nous attache à ces créatures qui pensent et parlent comme nous, qui ont notre cœur et notre âme, dont enfin nous pouvons étudier les caractères aussi bien et même mieux que ceux de personnes vivantes.

Sauf de bien rares exceptions, ces caractères se développent logiquement, obéissant à la passion principale dont l'auteur les a composés, restant jusqu'au bout tels qu'on les a vus d'abord. Là-dessus, Balzac est classique; il n'obéit pas à un instinct obscur, mais à une théorie raisonnée, qu'il a formulée une fois pour toutes en disant de l'amour

ce qui est également vrai de toutes les passions, dans ses romans du moins : « Personne n'a encore remarqué que les sentiments ont une vie qui leur est propre, une nature qui procède des circonstances dans lesquelles ils sont nés ; ils gardent et la physionomie des lieux où ils ont grandi et l'empreinte des idées qui ont influé sur leurs développements. Il est des passions ardemment conçues qui restent ardentes... puis il est des sentiments auxquels tout a souri, qui conservent une allégresse matinale ; leurs moissons de joie ne vont jamais sans des rires et des fêtes ; mais il se rencontre aussi des amours fatalement encadrés de mélancolie, dont les plaisirs sont pénibles, coûteux, chargés de craintes, empoisonnés par des remords, ou pleins de désespérance. » (XXXIV, 116.) J'avoue que ce déterminisme de la passion est très contestable. Balzac, du reste, s'entend mieux à mettre une passion en action qu'à nous en décrire le développement abstrait. Il procède rarement par dissertation ; ce n'est pas un romancier psychologue. Il n'analyse pas une passion : il n'étudiera pas, par exemple, sur un seul personnage toutes les nuances de l'avarice ; mais il la fait vivre devant nos yeux, avec toutes ses variétés, en l'incarnant successivement dans Gobseck, Grandet, Nucingen, Hochon, La Baudraye et Rigou ; il procède par créations répétées. Une fois l'impulsion donnée par le créateur, ses créatures se meuvent d'elles-mêmes : dans *la Comédie humaine*, ce ne sont pas des acteurs qui jouent un rôle, ce sont des êtres vivants ; ils ne débitent pas des mots d'auteur, ils disent ce qu'ils pensent. Leur éloquence sans doute n'est pas toujours à eux ; lorsqu'une mère s'écrie : « O mon Dieu ! par quelles douleurs attachez-vous l'enfant à sa mère ? quels clous vous nous enfoncez au cœur pour qu'il y tienne ! » (III, 171), on songe peut-être plus encore à la forme qu'au fond de cette idée, et par conséquent plus à l'auteur qu'à son personnage ; on est tenté de trouver l'image saisissante, plutôt que le sentiment profond, et l'on en fait honneur moins au cœur de la mère qu'au talent du romancier. Mais, lorsqu'une veuve écrit à une de ses amies : « La terre humide de mon jardin me fait frissonner, la terre est comme une grande tombe, et je crois marcher sur lui » (III, 171) ; ce n'est pas la forme, si frappante qu'elle soit, qui nous arrête ; nous songeons à ce raffinement de douleur qui nous est révélé ; c'est une désolation vivante qui se personnifie devant nous ;

c'est bien une veuve qui a écrit la lettre que nous lisons imprimée. Balzac excelle dans cet art de prêter à ses héros une personnalité distincte de la sienne ; je ne craindrai pas de le comparer à Molière lui-même, le génie créateur par excellence. Chez eux, les mots ne sont ni terribles ni comiques par eux-mêmes, indépendamment de la situation qui les ramène ou du caractère du personnage qui les prononce. Il serait difficile de trouver dans leurs œuvres des mots brillants, scintillants par eux-mêmes ; tout leur éclat vient de l'art avec lequel ils sont montés. Isolés, ils semblent ternes ; à leur place, ils nous éblouissent. Molière reconnaîtrait pour un frère d'Harpagon ce Grandet qui, arrachant à sa fille une renonciation à la fortune de sa mère, s'écrie en la serrant dans ses bras à l'étouffer : « Va, mon enfant, tu donnes la vie à ton père ; mais tu lui rends ce qu'il t'a donné, nous sommes quittes. Voilà comment doivent se faire les affaires. La vie est une affaire. Je te bénis. Tu es une vertueuse fille qui aime bien son papa. » (X, 240.) Ici la comédie hausse le ton et devient dramatique, comme l'est si souvent cette *Comédie humaine* qui mérite si mal son nom. Balzac excelle dans les scènes terribles ou lugubres, et nul n'a mieux que lui résumé tout un caractère dans le cri final que pousse un mourant. Grandet laisse pour adieu à sa fille un conseil d'avare : « Aie bien soin de tout. Tu me rendras compte de ça là-bas. » (X, 245.) Le père Goriot, à l'agonie, serre la tête de Rastignac et de Branchon qu'il prend pour ses filles, et meurt en soupirant : « Ah ! mes anges ! » (XXI, 303.) Balthazar Claës qui s'est tué à la poursuite de l'Absolu, découvre le fatal secret au moment de mourir, et n'a plus la force que de lancer un seul mot : « Eurêka ! » (XXXIV, 229.)

Dans la foule de ces caractères si fortement, si logiquement conçus, Balzac a ses préférés ; il les doue plus complaisamment que les autres. Ils ont tous un trait commun ; chacun d'eux dans son genre est un « homme fort » ; dans chaque catégorie d'« hommes forts », un individu sert de spécimen parfait de l'espèce. Ainsi, il y a bien des hommes d'argent dans *la Comédie humaine ;* mais tous s'inclinent devant leur maître ; à celui-là la fortune colossale, incalculable, que Balzac n'a jamais contemplée qu'en songe ; au-dessus de Nucingen, de Grandet, de Palma, de Werbrouck, on voit se dresser la puissante silhouette de Gobseck : c'est une des plus fortes créations de Balzac, qui a

personnifié en lui la toute-puissance de l'or. Son habileté à drainer partout l'argent tient du prodige ; ses ruses sont bien tramées ; on voit voleter autour de lui une foule de victimes, femmes dépensières, enfants prodigues, négociants hésitant entre la faillite et la banqueroute, qui tous finissent par se prendre dans la toile de cette araignée monstrueuse.

C'est dans le cabinet de Gobseck que nous rencontrons toute une bande de viveurs bien vêtus, polis, mais d'allure douteuse, nouvelle catégorie d'hommes forts, qui veulent arriver coûte que coûte, par l'indélicatesse, par la fraude, au besoin par une infamie, gens inquiétants, qui n'ont ni rentes sur le grand-livre, ni biens au soleil, mais qui ont des relations et des maîtresses, deux moyens de parvenir; ils réussissent, du reste, pour la plupart, Maxime de Trailles, d'Esgrignon, Rastignac et tant d'autres, tous se modelant sur le héros du genre, sur de Marsay. Celui-là, c'est l'homme supérieur, sceptique par excellence, méprisant profondément ses semblables, et tenant école de mépris, se vantant à un de ses amis de pouvoir lui faire des confidences qui lui permettraient de « marcher sur l'humanité comme on marche sur un tapis ». (V, 130.)

Pourtant, si dépouillé qu'il soit de préjugés, si ennemi qu'il se prétende de ce monde qu'il veut dominer, de Marsay admet la société. Il y a mieux que lui, l'être fort par excellence, presque surhumain, dont la méchanceté, dont la bonté même, ont quelque chose d'infernal, c'est le malfaiteur embusqué dans tous les coins de *la Comédie humaine*, Protée du mal, successivement Jacques Collin, Carlos Herrera, Trompe-la-Mort, Vautrin ; affamé de puissance, comme de Marsay ; d'or, comme Gobseck ; rôdant autour de la société qui le rejette, et de désespoir cherchant au moins à faire entrer dans la place un jeune homme mieux armé que lui pour la lutte. Certes ce caractère de Vautrin a sa grandeur : il est en mal ce qu'est en bien le Jean Valjean des *Misérables*. Mais, tandis que le poète rêve déjà dans le galérien la fin de Satan, le prosateur n'imagine pas pour son forçat de rédemption après la chute. (XVIII, 77-83.)

A côté de ces monstres du mal, Balzac nous présente des prodiges de vertu. A ces natures infernales, il oppose des caractères angéliques, comme le vieux musicien Schmücke, comme David Séchard, ou même archangéliques (pour lui emprunter un de ses néologismes)

comme le tabellion Chesnel. Mais l'équilibre n'est pas établi. On sent que les préférences de Balzac l'emportent vers « l'homme fort, » qu'il montre avec orgueil à notre curiosité, voire à notre admiration. Et parmi tous ces hommes forts en lutte avec la société qu'ils veulent dominer, au fond ses sympathies devaient aller vers celui dont le combat était le plus héroïque, vers celui qui, déshérité par la fortune, mais richement doué de force d'intelligence et de ruse, avait le mérite de partir de plus bas que les autres, vers Vautrin. Cela dut coûter au cœur paternel de Balzac de ne pouvoir mieux assurer les vieux jours de Jacques Collin que par une place à la police. Mais, comme il ne pouvait décemment en faire un homme d'État, il le laissa retomber dans le dernier cercle de son enfer.

Dans le premier cercle du paradis de *la Comédie humaine* (1) rayonne la femme, vers laquelle montent toutes les adorations, y compris celle de l'auteur. On connaît sa théorie des quatre époques dans la vie de la femme : « Le cœur d'une femme de vingt-cinq ans n'est pas plus celui de la jeune fille de dix-huit, que celui de la femme de quarante n'est celui de la femme de trente ans. » (III, 247.) Parmi ces quatre âges, quel est l'âge d'or ?

A coup sûr, ce n'est pas le premier ; car, s'il nous est assez facile de dire ce qu'est la jeune fille de Balzac, il est difficile de l'admettre comme le type idéal et réel de la vierge. Sans doute, nous lisons avec curiosité les romans où Balzac a dessiné quelque jeune et jolie silhouette ; nous espérons qu'il saura nous expliquer cette éternelle énigme : qu'y a-t-il derrière ces fronts blancs et ces yeux purs ? Pour lui, il n'y a que deux sortes de jeunes filles, la dévote ou la coquette. (III, 236.) La coquette Modeste Mignon n'est en effet nullement dévote. La religion même est chez elle affaire de cœur ou de coquetterie. Si un instant elle fréquente assidûment l'église, c'est qu'elle espère bien que Dieu, touché de sa piété, lui fera rencontrer à la messe le héros de ses rêves. (VI, 50.) Le héros n'y apparaissant pas, elle déserte l'église. Exaltée par la lecture des poètes, belle, intelligente, naïve malgré toute son instruction, elle semblerait réaliser l'idéal ; mais elle manque de délicatesse de cœur, et dit, sans s'aper-

(1) Ce nom d'ensemble donné à son œuvre semble prouver que Balzac voulait laisser un monument rival de celui du Dante.

cevoir de son énormité : « Je suis fille unique, » devant sa mère qui a perdu la vue à force de pleurer. (VI, 219.)

Puisque la coquette ne peut nous satisfaire, voyons la dévote. Hélas ! voici le portrait que Balzac nous trace de deux sœurs pieusement élevées, mais horriblement fagotées par une mère bigote : « Il sortait de ces blocs de coton deux figures délicieuses de mélancolie... leurs cœurs étaient purs, leurs mains étaient horriblement rouges, elles crevaient de santé. » (III, 223.) Leurs confidences seraient probablement fort courtes, et peu intéressantes.

Mais voici une troisième jeune fille que Balzac avait oubliée dans sa classification. Elle est à la fois coquette et dévote, ou du moins elle a été élevée dans une maison religieuse, aux Carmélites de Blois. Elle reprend, avec une de ses amies de couvent, ses bavardages de pensionnaire ; elle est mariée ; mais, conformément à un plan longuement médité en pension, elle peut encore signer de son nom de jeune fille. Du reste, elle compte bien faire, au moment qu'elle aura fixé, le bonheur de son mari, car, dit-elle, « une femme doit avoir les charmes d'une maîtresse et les qualités d'une épouse ». (III, 60-63.) Elle raconte à son amie la suite de ses concessions, si bien que ladite amie, *Mademoiselle* Louise de Chaulieu, constatant avec surprise que Mme de l'Estorade « met ses plaisirs en coupe réglée », lui écrit cette phrase qui dénote des connaissances vraiment fort approfondies pour une pensionnaire des Carmélites : « Tu te conduis dans l'intérêt de ta famille comme les courtisanes se conduisent dans l'intérêt de leur fortune. » (69-70.)

Si nous ne trouvons pas de vraie jeune fille dans Balzac, c'est que nous n'y voyons pas non plus de vraie mère (1). Sans doute, on rencontre dans tous ces romans plus d'une femme aimant ses enfants. Il y a même des pages exquises dans les *Mémoires de deux jeunes mariées* sur une mère empressée autour de ses bébés qu'elle habille, lave, déshabille, pomponne, mène à la promenade, etc. (III, 164-170.) Mais, excellente pour l'enfant, la mère, dans Balzac, est maladroite lorsqu'il s'agit d'un fils grandi ; quelquefois elle l'aime jusqu'à se sacrifier pour lui, mais son affection, purement instinctive, ne réfléchit pas, ne sait pas se conduire ; la femme chez Balzac n'est pas mère, elle est surtout amante.

(1) Sauf, il est vrai, dans *Eugénie Grandet*.

Grâce à l'inépuisable complaisance du romancier, la femme aime jusqu'à l'âge où on ne se soucie plus d'ordinaire que d'être une bonne grand'mère. Malgré les limites qu'il a fixées lui-même à l'amour entre dix-huit et quarante ans, Balzac nous montre la baronne du Guénic à quarante-deux ans digne de toutes les adorations. Il y a mieux : la vieille duchesse de Chaulieu, à cinquante-cinq ans, est encore une rivale redoutable pour une jeune fille ; pour elle, le mot « irréparable » n'est pas français, et Balzac fléchit le genou devant cette merveille de conservation : « Vouloir expliquer ce qu'il y a d'auguste... dans ces artifices qui rendent une femme sainte et grande, ce serait vouloir analyser le sublime. » (VI, 296.)

Mais ce ne sont là que de glorieuses exceptions. C'est entre la jeunesse et la maturité que Balzac a placé l'apogée de la beauté féminine ; la reine de ses romans est la femme de trente ans. Elle n'est ni fille, ni mère ; elle ruinera au besoin froidement son vieux père, pour subvenir à son luxe ; elle sacrifiera le cœur de sa fille, pour assurer ses combinaisons ambitieuses. Pourtant elle n'est pas égoïste ; elle-même se perdra pour satisfaire un caprice de celui qu'elle aime : bien entendu, ce n'est pas son mari. Son mari ne peut pas, ou ne peut plus la comprendre ; pour ne pas rester incomprise, elle cherche autour d'elle un homme intelligent, et n'a que l'embarras du choix dans cette tourbe d'hommes sans scrupules qui veulent arriver par l'amour. Elle souffre à son tour ce qu'elle a fait souffrir aux siens ; elle sacrifie à son amant sa tranquillité, sa dignité ici-bas, voire son bonheur éternel ; car la femme de trente ans est pieuse ; l'adultère n'est pas seulement pour elle une faute, c'est un péché ; placée entre son amour et sa piété, elle n'hésite pas ; pour sauver son amant, elle fait un faux serment sur un crucifix. (II, 189.) Sa religion même est un calcul de son amour ; elle veut croire à une vie future pour aimer plus longtemps, une de ces amantes (et la plus honnête, puisqu'elle n'a jamais été la maîtresse que de ses deux maris) éprouve en mourant le besoin de se réconcilier avec Dieu ; et pourquoi ? Vers lui, dit-elle, « je m'élancerai pleine d'amour, en lui demandant de me rendre un jour ces deux anges dans le ciel. Sans eux, le paradis serait désert pour moi. » (III, 220.)

(*A suivre.*) MAURICE SOURIAU.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. GEORGES LACOUR-GAYET, *ancien élève de l'École normale, ancien membre de l'École française de Rome, professeur agrégé d'histoire au lycée Saint-Louis* (1er juin 1888).

Pour la seconde fois en quatre jours, j'ai l'humiliation de me trouver dans un état malsain et presque malhonnête de l'esprit : je ressens un invincible prurit de manquer au devoir de l'impartialité, de trouver tout bien dans M. Lacour-Gayet et dans ses thèses. S'il en était ainsi déjà pour M. Albert Waddington, fils d'une ancienne et honorée connaissance, combien, à plus forte raison, avec M. Lacour-Gayet, qui tient de si près à un de mes amis les plus chers ! Mais si, parmi ceux qui liront ces pages, il en est quelques-uns qui auront assisté à la soutenance, je les prends à témoins, contre ou pour moi-même : je les adjure de dire si la Faculté n'a pas tout fait pour rendre inutiles mes intentions perverses, et si, en ne disant que du bien de ce candidat, je ferai autre chose qu'être l'écho de ses paroles.

M. Lacour-Gayet avait parmi ses juges des témoins de sa vie : M. Lavisse, son ancien maître de conférences à l'École normale, et pour cette partie justement, l'histoire, à laquelle il entendait se consacrer. Or, M. Lavisse avait déjà remarqué en ce disciple la clarté, la netteté, l'élévation de l'esprit et le goût du travail, la curiosité du détail, si nécessaire, et la hauteur des vues, si importante. Puis, M. Geffroy, son directeur à l'École de Rome, qui a pu témoigner

d'études *quorum pars magna fuit*, de joies charmantes à la moindre trouvaille, de désespoirs touchants à la moindre de ces déceptions que la recherche n'épargne pas au chercheur, et de toutes les émotions enfin que ressent l'historien vraiment digne de ce nom.

Durant son séjour à Rome, M. Lacour-Gayet avait, sans plus attendre, résolu d'étudier de près la période impériale de l'histoire romaine. Ce qui l'attirait, c'est qu'elle était moins bien connue que la période républicaine, et qu'elle demandait plus d'efforts. Il n'était pas le premier, bien entendu, à marcher dans cette voie. M. de la Berge avait étudié Trajan ; M. Gregorovius, Adrien. Il a pensé, lui, qu'Antonin, pieux ou non, valait bien une étude du même genre (*Antonin le Pieux et son temps. Essai sur l'histoire de l'Empire romain au milieu du deuxième siècle.* 138-161. Thorin, 1888, gr. in-8° de 527 pages, chacune de 45 lignes, deux de plus que les pages de la *Revue des Deux Mondes*), et cette étude, il l'a faite d'une ampleur peu ordinaire. Le nombre des pages et des lignes n'en dirait pas assez, si l'on n'ajoutait que le caractère du texte n'est pas gros et que celui des notes est tout à fait petit. On s'effraye un peu à l'idée d'entreprendre cette lecture ; mais, quand on l'a entreprise, on la poursuit, et on voudrait ne la point finir. A ceux qui connaissent le candidat et ne l'ont point lu, je dirais volontiers : Sa thèse, c'est lui-même A ceux qui l'ont lu sans le connaître, je dirais : Lui-même, c'est sa thèse. Ça, c'est un compliment pour la thèse et pour l'auteur.

J'ajouterai que ce gros volume a presque échappé, — tout à fait, ce serait s'avancer trop, car cela n'arrive jamais, — au reproche d'en avoir trop dit. Je ne le défendrai pas en répondant qu'il n'a pas non plus échappé, — ce qui était tout aussi inévitable, — au reproche contraire de n'avoir pas dit tout ce qu'il fallait dire. Ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est qu'il n'y a rien d'exaspérant comme de s'entendre accuser de n'avoir rien voulu jeter à la mer, quand on a conscience de mille sacrifices faits pour alléger le navire. Chacun, ici, est dans son rôle, il n'y a de reproche à faire de personne. Scribe disait : « Ce qu'on supprime n'est jamais sifflé ». Il y a un moyen infaillible de n'être pas sifflé, c'est de ne pas prendre la plume ; mais qui la prend doit s'attendre aux critiques les plus contradictoires, et d'avance s'y résigner. Vous qui, n'ayant pas étudié

de près un sujet, ne tenez à en connaître que *summa fastigia rerum*, vous en trouvez toujours trop ; mais lui, le malheureux historien, à qui vous reprocheriez de ne pas tout savoir et à qui vous reprochez de dire tout ce qu'il sait, qu'il a de peine à se retenir de montrer à quel point le reproche est injuste ! Après tout, il n'est pas nécessaire de condenser comme M. Mignet ; on peut bien étaler, comme M. Thiers. Je lirai l'un, pour philosopher sur la Révolution française, l'autre pour la connaître. M. Lacour-Gayet se tient dans un juste milieu. Avec lui, on apprend à connaître Antonin, et on peut philosopher sur cet empereur comme sur son temps.

C'est un demi-siècle qui passe sous nos yeux. Selon le candidat, pour faire connaître un homme, un prince, il faut le placer dans son cadre, parler par conséquent de tout ce qui l'entoure. L'idée est juste, mais grosse d'un danger, la fameuse doctrine que tout est dans tout. En général, ces mots « et son temps », que, depuis bien des années, tant d'historiens ajoutent à leur titre, ne sont pour eux qu'un moyen commode de se garder à carreau, je veux dire contre les critiques qui leur reprocheraient d'être sortis de leur sujet. Je regrette donc que M. Lacour-Gayet se soit couvert de cette formule, aujourd'hui quelque peu passée de mode et dont il n'avait nul besoin ; mais, cela dit, je reconnaîtrai volontiers qu'auprès de Trajan ou de Marc-Aurèle, Antonin fait une assez pauvre figure, et que cette figure avait besoin d'être richement encadrée, au risque de s'amoindrir encore. Parcourez la table des matières, et vous reconnaîtrez que, ce qu'il y a de plus intéressant dans ce livre sur Antonin, c'est ce qui n'est pas Antonin, par exemple l'histoire de l'esprit public, de la religion, des arts, des lettres, des sciences, de la philosophie. L'histoire du règne, au sens étroit de ce mot, on peut la trouver ailleurs, soit ; mais non pas peut-être dans cet utile détail. Où pourrait-on se renseigner aussi bien sur le gouvernement dans son personnel et ses attributions ; sur le peuple, ses conditions sociales et ses besoins ; sur les approvisionnements et les finances ; l'armée et les guerres ; les travaux publics, le commerce, l'industrie, la justice, la bienfaisance, les provinces, la vie municipale, le droit, la cour, etc.? Comme il est permis de penser que tout, à Rome, n'est pas autrement sous Antonin que sous ses prédécesseurs et successeurs immédiats, on peut se flatter, après avoir lu ce livre,

de connaître l'Empire romain sous toutes ses faces pendant une assez longue période.

Mais, pour qu'on ait pleinement cette confiance, il faut ajouter un mot sur la solidité des assises. On ne trouverait peut-être pas dix pages sans notes, et ces notes ne sont point des dissertations, elles n'ont rien de celles désormais fameuses d'un aimable Allemand, dont parlait naguère la *Revue Critique*, et qui n'a pas moins de *neuf cents* pages. J'écris ce chiffre en lettres et je le souligne pour que le lecteur ne croie pas à une erreur typographique. Non, les notes de M. Lacour-Gayet sont presque toujours des renvois, des références, dans un système d'abréviations qui permet de les multiplier en peu de lignes et que personne n'a le droit de reprocher à l'auteur, puisqu'il en donne la clé dès le début. C'est dans ces notes qu'on voit bien tout ce qu'il a consulté, lu, étudié. Il y aurait lieu d'en être surpris, si cette méthode n'était désormais celle des historiens qui se respectent. La Faculté ne manque point de professeurs spéciaux qui connaissent sur le bout du doigt l'histoire romaine et ne s'avancent jamais au combat que bardés de textes de pied en cap ; ils ont reconnu chez M. Lacour-Gayet l'exactitude constante de ses références. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas matière à discussion. Quand nous nous sommes pris d'un bel et légitime amour pour les textes, il y a eu une période où l'on a benoîtement cru qu'il suffisait d'en apporter un pour trancher les questions ; mais on n'a pas tardé à s'apercevoir qu'ils étaient plus souvent qu'à leur tour contradictoires, et que, jusqu'en présence de plusieurs du même bord, il y avait encore de beaux jours pour la discussion.

Entre M. Lacour-Gayet et ses juges, la discussion n'a guère porté que sur quelques erreurs de détail et quelques lacunes, que chacun s'est empressé, en les signalant, de déclarer peu nombreuses et d'importance secondaire. Sur un seul point, le débat aurait pu sérieusement s'engager. La Faculté regrettait de voir certains faits, certaines idées, certains noms propres omis par le candidat, dans ce tableau du règne d'Antonin et de son temps, ou même de ne trouver dans le cadre que la moitié de telle ou telle figure. Mais il a fallu reconnaître que M. Lacour-Gayet n'avait pas agi sans de bonnes raisons. Si l'on ne voit que la moitié de certaines figures, c'est qu'elles n'appartiennent que par cette moitié aux vingt-trois années

du règne. S'il paraît y avoir des lacunes dans un si gros volume pour une si courte période, c'est que l'auteur s'est imposé l'obligation de n'en pas sortir et de ne parler des choses et des personnes qu'autant qu'elles se trouvaient représentées par quelque monument, médaille, inscription ou texte littéraire de ce temps même. Moins rigoureusement fidèle à sa méthode, se permettant des échappées, qui peut dire où il eût été entraîné ?

On voit combien discrètes sont les objections. Chacune d'elles émanait de tel ou tel membre de la Faculté ; mais la Faculté s'est trouvée unanime pour reconnaître que le candidat avait rempli son lourd programme de la manière la plus remarquable. Fortement conçue, bien ordonnée, d'une lecture attachante, accompagnée d'un travail d'érudition sur les fastes censulaires du règne d'Antonin, dont on a reconnu tout le prix, son œuvre est de celles qui ont plus de portée qu'une simple thèse : c'est un vrai livre d'histoire, qui mérite d'être consulté et d'être lu, qui mérite de rester et qui restera.

Vous croyiez peut-être, ami lecteur, que n'ayant pas trop de bien à dire sur le thème latin, j'allais le passer sous silence ou tout au moins glisser, loin d'appuyer. Eh ! bien, détrompez-vous. Tout jeune qu'il a le bonheur d'être, M. Lacour-Gayet s'est donné le temps de faire une thèse et même de l'écrire en latin, en vrai latin veux-je dire, nourri d'heureuses réminiscences, relevé çà et là d'une pointe de spirituelle ironie (*De P. Clodio Pulchro tribuno plebis*. 1888. Thorin, 82 p.). Sur le fond, l'homme et son temps sont trop connus pour qu'il fût possible de renouveler le sujet par l'érudition. Les sources sont à la portée de tous, et l'on n'y pouvait rien ajouter. Ce qui restait à faire, c'était une œuvre de psychologue et de moraliste ; c'était d'analyser et de définir avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent le caractère d'un des plus parfaits gredins qu'ait produits la République romaine, à l'heure de sa décadence. Clodius avait-il quelque dessein, ou sa malfaisante activité subissait-elle l'impulsion de ses passagers caprices ? Fut-il le collaborateur indépendant ou l'instrument docile de César ? Pour indiquer la conclusion où aboutit M. Lacour-Gayet, on trouvera bon que j'emploie les termes mêmes d'un des maîtres actuels dans l'art d'écrire en notre langue. « L'incorrigible fauteur de troubles a travaillé à la

ruine des institutions républicaines pour sa propre satisfaction. Inconstant en toutes choses, Clodius est toujours resté fidèle à la cause du désordre et de l'anarchie ; elle procure au grand seigneur démagogue le plaisir aristocratique d'employer les gens qu'il méprise, à molester ceux qu'il hait. » On ne saurait résumer avec plus d'élégance et de finesse une pensée juste.

M. Lacour-Gayet raconte bien joliment l'histoire connue des mystères de la Bonne Déesse. Posant d'abord, comme plus d'un de ses pareils, pour la vertu, Clodius avait poursuivi pour inceste une vestale, belle-sœur de Cicéron. La vestale fut acquittée et l'accusateur vertueux mis à la porte de la ville. Il y rentre, libidineux désormais sans vergogne, noue une intrigue amoureuse avec la femme de César, alors grand pontife. Mais il n'était pas facile d'entrer dans la maison de César. Un argus, un dragon veillait à la porte, sa mère — une belle-mère ! — qui servait à sa bru de garde du corps incorruptible, et ne devait pas être auprès d'elle en odeur de sainteté. Clodius entre pourtant, de nuit, sous un déguisement féminin, grâce à la complicité d'une servante, à l'heure des mystères, qui met les maris et tous les hommes dehors. Joueuse de cithare ou chanteuse, une étrangère au logis n'a rien qui puisse surprendre. Clodius est sans barbe et sous ses voiles rien n'annonce son sexe. Pendant que l'entremetteuse va avertir sa maîtresse, l'aventurier rôde à l'aventure et tombe sur une servante de la redoutable belle-mère, qui veut l'entraîner aux jeux. Puis, il essaye de s'échapper, inspire ainsi des soupçons. On l'entraîne, on veut savoir qui il est, d'où il vient, pourquoi il cherche à s'enfuir. Le drôle balbutie une réponse quelconque, sa voix masculine le trahit. Un homme ! un homme ! s'écrient à l'envi les pudiques suivantes. Il s'est sauvé, on le pourchasse aux flambeaux sous la conduite de la belle-mère implacable, on le trouve caché dans la chambre de la soubrette qui l'avait introduit. L'histoire ne dit pas si l'on alla jusqu'aux vérifications décisives dont La Fontaine parle dans son fameux conte des *Lunettes*, mais on peut le croire, car, dit M. Lacour-Gayet, on lui arracha ses voiles, puis on le jeta dehors, et il devint la fable de la ville. Mon pauvre français fait regretter le latin : j'y renvoie volontiers le lecteur (p. 17), car il ne brave pas l'honnêteté dans les mots.

Je serais incomplet et je ne rendrais pas pleine justice au nouveau

docteur si je n'ajoutais que, dans sa soutenance, il a fait preuve d'un vrai talent de parole. D'une voix claire et qui porte, avec une courtoisie constante et souriante, il a su défendre fermement ses opinions et son œuvre, cédant quand il le fallait, de bonne grâce, à de bonnes raisons, développant ses idées sans jamais s'embarrasser dans ses phrases. On comprend le succès bien connu qu'il obtient dans son enseignement.

Un dernier éloge, et celui-là ne sera pas suspect, car ce n'est pas une appréciation, c'est l'énonciation d'un fait, ou même de deux faits. M. Lacour-Gayet est du nombre si rare aujourd'hui de ces jeunes hommes de talent qui ne dédaignent pas de consacrer leur jeunesse à l'enseignement secondaire. Et quoique le labeur y soit lourd, il n'a pas eu besoin d'un congé pour préparer ses thèses. Mener de front la besogne professionnelle et le travail personnel n'a jamais été impossible; mais c'est, par le temps qui court, d'un salutaire exemple, surtout quand on peut établir que rien n'en a souffert.

P.

CONCOURS D'AGRÉGATION EN 1888.

AGRÉGATION D'ANGLAIS.

Thème Anglais.

EN MER.

Toute la nuit se passe ainsi. Le lever du soleil, dont on ne s'aperçoit qu'au jour blafard qui se répand sur les vagues et dans les nuages confondus, loin de diminuer la force du vent, semble l'accroître encore ; nous voyons venir, d'aussi loin que porte le regard, des collines d'eau écumantes derrière d'autres collines. Pendant qu'elles passent, le brick se torture dans tous les sens, écrasé par l'une, relevé par l'autre ; lancé dans un sens par une lame, arrêté par une autre qui lui imprime de force une direction nouvelle, il se jette tantôt sur un flanc, tantôt sur l'autre ; il plonge la proue en avant, comme s'il allait s'engloutir ; la mer qui court sur lui fond sur sa poupe et la traverse d'un bord à l'autre ; de temps, en temps il se relève ; la mer écrasée par le vent semble n'avoir plus de vagues et n'être qu'un champ d'écumes tournoyantes ; il y a comme des plaines, entre ces énormes collines d'eau, qui laissent reposer un instant les mâts : mais on rentre bientôt dans les régions des hautes vagues ; on roule de nouveau de précipice en précipice.

Dans ces alternatives horribles, le jour s'écoule ; le capitaine me consulte : les côtes d'Égypte sont basses, on peut y être jeté sans les avoir aperçues ; les côtes de Syrie sont sans rade et sans port ; il faut se résoudre à mettre en panne au milieu de cette mer, ou suivre le vent qui nous pousse vers Chypre ; mais nous en sommes à plus de quatre-vingts lieues..... La nuit vient plus horrible encore ; les nuages pèsent sur la mer ; tout l'horizon se déchire d'éclairs ; tout est feu autour de nous ; la foudre semble jaillir de la crête des vagues confondues avec les nuées ; elle tombe trois fois autour de nous : une fois, c'est au moment où le brick est jeté sur le flanc par une lame colossale ; les ver-

gues plongent, les mâts frappent la vague, l'écume qu'ils font jaillir sous le coup s'élance comme un manteau de feu, dont le vent disperse les lambeaux semblables à des serpents de flamme; tout l'équipage jette un cri; nous semblons précipités dans un cratère de volcan : c'est l'effet de tempête le plus effrayant et le plus admirable que j'aie vu pendant cette longue nuit; neuf heures de suite le tonnerre nous enveloppe; à chaque minute, nous croyons voir nos mâts enflammés tomber sur nous et embraser le navire. Le matin, le ciel est moins chargé; mais la mer ressemble à une lave bouillante; le vent, qui tombe un peu et qui ne soutient plus le navire, rend le roulis plus lourd; nous devons être à trente lieues de l'île de Chypre.

A. DE LAMARTINE (*Voyage en Orient*).

Composition anglaise.

Elizabethan English: its peculiarities; some of its transformations.

Composition française.

Johnson, homme de lettres; ses œuvres.

Version anglaise.

THE POET AT THE HALL

. . . . . .

. . . . . .

I looked upward and beheld her : with a calm and regnant spirit,
Slowly round she swept her eyelids, and said clear before them all —
« Have you such superfluous honour, sir, that able to confer it
You will come down, Mister Bertram, as my guest to Wycombe Hall? »

Here she paused; she had been paler at the first word of her speaking.
But because a silence followed it, blushed somewhat, as for shame,
Then, as scorning her own feeling, resumed calmly — « I am seeking
More distinction than these gentlemen think worthy of my claim.

« Ne' ertheless, you see, I seek it — not because I am a woman, »
(Here her smile sprang like a foutain and, so, overflowed her mouth,)
« But because my woods in Sussex have some purple shades at gloaming
Which are worthy of a king in state, or poet in his youth.

« I invite you, Mister Bertram, to no scene for worldly speeches —
Sir, I scarce should dare — but only where God asked the thrushes first:
And if *you* will sing beside them, in the covert of my beeches,
I will thank you for the woodlands, — for the human world, at worst. »

Then she smiled around right childly, then she gazed around right queenly
And I bowed — I could not answer; alternated light and gloom —
While a one who quells the lions, with a steady eye serenely,
She, with level fronting eyelids, passed out stately from the room.

Oh, the blessed woods of Sussex! I can hear them still around me,
With their leafy tide of greenery still rippling up the wind.
Oh, the cursed woods of Sussex! where the gunter's arrow found me,
When a fair face and a tender voice had made me mad and blind!

In that ancient hall of Wycombe thronged the numerous guests invited,
And the lovely London ladies trod the floors with gliding feet;
And their voices low with fashion, not with feeling, softly freighted
All the air about the windows with elastic laughters sweet.

For at eve the open windows flung their light out on the terrace
Which the floating orbs of curtains did with gradual shadow sweep,
While the swans upon the river, fed at morning by the heiress,
Trembled downward through their snowy wings at music in their sleep.

And there evermore was music, both of instrument and singing,
Till the finches of the shrubberies grew restless in the dark;
But the cedars stood up motionless, each in a moonlight-ringing,
And the deer, half in the glimmer, strewed the hollows of the park.

And though sometimes she would bind me with her silver-corded speeches
To commix my words and laughter with the converse and the jest,
Oft I sat apart and, gazing on the river through the beeches,
Heard, as pure the swans swam down it, her pure voice o'erfloat the rest.

In the morning horn of huntsman, hoof of steed and laugh of rider,
Spread out cheery from the court-yard till we lost them in the hills.
While herself and other ladies, and her suitors left beside her,
Went a-wandering up the gardens through the laurels and abeles (1).

Thus, her foot upon tke new-mown grass, bareheaded, with the flowing,
Of the virginal white vesture gathered closely to her throat,
And the golden ringlets in her neck just quickened by her going,
And appearing to breathe sun for air, and doubting if to float, —

(1) *Abele* or *abel-tree*, peuplier.

With a branch of dewy maple, which her right hand held above her,
And which trembled a green shadow in betwixt her and the skies,
As she turned her face in going, thus, she drew me on to love her,
And to worship the divineness of the smile hid in her eyes.

For her eyes alone smile constantly; her lips have serious sweetness,
And her front is calm, the dimple rarely ripples on the cheek;
But her deep blue eyes smile constantly, as if they in discreetness
Kept the secret of a happy dream she did not care to speak.

. . . . . .

Mrs E. B. Browning
(*Lady Geraldine's courtship*).

Agrégation d'allemand.

Composition allemande.

Wie läst sich die Meinung rechtfertigen, oder widerlegen, Wilhelm Tell sei kein dramatischer Held.

Composition française.

Qu'est-ce qu'un dialecte? Sous quelles influences se forment les dialectes? Comment disparaissent-ils du domaine littéraire? Leur importance pour l'étude historique d'une langue.

Version allemande.

Wir sehen eine Menge Menschen, ja ganze Nationen, so sehr befangen in den Gewœhnungen ihrer Erziehung und Lebensweise, dass sie sich auch dann nicht davon losreissen kœnnen, wenn vom Genusse schœner Künste die Rede ist. Nur dasjenige, was in ihrer Sprache, ihren Sitten und ihren gesellschaftlichen Verhæltnissen einheimisch und hergebracht ist, erscheint ihnen als natürlich, schicklich und schœn. In dieser auschliessenden Ansicht und Empfindungsweise kann man es durch Bildung zu einer grossen Feinheit der Unterscheidung in dem engen Kreise bringen, worauf man sich nun einmal beschrænkt hat. Aber ein echter Kenner kann man nicht sein ohne Universalitæt des Geistes, d. h. ohne die Biegsamkeit, welche uns in den Stand setzt, mit Verleugnung persœnlicher Vorliebe und blinder Gewœhnung, uns in die Eigenheiten anderer Vœlker und Zeitalter zu versetzten, sie gleichsam aus ihrem Mittelpunkte herauszufühlen, und was die menschliche Natur adelt, alles Schœne und Grosse unter den æusserlichen Zuthaten, deren es zu seiner Verkœrperung bedarf, ja bisweilen unter befremdlich

scheinenden Verkleidungen zu erkennen und gehœrig zu würdigen. Es giebt kein Monopol der Poesie für gewisse Zeitalter und Vœlker; folglich ist auch der Despotismus des Geschmacks, womit diese gewisse vielleicht ganz willkürlich bei ihnen festgestellte Regeln allgemein durchsetzen wollen, immer eine ungültige Anmassung. Poesie, im weitesten Sinne genommen, als die Fähigkeit das Schœne zu ersinnen und es sichtbar oder hœrbar darzustellen, ist eine allegemeine Gabe des Himmels, und selbst sogenannte Barbaren und Wilde haben nach ihrem Masse Antheil daran. Innere Vortrefflichkeit entscheidet allein, und wo diese vovhanden ist, soll man sich nicht an Æusserlichkeiten stossen. Auf die Wurzel unsers Daseins muss Alles zurückgeführt werden : ist es da entsprungen, so hat es auch unbezweifelt seinen Werth; ist es aber ohne einen lebendigen Keim nur von aussen angehængt, so kannes kein Gedeihen, noch wahres Wachsthum haben. Manche auf den ersten Blick glænzende Erscheinungen im Gebiete der schœnen Künste, ja wohl gar solche, deren Gesammtheit man mit dem Namen eines goldenen Zeitalters beehrt hat, gleichen den Gærten, welche die Kinder anzulegen pflegen : ungeduldig, eine sogleich fertige Schœpfung ihrer Hænde zu sehen, pflücken sie hier und da Zweige und Blumen ab, und pflanzen sie ohne weiteres in die Erde; anfangs hat Alles ein herrliches Ansehen, der knidische Gærtner geht stolz zwischen den zierlichen Beeten auf und ab, bis es damit bald ein klægliches Ende nimmt, indem die wurzellosen Pflanzen ihre welkenden Blætter und Blumen hængen lassen, und nur dürre Reiser zurückbleiben, wæhrend der dunkle Wald, auf den nie eine künstliche Pflege gewandt ward, der vor Menschengedenken zum Himmel emporwuchs, unerschüttert steht und den einsamen Betrachter mit heiligen Schauern erfüllt.

A. W. von Schlegel.

Thème allemand.

Aujourd'hui, comme autrefois, il n'y a pas d'autre inspiration poétique que d'être ému : Apollon et les Muses ne sont pas autre chose que l'émotion. Quiconque est ému est poète ; et, à ce titre, qui est-ce qui n'a pas été poète, c'est-à-dire qui est-ce qui n'a pas été ému une fois en sa vie par quelque grand spectacle ou quelque grande action ? Il n'y a pas de badaud de Paris qui, au Havre, sur la jetée, voyant partir quelque bâtiment, quand les matelots jettent leur dernier cri d'adieu, ne soit poète au fond du cœur ; mais de cette poésie-là il ne peut rien exprimer : c'est un sentiment, une inspiration qui traverse son cœur sans qu'il puisse s'en rendre compte. Dans les révolutions, dans les batailles, qne de poètes qui s'ignorent ! Que de poésie qui

naît et meurt dans le sein de l'homme sans briller au dehors ! Que de blocs de marbre enfin où se cachent des Apollons du Belvédère ! Le secret, c'est de les en faire sortir : tout l'art poétique est là.

Mettre dehors ce qui est dedans, voilà la difficulté et le mérite en littérature ; car, en dedans, tout est beau et poétique. Quand l'auteur est face à face avec son idée encore pure et vierge, c'est alors vraiment qu'il jouit du commerce des dieux ; il n'a eu encore ni les embarras ni les gênes de l'expression ; l'idée n'est pour lui qu'une inspiration et qu'une émotion intime. Mais bientôt il veut mettre au dehors ce qui est au dedans de lui-même ; il veut faire sortir de son front cette Minerve conçue dans son cerveau ; il veut l'envoyer sur la terre, la faire admirer et adorer : alors commence la lutte contre le style et les mots. Il veut exprimer son émotion telle qu'elle est ; il ne le peut. Ce qui était si pur et si beau, comme inspiration encore indistincte et confuse, d'abord s'obscurcit comme pensée, puis enfin, comme phrase, s'évanouit. Il avait du génie au fond du cerveau ; sur le papier, il n'est plus qu'un sot. Que de Minerves tout armées ainsi dans la tête, qui ne savent sortir du front qu'en déshabillé !

De là, plusieurs remarques à faire. Pourquoi beaucoup d'auteurs ont-ils une si grande idée d'eux-mêmes, et le public une si petite ? C'est la vanité, dit-on ordinairement. Il y a autre chose encore : c'est que l'auteur voit toujours ses idées comme il les a conçues, c'est-à-dire grandes et vraiment poétiques, tandis que le public les voit comme elles sont sur le papier, c'est-à-dire incomplètes et défigurées. Il y a plus : quand, dans les coteries, chacun, à charge de revanche, trouve son voisin admirable, ce n'est pas seulement convention, je m'imagine, ou aveuglement, c'est aussi qu'entre amis, avec un peu d'habitude, on entre et on pénètre si bien l'un dans l'autre que ce ne sont plus en quelque sorte les paroles, mais les pensées qui conversent ensemble ; on s'entend quasi par intention. Comment ne pas admirer, puisque, grâce à cette méthode, chacun se montre avec tout ce qu'il a de génie sans en rien perdre ? Aussi s'admire-t-on de concert. Mais le public est hors de cette sympathie, et il juge les gens moins par leur génie intérieur que par leurs ouvrages. Voilà encore d'où vient le désaccord.

Cette lutte entre la pensée et l'expression est aussi vieille au monde que la littérature.

SAINT-MARC-GIRARDIN.

AGRÉGATION DES SCIENCES NATURELLES.

Composition sur une question relative aux méthodes et aux systèmes dans les sciences naturelles.

Exposer les progrès qui ont amené l'état actuel de nos connaissances sur les phénomènes de la fécondation dans les êtres vivants.

Géologie et Paléontologie.

Origines géologiques du bassin de la Méditerranée. — Modifications qu'il a subies dans le cours des périodes antérieures. — Son état actuel.

Botanique.

Principales modifications de structure de la tige des Dicotylédones. — Comment elles sont liées, les unes aux conditions de milieu, les autres à la nature propre des plantes. — Emploi de ces dernières pour caractériser et délimiter les familles.

Zoologie.

Décrire et comparer les divers appareils qui ont été attribués à la fonction de circulation chez les animaux. — Caractères qui rapprochent ou éloignent ces appareils de l'appareil circulatoire des Vertébrés.

Développement de l'appareil circulatoire des Vertébrés supérieurs et notamment des Mammifères.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Classiques populaires. — Paris, Lecène et Oudin 1886-1888.

L'intéressante collection des *Classiques populaires*, publiée par la maison Lecène et Oudin, vient de s'enrichir d'un nouveau volume : *Les Chroniqueurs, Villehardouin et Joinville* (1), par M. A. Debidour. On comprend que le savant doyen de la Faculté des lettres de Nancy fût tenté par un pareil sujet; le temps n'est plus où notre histoire littéraire commençait au XVIe siècle, résumant dédaigneusement et comme par grâce, en deux ou trois chapitres, tout le moyen âge.

Une curiosité intelligente a débrouillé peu à peu « l'art confus de nos vieux romanciers », et nous a inspiré du respect, puis de l'admiration pour cette première floraison, si variée et si féconde de notre esprit national.

Parmi cette foule d'œuvres jeunes, naïves, pleines de sève, les *chroniques* et les *mémoires* tiennent une place importante. « Le Français, dit M. Debidour, comme l'ancien Gaulois, aime passionnément à conter. Aussi ne s'en est-il pas fait faute depuis sept ou huit siècles qu'il a une langue à lui. Chez nous, quiconque a pu prendre part de près ou de loin à des événements importants, ou simplement en fréquenter les auteurs, a cru devoir en tracer le récit pour la postérité ». Il y avait donc, à bien des titres, intérêt à faire revivre les physionomies de Villehardouin, de Joinville, de Froissart, de Commines. M. Debidour nous présente aujourd'hui les deux premiers, originaires l'un et l'autre de cette province de Champagne, si française, qui s'honorera plus tard du nom de Racine et de La Fontaine. La tâche était séduisante, mais difficile : l'œuvre de Villehardouin et de Joinville a pour cadre la société féodale encore imparfaitement étudiée dans sa complexité, sauf dans les ouvrages spéciaux; elle est écrite dans une langue qui nous paraît barbare, et où nous avons de la peine à reconnaître la forme primitive de la nôtre. Pour la rendre accessible aux lecteurs auxquels s'adressent les *Classiques populaires*, il fallait donc être un érudit, mais il fallait bien se garder de faire un étalage d'érudition. C'est ce qu'on pouvait attendre de M. Debidour. « Prendre pour types des auteurs tels que Villehardouin, Joinville, Froissart et Commines, retracer fidèlement leurs vies, analyser leurs livres avec exactitude, discuter leur autorité, exposer leurs caractères et leurs idées, mettre en lumière leurs qualités d'écrivains, les faire parler et agir devant le lecteur par de fréquents extraits de leurs ouvrages, tel est le programme que nous nous sommes tracés. » Il suffit de feuilleter le présent volume pour voir si M. Debidour

a tenu sa promesse, et aussi pour rendre justice à cette sûreté, cette simplicité de méthode, cette clarté d'exposition, ce style tout ensemble familier et coloré, pittoresque, qui ont déjà fait le succès d'autres ouvrages de vulgarisation historique du même auteur. Sans encombrer son livre des matériaux qu'il a consciencieusement amassés, il s'est contenté d'en dégager les traits essentiels qui lui ont servi à esquisser les deux physionomies si dissemblables du maréchal et du sénéchal de Champagne : d'une part, un rude batailleur, ayant les qualités chevaleresques, mais parfois aussi la brutalité de son temps, diplomate madré à l'occasion, qui nous mène à travers les laborieuses négociations que les Croisés entamèrent avec les Vénitiens, puis avec l'empereur grec Isaac, négociations commencées en vue d'assurer le succès d'une expédition en Terre sainte, et ayant pour résultat inattendu la prise de Constantinople, et la fondation éphémère d'un royaume français sur les ruines du Bas-Empire; d'autre part, un vieillard aimable, consacrant les dernières années de sa vie à élever un monument de piété filiale à la mémoire de saint Louis, de « son bon seigneur », guerroyant vaillamment, quand il le faut, en Égypte, à la Mansoure, aux côtés de son roi, mais préférant en somme le repos pacifique de son château de Joinville, et les longs récits de bataille « en la chambre des dames », chrétien fervent, et épicurien sceptique, aimant la bonne chère, « les fêtes et les quarolles », ne mettant jamais d'eau dans son vin, aimant à être « bien vêtu et nettement ».

Tels sont les deux historiens, ou plus justement les deux causeurs dans l'intimité charmante desquels M. Debidour nous fait entrer, et, en nous les faisant aimer, il nous fait aimer encore davantage « la doulce France », dont le génie semble nous sourire encore dans ces livres poudreux à travers six siècles.

C. Delaitre.

(1) Cette étude sera complétée par un second volume, en préparation, consacré à *Froissart* et à *Commines*.

Le Gérant : Paul DUPONT.

LA REVUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

Prix de l'Abonnement :

Paris, départements. . . . . un an : 15 fr.
Etranger. . . . . — 18 fr.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 297.9.88.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome X. N° 5. — 1er Octobre 1888.

SOMMAIRE. — *Balzac et son œuvre* (suite et fin), par M. Maurice Souriau. — *Faculté des lettres de Paris :* Thèses de M. Gustave Carré, par M. P. — *Concours d'agrégation en 1888* : : Agrégation et certificats d'aptitude de l'enseignement spécial. — *Bibliographie*, par MM. G. Edet, Jodin. — *Préparation par correspondance.*

BALZAC ET SON ŒUVRE

(Suite et fin).

La femme de trente ans et l'homme fort, telles sont les deux figures qui se détachent de l'œuvre de Balzac pour le lecteur qui, nourri d'études classiques, cherche par l'analyse à détacher, chez tous les personnages créés par Balzac, les traits communs et carac-

téristiques, et à les réunir ensuite pour former le héros et l'héroïne du romancier. Mais cette méthode, bonne pour la tragédie, qui cherche le général, serait dangereuse et peu topique si on l'appliquait seule dans une étude sur Balzac ; il a surtout peint des individualités très concrètes (1). Ce qui doit surtout attirer notre attention et notre admiration, c'est ce fourmillement de personnages qui remplissent la scène de *la Comédie humaine*. Balzac les évaluait à deux ou trois mille (2). C'est beaucoup. Des statisticiens dévoués, qui ont établi exactement les registres de l'état civil de Balzac, arrivent à un chiffre plus modeste : à peu près deux mille (3) ; c'est encore tout un monde.

Lorsque l'on fait défiler devant sa mémoire la troupe de *la Comédie humaine*, il semble que l'on assiste à la sortie d'un immense théâtre ; on voit s'écouler une foule, duègnes et ingénues, jeunes premiers et traîtres de mélodrame. Sur la masse de ces figures, quelques-unes sont en pleine lumière et arrêtent les regards ; ce sont les grands premiers rôles, les artistes en vedette qui figurent dans tous les romans à succès, et que nous finissons par connaître intimement, à force de les voir reparaître.

Outre, en effet, le flot des personnages secondaires, Balzac a tout un personnel d'élite, avec lequel il a composé une société à part ; on y retrouve toutes les divisions de la réalité, monde des artistes et des gens de lettres, monde de la finance, noblesse de robe et d'épée, voire une réduction du faubourg Saint-Germain. Aucun de ses mondes ne se confond, chacun d'eux a ses réceptions à part. Lorsque la duchesse de Maufrigneuse ouvre ses salons, nous pourrions faire à l'avance la liste des invités. Quand M. de Grandlieu apparaît, nous savons très bien auprès de qui le vicomte ira s'asseoir ; si les sourcils de Mme de Restaud se froncent imperceptiblement, c'est que Maxime de Trailles tarde bien à venir.

Parfois, dans ce grand monde de Balzac, quelques petits détails

(1) Plus d'une fois, pourtant, il a annoncé son intention de créer des types généraux, t. XXII, p. 50, et t. IV, p. 138-139.

(2) *Vie de Balzac*, par Mme de Surville, p. LXV.

(3) *Répertoire de la Comédie humaine*, par MM. Cerfbeer et Christophe, p. 560.

nous étonnent; chez une duchesse, un jeune homme qui prend congé « tourne sur les talons de ses bottes et s'élance gracieusement hors du boudoir ». (I, 71.) De Marsay lui-même trouve convenable de placer comme mot de la fin dans une histoire d'amour ce trait délicat : « Il y a toujours un fameux singe dans la plus jolie et la plus angélique des femmes. » (II, 133.) Après tout, si cela nous semble d'un goût douteux, c'est tant pis pour notre goût, car Balzac a été revu, corrigé et approuvé par une personne « de qui l'autorité ducale est incontestable ». (C. p. 250.)

Inclinons-nous donc devant la vérité de ces observations, et surtout devant le génie d'organisateur dont fait preuve Balzac ; son monde est admirablement complet. Aucun rouage, même le plus imperceptible, ne fait défaut ; on y trouve tout sous la main ; lorsque Rastignac a constaté que son compte ouvert à la banque Nucingen est épuisé, il n'a que le choix entre les usuriers Gobseck, Palma ou Werbrouck ; remis à flot, il reprend sa marche triomphale ; au sortir du boudoir de Mme de Nucingen, il court dans le monde où l'on s'amuse, et se permet quelques infidélités avec Florine ou Coralie, qu'il enlève à Matifat ou à Cardot. Si toutes ses nuits d'orgie ont un peu altéré sa précieuse santé, ne craignez rien, l'élève de l'illustre Desplein, le docteur Bianchon, arrivera vite dans sa voiture ; car Balzac, voyant que son cabinet réussissait, vient de lui permettre un coupé.

Ce n'est pas nous qui songeons à réunir ainsi entre eux ces romans, comme les diverses parties d'un même tout ; c'est Balzac lui-même qui nous renvoie d'un récit à un autre et qui, si notre mémoire est paresseuse, nous indique très exactement où nous avons vu tel ou tel personnage ; c'est ainsi que dans *Béatrix* apparaît « le jeune, spirituel et beau Charles-Édouard, comte Rusticoli de la Palférine, le héros de la scène intitulée *Un Prince de la bohème* (voir les *Scènes de la vie parisienne*), ce qui dispense de faire ici son portrait et de peindre son caractère ». (VII, 326.)

C'est encore à ses romans que Balzac nous renvoie lorsqu'il fait appel à notre expérience de la vie réelle ; on aime toujours de la même façon au fond, dit-il, qu'on soit marquis ou boutiquier. Voir *Un Début dans la vie*. (VII, 294.) Pour démontrer qu'il faut se défier

de tout le monde, surtout des vieillards, voir *Un Homme d'affaires, Scènes de la vie parisienne.* (VII, 312.)

Même quand il quitte ses romans et rentre dans la réalité, Balzac est hanté par leur souvenir, et c'est dans leurs fictions qu'il cherche ses termes de comparaison. Veut-il prouver à une de ses correspondantes qu'il est devenu très économe, il lui écrit, moitié plaisant, moitié sérieux : « J'ai l'esprit très Grandet, je vous assure. » (C. p. 486.)

Cette confusion étrange, voulue ou subie, entre la fiction et la réalité tient peut-être à ce fait que les héros de Balzac eux-mêmes contiennent une part de fiction et une part de réalité. Balzac leur a souvent beaucoup prêté de son imagination, mais il empruntait surtout à la réalité. Il aimait à pénétrer dans l'âme des sujets qu'il observait : « Chez moi, nous raconte-t-il, l'observation était devenue intuitive ; elle pénétrait l'âme sans négliger le corps ; ou plutôt elle saisissait si bien les détails extérieurs, qu'elle allait sur-le-champ au delà ; elle me donnait la faculté de vivre de la vie de l'individu sur lequel elle s'exerçait, en me permettant de me substituer à lui comme le derviche des *Mille et une Nuits* prenait le corps et l'âme des personnes sur lesquelles il prononçait certaines paroles. » (XXIII, 398.) A l'aide de cette observation pénétrante, Balzac *possède* l'âme d'un personnage réel et la communique à un de ses héros ; c'est une sorte de métempsychose.

Les caractères ainsi obtenus ne sont pourtant pas des reproductions serviles ; mais ce sont bien souvent ou des portraits exacts dont Balzac a déformé quelques traits, ou des esquisses d'abord purement imaginaires, sur lesquelles il est revenu ensuite, ajoutant des détails empruntés à tel ou tel personnage de la vie réelle.

Mon intention n'est pas d'écrire une clef de Balzac ; le moment n'en est pas encore venu ; du reste, les erreurs commises dans les premiers essais d'interprétation ne sont pas pour encourager ; par exemple, si Lucien de Rubempré, soufflété par d'Arthez, n'est autre que Jules Janin attaqué par M. Félix Pyat (1), il est peu probable

(1) Cf. M. Auguste Vitu, cité par M. de Lovenjoul, *Histoire des œuvres de H. de Balzac,* p. 423.

que Etienne Lousteau soit une autre incarnation du même Jules Janin, comme certains l'ont prétendu (1).

Mais on peut dès à présent admettre que Balzac, tout en travaillant sur des observations empruntées à différents originaux, faisait poser devant son imagination un seul personnage bien connu, sans qu'il lui déplût que la malignité publique s'amusât à retrouver dans le portrait quelques souvenirs du modèle. Pour ne parler d'abord que des artistes et des écrivains qui remplissent *la Comédie humaine*, il est facile de constater un procédé fréquent et ingénieux pour faire participer le héros fictif à la réalité vivante de telle personnalité en vue ; Balzac commence par un portrait très ressemblant, mais chargé : Mme de Bargeton, par exemple a « des joues couperosées sur les pommettes et auxquelles les ennuis et quelques souffrances avaient donné des tons de brique... des yeux de feu... des boucles élégantes... » Elle répéte avec verve « des phrases un peu vieilles qui parurent neuves ». (XVI, 52-53.) Au moment où le lecteur commence à se dire « mais ne serait-cepas là une caricature de Mme de Staël ? » Blazac lui-même nous souffle le rapprochement, en remarquant que tout le verbiage de Mme de Bargeton est « une contrefaçon des improvisations qui déparent le roman de Corinne ». (XVI, 60.) De même, nous voyons apparaître un musicien, Gennaro Conti ; on nous apprend que cet Italien est un peu jaloux, un peu vaniteux, très moqueur, charmant causeur ; il adore le macaroni... A l'instant où nous allons nous écrier : « mais, c'est... » Balzac nous évite une confusion fâcheuse, en ajoutant que son Conti serait le dieu de la musique n'était Rossini. (VII, 90.) Ce Conti aime une femme de beaucoup de talent, qui écrit dans une excellente langue d'admirables romans ; toute noble qu'elle soit, elle porte un nom roturier, un nom d'homme, elle aime si bien à se donner des allures viriles, que Balzac l'appelle : « le célèbre androgyne littéraire ». Dernièrement, elle a fait un voyage en Italie avec un écrivain qu'elle aimait. Elle et Lui en sont revenus brouillés ; c'est Camille Maupin... à moins, demande le lecteur, que ce ne soit George Sand ? Erreur, répond Balzac ; Camille Maupin est redevenue Mlle des Touches ; « Elle se moque très bien de Camille Maupin, ce cadet de George Sand

(1) Cf. M. de Lovenjoul, p. 103.

qu'elle appelle son frère Caïn, car cette gloire récente a fait oublier la sienne. Mademoiselle des Touches admire son heureuse rivale avec un angélique laisser aller, sans éprouver de jalousie. » (VII, 70.) A charge de revanche : George Sand était du coup moralement obligée de faire bon accueil à cette Camille Maupin

Qui lui ressemblait comme un frère,

ou comme une sœur.

Quelquefois, c'est plusieurs modèles qui posent successivement devant le peintre pour un seul portrait : Canalis, c'est Victor Hugo (1), c'est également Lamartine (2). Mais ni Victor Hugo, ni Lamartine n'auraient le droit de protester, car Canalis ne leur dérobe rien : « Victor Hugo a pris l'ode... Lamartine la méditation... Canalis donne dans la poésie fugitive. » (XVI, 254.) Ce n'était pas du reste volontairement que Balzac faisait ainsi de ses héros des Sosies des artistes vivants, il y était pour ainsi dire forcé par le plan général qu'il s'était tracé. Sa prétention était de peindre la société française au début du dix-neuvième siècle. Dans une période aussi limitée, Balzac trouve la vie réelle encombrée d'hommes très connus ; pour y faire pénétrer son personnel à lui sans que l'on crie trop à l'invraisemblance, Balzac donne aux héros de roman, comme passeport, un signalement qui ressemble d'une façon lointaine à celui des personnages de l'histoire.

On ne peut lui demander : qu'est-ce que votre Canalis ? Nous ne connaissons que Lamartine, Victor Hugo ou Alfred de Vigny ? — Eh bien, répondrait Balzac, où est la difficulté ? — Mais alors c'est un de ces trois-là ? — Pourquoi pas ? — Est-ce Hugo ? — Pourquoi ? — Alors Alfred de Vigny ? — Vous croyez ? — C'est donc Lamartine ? — Croyez-vous ? — Mais enfin, l'un des trois a dû se reconnaître ? — « Êtes-vous nigauds ! nous disait-il en riant et soulevant ses puissantes épaules... est-ce qu'on se connaît ? Est-ce qu'il y a des miroirs pour refléter l'être moral ? Si un Van Dyck tel que moi me peignait, je me saluerais peut-être comme on salue un étranger. — Il allait audacieusement lire ses types à ceux qui avaient posé. Ses auditeurs lui donnaient gain de cause, car, pendant que nous les regardions,

(1) Cf. M. de Lovenjoul, p. 166.
(2) Cf. M. de Lovenjoul, p. 102.

pleins d'anxiété, en pensant qu'il était impossible qu'ils ne se reconnussent pas, eux disaient : Quels caractères vrais ! Vous connaissez donc MM. *tels* et *tels* ? C'est leur portrait, leur vrai portrait (1) ! »

IV.

L'HISTOIRE DANS LA COMÉDIE HUMAINE.

Il est probable que Balzac ne tenta pas cette épreuve délicate auprès des hommes d'État qui dirigèrent à la fois les affaires de la France et les drames politiques de la Comédie Humaine, de 1815 à 1848. Mon intention n'est pas de contrôler les hypothèses déjà faites sur le nom que devait porter, dans l'histoire, tel héros de roman, ni d'en risquer moi-même quelques nouvelles. C'est un intérêt assez secondaire pour l'histoire littéraire que d'étudier jusqu'à quel point Rastignac, par exemple, ressemble à Thiers (2). A étudier de pareilles questions, la critique risque de tourner à la devinette et au commérage. Mieux vaut se demander, si, lorsque Balzac a parlé des grands événements politiques de son temps, il a cherché à justifier ses sympathies personnelles ou à les contrôler, en un mot s'il a fait de la politique ou de l'histoire.

Comme homme, il avait ses préférences : nous les trouvons indiquées plutôt dans ses lettres que dans ses romans. Avant tout, il n'est pas jacobin, et croit avoir jugé la Révolution, lorsqu'il proteste contre ceux « qui nous feraient rétrograder jusqu'au charnier fangeux des Hébert, des Chaumette, des Marat. » (C. p. 81.) Il n'est pas même républicain et parle en 1846 d'en finir avec « l'impossible république ». A ce moment du reste, il n'est pas non plus bonapartiste très convaincu, car pour lui « Louis-Napoléon est, comme dit Laurent-Jean, une échelle pour nous retirer de l'égoût de la République. » (C. p. 591.) Balzac veut, par sympathie et aussi par prudence commerciale, une royauté forte, mais non pas celle de la Restauration, compromise par les Ultras : « La justice veut qu'on flétrisse ces hommes qui se montrèrent plus royalistes que le roi. »

(1) Vie de Balazc, par Mme de Surville, p. LXVIII.

(2) M. Adolphe Racot, cité par M. de Lovenjoul, p. 494

(C. p. 81.) Il désirerait une monarchie constitutionnelle, avec Chambre des pairs, Chambre de députés censitaires, Clergé gallican, un peuple heureux, peu instruit et impuissant; une bourgeoisie libre et forte; pas de noblesse en dehors de la Chambre des pairs : voilà son rêve. (C. p. 78, 148.) C'était en fin de compte la Monarchie de Juillet, moins son monarque; car Balzac aimait peu Louis-Philippe au début; sur le tard, il se rallia, moins à l'homme qu'au régime qui lui permettait de faire des châteaux et surtout des jardins en Espagne : en songeant que ses magnolias, ses tilleuls et ses bouleaux des Jardies pousseraient paisiblement et vigoureusement grâce à la monarchie, il traduisait en prose, sans s'en douter probablement, le vers latin :

Crescent illæ! crescetis, amores.

Il se prenait alors d'un amour idyllique pour un gouvernement qui lui était de plus recommandé par la femme qu'il aimait. (C. p. 551-552.)

Comme romancier, Balzac n'est fidèle qu'à ses haines : il a beau nous promettre l'impartialité (VI, 184) il ne montre quelque indulgence que pour deux hommes: Danton, dont il reconnaît la grandeur, la générosité, allant même jusqu'à plaider les circonstances atténuantes pour ses violences (XXVIII, 248-262); Robespierre, ou plutôt *Roberspierre*, qui « reste à juger ». (XXXVII, 12.) Mais il déteste la Révolution en elle-même, et n'y trouve qu'un vaste mouvement de haine : « la chimérique égalité de 1793 » est traitée dédaigneusement d' « idée populacière ». (XVI, 2, 61.) C'est qu'en effet chez Balzac, si l'homme détestait les ultras, le romancier au moins était très talon rouge. Sans doute, il a prononcé dans l'*Histoire des Treize* l'oraison funèbre du faubourg Saint-Germain, considéré comme puissance politique, sans en faire précisément l'éloge ; il souligne avec plaisir chez ces grands seigneurs, qui ne sont plus de grands hommes, de la petitesse d'esprit ; il leur reproche de n'avoir voulu être qu'une oligarchie, quand ils pouvaient constituer une aristocratie. Mais il adore la noblesse ; il lui prête le beau rôle : dans *Une Ténébreuse Affaire*, par exemple, il ne montre que noblesse de cœur chez les nobles, tandis que les sentiments bas s'épanouissent

seuls chez les humbles. Balzac ne se sent en famille qu'au milieu des Navarreins, des Cadignan, des Mortsaux et des Blamont-Chauvry. Il leur a fait fabriquer spécialement, par le comte de Gramont, des armoiries qu'il décrit avec un soin pieux. (XIII, 61.) Il veille sur l'honneur de leur nom ; quand un scandale menace d'éclater, vite il étouffe l'affaire ; ils ont tant d'esprit, tant d'impertinence aristocratique, qu'il faut bien les tirer de tel mauvais pas où un manant aurait laissé son honneur de roturier. Ce n'est pas du reste une caste fermée que cette noblesse qu'il avait rêvée , elle ouvre ses portes toutes grandes au poète, et surtout au romancier. De là sa haine contre le gouvernement de Louis-Philippe avec lequel il ne se réconcilie qu'officieusement, dans sa correspondance ; il ne peut pardonner officiellement, dans ses romans, à une monarchie qui lui paraît exclure du pouvoir cette aristocratie de l'intelligence dans laquelle Balzac s'accordait un bon rang. On le voit, lorsque Balzac aborde une question historique, il ne juge pas, mais prononce un plaidoyer ou un réquisitoire ; il n'apporte pas dans ses études la froideur du savant, mais la passion de l'homme de parti. Cette restriction nécessaire une fois établie, il faut reconnaître que son œuvre y gagne en intérêt ce qu'elle perd en vérité. Les passionnés seuls nous passionnent. Il faudrait donc, pour que cette partie de l'œuvre de Balzac perdît de sa valeur artistique, c'est-à-dire de son intérêt, auprès des lecteurs français, il faudrait, dis-je, qu'un jour les gens de notre pays cessassent d'aimer les discussions politiques : Balzac a du temps devant lui.

Dût-il un jour passer comme historien politique, il restera comme le plus grand peut-être des historiens de mœurs que nous ayons eus jusqu'ici. Tout, dans son œuvre, est subordonné à l'histoire des mœurs, même l'histoire politique; car il laisse les grands événements aux historiens de profession, pour étudier « ces petites révolutions partielles... que les historiens des grands mouvements sociaux négligent d'examiner, quoique en définitif elles aient fait nos mœurs ce qu'elles sont. » (XXIII, 139.) C'est à ce titre que Balzac, lorsqu'il parle de lui-même à la troisième personne, dit plus volontiers « l'historien » que le « romancier » (1). Seulement ce n'est pas

(1) VII, 291 ; XIII, 144, etc.

une histoire solennelle qu'il compte nous présenter : suivant un mot de lui, qui a été souvent répété, il préfère « l'histoire vue en déshabillé ». (XXVI, 62.)

Plus nombreuses seront les années qui nous sépareront de l'époque où Balzac a placé l'intrigue de ses romans, plus, croyons-nous, grandira l'intérêt historique de son œuvre. Elle présente déjà pour nous le même attrait que la conversation d'un vieillard qui a su observer jadis, et qui se souvient maintenant.

Plus ces traditions orales disparaîtront, plus le témoignage de Balzac gagnera d'importance ; et nous pouvons, dès maintenant, instruits par l'histoire littéraire du passé, lui assigner à peu près sa place dans l'avenir ; de même que *la Princesse de Clèves* est, pour qui veut connaître les mœurs élégantes au milieu du XVIIe siècle, un aussi précieux monument que n'importe quels mémoires contemporains, de même *la Comédie humaine* sera aussi indispensable pour qui voudra faire dans le détail l'histoire des mœurs au début du XIXe siècle que les mémoires les plus sérieux sur la Restauration ou la Monarchie de juillet. Plus Balzac vieillira, plus son œuvre prendra d'intérêt scientifique.

Nous ne nous étonnons pas de lire au bas des pages, dans les meilleures histoires anciennes, des références au *Satyricon* ou à l'*Ane d'or* ; un jour viendra où personne ne se scandalisera de voir un grave historien renvoyer son lecteur au *Contrat de mariage* ou à *la maison Nucingen*. Seulement, nous pouvons à peu près deviner quelles réserves prudentes l'historien fera sur la valeur de ce témoignage ; on dira plus sérieusement et plus longuement ce que pense aujourd'hui tout lecteur de Balzac : la vérité n'est pas reproduite dans son intégrité ; la réalité est transformée, tantôt en beau, tantôt en laid. Certains détails reçoivent un développement anormal, qui détruit les proportions réelles. Tantôt la figure humaine est flattée, et prend une beauté idéale qui a pu exister comme exception, mais non comme règle ; tantôt, au contraire, elle est vigoureusement enlaidie, jusqu'à devenir répugnante. Pour quelques caractères qui se maintiennent dans les limites de la vraisemblance, combien sont forcés, en bien et surtout en mal.

Pourtant, quoique Balzac ait pu ajouter aux vertus ou aux vices qu'il prête à ses héros et héroïnes, la femme qu'il a créée ressemble

d'autant plus à la femme de la réalité que, par suite du succès triomphal de *la Comédie humaine*, la femme vraie, qui avait d'abord servi de modèle au peintre, se trouvant mieux dans son portrait que dans son miroir, a fait effort pour ressembler davantage à sa copie. C'est ainsi que le roman de Balzac a d'abord été un effet, puis une cause : il a été modelé sur la réalité, puis la réalité s'est en partie modelée sur lui. Combien de jeunes lecteurs de l'*Histoire des Treize* ont rêvé de dominer la société par une association mystérieuse.

De même qu'une partie de notre héroïsme national est faite de la grandeur cornélienne, de même on pourrait retrouver dans les passions qui agitent notre cœur, ambition, appétit des richesses, soif de l'amour, quelques parcelles de Balzac. Ce n'est pas impunément que l'on peut lire ces histoires magiques où l'art du romancier nous fait aimer des personnages plus grands que nature ; le roman en général, et surtout le roman de Balzac a souvent plus d'influence que la sage et affectueuse expérience de nos parents sur notre caractère, sur notre moralité.

V.

LA MORALITÉ DE L'ŒUVRE.

J'éprouve quelque scrupule à aborder ici cette question de la moralité dans Balzac, et surtout à chercher si elle contribuera à prolonger ou à compromettre la durée de son monument. On pourrait, en effet, me poser une objection préjudicielle : L'immoralité d'une œuvre, même avérée, est-elle une cause de ruine pour cette œuvre ? Peut-on dire, en modifiant le mot de Buffon : les ouvrages bien sages passeront seuls à la postérité ? Dans l'œuvre du dix-huitième siècle, ne sont-ce pas les parties les plus légères qui éveillent encore la curiosité ? Les lecteurs de *Manon Lescaut* ne sont-ils pas au moins aussi nombreux que ceux de *Paul et Virginie* ? Rassurons-nous, si l'immoralité d'un auteur est trop souvent une cause de succès auprès des contemporains, il tomberait devant la postérité s'il n'était qu'immoral. Si les *Lettres persanes* ne présentaient que l'attrait du sensualisme oriental habillé à la française, elles seraient actuellement au niveau des romans de Crébillon, c'est-à-dire de ces œuvres dont tout le monde parle et que personne n'a lues. Si Voltaire n'avait fait que *la Pucelle*, son œuvre n'aurait une place qu'au

fond du pupitre des collégiens précoces, et dans « l'enfer » des bibliothèques. La question de la moralité de Balzac est donc intéressante à poser ici, puisqu'il s'agit de savoir si son œuvre durera.

Il ne faudrait pas prendre au sérieux, ni généraliser, la boutade que Balzac, après l'insuccès de son *Vautrin* à la Porte Saint-Martin, écrivit dans un moment de mauvaise humeur : « Traiter la question de la moralité ou de l'immoralité du théâtre, ne serait-ce pas se mettre au-dessous des prud'hommes qui en font une question ? » (XLIV, 4.) Nous avons d'autant moins de scrupule à nous mettre dans les rangs de ces prud'hommes que nous nous y trouverons en fort bonne compagnie, voire avec Balzac ; dès ses débuts, il songeait surtout à moraliser son lecteur, et disait par exemple à propos de son *Cromwell* : « Je veux que ma tragédie soit le bréviaire des peuples et des rois. » (C. p. 23.) Son intention d'être moraliste et moralisateur éclate dans ses romans aussi bien que dans sa correspondance ; seulement on peut lui appliquer plus justement qu'à n'importe qui une de ses théories qui, dans sa pensée, convenait surtout aux autres : « L'auteur le plus profond ne comprend pas toujours, l'on peut dire même, ne comprend jamais... ni le bien ni le mal qu'il cause. » (XL, 153.) Ainsi Balzac s'imaginait que les *Scènes de la vie privée* sont excellentes pour « les âmes neuves » ; que, « Sans ce livre, tout de morale et de sages conseils, rien n'est détruit, rien n'est attaqué ; jamais la vertu ne fut plus vénérée et préconisée que dans ces scènes. « (C. p. 98.) Pourtant je me figure malaisément quelles vertus une âme neuve trouverait préconisées dans les *Mémoires de deux jeunes mariées*. *La Comédie humaine* ne me semble pas précisément faite pour la Bibliothèque rose. Deux volumes seulement sont spécialement dédiés aux jeunes filles : *Ursule Mirouet* et *Pierrette;* encore, pour ce dernier roman, plus d'une mère de famille hésiterait-elle devant certains détails physiologiques, si discrètement indiqués qu'ils soient.

A vrai dire, qu'il y ait des livres pour les âmes candides, c'est excellent : mais il nous en faut d'autres; à supprimer dans notre littérature tout ce qu'une jeune fille ne doit pas lire, nous perdrions la moitié du dix-huitième siècle et peut-être les deux tiers du dix-neuvième. Tout ce qu'on peut, tout ce qu'on doit demander à Balzac, c'est de ne pas être mauvais pour les esprits mûris par l'âge

ou l'étude. En nous plaçant à ce point de vue, il est assez facile de défendre la moralité de Balzac. Nulle part, dans *la Comédie humaine* (1), on ne trouve de ces œuvres ni même de ces passages érotiques destinés à chatouiller les sens, à échauffer l'imagination, et qui, si parfaits qu'ils soient, occupent dans les œuvres littéraires tout juste la place du Musée de Naples dans la sculpture. Balzac ne s'est pas égaré dans la littérature à huis clos. Même lorsqu'il se croit obligé de « fouiller les coins les plus obscurs du cœur, ou si vous voulez ceux que la pudeur des siècles précédents avait respectés » (XIII, 91), il le fait avec un tact très suffisant ; quiconque, en effet, ignore encore les aberrations orientales et les mystères de la bestialité humaine, pourra lire tout Balzac sans que rien puisse lui révéler une monstruosité. Quant à ceux qui n'ignorent plus rien des hontes de la vie, ils admettent que le romancier a le droit de décrire même ces turpitudes, puisqu'elles sont malheureusement vraies, à condition qu'il n'en parle pas trop souvent, qu'il ne choque point l'esprit par des crudités de mots, ni l'imagination par des vivacités de description : double défaut que Balzac a scrupuleusement évité.

Mérite-t-il un autre reproche, est-il attristant ? Incline-t-il l'âme au pessimisme ? Est-on tenté après l'avoir lu de trouver l'humanité moins bonne qu'elle n'est en réalité ? Balzac avait raison de conseiller à ses lecteurs de « résister à ce premier sentiment qui saisit tout être innocent à l'audition des crimes, à la peinture de tout malheur, à la lecture de Juvénal, de Rabelais, de Perse, de Boileau ». (C. p. 67-68). Sans doute, on peut trouver que certains de ses tableaux sont bien noirs : lorsqu'il nous apprend par exemple que, dans le grand monde de 1815, « dans une soirée, il se commet en pensées, en paroles, plus de crimes que la justice n'en punit aux cours d'assises » (X, 162), l'exagération est tellement évidente que le lecteur sourit et passe. On pourrait encore penser qu'il y a trop de coquins dans ses romans, c'est-à-dire que, toute proportion gardée, il y en a plus que dans la vie réelle. Qu'importe, si l'intention de l'auteur n'est pas de nous tromper sur cette proportion, et si surtout l'impression du lecteur, une fois le roman fini, n'est pas cette conclusion : décidément il y a en ce bas monde plus de coquins que d'honnêtes gens ! Quand bien même Balzac aurait introduit quinze cents gredins sur ses deux mille personnages où est le mal, pour qui sait

(1) J'en excepte, bien entendu, les *Contes drôlatiques*, qui n'en font pas partie.

raisonner ? Cela fera-t-il un coquin de plus à coudoyer dans la rue ? Mais il n'en est même pas ainsi. Le dernier roman de *la Comédie humaine* achevé, nous voyons défiler dans notre mémoire des scélérats, des hommes indélicats, des êtres neutres, d'honnêtes gens, même des personnes vertueuses ; n'est-ce pas ce que nous verrions passer sous nos yeux si nous ouvrions notre fenêtre pour regarder dans la rue ? Maintenant, si les cœurs sensibles trouvent Balzac attristant et déclarent qu'ils ne peuvent aimer des romans qui finissent mal, il faut plaindre ces cœurs sensibles, et leur recommander la lecture des contes bleus ; là ils trouveront des histoires se terminant bien, et qui à la longue ressemblent à une distribution de prix Montyon ; puis, quand ils descendront de ce paradis factice, orné de petits nuages blancs et roses, où ne volètent que des chérubins, lorsqu'ils reprendront pied dans la réalité, ils éprouveront une désillusion amère, ou conserveront leurs illusions affadissantes. Avec Balzac, on n'a pas à craindre ces brusques et désagréables passages du rêve à la réalité ; au contraire, on court la chance de trouver la vie réelle moins terrible que la fiction, la réalité plus douce après le roman.

Il n'est pas mauvais qu'on nous montre le mal ; le danger est qu'on nous le fasse aimer, ou même trop facilement excuser, que le romancier énerve en son lecteur

Ces haines vigoureuses,
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Il n'est pas bon de nous montrer une âme flétrie sous les dehors séduisants de la fraîcheur physique. Lucien de Rubempré a toutes les poésies de la jeunesse : il est beau, il a du talent ; l'amour met comme une auréole autour de cette ravissante figure ; le lecteur est tenté d'avoir pour lui l'indulgence et la sympathie de Balzac ; on oublie presque qu'il est sous l'ignoble protection de Vautrin. Ce Vautrin lui-même, cette personnification du mal, prend à nos yeux, grâce à la complaisance, je dirai presque la complicité de Balzac, une force qui touche à la grandeur ; le romancier veut peindre en lui « le Cromwell du bagne » ; il le trouve « monstrueusement beau » dans sa fidélité à ses affections ; il prétend enfin nous apitoyer sur la douleur sans nom que Jacques Colin éprouve à la mort de son ami. Les forces que Balzac lui prête généreusement, et qui seraient vertu dans

une âme pure, sont souillées par le contact du mal, et l'on s'étonne de voir des mots, réservés, jusqu'à Balzac, au bien, accouplés avec toutes ces idées vicieuses ; on est surpris par exemple d'apprendre que « la plus exacte probité qu'il y ait sous le ciel », c'est « la probité du bagne ». (XXXVI, 13.) Le roman vertueusement intitulé *Où mènent les mauvais chemins* n'est guère moral, malgré son titre ; dans ce livre, comme dans toutes les œuvres où l'on nous fait assister à la lutte de la police et du voleur, au fond nous sommes pour le gredin. Or, c'est là la véritable pierre de touche de la moralité d'une œuvre ; ce n'est pas la vertu ou le vice abstraits que l'écrivain nous fait aimer ou haïr, mais bien les héros qui les personnifient. Toute sympathie pour un être immoral est une dépravation, qu'il s'agisse d'un homme en chair et en os ou d'un personnage fictif. L'auteur aura beau, tout en peignant un coquin, protester vertueusement contre la coquinerie, montrer même à la fin le vice puni et la vertu récompensée, si le gredin nous est peint sous des couleurs séduisantes, si en un mot nous éprouvons quelque sympathie pour lui, l'auteur nous a rendu un mauvais service ; nous sortons de cette lecture moins bons ou pires que nous ne l'étions auparavant.

Le roman de Balzac est donc suffisamment moral quand il n'intéresse que l'esprit ; je le croirais volontiers dangereux pour ceux dont il touche le cœur.

La lecture n'est inoffensive que pour l'homme de trente ans, ou la femme de quarante ans. C'est en effet surtout pour les lectrices que l'œuvre de Balzac est réellement dangereuse ; car elles y trouvent les plus singulières théories et les exemples les plus bizarres sur les deux grandes questions qui les passionnent, le mariage et l'adultère. Les axiomes sur le mariage sont rares, mais significatifs : nous apprenons que « le mariage ne saurait avoir pour base la passion, ni même l'amour » (III, 220) ; que « les deux sexes doivent être enchaînés comme des bêtes féroces qu'ils sont, dans des lois fatales, sourdes et muettes ». (II, 133.) Quant à *la Physiologie du mariage*, je n'ai pas besoin d'en résumer moi-même l'esprit ; je me contenterai de ce que Balzac en dit lui-même : le sens de ce livre « est l'attribution exclusive de toutes les fautes commises par les femmes à leurs maris. » (C. p. 97.) Avec de tels principes, rien d'étonnant à ce que nous ne découvrions pas dans toute son œuvre un seul

roman pour nous montrer un homme et une femme trouvant tout simplement le bonheur dans le mariage.

Balzac prétend même qu'un romancier ne peut pas « écrire l'histoire de ménages heureux ». (XL, 310.) Reste donc l'adultère, pour nous peindre la passion triomphante. Tel est le système de Balzac. Est-il mauvais en soi ? Je le crois simplement exagéré : d'autres le trouveront radicalement faux ; mais peu importe ; l'important est ceci : son application est-elle mauvaise pour le lecteur ? La chose est plus discutable. En effet, d'un côté, il serait puéril de reprocher à Balzac toutes ses histoires d'adultères et de lui dire : il y a dans la vie réelle tant de bons ménages ! Pourquoi n'en parlez-vous pas ?

Les bons ménages, pourrait répondre Balzac, sont comme les rois heureux : ils n'ont pas d'histoire. Les autres seuls contiennent le drame qui vous intéressera.

Mais, à ne parler que des mauvais mariages, vous laissez supposer qu'il n'y en a pas d'autres ? — *La Gazette des Tribunaux* ne parle que de séparations de corps et de divorces : est-ce un journal immoral ? — D'un autre côté, il y a bien une différence entre *la Comédie humaine* et *la Gazette des Tribunaux :* c'est que dans cette dernière nous ne trouvons guère que de bien plates et bien vulgaires réalités ; dans le roman, l'adultère est souvent idéalisé ; Balzac accorde trop libéralement la virginité de cœur aux épouses infidèles ; la plus honnête, Mme de Mortsauf, reste matériellement pure, mais semble prendre plaisir à lutter contre ses remords pour pouvoir songer complaisamment à celui qui les fait naître. *Le Lis dans la vallée* n'est pas immoral pour une femme honnête, il est dangereux pour une vertu hésitante. Je sais bien que George Sand a dit : « On ne prouve rien avec des contes, ni même avec des histoires vraies... les bonnes gens ont leur conscience qui les rassure (1). » C'est donc qu'on les avait inquiétés ?

Plus prudent encore que George Sand, Balzac s'est mis, jusqu'à un certain point, à couvert sous l'autorité de la religion ; il pourrait dire pour sa défense que dans ses œuvres les âmes pieuses sont seules honnêtes, tandis que les autres succombent. (IV, 65.) Les fautes que commettent ses personnages sont même jusqu'à un cer-

(1) Notice sur *Horace*.

tain point la conséquence du péché originel : « peut-être les hommes les plus nobles ont-ils gardé dans leur constitution un peu d'argile, la fange leur plaît encore. » (VII, 258.) De même, s'il constate chez la femme honnête un « petit désir de libertinage », il l'appelle pieusement « le reste de notre boue primitive ». (VII, 328.) Tout cela est sans doute très orthodoxe; mais, dans une lecture superficielle, on court grand risque de pas remarquer ces prudentes restrictions; il se pourrait faire qu'après avoir lu *la Paix du ménage*, *Une fille d'Ève*, *la Femme de trente ans*, ou *les Petites Misères de la vie conjugale*, une lectrice oubliât de se dire : au fond, tout cela est pour la plus grande gloire de Dieu; car, si ces femmes coupables avaient un grain de religion, elles seraient restées les plus vertueuses personnes de la terre. — *La Comédie humaine* présente donc un certain danger, sans être foncièrement immorale; on la voudrait plus accessible à toutes les imaginations; car, à mérite artistique égal, l'œuvre morale vaut mieux même qu'une œuvre amorale.

Les romans de Balzac sont dangereux, mais on ne peut les comparer aux œuvres érotiques du XVIIIe siècle : ce ne sont pas de mauvais livres.

VI.

LA PERSONNALITÉ DE BALZAC DANS SON ŒUVRE.

L'œuvre de Balzac a donc encore de longs jours devant elle : tout ce qui chez elle était caduc est déjà tombé; les parties qui ont résisté dureront encore longtemps. *La Comédie humaine* renferme trop de vérité psychologique, de passion historique et de passions pour périr ; ajoutons une quatrième source d'intérêt : la personnalité de Balzac y apparaît si manifestement que, en disciples de Sainte-Beuve, nous éprouvons un véritable plaisir à contempler tantôt l'œuvre elle-même, tantôt les traits du créateur empreints dans sa création; c'est toujours le « *cœli enarrant gloriam Dei* » traduction libre : *la Comédie humaine* raconte la vie de Balzac, et elle y gagne ; les œuvres impersonnelles nous semblent maintenant

froides : quoi qu'en dise Boileau, il ne nous déplaît pas de découvrir un peu de gasconnade dans un auteur gascon. Ce n'était pas, il est vrai, l'avis de Balzac : « Un auteur qui prend la parole au milieu de son livre fait l'effet du bonhomme dans le *Tableau parlant*, quand il met son visage à la place de la peinture. » (XL, 155.) Qu'est-ce que cela prouve? Une seule chose : Balzac se connaissait mal. C'était inconsciemment qu'il mettait son visage à la place de la peinture. Il est assez facile de distinguer dans son œuvre ce qu'il y a mis de lui-même de ce qui est observation faite sur les autres ; il y a dans le premier élément quelque chose de plus vrai, de plus humain, qui nous fait dire aussitôt : ceci n'a pas été étudié sur autrui, c'est la vie intime observée du dedans et non du dehors, et par conséquent mieux vue. Ainsi, dans le roman nuageux de *Louis Lambert*, on distingue facilement ces deux éléments. Balzac veut nous peindre un jeune mystique de génie ; comme cette espèce de petit prodige n'existe pas dans la réalité, l'imagination de Balzac travaille à vide ; nous nous sentons en pleine chimère, et le passage de Rabelais nous revient à l'esprit : *chimæra bombinans in vacuo*. Tout à coup nous reprenons pied dans la réalité : le rêve cesse, la vie recommence ; c'est que Balzac se contente de nous raconter tous les froissements qu'un enfant de talent, sentimental, peut éprouver dans un internat ; Balzac, à ce moment, prête à son Louis Lambert les souffrances qu'il a éprouvées lui-même au collège des Oratoriens de Vendôme (XXXVIII, 2-25.) Et ce n'est pas seulement l'histoire de sa jeunesse que l'on pourrait ainsi reconstituer, c'est la personne même de Balzac qui nous apparaît jusque dans la taille de ses héros ; après avoir appris que Simon Giguet était « d'une taille assez élevée pour justifier sa nullité sonore » (XXVIII, 14), et qu'au contraire la stature de Wilfrid « était médiocre comme celle de presque tous les hommes qui se sont élevés au-dessus des autres » (XXXVIII, 255), je n'ai pas besoin que Balzac m'apprenne lui-même qu'il n'a que cinq pieds deux pouces (C. p. 56), je conclus de la taille de ses créatures favorites à la taille de leur créateur : Balzac fait ses héros à son image. Il leur prête jusqu'à ses manies du moment : pendant qu'il écrit *le Cousin Pons*, il est atteint de la monomanie du bric-à-brac ; il place dans la galerie de son collectionneur ce qu'il possédait lui-même et ce qu'il aurait bien voulu posséder. (C. p. 527, 555.) Surtout il leur

communique à tous un reflet de la grande préoccupation de sa vie ; il y a dans ses romans, comme aux guichets d'un banquier, un froissement de traites et de billets de banque, un tintement d'or et d'argent qui domine tous les autres bruits. Balzac avait été piqué par la mouche d'or. Un peu de cette jaunisse se retrouve sur le visage de ses héros, même sur la figure de ses héroïnes : Juliette de Chaulieu, disant sur son balcon adieu à Roméo de Macumer, ajoute au classique chant d'amour cette petite strophe pratique : « Allez me demander dans la matinée à mon père. Il veut garder ma fortune ; mais vous vous engagerez à me la reconnaître au contrat sans l'avoir reçue. » (III, 107.) C'est donc dans le cœur de ses personnages, c'est aussi dans leur esprit que se retrouve l'éternelle question d'argent ; leurs plaisanteries résonnent comme une pièce de cent sous sur du marbre. Butscha lance cet aphorisme par à peu près : « La reconnaissance n'a de valeur qu'à certain mont qui n'est ni le Parnasse ni le Pinde. » (VI, 252.) Est-ce un mot trouvé par le bossu ? Non, c'est un calembour que lui prête généreusement Balzac. On sait sa passion malheureuse pour ce genre d'esprit Elle est partagée par tous ses héros qui en font toujours et partout, même quand la situation prête peu à rire : une femme jalouse d'une écuyère nommée Malaga dit, dans sa fureur, à son amant : « Vous êtes ivre de Malaga. » (II, 82.) Une autre, une vieille femme « effarée », racontant un duel qui a fini tragiquement, remarque qu'il a eu lieu « dans le pré de M. Tulloye, un nom qui donne lieu à des calembours. » (XVI, 147.) Balzac n'a pu prêter à ses personnages que l'esprit qu'il avait ; les créateurs de génie peuvent bien donner à leurs créations des passions qu'ils ne ressentent pas eux-mêmes ; ils peuvent, par exemple, le cœur calme, décrire chez un de leurs personnages un accès de rage dans lequel ce dernier pense, parle et agit comme un furieux. Mais, quand il s'agit de créer un homme d'esprit, si généreusement qu'ils le dotent, c'est toujours sur leur propre fonds. Un héros de Balzac pourra donc avoir des passions bien à lui, que Balzac a observées chez les autres, qu'il n'a jamais ressenties personnellement, et qu'il teinte tout au plus d'un reflet de sa personnalité ; mais ledit héros n'aura jamais que l'esprit de Balzac ; c'est le lien qui rattache la créature au créateur ; l'esprit est peut-être ce qu'il y a de plus personnel chez un écrivain. La personnalité de Balzac se fait reconnaître ainsi jus-

que dans ses créations les plus vivantes, c'est-à-dire celles qui semblent le plus vivre d'une vie propre. Il serait facile de développer par de nombreux exemples l'idée que je viens d'indiquer ; mais elle me semble s'imposer d'elle-même. La vie intellectuelle de Balzac est si intimement unie à la vie passionnelle de ses personnages qu'il serait malaisé et même nuisible de les séparer l'une de l'autre : au milieu de l'œuvre, et indissolublement liée à elle, on voit rayonner la figure de l'ouvrier, comme le profil de Phidias au centre du bouclier de sa Minerve.

VII.

INFLUENCES SUBIES ET EXERCÉES.

Balzac eut admis cette comparaison, car il avait l'esprit classique, tout au moins à ses débuts. Il commença par une tragédie, et ce fut le dramatique sujet de Cromwell qu'il voulut asservir à la règle des trois unités. (C. p. 21-23.) Pour bien faire, il cherche à s'inspirer des maîtres classiques : « Crébillon me rassure, écrit-il à sa sœur. Voltaire m'épouvante, Corneille me transporte, Racine me fait quitter la plume. » (C. p. 16.) Ses héroïnes partagent ses admirations surtout pour Racine : Louise de Chaulieu exige que ceux qui l'aiment pleurent en lisant *Bérénice ;* si l'on n'admet pas que c'est « la plus horrible des tragédies » (III, 97), il faut renoncer à lui plaire.

Le « classicisme » de Balzac est donc puisé à la source la plus pure. Les maîtres seuls existent pour lui ; quant à leurs disciples, aux pseudo-classiques de l'École Impériale, Balzac professe pour eux le plus parfait dédain (1). Avec une divination littéraire qui lui

(1) « Joueur excessivement fort au bilboquet, la manie d'en jouer engendra chez le greffier une autre manie, celle de chanter ce jeu, qui fit fureur au XVIIIe siècle. Les manies chez les médiocrates sont souvent deux à deux. Gourdon... accoucha de son poème sous le règne de Napoléon. N'est-ce pas vous dire à quelle école saine et prudente il appartenait... Une centaine de Gourdons chantaient sous l'Empire, et l'on accuse ce temps d'avoir négligé les lettres ! » XXXII 263, 266.

fait honneur, Balzac comprend que ce n'est pas pendant l'Empire qu'il faut chercher l'influence littéraire de l'Empereur, que c'est surtout par un contre-coup lointain que Napoléon a fait une impression artistique sur les esprits; enfin que, si une renaissance littéraire a coïncidé avec une restauration politique, le premier mouvement ne dépend pas du second, mais de ce qui a précédé; aussi glorifie-t-il le dix-neuvième siècle pour ses tentatives immenses et presque toutes à la mesure du géant qui berça dans ses drapeaux l'enfance de ce siècle, et lui chanta des hymnes accompagnés par la terrible basse du canon. (VII, 78.)

Dirai-je pour cela que Balzac est un romantique ? Non certes : il éprouvait pour les deux fondateurs du Romantisme français une certaine admiration : elle est assez mitigée pour Mme de Staël sur le compte de laquelle il paraît avoir éprouvé quelques désillusions (1). L'éloge de Chateaubriand est fait sans réserves, mais sans enthousiasme (XXVIII, 219) ; Balzac a lu avec intérêt certainement, peut-être même avec passion, *Atala* ou *René*, mais sans en faire ses modèles : il disait qu'il était « obligé de tout lire pour tâcher de ne rien répéter ». (XXIII, 129.) Même Walter Scott, qu'il étudiait pourtant avec une admiration profonde, et qu'il trouvait le plus parfait des romanciers historiens, nous avons vu qu'il ne voulait pas l'étudier, et qu'au contraire, il prenait le contre-pied de son système. De la première manière du Romantisme, il n'adopte qu'une épithète : il parle une ou deux fois de « teintes romantiques » (XXXVI, 75) ; mais ce mot ne paraît éveiller dans son esprit aucune idée farouche ou sauvage, car il découvre jusque dans les placides campagnes de la Touraine des effets romantiques. (IV, 16.) Quant aux engouements de cette époque pour la littérature nuageuse, pour la poésie ossianique, son robuste tempérament l'en détourna : *Séraphita*, qui à première vue semblerait dû à cette influence fut composé de 1834 à 1835, c'est-à-dire à un moment où la vogue d'Ossian avait cessé ; ce roman ne peut être attribué qu'au goût de Balzac pour le mysticisme et pour Swedenborg ; encore, s'en dégouta-t-il vite, persuadé probablement avec Pascal que l'homme n'est ni ange ni bête, et que qui veut faire l'ange fait la bête. En fin de compte, Balzac n'a fait qu'un seul em-

(1) XVIII, 358 ; XXIX, 15; XXXII, 8-9, 15-16.

prunt essentiel au romantisme de Châteaubriand; on trouve dans la foule de ses personnages un petit-cousin de René, c'est Albert Savarus : il est « fatal » et « bâtard ». (II, 212, 229.)

Pour la seconde manière du romantisme, Balzac est impitoyable; c'est surtout chez les provinciaux qu'il en montre le plein épanouissement : la Muse du département est « moyen âgiste ». (XIII, 85.) S'il introduit un instant le romantisme à Paris, dans l'aristocratique salon de Mlle des Touches, c'est pour railler « ses dagues, ses mâchicoulis, ses cottes, ses hauberts, ses souliers à la poulaine, et tout son romantique attirail de carton peint ». (XIV, 236.) Deux pages de description d'un Jeune-France se terminent par ce résumé : « Enfin le terrible Raoul est grotesque. » (III, 254.) C'est, ce semble, l'opinion de Balzac sur la poésie nouvelle; il trouve qu'elle abuse des tableaux sombres, « un peu trop semblables à ce que les peintres appellent des écorchés ». (XIII, 108.) Je ne sais trop même si ce n'est pas le romantisme, et non le classicisme, qu'il faut reconnaître dans « le hideux squelette d'une littérature aux abois ». (II, 123.) A coup sûr, c'est bien la nouvelle école qu'il charge un simple libraire d'exécuter avec une méchanceté incomparable. Balzac n'excepte de ses critiques que Béranger, Lamartine et Victor Hugo : encore les met-il, amère ironie pour des romantiques, en compagnie de Casimir Delavigne. (XVI, 291.) Son admiration pour Lamartine n'implique pas une influence reçue ; ce que le romancier prisait surtout chez le poète, c'était son talent d'orateur. (C. p. 516.) Comme versificateur, il le mettait sur le même rang que Barbier : « C'est, avec Lamartine, le seul poète vraiment poète de notre époque ; Hugo n'a que des moments lucides. » (C. p. 102.) Admettons que cela ne soit qu'une boutade : il n'est pas moins vrai que ce mot nous donne la note de l'enthousiasme de Balzac pour le chef incontesté du second romantisme. Officiellement, il multiplie l'éloge de Victor Hugo, il lui dédie même *les Illusions perdues ;* mais au fond il en est séparé, et très profondément, surtout par la politique. Il discute avec Hugo dans ses romans comme dans le salon de Mme de Girardin. (C. p. 516.) Il réfute d'un mot le socialisme du *Dernier Jour d'un condamné*, et passe. (XXXI, 75.) On trouve par-ci par-là quelques souvenirs d'*Angelo*, de *Ruy-Blas* et du *Roi s'amuse* (1), mais ce sont cita-

(1) XXIV, 186; VII, 174; III, 54; XVIII, 118; XXXVI, 312.

tions de courtoisie, et rien de plus. Le drame de Victor Hugo a eu pourtant sur le roman de Balzac deux influences, dont la première est, je l'avoue, un peu hypothétique ; il semble que Balzac ait introduit la foule dans son œuvre, au lieu du personnel réduit des romans classiques, convaincu par les théories de la préface de *Cromwell* et la pratique de V. Hugo. Pour le second point, c'est certainement une des idées les plus chères à notre grand poète que nous retrouvons dans plus d'une page de Balzac : la rédemption de la femme coupable par l'amour. Béatrix apprend à Camille Maupin qu'elle aime Calyste de Guénic : « Il m'a... Vous ne vous moquerez pas de moi ? Non. Eh bien ! son adorable amour m'a purifiée. » (VII, 186.) Dans *les Marana*, nous retrouvons à la fois la Tisbé et Marion Delorme. La Marana nous apparaît purifiée jusqu'à un certain point par son amour pour sa fille; elle verse sur elle « une de ses larmes que recueillent les anges ». (XXXVI, 15.) Quant à sa fille, sans être une courtisane, elle a quelques peccadilles à se reprocher ; mais qu'importe ; le vers assez célèbre qu'un poète moderne a mis aux lèvres de Marion Delorme était trempé dans le vrai, vers tout cornélien, d'ailleurs :

Et l'amour m'a refait une virginité (1).

En somme, Balzac a bien peu emprunté à Victor Hugo ; il préférait décidément la prose à la poésie, qu'il comprenait peu (2). Il mettait Walter Scott bien au-dessus de Byron (C. p. 276); pourtant il ne lui donnait que la seconde place, réservant modestement la première à l'élu de la postérité. A coup sûr, il ne mettait au premier rang ni George Sand, quoiqu'il eût de l'amitié pour elle, ni Eugène Suë, qu'il trouvait « borné et bourgeois » (C. p. 281), ni surtout Dumas, qui ne figure dans *la Comédie humaine* que comme dramaturge, et dont il prisait peu les romans historiques (3). Pour lui-

(1) XXXVI, 37.

(2) Léon Gozlan, *Balzac en pantoufles*, p. 30.

(3) XVIII, 204-205; *Correspondance*, p. 478-481.

même, Balzac voulait une place à part ; il dédaignait de se mêler au cortège de Victor Hugo ; il ne voulait pas être un disciple, mais un maître ; son rêve secret a-t-il été réalisé : est-il le chef d'une école ? est-il le père du réalisme ?

Il est certain que toute une secte littéraire a essayé d'accaparer Balzac et d'en faire un porte-drapeau. Dès 1848, M. Champfleury lui dédiait *Feu Miette*. Actuellement, pour certains, Balzac est devenu un classique du réalisme, un de ces maîtres placés si haut qu'on peut reprendre un de leurs thèmes et le traiter à nouveau en le mettant au goût du jour (1). Nous avons lu, dans les œuvres critiques de M. E. Zola, que George Sand était, en matière d'art, le principe du mal, et que Balzac personnifiait le bien et le beau. Enfin on a mené autour du maître romancier un tapage un peu compromettant, tumulte qui a pris les proportions d'une ovation, et qui a justifié ce mot de Balzac : « En France on ne peut triompher que quand tout le monde se couronne sur la tête du triomphateur. » (XVII, 255.) Et pourtant, de ceux qui s'attellent à son char, en criant : « Maître, nous sommes tes disciples ! Père, nous sommes tes fils ! » combien seraient reconnus par Balzac pour ses descendants légitimes ? Si le petit génie Camillus continue à porter dans l'autre monde les nouvelles du nôtre et les romans qui viennent de paraître. Balzac doit quelquefois faire la grimace en feuilletant certains produits et sous-produits de ses disciples, tandis que Mme de La Fayette lui adresse un sourire indulgent et tâche de calmer Boileau, qui parle de rééditer son dialogue des *Héros de romans*, plus nécessaire que jamais.

Balzac n'a rien de commun avec ceux qui lui dressent une statue pour se hisser sur le piédestal ; il a reproduit la vérité, mais il ne l'a pas servilement copiée ; il a aimé la précision dans le rendu, mais non pas un décalque pur et simple de la réalité ; il a voulu rivaliser avec la peinture et non avec la photographie. Sans doute, il préparait avec soin son canevas, s'adressant aux gens compétents pour obtenir les détails qui lui manquaient : au bourreau Samson, pour

(1) *Les Employés* ont eu récemment une nouvelle édition, revue, corrigée et fort modifiée dans *l'Affaire Froideville ;* il n'y a pas jusqu'aux œuvres de jeunesse non signées qui n'aient servi de modèle : *le Centenaire* a eu l'an passé les honneurs de l'adaptation dans un feuilleton du *Temps*.

écrire *Un Épisode sous la Terreur* (1); à un vieux musicien, pour terminer *Massimilla Doni;* à des commissaires-priseurs, pour décrire une vente ; il est fier de l'approbation que magistrats et avocats ont donnée à *l'Instruction criminelle;* et c'est tout triomphant qu'il s'écrie, après avoir terminé *le Contrat de Mariage*, que son intérêt « ne peut être saisi que par les gens d'affaires ». Il est certain que c'est le triomphe du réalisme, et qu'un roman doit être merveilleusement « documenté » pour que, avant de le juger nous-mêmes, nous soyons obligés de demander à la Chambre des notaires son avis sur la valeur scientifique de ce livre. Mais il est rare que les romans de *la Comédie humaine* ne soient pas immédiatement accessibles à tout lecteur ; on les sent vrais sans affectation puérile de précision, et surtout francs sans crudités ; un peu poussés au noir quelquefois, mais jamais jusqu'à l'ordure. Tout le monde pourrait lire sans répugnance, sans effarement, le roman où Balzac a décrit la vie des paysans, sans rien cacher, mais sans rien forcer, mettant dans leur bouche leurs plaisanteries qui sont souvent grossières, mais jamais cyniques, peignant la facilité de leurs mœurs sans en faire des satyres.

Réaliste donc, si l'on veut, Balzac n'est responsable que de ce qu'il a fait, et non de ce qu'on a fait après lui ; ne peut se réclamer de Balzac que celui qui accepte ces trois principes dans lesquels se trouve formulée toute la doctrine du grand romancier :

I. « En littérature, on ne compose un type qu'en employant les singularités de plusieurs caractères similaires. » (VI, 110.)

II. « Beaucoup de choses véritables sont souverainement ennuyeuses. Aussi est-ce la moitié du talent que de choisir dans le vrai ce qui peut devenir poétique. » (IV, 259.)

III. L'art a pour mission de spiritualiser la nature (2).

(1) *Vie de Balzac*, par Mme de Surville, p. XLII. — *Correspondance*, p. 226, 281, 524, 528.

(2) Ce dernier principe n'est pas expressément formulé par Balzac lui-même dans ces termes-là, mais je crois pouvoir extraire cette formule du passage suivant : « Qui connaît Nemours sait que la nature y est aussi belle que l'art, dont la mission est de la spiritualiser. » (IX, 4.)

Combien de nos réalistes modernes accepteraient ce *Credo* de Balzac ? Je crois avoir assigné à celui qu'ils prennent pour chef sa véritable place dans la littérature moderne. Il a eu la force d'esprit suffisante pour côtoyer le romantisme, sans prendre uniquement son imagination pour guide, ce qui a été l'erreur des romantiques de 1830. Tout en rappelant l'art à sa véritable vocation, tout en transportant dans ses œuvres la vie réelle telle qu'il la voyait, il n'a jamais oublié qu'il avait le droit et le devoir de choisir, de transformer la réalité, en un mot de créer en empruntant tous les éléments de sa création à cette réalité. Trop heureux Balzac et ses lecteurs, si le fécond romancier n'avait pas transgressé bien souvent la sage loi qu'il a formulée ainsi : « *Poco e bene* devrait être la devise des barbouilleurs de papier. »

Il est temps de suivre pour mon propre compte l'une au moins de ces deux recommandations. C'est à mon auteur que j'emprunterai l'idée et le mot de la fin.

Un jour Balzac eut une vision, du moins, il la raconte ainsi au début de *la Physiologie du Mariage :* il vit un océan formé par tous les livres du siècle qui montaient et descendaient par grandes lames, portant à leur crête une écume d'imprimeurs et de journalistes ; de temps en temps, des gens dévoués se hasardaient sur cette mer immense et tâchaient de sauver quelques épaves du naufrage. — Combien d'œuvres de Balzac ont surnagé ? Combien peuvent et doivent être signalées et pieusement recueillies par la critique ? Parmi les gros romans, je ne vois guère que *les Illusions perdues*, *le Père Goriot*, *la Recherche de l'Absolu*, *Eugénie Grandet*, *la Cousine Bette*, *le Cousin Pons* et *la Peau de chagrin*.

Encore ne sont-ce pas là les vrais chefs-d'œuvre de Balzac ; c'est dans ses courtes nouvelles qu'il est arrivé à la perfection de son art ; je citerai : *la Bourse*, *la Vendetta*, *le Message*, *l'Illustre Gaudissart*, *la Messe de l'Athée*, sans compter, dans des livres qui sont peu lus, des scènes exquises ou grandioses : dans *les Paysans*, la pêche à la loutre, dans *le Médecin de Campagne*, la légende de Napoléon contée par un vieux soldat.

Avec ce bagage, Balzac peut affronter toutes les comparaisons. Sa

légitime ambition serait satisfaite, s'il pouvait constater la place qu'il occupe encore parmi nous. Il avait dit : « En somme, voici le jeu que je joue : quatre hommes auront eu en ce demi-siècle une influence immense : Napoléon, Cuvier, O'Connel; je voudrais être le quatrième. » (C. p. 382.) Je modifierai un peu ce rêve qui deviendra une réalité très suffisante, même pour un génie si orgueilleux qu'il soit ; quatre écrivains ont eu sur notre littérature moderne une influence prépondérante : Victor Hugo, Lamartine, George Sand; Balzac est le quatrième.

MAURICE SOURIAU.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. GUSTAVE CARRÉ, *professeur d'histoire au lycée Lakanal* (15 juin 1888).

M. Gustave Carré est une de ces natures bien douées, mieux équilibrées encore, qui font à merveille tout ce qu'elles entreprennent, parce qu'elles le font simplement, avec conscience, avec intelligence, avec tact, avec goût. Il a deux sujets à chercher: il en trouve deux très intéressants, très amusants. Il doit les étudier: il les étudie selon les bonnes méthodes. Il doit mettre en œuvre ses matériaux: il les produit de la manière la plus agréable du monde, avec un intérêt soutenu, et il prête si peu le flanc à la critique que, dans sa soutenance, on a pu discourir et causer bien plus que discuter.

Sa thèse latine est une des meilleures que la Sorbonne ait eu à juger cette année (*De vita et scriptis Nicolai Borbonii Vandoperani.* 1888, Hachette, 85 p.) Malgré quelques fautes de grammaire dont l'historien aurait bien pu faire nettoyer ses pages par un collègue, on prend plaisir, vous entendez bien, oui, plaisir, à lire ce latin clair, vif, spirituel, qui sait nous intéresser à un homme qu'assurément peu d'entre nous connaissent. Ce Nicolas Bourbon, qu'on appelait aussi Bourbon l'Ancien, qu'est-ce? Il était né à Vendeuvre dans l'Aube, en 1503. Cet érudit, qui était à peine la menue monnaie d'Érasme, de Budé et de tant d'autres de ses contemporains, fut un voyageur. Il s'en va en Angleterre, faire métier de précepteur, il revient s'établir à Lyon, — c'étaient des voyages alors, — sans parler de ses

autres pointes. Pauvre, humble, bouffon, impudent, il implore, entre autres Mécènes, la Marguerite des Marguerites. C'est un mendiant de lettres, condition fréquente alors et non méprisée. Il finit en mendiant. On ne sait ni où, ni comment il mourut. La thèse est émaillée de ses vers, car il a fait nombre de poésies latines, lesquelles ne manquent point d'agrément. Il a des vues pédagogiques, qui ne laissent point d'être curieuses. M. G. Carré ne surfait pas son homme : il regrette sa destinée trop aventureuse, et il le tient pour un bon précepteur. Bourbon est peut-être quelque chose de plus, un obscur soldat de la Renaissance, qui a combattu à son rang, et aussi, ce fut son tort, un peu trop hors de son rang. L'homme, le poète, le professeur, voilà la trilogie de la thèse. Les renseignements épars dans les œuvres de l'homme ou dans celles des contemporains, voilà le champ d'exploration. Un peu plus de soin à réunir les traits de caractère pour en faire un portrait, un peu plus d'attention à montrer que les idées de Bourbon n'avaient rien d'original, ni même de personnel, et qu'elles nous montrent simplement l'idéal du siècle, et la Faculté n'aurait eu qu'à louer dans cet aimable travail, où est si sensible la mesure dans les jugements et la grâce dans l'expression.

La thèse française (*L'enseignement secondaire à Troyes du moyen âge à la Révolution*, 1888, Hachette, 387 p.), loin de tirer l'auteur, champenois jusqu'aux moelles, de sa Champagne bien-aimée, l'y enfonçait au contraire plus encore que sa thèse latine. Déjà auteur d'une *Histoire de Troyes*, il développait pour ses juges de Sorbonne un épisode de cette histoire, épisode intéressant par lui-même, et pour nous en outre, par suite des circonstances. Il y a toujours profit à étudier l'enseignement en France, dans ses origines si peu connues. Le moyen d'éclairer la question est justement celui qu'a pris M. G. Carré. Une pareille enquête dans un grand nombre de villes donnerait les éléments d'une œuvre d'ensemble qu'il serait, à l'heure présente, très prématuré d'entreprendre. C'est ainsi qu'Augustin Thierry conseillait à ses amis, à ses disciples, de s'en tenir à l'*Histoire générale* d'Henri Martin et de reprendre une à une toutes les questions, toutes les parties de notre histoire nationale, laissant aux grands historiens du XXe ou du XXIe siècle le soin de recommencer Henri Martin sur nouveaux frais, avec des matériaux renouvelés.

L'intérêt que la thèse emprunte aux circonstances venait de ce que le principal morceau en est l'enseignement de l'Oratoire, dont M. l'abbé Lallemand avait, quelques jours auparavant, occupé la Faculté. Certaines assertions de cet honorable ecclésiastique avaient paru suspectes. La suspicion s'est trouvée justifiée par les pièces qu'apporte M. G. Carré. A en croire M. l'abbé Lallemand, les pères de l'Oratoire, dans leurs classes, auraient fait grise mine aux vers latins. Nous fournissions, dans un précédent compte rendu, une première preuve à l'encontre, en rapportant ce curieux sujet d'une pièce de vers, donné par eux à leurs élèves : « Compliments d'un neveu à son oncle qui vient de subir l'opération de la fistule. » Parcourez maintenant l'appendice de M. G. Carré : vous y verrez des pièces de vers latins, avec des fables en latin, des « dilatations en périodes » d'une pensée, une amplification latine, un discours latin, une lettre en latin, le canevas d'une tragédie latine en cinq actes, avec le nom des personnages et des acteurs. Les vers latins fussent-ils absents, une telle variété d'exercices en latin ne permettrait pas de supposer qu'on les laissât alors de côté.

Puisque nous avons touché ce point, disons que parmi ces pièces se trouve jusqu'à une composition française. Elle est bien anodine à coup sûr, car il s'agit de décrire les promenades de Troyes, et c'est à des rhétoriciens que ce beau sujet est donné. Dans les classes précédentes, on n'apprenait guères le français qu'en traduisant du latin, ce qui n'est peut-être pas une si mauvaise méthode. On pensait qu'un élève n'a pas besoin de connaître théoriquement et historiquement la langue maternelle, et que la bien parler, la bien écrire, c'est montrer qu'on la connaît. Mais on aurait pu donner à de grands garçons des matières moins banales et plus relevées.

L'enseignement des Oratoriens n'est qu'un point dans l'enquête de M. G. Carré. Ne voyant pas très clair tout d'abord et voulant voir clair à tout prix, il s'est livré aux plus minutieuses études. Il a relevé jusqu'aux comptes du boucher et du pâtissier. Il est arrivé à pénétrer plus avant qu'on ne l'avait fait dans les maisons de l'Oratoire, et, sans leur refuser l'estime, il a pu se convaincre qu'elles ne valaient peut-être pas leur réputation.

Elles ont pourtant trouvé beaucoup de faveur auprès de la Fa-

culté, et dans cette faveur je ne jurerais pas qu'on n'eût pu reconnaître la trace de quelque mauvaise humeur contre des expériences récentes. Quoi qu'on puisse penser de ces expériences, des nouvelles méthodes et des nouveaux programmes, il est certain que de traditionnelles habitudes en sont dérangées, et que, notre enseignement universitaire étant l'héritier de celui des ordres ecclésiastiques qui le donnaient avant l'Université, nous nous retrouvons en quelque sorte chez nous, dans nos vieux meubles, quand on nous ramène aux Jésuites ou aux Oratoriens.

Il y aurait pourtant d'essentielles distinctions à faire sur l'organisation matérielle ; on peut admettre que les maisons ecclésiastiques ont souvent eu l'avantage, parce que, leur poche étant mieux garnie que la nôtre, elles peuvent dépenser sans compter. Tel n'était pourtant point, paraît-il, le cas de l'Oratoire. Son budget était assez misérable. Les membres de la commission administrative qui visitent nos lycées pour y surveiller les services matériels, et en particulier la nourriture, pourraient même juger que le régime alimentaire est mieux entendu chez nous. Ils pourraient faire remarquer que le porc, qui n'est guère plus en odeur de sainteté dans nos établissements que chez les Juifs, faisait le fond de l'alimentation substantielle à l'Oratoire ; qu'on y abusait des sirops, des confitures, des pâtisseries. Croirait-on que le compte du pâtissier était plus fort que celui du boucher? Les bons pères connaissaient et flattaient le goût de l'enfance.

Ils le flattaient aussi en leur apprenant à réciter des scènes dramatiques. En les amusant, ils exerçaient leur mémoire, ils leur apprenaient à parler, à se présenter. On sait qu'à Orléans, M. Dupanloup faisait réciter des tragédies entières de Sophocle dans le texte grec. Nous avons renoncé à cet exercice. On pense qu'il faisait perdre beaucoup de temps. Était-ce bien du temps perdu ?

Les distributions de prix étaient en honneur, mais à un point de vue différent du nôtre. Ce que nous récompensons, c'est la supériorité relative d'un élève sur ses camarades. Qu'il ait bien ou mal fait, s'il a mieux fait, il est récompensé. Chez les bons pères, tout élève qui avait bien fait recevait un prix, et l'on dit même que, si le meilleur n'était pas jugé bon, il n'en obtenait point, ce qui devait être beau-

coup plus rare. Le danger du système, dont je ne médis point trop d'ailleurs, c'est qu'on se montre trop facile, et qu'ainsi chacun obtienne son volume ou sa feuille de laurier. De cette façon se passent les choses dans nombre d'établissements libres, à la grande satisfaction des familles, plus en fonds de vanité que de jugement.

Faut-il croire que les Oratoriens usaient, à cet égard, de quelque sévérité? Ce qu'on ne peut nier, c'est qu'ils avaient des examens de passage. Les *insigues* et les *boni* étaient seuls admis à passer d'emblée dans la classe supérieure. Les *mediocres* étaient soumis à un examen au moment de la rentrée. On a paru croire que cet examen était sérieux, sévère même, et on nous l'a proposé pour modèle, comme pouvant être le salut de nos études. Cependant M. G. Carré donne, pour six années, un tableau de ces examens de passage, et je ne le trouve pas si édifiant. En 1774, sur 35 élèves de rhétorique, il y a 5 *insignes;* c'est beaucoup! 12 *boni*, 15 *mediocres*. C'est donc un peu moins de la moitié soumis à l'examen, et ce serait assez; mais, sur ce nombre 15, on en condamne 6 à redoubler (*maneant*); 3 sont déclarés *dubii*, c'est-à-dire admis provisoirement, par tolérance; 4 sont admis définitivement (*excessere*). Restent 2 dont il n'est pas même fait mention. Ce sont peut-être ceux qui ont préféré ne pas revenir au collège. Prenons la sixième : 27 élèves, 2 *insignes*, 8 *boni*, 8 *mediocres*, dont 10 *maneant*, 3 *excessere*. Quand les *mediocres* s'élèvent à 17 ou 18, les *boni* sont au nombre de 12, 13, 15. La sévérité était donc alors plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui, quoique certains de nos lycées donnent, à cet égard, le bon exemple. Mais l'écart n'est pas considérable.

Il faut louer sans doute les Oratoriens, qui étaient pauvres, de n'avoir pas craint, en renvoyant des élèves, ou du moins en s'exposant à les perdre, d'enrichir les maisons des Jésuites, leurs rivaux. Mais qu'on y prenne garde : quand on nous exhorte à faire comme les Oratoriens, on confond des situations très différentes. Entre Oratoriens et Jésuites, il n'y avait qu'une querelle de boutique. L'élève qui passait des uns aux autres en recevait les mêmes doctrines chrétiennes, à certaines nuances près; c'était l'essentiel. Nous, nous ne pouvons renvoyer des élèves sans les pousser en quelque sorte dans les maisons ecclésiastiques, où ils reçoivent une instruction, une

éducation contraires aux idées de la société moderne ; nous les replaçons sous l'éteignoir du moyen âge. Une sévérité moindre de notre part est donc beaucoup plus héroïque ou, selon le point de vue, plus condamnable. La lutte durant encore entre les deux principes, nous nous exposons à livrer des soldats aux bataillons ennemis. Quand ceux-ci auront mis bas les armes ou cessé d'être à craindre, il sera temps de tenir la dragée haute aux écoliers qui veulent s'assurer, non pas le savoir, dont trop d'entre eux n'ont cure, mais l'apparence du savoir, par l'étiquette de la classe où on le prend.

Notez que je n'ai parlé que des idées sociales et politiques des temps modernes opposées à celles des temps passés ; mais il y a aussi des idées morales de tous les temps dont il serait permis de penser que les Oratoriens eux-mêmes, comme les Jésuites, n'avaient pas un suffisant respect. Ils avaient des espions, des *exploratores*. Ç'a toujours été, dans les maisons ecclésiastiques, un des moyens favoris de gouvernement. Elles combattaient chez leurs élèves l'esprit de famille. Elles faisaient rares les jours de sortie, et, ces jours-là, il y avait au collège, pour ceux qui y restaient, gala, divertissements, spectacles, si bien que beaucoup, pour ne pas se priver de ces plaisirs, demandaient à se priver du plaisir de voir leurs parents et de s'asseoir à leur table. C'est le principe : il faut se donner à Dieu, et l'on ne se donne bien à Dieu qu'en ne se donnant à personne autre. Ainsi en usait, à Saint-Cyr, Mme de Maintenon. Elle n'admettait les parents au parloir que quatre fois par an, durant une heure.

Voilà ce qui nous gâte un peu les maisons de l'Oratoire, et autres *ejusdem farinæ*. Je ne sais ce qui sortira du terrible creuset où tout est en ébullition dans ce moment-ci ; mais en y mettant, nous, l'amour de la famille, le rapprochement des pères et des enfants, nous sommes sûrs d'y avoir mis un élément d'amélioration et de progrès.

M. G. Carré doit penser que nous l'avons laissé un peu trop de côté. Je lui en demande pardon, mais c'est sa faute : il a soulevé tant de questions intéressantes ! 304 pages de texte aimable, mêlé d'anecdotes piquantes, de renseignements curieux, notamment sur les meilleurs élèves du collège dont il nous entretient. Vous y verrez que Danton était *inter bonos*, sans avoir pourtant remporté de nominations, et qu'il était primé par son camarade Paré, dont, par un

reste d'admiration juvénile peu justifiée, il faisait en 1792 un ministre de l'intérieur. 77 pages de pièces justificatives, les plus précises, les plus topiques qu'on pût désirer. Ayant restreint son cadre, notre nouveau docteur a pu le bien remplir. Il évite les comparaisons où nous l'eussions vu avec plaisir se risquer ; mais le plus souvent, à moins de faire dix thèses au lieu d'une, il eût été obligé de s'en tenir à des renseignements de seconde main, et c'est ce qu'il n a pas voulu. Méthode un peu timide et étroite peut-être, mais sûre, et qui lui a permis de n'être presque jamais pris en défaut. Ses renseignements méritent confiance, son jugement est solide, il a su se défendre d'une admiration trop naturelle pour le sujet de ses études ; son esprit est aiguisé autant qu'agréable, et, ce qu'il nous donne, ce ne sont pas des notes cousues bout à bout, c'est un tableau vivant des études et de l'éducation dans un collège : cela peut suffire à montrer ce que fut la méthode oratorienne. En un mot, livre original, autant que bien fait. Comme je l'ai dit de quelques autres, il mérite de rester, et il restera.

P.

CONCOURS D'AGRÉGATION EN 1888.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL.

(SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES.)

Composition d'algèbre et de trigonométrie.

Dans les angles d'un triangle ABC sont inscrits trois cercles, tangents entre eux deux à deux.

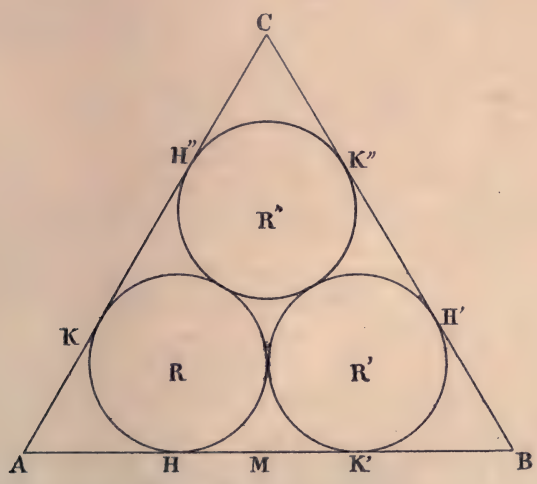

1° Trouver la relation qui existe entre les rayons R, R', R'' de ces cercles et les longueurs α, β, γ des segments qu'ils déterminent sur les côtés des angles :

$$\alpha = AH = AK,\ \beta = BH' = BK',\ \gamma = CH'' = CK''.$$

2° Soient H et K′ les points de contact de deux des cercles (R) et (R′), avec le côté AB qui leur est tangent, et soit M le point où ce côté touche le cercle inscrit au triangle : exprimer, à l'aide de R, R′ R″, les segments HK′, MH, MK′ compris entre ces points de contact.

3° Calculer le rayon r du cercle inscrit au triangle en fonction des mêmes quantités R, R′, R″, et démontrer que l'on a

$$\left(\frac{1}{\sqrt{R}}+\frac{1}{\sqrt{R'}}+\frac{1}{\sqrt{R''}}\right)r^2-2\left(\sqrt{R}+\sqrt{R'}+\sqrt{R''}\right)r+2\sqrt{RR'R''}=0.$$

4° Vérifier cette équation pour des cas particuliers, et interpréter ses deux racines.

Composition de géométrie descriptive.

Un cercle (C, C′), de rayon R, tangeant au plan horizontal (sur la ligne médiane de l'épure), est parallèle au plan vertical de projection et situé en avant de ce plan; à une distance d.

Une verticale (D, D′), à une distance e en avant du plan vertical et à la distance f (à gauche) de la ligne médiane de l'épure, sert de directrice à un conoïde, dont les génératrices horizontales s'appuient sur le cercle (C, C′).

On demande de figurer la portion de volume de ce conoïde qui est intérieure à la sphère dont le cercle (C, C′), est un grand cercle, ainsi que l'ombre portée par ce volume sur les plans de projection, sous des rayons parallèles, projetés à 45° de la ligne de terre sur chacun de ces plans, et issus de la partie de l'espace qui est en avant du plan vertical, au-dessus du plan horizontal, et à gauche de la ligne médiane sur l'épure.

Données en centimètres :

$$R=5,\quad d=7,\quad e=11,\quad f=9.$$

Composition de mécanique.

Une arme à feu est liée à un corps solide très lourd, mobile autour d'une droite fixe horizontale OO′. On connaît le poids P du pendule ainsi composé, et la plus courte distance h de la droite OO′ et de l'axe du canon de l'arme.

1° A côté de l'appareil, on dispose une très petite poulie fixe C, dont l'axe est placé parallèlement à la droite OO′, à la distance a de cette droite, mais à une hauteur moindre au-dessus du sol, la différence de niveau étant égale à $\frac{a}{5}$. Sur la poulie, on fait passer une corde flexible et inextensible portant à l'une de ses extrémités un poids connu Q. Puis, le pendule étant en équilibre, on lui attache l'autre extrémité de la corde en un point A, situé dans le plan de la poulie verticalement au-dessous de OO′, et distant de OO′ de la longueur a. Soit $\frac{a}{5}$ la hauteur dont est descendu le poids Q lorsque l'équilibre est rétabli. Quelle est la distance l du centre de gravité du pendule à son axe de suspension ?

2° La corde étant enlevée, on fait osciller le pendule, et l'on compare son mouvement à celui d'une sphère creuse, homogène, de rayons connus R et r, qui oscille autour d'un axe situé à la distance L de son centre. On trouve que le pendule exécute n petites oscillations pendant que la sphère en exécute n'. Quel est, relativement à OO′, le rayon de gyration K du pendule ?

3° On charge l'arme à l'aide d'un projectile de poids p : soit β l'écart que subit la position d'équilibre du pendule. Puis, l'appareil étant au repos, on le décharge en provoquant l'explosion de la poudre : soit α sa déviation maxima. Quelle est la vitesse du projectile à sa sortie de l'arme ?

Nota. — On néglige le rayon de la poulie, le poids de la corde et celui de la poudre. On fait abstraction des frottements et de la résistance de l'air.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL *(Sciences.)*

Histoire naturelle.

1° Les nerfs et la moelle épinière ;

2° La sève et les latex : leur circulation.

Physique et Chimie.

1° Décrire les principales méthodes à l'aide desquelles on mesure la résistance des conducteurs au courant électrique ;

2° Dilatation des gaz. — Expériences de Regnault ;

3° Silicium. — Préparation. — Propriétés.

Signaler les analogies qui existent entre les composés du Silicium et ceux du charbon. — Chloroforme.

Arithmétique.

Définir la racine carrée, à $\frac{\alpha}{\beta}$ près par défaut, d'un nombre donné A. Enoncer et démontrer la règle à suivre pour calculer la racine carrée ainsi définie.

Applications. — 1° Calculer la racine, à $\frac{1}{1000}$ près par défaut, du nombre : $\frac{56,43875}{0,47}$;

2° Calculer la racine, à $\frac{2}{7}$ près par défaut, de la fraction : $\frac{8}{15}$.

Définir la racine carrée d'un nombre A qui n'est pas carré parfait.

Si A est un nombre entier et s'il n'est pas un carré parfait, sa racine carrée peut-elle être exprimée par un nombre fractionnaire ou par un nombre décimal, périodique ou ayant un nombre limité de chiffres décimaux ?

Algèbre.

On donne la base $BC = a$ d'un triangle isocèle ABC (AB=AC) et on propose de calculer $AB = x$ sachant que, si l'on mène les hauteurs AA_1, BB_1 et CC_1 de ce triangle entre les surfaces S et S_1 du triangle ABC et du triangle $A_1 B_1 C_1$ ($A_1 B_1 C_1$ étant les pieds des hauteurs sur les côtés opposés), on a la relation suivante :

$$\frac{S}{S_1} = m,$$

m étant un nombre donné.

Discussion par rapport à m.

Pour certaines valeurs de m, il y a deux triangles BA'C et BA''C qui répondent à la question ; on les fait tourner autour de la droite indéfinie $A_1 A' A''$, et on obtient ainsi deux cônes dont on représente les surfaces latérales par S' et S''.

Calculer, sans résoudre l'équation donnant la valeur de x, la quantité : $z = S' + S''$.

Quelle valeur faut-il donner à m pour que le rapport de $S' + S''$ à l'aire du cercle ayant BC pour diamètre soit égal à un nombre donne p?

Discussion par rapport à p.

Application numérique $p = 6$. Calculer les valeurs de x correspondantes en supposant $a = 2$ mètres.

Géométrie, Trigonométrie.

I. GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE.

Largeur du cadre, 29 centimètres; hauteur, 36 centimètres. — Tracer la ligne de terre parallèle au petit côté du cadre et à égale distance du bord inférieur et du bord supérieur.

Projections et ombres d'un cylindre et d'un cube.

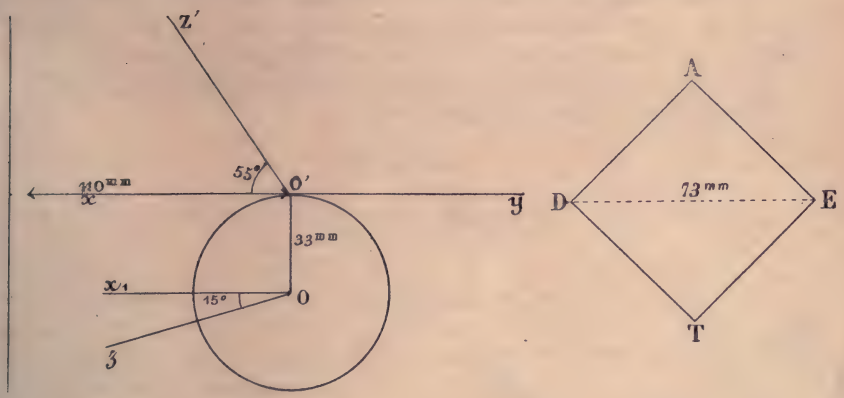

On donne dans le plan horizontal une circonférence O, tangente à la ligne de terre o' à 110 millimètres du bord de gauche du cadre, le rayon égale 33 millimètres. Par le centre O, on mène une droite OZ dont la projection horizontale fait avec xy un angle x_1oz de 15°, et la projection verticale fait l'angle $xo'z'$ égale à 55°.

1° Cette circonférence est la base d'un cylindre dont les génératrices sont parallèles à OZ et dont la hauteur égale 100 millimètres. Dessiner les contours apparents de ce cylindre ;

2° On prend sur la surface du cylindre un point M dont la projection horizontale m est située sur oz dont la cote égale 70 millimètres. Le point M est le plus élevé des deux points de la surface du cylindre qui se projettent horizontalement en m. Construire le plan tangent en M ;

3° On mène dans ce plan P l'horizontale qui passe par le point M et l'on y prend le point T dont l'éloignement est de 110 millimètres. Construire les projections d'un carré TDAE, situé dans le plan P, ayant en T son sommet le plus bas, sa diagonale DE horizontale et égale à 73 millimètres. — Ce carré est la base d'un cube placé au-dessus du plan P. — Projections de ce cube ;

4° Le cylindre et le cube sont éclairés par le soleil, dont la lumière tombe à 45°. Trouver l'ombre propre et l'ombre portée par ces deux solides sur les plans de projection.

II. TRIGONOMÉTRIE.

On mène à deux circonférences O et O′ une tangente commune intérieure et une tangente commune extérieure qui rencontrent la ligne des centres en A et B et se coupent en C. On donne la longueur AB $= l$ et les angles A et B et du triangle ABC ; on demande de calculer les rayons r et r' des deux circonférences et la distance d de leurs centres. — Rendre les formules calculables par logarithmes.

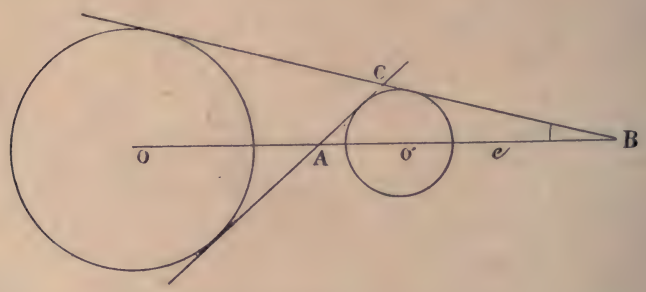

Que deviennent les résultats si B = A ?

Examiner le cas particulier où B = 30° et A = 90°.

Si les angles A et B varient de telle manière que le rapport de leurs sinus reste constant et égal à $\frac{m}{p}$, montrer que la distance des centres reste aussi constante, et voir ce que vaut alors le rapport des rayons ?

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL.

Thèmes de langues vivantes. (*Texte unique.*)

ALLEMAND OU ANGLAIS.

Je rencontrai le docteur Sangrado que je n'avais point vu depuis la mort de mon maître, et je pris la liberté de le saluer. Il me remit dans le moment, et témoigna quelque joie de me voir : « Eh ! te voilà, mon enfant, me dit-il, je pensais à toi tout à l'heure. J'ai besoin d'un bon garçon pour me servir, et je songeais que tu serais bien mon fait, si tu savais lire et écrire. — Monsieur, lui répondis-je, je sais l'un et l'autre. — Cela étant, reprit-il, tu es l'homme qu'il me faut. Viens chez moi ; tu n'y auras que de l'agrément ; je te traiterai avec distinction. Je ne te donnerai point de gages, mais rien ne te manquera. Je t'entretiendrai proprement, et je t'enseignerai l'art de guérir toutes les maladies. Tu seras plutôt mon élève que mon valet. »

J'acceptai la proposition du docteur.

LE SAGE.

Histoire.

L'Assemblée Constituante et ses principales réformes.

Géographie.

Les Alpes françaises. (Insister sur les voies de communication. — Carte.)

Droit civil.

Des différents partis que peut prendre un héritier, et des conséquences qui en résultent.

Économie politique.

Du crédit réel et des principales formes sous lesquelles il se manifeste.

Langue et littérature françaises.

Exposer et apprécier l'opinion de Montaigne sur la part et le rôle qui reviennent à ce qu'il appelle *la science* dans l'éducation.

BIBLIOGRAPHIE

R. Vallery-Radot. — *Madame de Sévigné*, 1 vol. Paris, Lecène et Oudin, 1888.

Mme de Sévigné, l'aimable et spirituelle marquise, est, comme le bon La Fontaine, un des grands écrivains que l'on admire un peu trop sur parole et dont le nom est plus populaire que les œuvres. Comme on apprend de l'un quelques fables charmantes, on lit de l'autre une douzaine de lettres exquises; elles sont si parfaites qu'on ne saurait les oublier : on connaît les Rochers à la fin de septembre et « ces bois d'une beauté et d'une tristesse extraordinaires »; on sait le procès de Fouquet et l'admirable récit de la mort de Turenne, et « la chose la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse.... » le mariage de la petite-fille de Henri IV avec ce cadet de Gascogne, Lauzun ; on a même assisté à la représentation d'Esther à Saint-Cyr, et l'on se souvient que le roi dit à la marquise : « Racine a bien de l'esprit. » Mais est-ce bien connaître Mme de Sévigné que de la voir ainsi, de loin, à travers la splendeur de Versailles ou la solitude des Rochers ? Est-ce comprendre tout son aimable génie que d'admirer seulement quelques lettres, où peut-être elle ne laissait point sa plume « aller vite, comme une étourdie, la bride sur le cou » ? Non, certes, et nous serions heureux de suivre le conseil de M. Vallery-Radot, de partir pour la campagne avec les seize volumes publiés dans la série des *Grands Écrivains de la France*, d'y joindre même les *Mémoires touchant la vie et les écrits de Madame de Sévigné*, par Walckenaer, « l'homme le plus érudit et le moins écrivain qui fût jamais » ; et nous croyons fermement que « l'ennui, la vilaine bête que Mme de Sévigné savait si bien chasser, ne viendrait pas rôder autour de notre demeure ». Mais qu'ils sont rares, ceux qui ont le bonheur de rester six mois à la campagne, tranquillement plongés dans une lecture délicieuse et désintéressée ! Et c'est pourquoi, ne pouvant tout lire, nous devons notre reconnaissance à ceux qui ont lu et qui savent, comme M. Gréard,

M. Boissier, M. Vallery-Radot, nous faire comprendre et aimer la *bonne* marquise, avec son visage ouvert, son esprit et son bon sens et « son épanouissement d'honnête joie ».

L'étude de M. Vallery-Radot sur Mme de Sévigné est tout d'abord un intéressant chapitre d'histoire littéraire. Avec une érudition sûre et discrète, l'auteur nous fait pénétrer dans l'intimité de Mme de Sévigné et nous fait connaître ces amis que la marquise embellit de sa propre bonté. Ce sont d'abord les deux précepteurs, Chapelain « le régulier, le respectacle et l'ennuyeux bonhomme », et Ménage, « ce Vadius en fleur, qui tenait bureau de bel esprit et gardait copie des bons mots qu'il disait » ; puis les parents, Bussy-Rabutin, « cette mauvaise langue, » avec sa brusquerie et son impétuosité vaniteuses, et le rude et bon visage de l'Abbé de Coulanges, que M. Vallery-Radot appelle spirituellement « un sauveur de budgets » ; et le petit de Coulanges, que sa cousine a immortalisé, « si vif, si plaisant, plein d'idées folles et d'imaginations surprenantes, faisant rire aux larmes, voulant trop d'argent » ; et les amis malheureux, déçus dans leur ambition, dans leur amour-propre ou dans leur fortune, le cardinal de Retz, La Rochefoucauld, Fouquet, que Mme de Sévigné entoure de son amitié généreuse et de son inaltérable dévouement; et Mme de La Fayette, qui, se dissimulant sous le nom d'un inconnu, nous trace de son amie l'image la plus charmante ; et encore ce Corbinelli, « bon à quelque sauce qu'on le mît, » qui déconcerte la plupart des biographes de Mme de Sévigné et dont M. Vallery-Radot explique ingénieusement le caractère : « C'était, dit-il, un de ces hommes servants, nés secrétaires. Leur valeur personnelle se laisse absorber par ceux qui l'utilisent. L'activité de leur esprit, le désir de se jeter dans un courant d'idées qui leur plaît, une part extraordinaire de dévouement, tout les pousse vers quelque homme puissant... Il leur faut à toute force quelqu'un qu'ils puissent aimer et servir... » — Trop longue serait la liste des amis que Mme de Sévigné sut réunir et retenir auprès d'elle : elle avait naturellement cette grâce, « ce don d'agréer qui vient de la finesse d'esprit et de la bienveillance du cœur ».

Mais parler de Mme de Sévigné, n'est-ce pas évoquer celle qu'Arnauld d'Andilly appelait « une jolie païenne, qui faisait de sa fille une idole dans son cœur » ? Parfois, il est vrai, elle reconnaît les qualités de son fils, qui fut la gaieté, la douceur, le désintéressement même ; elle est heureuse de l'avoir auprès d'elle ; elle le déclare d'une compagnie très agréable ; elle lui accorde « les petites vertus qui font l'agrément de la société ». Mais, à vrai dire, elle est « toute pétrie de Grignan » ; elle

embrasse sa fille avec une tendresse « qui lui brûle le cœur », et, la séparer de sa chère enfant, c'est « ce qui s'appelle déchirer, couper, déplacer, arracher le cœur d'une pauvre créature ». Et cependant, cette affection exclusive, cet amour passionné, cette adoration n'est pas entièrement aveugle. A l'aide de citations bien choisies et habilement commentées, M. Vallery-Radot démêle, parmi les protestations de tendresse, les reproches discrets et les blâmes indulgents : c'est une étude psychologique d'un vif intérêt. L'excellente mère souffrait plus que tout autre de la froideur dédaigneuse de Mme de Grignan. Elle voulait que sa chère enfant fût parfaite : « Je n'aime point, dit-elle, qu'on se plaigne de ma fille. » Elle osait à peine s'avouer cette vanité philosophante qui desséchait le cœur de l'orgueilleuse comtesse ; et pourtant elle laissait échapper de petites phrases grosses de révélations : « Conservez toute votre raison ; jouissez de la grandeur de votre âme, pendant que je m'aiderai, comme je pourrai, de toute la tendresse de la mienne ; » et encore ce mot, si triste pour qui sait lire : « Ce n'est pas une chose aisée à soutenir que la pensée de n'être pas aimée de vous : croyez-m'en. » Comme elle aima sa fille, Mme de Sévigné aima, d'une affection plus clairvoyante encore, ses chers petits *pichons :* M. Gréard, dans son livre sur l'éducation des femmes par les femmes, nous a montré excellemment tout ce qu'il y avait de sagacité et de force au fond de cette tendresse de grand'mère.

M. Vallery-Radot termine son intéressant ouvrage par quelques indications nécessaires sur la publication des *Lettres* et par une vive appréciation du génie de Mme de Sévigné. Il nous montre ce style d'une spontanéité prodigieuse qui est l'image même de la vie, ce bon sens « le plus solide qui fût au monde », cette imagination « qui sait tout colorer », cet amour discret et sincère de la nature « qui parfois élève le ton, quand les jours déclinent et que les premières tristesses d'automne arrivent ». Sans doute le génie de Mme de Sévigné est « comme un flot de source qui jaillit impétueusement » et son premier charme vient de son naturel. Peut-être cependant regretterons-nous que M. Vallery-Radot n'ait pas mis en lumière cette instruction riche et solide que Mme de Sévigné reçut de ses maîtres et se donna elle-même. Il nous dit quelque part : « Le Tasse surtout était en grand honneur aux Rochers. Mais, si admiré qu'il fût, il ne régnait pas seul. Tacite et Nicole avaient aussi leur jour. Et Charles de Sévigné, l'esprit sans cesse en mouvement, se délassait en récitant des chapitres de Rabelais « à mourir de rire », disait sa mère. Celle qui lisait ainsi, qui pleurait plus de vingt larmes en entendant son vieil ami Corneille, qui savait admi-

rer et Virgile, et Montaigne, et La Fontaine, et Bourdaloue, fut certes un large et vigoureux esprit. D'autres femmes furent de bons écrivains; Mme de Motteville, Mme de Maintenon, Mme de Caylus — que l'on admire beaucoup —; Mme de Sévigné fut seule un grand écrivain. Certes, elle le doit à son merveilleux génie : mais l'esprit naturel est singulièrement fortifié par une culture aussi variée et féconde.

G. Edet.

Ozenfant et Benoit. — *Éléments de grammaire française.*

Louer aujourd'hui l'exécution typographique d'un livre classique, c'est en faire un éloge banal. Pourtant, quand on ouvre cette petite grammaire, on est frappé de la netteté du texte, de l'emploi judicieux des alinéas, des blancs, des différentes sortes de caractères : règles, exemples, termes importants, tout est en lumière, tout ressort à première vue.

Cette netteté, qualité précieuse surtout dans un ouvrage destiné aux enfants, se retrouve dans la distribution des chapitres, et dans l'énonciation des règles courtes et simples, dans le choix des exemples dont un grand nombre est emprunté aux auteurs classiques qui sont entre les mains des enfants, particulièrement de La Fontaine.

Deux parties : le mot et la phrase. Les auteurs expliquent avec beaucoup de précision le sens des mots soit usuels, soit appartenant à l'histoire et à la géographie : *Chaux-de-Font, lettres royaux*, bachelier *ès* lettres, Plessis-*lès*-Tours, etc...; ils font de temps à autre à la grammaire historique des emprunts que je voudrais un peu plus fréquents. Ont-ils bien fait toutefois de recourir à la fameuse *vocalisation de l*? C'est une théorie qu'il faut laisser à ses inventeurs. *l* changé en *u*? Autant parler de la vocalisation de *s*, parce que *écrire* a remplacé *scribere*. En français, surtout dans le Nord-Ouest, comme en anglais d'ailleurs, *a* suivi d'un *l* et d'une autre consonne a de bonne heure pris le son *o*. Les Anglais n'écrivent-ils pas : *all*, *to walk* pour prononcer : *oll, to waulk*? Dans notre langue, l'allongement de la voyelle et l'influence de l'accent qui fait tomber ou rend muettes tant de consonnes finales ont amené la chute de *l*; et si l'on a écrit *au* et non *o*, c'est sans doute par souvenir de l'a primitif, et non par une transformation impossible de la consonne *l* en la voyelle *u* dépouillée elle-même de sa valeur

usuelle. Une explication analogue pourrait être donnée pour fou, mou, cieux.

Mais revenons à notre grammaire : Les modifications que le mot peut subir en changeant de genre, de nombre, de personne, de temps, de mode, y sont très bien exposées; par exemple, les différences de sens entre *deuxième* et *second,* les vieux adjectifs ordinaux *prime, tiers, quart,* et *premier, second,* etc... Dans les verbes irréguliers, l'étude des différents radicaux est claire et intéressante. Pourquoi cependant donner au verbe *être* quatre radicaux au lieu de trois ? Le premier radical (es, s) et le quatrième (se) sont identiques. *Es* primitif avait donné d'abord en latin l'infinitif régulier *essere,* qui a dû rester populaire, puisqu'il se retrouve actuellement en italien, et sous la forme *ser* en espagnol, sans parler du français *être :* or *essére habeo* ont donné *je serai.* Le verbe *seoir* (sedere), qui ferait *je siérai*, n'a rien à voir ici, et si l'on cherchait à justifier quand même ce quatrième radical, il serait *ser :* je *ser—ai* et non *se.* Ne serait-il pas utile d'expliquer que *étant* vient de *stare*, infinitif qui existe encore en français, dans la langue judiciaire, *ester* en justice ? sinon les enfants le tireront de l'infinitif *être,* comme *rendant* de *rendre.* Je sais bien qu'il faut alors citer quelques mots latins, mais cela est indispensable dès qu'on veut donner les raisons des formes ou des constructions françaises. Les auteurs semblent du reste en convenir, quand ils nous donnent *homme* comme dérivé de *hominem* et *on* de *homo :* quelques explications de ce genre auraient été d'autant plus utiles que l'enfant qui comprendra que dorm-ir donne je *dors* pour je *dorme* se demandera d'où vient le *g* de je *plaings* avec l'infinitif *plaindre*, si on ne lui a simplement cité *plango.*

C'est dans la seconde partie surtout que se trouvent ces exemples excellents, empruntés aux classiques qu'étudient les enfants, à de petits proverbes, courts, simples, et d'autant plus faciles à retenir que les enfants les savaient avant d'apprendre la règle. C'était un peu la méthode de Lhomond qui, dans sa grammaire latine, a fait tant d'emprunts à Phèdre le fabuliste.

L'énumération des fonctions des mots dans une proposition est bien placée en tête du chapitre I de la syntaxe. Pourquoi avoir reculé l'apposition après l'attribut et le complément déterminatif d'un nom ? Au paragraphe précédent, on est obligé de se servir du mot apposition qui n'est pas encore expliqué. Ce ne serait là du reste qu'une simple transposition de paragraphes que je crois utile; toute cette partie de la grammaire est bien traitée, claire et complète. J'en dirai autant du

chapitre qui suit : Fonction des parties du discours. Si certaines parties, comme la préposition, peuvent paraître un peu courtes, il ne faut pas oublier qu'on parle à des enfants et qu'on ne saurait, sans inconvénient, trop allonger le livre qu'ils auront à apprendre.

Après un bon chapitre consacré à l'analyse logique, une sorte de seconde division de la seconde partie nous donne les règles d'accord des noms, ces règles qui sont si simples en beaucoup de langues, et qui en français sont compliquées de toute sorte d'exceptions bizarres, différences de genres, double pluriel, pluriel des noms propres, des noms composés, etc... Toute cette partie de l'enseignement grammatical est avec raison rejetée à la fin du volume. J'y trouve quelques règles dont la connaissance est utile aux enfants et qui pourtant sont réservées en général à l'enseignement oral. C'est avec raison qu'elles trouvent place dans ce livre : d'abord celles qui défendent la juxtaposition de compléments analogues marquant des rapports différents : le zeugma, puis la transformation d'une phrase active en une phrase passive, et inversement.

Enfin un supplément renferme les principaux préfixes et suffixes, et explique en quoi diffèrent les homonymes, paronymes et synonymes.

Telle est cette grammaire, à la fois élémentaire et complète, tout à fait accessible à l'esprit des enfants, à laquelle ses mérites de netteté, de méthode et de choix judicieux assureront le succès dont elle est digne.

JODIN.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE.

Au début de l'année scolaire, la Rédaction de la *Revue* rappelle qu'elle se charge *de faire corriger gratuitement les devoirs qui lui sont adressés par ses abonnés*. Elle veut ainsi faciliter la préparation des examens et plus particulièrement de ceux pour lesquels il n'existe pas de préparation spéciale dans la plupart des facultés, des lycées et des collèges.

La *préparation par correspondance* offerte par la *Revue* à ses abonnés s'adresse donc surtout aux candidats qui désirent se présenter, en 1889, *aux examens et concours de l'enseignement secondaire spécial* (certificat d'aptitude et agrégation), et aux personnes qui se préparent *à l'enseignement secondaire des jeunes filles*.

Le nombre des devoirs que chaque abonné peut envoyer n'est pas limité. Des sujets de devoirs seront prochainement publiés. En attendant, les sujets proposés dans les précédents concours et publiés par la *Revue* peuvent être utilement traités.

Tous les devoirs doivent être adressés à *M. Jules Gautier*, secrétaire de la rédaction, soit au *bureau de la Revue*, 24, rue du Bouloi, soit au *lycée Michelet*, à Vanves.

Le Gérant : PAUL DUPONT.

LA REVUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, départements.	UN AN :	15 fr.
Etranger.	—	18 fr.

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, 24, rue du Bouloi (Hôtel des Fermes).

Le bureau de la Rédaction est ouvert tous les Jeudis, de une heure à deux heures.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 298.10.88.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome X. N° 6. — 15 Octobre 1888.

SOMMAIRE. — *Inauguration du Lycée Molière :* Discours de M. O. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, et de M. E. Lockroy, Ministre de l'Instruction publique. — *De l'avenir commercial des colonies allemandes et de la concurrence allemande hors d'Europe* (fin), par M. J Flory. — *Faculté des Lettres de Paris :* Thèses de M. Henri Carré, par M. P. — *Bibliographie*, par L. Brunel. — *Concours d'agrégation en 1889* : Programmes.

INAUGURATION
DU LYCÉE MOLIÈRE, A PARIS,

LE LUNDI 8 OCTOBRE 1888.

DISCOURS DE M. GRÉARD,

VICE-RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS.

Monsieur le Ministre,

C'est notre troisième lycée de jeunes filles que vous allez inaugurer, et tout nous permet d'espérer que sa destinée ne sera pas moins heureuse que celle de ses deux aînés. Plus favorisé même à bien des égards, c'est dans un îlot de verdure que s'ouvre le lycée Molière. Aux avantages que fournissait le choix heureux de l'emplacement, le talent de

l'architecte a ajouté ceux que pouvait produire une intelligente combinaison des conditions de l'hygiène et des règles de l'art. Dans les aménagements de cette construction riante, tout porte le témoignage d'une préoccupation délicate et élevée de sa destination.

Plus nous avançons dans l'application de la loi qui a créé l'enseignement secondaire des jeunes filles, et mieux il se définit lui-même, par l'expérience, dans sa méthode comme dans son objet. Ce qu'on a longtemps entendu pour les femmes sous le nom d'éducation, après et malgré les maîtres qui en avaient posé les règles avec un sens si juste, les Mémoires de la jeune princesse de Ligne l'ont tout récemment mis une fois de plus en lumière. Des préceptes de convenance tout extérieure, quelques notions élémentaires appliquées à la surface de l'esprit comme un léger vernis, une conception de la vie, faussée le plus souvent par une imagination égarée ou désœuvrée : telle était la dot que d'ordinaire les jeunes filles apportaient dans le monde en y entrant. Il y a moins de cinquante ans encore, Mme Necker de Saussure ne protestait-elle pas avec autant de grâce que de vigueur contre « ce luxe de prescriptions puériles et ce mesquin assortiment de toutes petites connaissances » ? Si le charme est et restera toujours la force suprême de la femme, aujourd'hui plus que jamais, pour elle comme pour tous, l'éducation ne saurait se passer du fonds que l'étude crée et développe. Alors que, dans la transformation profonde de notre organisation sociale, il n'est plus permis à personne de se désintéresser du bien public, l'instruction seule peut lui donner le moyen de remplir utilement le rôle qu'elle tient de sa nature, lui permettre d'exercer sa part d'influence, légitime et salutaire, dans la conduite de la famille et dans la direction des destinées du pays. Mais, et c'est ici que s'accuse le caractère propre de notre enseignement : pour l'homme, l'acquisition des connaissances est à la fois un moyen et un but, ces connaissances, en dehors de l'éducation des facultés qu'elles ont servi à former, devant être appliquées à la profession qui l'attend; le fruit de l'instruction pour la jeune fille est avant tout dans le développement même des aptitudes dont elle a pour objet de la munir. Xénophon ne nous dit point, dans ses *Économiques*, ce qu'avait appris l'épouse d'Ischomaque, cet exemplaire accompli de la femme antique ; il laisse seulement entendre qu'elle savait tout ce qu'on enseignait aux femmes de son temps. Mais ce qu'Ischomaque aime et admire chez son épouse, c'est qu'elle a l'âme grande. « Faites, écrivait Mme de Lambert dans le même sentiment, faites que vos études coulent dans vos mœurs et que tout le profit de vos lectures tourne en vertu. » Et telle est la ferme inspiration de l'œuvre que nous poursuivons.

Voilà pourquoi nous nous attachons chaque année davantage à écarter les ambitions de savoir disproportionné et d'érudition vaine, qui, outre qu'elles prennent dans l'esprit des jeunes filles une place qu'elles n'y doivent point occuper, réduisent d'autant celle des habitudes d'observation et de réflexion dont nous avons à cœur de les pénétrer ; pourquoi, selon le vœu de M. le directeur de l'enseignement secondaire, restreignant la durée des classes et rendant plus tôt nos élèves à elles-mêmes et à leur mère, nous cherchons à seconder, par cette liberté même, leur croissance intellectuelle et morale, qui, comme l'autre, a besoin de grand air et de soleil ; pourquoi, enfin, dans nos méthodes de travail, nous nous rapprochons de plus en plus des procédés les mieux accommodés à leur nature et les plus conformes à leur destinée. A Dieu ne plaise que nous songions à bannir l'effort des lycées de jeunes filles ! Il n'y a d'éducation qu'à ce prix. Il faut que l'intelligence s'applique, pour arriver à prendre possession d'elle-même et à retenir ce qu'on lui confie. On s'est beaucoup récrié contre les exercices écrits. Après en avoir judicieusement proscrit l'abus, on en a presque condamné l'usage. C'est un de ces entraînements auxquels trop souvent il nous arrive de céder. Sagement ménagés, bien gradués, les exercices écrits sont le plus sûr moyen de solliciter, d'obliger l'enfant à recueillir ses forces ; ils aiguisent l'esprit en même temps qu'ils le fixent et le règlent : il n'y aurait que détriment et péril à les vouloir supprimer. Mais, à côté de ces *devoirs* nécessaires, — nous ne reculons pas devant le mot consacré par la tradition pédagogique, — quelle ressource mieux adaptée à l'éducation des filles et plus féconde que l'interrogation, ou, comme on disait au temps de Mme de Maintenon, dans une langue plus féminine et plus juste, la conversation ! Toutes les femmes qui ont écrit sur l'éducation des femmes font, dans leurs programmes, une large place aux entretiens. Mme Geoffrin confesse qu'elle n'a jamais eu d'autre enseignement : ce qui explique à la fois l'esprit perçant dont la louait Walpole et les ignorances que Fontenelle lui reprochait en souriant. Quand Mme de Sévigné supplie Mme de Grignan, avec une ardeur de tendresse si pénétrante, de lui laisser prendre, pendant quelques semaines, « Paulinotte, ses petites entrailles », c'est sous cette forme qu'elle se fait une fête de remplacer les sèches et étroites leçons du couvent. Rien n'est plus efficace pour mettre l'intelligence en éveil, l'étendre et l'assouplir sans fatigue, l'exercer en la récréant. « Je veux vivre aisément », dit dans *les Femmes savantes* Henriette, qui se plaît simplement à réfléchir, tandis que tout le monde autour d'elle « se peine pour clouer de

l'esprit aux moindres propos ». C'est cette aisance, solide et aimable, que nous voudrions voir se répandre dans l'éducation de nos lycées.

J'ai invoqué l'autorité d'Henriette. N'est-elle pas ici chez elle ? Le patronage sous lequel est placée cette maison rappellera d'abord, peut-être, la société de ces quatre amis, unis dans une intimité profonde, comme n'en a vu aucun des âges d'or de la littérature, — Boileau, Racine, Molière et Lafontaine, — la petite Académie d'Auteuil, suivant le mot du fabuliste, et ces entretiens tour à tour graves et enjoués, où Chapelle venait parfois jeter sa note plus bruyante. Mais comment, pour nous, ne rappellerait-il pas avant tout *les Femmes savantes* ? Tel est le privilège des œuvres de génie, que chaque siècle y trouve les enseignements dont il a besoin. *Trissotin* fut, à l'origine, le titre des *Femmes savantes ;* c'est à entendre la lecture de *Trissotin* que Mme de Sévigné était conviée par La Rochefoucould, le 1er mars 1672, onze jours avant la représentation. Trissotin, le grimaud, le cuistre, le sot doublé d'une sorte de Tartuffe, — le Tartuffe des salons et des ruelles, — qui, par sa dévotion littéraire, s'introduit dans les manies de trois pauvres femmes affolées de science, fait la cour à la mère pour arriver à la fille, et par la fille à la dot : quel type plus piquant, en effet, et plus propre à faire goûter, par contraste, le commerce de l'honnête homme au large sens où l'entendait le dix-septième siècle! Aujourd'hui, si nous pouvions à notre tour choisir pour *les Femmes savantes* un titre au gré de nos sentiments, ne serait-ce pas le nom d'*Henriette* ?

Il semble que Molière ne soit arrivé que par degrés à concevoir cette image achevée de la jeune fille : l'Isabelle de *l'École des Maris*, l'Agnès de *l'École des Femmes* en sont comme les premières et heureuses ébauches. Mais la vertu d'Isabelle ne va pas sans intrigue, ni l'ingénuité d'Agnès sans malice : c'est le produit de l'éducation « des verrous et des grilles ». Au milieu des dangers et des folies qui la pressent, Henriette n'a d'autres armes que son bon sens supérieur et sa grâce exquise. Respectueuse à l'égard de sa mère, même alors que Philaminte la menace des plus dures extrémités, contenue à l'égard de sa tante, même alors que Bélise l'étourdit de ses billevesées, plus libre avec sa sœur et ne se refusant point contre elle des tours d'une raillerie fine et superbe, digne et touchante avec Clitandre, affectueuse pour son père qu'elle soutient, impitoyable pour Trissotin qu'elle écrase de ses froids dédains, elle est irréprochablement droite et loyale envers tous. Comment donc et par qui a-t-elle été élevée ? Par elle-même d'abord sans doute : pour un esprit habitué à observer et à se replier, quelle école que le spectacle de cette famille d'où le raisonnement a banni la

raison! Mais j'imagine aussi que Molière avait trouvé quelques-uns des traits, sous lesquels il la peint, dans cette société des La Rochefoucauld, des La Fayette, des Sévigné, à laquelle, nous venons de le voir, il voulut tout d'abord la présenter. Il ne faut pas souhaiter à une mère d'autres enfants que ceux qu'elle a eus; les siens seront toujours ceux qu'elle préfère; mais que n'aurait pas fait Mme de Sévigné d'une telle fille? Henriette a par-dessus tout la simplicité, le naturel, la mesure, cette marque de l'esprit français. Nous l'aurions utilement consultée pour nos programmes, et il nous semble qu'elle n'en eût pas désavoué la direction. Elle n'entend pas le grec et nous ne l'enseignons pas. Chrysale lui a appris à aimer à tenir le fil, un dé et des aiguilles et nous nous gardons bien d'en dédaigner l'usage. Elle a des clartés de tout, mais des clartés intérieures: elle en profite ou elle en jouit pour elle, elle ne cherche point à en éblouir les autres. Son cœur est haut, mais, comme son esprit, elle l'applique sagement aux conditions de la commune existence. Qui ne la voit dans sa famille, veillant aux soins du ménage, sans exclure ni les agréments d'une imagination ornée, ni la poésie des sentiments bien placés? C'est une perfection, en un mot, mais une perfection de ce monde, qui s'est fait de la vie une idée saine et généreuse, et en goûte toutes les joies comme elle en accepte tous les devoirs. Quel plus enviable idéal pourrions-nous nous proposer?

DISCOURS DE M. LOCKROY,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Monsieur le Recteur,
Mesdames,
Messieurs,

Je suis heureux d'inaugurer avec vous ce troisième lycée parisien placé sous le patronage du plus hardi de nos grands écrivains. Je me rappelle d'autres temps où la seule idée d'instituer à la Sorbonne un cours pour l'éducation secondaire des jeunes filles ne soulevait que pieuses colères. Il y avait, il y a toujours des gens qui ont grand intérêt à ce que la femme n'entende pas de bonne heure parler raison. Tous les moyens paraissaient bons, il y a quelque vingt ans, pour retarder, pour conjurer cette révolution des mœurs qui s'annonçait, et l'on n'hésitait pas à déprécier jusqu'à la calomnie l'intelligence féminine. On ne pou-

vait nier que cette intelligence eût brillé assez vivement chez quelques natures d'élite (j'en appelle à vous, Monsieur le Recteur, et à vos éloquentes pages sur les femmes illustres de France) ; mais il n'y avait rien à conclure de ces exceptions, et, sans citer Schopenhauer, dont la mode n'était pas venue, beaucoup d'hommes pensaient ou s'exprimaient à peu près comme lui sur l'incurable infériorité de ce sexe condamné à plaire.

L'expérience s'est chargée de corriger de telles présomptions. Nous voyons tous les jours des femmes aborder les études même transcendantes, et les approfondir assez pour défier les hommes jusque dans les concours les plus ardus. Il n'y a pas longtemps qu'une jeune fille obtenait le deuxième rang à l'agrégation des sciences mathématiques. Cette année, le jury d'anglais a proclamé trois agrégées qui sont trois femmes. Si ces résultats encore isolés et exceptionnels se généralisaient, il nous faudrait peut-être reconnaître avec Stuart Mill que l'homme s'est arrogé iniquement son privilège, et que la femme est digne de toutes les égalités.

Ce paradoxe, que je crois d'origine française, mais auquel le génie du logicien anglais a donné la valeur et la gravité d'un système, a peu de chances de rallier l'opinion dans notre pays, tant qu'on y parlera français et qu'on y prêtera l'oreille au bon sens enjoué, aiguisé de Molière. L'auteur des *Femmes savantes* nous montre et nous fait redouter l'excès vers lequel nous entraînerait un enthousiasme mal conduit. Sous prétexte de remplir des têtes légères, il ne faut pas les accabler d'érudition, ni seulement les enivrer de science. Lorsque Clitandre nous proteste de son peu de goût pour les femmes docteurs, et qu'il prescrit la vaine ostentation ou la recherche puérile du savoir pour le savoir, il exprime, sans y songer, la tradition des plus sages éducateurs, il laisse entendre clairement qu'il ne s'agit pas d'acquérir, de cataloguer une foule de notions, mais qu'il suffit, qu'il est préférable cent fois de s'attacher à quelques bons principes. Il fixe en quelque sorte les limites que l'ambition de la femme ne doit pas franchir. Il rappelle les Armandes de tous les temps à leur devoir, qui est de s'instruire autant qu'il le faut pour s'intéresser aux travaux, pour s'associer aux braves sentiments du chef de la famille et pour acheminer simplement des enfants vers le travail et la vertu.

On avait fait, par avance, à l'éducation secondaire des jeunes filles, bien des reproches dont l'inanité est apparue aux premiers résultats. Il faut craindre pourtant et prévenir quelques erreurs. L'Amérique compte déjà un certain nombre de déclassées d'un genre nouveau, les

victimes de la course au diplôme. Aucune déception n'attend la jeune fille qui travaille en vue du profit intellectuel et moral dont le succès aux examens n'est pas toujours l'indice. En Angleterre, la culture littéraire prodiguée aux jeunes filles a donné naissance à une maladie plus plaisante que redoutable. Quantité de femmes se mêlent d'écrire, et combien peu ont une vraie vocation d'écrivain ! L'exemple d'une Elliott ou d'une Élisabeth Browing a exalté bien des imaginations médiocres, et a gâté beaucoup de papier d'impression. Pour moi, si j'étais femme, et que je fusse tourmentée de l'envie de devenir auteur, je crois qu'il me suffirait pour m'en guérir, au moins pour quelque temps, de me rappeler Molière et son inquiétant sourire.

Mais c'est à nous de vous éviter ces tentations. C'est à vos maîtres de ne pas apporter dans leur enseignement l'unique préoccupation de raffiner l'esprit et d'exercer le sens critique. Ils ont pour leurs élèves, je le sais, les plus nobles ambitions. Ils veulent avant tout éveiller, élever, fortifier le sens moral ; le sens littéraire viendra, s'il veut, par surcroît. Ils savent bien que ce n'est pas avec du goût qu'on forme une âme, et c'est à former l'âme féminine que toute l'éducation moderne doit aboutir. Ils s'appliqueront moins à aiguiser votre finesse naturelle qu'à vous faire sentir tout le prix du bon sens. Ils seront moins soucieux de féconder votre imagination bien assez vive que de développer dans vos esprits tout ce qu'il y a de germes de raison. L'honnête franchise de la pensée, la gravité simple du sentiment, voilà ce qu'il faut mettre au-dessus de tout, voilà ce qu'il faut acquérir et propager ensuite autour de soi.

C'est par là que la femme peut devenir vraiment l'égale de l'homme ; c'est par là qu'elle se rendra digne du seul rôle qui lui convienne aujourd'hui, celui d'éducatrice du pays. L'inscription antique résumait dans ces vers bien connus l'éloge d'une mère de famille accomplie : « Elle a aimé son mari de tout son cœur. — Elle a veillé sur la maison, elle a filé la laine. » La femme moderne devra, elle aussi, mériter des louanges ; mais il faut que l'on puisse y joindre celle-ci : « Elle a fait de ses fils des citoyens éclairés et virils, capables, au dedans comme au dehors, de servir leur patrie. »

L'AVENIR COMMERCIAL

des colonies allemandes et la concurrence allemande hors d'Europe; moyens de développer le commerce français d'exportation.

(Fin.)

La concurrence allemande hors d'Europe. — En Europe où la concurrence, disons mieux, la contrefaçon allemande cherche à s'ouvrir tous les marchés, on peut à la rigueur repousser l'invasion malhonnête des produits allemands par l'application rigoureuse de la loi sur les marques de fabrique : les Anglais ont employé cette arme que l'expérience a démontrée excellente (1) et rien ne nous empêche de nous en servir pour nous défendre; mais, à vrai dire, nous ne luttons point à égalité sur le marché européen où nous subissons la loi de conquête et le dénigrement systématique d'un vainqueur qui en veut surtout à notre fortune; le dénouement de cette crise passagère semble subordonné aux événements politiques. Hors d'Europe où nous avons nos coudées plus franches, la vigilance de nos commerçants doit être universelle et s'exercer non seulement en Océanie et en Afrique où les Allemands ont leurs colonies, mais en Asie et en Amérique où leurs progrès sont plus rapides, peut-être parce qu'ils sont moins remarqués.

Il a suffi de constater l'importance des établissements de l'Allemagne en Polynésie pour prévoir la prépondérance future de son commerce dans ces régions. — En Afrique, les espérances les mieux fondées sur l'avenir de leurs colonies de Cameroons, de Petit-Popo et de la Côte orientale ne valent pas pour les Allemands les gains qu'ils réalisent présentement sur les territoires voisins occupés par les puissances européennes.

(1) *Soc. Norm. de géographie*, mars-avril 88.

Sur la côte occidentale d'Afrique, on considère généralement les Français comme les maîtres du marché commercial à Bathurst et à Sierra-Leone, tandis que les Anglais détiennent tout le commerce du Gabon et de l'Ogooué, mais en fait le commerce de cette côte est aux mains des Allemands.

« Lagos, — cette Liverpool africaine, — bien que politiquement « anglaise, est une immense factorerie des Allemands... Employés « dans des maisons anglaises, ils ont abandonné leurs anciens pa- « trons et, avec des capitaux allemands, ils ont fondé des maisons « allemandes ; on n'en compte pas moins de soixante de Monrovia à « Angra Pequena (1). » « A Lagos, en effet, on cite deux factoreries « françaises, et trois hambourgeoises qui accaparent tout ; les mar- « chandises de provenance française y sont très rares. Manchester « avec ses tissus à bon marché, Liverpool avec ses barils de poudre « et ses objets de pacotille, Hambourg avec ses tafia, gin, muscadelle, « son sucre à forte base d'amidon, inondent le marché et il en est de « même ailleurs (2), » au Gabon par exemple ; ici les marchandises européennes viennent encore presque toutes de Manchester ou de Hambourg, et les produits de la colonie (caoutchouc, ébène, ivoire, santal) vont à l'étranger exportés par les paquebots allemands (3) de la maison Wœrmann. La part de la France dans le commerce d'exportation du Gabon est de 1 o/o (4) !

En résumé, l'industrie française n'a, pour ainsi dire, aucun débouché important sur la côte occidentale d'Afrique, même dans les comptoirs français et, si l'industrie anglaise exporte ses produits, c'est presque toujours par l'entremise du commerce allemand.

Sur la côte orientale, les Allemands resteront probablement les maîtres : ils ont devancé les Anglais, puisque la fondation de la British east african Association (1887) est postérieure à celle de l'Association allemande africaine dont l'existence remonte à 1884 ; au large, dans les îles, à Madagascar, nous retrouvons la concurrence

(1) *Soc. G. commerc. du Havre*, mai-juin 87.

(2) *Soc. de G. comm. de Bordeaux*, juin 88, n° 2.

(3) La seule communication régulière que nous ayons avec le Gabon et le Congo est par la ligne Wœrmann de Hambourg qui a des stations régulières depuis Libéria jusqu'à Angra Pequena.

(4) *Soc. de G. comm. du Havre*, 14 avril 86.

allemande souvent au lieu et place de la concurrence anglaise. « La « maison Oswald de Hambourg a fondé une succursale à Nossi-Bé, « une autre à Tamatave ; son importation annuelle est maintenant « de 3 millions de francs (1) » en draperies et cotonnades, concurremment avec les marchandises anglaises ; en vins, bière, faïence, verrerie concurremment avec les produits français. — « Ce qui me « désole, écrit M. E. Froger, gouverneur de Diego-Suarez, c'est de « voir que les marchandises françaises ne sont vendues ici que par « exception. Il faut se garder d'ajouter foi aux statistiques officielles. « La douane comptait ici pour marchandises françaises toute prove- « nance de Nossi-Bé, mais Nossi-Bé n'est approvisionné que de « marchandises allemandes par la maison Oswald et de marchan- « dises anglaises par les Indiens de Bombay. La maison française « Maute et Borelli elle-même vend peu de marchandises françai- « ses (2). » Les Anglais ne sont pas plus épargnés que nous et c'est moins une consolation qu'un avertissement significatif, une preuve convaincante que rien ne résiste à l'audace entreprenante des Allemands.

Sur la côte septentrionale, en Tunisie et surtout au Maroc, les Anglais s'inquiètent comme nous de l'invasion des produits allemands.

« Le drap anglais est fréquemment remplacé par celui d'Allema- « gne et d'Autriche qui est de qualité plus commune et se vend de « 3,75 à 5 fr. le yard, le prix des meilleures qualités ne dépassant pas « 10 fr. le yard ; et même à l'exception de l'article commun que l'on « appelle drap militaire, les draps anglais semblent avoir complète- « ment disparu du marché, leur place étant occupée par les draps « allemands que les Maures préfèrent à égalité de prix (3). » Dès 1886, il était question en Allemagne d'organiser une ligne de vapeurs entre Hambourg, le Maroc et Tunis pour faire pénétrer sur les marchés marocains le sucre raffiné, la quincaillerie, les machines en fer et en acier (4). Les Allemands cherchent donc à tout accaparer par une importation directe et ne font pas la concurrence à demi ; car,

(1) *Soc. de G. comm. de Nantes*. 1887, 2e trimestre.
(2) *Soc. normande de Géographie*, mars-avril 88.
(3) *Soc. G. comm. de Paris*, t. IX. (Extrait d'un blue-book anglais).
(4) *Soc. de G. comm. de Bordeaux*, mai 1886.

« en 1886, le sucre et les bougies arrivaient déjà en quantités énor-
« mes d'Allemagne, ou de Belgique par Anvers; l'année précédente,
« ces articles provenaient exclusivement de France par Marseille,
« et chaque jour marque un pas de plus en arrière pour le com-
« merce français d'importation au Maroc (1). » En Tunisie, pour les tissus de coton qui sont les plus demandés, le pays est absolument tributaire de l'Angleterre et de l'Allemagne (2).

En Asie où la Russie coudoie l'Angleterre et l'Angleterre la France, et où s'étendent les plus vastes empires coloniaux européens, à côté des trois grands marchés indépendants de l'Asie ottomane, de la Chine et du Japon, l'Allemagne, dernière venue, exploite avec succès les places vacantes et souvent même les territoires colonisés. Dans l'Asie mineure où le commerce français a subi une décroissance fâcheuse, le commerce allemand et italien a pris, au contraire, beaucoup d'extension, et le commerce austro-hongrois figure au premier rang depuis l'institution du musée commercial de Vienne (3). Ainsi l'Allemagne et ses alliés marchent pour ainsi dire la main dans la main, unissant contre nous les efforts de leur concurrence. — « En Chine, chaque année, voit s'accroître le chiffre des affaires
« allemandes, et la concurrence que les Allemands font à l'Angle-
« terre est telle qu'ils hériteront avant peu d'une grande partie du
« commerce anglo-chinois (4). » La France est laissée bien en arrière, au 6e rang parmi les nations qui font du commerce avec la Chine. Pendant l'année 1885, 46 steamers français, jaugeant 73,000 tonnes, ont été inscrits à l'entrée et à la sortie des ports que la Chine ouvre au commerce étranger. L'Allemagne figure sur les rapports consulaires avec 2,230 navires jaugeant 1,217,685. « Il est
« permis de déclarer sans exagération que, si les Allemands qui
« regardent le Nord font avec la Chine un commerce se chiffrant
« par 1,200,000 tonnes, la France qui possède Marseille devrait
« avoir un commerce d'importation et d'exportation au moins aussi
« important (5). » Au Japon, à Yokohama, où l'on compte 100 mai-

(1) *Revue de Géogr.*, août 86.
(2) *S. de G. comm de Nantes.* 1er trimestre 1887.
(3) *Rev. de Géog.*, juin 1888.
(4) *Soc. de G. comm. de Paris* t. IX.
(5) *Soc. de G. comm. de Paris*, t. IX.

sons de commerce anglaises, 40 américaines et 10 russes, il y a déjà 25 maisons allemandes et pas une française (1)! Dans nos propres colonies, « à Saïgon, l'exploitation du riz, autant dire « l'unique article de commerce, est exclusivement entre les mains « des maisons allemandes; il en est de même dans l'Inde anglaise, « à Calcutta pour l'indigo (2); » enfin, au Tonkin, « les navires « allemands viennent en deuxième ligne pour le nombre, mais « doivent être classés les premiers pour la valeur des charge- « ments (3). » Pour les cotons filés, les cotonnades, l'importation française égale un quart de la valeur des importations étrangères anglaises et allemandes.

Ainsi la concurrence allemande n'est pas moins redoutable en Asie qu'en Afrique, et s'y exerce avec un égal succès dans les États indépendants et au sein des colonies européennes.

En Amérique, le commerce allemand résiste mieux que le nôtre aux progrès de l'industrie yankee; — il s'insinue dans les régions nouvelles que nous comptons exploiter; — il gagne chaque jour du terrain sur les marchés connus, ou nous ne rencontrions hier encore que la concurrence anglaise.

Aux États-Unis, le nombre des immigrations allemandes s'est accru dans des proportions considérables depuis un demi-siècle; la colonie teutonne de l'Amérique du Nord jouit d'une grande influence politique et peut facilement transférer sa clientèle à la mère patrie, qu'elle n'oublie point. A la Nouvelle-Orléans, en pleine Louisiane, les marchandises françaises, telles que meubles, verreries, glaces, bijoux, montres, pianos, frappées de droits énormes, ne peuvent plus lutter avec les produits américains. « Et quand ce ne sont « pas les Américains qui triomphent, on trouve les Allemands, par « exemple pour les jouets mécaniques, la mercerie ou la bonneterie, « qui ne craint pourtant pas la concurrence étrangère. Notre mou- « vement maritime à la Nouvelle-Orléans ne dépasse pas 4 à 5 mil- « lions de tonneaux couverts par notre pavillon. Les marines alle- « mande et italienne sont au contraire en progrès (4). »

(1) *Soc. de G. comm. du Havre*, septembre-octobre 87.

(2) *Soc. de G. comm. du Havre*, septembre-octobre 87.

(3) *Soc. de G. comm. de Nantes*, 1887, 2e trim. (124 navires allemands contre 186 navires français en 1886.)

(4) *Soc. de G. comm. de Paris.*

Haïti est une île merveilleuse où l'on parle français, où le culte et l'éducation sont entre des mains françaises ; nous pourrions sans bourse délier regagner une situation prépondérante dans ce pays ; où l'on est fier d'avoir appartenu à la France. « Les Allemands com-« mencent à en faire la conquête économique et financière. Les « maisons allemandes tiennent déjà le haut du pavé à Port-au-« Prince. La banque d'Haïti, fondée par des Français, est dirigée « aujourd'hui par des Allemands. La plus importante des usines « à café appartient à des négociants de Hambourg. Nous avons « sans doute une avance considérable ; mais souvenons-nous de la « fable du lièvre et de la tortue, et ne nous attardons pas en che-« min (1) ». Dans l'Amazonie (à Manaos, au Solimoens, à Madeira), où elle fait déjà pour 30 millions d'affaires, la France ne doit pas non plus se laisser devancer. « La colonisation en prairie paraît « peu coûteuse dans ces pays nouveaux, et déjà de grandes sociétés « anglaises, américaines, *allemandes*, se constituent pour réaliser ce « projet d'émigration dans les savanes de l'intérieur (2). »

Le commerce de la France avec le Chili s'est beaucoup réduit. L'Anglais et l'Allemand restent dans le pays pour faire fortune, ils y représentent les maisons françaises, et les fabricants allemands instruits par leurs compatriotes émigrés « sont parfaitement orga-« nisés et fort au courant des articles qui conviennent pour chaque « pays (3) ». A la Plata, où vivent beaucoup de Français possesseurs d'une fortune foncière et commerciale considérable, il n'y a pas de banque française ; « le chiffre de nos transactions annuelles avec « ce pays s'élève à 357,000,000 de francs et l'énorme mouvement « d'argent que supposent de pareils chiffres se fait par les mains « des étrangers (4) ». Ces étrangers sont surtout des Allemands.

« Les Anglais qui tenaient hautement la première place ne la con-« servent plus qu'à grand'peine, et le commerce français qui avait « le second rang est supplanté par l'importation allemande (5). » Nous arrivons seulement bons troisièmes.

(1) *Soc. de G. comm. de Paris*, t. IX, 2.
(2) *Soc. de G. comm. de Paris*, t. VIII, 4.
(3) *Soc. de G. comm. de Paris*, t. VIII, 4.
(4) *Soc. de G. comm. du Havre*, août 1887.
(5) *Soc. de G. comm. du Havre*, septembre-octobre 1887.

Dans l'Uruguay, le chiffre des importations allemandes s'est élevé de 5,967,509 francs en 1880 à 10,961,244 francs en 1883, tandis que dans le même intervalle de temps, l'importation française reste à peu près stationnaire avec une augmentation insignifiante (18 millions 204,480 francs en 1880 — 18,852,993 francs en 1883); à l'heure actuelle, nous sommes dépassés (1).

Le chiffre des affaires allemandes dans les parties du monde où l'Allemagne ne possède pas de colonie n'est donc point une quantité négligeable ; elles suivent une progression rapide qui étonne à première vue, mais ressemble de moins en moins à une gageure à mesure qu'on passe en revue la série des moyens employés par les Allemands pour développer leur commerce d'exportation. Plus ou moins efficaces, tous concourent au même dessein et proviennent d'une même inspiration : les Allemands ne l'ont pas reçue du ciel mais puisée dans un enseignement solide qui a formé leurs mœurs.

Causes des progrès du commerce allemand et moyens de développer le commerce français d'exportation. — En Allemagne, les leçons du *reale schule* préparent directement à celles de l'école de commerce et un enseignement général, qui se fonde principalement sur l'étude des langues étrangères et de la géographie économique, a pour complément naturel l'instruction technique qui constitue le bagage indispensable du futur négociant. Très souvent, l'émigrant appartient à la haute bourgeoisie commerciale ou industrielle : c'est un fils de famille qui a reçu sans dédain une instruction moderne et qui s'expatrie sans hésitation (2). Il emporte avec lui tous les instruments du succès : une science approfondie de plusieurs langues, la connaissance des pays nouveaux et de leurs ressources, l'aptitude à s'assimiler les usages locaux (3) et les capi-

(1) *Soc. de G. comm. du Havre*, août 1887.

(2) « A l'étranger, des jeunes personnes très bien élevées, allemandes, anglaises ou hollandaises se déplacent avec leur père, leur frère ou leur mari, « pour les accompagner dans leur exil volontaire, dans l'Hindoustan, la « Chine, le Japon et font honneur à leur mère patrie dans les pays lointains, « en soutenant la plus noble des causes : celle du travail, de l'intelligence, du « commerce et de la civilisation. » (*Soc. de G. par.*, VIII, 3.)

(3) « On ne voit de Français nulle part, tandis qu'on rencontre des Allemands partout : Que voulez-vous? Ils sont laborieux, exacts; ils savent plusieurs langues. Ils finissent par s'établir pour leur compte et le commerce « français passe peu à peu entre des mains allemandes. » (*Soc. de G. par.*, t. VIII, 3.)

taux qui sont le nerf des grandes entreprises. Supérieurement outillé pour la concurrence, il réussira partout où la place est vide et délogera ses rivaux étrangers (1) des positions acquises.

L'éducation commerciale des Allemands est donc terminée : ils ont le goût des entreprises lointaines, l'audace de les poursuivre, l'habileté pratique qui les fait réussir ; leurs mœurs sont faites aux nécessités du commerce extérieur et ils peuvent sans danger laisser naître et grandir chez eux les institutions qui en assurent le développement régulier. Elles seront l'accessoire utile d'une vocation bien déterminée et ne risqueront plus désormais d'arrêter l'essor de l'initiative individuelle.

Parmi ces institutions, certaines tendent à restreindre, en les épargnant le plus possible au négociant, les déplacements coûteux ; d'autres les favorisent, celles qui forment des sujets aptes à voyager ou qui dirigent le négociant commissionnaire vers des postes conformes à ses aptitudes.

Dans la première catégorie figurent les expositions flottantes, les musées commerciaux, les syndicats d'exportation.

L'exposition flottante consiste à installer dans les batteries d'un vaisseau un ensemble des principaux produits de l'industrie nationale, et à les transporter de ville en ville suivant un itinéraire fixé d'avance. La Société centrale de Géographie commerciale de Berlin et l'Export-Bank ont organisé en février 1885, sur le steamer *Gottorp*, une exposition flottante des produits allemands. Le steamer a ouvert son exposition à Lisbonne, puis s'est rendu au Maroc où il a visité Mogador, Saffi et Tanger. Cette exposition a fait connaître aux Marocains quelques articles nouveaux ; elle a aussi contribué, mais pour une part très modeste, à fonder au Maroc la clientèle commerciale de l'Allemagne, créée surtout par les négociants commissionnaires.

(1) Les Anglais eux-mêmes se plaignent, non sans motif :

« Il est inutile de nous dissimuler que l'Allemand nous rencontre, nous Anglais, sur tous les terrains. Ceci s'applique non seulement à l'Europe, mais à l'Australie, à l'Afrique, à l'Amérique du Sud. La jeunesse allemande est douée d'une forte éducation technique et possède à fond les langues étrangères. — L'Allemand, dès son arrivée en pays étranger, connait bien le langage de conversation courante de ce pays et il s'arrange en général de manière à loger chez quelque résident étranger où, en peu de temps, il acquiert la pratique d'une autre langue. » (*Soc. de G. de Bord.*, 8. Article trad. de l'*Engineering*.)

On appelle musée commercial un magasin d'échantillons de produits fabriqués pour l'exportation. L'*Agence d'exportation de Stuttgard* est un véritable succès où se trouvent réunis tous les produits du Wurtemberg. Elle a une succursale à Hambourg où l'acheteur étranger, qui n'a pas de temps à perdre, peut faire ses commandes. « Le directeur de l'agence a visité la Belgique, la Suisse, la Hollande, « pour se mettre en relations avec les fabricants et commissionnaires « exportateurs de ces contrées ; en temps ordinaire, il rend visite « aux fabricants du Wurtemberg pour les renseigner sur les efforts « de la concurrence étrangère, les améliorations que réclament cer- « tains articles, etc., etc. Le musée d'exportation n'est donc pas « établi pour faire des affaires à proprement parler, il est destiné « simplement à faire connaître les maisons exposantes et à donner « aux visiteurs étrangers une idée de ce que peut faire l'industrie « allemande (1). »

Une telle institution n'aurait pas sa raison d'être si les industriels allemands ne s'étaient pas eux-mêmes créé des relations dans les pays où l'on consomme, et s'ils n'allaient pas en personne assurer l'écoulement de leurs produits après réclame faite par les agences d'exportation.

Parfois aussi, il arrive que douze ou quinze fabricants se réunissent pour faire des affaires et non plus seulement pour en provoquer et choisissent un représentant intelligent et honorable ; ils forment alors un syndicat d'exportation ; les frais étant douze ou quinze fois moindres avec un seul représentant, ils peuvent vendre aussi bon marché en Afrique ou en Océanie qu'en Allemagne. L'économie des frais mis en commun suffit à démontrer l'excellence de ce procédé ; mais il demande à être appliqué avec discernement ; il ne conviendrait pas à une nation où l'industriel serait indolent et sédentaire ; il s'exerce avec fruit sur des marchés entièrement neufs, quand il faut tout créer et sert puissamment la concurrence, s'il s'agit de déloger les étrangers. Les Allemands qui installent pour la première fois leur commerce n'ont pas de rivaux dans les pays neufs et trouvent devant eux des maisons étrangères dans les pays

(1) *Soc. de G. de Bord.* n° 19 et 22, 1886.

exploités ; ils ne risquent donc pas de ruiner des compatriotes déjà établis et usent avec succès des syndicats d'exportation. On a voulu en France imiter les Allemands, mais la situation est différente et il faut souhaiter que ces imitations restent vaines.

Les expositions flottantes sont l'application d'une idée française émise en 1881 par M. Pastoureau Labbesse, ingénieur de la marine. En 1886, l'amiral Aube tint à la disposition d'un comité présidé par M. de Berny, pour y installer une exposition flottante, le transport la *Sarthe* (1); aucune suite sérieuse ne fut donnée à cette entreprise. On a également songé à établir des musées commerciaux dans certaines villes de France (2) ou dans les colonies (3), et les correspondants des sociétés de géographie commerciale ont quelquefois préconisé l'établissement de syndicats d'exportation ; par bonheur, rien n'a réussi. « Il est bon de combattre tout ce qui peut faire croire à « nos industriels par trop indolents et manquant absolument de « pratique, qu'ils n'ont pas à se déranger et que, par les musées et « autres conceptions de ce genre, on va les mettre en mesure de « lutter contre leurs concurrents (4) ». En outre, vouloir favoriser les goûts sédentaires des industriels de la métropole, on récolterait la ruine des maisons françaises qui à l'étranger se maintiennent à grand'peine sur les positions acquises, et ne pourraient supporter la concurrence d'un syndicat de fabricants agissant par l'intermédiaire d'un représentant attitré, d'un musée ou d'une exposition.

En revanche, il importe d'assurer en France le succès de ce genre d'institutions commerciales qui stimulent l'essor individuel vers les marchés d'outre-mer, soit par la propagande des écrits ou des paroles, soit en fournissant aux jeunes gens les connaissances appropriées et l'argent nécessaire aux déplacements.

En Allemagne, au premier rang dans cette catégorie, se place la Société centrale de géographie commerciale de Berlin et l'Export-Bank et, après elles, les sociétés de géographie et les associations coloniales de tout genre. Puis viennent les sociétés spécialement

(1) *Soc. de G. de Paris*, t. VIII, 4.
(2) A Saint-Étienne.
(3) A Saïgon.
(4) *Soc. de G. comm. de Bord.*, 1886.

instituées en vue de créer un personnel commercial d'exportation. La plus ancienne a été fondée à Stettin le 20 janvier 1872. Les jeunes gens travailleurs attirés dans cette ville peuvent « y compléter leur éducation commerciale par l'étude des langues étrangères, par des conférences sur l'histoire, la géographie commerciale, l'économie politique. . . . . Aux plus capables, on donne une *bourse de voyage* de 1,500 marks et les boursiers s'engagent à envoyer de temps en temps des rapports avec leurs opinions personnelles sur la situation commerciale du pays, ses usages, etc. (1) ». Dix ans plus tard, une société de commerce du même genre s'est fondée à Kiel.

Le Verein für Handlung commis de Hambourg, institué en 1858, est un véritable bureau de placement pour les voyageurs de commerce. Il se compose de chefs de maison et d'apprentis, qui, moyennant une faible rétribution (2), peuvent recevoir, à la section d'éducation (3), une bonne instruction technique. La société excelle à mettre « the right man in right place » et, pour trouver à chaque poste vacant un titulaire approprié, elle exige des postulants la connaissance des langues étrangères et de répondre à un formulaire qui ne contient pas moins de soixante demandes. Par ses relations universelles, elle est à même d'offrir des emplois dans toutes les places de commerce du globe ; en 1885, elle avait déjà procuré 20,000 places (4).

Nous avons en France, et presque en aussi grand nombre, des institutions de même ordre, mais leur organisation est moins complète qu'en Allemagne. La Chambre syndicale des employés de commerce de la ville de Bordeaux, fondée onze ans après le Verein, met à la portée de ses membres une bonne éducation commerciale mais son système de placement est inférieur ; en 1885, elle a procuré en tout 35 emplois, pendant que le Verein, de février en août, plaçait 1,000 de ses membres.

(1) *Soc. de G. comm de Bordeaux*, II, 1887.
(2) 20 marks par an.
(3) La section d'éducation existe depuis onze ans.
(4) *Soc. de G. de Bord.*, n° 21, 1886.

La *Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation*, qui a son siège à Paris depuis 1884, patronne les jeunes gens du commerce français désireux de se placer à l'extérieur, elle leur fournit même des bourses de voyage, et il en existe au ministère du commerce en faveur des écoles industrielles, ainsi que des bourses de séjour à l'étranger pour les élèves diplômés des écoles de commerce. Le ministère de l'instruction publique envoie au dehors un certain nombre de jeunes gens afin qu'ils se perfectionnent dans le maniement des langues allemande et anglaise. Enfin les nombreuses sociétés de géographie, répandues dans nos principales villes de commerce, tiennent en éveil par les notices de leurs correspondants l'esprit de nos commerçants et de nos industriels.

Toutes ces créations nouvelles, écloses en si peu de temps, et tant de louables efforts tentés de diverses parts sont encore loin de suffire, et les jeunes Français trouvent difficilement à se placer à l'extérieur. « On a des Allemands, des Suisses, des Hollandais tan « qu'on veut sous la main, parlant notre langue ; on les prend, on « les garde, ils prennent la suite ou s'établissent en concurrence et « c'est ainsi que l'élément français se trouve éliminé des régions où « il domine comme à la côte S.-O. et à la Plata (1). » Dans ce dernier pays, « il n'y a plus guère de place que pour les fils de commer- « çants riches venus pour étudier le commerce ou pour créer une « maison succursale de celle de leur père. Les Français ne font « point cela, les Anglais surtout envoient leurs fils : ceux-ci arrivent « ayant déjà voyagé beaucoup, ils parlent plusieurs langues, et bien « que souvent fort jeunes, remplissent très sérieusement leur man- « dat (2). — Ce ne sont pas les affaires coloniales qui manquent à « la France, ce sont les hommes qui font défaut. Ce n'est pas parmi « les fruits secs, les ratés de toutes les professions qu'elle recrutera « son personnel colonial, mais plutôt avec l'élite du commerce et de « l'industrie (3). »

Ainsi, dans l'état actuel des principaux marchés du monde et en

(1) *Soc. de G. comm. du Havre*, septembre-octobre, 1887.

(2) *Soc. de G. de Paris*, t. VIII, 3.

(3) *Soc. de G. de Paris*, t. IX, 2.

raison de la fièvre de concurrence qui sévit, il faut arriver sur le terrain de la lutte armé de toutes pièces. Il est aujourd'hui inutile de rien entreprendre sans emporter avec soi du même coup une solide instruction technique, un tact commercial déjà éprouvé et une sérieuse avance de fonds. Or, en France, les individus se déplacent mais les capitaux restent. Le fils de commerçant ou d'industriel riche ne songe pas à faire valoir à l'étranger la fortune paternelle ; il recherche les carrières libérales ou le fonctionnarisme et reçoit l'instruction qui y mène. Placé dans un milieu social où lui est échue la rare fortune de pouvoir mettre de son côté toutes les chances de succès dans les entreprises extérieures, il abandonne sa voie et court encombrer les chemins battus.

Certes des lois récentes ont mis à sa portée un enseignement nouveau où, sans préjudice d'une culture littéraire très approfondie, lui seraient prodiguées les connaissances nécessaires à former l'homme moderne. Suivant un préjugé tenace, il aborde des études qui devraient rester le privilège d'une élite chargée de perpétuer la tradition du beau artistique et littéraire. S'il n'obtient pas le diplôme qui les couronne et qui ouvre la porte des carrières libérales, il reste pendant toute sa vie un être inutile. C'st vainement qu'il regrette alors d'avoir dédaigné un système d'instruction qui lui offrait à son choix l'avenir du fonctionnaire ou celui du commerçant.

Mais nos mœurs sont ainsi faites. « En dépit des phrases sonores, le commerce et l'industrie ne sont pas encore suffisamment honorés en France (1). » Les classes supérieures, qui ont l'avantage des relations très étendues et peuvent seules tenter les entreprises lointaines, se gardent bien d'y engager leurs capitaux et se montrent réfractaires aux réformes de la jeune civilisation.

Le temps seul, dit-on, peut changer les vieilles habitudes entrées profondément dans les mœurs.

Le temps qui guérit tout change aussi nos humeurs.

Il serait vraiment par trop déplorable de n'avoir d'autre ressource

(1) *Soc. de G. du Havre*, septembre-octobre 1887.

qu'un vieux proverbe. Les faits économiques nous pressent plus vivement que jamais; la concurrence étrangère mine de toutes parts notre industrie languissante et s'attaque aux sources mêmes de la richesse nationale : il ne s'agit plus seulement de prospérer mais de vivre.

Il faut sans retard imiter nos voisins qui ne rougissent pas d'être modernes et nous persuader que nous sommes moins ridicules à vouloir être de notre temps qu'à prétendre suivre les mœurs de nos pères pour qui les nécessités économiques de l'heure présente n'existaient pas.

Puisqu'il est aujourd'hui reconnu que l'enseignement secondaire moderne peut seul briser la routine et que les étrangers lui doivent le plus clair de leur fortune, tous les efforts des pouvoirs publics doivent tendre à le peupler de sujets utiles en y attirant les fils de famille, et pour arriver à ce résultat il est indispensable de le doter d'une organisation définitive.

On a depuis longtemps souhaité, pour la dignité et l'indépendance de cet enseignement, qu'il fût séparé de l'enseignement classique et donné le plus possible dans des établissements distincts (1). Si l'on tient au succès des méthodes nouvelles et au relèvement économique du pays, un pareil vœu appelle une prompte réalisation. Nos grands ports de commerce et nos grandes villes industrielles seront les premières à vouloir partager avec l'État les charges d'une telle œuvre.

Peut-être aussi flatterait-on leur goût et surtout celui des sociétés de géographie commerciale qui en résument l'esprit en attribuant

(1) Le premier acte de notre section a été de reconnaître l'importance de l'enseignement général pour la formation des jeunes gens qui se destinent aux carrières commerciales. Aussi n'a-t-elle pu s'empêcher de porter son attention sur la réforme de l'enseignement secondaire spécial que vient d'entreprendre M. le Ministre de l'Instruction publique. Elle lui a donné toute son approbation et a émis le vœu que cet enseignement spécial soit séparé de l'enseignement classique et, au lieu d'être réuni sous le même toit, qu'il soit donné le plus possible dans des établissements distincts et de façon à gagner en dignité et en indépendance. (*Soc. de G. comm. de Bord.*, n° 19. Congrès international de l'enseignement technique, commercial et industriel.)

dans les programmes une plus large place aux langues vivantes (1) et à la géographie économique (2).

Jusqu'ici, malheureusement, on ne s'est jamais trop pressé d'accomplir en faveur de l'enseignement secondaire les sacrifices que l'intérêt du pays commande. On y vient, mais lentement, en invoquant pour excuse le retard, l'inévitable prétexte budgétaire; on hésite à semer quelques millions qui rapporteraient des milliards. Pourtant il n'échappe à personne qu'il s'agit ici d'assurer la défense nationale sur le terrain économique et de sauvegarder la fortune de la France : le vrai champ de bataille des peuples modernes n'est pas ailleurs; en vain nous abuse-t-on par la fantasmagorie des armements ruineux.

J. Flory.

(1) C'est pour les Anglais le meilleur remède à opposer à la concurrence allemande. « Le remède consiste à nous instruire d'après nos adversaires. Il faut surtout développer la connaissance des langues étrangères. Cet enseignement est généralement un luxe. Le chef d'établissement peu versé dans ces connaissances se regarde comme tellement au-dessus de ce détail, qu'il n'a garde de s'exposer à faire constater son ignorance par les élèves. L'enseignement est réduit à une ou deux séances por semaine. Il est donné par un étranger de faible autorité sur les élèves, l'écolier paresseux se dérobe facilement à l'exercice de français ou d'allemand; l'élève ambitieux voit que les distinctions scolaires s'obtiennent par les étude classiques ou mathématiques et tire ses plans en conséquence. C'est ainsi que le paresseux et le travailleur se trouvent également incapables à l'entrée de l'âge d'homme de soutenir une conversation dans un langage quelconque autre que l'anglais. » (*Soc. de G. comm. de Bordeaux*, 8. Art. trad. de l'*Engineering*, février 1888.)

(2) La Société de Géographie parisienne fait une mention spéciale dans le rapport de M. Zévort sur le baccalauréat de l'enseignement spécial au passage relatif à l'enseignement de la géographie économique. Voici ce passage après lequel il n'y a plus rien à dire :

« La géographie continuera également à occuper une large place dans le second enseignement classique, non pas la géographie encyclopédique qui prétend résumer en elle tout le savoir humain, ni la géographie réduite à une sèche et stérile nomenclature, mais la géographie considérée comme la science qui nous renseigne sur les ressources économiques des peuples étrangers, qui signale leurs produits naturels, qui insiste sur les facilités d'extraction et de mise en œuvre des matières premières, sur les routes de commerce, qui provoque constamment la comparaison sur les ressources similaires de la France, qui nous montre par là où nous en sommes nous-mêmes, quels efforts nous avons à faire, quel terrain à regagner, quelles positions à conserver ou à défendre. » (*Bull. de la Soc. de G. de Paris*, t, III, p. 503.)

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. HENRI CARRÉ, *maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Rennes* (15 juin 1888).

Sur la sellette de la Faculté des Lettres, les Carré se suivent et ne se ressemblent guère. Qu'ils ne soient rien l'un à l'autre par le sang, cela n'est pas pour nous surprendre : ce nom propre est un nom assez commun. M. Gustave Carré est tout rond, tout malin pourtant, en sa qualité de champenois ; M. Henri Carré, tourangeau, a traité de tels sujets qu'il n'y pouvait entendre malice. Mais tous les deux se ressemblent par un point : ils ont eu le bon esprit, celui-ci à Rennes, celui-là à Troyes, d'étudier, par certains côtés, l'histoire de la ville où leurs fonctions fixaient leur résidence, et ils ont ainsi apporté, pour parler le joli langage du jour, une « contribution » de grand intérêt à notre histoire nationale, prise, comme il convient à l'heure présente, par le menu.

M. Henri Carré a cela de particulier qu'il ne s'est pas contenté, en ses deux thèses, de rester au même lieu ; il a voulu rester dans le même temps : c'est sous le règne d'Henri IV qu'il étudie Rennes en latin et en français. Il semble que le sujet soit bien vaste pour le petit nombre de pages qu'on accorde parcimonieusement aux thèses latines (*De rerum publicarum administratione apud civitatem Redonum, Henrico quarto regnante.* 1598-1610. Quantin, 1888, vol. de 101 pages). Mais s'il s'agit seulement des institutions municipales, il est possible, au moyen de longues recherches aux archives locales, d'y trouver les éléments d'une de ces monographies solides qui, si elles se multiplient, seront les fondements de l'histoire de France

renouvelée, selon la méthode d'Augustin Thierry dont nous parlions ici même, l'autre jour, et c'est justement ce que M. Henri Carré vient de faire.

Qu'il eût pu faire mieux encore, c'est ce qu'il ne contestera point, surtout après avoir entendu les *desiderata* de la Faculté. Ce sujet si vaste, elle aurait voulu qu'il l'étendît quelque peu encore, qu'il se montrât moins avare de détails sur les origines et les antécédents des institutions municipales à Rennes. C'est bien de tracer autour de soi un cercle, à condition qu'on se donne parfois licence d'en sortir. Pourquoi, d'ailleurs, ces limites du règne d'Henri IV ? Est-ce qu'il y a eu dans la vie rennoise quelque chose de particulier qui ait commencé ou fini avec ce prince ? C'est peut-être ce qu'il n'eût pas été facile d'établir. M. Henri Carré était si visiblement attentif à se circonscrire, comme s'il eût craint les débordements de sa nature, qu'il s'en est tenu aux papiers inédits, qu'il a négligé de parti pris les travaux publiés avant le sien sur des institutions analogues en France, en Bretagne et à Rennes même. C'est pourtant à la lumière des faits connus que s'éclairent les faits inconnus, comme ce sont les aperçus généraux qui font ressortir tout ce qu'il y a d'instructif dans ces comparaisons. S'interdire tout cela parce qu'on travaille à être bref, c'est se nuire à soi-même. Faut-il ajouter que le candidat avait à vaincre une autre difficulté, bien réelle celle-là, je veux dire la difficulté d'exprimer en latin des faits tout modernes ? De là une sorte d'*olla podrida* de phrases cicéroniennes, de périphrases du moyen âge, sans clarté comme sans agrément ; de là une sorte de découragement à bien écrire, dont témoignent des négligences, des gallicismes et même, doit-on le dire ? des fautes matérielles que rectifie à peine un long *errata* et qui forment un condiment dont on se fût bien passé, dont tout le mérite est de fournir quelques aliments à l'argumentation.

La thèse française est un gros et respectable volume (*Essai sur le fonctionnement du parlement de Bretagne après la Ligue*. 1598-1610, Quantin, 1888, vol. de 569 p.). Le parlement de Bretagne, c'est un sujet plus général que les institutions municipales de Rennes ; est-ce un sujet plus intéressant ? On peut en douter. Les parlements provinciaux pâlissent singulièrement au regard du parlement de Paris, qui avait presque seul affaire à la Cour, dans un temps où la Cour

comptait presque seule en France. Or, ce n'est pas même son histoire que M. Henri Carré a entendu mettre sous nos yeux, c'est son organisation. Que nous importe la manière dont se font les choses, si les choses faites ne commandent pas l'attention ? Un membre de la Faculté a fait sentir cet inconvénient dans une phrase cruelle : « Ceux qui savent ne vous liront pas, parce qu'ils n'en ont pas besoin ; ceux qui ne savent pas ne vous liront pas davantage, parce qu'ils ne soupçonneront pas qu'ils aient besoin de savoir. Vous ne vous lirez pas vous-même, parce que vous vous êtes assez lu. Qui donc vous lira ? » Soit ; ce livre ne sera pas un livre de lecture ; mais il sera un livre à consulter ; à Rennes, en Bretagne, on le consultera, plus souvent peut-être que nous ne l'imaginons, et avec raison, car son exactitude est rarement prise en défaut. Hors de Bretagne même, les érudits, les parlementaires seront heureux de le joindre dans leur bibliothèque à ceux qui, bons ou mauvais, ont été déjà publiés sur les divers parlements. Et il passera sans peine pour un des bons. Grâce à plusieurs milliers de pièces inédites, laborieusement cherchées et compulsées, M. Henri Carré a pu mettre en lumière des faits nouveaux dont un certain nombre ne sont pas dépourvus d'intérêt. Il les a exposés dans un langage clair, facile, correct ; ce n'est par sa faute, c'est celle de sa matière, si cette exposition détaillée ne paraît guère moins aride que l'exposition plus ramassée de la thèse latine.

Abordons maintenant les critiques de détail sans lesquelles toute soutenance serait bientôt terminée. Il y en a une tout d'abord que la Faculté ne pouvait pas faire, puisqu'elle avait autorisé l'impression et, qu'en effet, elle n'a point faite : c'est que, pour traiter complètement un tel sujet, il n'eût pas été de trop d'être jurisconsulte. M. Henri Carré avoue n'avoir pas même fait son droit ; mais fût-il licencié, qu'il ne lui en resterait pas grand'chose dans l'esprit ou la mémoire, et que nous ne serions guère plus avancés. Le sens des mots juridiques, c'est bien certain, échappe souvent aux profanes, et l'on est exposé à plus d'une bévue. Un professeur de la Faculté de Droit, siégeant parmi les juges, aurait pu mettre, par ses questions, le candidat dans un embarras pénible ; cependant aurait-on trouvé à mordre autant qu'on se le figure ? Je ne le crois pas, puisque la méthode suivie est de nous donner ce que contiennent les

documents. Le reproche revient donc à dire qu'ils ne sont pas toujours assez éclaircis.

Le principal grief de la Faculté est, comme pour la thèse latine, de s'être trop circonscrit quant aux dates. Mais ici, M. Henri Carré ne reste pas sans réponse. 1598, c'est la fin des guerres de la Ligue et le commencement d'un régime nouveau. 1610, c'est la fin de ce nouveau régime par la mort d'Henri IV. Le vrai titre eût donc été : *Le Parlement de Bretagne sous le règne d'Henri IV*. Mais alors on eût voulu que ce grand roi restât moins dans la coulisse. C'était possible : des textes ont été produits en séance qui auraient figuré avec profit dans la thèse pour mieux marquer les rapports du Béarnais avec son parlement breton.

Peut-être eût-il mieux valu s'orienter ainsi que de croire digne de voir le jour tout ce qu'on trouvait dans les documents. Un cadavre a été ramassé dans la rue. M. Henri Carré fait remarquer à grand renfort de références qu'on en conclut à un assassinat. Cela rappelle le vieux vaudeville :

En vous voyant cet habit militaire
J'ai deviné que vous étiez soldat.

Lisez ce sommaire d'un chapitre : « Le concierge garde du palais et administrateur des *menues nécessités*. Ses attributions multiples. Les *buvettes*. Le budget des *menues nécessités*. Le *rôle des bougies*. Nombreux arrêts contre la garde du palais. » En admettant que l'historien ne soit pas comme le préteur, et qu'il ait le droit de s'occuper des moindres choses, qui ne voit que tant de détails sur un concierge, c'est trop ? Même des personnages plus importants pourraient bien ne pas l'être beaucoup encore. Quand on me les a fait connaître, d'ailleurs, avec le mode et les conditions de leur office, avec leurs privilèges et leurs devoirs, avec les attributions des chambres, les usages et les règlements à l'intérieur du palais et au dehors, en suis-je plus avancé ? Ce que je voudrais voir, c'est le parlement en séance, le parlement vivant et agissant, comme je vois les États généraux de 1614 dans Florimond Rapine. Il est trop certain que M. Henri Carré n'a pas le goût du pittoresque, le sens de la vie. En outre, il n'a pas réfléchi suffisamment que beaucoup

de choses se faisaient au parlement de Rennes comme dans les autres, comme partout, et, par conséquent, ne méritaient pas l'honneur qui leur est fait. On connaît l'histoire de ce *reporter* féroce qui, un ministre à peine nommé, est dans son antichambre, avide de détails sur sa manière de vivre, pour faire de la copie. Il est introduit auprès du chef du cabinet qui répond à sa question avec un flegme de pince-sans-rire : « Monsieur, M. le Ministre se lève comme tout le monde, s'habille comme tout le monde, mange et boit comme tout le monde, se mouche comme tout le monde. J'ai bien l'honneur de vous saluer. »

Le procédé à suivre n'était donc pas celui de M. Henri Carré. Il fallait étudier *tous* les parlements, rapprocher ce qu'ils faisaient de ce qu'on faisait à Rennes, éliminer courageusement la partie commune, ou du moins la résumer en quelques pages d'introduction, et faire porter toute la thèse sur ce qui était particulier à la Bretagne. Il est vrai que le travail déjà considérable du candidat s'en fût encore et de beaucoup augmenté; mais aussi combien sa thèse en eût paru meilleure et digne d'un unanime applaudissement !

Telle que nous l'avons, elle nous donne, grâce aux documents dépouillés, beaucoup de faits curieux, un peu trop épars et noyés dans le fatras ; nous y trouvons même des chapitres intéressants d'un bout à l'autre. Lisez, par exemple, le chapitre sur la vénalité des charges, institution mauvaise sans doute, mais corrective d'un autre abus, la toute-puissance du roi. Ou encore le chapitre sur les procès criminels. Le goût qui nous fait rechercher dans les journaux les articles « Cour d'assises, police correctionnelle, faits divers », trouve à s'y satisfaire. Il y est question des attentats commis contre le pouvoir royal ou la paix publique, des insurrections, pillages à main armée, rébellion contre l'autorité, sacrilèges, fausse monnaie, sorcellerie, blasphèmes, attentats contre les personnes, meurtres, mutilations, coups et blessures, duels, viols, rapts, sodomie, faux témoignages, attentats contre les propriétés. Tout cela, s'il vous plaît, sous le grand règne, dans cet eldorado de la monarchie, dans la plus pieuse de toutes nos provinces. A qui donc se fier ! Ah ! comme ces faits, mieux groupés dans une forte composition, auraient excité et soutenu l'intérêt du lecteur ! Comme cette thèse eût gagné à la suppression d'un certain nombre de pages, non pas pour la faire plus

courte, mais pour donner place à certaines autres pages qu'on regrette de n'y pas voir ! Elle eût été agréable autant qu'elle sera utile. On a souvent reproché aux historiens de s'occuper trop de la Cour et pas assez de la nation. L'on commence à tenir sérieusement compte de ce reproche, et l'on fait bien ; mais il ne faut pas croire qu'il n'y a qu'à se baisser pour prendre : l'histoire de notre vie provinciale, si longtemps obscure, pourra revenir à la lumière sans s'y revêtir de couleurs saisissantes, sans que l'exposition nous en paraisse avoir beaucoup de sel. Le meilleur condiment sera encore celui qu'y sauront mettre, pour le plus grand profit de la science historique, nos jeunes historiens.

P.

BIBLIOGRAPHIE

C. Lenient. *La Comédie en France au* XVIIIe *siècle.* — 2 vol. in-16, 391, 446 pages. — 7 francs. — (Hachette, 1888.)

Voilà un livre qui, à quelques égards, et notamment par les services qu'il peut rendre aux travailleurs, ressemble fort à un précis. Si c'en était un, j'y souhaiterais quelques dates de plus et un index méthodique. Mais ce n'est pas un précis que M. Lenient a voulu faire. Prenons donc son livre pour ce qu'il est, pour un brillant et substantiel exposé d'une partie de notre littérature, aujourd'hui fort cultivée dans le détail, mais qui n'avait pas encore eu son historien.

M. Lenient se plaît et excelle à présenter en raccourci de vastes ensembles. Il est inutile de rappeler aux lecteurs les deux volumes bien connus qu'il a consacrés précédemment à notre vieille littérature satirique et militante. Il y a saisi dès son point de départ et suivi à travers les âges, jusqu'au début de l'époque classique, un des grands courants de l'esprit français, énumérant et caractérisant une multitude d'œuvres fort inégales, mais où se retrouve la même inspiration, diversifiée par les circonstances historiques, l'influence de l'état social, l'éducation intellectuelle et le tempérament propre de chaque auteur.

Le nouvel ouvrage de M. Lenient est du même genre. Il comprend une matière immense : la littérature comique d'un siècle dont le théâtre a fait l'amusement favori, et dont les amusements, même les plus frivoles, reflètent en quelque mesure l'inquiétude intime et les plus graves pensées. Dans ce siècle, « du premier jusqu'au dernier jour, la comédie précède ou accompagne les démonstrations de l'esprit nouveau, le rapprochement ou la confusion des classes, les hardiesses philosophiques et sociales, les maximes de politique humanitaire, les principes de liberté et d'égalité, les conseils de bon sens pratique et de morale bourgeoise associés aux témérités du paradoxe ; tout un fourmillement d'idées et de théories qui travaille les cerveaux, quelquefois à leur insu... Le dix-huitième siècle se retrouve ainsi en grande partie dans son théâtre comique avec toutes les passions, les impressions, les types, les idées et les modes du jour » (1). L'histoire littéraire se trouve donc ici étroitement liée à l'histoire morale et politique. D'une manière générale, au dix-huitième siècle, les œuvres d'imagination sont plus curieuses que

(1) Préface, p. VI et VII.

vraiment belles, et le plaisir qu'elles nous causent tient surtout à ce qu'elles nous offrent la peinture de la société qui les a produites et qui s'y est reconnue. C'est par là qu'elles prennent pour nous un intérêt sérieux et un sens profond. C'est pour cela que la comédie de mœurs est alors celle qui réussit le mieux, et même qu'à nos yeux toute la comédie du dix-huitième siècle se ramène, en dernière analyse, à la comédie de mœurs. Voilà ce que M. Lenient fait ressortir à tous les chapitres de son livre et ce qui donne à ses analyses tant de piquant et de variété.

Il était nécessaire en effet que l'analyse tînt ici une grande place. A peu d'exceptions près, ces pièces sont de celles qu'on ne joue plus et qu'on ne lit guère. Il en est beaucoup cependant qui valent mieux que cela. Celles que l'oubli n'a pas atteintes, telles que les chefs-d'œuvre de Regnard et de Marivaux, *le Mariage de Figaro*, *Turcaret*, *la Métromanie*, *le Méchant* même et *le Glorieux*, sont remises à leur place et dans leur cadre, rattachées à l'œuvre entière de chaque auteur, à la génération et à l'école dont elles procèdent. M. Lenient a répandu la lumière dans cet ensemble un peu confus, et son VIIe chapitre, où il embrasse d'un coup d'œil cette immense littérature, où il classe les genres, où il énumère les éléments de la comédie et les théories des novateurs, est peut-être le plus fort et le plus utile de tout l'ouvrage ; il en est, en quelque sorte, le résumé et la clef. Mais les parties de son livre qu'il paraît avoir traitées avec le plus de plaisir et, j'oserai dire, avec le plus d'amour, sont celles où il relève quelque auteur ou quelque pièce aujourd'hui méconnus. Vous apprendrez de lui qu'il se trouve chez Boissy, chez Saurin, chez Desmahis des morceaux et des vers exquis. Les médaillons de Collé, de Panard, de Favart, de Colin d'Harleville tiennent dans sa galerie des places tout à fait distinguées. La verve gauloise, la gaieté sans indécence, le bon sens spirituel et sans pédantisme, la malice sans aigreur et sans fiel, toutes ces qualités moyennes et simplement aimables, traitées aujourd'hui de haut et qu'on laisse au seul M. Prudhomme le droit de proclamer vraiment françaises, M. Lenient s'en délecte sans fausse honte, et j'avoue que j'y ai pris avec lui grand plaisir ; j'y ai trouvé tout le charme de la nouveauté.

Obscurata diu populo bonus eruet...

Voilà qu'à l'exemple de M. Lenient je me mets à parler par citations. Chez lui, elles coulent de source ; en cela comme en tout le reste, le lecteur retrouvera dans son livre l'accent et le geste qu'il porte en chaire. Oui, c'est bien là sa parole facile, riche, très riche en images, pleine de relief et d'élan. Plusieurs chapitres se terminent en péroraison ; à maintes reprises, l'envie vous prend d'applaudir. *Quanto magis miraremini si audissetis ipsum !* A la Sorbonne, vous le savez, on ne s'en fait pas faute.

L. Brunel.

CONCOURS D'AGRÉGATION EN 1888.

AGRÉGATION DES LETTRES.

AUTEURS GRECS.

HOMÈRE. — *Odyssée*, chant XXIII.
ESCHYLE. — *Les Perses*.
EURIPIDE. — *Hippolyte*.
THÉOCRITE. — *Idylles 3 et 9*.
THUCYDIDE. — *Les discours du VIe livre*.
PLATON. — *République*, livre III, chapitre x, p. 398 C : Οὐκοῦν, μετὰ τοῦτο, ἦν δ' ἐγώ... jusqu'à la fin.
DÉMOSTHÈNE. — *Olynthiennes I et II*. — *Discours contre Androtion*

AUTEURS LATINS.

TÉRENCE. — *Phormion*.
LUCRÈCE. — *De Natura rerum*, livre I, v. 1 à 700.
VIRGILE. — *Géorgiques*, Ier chant.
OVIDE. — *Métamorphoses*, livre XIV, v. 154 à 440; livre XV, v. 1 à 484.
SALLUSTE. — *Catilina*.
SÉNÈQUE LE RHÉTEUR. — *Suasoria VI, 14 :* Quoniam in hanc suasoriam... jusqu'à la fin. — *Les prologues des Controversiæ*.
QUINTILIEN. — *Instit. orat.*, livre X, chapitre 1er.
TACITE. — *Agricola*.

AUTEURS FRANCAIS.

... — *Maître Pierre Pathelin* (dans le *Choix de farces et de moralités*, édité par le bibliophile Jacob, chez Garnier frères).
RONSARD. — *Discours* (dans les *Poésies choisies*, éd. Becq de Fouquières).
CORNEILLE. — *Horace* et *Sertorius*.

RACINE. — *Bajazet.*
REGNARD. — *Le Joueur.*
VOLTAIRE. — *Zaïre.*
BOSSUET. — *Panégyrique de saint Paul.*
MALEBRANCHE. — *Recherche de la vérité* (liv. II, 3e partie, chap. IV, V et VI).
FÉNELON. — *Sermon sur la fête de l'Épiphanie.*
MONTESQUIEU. — *Esprit des lois*, livre X et livre XV.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

AUTEURS GRECS.

HOMÈRE. — *Odyssée,* chant XXIII.
HÉRODOTE. — Livre VIII, chapitre LXXI jusqu'à la fin.
EURIPIDE. — *Hippolyte.*
PLATON. — *République,* livre III, chapitre X, p. 398 C : Οὐκοῦν, μετὰ τοῦτο, ἦν δ' ἐγώ... jusqu'à la fin.
ISOCRATE. — *Panégyrique.*
THÉOCRITE. — *Idylles* 3 et 9.

AUTEURS LATINS.

LUCRÈCE. — *De Natura rerum,* livre I, v. 1 à 700.
VIRGILE. — *Géorgiques,* livre I.
OVIDE. — *Métamorphoses,* livre XIV, v. 154 à 440; livre XV, v. 1 à 484.
CÉSAR. — *De Bello gallico,* livre VII, chapitre XXIX jusqu'à la fin.
SALLUSTE. — *Catilina.*
CICÉRON. — *De finibus,* livre I.

AUTEURS FRANÇAIS.

CORNEILLE. — *Nicomède.*
RACINE. — *Phèdre.*
BOILEAU. — *Art poétique,* chant III.
BOSSUET. — *Panégyrique de saint Paul.*
LA BRUYÈRE. — *Des Ouvrages de l'esprit.*
REGNARD. — *Le Joueur.*
CHRESTOMATHIE DE L'ANCIEN FRANÇAIS par S. Constans : *Serments,* p. 1-2 ; *Prose de sainte Eulalie,* p. 2-3 (pour ces textes, étudier en outre : *Les plus anciens monuments de la langue française*, par Hoschwitz).

Extraits de la Chanson de Roland et de la Vie de saint Louis, par G. Paris (Hachette) :

Chanson de Roland, p. 128, à 140 (à rapprocher du passage correspondant de la *Chanson de Roland,* éd. L. Gautier).

Vie de saint Louis, p. 238 à 252.

AGRÉGATION D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

TEXTES

Appien. — *Guerres civiles*, livre I, chapitre vii-xxxiii inclusivement.

Arrien. — Ἰνδική, chapitres ii, iii, iv, v, vi, xx, xxi, xxii, xxiii, xxv, xxvi, xxix, xxxii, xliii.

César. — *Guerre des Gaules,* livre VI, chapitres i à xxviii inclusivement.

Marculfe. — *Formulæ,* livre premier, nos 3, Emunitate regia. Maximum regni...; — 5, Preceptum de episcopatum. Ille rex... ; — 6, Indecolum regis ad episcopum, ut alium benedicat ; — 7, Consensu civium pro episcopatum ; — 8, Carta de ducato et patriciatu et comitatu ; — 9, Indecolum ad alium regem, cum legatio dirigitur ; — 10, Rescriptio ad rege ; — 18, De regis antrustione ; — 19, Preceptum de clericatum ; — 24, Carta de mundeburde regis et principis ; — 25, Proloco de regis juditio, cum de magna rem duo causantur simul ; — 26, Indecolum communitorium ad episcopum ; — 27, Item indecolum ad episcopo pro alio distringendum ; — 28, Carta audientiale ; — 29, Indecolum ad laïcum ; — 34, Relatione paginsium ad rege directa ; — 39, Ut pro nativitate regis ingenui relaxentur ; — 40, Ut leudesamio promittantur rege. (Voir les divers recueils des *Formules*, ceux de Bignon, de Lindenbrog, de Baluze, de dom Bouquet, de Walter, de M. de Rozière..., et celui de M. Zeumer, dans les *Monumenta Germaniæ historica, Legum sectio* V_a. *Formulæ, pars prior,* Hanovre, 1882, in-4°. — (Le texte de ces dix-huit *Formules* est reproduit d'après cette dernière édition dans un fascicule du *Recueil de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire,* Alph. Picard, éditeur, 82, rue Bonaparte). — Cf. le second volume des *Institutions de la France* (*La monarchie franque*), de M. Fustel de Coulanges.

Frédéric II. — *Histoire de mon temps.* Avant-propos (1775), p. xxi et suivantes ; — chapitre 1er, *Introduction*, p. 1 à 49 (*Œuvres de Frédéric le Grand*, tome II, Berlin, 1846, Rod. Decker. — Texte re-

produit dans le premier volume de *Frédéric II, Œuvres historiques... Bibliothèque de l'armée française,* Hachette, in-16, 1872.)

A. de Tocqueville. — *L'ancien régime et la Révolution,* les trois chapitres dont les titres suivent : « Que la centralisation administrative est une institution de l'ancien régime, et non pas l'œuvre de la Révolution ni de l'Empire, comme on le dit. — Comment ce qu'on appelle aujourd'hui la tutelle administrative est une institution de l'ancien régime. — Comment une grande révolution administrative avait précédé la révolution politique, et des conséquences que cela eut. »

THÈSES

HISTOIRE.

1. Institutions politiques et sociales de l'époque homérique.
2. L'œuvre de Solon.
3. Corinthe sous le Gouvernement des Bacchiades et des Cypsélides.
4. Réunir et discuter les témoignages antiques sur Alcibiade.
5. Le Gouvernement des Trente et le parti oligarchique à Athènes.
6. Les Héliastes.
7. Les Mercenaires à Athènes.
8. L'orateur Lycurgue.
9. Le jugement d'Aristote sur Sparte dans sa *Politique.*
10. Agésilas de Sparte.
11. Le Gouvernement d'Eubule.
12. L'orateur Lycurgue.
13. La politique de Phocion.
14. La plèbe et la fondation du tribunat.
15. Les comices centuriales.
16. L'interrègne et la *patrum auctoritas.*
17. Rôle des partis italiens pendant la seconde guerre punique.
18. Caton le Censeur.
19. L'œuvre de Scylla.
20. Organisation politique et commerce de Marseille dans l'antiquité jusqu'au siège de cette ville par César.
21. La Gaule narbonnaise d'après le *Pro Fonteio.*
22. Exposer le rôle de Cicéron depuis la mort de César.
23. La *Lex Julia municipalis.*

24. Comment se faisaient les lois et les sénatus-consultes à Rome pendant les deux derniers siècles de la République.
25. La frontière germanique d'Auguste à Trajan inclusivement.
26. La *Lex de imperio Vespasiani.*
27. Étude critique du règne de Domitien.
28. L'ordre équestre au temps d'Hadrien.
29. La vie municipale dans les villes grecques d'Asie au temps des Antonins.
30. Les empereurs gaulois du IIIe siècle de notre ère.
31. Étudier l'histoire de Constance-Chlore : son administration.
32. Étudier l'édit de Milan en faveur des chrétiens, en tenant compte des découvertes et recherches récentes sur l'histoire du christianisme primitif.
33. Rechercher ce que les panégyriques que l'on a de Constantin peuvent fournir à l'histoire de cet empereur et de son époque.
34. Etat politique, administratif et moral de la Cyrénaïque d'après les lettres de Synésius.
35. Apprécier l'autorité historique du *De gubernatione Dei* de Salvien.
36. Ennodius et son œuvre.
37. Recueillir les renseignements que les poésies de Fortunat nous donnent sur les institutions et l'état social de la Gaule au VIe siècle.
38. Etude critique sur l'histoire du roi Gontran.
39. Étudier les textes de l'époque mérovingienne sur la *recommandation.*
40. Étudier l'histoire, l'organisation, les institutions des villes de la Gaule à l'epoque mérovingienne et carlovingienne.
41. Étudier les monnaies royales de l'époque mérovingienne, et déterminer d'une manière générale quel était le rôle des *monetari.*
42. Étudier dans la correspondance du pape Grégoire le Grand les rapports de ce pape avec les royaumes barbares.
43. Étudier dans la correspondance du pape Grégoire le Grand les rapports de ce pape avec les évêques et les patriarches.
44. Étude critique des sources relatives à l'histoire des rapports de Grégoire II et Léon l'Isaurien.
45. Histoire et organisation du royaume lombard après la conquête franque au temps de Charlemagne.

46. Étudier les rapports du pape Léon III et de Charlemagne d'après le *Codex carolinus*, le *Liber pontificalis* et les annales franques.

47. Étude comparée des *Annales Laurissenses majores* et des Annales dites *Annales Eginhardi*.

48. Recueillir et discuter les textes relatifs à l'institution des *Missi* sous les Carlovingiens après le règne de Charlemagne.

49. La politique et le gouvernement de Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, depuis 840.

50. Étudier et discuter les diverses significations des mots *vassus*, *vassaticum*, *vassalus*, *vassallaticum* dans les documents de l'époque mérovingienne et carlovingienne (lois, capitulaires, formules, diplômes, actes divers, chroniqueurs).

51. Le règne de Charles le Simple.

52. Les mariages du roi Philippe Ier.

53. Étudier, d'après les *Assises* de Jérusalem et les chroniqueurs, le pouvoir royal et ses attributions dans le royaume latin de Jérusalem.

54. Étudier, d'après les mêmes sources, le rôle du patriarche et l'organisation religieuse dans le royaume latin de Jérusalem.

55. Étudier, d'après les mêmes sources, l'organisation militaire dans le royaume latin de Jérusalem.

56. Étudier, d'après les mêmes sources, les rapports des Croisés avec les populations indigènes dans le royaume latin de Jérusalem.

57. Examen critique des renseignements que donne Othon de Frisingue au sujet de l'organisation des villes italiennes.

58. Politique extérieure de Philippe-Auguste.

59. Étudier la procédure et les principaux caractères des enquêtes royales au XIIIe siècle d'après les *Ordonnances* et les *Olim*.

60. Innocent III et la croisade contre les Albigeois.

61. Étudier, d'après les *Ordonnances*, les *Olim*., etc., le rôle et l'administration des baillis et sénéchaux sous Louis IX et Philippe III.

62. Les origines de l'impôt royal, l'administration financière au treizième siècle.

63. Les rapports de l'Église et de l'État sous le règne de saint Louis.

64. Les origines du Parlement et son organisation jusqu'à l'Ordonnance de Philippe le Bel de 1302.

65. Étudier la politique des fils de Philippe le Bel.

66. Examen critique de la continuation de Guillaume de Nangis qui a pour auteur Jean de Venette.

67. Rechercher, d'après les *Ordonnances,* les *Olim,* etc., ce qu'on entendait par *cas royaux, cas réservés au roi*, au XIIIe et au XIVe siècle.

68. Étudier le rôle politique et religieux de Gerson.

69. L'Université au temps de Charles VII.

70. La Pragmatique sanction de Bourges.

71. Étudier, d'après les témoignages contemporains, les élections pontificales depuis le Concile de Bâle jusqu'à l'élection de Léon X inclusivement.

72. Les affaires du temps, d'après les lettres adressées par Busbeck à l'Empereur Rodolphe II, de 1582 à 1585.

73. Étudier l'organisation politique et administrative de l'Etat de Genève sous Calvin.

74. Étudier la politique et l'administration du cardinal Granvelle dans les Pays-Bas.

75. Henri IV et le Saint-Siège d'après les lettres missives, les documents diplomatiques et les mémoires du temps.

76. Les traités de Münster et d'Osnabruck.

77. Le régime des colonies françaises d'Amérique sous le règne de Louis XIV.

78. Déterminer les pouvoirs des intendants de province d'après les *Lettres* de Colbert, la Correspondance des intendants, publiée par M. A. de Boislisle, et la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par M. Depping.

79. Gouvernement parlementaire en Angleterre au XVIIIe siècle; les deux Walpole et lord Chatam.

80. Les relations extérieures de la France et sa diplomatie pendant le ministère de M. de Vergennes, 1774-1787.

81. Étudier et comparer les réformes judiciaires du chancelier Maupeou, du garde des sceaux Lamoignon (mai 1788), et de la Constituante.

82. La théorie des trois pouvoirs d'après Montesquieu, *Esprit des lois,* XI, 1-6. En quelle mesure et de quelle manière a-t-elle été appliquée dans les constitutions qui se sont succédé en France depuis 1789 jusqu'à 1875 inclusivement?

83. Étudier les institutions militaires de la Constituante, d'après les documents reproduits dans le *Journal militaire* de Gournay, dans la *Collection complète des lois* de Duvergier, dans les *Archives parlementaires* publiées par MM. Mavidal et Laurent.

84. Tracer le tableau de l'occupation française en Belgique, 1792-93 d'après les sources suivantes : 1° *Rapport des commissaires*

nommés par la Convention nationale près l'armée de la Belgique, sur l'état de cette armée (Imprimé par ordre de la Convention, Paris, Impr. nationale, *s. d.* in-8°); 2° *Rapport des citoyens Delacroix, Gossuin, Danton, Merlin de Douai, Treilhard, Robert, membres de la Convention, nommés par elle commissaires près l'armée et dans les pays de la Belgique, de Liége*, etc. (Imprimé par ordre de la Convention, Paris, Impr. nationale, 1793, in-8°); 3° *Histoire des Belges à la fin du* XVIIIe *siècle*, par Ad. Borgnet, Bruxelles, 1844, 2 vol. in-8°; 2e édition, Bruxelles, 1861, 2 vol. in-8°.

GÉOGRAPHIE.

85. Influence de l'École d'Alexandrie sur le développement des sciences géographiques.
86. Étudier les textes anciens relatifs à l'embouchure de l'Oxus dans la Caspienne. Chercher dans quelle mesure la question a été éclairée par les explorations contemporaines.
87. Étudier et apprécier les renseignements géographiques et commerciaux contenus dans Pline, dans Ptolémée, et dans le Périple anonyme de la mer Érythrée sur la côte orientale de l'Afrique au delà de la mer Rouge.
88. Étudier la relation de Guillaume de Rubruquis et en apprécier l'importance dans l'histoire de la géographie et des découvertes.
89. Analyser et apprécier l'œuvre de d'Anville; montrer son influence sur le développement ultérieur des sciences géographiques.
90. Apprécier les résultats des explorations contemporaines dans les régions arctiques.
91. Explorations en Australie; leurs résultats.
92. Étudier la formation des îles qui constituent l'archipel polynésien. Chercher par des exemples quelle influence la position insulaire a dû exercer sur la flore, la faune et le développement social des indigènes.
93. L'Inde anglaise; populations, exploitation du sol; organisation politique; importance commerciale.
94. État actuel de nos connaissances sur l'Indo-Chine française.
95. Histoire des explorations européennes en Abyssinie depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.
96. État actuel de nos connaissances sur les régions du Sénégal et du Niger.

97. Déterminer l'état actuel des connaissances géographiques sur le bassin du Congo.

98. Apprécier les résultats des explorations contemporaines dans le bassin supérieur du Nil (jusqu'à Khartoum). Déterminer les lacunes que présentent encore les connaissances géographiques sur cette région.

99. État actuel de nos connaissances sur le Sahara; voies de commerce qui le traversent.

100. Expliquer ce qu'il faut entendre par le mot *oasis*. Examiner spécialement les oasis de l'Algérie méridionale; étudier le régime des populations dans le Sahara algérien.

101. Étude comparée des principaux deltas de la Méditerranée.

102. Étude géographique du plateau central de la France; rapports entre les populations et le sol.

103. Étudier le relief du sol de la Russie d'Europe.

104. Déterminer l'importance, au point de vue de la connaissance générale du relief terrestre, des données recueillies de nos jours sur la profondeur des mers dans l'océan Atlantique et dans la partie septentrionale du Pacifique.

N. B. — Les candidats admissibles aux épreuves orales doivent adresser au président du jury, aussitôt qu'ils sont informés de leur admissibilité, le programme raisonné de leur thèse. Ce sommaire doit contenir les exactes références aux textes. — Le jury ne saurait faire acception, dans l'épreuve de la thèse, d'un emploi quelconque de documents inédits.

AGRÉGATION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Programme des questions d'analyse et de mécanique d'où sera tiré le sujet d'une des compositions écrites.

ANALYSE.

ÉQUATIONS AUX DÉRIVÉES PARTIELLES.

Réduction d'un système d'équations aux dérivées partielles à un autre système ne contenant que des dérivées partielles du premier ordre. — Théorème de Cauchy sur l'existence des intégrales d'un système d'équations aux dérivées partielles. — Équations aux dérivées partielles du premier ordre. — Équations linéaires. — Équations non linéaires : définition des intégrales complètes, générales et singulières. — Méthodes

d'intégration de Cauchy, de Jacobi, de Jacobi et Meyer ; méthode des caractéristiques.

Équations aux dérivées partielles du second ordre. — Réduction de l'équation

$$A\frac{dz^2}{dx^2} + 2B\frac{dz^2}{dxdy} + C\frac{dy^2}{dz^2} + M = 0$$

à la forme

$$\frac{dz^2}{d\xi dn} = F\left(\xi, n, z, \frac{dz}{d\xi}, \frac{dz}{dn}\right),$$

A, B, C, sont des fonctions de x, y, et M est une fonction de $x, y, z, \frac{dz}{dx}, \frac{dz}{dy}$.

Transformation de Legendre ; application à l'équation aux dérivées partielles des surfaces minima.

Ouvrages a consulter. — Jordan, *Cours d'analyse de l'École polytechnique*; Serret, *Cours de calcul différentiel et intégral*; E. Picard, *Cours d'analyse professé à la Faculté des sciences de Paris.*

Méthode d'intégration de Laplace ; application à l'équation d'Euler, et de Poisson.

(*Pour cette question les candidats devront étudier les chapitres* II *et*, III *du second volume de la Théorie générale des surfaces, par M. Darboux, pages 23 à 70.*)

GÉOMÉTRIE INFINITÉSIMALE.

Relations entre les rayons de courbure des diverses lignes menées par un point sur une surface. — Sections principales : rayons de courbure principaux. — Ombilics. — Lignes asymptotiques. — Lignes de courbure. — Lieu des centres de courbure principaux d'une surface. — Loi de la variation des normales à une surface dans le voisinage d'un de ses points.

MÉCANIQUE.

Composition des mouvements. — Composition des vitesses. — Composition des mouvements d'un corps solide : rotations conjuguées.

Accélération dans un mouvement composé. — Étude du mouvement relatif au point de vue de la cinématique et au point de vue de la dynamique : forces apparentes. — Équilibre relatif.

Équations du mouvement relatif d'un corps solide : composition des forces centrifuges composées. — Pendule gyroscopique de M. Gruey.

Application des équations de Lagrange et des équations canoniques à la détermination des mouvements relatifs.

Mouvements apparents à la surface de la terre : chute des graves, pendule et gyroscope de Foucault.

(*Outre les traités généraux de dynamique, tels que ceux de MM. Résal, Despeyrous, Collignon, Appell, les candidats pourront consulter : 1° la Dynamique analytique de M. Mathieu, section V ; 2° le Mémoire de Bour sur les mouvements relatifs,* Journal de Liouville, *1863 ; 3° un Mémoire de M. Gilbert sur l'application de la méthode de Lagrange à divers problèmes de mouvement relatif : extrait des Annales de la Société scientifique de Bruxelles, 1883 ; chez Hayez, Bruxelles. Voir aussi les C. R. de l'Académie des sciences, 17 juillet 1882.*)

SUJETS DE LEÇONS.

I. — MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.

1. Plus grand commun diviseur et plus petit multiple commun de deux ou de plusieurs nombres entiers. (On n'emploiera pas la décomposition en facteurs premiers.)
2. Première leçon sur les nombres premiers.
3. Conversion d'une fraction ordinaire en fraction décimale. — Fractions périodiques.
4. Fractions continues limitées. — Résolution de l'équation $ax+by=c$ en nombres entiers, a, b, c, étant des nombres entiers.
5. Définition des nombres incommensurables ; opérations arithmétiques sur ces nombres.
6. Notions générales sur la mesure des grandeurs. — Mesure du fuseau, mesure de l'aire d'un triangle sphérique.
7. Calcul de π par la méthode des isopérimètres. — Exposer sommairement les autres méthodes élémentaires permettant de résoudre la même question et les comparer à la méthode des isopérimètres.
8. Division harmonique. — Faisceau harmonique. — Pôle et polaire par

rapport à deux droites. — Pôle et polaire par rapport à un cercle.

9. Transformation par rayons vecteurs réciproques. — Applications.

10. Construire un cercle tangent à trois cercles. — Cas particuliers.

11. Polyèdres semblables.

12. Divisions et faisceaux en involution. — Applications.

13. Figures homothétiques dans l'espace. — Centre d'homothétie. — Axe d'homothétie. — Plan d'homothétie. — Application à un système de quatre sphères.

14. Sphères tangentes à quatre plans.

15. Triangles sphériques. — Triangles sphériques polaires réciproques. — Conditions nécessaires et suffisantes pour qu'on puisse construire un triangle sphérique avec trois côtés donnés ou avec trois angles donnés. (On n'empruntera à la théorie des trièdres que la propriété suivante : Dans un trièdre, toute face est moindre que la somme des deux autres.)

16. Pôle et polaire par rapport à un cercle tracé sur une sphère. — Axe radical de deux cercles centre radical de trois cercles tracés sur une sphère. — Applications.

17. Polyèdres réguliers convexes.

18. Intersection d'une droite avec une ellipse, une hyperbole, une parabole. — Tangentes à ces courbes, problèmes qui s'y rattachent.

19. Démontrer qu'une ellipse quelconque peut être considérée comme la projection orthogonale d'un cercle. Déduire de là les principales propriétés de l'ellipse.

20. Démontrer que toute section plane d'un cône à base circulaire peut être considérée comme le lieu des points d'intersection des rayons homologues de deux faisceaux homographiques. — Réciproque. — Application à la démonstration des propriétés des coniques. (Consulter les ouvrages suivants : *Chasles*, Traité des sections coniques ; *Rouché* et *de Comberousse*, Traité de géométrie.)

21. Division des polynômes.

22. Décomposition d'un trinôme du second degré en une somme ou en une différence de deux carrés. — Application à la résolution de l'équation du second degré ; séparation des racines quand elles sont réelles. (On ne supposera pas que l'équation du second degré a déjà été résolue par une autre méthode.)

23. Décomposition du trinôme $x^4 + px^2 + q$ en un produit de facteurs réels du second degré ; application à la résolution de l'équation

bicarrée. (On ne supposera pas que l'équation bicarrée ait été déjà résolue par une autre méthode.)

24. Équation bicarrée. — Transformation des expressions de la forme

$$\sqrt{A \pm \sqrt{B}}.$$

25. Théorème sur le maximum d'un produit de facteurs variables dont la somme est constante. — Applications.

26. Maximum et minimum de la fraction $\frac{ax^2 + bx + c}{a'x^2 + b'x + c'}$.

27. Théorème des projections. — Établir les formules relatives à l'addition de deux arcs.

28. Relations entre les angles et les côtés d'un triangle quelconque.

29. Vitesse dans le mouvement uniforme et dans le mouvement varié. Étude du mouvement uniformément varié.

30. Composition des mouvements. — Composition des vitesses. — Composition de deux mouvements rectilignes et uniformément variés.

31. Réduction à deux forces d'un système de forces appliquées à un corps solide. — Conditions d'équilibre.

32. Définition et détermination de la longitude et de la latitude d'un point du globe terrestre.

33. Cartes géographiques.

34. Méthode des rabattements, des changements de plan, des rotations en géométrie descriptive. — Applications.

35. Résolution des angles trièdres. (Géométrie descriptive.)

II. — MATHÉMATIQUES SPÉCIALES.

1. Première leçon sur les déterminants.

2. Multiplication des déterminants. — Théorème de Cauchy. — Applications.

3. Résolution d'un système de n équations du premier degré à p inconnues. — Cas où les équations sont homogènes.

4. Décomposition d'une fonction homogène du second degré de n variables en une somme de carrés de fonctions linéaires homogènes des mêmes variables. — En supposant ces fonctions linéaires indépendantes, trouver les conditions nécessaires et suffisantes pour que le nombre des carrés se réduise à $n - p$.

5. Fractions continues illimitées ; fractions continues périodiques; développement des irrationnelles du second degré en fractions continues.

6. Première leçon sur les séries.

7. Définition et étude de la fonction a^x pour une valeur positive de a.

8. Limite de $\left(1 + \frac{x}{m}\right)$ quand m augmente indéfiniment, x étant une quantité réelle. — Étude du nombre e.

9. Application de la théorie des dérivées à l'étude des variations d'une fonction d'une seule variable. — Exemples.

10. Séries de Taylor et de Mac-Laurin pour les fonctions d'une seule variable réelle. — Application au développement de $L(1 + x)$. — Formules pour le calcul des logarithmes.

11. Définition de l'intégrale définie. — Exemples.

12. Plus grand commun diviseur de deux ou de plusieurs polynômes. — Démontrer que si les polynômes u et v sont premiers entre eux il existe un seul système de deux polynômes A et B tels que l'on ait identiquement :

$$A u + B v = 1,$$

le degré de A étant inférieur à celui de v et le degré de B étant inférieur à celui de u.

13. Condition nécessaire et suffisante pour que deux fonctions entières d'une même variable admettent un diviseur commun. — Application à l'élimination d'une inconnue entre deux équations algébriques entières et rationnelles.

14. Transformation d'une équation algébrique dans le cas où chaque racine de l'équation cherchée doit être une fonction rationnelle d'une ou de deux racines de l'équation donnée. — Exemples.

15. Abaissement des équations algébriques. — Exemples.

16. Théorème de Rolle. — Applications.

17. Trouver les équations algébriques irréductibles telles que, si l'on développe leurs racines réelles en fractions continues par la méthode de Lagrange, deux ou plusieurs de ces fractions continues soient terminées par les mêmes quotients complets. (Consulter le cours d'algèbre supérieure de Serret, tome II, 4e édition, pages 356 et 544.)

18. Méthode de M. Hermite pour déterminer le nombre des racines réelles d'une équation algébrique qui sont comprises entre deux

limites données, (Consulter le cours d'algèbre supérieure de Serret, tome I, 4e édition, page 385.)

19. Résumer la marche à suivre pour résoudre une équation algébrique à coefficients numériques. — Méthode d'approximation de Newton.

20. Résolution algébrique de l'équation du troisième degré.

21. Les racines d'une équation algébrique du quatrième degré étant a, b, c, d, on pose :

$$y = ab + cd, \quad z = a + b - c - d, \quad t = a + b;$$

montrer que l'on peut résoudre cette équation à l'aide des transformées en y, en z, ou en t. Développer l'une de ces méthodes de résolution.

22. Décomposition d'une fraction rationnelle en une somme de fractions simples.

23. Résolution de l'équation $x^m - 1 = 0$; application au calcul des côtés des polygones réguliers.

24. Recherche de l'équation d'un lieu géométrique (géométrie plane); exemples.

25. Démontrer que le discriminant d'une forme quadratique est un invariant. — Invariants d'un système de deux formes quadratiques. — Application à la réduction de l'équation d'une conique.

26. Étude d'une courbe algébrique dans le voisinage d'un de ses points.

27. Asymptotes d'une courbe définie par son équation en coordonnées rectilignes (première leçon).

28. Recherche des sécantes communes à deux coniques. — Application à la détermination du nombre de points réels ou imaginaires communs à ces courbes.

29. Première leçon sur les coordonnées trilinéaires.

30. Équation générale des coniques tangentes à trois droites : équation du cercle inscrit et des cercles exinscrits à un triangle. — Équation générale des coniques tangentes à quatre droites ; construire celles de ces coniques qui sont des hyperboles équilatères.

31. Figures polaires réciproques. — Cas où la conique directrice est un cercle. — Applications.

32. Équation du plan tangent à une surface définie par les équations

$$x = f(u, v), \qquad y = \varphi(u, v), \qquad z = \psi(u, v).$$

— Application aux surfaces réglées.

33. Étude algébrique de l'équation en S.

34. Un plan P coupe une quadrique suivant une conique à centre ; former les équations des axes de cette conique et calculer les longueurs de ces axes. (On suppose que la quadrique est rapportée à des axes rectangulaires quelconque.)

35. Foyers dans les surfaces du second degré.

36. Mener par une droite donnée un plan tangent à un hyperboloïde de révolution à une nappe. (Géométrie descriptive.)

AGRÉGATION DES SCIENCES PHYSIQUES.

PHYSIQUE.

Induction électro-magnétique. — Théorie. — Applications.

CHIMIE.

Phénomènes de dissociation; transformations allotropiques.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL (SECTION LITTÉRAIRE ET ÉCONOMIQUE).

1. — LÉGISLATION.

I. — *Droit civil.* — Transport des créances (c. civ., art. 1689 à 1708). — Cautionnement (c. civ., art. 2011 à 2043). — Nantissement (c. civ., art. 2071 à 2091). — Privilèges et hypothèques (c. civ., art. 2092 à 2203; loi du 23 mars 1855).

II. — *Droit commercial.* — Actes de commerce (c. com., art. 631 à 633; 638). — Les commerçants; droits et devoirs spéciaux; actes de commerce (c. com., art. 1 à 17). — Les preuves en matière commerciale (c. com., art. 109). — Contrat de commission; contrat de transport (c. com., art 94 à 108); règles spéciales au transport des marchandises par chemins de fer.

Lettres de change; billets à ordre; chèques (c. com., art 110 à 189; lois du 14 juin 1865 et du 28 février 1874, art. 5 à 9).

2. — ÉCONOMIE POLITIQUE.

I. — Répartition des richesses.

Répartition sous le régime de l'entreprise : théorie des salaires, de l'intérêt, de la rente du sol, des profits.

Rapports entre les différents éléments de la répartition.

Répartition sous le régime de l'association; associations coopératives.

II. — Rapports entre le capital et le travail; coalitions; grèves, syndicats, institutions de patronage et participation aux bénéfices.

Intervention de l'État dans les questions ouvrières; police du travail; limitation de sa durée; assurances contre les risques relatifs à la personne. — Caisses d'épargne.

III. — Propriété et capital; légitimité, valeur économique. — Communisme, collectivisme, mutuellisme; analyse et examen critique de ces doctrines.

3. — HISTOIRE.

XVIe siècle et XVIIe siècle.

4 — GÉOGRAPHIE.

La France et ses colonies. — L'Asie. — L'Océanie.

5. — LITTÉRATURE

1. Morceaux choisis des principaux écrivains du XVIe siècle (MM. Darmesteter et Hatzfeld).
2. La Rochefoucauld : *Réflexions ou sentences et maximes morales.*
3. Pascal : *Pensées*, 13 premiers articles (Ed. Havet).
4. Bossuet : *Oraison funèbre de Henriette de France.*
5. Racine : *Britannicus.*
6. Molière : *Le Tartuffe.*
7. La Fontaine : *Fables* (livres VII et VIII).
8. La Bruyère : *Les Caractères* (chap. de la Mode). — *Préface du discours à l'Académie française.*
9. Voltaire : *Zaïre.*
10. J.-J. Rousseau : *Émile* (livre II).
11. Victor Hugo : 1re *Légende des siècles* (d'Ève à Jésus. — Le cycle héroïque chrétien. — La Rose de l'Infante. — Maintenant).
12. George Sand. *La Mare au Diable.*
13. Thackeray : *La Foire aux Vanités* (Edit. Hachette).

14. Sophocle : *Œdipe roi* (Trad. Jules Lacroix).

15. Tacite : *Annales* (L. XII, XIII, XIV ; trad. Burnouf).

16. Shakespeare : *Othello* (Trad. E. Montégut).

N. B. Les « explications des textes » porteront sur : *les auteurs du* XVIe *siècle, Pascal, Bossuet, Racine, Molière, La Fontaine, La Bruyère, J.-J. Rousseau.*

(*A suivre.*)

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE.

Au début de l'année scolaire, la Rédaction de la *Revue* rappelle qu'elle se charge *de faire corriger gratuitement les devoirs qui lui sont adressés par ses abonnés*. Elle veut ainsi faciliter la préparation des examens et plus particulièrement de ceux pour lesquels il n'existe pas de préparation spéciale dans la plupart des facultés, des lycées et des collèges.

La *préparation par correspondance* offerte par la *Revue* à ses abonnés s'adresse donc surtout aux candidats qui désirent se présenter, en 1889, *aux examens et concours de l'enseignement secondaire spécial* (certificat d'aptitude et agrégation), et aux personnes qui se préparent *à l'enseignement secondaire des jeunes filles*.

Le nombre des devoirs que chaque abonné peut envoyer n'est pas limité. Des sujets de devoirs seront prochainement publiés. En attendant, les sujets proposés dans les précédents concours et publiés par la *Revue* peuvent être utilement traités.

Tous les devoirs doivent être adressés à *M. Jules Gautier*, secrétaire de la rédaction, soit au *bureau de la Revue*, 24, rue du Bouloi, soit au *lycée Michelet*, à Vanves.

Le Gérant : Paul DUPONT.

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules GAUTIER, 24, rue du Bouloi (Hôtel des Fermes).

Le bureau de la Rédaction est ouvert tous les Jeudis, de une heure à deux heures.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 299.10.88.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome X. N° 7. — 1er Novembre 1888.

SOMMAIRE. — *Documents pour servir à l'histoire des Lycées et Collèges* Ecole centrale du Calvados. (Communication de M. Armand Bénet.) — *Faculté des Lettres de Paris :* Thèses de M. Paul Morillot, par M. P. — *Agrégation d'allemand en 1889 :* Bibliographie spéciale, par M. A. Girot. — *Préparation aux examens :* Sujets de devoirs : Agrégation de l'enseignement spécial et certificat d'aptitude (lettres) ; Agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles (lettres) — *Bibliographie*, par M. René Durand.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES LYCÉES ET COLLÈGES

ÉCOLE CENTRALE DU CALVADOS (AN VII)

PROGRAMME ET DISTRIBUTION DES PRIX

(*Communication de M. Armand BÉNET*)

ÉCOLE CENTRALE DU CALVADOS.

EXERCICE PUBLIC

ET

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

COURS D'HISTOIRE NATURELLE

Desmoueux, professeur.

Objet de l'histoire naturelle; mesures républicaines, dont on se sert dans l'histoire naturelle; division de l'histoire naturelle; corps organiques et inorganiques.

Météorologie.

Météores; lumière; calorique; matière électrique et magnétique, air atmosphérique, gaz oxigène, azoth, hydrogène, gaz acide carbonique, gaz aqueux, etc., etc.

Minéralogie.

Caractères propres à distinguer les minéraux; caractères physiques; pesanteur, dureté, réfraction, électricité, magnétisme, phosphorescence, cassure. Caractères géométriques; cristallisation; molécules intégrantes, formes primitives, formes secondaires. Caractères chimiques; dissolubilité, fusibilité, analyse. Substances que l'analyse retire le plus ordinairement des pierres; silice, alumine, baryte, magnésie, chaux. Division des minéraux; pierres non acidifères, substances acidifères, substances inflammables non métalliques, substances métalliques.

Botanique.

Principes de la méthode de Jussieu; plantes acotyledonnes, monocotyledonnes, dicotyledonnes; subdivision de ces divisions; insertion des étamines; familles les plus naturelles; graminées, liliacées; polygonées, aroches, pédiculaires, acanthes, labiées, scrophulaires, solanées, borraginées, chicoracées, cinarocéphales, corymbyfères, ombellifères, renoncules, crucifères, malvacées, caryophyllées, légumineuses, cucurbitacées, etc.

Zoologie.

Méthode de Cuvier; division générale des animaux; mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, mollusques, insectes, zoophytes; division des mammifères; quadrumânes, carnassiers, rongeurs, édentés, éléphans, pachidermes, ruminans, solipèdes, amphibies, cétacés; division des oiseaux; oiseaux de proie, passereaux, grimpeurs, gallinacés, oiseaux de rivage, palmipèdes; division des reptiles; quadrupèdes ovipares; serpens; division des poissons; condroptérygiens, branchiostèges, apodes; jugulaires, thorachiques, abdominaux; division des mollusques, céphalopodes, gastéropodes, acéphales; métamorphose des insectes; division des insectes;

1° Aptères pourvus de mâchoires, névroptères, hyménoptères, coléoptères, orthoptères, hémiptères, lépidoptères, diptères, aptères sans mâchoires;

2° Vers.

Division des zoophytes; échinodermes, zoophytes mous et animaux infusoires, zoophytes proprement dits, escares, cératophytes, litophytes, alcyons.

Répondront. { PIERRE-AUGUSTE DAN-DELAVAUTERIE, de Caen.
JACQUES-MARIE MARESCOT, *idem*.
JEAN-HYPPOLITE-PHILIPPE DUDOUET, *idem*.

LANGUES ANCIENNES.

POTTIER, professeur.

DANS l'examen comparatif des langues, il est indispensable de savoir distinguer nettement les sept ou huit pièces élémentaires dont le discours est composé : sans quoi, en traduisant le grec et le latin, on est exposé à marcher éternellement sans règle et sans pouvoir rendre raison de rien. Il est donc de toute nécessité de revenir aux premiers élémens et de pouvoir montrer, à des caractères reconnoissables, à distinguer partout,

1° Le nominatif ou sujet dont on parle;

2° Le verbe principal qui exprime le jugement qu'on en porte, soit qu'il signifie l'être, soit qu'il exprime une action;

3° Le régime de ce verbe, c'est-à-dire le nom de l'objet sur lequel cette action se passe ou duquel elle provient;

4° Le verbe incident qui exprime un jugement accessoire ou explicatif, et qui tient par une pièce de liaison soit au nominatif, soit au régime;

5° Les prépositions qui servent à désigner nettement les rapports que les choses ont entre elles;

6° Enfin, beaucoup d'autres parties qui reviennent communément les mêmes dans toute sorte de discours, mais qu'il faut réduire au plus simple nécessaire.

Ce détail ne peut paroître minutieux, quand on pense à tout le chemin qu'il a fallu faire pour parvenir à un langage régulier et raisonnable.

Une vérité incontestable, c'est qu'il faut employer le moins possible les méthodes métaphysiques, pour inculquer aux jeunes gens les principes des deux plus belles langues qu'ayent jamais parlé les hommes, et dont la langue française tire tous les jours tant d'avantages. C'est dans les auteurs mêmes de l'antiquité qu'on doit aller chercher leur langage; et pour apprendre le grec et le latin, il n'est qu'une bonne méthode, c'est la traduction; et c'est aussi cette méthode que nous avons suivie, parce qu'elle porte sur un petit nombre de principes clairs, simples, et toujours fondés sur la nature de la pensée.

Pour la langue grecque, nous avons choisi le premier livre de l'Iliade, qui nous présente une scène immense qu'Homère a su remplir dans tout le cours de son poëme, d'une infinité d'objets aussi variés que ceux de l'univers.

Parmi les ouvrages latins, les odes d'Horace ont fixé particulièrement notre attention. Poëte de tous les âges, de tous les états, de toutes les conditions, il flatte, il enchante, il intéresse, il touche. Heureux et facile jusques dans ses hardiesses, il laisse couler sa veine sans effort, il enfante sans travail.

A ces auteurs, nous avons ajouté la vie d'Agricola par Tacite, un des plus beaux et des plus précieux morceaux de l'antiquité. C'est le désespoir des biographes et le chef-d'œuvre de Tacite.

1° Livre de l'Iliade, traduction en vers français des 48 premiers vers, dans laquelle on remarque à peu près les mêmes qualités que dans l'original, puisque le poëte n'a presque rien omis des magnifiques images d'Homère.

Odes d'Horace, les deux pièces commençant par ces vers :

Parcus deorum cultor et infrequens, etc.
O diva, gratum quæ regis Antium, etc.

La première paroît être le commencement de l'ode à la Fortune, et en avoir été détachée fort mal à propos. La Harpe les a réunies

dans une traduction en vers, dont le mérite peut balancer les beautés du poëte latin.

Vie d'Agricola par Tacite, harangue de Galgacus, chef des Calédoniens. Nous ne connoissons rien de cette force, soit dans l'antique, soit dans le moderne.

Répondra JULIEN-JEAN-BAPTISTE DELALANDE, de Savigny, département de la Manche.

MATHÉMATIQUES.

QUESNOT, professeur.

Algèbre.

LA démonstration et les usages du binome de Newton ; les équations du premier degré, pour autant d'inconnues qu'on voudra, avec les observations qui font trouver sur le champ la valeur d'une seule prise à volonté, indépendamment des autres.

Les équations, à une seule inconnue, depuis le premier degré jusqu'à celle de la forme $X^{4m} + PX^{3m} + QX^{2m} + RX^{m} + S = O$, au moins, pour les racines qui ne demandent que les principes de solution des équations des quatre premiers degrés, et l'extraction, par l'arithmétique, d'une racine M entière.

Application de l'algèbre à l'arithmétique et à la géométrie.

Nous appliquerons l'algèbre à la théorie des proportions et progressions, tant arithmétiques que géométriques.

Nous développerons l'expression de la somme des puissances M d'une suite arithmétique ; nous remarquerons le cas où, comme on dit vulgairement, la suite est *infinie*.

Nous ferons l'application de cette suite infinie à la solution des problèmes suivans :

1° Trouver la surface du triangle, du trapèze et du cône droit ;

2° Donner la solidité de la pyramide, du cône, de la sphère,

du solide engendré par la révolution d'une parabole, d'une ellipse, d'une hyperbole, ces courbes étant supposées tourner autour de leur axe;

3° Trouver le centre de gravité des mêmes corps.

Pour appliquer l'algèbre à la géométrie, nous démontrerons la formule qui donne la surface du triangle, ses trois côtés étant connus; celle qui, avec les mêmes données, fait connoître un angle, soit que le triangle soit rectiligne ou sphérique.

Les sections coniques seront traitées avec l'étendue que leur donnent d'ordinaire les livres élémentaires.

Statique.

La composition et la décomposition des forces, les momens, les principes de la recherche du centre de gravité : les lois de l'équilibre dans les cordes, le levier, la poulie, le treuil et le plan incliné.

Répondront. . . . . { ANTOINE MANCEL, de la commune de Caen.
ALEXANDRE DEJORT, *idem.*
MICHEL LECOMTE, *idem.*
JEAN-FRANÇOIS JOUENNES, de Vire.

PHYSIQUE ET CHIMIE.

DEROUSSEL, professeur.

Questions générales sur la Physique et la Chimie.

Sur la Physique.

QU'EST-CE que la physique ? Quel en est l'objet ? Quelles sont les propriétés générales des corps ? Qu'est-ce que l'étendue des corps ? Jusqu'où peut s'étendre leur divisibilité ? Qu'est-ce que leur pénétrabilité et jusqu'où peut-elle avoir lieu ? Qu'est-ce que la rarescibilité et auxquels corps peut appartenir cette propriété ? Qu'est-ce que la dilatabilité, et quels sont les corps qui en sont susceptibles ? Qu'est-ce que la condensabilité, et en quoi cette propriété consiste-t-elle ? Qu'est-ce que la compressibilité, et quels corps sont compressibles ? Qu'est-ce que l'élasticité et quels en sont les degrés

dans les différens corps ? Qu'est-ce que la gravitation, et sous quels points de vue peut-on la considérer ? Qu'est-ce que l'inertie ? Cette force est-elle bien distincte de la gravitation ? Quelles sont les propriétés particulières des corps ? Sous quels rapports peut-on considérer leur forme ? Quels sont les principes de la saveur et de l'odeur ? Quels sont ceux des couleurs ? Quels en sont les différens rapports avec nos usages ? Qu'est-ce que la vertu magnétique, et quels en sont les effets ? Qu'est-ce que l'électricité ? Quelles sont les lois générales de l'électricité ? Quels rapports y a-t-il entre elle et le galvanisme ?

Sur la Chimie.

Qu'est-ce que la chimie ? Quel est son objet et quels en sont les rapports avec la physique et l'histoire naturelle ? Quels sont les moyens que le chimiste emploie pour connoître les parties constitutives des corps ? Sous quels rapports peut-il considérer les corps ? La nomenclature de la chimie est-elle utile au progrès de cette science ? Quels sont les principes de la nouvelle nomenclature ? Quels avantages peut-on en retirer ? Sur quel principe repose la formation des différens corps ? Qu'est-ce que l'attraction chimique ? Qu'est-ce qu'une attraction de cohérence ? Qu'est-ce qu'une attraction de corps aggrégés ? Qu'est-ce que l'attraction réciproque ? Qu'est-ce que l'attraction élective ? Qu'est-ce qu'une attraction double ? Qu'est-ce qu'une attraction compliquée ? Quels sont les phénomènes résultans des attractions chimiques ? Quels sont les principes des corps ? Qu'est-ce que le calorique ? Quels sont les effets du calorique ? Quels sont les moyens d'estimer la température des corps ? Quels sont les effets du calorique sur les corps ? Quels sont les effets du refroidissement des corps ? Qu'est-ce que la lumière ? Quels sont les états de la lumière ? Quels sont les changemens qu'elle est capable d'opérer dans les corps ? Qu'est-ce que l'oxigène ? Quels sont les produits qui peuvent nous le procurer ? Quelles sont ses propriétés ? Qu'est-ce que l'hydrogène ? Y a-t-il des différences entre les gaz hydrogènes émanés de différens mélanges ? Quels sont les effets de ces gaz dans l'économie animale ? Qu'est-ce que l'azoth ? Quels sont les moyens de l'obtenir ? Quels sont les bases acidifiables ? Quel est le principe qui les acidifie ? Quelle est la nature des substances mé-

talliques? Quels sont les moyens de les obtenir? Quels sont ceux de leur purification? Quels sont les résultats de leurs combinaisons avec les différens corps? Quelle est la nature et la différence des terres? Quelles en sont les propriétés respectives? Quelles sont les substances qui entrent dans la composition des végétaux et des animaux? Qu'est-ce que le gluten? Qu'est-ce que la fécule? Qu'est-ce que le tannin? Qu'est-ce que l'extrait? Qu'est-ce que l'extracte résineux? Qu'est-ce que le resino extractif? Qu'est-ce que l'huile? Sous quels états les huiles peuvent-elles se présenter dans les trois règnes? Qu'est-ce que le sucre? Qu'est-ce que l'alcool? Qu'est-ce que le savon? Quelles sont les propriétés des différens savons? Quelle est la nature de la sève et des sucs végétaux? Quelle est la nature du lait et des liqueurs animales? Quels sont les meilleurs procédés pour analyser les substances végétales ou animales? Quels sont les sels qu'on peut en obtenir? Quelles sont les lois générales de l'organisation des corps des trois règnes? Existe-t-il une ligne de démarcation entre ces différens corps?

Les élèves feront quelques expériences à l'appui de leurs réponses.

Répondront. { GUILLAUME-JEAN-HECTOR DUROSEY, de Caen.
LOUIS-CHARLES-JULIEN BOURGUAIS, de Caen.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

LARIVIÈRE, professeur.

SOMMAIRE.

Introduction.

DE l'objet de la grammaire, ou du langage. Des différentes manières de considérer le langage, et des divisions qui en résultent.

De la parole, ou du langage parlé. Diversité des langues parlées. Cause de cette diversité.

De l'écriture, ou du langage écrit. Deux sortes de langage écrit, l'un immédiat, l'autre médiat.

De l'orthographe, ou des rapports de l'écriture à la parole. Va-

riabilité de ces rapports. Raisons de cette variabilité tirées des altérations auxquelles sont sujets les signes du langage parlé. Possibilité d'arrêter ces altérations et de fixer l'orthographe.

De l'analyse du langage, soit parlé, soit écrit, considéré matériellement.

Des lettres et de leur division en voyelles et consonnes. Fondement de cette division. Des voyelles de la langue française. Des sons qu'elles expriment, des positions dans lesquelles elles doivent être considérées, et des diverses combinaisons dont elles sont susceptibles. Des consonnes. Des noms qui leur conviennent. Des différentes valeurs de chacune. Du ton nasal.

Des syllabes. Division des syllabes en incomplexes et complexes, simples et composées, naturelles et artificielles.

Des élémens du langage considéré formellement, ou des mots, objet propre de la grammaire. Division de la grammaire en deux parties, *lexicologie* et *syntaxe*. Considérations sur les mots pris isolément, objet de la lexicologie. Considérations sur les mots dans l'état de composition, et formant les propositions ou les phrases, objet de la syntaxe.

PREMIÈRE PARTIE.

Lexicologie.

Première division des mots en variables et invariables. Application de cette distinction à la grammaire générale. Trois espèces de mots variables en français, le substantif, l'adjectif et le verbe. Quatre espèces d'invariables, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection.

CHAPITRE PREMIER.

Du substantif. Ce qui le distingue du nom. Huit sortes de substantifs, nom commun, nom propre, participe, pronom personnel, pronom relatif déterminé, pronom relatif indéterminé, pronom conjonctif, pronom indéfini. Des genres, des nombres. Des autres accidens qui peuvent convenir aux différentes espèces de substantifs. Des formes primitives, subjectives et objectives dans les pronoms

Chapitre II.

De l'adjectif. Deux espèces d'adjectifs, les modificatifs et les déterminatifs. Affections grammaticales des adjectifs. Fondement de ces affections.

Chapitre III.

Du verbe. Différentes espèces de verbe. Tableau des formes du verbe français. Des modes, temps, nombres et personnes. Des antres accidens dont le verbe est susceptible. D'une division de formes supérieures à la division par modes. Trois considérations d'où dérivent les affections grammaticales du verbe les plus usitées.

Du participe. Trois participes substantifs en français, l'infinitif, le gérondif et le supin ; deux participes adjectifs, l'actif et le passif. De l'infinitif et de ses différens sens. Du gérondif. Du supin. Ce qui le distingue du gérondif et de l'adjectif verbal. Du participe passif et de ses différentes significations. Ce qui le distingue du supin.

Chapitre IV.

De la préposition.

Chapitre V.

De l'adverbe.

Chapitre VI.

De la conjonction.

Chapitre VII.

De l'interjection.

SECONDE PARTIE.

Syntaxe.

De la proposition et de la phrase. Différentes espèces de propo tions. Combinaisons dont elles sont susceptibles. Partie de la proposition. Du sujet ; du verbe ; de l'attribut ; des compléments, identique, direct, indirect, détaché. Division de la syntaxe.

CHAPITRE PREMIER.

Des divers emplois convenables à chaque mot dans la proposition. Des formes supplémentaires composées avec les verbes *avoir* et *être* et un supin ou un participe. Tableau complet de ces formes. Règles générales sur l'emploi du supin et du participe. Application de ces règles à toutes les façons de parler usitées en français.

CHAPITRE II.

Du choix des formes dans les espèces variables. Choix du nombre dans les substantifs, du nombre et du genre dans les adjectifs, du nombre, de la personne, du temps et du mode dans les verbes. Des lois du régime et de la concordance. Fondement de ces lois.

CHAPITRE III.

De la construction. De l'existence d'un ordre primitif et commun à toutes les langues. Construction directe. Construction inverse. Construction usuelle. Construction élégante. Ordre direct des parties d'une même proposition. Ordre direct des propositions d'une même phrase. Inversions usuelles en français. Moyens de ramener à l'ordre direct toute espèce de phrases ou de périodes.

Répondra ADRIEN MOISANT, de Caen.

LÉGISLATION.

L'HONOREY-DUBUISSON, professeur.

LE cours de législation, suivant qu'on s'en est expliqué dans le programme d'*ouverture*, renferme :

1° Les éléments du droit naturel, puisés dans l'examen de la nature de l'homme et de ses facultés, et fondés sur son intérêt et le désir invincible qu'il a d'être heureux ;

2° L'application de ces principes à l'organisation du corps politique, au droit public, intérieur et extérieur, c'est-à-dire, le droit civil, criminel, l'économie politique et le droit des gens ou des nations.

D'après cet aperçu, pour éviter dans ce programme une longue série de questions, on se bornera aux suivantes, qui concernent les objets les plus intéressants du gouvernement civil et politique ;

SAVOIR :

1° Quel est l'objet unique et universel de la législation ?

2° Qu'est-ce que comprend le principe général de la conservation et de la tranquillité, et quels sont les résultats de ce principe ?

3° Quelle est la base de toute association politique ?

4° En quoi consiste la bonté absolue des lois ?

5° En quoi consiste la bonté relative des lois, et quels sont les divers objets qui constituent ce rapport ?

Répondra... LAURENT-JOSEPH HÉLIE, de la commune de Caen.

L'exercice public sur les parties d'enseignement dont le sommaire est exposé ci-dessus aura lieu le 30 thermidor dans la salle électorale du département, et commencera à neuf heures précises du matin.

Le même jour, à trois heures d'après midi, se fera dans la même salle la distribution solennelle des prix.

Extrait du registre des séances de l'administration centrale du Calvados.

Du 21 thermidor an 7 de la République française.

VU le programme ci-dessus et ses arrêtés antérieurs, d'après lesquels les professeurs de l'école centrale doivent suspendre leurs travaux à l'expiration du mois de thermidor, et les reprendre au premier brumaire,

L'administration centrale du Calvados,

Ouï le rapport de son bureau d'instruction publique, le commissaire du directoire exécutif entendu,

Considérant que les élèves de cette école donnent, chaque jour,

les preuves les plus satisfaisantes de leurs progrès dans la carrière des sciences; qu'il est flatteur pour l'administration de contribuer à solenniser la distribution des récompenses nationales, lorsqu'elles sont si bien méritées ;

Que des magistrats, amis des sciences et des arts, doivent, autant qu'il est en eux, environner de splendeur et d'éclat cette partie intéressante de l'instruction publique, pour exposer dignement aux regards de leurs concitoyens les avantages qu'elle présente et les succès qu'elle a déjà obtenus ;

ARRÊTE :

ART. Ier. La distribution solennelle des prix de l'école centrale aura lieu le 30 thermidor présent mois, trois heures après midi, dans la salle électorale du département.

II. Les fonctionnaires civils et militaires sont invités à assister à cette solennité.

III. Nul autre individu n'y sera admis sans cartes d'entrée qui seront distribuées à cet effet.

IV. Le présent et le programme des professeurs de l'école centrale seront imprimés, publiés et affichés dans la commune de Caen.

Signé DELOGES, *président;* LEJEUNE, DUBUISSON, OLIVIER, *administrateurs ;* LEVÊQUE, *commissaire du directoire exécutif*, et GIMAT, *secrétaire en chef*.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. PAUL MORILLOT, *ancien élève de l'École normale supérieure, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Grenoble, lauréat de l'Académie française* (29 juin 1888).

Ils s'étaient mis bravement trois pour soutenir ces deux thèses. Oui, j'ai compté sur mes doigts jusqu'à trois Morillot.

Le premier s'était chargé de la thèse latine (*De Plinii Minoris eloquentia*, 1888, Grenoble, Allier, 93 p.). Physionomie fine, douce, mélancolique, triste même, ne s'égayant jamais d'un sourire. Personnage muet ou quasi muet. C'est qu'il n'était pas trop sûr de son affaire. Il s'était dit que rechercher quels étaient, dans l'éloquence de Pline le Jeune, les caractères qui avaient contribué à la décadence oratoire des Romains, ce serait bien assez pour une thèse latine : en quoi il n'avait pas tort. Où a été son tort, c'est de donner à son travail un titre trop compréhensif. Montrer les défauts de cette éloquence, ce n'est pas la produire tout entière. Pline a passé, chez les Romains, pour un grand orateur, pour le plus grand après Cicéron. Tacite l'a compté parmi les plus illustres. Quand il se levait pour prendre la parole, on l'applaudissait comme on fait un acteur. Cela valait la peine d'être dit, ne fût-ce que pour permettre au lecteur de séparer le bon grain de l'ivraie. Que si M. Morillot voulait se restreindre comme il l'a fait, au moins devait-il changer son titre, et il n'a pu qu'en convenir. Ce petit accident est arrivé à bien d'autres, et on en guérit. Mais ses juges ont voulu en savoir plus qu'il n'en a écrit. Ils l'ont poussé, et comme il avait tout juste fait

son thème, avec beaucoup d'élégance, par exemple, et de grâce, il est resté coi, ou peu s'en faut, si bien que l'argumentation n'a été ni animée ni prolongée. Le talent, la finesse de l'écrivain, et même son jugement droit, quoiqu'il allât un peu de travers, ont obtenu des éloges, et après une demi-heure de suspension, l'on a vu apparaître le second Morillot.

M. Petit de Julleville venait de prendre la parole. C'était son droit, ayant lu en manuscrit la thèse française (*Scarron, étude biographique et littéraire*, 1888, Paris, Lecène et Oudin, 432 p.). Quoiqu'elle lui fût dédiée, comme ancien maître de conférences du candidat à l'Ecole normale, il n'en a pas moins mis, à son ordinaire, beaucoup d'animation et de vie à ses critiques, qui peuvent toutes se ramener à celle-ci, qu'on entend plus souvent qu'à son tour dans ces intéressantes séances, que le mérite et l'importance du personnage pris pour sujet ont été singulièrement exagérés. Nous avons vu alors le second Morillot, un homme qui savait parler et même sourire, un homme fin, très fin, très susceptible de jolies malices enveloppées, et qui, lui laissait-on voir qu'on l'en soupçonnait, avait de petites mines étonnées et candides qui me font supposer que, sa barbe coupée et en travesti, il jouerait à ravir les ingénues. N'allez pas croire qu'il y entendît malice : il s'en disait innocent comme l'enfant qui vient de naître. Il avait beau protester, il ne portait point la conviction dans les esprits ; mais c'était un spectacle bien amusant.

Le troisième Morillot a paru quand M. Lenient a pris ledé de la conversation. L'on sait que M. Lenient excelle à « passionner le débat », comme on dit dans cette Chambre dont nous voudrions bien qu'il fût encore. Désormais, plus d'ingénuité. Une physionomie plus sérieuse qu'en latin, si c'est possible : sourcils froncés, parole vive, verbe haut. Ce changement provenait-il de la contradiction dans les choses dites ou du ton dont M. Lenient les disait ? Peu importe. La défense ne consistait plus à répondre comme l'agnelet de La Fontaine, mais à rétorquer les assertions aussitôt présentées. C'était un vrai débat.

Puis, quand M. Gazier a succédé à M. Lenient dans l'argumen-

tation, nous avons vu un autre Morillot. Mais ce n'était pas un quatrième ; c'était le second qui reparaissait avec sa candeur aimable et fine, docile au conseil célèbre: Glissez, mortels, n'appuyez pas ; un attique enfin. Cette manière est la bonne ; j'engage fort tous les Morillot que nous avons vus, et d'autres encore, s'il y en a, à se rallier au Morillot athénien.

Ce serait celui de la thèse même, qui est aussi agréable à lire qu'instructive, si l'on n'y relevait quelques longueurs et quelques redites. Bien informée, bien composée, écrite d'une bonne plume d'écrivain, elle est excellente pour le fond et pour la forme. Le sujet en est de ceux qu'on ne regrette point de voir traités. Si peu qu'on prise Scarron, et il semble bien qu'on le prise trop peu, il a sa place dans l'histoire de notre littérature, comme introducteur et propagateur de ce genre burlesque qu'il avait été prendre en Italie, et aussi, avouons-le, comme prédécesseur de Louis XIV auprès de Françoise d'Aubigné. Que Boileau ait tué ce genre burlesque où Saint-Amand a distancé Scarron lui-même, soit ; il est certain que le burlesque ne vaut pas cher, car qu'est-il, sinon le faux poussé jusqu'au grotesque ? Mais il est un genre : de lui procède la parodie, qui peut, sous une plume habile, devenir une forme de la satire. Satire à part, il a sa gaieté. N'avons-nous pas vu la Faculté défendre *la Belle Hélène* contre M. Morillot, y trouver plus d'esprit que dans Scarron, dire même qu'elle deviendrait quelque jour un sujet de thèse ? Il est certain aussi que souvent Scarron écrit fort mal en vers. Pourtant il en a fait de bons. On en a lu au cours de la soutenance, qui ne se trouvent point dans la thèse, et l'on me permettra d'en citer quelques-uns qui s'y trouvent. Celui qui les a écrits ne mérite pas tant le dédain :

Avec l'émail de nos prairies,
Quand on le sait bien façonner,
On peut aussi bien couronner,
Qu'avec l'or et les pierreries.

Vous vous moquez de ce discours,
Faiseurs de grands vers pleins d'emphase,
Qui seuls croyez monter Pégase
Dans vos voyages au long cours.

On peut écrire en vers, en prose,
Avec art, avec jugement;
Mais écrire avec agrément,
Mes chers maîtres, c'est autre chose.

Les vers ont aussi leur destin :
Un poème en genre sublime,
Que son auteur lime et relime,
Ne vit quelquefois qu'un matin.

Cependant des auteurs comiques
Les meilleurs, dont il est fort peu,
Ne sont pas bons à mettre au feu,
Au jugement des héroïques !

J'en sais de ceux au grand collier,
Des plus adroits à l'écritoire.
Qui pensent aller à la gloire,
Et ne vont que chez l'épicier !

Si de tels vers ne sont, chez votre auteur, que l'exception, du moins écrit-il généralement bien en prose. M. Darmesteter, qui n'avait pu venir, a eu soin d'envoyer à M. Morillot le témoignage de sa satisfaction de juge compétent pour le chapitre, qui n'a obtenu de tous que des éloges, où il est parlé de ce que la langue française doit à Scarron.

Un autre chapitre essentiel et non moins heureux, c'est celui où est étudié le genre burlesque. La biographie même avait son intérêt. On a tant parlé de l'intérieur de Scarron, et si peu de gens y ont pénétré ! C'est un spectacle touchant que celui de ce cul-de-jatte, accablé de maux, qu'il s'est, je le veux bien, attirés par sa faute, mais qui les supporte avec une inaltérable gaieté, à laquelle il ne manque, vraiment, que d'être plus noble et moins quémandeuse. — C'est sur les appréciations littéraires qu'on pouvait le plus aisément prendre le candidat à partie. — Voir Scarron au commencement de tout, même de la comédie ; montrer en lui le précurseur de nos grands génies ; parler de lui à propos de Molière et même de Bossuet, cela a paru excessif. A la gloire de son héros, M. Morillot sacrifie celle de son pays : il est natif de Seurres, d'où étaient ces ancêtres de Bossuet qui jouaient leur rôle dans les mystères.

Et pourtant, j'aurais bien envie de me mettre un peu du côté de

ce fin et subtil Bourguignon. Quand on a lu sa thèse, il nous semble bien difficile de ne pas reconnaître Scarron an point de départ de bien des choses, même de la comédie de Molière, même de Tartufe. Sa remarquable nouvelle des *Hypocrites* est pleine de traits qu'on trouve dans l'immortelle comédie, et il n'est pas jusqu'au nom de Montufar qui ne donne la moitié du nom dont Molière affuble ce prêtre, son héros, que Louis XIV a voulu défroquer. Quoi d'étonnant, puisque notre grand comique a toujours pris, de son propre aveu, son bien où il le trouvait ? Le tort de M. Morillot est de trop abonder dans son sens. Il n'est pas fondé, par exemple, à dire que Scarron est le premier qui ait produit ce mémorable personnage. Sans parler de la Macette de Régnier, dont il pourrait alléguer le sexe, ne devons-nous pas au moyen âge le véritable ancêtre, Faux-Semblant ? Sur plusieurs autres points, je pourrais également sontenir le bien fondé du candidat. L'emprunt, c'est la règle.

Diverses questions ont été abordées, dont il convient peut-être de dire un mot. Une d'abord, où la critique est en jeu et dont La Beaumelle a été l'occasion. La Beaumelle, ayant été pris en flagrant délit de mensonge, ne mérite plus, dit la Faculté, aucune créance, car on ne peut savoir quand il ment et quand il dit la vérité. M. Morillot croit, au contraire, que, s'il faut s'entourer de nombreuses précautions, ce n'est pas une raison suffisante pour proscrire à jamais ce témoignage. J'en tomberais assez volontiers d'accord. J'admets bien qu'où La Baumelle est *testis unus*, il est *testis nullus*, et que, s'il y a d'autres témoignages, ce sont ces témoignages-là qui ont de la valeur et non celui de La Beaumelle. Mais qu'on en trouve un que La Baumelle n'ait pas connu, je le vois dans la situation du zéro en arithmétique. Placé à la droite d'un chiffre, le zéro en décuple la valeur. La Beaumelle rapproché d'un autre texte conforme le corrobore, en prend et lui donne peut-être quelque autorité. Il ne faut rien négliger en fait de sources historiques, sauf à y apporter une critique sévère. Je n'irais pas aussi loin ni dans la confiance que le candidat, ni dans la défiance que la Faculté.

On a aussi beaucoup parlé de Mme de Maintenon et de sa vertu. Cette vertu a été longtemps fort contestée, sur le témoignage du fameux billet de Ninon, déclarant qu'elle n'avait rien vu, mais qu'elle avait prêté cent fois sa chambre jaune à Mme Scarron et à Villarceaux.

La Faculté s'est rangée à l'avis de MM. Gréard et Geffroy, qui ont étudié de si près et avec tant d'autorité Mme de Maintenon. On a allégué les doutes, nullement levés encore, sur l'authenticité du billet de Ninon ; le mot de Mme de Maintenon, disant qu'elle était restée irréprochable non par vertu, mais par gloire, et enfin celui de Mme de Lassay à son mari : — Comment donc vous y prenez-vous, Monsieur, pour savoir si bien ces choses-là ? — M. Morillot, lui, n'est pas plus sûr que M. de Lassay, mais il semble incliner à ne point croire immaculée et vierge la femme du cul-de-jatte, quoiqu'elle ait écrit qu'elle ne lui avait point été mariée, ce qui s'appelle mariée, et on lui a reproché maint sournois coup de patte, donné d'un air de sainte nitouche. Ici encore, je me mettrais à moitié de son côté. Assurément l'inconduite de Mme Scarron n'est pas prouvée, puisque les témoignages positifs, non contestés, qui ont été portés contre elle, ne sont pas des témoignages contemporains. Mais sa « conduite », en prenant ce mot pour l'opposé « d'inconduite », ne l'est pas davantage, et le mot de Mme de Lassay peut être retourné au profit du doute. J'avoue que, dans un temps ou si peu de femmes, vivant soit à la cour, soit près de la cour, étaient irréprochables, il me semble difficile de décerner un brevet de vertu à la femme, si froide qu'elle fût, qui fréquentait chez Ninon, et de qui le cul-de-jatte disait : « Je ne lui ferai point de sottises, mais je lui en rendrai beaucoup. » Il est vrai que c'est La Beaumelle qui rapporte ce propos ; mais n'est-il donc pas de toute vraisemblance ? Avec le système qui semble prévaloir, si Mme Scarron, comme elle le déclare, n'a pas été « mariée », et si elle a été vertueuse, il faut croire que la gouvernante des enfants de l'altière Vasthi est tombée vierge, à l'âge de quarante-neuf ans, dans les bras de Louis XIV ; il faut nier ce que nous avons lu dans l'histoire, mais que, pour ma part, je n'oserais pas plus affirmer que le contraire, qu'après avoir tenu si longtemps la dragée haute au Roi, Mme de Maintenon, la Reine morte, se livra, avant le mariage secret, pour couper l'herbe sous le pied de Mme de Montespan qui, déjà, se flattait de revenir. S'il s'agissait de juger Mme de Maintenon en police correctionnelle, je l'acquitterais ; mais au tribunal de l'histoire le doute est un jugement, et je ne puis, en parlant du XVIIe siècle, m'ôter de l'esprit une réflexion que j'entendais faire à une femme de notre temps qui a vécu presque son siècle : « — Il y a, disait-elle, des

choses qu'on ignore ou que l'on conteste aujourd'hui et qui, aux jours de ma jeunesse, étaient de notoriété publique. C'est même pour ce motif qu'on ne les couchait pas par écrit. » Et elle citait telle liaison, qui donnait à tel grand personnage notre contemporain, un père non « déclaré par les noces » et non moins considérable, au surplus, que le sien.

Je reviens à M. Morillot, cette fois pour me mettre contre lui, et lui faire, de mon chef, une petite querelle. Je le trouve bien complaisant pour attribuer à Scarron des ouvrages qui pourraient n'être pas de lui. Sa critique est probable plus que probante. Ainsi la *Mazarinade*. Je crois que le candidat a raison, mais je n'en suis pas assuré. En sens inverse, veut-il affirmer qu'une pièce de poésie n'est pas de Scarron : — Les vers, dit-il, en sont trop mauvais. — Avec cela que le fécond cul-de-jatte n'en a pas commis une foule qui sont détestables ! A ce compte, on pourrait nier tout aussi bien que Corneille fût l'auteur de l'*Agésilas* ou de l'*Attila*. Surtout dans le genre plaisant et burlesque, faire de mauvais vers est l'inévitable destinée du versificateur, que je ne veux pas appeler poète, quoique son temps l'appelât ainsi avec bien d'autres qui ne le sont pas plus que lui. Chez nous, la poésie burlesque n'a jamais été que de la prose rimée, et quiconque s'adonne à la plaisanterie n'y peut être constamment heureux.

C'est parce qu'il a traité sérieusement ce qui n'est pas sérieux, que M. Morillot a pu écrire sur Scarron un livre bien fait, instructif, agréable et qui mérite de rester. On lui a dit qu'il ajoutait peu aux faits connus. Je n'en sais rien; mais qu'est-ce qu'être connu ? Est-ce d'avoir été consigné une fois dans un écrit ou d'être entré dans le courant des connaissances générales ? Au premier sens, oui, je l'accorde, M. Morillot n'a pas cherché et compulsé l'inédit; mais, au second, il est permis de croire que beaucoup ignoraient les curieux détails où il entre avec tant d'aisance, de bonne grâce et d'intérêt. D'ailleurs, il y a autre chose que des faits dans cette étude biographique et littéraire ; il y a des appréciations et elles y sont fort bien à leur place : souvent personnelles, trop souvent apologétiques, mais presque toujours ingénieuses, fines, et, ce qui vaut mieux, pleines de justesse. Une fois avertis que M. Morillot a trop élevé

Scarron et que le scrupule qu'il met parfois à le rabaisser ne détruit pas suffisamment l'effet produit, les curieux de notre histoire littéraire pourront lire avec confiance ce beau livre, enrichi de tant de vers, qui dispensera les gens pressés de recourir aux œuvres mêmes de Scarron. Nous souhaitons au nouveau docteur, pour ce nouveau travail, le même succès académique qu'à son étude couronnée sur Agrippa d'Aubigné. P.

AGRÉGATION D'ALLEMAND EN 1889.

BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALE

AUTEURS ALLEMANDS.

1° Fleming. — Poetische Wälder, II, 12, 17; Oden, I, 3, 10; Sonnette, 20, 21, 27, 48, 49, 50, 53 (Gedichte, éd. Tittmann).

Texte. — Leipzig, Brockhaus, Deutsche Dichter des Siebzehnten Jahrhunderts, 1870 (M. 3,50).

Interprétation. — L'*Introduction* de l'édition Tittmann; *A. Bornemann :* Die Überlieferung der deutschen Gedichte Flemmings, Greifswald, 1882 (M. 0.90); *Naumann :* P. Fleming, Güstrow, 1875 (M. 0,75); *Eckermann :* Gespräche mit Goethe, Leipzig, Brockhaus, 6e éd. (H. Düntzer), 1885, I, p. 196; *F. Paldamus :* Deutsche Dichter und Prosaisten v. d. Mitte d. 15. Jahrhunderts bis auf unsere Zeit nach ihrem Leben und Wirken, Leipzig, 1858; *H. Velti :* Geschichte des Sonettes in der deutschen Dichtung mit einer Einleitung über Heimat, Enstehung und Wesen der Sonettform, Leipzig, Veit, 1884.

2° Wieland. — Oberon, I, II.

Texte. — Ed. Kürschner (1) (vol. VII, H. Pröhle), éd. Brockhaus (Bibliothek d. d. N. d. 18. u. 19. Jahrhunderts (2), R. Köhler, 1868); ed. Goeschen, 1870 (M. 0,60); ed. Hempel (M. 0,50); éd. classique Graeser, Vienne (L. Blume, 32 Kr.).

Interprétation. — *H. Düntzer :* Oberon, Erläutert (3), Leipzig, Wartig, 2e éd., 1881 (M. 1); *M. Kock :* Das Quellenverhältniss von Wielands Oberon, Marburg, Elwert, 1880 (M. 1,50); *Eckermann :*

(1) Le volume de l'édition *Kürschner* coûte F. 3.50.

(2) Le volume de cette *Bibliothèque* coûte M. 1.20, rel. M. 2.

(3) Le volume des *Erläuternungen zu den deutschen Klassikern*, de M. Düntzer, coûte M. 1.

op. cit.; *Mme de Staël :* De l'Allemagne; *Loebell :* Die Entwickelung der deutschen Poesie, 2e vol.; *Hallberg :* Wieland, Paris, 1869; *Pröhle :* Lessing, Wieland, Heinse, Berlin, 1877; *Bossert* : Goethe, ses précurseurs et ses contemporains; *Saint-Marc Girardin :* Cours de littérature dramatique.

3° Lessing. — Emilia Galotti.

Texte. — Éd. Lachmann-Muncker, vol. II, Stuttgart, Goeschen, 1886 (M. 4,50); éd. Gœdeke : Lessings poetische Schriften. Gedichte. Fabeln. Dramen. Mit Einleitungen, Stuttgart, Goeschen (M. 1,80); éd. Kürschner, (vol. XVII, Boxberger); éd. Cotta: Bibl. der Weltlitteratur (1), Lessings Werke, vol. IV, H. Göring, éd. Brockhaus. (Bibl. d. d. N. d. 18 u. 19. Jahrh., Hettner, 1868); éd. Hempel (M. 0,30); éd. classique Graeser (Rebhan, 32 kr.).

Interprétation. — *H. Düntzer :* Lessings als Dramatiker, 2e éd., 1874 (Erl. z. d. deutschen Klassikern, nos 30 et 31), Emilia Galotti, 3e éd., 1885 (n° 33), Leipzig, Wartig; *R. M. Werner :* Lessings E. G. Nebst einem Anhange : die dreiaktige Bearbeitung, Berlin, Hertz, 1882 (M. 1,60); *J. W. Appell :* E. G. auf der Bühne, Stuttgart, Goeschen, 1872 (M. 1); *K. Hebler :* Lessingiana, Berne, 1872 (M. 1); *B. Arnold :* Lessings E. G. in ihrem Verhältniss zur Poetik des Aristoteles und zur Hamburgischen Dramaturgie, Chemnitz, 1880 (M. 0,80); *Gervais :* Lessing als Dramaturg, Hohenstein, 1858 (M. 1,25); *Heidemann :* Ueber Lessings E. G. Saarburg, 1881 (M. 1); *Fr. Th. Nölting :* Ueber Lessings E. G. Wismar, 1878 (M. 1); *A. Dietrich* : Ueber den Bau des Trauerspiels Emilia Galotti, 1882 (M. 0.90); *J. Schmidt :* Emilia Galotti und Götz von Berlichingen, 2 Theile, 1877 (M. 1); *Naumann :* E. G. mit vollständigem Commentar, Leipzig, 1875 ; *Kuno Fischer :* Lessing, als Reformator der deutschen Litteratur dargestellt : Teil 1. Lessings reformatorische Bedeutung. Minna von Barnhelm. Faust. Emilia Galotti, Stuttgart, Cotta, 1881 (M. 4,50); *Eckermann :* op. cit.; *Mme de Stael :* op. cit.; *Otto Weddingen :* Lessings Theorie der Tragödie, Berlin, 1876;

Lambeck : Kritische Darstellung der Ansichten Lessings über das Verhältniss der Tragödie zur Geschichte, Coblenz, 1885 (M. 1); *Schultz :* Die historische Tragödie und die geschichtlichen Charaktere, Halle, 1876 (M. 0,80); *D. Sanders :* Lessing. Spracheigenthümlichkeiten aus Emilia Galotti, dans *Zeitschrift für deutsche Sprache*, 1re année, p. 469, 547 sqq.

Pour tout ce qui concerne Lessing en général, Lessing, poète dramatique, la langue de Lessing, voir, en outre, la 3e partie de

(1) Le volume de cette *Bibliothèque* coûte 1 mark.

l'Introduction de mon édition de *Minna von Barnhelm*. (Paris, Delagrave, 1887.)

4° Goethe. — Werther, Egmont, West-Östlicher Divan.

Texte. — Werther. — Ed. Cotta : Bibl. der Weltlitteratur, Goethes Werke (vol. 15, K. Gœdeke) ; éd. Hempel (Fr. Strehlke, M. 0,40).

Egmont. — Ed. Kürschner (vol. 70, K. J. Schröer) ; éd. Cotta : Bibl. der Weltlitteratur, Goethes Werke, vol. 9. K. Gœdeke ; éd. Cotta, Schul-Ausgabe mit Anmerkungen von Schäfer, 1873 (M. 0,80) ; éd. Ehlermann : Auswahl deutscher Bühnenstücke zum Übersetzen ins Französische : Peschier, Egmont von Goethe, 2 éd. 1886 (M. 1,20) ; éd. classique Græser (L. Blume, 32 kr.); Schiller : Goethes Egmont. Für die Bühne bearbeitet. Cotta, 1857 (M. I.)

West-Östlicher Divan. — Ed. Cotta : Bibl. der Weltlitteratur, Goethes Werke, vol. 3, (K. Gœdeke); éd. Hempel (von Lœper, M. 1,20.) ; éd. Kürschner (vol. 87, H. Düntzer) ; K. Simrock : Goethes west-östlicher Divan. Mit den Auszügen aus dem Buche des Kabus, Heilbronn, Gebr. Henninger, 1882 (M. 3.)

Interprétation. — *Victor Hehn* : Gedanken über Goethe, Berlin, Geb. Bornträger, 1888 (M. 8) ; *L. Geiger :* Goethe-Jahrbuch, I-IX ; *Hirzel :* Verzeichniss einer Goethe-Bibliothek, Leipzig, 1884, (M. 3); Düntzer ; Goethes Leben, Leipzig, Fues, 1879 (M. 3) ; *Mézières*. Goethe ; *Bossert :* Goethe et Schiller ; *Bossert :* Études allemandes : Goethe (*Revue de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur,* 1884, nos 15, 16, 17 et 18); *H. Grimm ;* Goethe, Berlin, Hertz, 4e éd. 1887 (M. 7) ; *E. Albrecht :* Zum Sprachgebrauch Goethes, Crimmitschau, 1877 (M. 1,25) : Lehmann ; Goethes Sprache und ihr Geist, Berlin, Allgemeine Deutsche Verlags-Anstalt, 1852 (M. 5,40).

Werther. — *H. Düntzer :* Leiden des jungen Werthers, Erläutert, Leipzig, Wartig, 2e éd. 1882 ; *J. W. Appell :* Werther und seine Zeit. Zur Goethe-Literatur, 3e éd. Oldenburg, Schulze, 1882 (M. 5) ; *L. Wille:* Goethes Werther und seine Zeit, Basel, Schwabe, (M. 0,80); *H. Düntzer :* Nicolais Handexemplar von « Werthers Leiden » dans *Archiv für Literaturgeschichte*, 10, 385-392 ; *Julian Schmidt :* Goethes Werther, *Westermanns illustrirte Monatshefte*, Bd, 75, Heft. 337, p. 114-129 ; *W. Herbst :* Goethe in Wetzlar, 1772. Vier Monate aus des Dichters Jugendleben, Gotha, Perthes, 1882 ; *F. Koldewey :* Lebens und Charakterbilder, Wolfenbüttel, Zwissler, 1882 ; *M. Bernays :* Der junge Goethe. Seine Briefe und Dichtungen von 1764-1775, 3 Theile, Leipzig, Hirzel, 1875 (M. 10); *B. Abeken :* Gœthe in den Jahren 1771-1775, Hannover, 1861 (M. 7) ; *E. Schmidt :* Richardson, Rousseau und Goethe. Ein

Beitrag zur Geschichte des Romans im 18. Jahrhundert, Iena, 1875 (M. 6); *Eckermann:* op. cit.; *H. Düntzer:* Abhandlungen zu Goethes Leben und Werken, Leipzig, Wartig, 1885, 1er vol (M. 8). Charlotte Buff und ihre Familie, p. 66-115; *H. Blaze de Bury:* La jeunesse de Goethe. Wetzlar et Francfort, *Revue des Deux-Mondes*, 1 mai 1857; *E. Montégut:* Werther, types modernes en littérature, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1855; *Sainte-Beuve:* Causeries du lundi, vol. 11; *Fd. Gross:* Goethes Werther in Frankreich, Leipzig, Friedrich, 1888 (M. 2); *Julius Braun:* Schiller und Goethe im Urtheile ihrer Zeitgenossen, 6 vol. Berlin, Luckhardt, 1881-1886. *Saint-Marc Girardin*, op. cit.

Egmont. — *H. Düntzer:* Egmont, Erläutert, Leipzig, Wartig, 3e éd. 1882; *L. Zürn:* Goethes Egmont, Mit ausführlichen Erläuterungen, Paderborn. Schöningh, 1888; *L. Zürn:* Erklärung zweier Stellen in Goethes Egmont, *Archiv f. d. Stud. neuerer Sprachen*, Bd. 79. p. 122-124; *Reinhardt:* Ueber Goethes Egmont und Schillers Recension desselben, dans les *Berichte des Freien Deutschen Hochstiftes* in Frankfurt a. M. N. F. III B. 3 u. 4 H.: *H. Bulhaupt:* Dramaturgie der Classiker: Lessing, Goethe, Schiller, Kleist, Oldenbourg, Schulze, 1882 (M. 5); *R. Nœtel:* Ueber Goethes Egmont, 1882 (M. 0,40); *F. Th. Bratanek:* Goethes Egmont und Schillers Wallenstein. Eine Parallele der Dichter, Stuttgart, Cotta, 1862 (M. 1,20); *Eckermann:* Gespräche mit Goethe, op. cit. art. Egmont, art. Geschichte als dichterischer Stoff; *Otto Ved dingen:* op. cit.; *Lambeck:* op. cit.; *Schultz:* op. cit.; *P. Klaucke:* Egmont, Erläutert, Berlin, Weber, 1886; *P. Klaucke:* Goethes Egmont im deutschen Unterricht, Lyons *Zeitschrift für den deutschen Unterricht*, 2e année, 4e fasc., p. 319-325, *F. Kern:* Das Dämonische in Goethes Egmont, *même Revue*, p. 325-328; *Mme de Staël:* op. cit.; *Lichtenberger:* Le théâtre de Goethe. Leçon d'ouverture, Paris, Cerf, 1882.

West-Östlicher Divan. — *Ch. Wurm:* Commentar zu Goethes westöstlichem Divan, Nürnberg, 1834; *H. Düntzer:* Westöstlicher Divan, erläutert, Leipzig, Wartig, 1878; *H. Grimm*. Fünfzehn Essays, erste Folge, 3e éd. Berlin, Dümmler, 1885; *Lichtenberger:* Etude sur les poésies lyriques de Goethe, Hachette, 2e éd. 1882; *Eckermann:* op. cit.; *Sanders:* Goethe, Spracheigenthümlichkeiten « Zwiespalt » (Gedicht aus dem Westöstl. Divan), *Zeitschrift für deutsche Sprache*, 1re année, p. 22 sqq.

H. Düntzer: Goethe und Karl August. Studien zu Goethes Leben Zweite, neubearbeitete und vollendete Auflage, Drei Theile in einem Bande. Leipzig, Dyck, 1888. (Je prends la liberté d'attirer, d'une façon spéciale, la bienveillante attention des Lecteurs de la

Revue sur ce remarquable et grandiose ouvrage, in-8 Lex. VIII-970. J'y reviendrai dans un prochain numéro.)

5° Schiller. — Wallensteins Lager, Demetrius.

Texte : Wallensteins Lager. — A. Chuquet : Schiller, le Camp de Wallenstein, Paris, Cerf. 1888; éd. Cotta : Bibl. der Weltlitteratur, Schillers Werke, vol. 4, (K. Gœdeke) ; éd. Cotta, Schul-Ausgabe mit Anmerkungen von Schäfer, Bändchen 1, Wallensteins Lager, Die Piccolomini, 1880 (M. 0,80) ; éd. Hempel (W. von Maltzahn, M. 1) ; éd. classique Graeser (F. Bernd, 50 kr.)

Demetrius. — Ed. Kürschner (vol. 67, Boxberger), éd. Cotta : Bibl. der Weltlitteratur, Schillers Werke, vol. 15, (K. Gœdeke).

Interprétation. — Wallensteins Lager. — *H. Düntzer :* Wallenstein, Erläutert, Leipzig, Wartig, 4e éd. 1886 ; *J. W. Braun :* op. cit.; *A. Ortmann :* Ueber Lessings Einfluss auf Schiller als Dramatiker, Neumünster, 1881 (M. 1) ; *Bratanek :* op. cit.; *Eckermann :* op. cit.; *Correspondance de Goethe et de Schiller ; A. Kohut :* Ragende Gipfel, Essays und Skizzen, Minden, Bruns, 1887 (M. 3) ; Goethe und Schiller in Dresden und die, « Gustel von Blasewitz » p. 45-60 ; *Mme de Stael :* op. cit.; *Semler :* Wallensteins Lager von F. v. Schiller, Eine Festrede, Leipzig, Wartig, 1879 (M. 0,60) ; *W. Fielitz :* Studien zu Schillers Dramen : Wallenstein, Maria Stuart, die Jungfrau von Orleans, 1876 ; *Karl Gude :* Erläuterungen deutscher Dichtungen, Band 3, 1 ff. 6e éd. Leipzig, 1881.

Demetrius. — *H. Düntzer :* Schillers Demetrius. Erläutert, Leipzig, Wartig, 1886; *E. Belling :* Die Metrik Schillers, Breslau, Kœbner, 1883.

R. Weltrich : Friedrich Schiller, Geschichte seines Lebens und Charakteristik seiner Werke, Stuttgart, Cotta, 1885-1887 ; *H. Düntzer :* Schillers Leben, Leipzig, Fues, 1880 (M. 7).

6° Hebel. — Sonntagsfrühe, der Wächter in der Mitternacht (Allemannische Gedichte).

Texte : — Ed. Kürschner (vol. 22, O. Behaghel); J. P. Hebels Werke. 2 Bände in 1 Band, Berlin, Grote (3 M.); E. Götzinger : J. P. Hebels allemannische Gedichte, mit Einleitung, Anmerkungen und Wörterbuch, 1873 ; J. P. Hebels Sämmtliche Gedichte mit Hebels Bildniss und Biographie, München, Wurm (Biographie von G. Fecht, 46 p., allemannische Gedichte, p. 1-244, Worterklärungen zu dem Texte der allemannischen Gedichte, p. 246-260).

Interprétation. — *B. Auerbach :* Deutsches Familienbuch, 1844, B. II, p. 296 sqq ; *F. Giehne :* Studien über Hebel, *Deutsche Vier-*

teljahrschrift, 1858, 3 Heft, S. 1-54; *G. Längin:* J. P. Hebel, ein Lebensbild, Karlsruhe. 1875; *Corrodi:* Burns und Hebel. Eine literar-historische Parallele (Virchows Vorträge, n° 182) Hamburg, Richter (V. 0,80); *O. Behaghel:* Briefe von Hebel, Karlsruhe, 1883; *A. Schuller:* Zur Erklärung Hebelscher Naturgeschichte, Lyons *Zeitschrift für den deutschen Unterricht,* 1re année, p. 488 sqq. (Die «Sonntagsfrühe» est expliqué). *G. Hauff:* Schubart in seinem Leben und seinen Werken, Stuttgart, Kohlhammer, 1885 (p. 295, 300).

Fried. Becker: Hebel, J. P. Festgabe zu einem hundertsten Geburt sage, Basel, 1860, (M. 1,20); *Goethe:* Deutsche Literatur. Recensionen in die Jenaische allgemeine Literaturzeitung, Allemannische Gedichte von Hebel.

7° Schleiermacher. — Über die Religion : Zweite Rede, über das Wesen der Religion.

Texte. — Ed. Brockhaus, Bibl. d.d. N. des 18 u. 19. Jahrhunderts, K. Schwarz, 2e éd. 1880; Über die Religion, Reden au die Gebildeten unter ihren Verächtern, Berlin, Reimer, 7e éd. 1878 (M. 2).

Interprétation. — Schleiermachers Selbstbiographie, publiée par Lommatzsch dans la *Niedners Zeitschrift,* 1851, p. 435; Aus Schl's Leben, In Briefen, Berlin, Reimer, 4 vol. (M. 24,50) *G. Baur:* Schl. s Charakteristik, *Studien und Kritiken,* 1859, fasc. 3 et 4; *Auberlen:* Schl., ein Charakterbild, Basel, 1859; *Kasack:* Schl's Jugendleben (Vorträge für das gebildete Publikum), Elberfeld, 1861; *Dilthey:* Schl's Leben, Bnd. 1, Berlin, Reimer, 1870 (M. 9) (va jusqu'à l'année 1802); *H. Lang:* Religiöse Charaktere, 1 Bd, 1862 (Über Paulus, Zwingli, Lessing, Schliermacher, Winterthur , Lücke; *W. Scherer:* Vorträge und Aufsätze zur Geschichte des geistigen Lebens in Deutschland und Oesterreich, Berlin, Weidmann, 1874 (M. 8)... F. Schleiermacher, p. 373-389; *Brunner:* Die vier Grossmeister der Aufklärungs-Theologie (Herper, Paulus, Schleiermacher, Strauss), in ihrem Schreiben und Treiben verständlich und nach Möglichkeit erheiternd dargestellt, Paderborn, Schöningh, 1888 (M. 5,40); *A. Bitschl:* Sch's Reden, über die Religion und ihre Nachwirkungen auf die evangelische Kirche Deutschlands, Bonn, 1874; *Lipsius:* Schl's Reden in *Jahrbücher für protestantische Theologie,* 1875; *Lipsius* : Schl. und die Romantik, *Im neuen Reich:* 1876, I, n° 19; *Ed. Reuss:* Schleiermacher, dans la *Real-Encyklopädie* für prot. Theologie und Kirche, Leipzig, Hinrich, 1884, fasc. 127 et 128, p. 525-571; *Otto Ritschl;* Schl's Stellung zum Christenthum in seinen Reden über die Religion. Ein Beitrag zur Ehrenrettung Schl's, Gotha, Perthes, 1888 (M. 2, 40).

8° Simrock. — Der Rosengarten (das kleine Heldenbuch).

Texte. — Das kleine Heldenbuch... 4° der Rosengarten... von K. Simrock, Stuttgart, Cotta, 3 Aufl. 1874 (M. 9).

Interprétation. — *B. Philipp :* Zum Rosengarten, Leipzig, 1879 (M. 0, 70); *Uhland :* Gedichte, der Rosengarten et *Düntzer :* Uhlands Balladen und Romanzen erläutert, Leipzig, Wartig 1879, p. 122; *Karl Strackerjan:* Zur Feier deutscher Dichter, K. Simrock, Oldenburg, Stalling, 1885 (M. 0, 80).

9° Bodenstedt. — Die Lieder des Mirza-Schaffy.

Texte. — Die Lieder des Mirza-Schaffy, Berlin, Decker, 125e éd. 1887.

Interprétation. — *Bodenstedt :* Aus dem Nachlasse Mirza-Schaffys, Leipzig, Brockhaus, 15 éd. (M. 2)

10° Behaghel. — Die deutsche Sprache.

Texte. — Das Wissen der Gegenvart. Deutsche Universal-Bibliothek für Gebildete, vol. 54. Behaghel, Die deutsche Sprache, Leipzig, Freitag, 1886 (M. 1).

Comparer. — *W. Scherer :* Zur Geschichte der deutschen Sprache Berlin, Weidmann, 2e éd. 1878 (M. 8); *Kluge :* Von Luther bis Lessing. Sprachgeschichtliche Aufsätze, 2e éd. Strasbourg, Trübner, 1888 (M. 2); *A. Socin :* Schrifstsprache und Dialekte im Deutschen nach Zeugnissen alter und neuer Zeit, Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache. Heilbronn, Henninger, 1888 (M. 10).

Littérature générale.

Brenning. — Geschichte der deutschen Literatur, Lahr, Schauenburg, 1886 (M. 10).

Scherer. — Geschichte der deutschen Litteratur, Berlin, Weidmann, 3e éd. 1885 (M. 9).

Gervinus. — Geschichte der deutschen Dichtung, Leipzig, Engelmann, 5e éd. 1873 (M. 54).

O. Roquette. — Geschichte der deutschen Literatur, Frankfurt a. M. Literarische Anstalt, 3e éd. (M. 7,20).

H. Kurz. — Geschichte der deutschen Literatur, Leipzig, Teubner (M. 51).

Vilmar. — Geschichte der deutschen Nationalliteratur, Marburg, Elwert, 2e éd. Mit einem Anhang : Die deutsche Nationalliteratur von Goethes Tode bis zur Gegenwart von A. Stern (M. 7).

K. Goedeke. — Grundriss zur Geschichte der deutschen Dichtung, Dresden, Ehlermann.

Cholevius. — Geschichte der deutschen Poesie nach ihren antiken Elementen, 2 Thle, Leipzig, 1854-56 (M. 16).

Koberstein. — Geschichte der deutschen Nationalliteratur, Leipzig, Vogel, 6e éd. 1884 (M. 53).

J. Schmidt. — Geschichte der deutschen Literatur von Leibnitz bis auf unsere Zeit, 3 vol. ont paru : 1670-1763 ; 1763-1781 ; 1781-1797, Berlin, Hertz, le vol. à M. 7.

Hillebrand. — Die deutsche Nationalliteratur, 3 Bde, 3e éd. Gotha, 1875 (M. 20).

Hirsch. — Geschichte der deutschen Literatur, 3 Bde, Leipzig, Friedrich (M. 24,50).

Loebell. — Die Entwickelung der deutschen Poesie von Klopstock bis zu Goethes Tod, 3 Bde, Braunschweig, 1856-65 (M. 13).

Hettner. — Literaturgeschichte des 18. Jahrhunderts, In drei Theilen, mit Register, Braunschweig, Vieweg (M. 49).

Schaefer-Muncker. — Geschichte der deutschen Literatur des 18. Jahrhunderts, 2 éd. Leipzig, Vogel, 1883.

L. Salomon. Geschichte der deutschen Literatur des 19. Jahrhunderts, 2e éd. Stuttgart, Levy et Müller, 1886 (M. 10).

Gustave Könnecke. — Bilderatlas der deutschen Nationallitteratur. Eine Ergauzung zu jeder deutschen Litteraturgeschichte. Nach den Quellen bearbeiteit, 1886, Marburg, Elwert (cf. *Revue* du 1er juin 1883, p. 424).

D. Sanders. — Geschichte der deutschen Sprache und Litteratur, Berlin, Langenscheidt, 1887 (M. 2).

Kluge. — Geschichte der Nationalliteratur, Altenburg, Bonde, 1886, 7e éd. (M. 2.)

J. Scherr. — Allgemeine Geschichte der Literatur. Ein Handbuch in zwei Banden, 8e éd. Stuttgart, Conradi, 1887 (M. 12).

A. Stern. — Geschichte der Weltlitteratur in übersichtlicher Darstellung, Stuttgart, Rieger, 1888 (M. 12).

GRAMMAIRE.

Heyse-Lyon. — Deutsche Grammatik, 24 éd. Hannover, Hahn, 1886 (M. 4.)

F. Blatz. — Neuhechdeutsche Grammatik mit Berücksichtigung der historischen Entwicklung der deutsche Sprache, 2e éd. Tauberbischofsheim, Lang, 1881 (M. 12).

A. Engelien. — Grammatik der neuhochdeutschen Sprache, 3e éd. 1883, Berlin, Schultze (M. 10).

Koch. — Deutsche Grammatik, Hannover, Goedel, 6e éd. 1884 (M. 5).

Sanders. — Lehrbuch der deutschen Sprache in drei Stufen, Berlin, Langenscheidt, 6e éd. 1884 (M. 1, 70).

POÉTIQUE.

E. Beyer. — Deutsche Poetik, Theoretisch-pratisches Handbuch der deutschen Dichtkunst nach den Anforderungen der Gegenwart, 2e éd., 3 vols, 1887, Stuttgart, Goeschen (M. 15).

M. Carriere. — Die Poesie, Leipzig, Brockhaus, 2e éd. 1888, (M. 13).

W. Scherer. — Poetik, Berlin, Weidmann, 1888 (M. 10).

H. Vichoff. — Die Poetik auf der Grundlage der Erfahrungsseelenlehre, Trier, Lintz, 1888 (M. 7).

D. Sanders. — Abriss der deutschen Silbenmessung und Verskunst, Berlin, Langenscheidt, 1881 (M, 2,50.)

Huss. — Lehre vom Accent der deutschen Sprache, Altenburg, Pierer, 1877.

OUVRAGES SPÉCIAUX.

D. Sanders. — Deutsche Sprachbriefe, 4e éd., Berlin, Langenscheidt (M. 20.)

Id. Wörterbuch deutscher Synonymen, Hambourg, Hoffmann und Campe, 1882.

Eberhard. — Synonymisches Handwörterbuch der deutsche Sprache, Leipzig, Grieben. (La 14e éd., due à M. le Dr Lyon, paraît en ce moment en livraisons ; il y aura 12 livraisons à 1 M.; 5 sont déjà en vente.)

D. Sanders. — Satzbau und Wortfolge in der deutschen Sprache, Berlin, Abenheim, 1883 (M. 3,50).

Id. Wörterbuch der Hauptschwierigkeiten in der deutschen Sprache, 13e éd., Berlin, Langenscheidt (M. 3).

Id. Deutsches Stil-Musterbuch mit Erläuterungen und Anmerkungen, Berlin, 1886 (M. 6).

Keller-Hauff. — Deutscher Antibarbarus. Beiträge zur Forderung

des richtigen Gebrauchs der Muttersprache, Stuttgart, Kohlhammer, 1886.

K.-G. Andresen. — Sprachgebrauch und Sprachrichtigkeit im Deutschen, 5e éd., Heilbronn, Henninger, 1887 (M. 5).

F. Kluge. — Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache, 3e éd., Strasbourg, Trübner (M. 10).
(La 4e édition paraît en ce moment; 7 livraisons sont en vente).

REVUES.

Zeitschrift für deutsche Sprache, herausgegeben von Prof. Dr. Daniel Sanders (Altstrelitz), Hamburg, Richter (cf. *Revue* du 1er avril 1888, p. 230).

Zeitschrift für den deutschen Unterricht, unter Mitwirkung von Prof. Dr. Rudolf Hildebrand, herausgegeben von Dr. Otto Lyon. Leipzig, Teubner (cf. *Revue* du 1er avril 1888, p. 231).

AUTEURS FRANÇAIS.

Molière — *Le Malade imaginaire.*
Fénelon. — *Lettre sur les occupations de l'Académie française.*
Voltaire. — *Choix de lettres*, 1-78, éd. Brunel.
Darmesteter. — *La Vie des mots.*

AUTEURS ANGLAIS.

Herbert Spencer. — *Education*: chapter, III, IV.

CERTIFICAT D'APTITUDE (1889).

BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALE.

1° Goethe. Iphigénie (2 premiers actes).

Texte. — Ed. Lévy (Hachette), Buchner (Dupont).

Interprétation. — H. Düntzer : Goethe, Iphigenie auf Tauris, erläutert (4e éd. 1883, Leipzig, Wartig).

2° Schillert. — Abfall der Niederlande (3 premiers livres).
Texte. — Éd. Lange (Hachette).

3° H. Heine. — Reisebilder (1er vol. jusqu'aux *Mémoires* excl.) ed. Hofmann et Campe, Hambourg, 1884).

4° Mme de Sévigné. — Lettres choisies (éd. classique, Marcou).
Cf. Me de Sévigné, Ausgewählte Briefe, übersetzt, mit einer Einleitung und Kommentar von Prof. Ferd. Lotheissen, in 1 Band geb. Collection Spemanns.

Pour ce qui concerne l'histoire de la littérature allemande, la grammaire, la poétique, les ouvrages spéciaux, les Revues, les candidats au certificat voudront bien se reporter à la bibliographie spéciale de l'agrégation et y choisir ce qui leur convient. Je n'ai pas cru devoir y citer la *Grammaire allemande* de M. Pey (5e éd. Delagrave, 1888), car j'aime à croire que tous les professeurs d'allemand, actuels et futurs, connaissent cette *Grammaire* qui est un livre classique parfait.

A. Girot.

PRÉPARATION AUX EXAMENS

SUJETS DE DEVOIRS

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL (Lettres)

CONFÉRENCES DE PARIS

Les devoirs indiqués ci-dessous peuvent être traités dans l'ordre qui conviendra le mieux aux candidats.

Ils doivent être adressés directement à **M.** *Jules Gautier*, au lycée Michelet à Vanves, Seine.

LITTÉRATURE.

1° Prendre le portrait que le cardinal de Retz a tracé de La Rochefoucauld, et voir s'il y a bien jugé l'homme d'esprit, le moraliste. Laisser de côté tout ce qui est relatif à l'homme d'action, à l'homme du monde.

2° En quel degré Bossuet s'accorde-t-il avec l'histoire, dans l'oraison funèbre d'Henriette de France ?

3° En quoi *Britannicus* ressemble aux pièces de Corneille ? Ce que Racine y a mis de lui-même, et s'il aurait eu raison de s'en tenir à l'imitation de son devancier ?

4° La *vis comica* dans le *Tartuffe*.

5° Développement humoristique sur ce vers :

Quel esprit ne bat la campagne ?

6° La Bruyère proteste dans la *Préface* de son *Discours de réception* qu'il n'est pas l'auteur des *Clefs* qui courent de ses caractères. Laissant de côté ce qu'elles pouvaient avoir de dangereux, d'odieux, expliquez-vous sur ce qu'elles pourraient avoir de faux ou de vrai, d'opportun ou d'inutile, d'après ou malgré ce qu'en dit La Bruyère lui-même.

7° Comparez Othello et Orosmane.

8° Victor Hugo est-il un génie épique ?

Prenez vos exemples dans les morceaux inscrits au programme.

9° Comparez, d'après *la Mare au Diable*, les bergeries ou pastorales de G. Sand avec celles d'autrefois.

10° Quelle impression retire-t-on de la représentation d'*Œdipe roi*, de nos jours ? (Si on ne l'a pas vu représenter, on étudiera l'impression qu'en produit la lecture : où est l'intérêt dramatique ? Ne répond-il pas à celui que nous allons chercher dans les pièces du jour ?

DROIT CIVIL.

1° Définir la cession et le transport de créances, et indiquer les formalités qui doivent les accompagner.

2° De la cession de droits litigieux, et du retrait litigieux.

3° Montrer que le cautionnement est un contrat accessoire et exposer les conséquences de ce principe.

4° Du bénéfice de subrogation.

5° Des sûretés réelles en général. Montrer en quoi elles sont préférables aux sûretés personnelles.

6° Des droits que le créancier gagiste peut faire valoir contre les débiteurs.

7° Des privilèges en général : les comparer aux hypothèques.

8° Des créances que garantit le privilège du bailleur.

9° Du privilège qui appartient au vendeur d'immeubles ; comment il le conserve.

10° Des caractères généraux de l'hypothèque.

DROIT COMMERCIAL.

1° Des actes commerciaux par leur nature ou par la détermination de la loi.

2° Du privilège qui appartient aux commissionnaires.

3° De la forme et de la preuve du contrat de transport.

4° Exposer les règles relatives à la responsabilité du voiturier.

5° De l'endossement translatif de propriété des lettres de change.

6° De l'acceptation de la lettre de change et de ses conséquences.

7° Comparer la lettre de change et le billet à ordre.

8° Des caractères qui distinguent le chèque des autres mandats de payement.

9° Énumérer et définir les principaux instruments de circulation fiduciaire.

10° Des incapacités en matière de lettres de change.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

1° Montrer comment doivent se déterminer les profits attribués à l'entrepreneur.

2° Exposer et apprécier la doctrine du salaire nécessaire.

3° Exposer les principaux systèmes autoritaires sur la fixation des salaires.

3° Rechercher dans quelles limites l'État peut réglementer le travail.

5° Exposer la question de la limitation de la durée de la journée de travail pour les ouvriers adultes.

6° Définir la coalition et la grève, et rechercher si elles sont légitimes.

7° Exposer le rôle et l'organisation des Chambres syndicales de patrons et d'ouvriers.

8° Le taux de l'intérêt doit-il être libre ?

Examiner et apprécier les lois limitatives du taux de l'intérêt.

9° Examiner les rapports qui existent entre l'intérêt, les profits et les salaires.

10° Examen critique du système de l'assurance obligatoire.

HISTOIRE.

1. Relations de la France avec la maison d'Autriche-Espagne depuis l'avènement de François Ier jusqu'à la mort d'Henri II.
2. Les États généraux pendant les guerres de religion.
3. La Renaissance en France.
4. Philippe II.
5. La réforme en Allemagne jusqu'à la paix d'Augsbourg.
6. Élisabeth d'Angleterre.
7. Les papes du XVIe siècle.
8. Henri IV et Sully.
9. Faire le plan d'une histoire du ministère de Richelieu.

10. La guerre de Trente ans.
11. La Fronde.
12. La France et l'Espagne de 1635 à 1700.
13. Guillaume d'Orange.
14. Colbert.
15. Les colonies françaises au XVIe et au XVIIe siècle.
16. La littérature, les arts et les sciences au XVIIe siècle.

GÉOGRAPHIE.

1. Le massif central français (Géographie physique et économique).
2. Le bassin du Rhône (Géographie physique, historique, économique).
3. La Normandie (Géographie physique, historique, économique).
4. Les Pyrénées.
5. L'Algérie.
6. La France au Sénégal et au Congo.
7. Le massif central de l'Asie.
8. La Chine.
9. L'Asie anglaise.
10. La France dans l'Indo-Chine.
11. Les îles Philippines, les îles de la Sonde et la Nouvelle-Guinée.
12. L'Australie.
13. L'océan Pacifique.
14. La France en Océanie.

CONFÉRENCES DE CAEN.

Les devoirs indiqués ci-dessous doivent être adressés à *M. le Recteur de l'Académie de Caen* aux dates fixées pour chacun d'eux.

LITTÉRATURE.

1. Ce que doit être l'éducation d'après Rabelais.

N. B. — La dissertation devra être envoyée pour le 20 novembre (terme de rigueur). Les devoirs envoyés après cette date ne seront pas corrigés.

2. Les *Oraisons funèbres* de Bossuet sont-elles de simples panégyriques, ou ressemblent-elles à ses sermons ?

(Pour le 20 décembre.)

3. Est-il possible de trouver dans l'*Entretien de Pascal avec M. de Sacy* le plan général du livre dont les *Pensées* ne sont que les fragments ?

(Pour le 20 janvier.)

4. Les portraits, dans les *Caractères* de La Bruyère, ont-ils été purement copiés sur la réalité ?

(Pour le 20 février.)

5. Racine a dit de Tacite (IIe préface de *Britannicus*) : « C'est le plus grand peintre de l'antiquité. »

Développer ce jugement de Racine, en étudiant tout particulièrement les personnages qu'il a empruntés, dans son *Britannicus*, au grand historien latin.

(Pour le 20 mars.)

6. Influence de Shakespeare sur le théâtre français.

(Pour le 20 avril.)

7. Comparer le *Tartuffe* de Molière et l'*Onuphre* de La Bruyère.

(Pour le 20 mai.)

8. Le merveilleux dans la *Légende des Siècles*.

(Pour le 20 juin.)

N. B. Ceux de MM. les candidats qui désirent recevoir *directement* leurs copies corrigées n'ont qu'à ajouter à ces copies les timbres-poste nécessaires pour l'affranchissement sous enveloppe fermée.

QUESTIONS DE LÉGISLATION.

I. De la cession des créances en droit civil (art. 1689-1708).

II. Des privilèges généraux (art. 2101, 2104 et 2105).

III. Du privilège du bailleur d'immeubles pour tout ce qui concerne l'exécution du bail (art. 2102 — 1°).

IV. De l'hypothèque légale des femmes mariées : dans quels cas elle a lieu ? Quelle en est l'étendue ? Quels en sont les effets ? Com-

ment elle prend fin? (art. 2135, 2140, 2142, 2144, 2145, 2193, 2195; loi du 23 mars 1855, art. 8 et 9).

V. Des actes de commerce : indiquer l'intérêt de la distinction entre les actes de commerce et les actes civils, et faire cette distinction (art. 631-633, 638).

VI. Qu'est-ce qu'un commerçant? Qui peut être commerçant? Quels sont les droits et les devoirs spéciaux du commerçant? (art. 1 à 17).

VII. Des preuves en matière commerciale (art. 109).

VIII. Des chèques : leur utilité économique et la législation qui les régit (lois du 24 juin 1865 et du 28 février 1874).

QUESTIONS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

I. Théorie du salaire : de quelles causes dépend le taux des salaires? Comment le salaire peut-il hausser? De la condition des salariés dans le passé, dans le présent et dans l'avenir.

II. Des rapports entre le capital et le travail; des grèves et des moyens de les prévenir, notamment de la participation aux bénéfices.

III. Des associations coopératives : leur utilité; leurs différents objets; leur passé, leur présent et leur avenir.

IV. Quel est le rôle de l'État dans les questions ouvrières? Jusqu'où peut s'étendre son intervention, notamment au point de vue de la police du travail, du salaire et de la prévoyance?

V. De l'intérêt des capitaux : sa légitimité; les causes qui le déterminent; sa réglementation.

VI. Théorie de la rente foncière : d'où naît la rente foncière et quelles sont les lois qui la gouvernent?

VII. Qu'est-ce que le capital? Comment il se forme et quel est son rôle économique?

VIII. Définition et examen critique du communisme, du collectivisme et du mutuellisme.

Nous rappelons que la *Revue* se charge de faire corriger les devoirs qui lui seront adressés par ses abonnés (1), et nous indiquons ci-après des sujets pour le certificat d'aptitude de l'enseignement spécial (lettres), et pour l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles (lettres).

CERTIFICAT D'APTITUDE

DROIT CIVIL.

1° Énumérer les juridictions civiles et déterminer la compétence de chacune d'elles;

2° Du principe d'égalité entre les héritiers, et de ses principales applications dans le Code civil;

3° Des diverses espèces de testaments;

4° Du legs particulier, et des droits qu'il confère au légataire;

5° De la renonciation aux successions et de ses conséquences.

DROIT COMMERCIAL.

1° Des agents de change: leur rôle; leurs obligations professionnelles;

2° De l'exécution des marchés au comptant : 1° entre les agents de change; 2° entre les agents et leurs clients;

3° Organisation et gestion de la société en nom collectif;

4° Des différentes espèces d'actions qui peuvent se rencontrer dans une société;

5° De la situation des commanditaires dans la société en commandite simple et dans la société en commandite par actions.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

1° Avantages et inconvénients des impôts indirects;

2° Des rapports du crédit avec l'épargne;

(1) Voir la *Revue* du 1er octobre.

3° Des rapports des banques avec le crédit public;

4° De la conversion des dettes publiques; à quelles conditions elle peut se faire;

5° Des marchés à terme sur valeurs mobilières. Rechercher s'ils présentent des avantages au point de vue économique.

LITTÉRATURE.

1. Boileau a-t-il raison de recommander aux poètes d'imiter « de Marot l'*élégant badinage* »?

2. Montaigne écrit au chapitre XXV du livre Ier des *Essais* : « Ce sont ici mes humeurs et opinions : je les donne pour ce qui est en ma créance, non pour ce qui est à croire ; je ne vise ici qu'à découvrir moi-même qui serai par aventure autre demain, si nouvel apprentissage me change. » Quelle est la portée de cet aveu?

3. Le caractère de Sévère, dans *Polyeucte*, est celui qui plut le plus aux contemporains; pourquoi en fut-il ainsi alors? En est-il de même aujourd'hui?

4. Prouver par l'examen de quelques fables que La Fontaine a eu raison de dire :

Mon imitation n'est pas un esclavage.

5. Apprécier le jugement que Boileau porte sur Molière au chant IIIe de l'*Art poétique*.

6. Le caractère d'Iphigénie dans Euripide et dans Racine.

7. La Bruyère a-t-il raison de reprocher à Ronsard et à ses disciples d'avoir retardé le perfectionnement de la langue?

(V. le numéro 42 des *Ouvrages de l'esprit*.)

8. Quelles sont les qualités que Fénelon a surtout prisées dans les poètes latins? Ne montre-t-il pas quelque partialité dans ses préférences? Pourquoi en est-il ainsi? (V. le chapitre sur la *Poétique* dans la Lettre à l'Académie.)

9. Mettez en scène dans un *dialogue* animé les personnages cités par Voltaire dans ce paragraphe du chapitre XXXII du *Siècle de Louis XIV*, qui commence par ces mots : « C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où..... »

10. Comparez *le Lac* de Lamartine et *les Nuits* d'Alfred de Musset.

GÉOGRAPHIE.

1. Les côtes de France de la pointe de Corsen à l'embouchure de la Bidassoa.
2. Les côtes françaises de la Méditerranée.
3. Les Cévennes.
4. Les Vosges.
5. La Bretagne.
6. Les industries métallurgiques de la France.
7. L'Algérie.
8. La France en Asie.
9. Le bassin de la Seine.
10. Comparaison entre les voies naturelles de la France et le réseau des chemins de fer.
11. Les canaux de la France.

(*A suivre*).

AGRÉGATION

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES.

LITTÉRATURE.

1° « Un choix délicat me réduit à peu de livres, où je cherche beaucoup plus le bon esprit que le bel esprit. »

Démêler, dans cette pensée de Saint-Evremond, ce qu'il y a de vrai ; montrer aussi à quel état d'esprit elle répond, si elle convient à tous les âges et à tous.

2° Qu'est-ce qui, encore aujourd'hui, nous plaît et nous transporte, quand nous assistons à une représentation du *Cid* ?

3° Comparer le caractère d'Iphigénie dans Euripide et dans Racine.

4° Choisir une fable de La Fontaine dans un des trois livres inscrits au programme ; y marquer les procédés de composition, l'art avec lequel le fabuliste présente ses personnages, les fait agir, les fait parler, arrive enfin à la morale. Il ne sera pas inutile, pour mieux faire ressortir tout cela, de faire, à l'occasion, un retour sur la manière qu'il avait adoptée dans les six premiers livres (1).

(1) Ce sujet peut être traité également pour l'agrégation de l'enseignement spécial.

5° Justifier les critiques que Boileau adresse à la poésie des contemporains dans la satire II par des citations et des exemples empruntés à leurs œuvres.

(Voir le Recueil dit de Barbin, les recueils de Sercy, de Montreuil, etc...)

6° Que peut-on louer, que peut-on blâmer dans le style de Buffon ? Emprunter des exemples aux *Œuvres choisies*.

7° Boileau a-t-il eu raison de dire de la poésie :

> Sur ce mont sacré
> Qui ne vole au sommet rampe au plus bas degré ?

PROGRAMMES DES

CONCOURS D'AGRÉGATION EN 1889.

(*Suite*).

AGRÉGATION D'ALLEMAND.

AUTEURS ALLEMANDS.

FLEMING. — *Poetische Wälder*, 11, 12, 17; *Oden*, 1, 3, 10, *Sonnette*, 20, 21, 27, 28, 49, 50, 53 (*Gedichte*, éd. Tittmann).
WIELAND. — *Oberon, I, II.*
LESSING. — *Emilia Galotti.*
GOETHE. — *Werther; Egmont; West-Östlicher Divan.*
SCHILLER. — *Wallensteins Lager; Demetrius.*
HEBEL. — *Sonntagsfrühe, der Wächter in der Mitternacht* (*Allemannische Gedichte*).
SCHLEIERMACHER. — *Uber die Religion : Zweite Rede, Über das Wesen der Religion.*
SIMROCK. — *Der Rosengarten* (*das kleine Heldenbuch*).
BODENSTEDT. — *Die Lieder des Mirza-Schaffy.*
BEHAGHEL. — *Die Deutsche Sprache.*

AUTEURS FRANÇAIS.

MOLIÈRE. — *Le Malade imaginaire.*
FÉNELON. — *Lettre sur les occupations de l'Académie française.*
VOLTAIRE. — *Choix de Lettres*, 1-78, éd. Brunel.
DARMESTETER. — *La Vie des mots.*

AUTEURS ANGLAIS.

HERBERT SPENCER. — *Education :* Chapter III, IV.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES DES LYCÉES.

LISTE DES AUTEURS A EXPLIQUER.

Français : LA FONTAINE : *Fables*, livres I-VI.
RACINE : *Athalie.*
FÉNELON : *Fables;* Morceaux choisis par Ad. Regnier.
BUFFON : Morceaux choisis.
VOLTAIRE : *Charles XII.*

Allemand : LESSING : *Fables.*
CAMPE : Robinson.
GRIMM : *Contes populaires.*
KRUMMACHER : *Paraboles choisies.*

QUESTIONS A TRAITER.

1° Mathématiques : Arithmétique : Opérations sur les nombres entiers et les nombres décimaux; fractions ordinaires. — Système métrique. — Règles de trois, d'intérêt, d'escompte, de partage, d'alliage. — Géométrie : Tracé des perpendiculaires, des parallèles, des angles, triangles, quadrilatères, polygones réguliers, cercles. — Evaluation des aires planes. — Problèmes déterminés sur la construction des triangles, des cercles. — Mesure des volumes. — Volume et surface des corps ronds, cylindre, cône, sphère.

2° Leçons de choses : Les questions porteront sur les matières enseignées dans les classes élémentaires de lycées. — N. B. Les candidats sont invités à se familiariser avec le maniement des objets qu'ils ont à mettre sous les yeux des élèves.

3° Histoire et géographie.

Histoire : Biographie des hommes illustres des temps anciens et modernes, grands voyageurs, grands patriotes, grands inventeurs.

Récits familiers sur les principaux personnages et les grands faits de l'histoire nationale depuis les origines jusqu'à 1815. (V. le programme des classes de 8e et de 7e).

Géographie. — Géographie générale. — Configuration et limites des parties du monde; mers, golfes, détroits, caps, îles, presqu'îles. — Chaînes de montagnes, fleuves, lacs. — Productions principales : animaux, végétaux, minéraux.

Principaux états, avec leurs capitales, grands ports de commerce et villes importantes.

Géographie particulière de la France.

Configuration : orographie, hydrographie. — Principaux ports. — Frontières de terre. — Grands bassins. — Anciennes provinces, départements, chefs-lieux, villes principales. — Colonies. — Productions, commerce, industrie.

Tracés au tableau noir.

4° Pédagogie. — Définitions : Instruction, éducation. — Méthodes et procédés d'enseignement. — Rôle du maître, rôle de l'élève. — Education : 1° physique; 2° morale; 3° intellectuelle : 1° Education physique, hygiène, gymnastique ; 2° Education morale : Instincts, sentiments habitudes, caractères. — Discipline, moyens de l'obtenir : récompenses, punitions, etc. ; 3° Education intellectuelle : Définir les termes, montrer les choses, autant que possible ; en faire connaître l'origine, les qualités, les usages, etc. — Mémoire, exercices de mémoire.

5° Allemand.

Lecture, explication littérale; analyses. — Conversation.

CERTIFICAT D'APTITUDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS, DE L'ITALIEN, DE L'ESPAGNOL.

ANGLAIS.

THOMSON — *Seasons.*
ADDISON. — *Spectator*, n° 1-250.
ROUSSEAU. — *Emile*, L. I et II.

ITALIEN.

DANTE. — *Enfer,* chant IV ; *Purgatoire,* chant III ; *Paradis,* chant II.
MACHIAVEL. — *Discours sur Tite-Live.*
ROUSSEAU. — *Emile*, L. III.

ESPAGNOL.

ANTONIO DE SOLIS. — *Conquista de Mejico.*
CALDERON. — *El Alcalde de Zalamea.*
ROUSSEAU. — *Emile*, L. I et II.

BIBLIOGRAPHIE

A. Bougot. — *Etude sur l'Iliade d'Homère.* 1 vol. in-8°, VII-576 p. Paris, Hachette, 1888.

On pourrait croire que tout a été dit sur Homère. Voici pourtant tout un volume, de près de 600 pages, de grand format, rien que sur l'*Iliade*. Il est même d'une lecture très agréable. On a plaisir à relire Homère avec M. Bougot pour guide. Il l'a lu, lui, en tête à tête. Sans doute il n'ignore rien de ce qui a été écrit de plus important sur l'*Iliade*, à l'étranger et chez nous ; il est très au courant, comme on dit, de la bibliographie de son sujet : il a feuilleté les travaux des spécialistes, ceux des philologues comme Hinrichs et Fick, et ceux des archéologues comme Schliemann et Helbig. Mais tous ces livres, il les a fermés pour un temps ; il s'est adressé à Homère lui-même ; il a cherché à voir, dans son poème, tout ce qui s'y trouve ; puis il a essayé de rendre ses impressions. Son étude est, avant tout, personnelle et *littéraire*. Il a écrit ainsi un livre bien français, qui est à la fois d'un lettré et d'un érudit, qui sera lu et goûté même des gens du monde.

M. Bougot étudie successivement, dans l'*Iliade*, l'invention, la composition et l'exécution. On trouvera cette division peut-être un peu antique : n'est-ce pas encore la plus commode ? Pour ce qui est de l'invention, M. Bougot cherche à démêler ce que le poète doit à la tradition et ce qui lui appartient en propre. Il faut avouer que, sur ce terrain, l'hypothèse a beau jeu. Les arguments mis en avant par l'auteur, tous d'ordre littéraire, sont, du moins, des plus ingénieux. Il attribue presque à Homère le mythe des Prières, en voyant comment, dans les vers du poète, un mot, une idée appellent une idée, un autre mot. Je me borne à résumer, du reste, les conclusions. Les dieux d'Homère sont les dieux du monde ; la répartition des rôles entre eux est due un peu à la légende, mais plus encore à des convenances poétiques, à des considérations morales et à la libre fantaisie. Il en est de même pour les héros. M. Bougot ne croit pas, avec E. Quinet, qu'ils soient originaux de tout point : mais, par contre, tout est-il tradition ? Tout est-

il mythe? Achille est-il, comme le veut M. Cox, un héros solaire? Le mythe, en ce cas, n'eût guère laissé de place à l'invention. Les mythes solaires, on le sait, sont assez à la mode. D'autres que M. Cox, qui est cité par M. Bougot, ont soutenu, à propos de l'*Iliade*, les mêmes théories. Récemment, M. Hugo Meyer, dans ses *Indogermanische Mythen* (II. *Achilleis*), exposait une double thèse: une d'histoire littéraire, où il se rapproche de la tendance de plus en plus régnante, celle de Christ, et une de mythologie comparée, qui fait de Pélée un génie du tonnerre, d'Achille un éclair personnifié, de Thétis une nymphe de la nuée, et qui leur trouve des parallèles en Germanie et dans l'Inde. M. Bougot ne discute que les idées de M. Cox et il le fait victorieusement. La vérité, en somme, est entre deux extrêmes : Homère, a pu se servir de la tradition, mais il l'a remaniée, il l'a harmonisée avec son cadre, il l'a faite sienne. On sent une personnalité, un individu qui crée, invente, choisit, et pour tout dire, un artiste. De même, si l'on étudie le théâtre de la guerre, les scènes épisodiques, les peintures, on voit partout éclater l'art et le génie du poète ; on y saisit un procédé constant: la reprise d'un même motif, avec une modification, ici légère, là plus marquée, une marche progressive, un lent acheminement, non sans arrêt ; le don de renouvellement, l'art de se surpasser soi-même.

On pressent déjà que M. Bougot n'est point de l'école de Wolf et de Lachmann et que l'*Iliade* n'est point pour lui une collection de cantilènes mises bout à bout. Cette idée se précise quand on observe, non plus la matière de l'*Iliade*, mais sa forme. Quel ordre, quelle suite dans tous ces événements ? Quel lien entre eux ? Y a-t-il une idée maîtresse, directrice, à laquelle tout le reste est subordonné et qui constitue comme l'unité de l'œuvre ? Peut-on surprendre ici encore un procédé d'un autre ordre que tout à l'heure, mais qui trahisse à son tour un auteur original réglant tout en vue d'une fin et sachant où il va? Oui, l'*Iliade*, au point de vue de la composition, témoigne d'un art consommé. Le sujet est un: la peinture de la guerre sous tous ses aspects. Les digressions ne sont point des hors-d'œuvre. M. Bougot les prend une à une ; il montre comment toutes tiennent étroitement au sujet même, si peu apparent que soit ce lien à la première vue. Il insiste, avec raison, sur ce qu'il nomme la loi de l'affinité. Homère suit, pour ainsi dire, la pente la plus facile. Les scènes sortent les unes des autres; il invente de proche en proche ; il s'inspire bien des fois de la circonstance même. De là, sans doute, des traits isolés; des touches qui restent à l'état d'ébauche; de là même des contradictions; mais, à tout prendre, elles sont sans importance; on en a relevé de plus graves dans l'*Énéide* et dans *Don Quichotte*. Le plus commode, pour en rendre compte, est encore de croire à un seul Homère: un reviseur, s'il y eût eu revision, les eût fait disparaître. Ainsi, la composition, dans l'*Iliade*,

est à la fois serrée et libre; l'art tout réfléchi qu'il est, y tient beaucoup de l'improvisation; le poète sait où il va, mais il s'attarde de temps en temps en route : peut-on le lui reprocher?

Notre croyance à un auteur unique devient entière, si enfin nous étudions, dans l'*Iliade*, l'exécution. Là encore, tout dénote un poète de génie, et non une succession d'aèdes. Cette partie du livre de M. Bougot est, au reste, à mon avis, un peu sacrifiée. Il reste à faire une étude scientifique et approfondie de la langue d'Homère. M. Bougot se borne à des remarques de style, fines et ingénieuses sans doute, attestant un goût très sûr, mais qui ne sont pas tout à fait ce qu'on est en droit d'attendre. La langue homérique n'est point toute dans les comparaisons et dans les épithètes. Il y a une phonétique et une morphologie à étudier à fond et méthodiquement. Je vois bien que M. Bougot a lu Fick, Hinrichs, Munro ; mais il a trop l'air de considérer ce point de vue comme secondaire, accessoire. Je pense, au contraire, qu'une étude comparative de la langue d'Homère serait féconde en résultats. De même pour la métrique. M. Bougot a une page (p. 561) bien écrite, très fine, trop fine, qui me paraît vague et un peu en l'air. Il voit dans le vers homérique bien des choses que je voudrais y voir. Est-il bien sûr que l'hiatus soit toléré? Le digamma, je le sais, n'en rend pas compte partout : mais n'est-il pas dû, alors, à quelque chose que nous ignorons, que nous connaîtrons peut-être un jour? C'est ici que la grammaire comparée n'a pas dit encore son dernier mot. Les exceptions aux lois de la césure sont-elles si nombreuses? Savons-nous bien, au juste, ce que c'est que la césure, et où il faut la mettre? Il y a des métriciens qui la placent, au besoin, au milieu d'un mot.— Mais c'est là affaire aux philologues de profession, qui n'ont pas peur des statistiques. M. Bougot, lui, est un lettré, et c'est en fin lettré qu'il admire le bonheur d'expression du vieil aède, sa grâce, son aisance, son heureuse facilité, qui fait que les plus beaux passages paraissent comme coulés d'un jet.

Conclusion : M. Bougot est convaincu, à la fin, de l'unité d'auteur. L'*Iliade*, quoi qu'on dise, porte l'empreinte irrécusable d'une imagination unique. Une telle opinion, à l'heure qu'il est, peut passer pour un paradoxe aussi bien que pour une banalité vieille et usée. M. Bougot n'est ni un conservateur attardé, ni un téméraire novateur. C'est, chez lui, conviction de bonne foi. Il n'a pas abordé de front la question homérique; il n'a pas écrit un livre de polémique ; il s'est fait son opinion peu à peu, pas à pas : il a eu, du moins, la bonne fortune de se rencontrer, à la fin, avec des juges tels que MM. J. Girard et G. Perrot; il aurait pu aussi rappeler ce mot de Sainte-Beuve, qu'une Iliade par une Société de Gens de Lettres est plus invraisemblable encore qu'une Iliade faite par un grand poète.

Les taches, dans ce livre, sont très rares et ne valent pas la peine

qu'on y insiste. Il y a quelques inexactitudes : p. 296, ce n'est pas le matin, je crois, que Priam vient au camp des Grecs, mais à la tombée de la nuit ; il trouve Achille et ses compagnons prenant, non pas le *repos* du milieu du jour, mais bien le *repas* du soir ; — p. 150 (VII, 339 et 340), Fæsi-Franke donne la même explication ; — p. 319, note 1, l'interprétation proposée par M. Bougot n'est pas non plus si neuve ; elle est dans l'édition Pierron ; H. Estienne (*Thesaurus*) explique déjà δίκην εἴπῃ par *jus diceret*, et donne à ἴστωρ, entre autres sens, celui d'arbitre. — L'*errata* n'a pas corrigé toutes les fautes d'impression (p. 320, note, Robio*n* au lieu de Robio*u*) ; il s'en est même glissé dans cet errata (*mériter* « deux fois » au lieu de *méditer*). — On peut trouver aussi que la première partie est traitée un peu longuement, eu égard aux deux autres : il est vrai que c'est peut-être la plus neuve. Mais ce ne sont là que des vétilles. La finesse et la pénétration dans l'analyse, la vue nette et claire des détails, la précision et le charme du style, l'indépendance de jugement, la fermeté dans les conclusions, font, en somme, de ce livre une œuvre d'érudition et de goût à la fois, et le recommandent à l'attention de tous ceux qui aiment ou qui étudient Homère.

René DURAND.

Le Gérant : Paul DUPONT.

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules GAUTIER, 24, rue du Bouloi (Hôtel des Fermes).

Le bureau de la Rédaction est ouvert tous les Jeudis, de une heure à deux heures.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 300.10.88.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome X. N° 8. — 15 Novembre 1888.

SOMMAIRE. — *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur le concours d'agrégation de l'enseignement spécial (lettres) en* 1888, par M. E. Zevort. — *Aperçu général sur l'enseignement secondaire des jeunes filles en Allemagne*, par M. Eugène Blum. — *Documents pour servir à l'histoire des Lycées et Collèges* : Collège de Lisieux 1681. (Communiqué par M. W. Marie-Cardine). — *Faculté des Lettres de Paris* : Thèses de M. Georges Lyon, par M. P. — *La préparation aux grandes écoles dans l'enseignement secondaire*, par M. G. Milhaud. — *Préparation aux examens* : sujets de devoirs. (Conférences de Caen). — *Bibliographie*, par M. A. Giroot, D. G.

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SUR L'AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL (LETTRES) EN 1888.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations du jury d'agrégation de l'enseignement spécial (section littéraire et économique).

Nous avons déclaré admissibles 19 candidats sur 79 qui avaient fait toutes les compositions et nous avons proposé, à la suite des épreuves orales, de conférer le titre d'agrégé à 10 d'entre eux. L'an-

née précédente, le chiffre des admissibles avait été de 30, celui des agrégés de 13 et cette différence était justifiée par la supériorité du concours de 1887.

Le Jury a constaté, en effet, que les épreuves de 1888, pour honorables qu'elles aient été, ne se sont pas élevées au même niveau que celles de l'année précédente.

L'infériorité a été surtout sensible dans les épreuves écrites. La première et la plus importante de ces épreuves, celle de littérature française aurait dû, ce semble, mieux inspirer les concurrents.

Le sujet à traiter était le suivant :

« Après avoir montré, dans un résumé rapide, l'évolution du sentiment de la nature en France, depuis La Fontaine jusqu'aux premières années du XIXe siècle, expliquer ce que Lamartine, en écrivant Jocelyn, a pu mettre d'originalité dans l'expression de ce sentiment. »

Dix-huit copies seulement ont mérité une note supérieure à la moyenne (de 11 à 15); 9 ont atteint la moyenne 10; 52 ont été notées de 3 à 9 1/2. Un certain nombre de dissertations renferment des idées justes et sont écrites d'un style assez facile; mais quelques-unes seulement se distinguent par la netteté du plan et les justes proportions du développement. La plupart des candidats ne craignent pas d'insérer dans leurs compositions des digressions, des hors-d'œuvre, des remarques qui ne se rattachent qu'indirectement au sujet. Trop souvent aussi ils font exclusivement appel à leurs souvenirs et se laissent guider uniquement par un livre de critique ou par un article de Revue ; sans doute il était excellent que les candidats connussent le *sentiment de la nature* de M. de Laprade et l'article de M. Billaz sur *la nature alpestre dans Jocelyn ;* mais il ne convenait point de s'y attacher servilement.

Enfin, il nous a paru que bon nombre de copies étaient faites hâtivement et gâtées par des négligences de style ; certains candidats semblent s'être préoccupés d'écrire de la première à la dernière minute ; il eût mieux valu réfléchir sur le plan et relire attentivement la copie.

« Histoire de la Ligue » tel était le sujet de la seconde composition ; nous l'avions choisi à dessein un peu vaste pour ne pas embarrasser les concurrents par une question trop particulière. La plu-

part savaient de ce sujet ce qu'il en est dit dans les *Manuels* de nos lycées. Ce n'était pas assez pour bien exposer les origines premières de la Ligue, ses phases diverses, son caractère à la fois démocratique et religieux, les factions qui l'ont agitée, le rôle violent des Seize et des curés de Paris, etc. Quelques copies seulement témoignaient de lectures étendues et de connaissances sérieuses.

Trente-quatre copies ont atteint ou dépassé la moyenne, trois ou quatre à peine ont mérité une note un peu élevée.

En géographie, les bonnes copies ont été plus nombreuses, mais très peu ont réuni le triple mérite des connaissancs précises, de l'exposition méthodique et d'un tracé exact. Le sujet à traiter était assez restreint (Géographie de la Suède et de la Norvège) pour permettre aux candidats de consacrer à l'histoire la plus grande partie du temps qui leur était accordé. Beaucoup d'entre eux n'ont pas su distribuer leur travail de manière à réserver à chaque composition le temps que réclamait son importance relative. Les résultats devaient se ressentir de cette fausse manœuvre. La meilleure copie n'obtient que 13 points 3/4 pour l'histoire et la géographie réunies; 18 autres copies dépassent à peine cette moyenne ; 3 l'atteignent tout juste et toutes les autres restent au dessous.

Comme l'histoire et la géographie, les deux compositions d'économie politique et de législation ne donnent lieu qu'à une note. Les candidats avaient à traiter en législation *du privilège du vendeur d'immeubles*; ils devaient exposer et apprécier, en économie politique, *les mesures douanières relatives à la marine marchande*. Onze compositions de législation et dix-sept d'économie politique sont bonnes ou assez bonnes, mais seize candidats seulement obtiennent la note moyenne ou une note supérieure dans les deux compositions à la fois. Le jury, ou du moins celui de ses membres qui a une compétence spéciale en ces matières, a dû rechercher les causes d'une faiblesse que nous avons déjà constatée dans les précédents concours.

Il est manifeste, nous disait-il, que beaucoup parmi les candidats ne font pas un effort suffisant pour relier entre eux les divers éléments d'une théorie économique dont ils ne possèdent que des fragments. S'ils lisent un *manuel* de droit, ils n'entrent pas en commerce assez direct avec les textes de lois. Ils ne s'habituent pas à dégager

les principes généraux du droit, à les combiner entre eux. C'est cependant en cela que devrait consister le travail de la préparation. Si nous n'inscrivons au programme qu'une partie de la législation usuelle et de l'économie politique, c'est afin de faciliter cette étude intensive. Elle porte sur un champ assez vaste encore pour permettre de suivre le jeu des lois économiques générales ou celui des règles fondamentales du droit dont l'action s'exerce sur plusieurs matières à la fois. L'examen répété de ces matières donne à l'esprit, avec l'idée de la synthèse scientifique, l'habitude de comparer et de contrôler les doctrines. Si l'on imposait aux candidats un programme embrassant tout le droit usuel et toute l'économie politique, ils n'apporteraient sans doute que des connaissances superficielles, acquises au prix d'un labeur considérable, mais qui ne laisseraient que peu de traces dans l'esprit. L'étude approfondie d'une partie notable de la science peut rendre apte à l'étude des autres parties et même inspirer le désir de l'entreprendre.

Comme je le disais au début de ce rapport, 19 candidats ont subi avec succès les épreuves écrites : 3 ont obtenu la moyenne 30 ; 4 ont eu 30 et une fraction et 12 se sont élevés de 31 1/4 à 38 1/4. Cette dernière note est celle du 1er admissible qui n'atteint pas tout à fait, on le voit, la note 13 pour chacune des trois compositions écrites. Ce résultat justifie notre appréciation sur la valeur du concours de 1888 comparé à celui de l'année précédente.

Fort heureusement les épreuves orales nous réservaient quelques compensations. Pour la leçon de littérature française, 8 candidats ont mérité une note supérieure à la moyenne ; deux leçons auraient même obtenu une note supérieure à 15, si elles n'avaient été gâtées par la monotonie du débit. J'indiquerai ici, pour montrer le niveau du concours et pour bien marquer la valeur de cette épreuve si probante, les sujets des trois leçons de littérature française qui ont obtenu la plus haute note.

I. — Montrer que les maximes de La Rochefoucauld qui souvent font allusion à des personnages de la Fronde, ont cependant un caractère plus général et renferment un système de morale. Exposer brièvement ce système.

II. — Comparer le XIe chant de l'Odyssée et le XIVe livre du Télémaque.

III. — Montrer, surtout d'après la correspondance de 1762 à 1778, que Voltaire fut un esprit universel d'une infatigable activité.

Les autres sujets n'ont pas si heureusement inspiré nos candidats. En général, dans cette épreuve, les qualités et les défauts de composition sont encore plus nettement marqués que dans la dissertation française. La plupart des candidats ont des notions d'histoire littéraire assez précises; mais tous ceux dont la note est inférieure à la moyenne (11 sur 19) ont fait des leçons mal limitées et mal composées ; quelques-uns ont annoncé un plan et ne l'ont pas exactement suivi ; d'autres se sont égarés dans de longues digressions et, au lieu de s'en tenir au sujet qui leur était indiqué, ont traité des questions qui ne pouvaient être exposées en une heure. L'étude des auteurs indiqués par le programme et les vingt-quatre heures accordées pour préparer la leçon permettent aux candidats d'acquérir une certaine érudition littéraire : il importe avant tout qu'ils montrent leurs qualités personnelles de réflexion et de méthode. Quelques candidats ont cru devoir faire leur leçon de littérature sans aucune note ; ils ont même cité de mémoire certains textes : c'est un excès ; sans doute, il ne convient point de lire une leçon rédigée à l'avance; mais il est fort légitime d'apporter un plan, l'indication des passages à citer, le texte des auteurs que l'on commente : la leçon de littérature n'est pas plus un effort de mémoire qu'un travail de pure érudition.

Pour les explications d'auteurs français, 3 candidats seulement ont donné un commentaire historique, littéraire et grammatical assez complet et assez précis ; ils ont mérité les notes 12, 14 et 15. — Six ont obtenu une note moyenne par la justesse de leurs remarques et une certaine clarté d'exposition. — Mais la plupart des candidats ne mettent point en relief l'idée essentielle du passage qu'ils expliquent ; quelques-uns se perdent dans le commentaire grammatical; d'autres s'égarent dans l'analyse de l'ouvrage. Trop souvent, ils semblent oublier qu'ils s'adressent à des élèves et qu'il n'est point facile de faire comprendre et admirer un texte français.

Pour les corrections de devoirs comme pour les explications d'auteurs, neuf canditats ont obtenu une note moyenne ou supérieure à la moyenne. Dans cette épreuve, comme dans la précédente, on désirerait que les candidats fussent plus préoccupés du

caractère professionnel de l'examen. Quelques-uns ont fait preuve d'une sévérité excessive pour des copies d'élèves de 3e et de 4e année qui n'étaient point sans mérite; ils ont reconnu parfois quelques qualités; mais ils semblaient craindre de dire : « ceci est bon », et se défendaient de tout éloge pour appuyer sur des critiques souvent minutieuses.

D'une manière générale, il a semblé au jury que, dans les trois épreuves de français, la plupart des candidats ne manquaient ni de culture littéraire ni de connaissances précises sur les auteurs indiqués au programme; mais on voudrait dans leurs dissertations et dans leurs leçons de littérature un travail plus personnel, une méthode plus ferme, une composition plus nette et mieux ordonnée; on souhaiterait, dans leurs explications d'auteurs et dans leurs corrections de devoirs, un sentiment plus vif de ce qui peut instruire les élèves et les intéresser.

Les leçons d'histoire ont donné une bonne moyenne. Quelques-unes étaient bien conçues, nourries de faits intéressants, dites d'un ton magistral. La meilleure a été cotée 17. Huit ont dépassé la note 10; quatre l'ont atteinte. Les autres étaient imparfaitement préparées. Les candidats n'ont pas su s'assimiler le sujet qu'ils avaient à traiter; ils se sont parfois égarés dans le dédale de notes trop longues et mal ordonnées.

Les épreuves de géographie qui se font après une demi-heure de recueillement sans livres, ni atlas, ont été, comme d'habitude, très satisfaisantes. Il s'est bien produit quelques défaillances de mémoire qui ont laissé certains candidats au-dessous de leur tâche, mais, en revanche, nous avons eu des croquis remarquables de netteté et de précision, des leçons qui révélaient des maîtres capables de donner un enseignement aussi attrayant qu'instructif. Neuf candidats ont dépassé la moyenne, trois l'ont atteinte, deux seulement sont restés fort au-dessous de 10.

Nous avons entendu cinq leçons d'économie politique et quatorze de législation. Les leçons d'économie politique sont inférieures non seulement en nombre, mais en qualité. Une seule mérite la note 10. Elles pèchent par un défaut commun : la faiblesse de l'analyse doctrinale. Il faut se rappeler le meilleur succès de l'économie politique dans les épreuves orales des précédents concours pour augu-

rer mieux de l'avenir. Les leçons de législation ont moins laissé à désirer : dix ont été cotées à la moyenne ou au-dessus ; trois, vraiment bonnes, ont eu 14, 15 et 17. Dans ces épreuves orales de législation, le jury attend des candidats un exposé doctrinal dont toutes les parties s'enchaînent méthodiquement, où les solutions de la loi soient non seulement énoncées, mais éclairées par l'indication de leurs motifs de justice ou d'utilité sociale et économique.

Il faut signaler comme un écueil à plusieurs candidats qui n'ont pas su l'éviter, l'évocation des règles du droit romain ou du droit coutumier qu'ils ne peuvent bien connaître, ou l'emploi affecté de termes d'école qu'ils ne prennent pas le soin de définir. Il en est qui ne lisent pas avec une attention suffisante le sujet, assez vaste pourtant, qui leur est proposé, et se jettent au dehors en des digressions qui leur font le plus grand tort. Ces défauts, que nous avons constatés dans d'autres épreuves, viennent de l'inexpérience et non d'un manque de compétence technique qui les rendrait incapables de faire une bonne leçon de droit ou d'économie politique.

Les 10 candidats qui arrivaient en tête de liste à la suite de ces longues épreuves nous ont paru dignes de vous être proposés, M. le Ministre, pour le titre d'agrégés. Je constatais l'an dernier que, sur nos 13 agrégés, 12 avaient le grade de licenciés et 1 le brevet de l'enseignement spécial. Cette année, 8 possèdent une licence littéraire et 2 le brevet de l'enseignement spécial ; aucun ne possède la licence en droit.

Permettez-moi, M. le Ministre, avant de terminer, de renouveler au nom de l'unanimité du jury, un vœu que nous ne nous lasserons pas d'exprimer. Il existe des boursiers d'agrégation pour tous les ordres d'enseignement. Les agrégations scientifiques de l'enseignement spécial ont elles-mêmes leurs boursiers à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres de Rouen. Seule l'agrégation littéraire et économique de l'enseignement spécial n'a pas de boursiers : elle recrute exclusivement ses candidats parmi les professeurs en fonctions dans les lycées et collèges, et ces professeurs, absorbés par la tâche de chaque jour, négligent forcément certaines parties de l'examen. Il y a dans cette situation pour l'agrégation, pour le personnel des professeurs, pour l'enseignement spécial lui-même, une cause d'infériorité que nous vous demandons

instamment de faire disparaître. Nos agrégés sont bons. Ils seront meilleurs quand ils se seront préparés sans préoccupations étrangères à l'examen, comme peuvent seuls le faire des boursiers. L'équité, la logique commandent cette mesure autant que l'intérêt des 25,000 élèves qui n'appartiennent pas à l'enseignement classique : elle sera le complément nécessaire des réformes de 1882 et et de 1886.

Veuillez agréer, M. le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le président du jury,

E. Zévort.

APERÇU GÉNÉRAL

SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES EN ALLEMAGNE.

Si nous possédons, — depuis la dernière guerre notamment, — sur l'organisation des écoles allemandes, de tous les degrés, destinées aux garçons, des renseignements variés et complets, il ne semble pas que nous soyons à beaucoup près munis d'informations aussi nombreuses et aussi précises en ce qui concerne l'enseignement secondaire des jeunes filles en Allemagne.

Cependant, nos voisins, fidèles à leurs habitudes, se tiennent minutieusement au courant de tout ce qui se fait en France. S'agit-il d'œuvres pédagogiques remises tout récemment en lumière, parmi nous, du *Traité* de Fénelon, des *Lettres* de Mme de Maintenon, des écrits de Mme Guizot ou de Mme Necker de Saussure, on les cite couramment dans les congrès de professeur allemands (1), comme des travaux connus et appréciés de tous? Veut-on soutenir une thèse importante? On s'autorise des noms de MM. J. Simon, Legouvé, C. Sée. Réclame-t-on une réforme capitale? C'est l'organisation des *höheren Mädchen-schulen* en écoles entretenues et surveillées par

(1) Das hohere Mädchenschulwesen. Referate des herren Dr Wyckgram..., und verhandlung auf der general-versammlung des liberalen Schulvereins zu Siegen... Bonn, verlag von Srauss, 1886, pp. 5, 6, 26 et passim. — Pour la traduction de ces documents, nous avons eu souvent recours à l'obligeance de notre collègue, M. Jacquet, auquel nous sommes heureux d'adresser ici nos remerciements pour la précieuse collaboration qu'il nous a prêtée.

l'État, comme en France. Enfin, dès 1886, paraissait à Leipzig, sur l'école de Sèvres et nos lycées de jeunes filles, à peine fondés pour ainsi dire, sur le plan d'études, le personnel et les premiers résultats du nouvel enseignement, une étude complète, publiée par le Dr Wyckgram, professeur, depuis 1881, au collège municipal de jeunes filles, auteur d'un remarquable travail sur J.-L. Vivés, — et son livre (1) « consciencieux et pénétrant » est à bon droit considéré par un juge compétent comme « l'œuvre d'un esprit distingué et d'un galant homme » (2).

Nous serions fort embarrassé pour trouver en France un ouvrage analogue sur les écoles secondaires de jeunes filles qui, en Allemagne, se comptent cependant par centaines, auxquelles sont consacrées plusieurs *revues* spéciales, qui occupent enfin un personnel nombreux et zélé, instruisant des milliers d'élèves. Le seul collège de Leipzig en reçoit près de six cents. Et cependant n'est-ce pas ici surtout que nous pouvons profiter de ce qui se fait de bon ailleurs? Nous ne sommes plus retenus par des habitudes anciennes et respectables, par les entraves du baccalauréat, par les exigences des grandes écoles.

Tout est nouveau, et puisque nous pouvons cette fois bâtir à notre guise un édifice entièrement moderne, il convient de visiter ceux que des maîtres compétents et expérimentés viennent d'élever. Ils nous serviront sinon de modèles, aux moins d'exemples toujours bons à étudier et souvent utiles à imiter.

I

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

D'ailleurs, nous ne ferons que rentrer pour ainsi dire en possession de notre bien : ici encore la France a pris l'initiative. Fénelon et Mme de Maintenon, au XVIIe siècle, ont créé l'enseignement se-

(1) Das Weibliche Unterrichtswesen in Frankreich.

(2) La loi C.Sée jugée par un Allemand, art. de M. Dreyfus-Brisac, *Revue Internationale de l'Enseignement*, 15 août 1886.

condaire des jeunes filles pour le plus grand profit des étrangers, auxquels, selon notre décourageante habitude, nous empruntons ensuite, comme des bienfaisantes nouveautés, les idées et les institutions qu'ils nous ont prises. Sans doute, la réforme avec sa devise fameuse : savoir, c'est pouvoir (*Bildung macht frei*) a exercé sur le développement de l'instruction primaire une profonde influence, et c'est un ami d'Érasme, J.-L. Vivés, qui le premier écrit une « Institutio feminæ christianæ ». Mais, comme le remarque très bien le Dr Wychgram (1), c'est un traducteur de Fénelon, Herm. Franck, qui fonde à Halle la première école secondaire de jeunes filles. Il est vrai qu'il lutte sans succès contre la concurrence toute-puissante des maisons d'éducation où se maintenaient encore, sous le nom de modes françaises, les traditions conventuelles.

Chose curieuse, en plein XVIIe siècle, la jeune Allemande était élevée presque comme une catholique et une catholique française, car, il faut noter de nouveau que, dès le moyen âge, c'est à la France qu'on emprunte un système d'éducation pour les jeunes filles. Les unes peuvent y acquérir les connaissances considérées alors comme indispensables; les autres, moins favorisées, sont placées sous la direction d'un chapelain et d'une sorte de précepteur qui leur apprend la musique, la poésie, le français, et surtout le *savoir faire welsche*. Elles peuvent ainsi connaître les chants des troubadours et des trouvères, qui devaient par suite exercer sur la littérature allemande une si profonde influence.

Les couvents donnaient alors un enseignement plus complet et plus élevé : on trouve déjà en Franconie, à Bischofsheim, une sorte d'École normale d'institutrices, et on cite des écoles conventuelles où, au VIIIe siècle, l'on apprenait le latin, voire même le grec. Toutefois la lecture, l'écriture, la prière, le chant et le français forment les parties essentielles du programme généralement adopté dans les couvents jusqu'à la réforme. On voit cependant, au XIIIe siècle, s'organiser des écoles, dirigées par des maîtresses officiellement investies et nommées « Lerfrauen ». Chaque ville importante se fait même un point d'honneur de fondre et d'entretenir une école spéciale de filles où l'on enseigne, indépendamment de la couture, la lecture, l'écriture, le catéchisme et le *français*.

(1) *Loc. cit.* p. 6.

Au XIVe siècle, les béguinages belges se propagent en Allemagne où ils exercent d'abord une influence profonde ; en dépit des résistances locales qui furent parfois très vives, les béguines repoussent absolument le système des écoles mixtes, et entendent enlever aux maîtres l'enseignement des filles. Ensuite, elles prennent, comme nous venons de le voir, l'initiative d'une réorganisation systématique de l'enseignement qui n'avait reçu depuis Charlemagne aucune modification ni pour le fond, ni pour la forme. Enfin, à la sortie de l'école, la jeune fille peut entrer dans une *Frauenverein*, car elles créent aussi en Allemagne les premières associations de femmes et les institutions de bienfaisance qui s'y rattachent.

Mais les désordres scandaleux qui éclatent dans les béguinages compromettent singulièrement le succès de l'œuvre entreprise — et le puissant mouvement de la Réforme peut seul lui rendre la force et la vitalité. Lubeck, Nuremberg, Wittemberg, Brunswick, le Wurtemberg, fondent à l'envi des écoles de filles dont les règlements scolaires sont établis avec le plus grand soin, mais l'instruction, à laquelle s'ajoutent les chants chrétiens, demeure tout élémentaire (1).

En effet, l'enseignement secondaire des jeunes filles est ignoré en Allemagne puisqu'il est encore inconnu en France où, comme on l'aperçoit par ce rapide coup d'œil rétrospectif, nos voisins vont chercher le plan d'éducation de leurs filles. Après l'intermède sanglant de la guerre de Trente ans et les victoires de Louis XIV, s'ouvre, malgré le triomphe définitif de la Réforme, une nouvelle ère de prépondérance pour le système d'instruction, emprunté aux couvents français.

Or, nous sommes édifiés sur la valeur intellectuelle et morale de cet enseignement par les témoignages de Mme de Sévigné et de Mme de Maintenon. Il produisit en Allemagne ses fruits ordinaires — un savoir tout superficiel, une piété exclusivement formaliste et mondaine, le goût du luxe et des divertissements extérieurs, la coquetterie et la légèreté dissimulées, il est vrai, sous les dehors hypocrites d'une *distinction parfaite* sauvant les apparences, enfin

(1) Cf. Kreyenberg : Die deütsche hôhere Mâdschenschule, 1887, Francfort.

Aussi les manières françaises, (franzòsiche Manieren) — enseignées d'ailleurs le plus souvent par des personnes d'une éducation et d'un passé suspect — paraissent-elles avoir laissé en Allemagne le plus mauvais souvenir. Telle était pourtant l'influence du système d'éducation emprunté à nos couvents que la tentative de Frank, comme celle de Fénelon, n'eut aucun succès. Les mères n'avaient qu'un idéal, voir leurs filles acquérir dans des pensions, organisées sur le modèle de nos couvents, quelques vagues notions de lecture, de mythologie, de calcul, mais surtout l'art de danser avec grâce, de chantonner quelques couplets français, et, pour prix de ces beaux travaux, obtenir un certificat d'étude rédigé le plus souvent en langue française !

Cependant la philosophie du XVIIIe siècle allait reprendre, dans des circonstances beaucoup plus favorables et sur des bases bien autrement larges, l'œuvre timidement ébauchée par Fénelon et Mme de Maintenon ; bientôt les théories de Rousseau trouvent en Allemagne des partisans enthousiastes, au premier rang desquels il faut placer, aux côtés de Kant et de Gœthe, cet étrange Basedow, qui, toute sa vie, fut sur le point de devenir un grand pédagogue, et ne sut être en somme qu'un empirique turbulent. Il eut des commencements d'idées, approuvées par Kant, et inspira parfois le génie de Gœthe, qui, à plusieurs reprises, traduisit dans ses vers les théories du *Manuel élémentaire*. L'Allemagne entrevoit enfin avec Basedow, — et grâce à Rousseau, — l'enseignement secondaire des jeunes filles : il ne s'agit plus de s'en tenir à ces premières notions, à ces connaissances tout élémentaires qui résument le programme des écoles populaires. Il ne s'agit pas davantage de développer uniquement la grâce de la jeune fille selon la méthode des couvents qui semblent ne voir dans la femme qu'une poupée destinée à plaire et qu'il convient simplement de préparer à cette fin. Basedow considère la femme comme la conseillère naturelle de l'homme dont elle doit arrêter la précipitation, prévenir le découragement et subir volontiers la domination. Il faut lui apprendre, indépendamment des éléments, le calcul, la tenue des livres, le français, la littérature pour la rendre cette vertu suprême, le *comme il faut*, qui ouvre à ceux qui la possèdent le trésor inépuisable des indulgences mondaines, et permet surtout d'agir comme il ne faut pas.

capable d'exprimer sa pensée avec agrément et clarté : il convient de l'exercer surtout dans le genre épistolaire. L'enseignement moral doit être chrétien, ce qui ne veut pas dire religieux, et donné en vue de faciliter à la femme l'accomplissement de ses devoirs et de la mettre en garde contre les troublantes erreurs de sa forte imagination.

Basedow est aussi un prédécesseur de M. Legouvé ; il entrevoit l'importance de la lecture expressive dont l'éminent académicien a montré avec tant de charme et de talent le rôle capital dans une éducation féminine bien comprise. Le pédagogue allemand fait enfin une place aux beaux-arts ; mais la musique vocale et instrumentale, la danse et le dessin lui paraissent devoir être avant tout des arts d'agrément. La jeune fille doit cultiver pour se distraire non pas pour chercher à y acquérir une maîtrise qui lui serait en somme plus nuisible qu'utile.

Le célèbre fondateur du *Philantropinum* jette donc les bases d'une organisation pratique et complète, que son caractère insociable l'empêche de mener à bien ; il obtient cependant à l'occasion des résultats surprenants, s'il est vrai que sa fille Emilie, ainsi appelée en souvenir de l'*Emile*, savait le français à trois ans et le latin à quatre ans et demi.

Son disciple Salzmann reprend les théories du maître dans son institut du Schnepfensthal, malheureusement trop éloigné des grands centres. Aussi est-ce en Suisse que le système de Basedow porte ses fruits : on voit apparaître à côté de l'école des filles (mädschenschule) le pensionnat (töchlerschule), le futur collège, institué par les poètes Breitinger et Bodmer, le rénovateur de la poésie allemande.

On en est toujours aux essais infructueux tentés d'après des idées plus ou moins confuses quand éclate la Révolution française, qui va détruire les vieilles universités, animer d'un esprit nouveau l'enseignement public créé pour ainsi dire dans ses trois degrés et ouvert en théorie au moins à la jeunesse des deux sexes. Le contre-coup de ce généreux mouvement d'émancipation intellectuelle est ressenti en Allemagne, où Meyse fonde à Oldenbourg, puis à Nordhausen, des écoles secondaires de jeunes filles. Il rédige un programme, et se livre à une propagande active dont les effets sont ressentis dans

l'Allemagne méridionale et centrale. Grâce à ses efforts, l'enseignement secondaire des jeunes filles donné jusqu'alors dans des institutions privées, sera placé comme il l'est encore aujourd'hui presque partout sous les auspices des municipalités. Berlin, Hanovre, gouvernements eux-mêmes (Breslau, Celle, Kustrin, Dessau, Francfort), s'intéressent aux nouveaux établissements qui se trouvent bientôt, il est vrai, compromis par les guerres de l'Empire.

Mais on comprend vite à Berlin que les femmes ne peuvent et ne doivent pas demeurer étrangères au mouvement de rénovation nationale, qui, par une réforme complète des écoles publiques, va préparer au combat la génération appelée à rendre à l'Allemagne son indépendance et à la Prusse son hégémonie. Le 10 mars 1881, s'ouvre à Berlin, sous les auspices de la reine Louise, le « Luisenstiftung », collège appelé à recevoir les jeunes filles de la bourgeoisie. La plupart des villes imitent un exemple venu de si haut et l'organisation des instituts de jeunes filles, où sont appliquées les vues de Pestalozzi, fait les plus grands *progrès*.

En 1840, les directeurs et professeurs des instituts se réunissent pour jeter les bases d'un plan normal d'études ; on fonde bientôt un périodique spécial, qui d'abord trimestriel devient mensuel après sept ans de publication, et paraît à Thorn sous le titre de *Revue de l'enseignement des jeunes filles en Allemagne*. On a enfin compris que l'institution nouvelle répond aux besoins de la société contemporaine ; presque au moment où, dans son admirable *Histoire morale des Femmes*, M. Legouvé posait avec autant d'éloquence que de fine raison la question de la femme, une des plus délicates parmi les questions sociales, le même problème s'imposait aux sociologistes allemands. La statistique révélait en effet que, sur cent jeunes filles, quarante devaient rester célibataires et travailler pour vivre. Or, l'instruction n'est-elle pas le plus nécessaire et le meilleur des instruments de travail (1) ? Sybel et Virchow plaident dans leurs écrits la cause de l'instruction des femmes que le premier entend

(1) On l'a si bien compris en Allemagne qu'à côté des collèges où l'enseignement a surtout pour but la culture générale de l'esprit, on a créé pour les femmes des écoles spéciales supérieures : citons l'école professionnelle de filles fondée à Hambourg, par l'association pour la protection du travail féminin, celle de Brieg, en Silésie, qui est plutôt industrielle.

surtout faire reposer sur l'étude des langues anciennes. L'engouement est tel qu'on institue (1849) à Hambourg une université destinée à recevoir uniquement des étudiantes et que certains enthousiastes rédigent des programmes où figurent la technologie, l'anthropologie, etc., bref, selon l'expression de M. Kreyenberg, toutes les arcanes de la science.

D'autre part, ces théories suscitaient d'ardentes résistances, surtout parmi les femmes, sur lesquelles la servitude produisait son effet ordinaire, le plus redoutable de tous : elle s'était fait aimer. Mais aussi la lutte est la condition de l'existence et, pendant ce temps, le nouvel enseignement vivait, prospérait même dans une certaine mesure. En 1850, l'association des directeurs et professeurs de collège forme déjà un syndicat puissant ; les lignes principales du programme sont tracées et le plan d'étude a reçu son développement normal. Un nouveau périodique paraît à Berlin en 1869.

Après la guerre de 1870, on croyait, et le personnel enseignant des collèges féminins espérait bien, que l'empire transformerait en établissements d'État les instituts privés ou communaux de jeunes filles ; bien que le gouvernement se soit contenté jusqu'à présent de faire des promesses, il convient d'ajouter, à l'honneur des pédagogues allemands, que loin de se décourager, ils n'ont cessé de rechercher et de réaliser toutes les mesures capables d'assurer la prospérité des collèges féminins.

Depuis quinze ans, deux revues nouvelles, publiées à Leipzig, traitent à fond toutes les questions relatives à l'éducation domestique et à l'instruction de la femme ; d'autre part, les membres de l'enseignement réunis à trois reprises en congrès général, à Weimar (1872), à Berlin (1873) et à Siegen (1886), se sont inspirés des travaux publiés et de l'organisation adoptée en France pour solliciter la tutelle de l'État, fixer plus nettement l'esprit, le but et le plan normal de l'enseignement secondaire des jeunes filles, pour achever enfin l'élaboration de l'œuvre commencée en 1811 et qu'il convient maintenant d'étudier en détail sous la forme qu'elle a reçue dans ces derniers temps.

Auparavant, il convient de retenir, comme conséquence de cette rapide esquisse, que, soit pendant la première période, celle de l'instruction tout élémentaire, soit pendant la seconde, marquée

par les essais infructueux des disciples de Fénelon et de Rousseau et le triomphe de la pédagogie conventuelle française, soit enfin pendant la troisième, celle de l'organisation définitive de l'enseignement secondaire des jeunes filles, les pédagogues allemands se sont sans cesse inspirés des idées françaises sur l'enseignement féminin et leur ont même donné plus tôt et mieux que chez nous leur plein développement. En second lieu, on est presque unanime à reconnaître, chez nos voisins, qu'il est nécessaire, au point de vue économique et social, et rigoureusement juste, de ne pas refuser à la femme les bienfaits d'une instruction supérieure, témoignage capital en faveur de ceux qui soutiennent parmi nous la même thèse et luttent avec une si louable persévérance contre des adversaires qui pourraient être d'utiles concurrents, mais qui s'obstinent à jouer le triste rôle d'ennemis acharnés. Enfin, n'oublions pas qu'après les désastres de 1806 et au moment où on préparait la jeunesse des écoles à la guerre d'indépendance, on s'est bien gardé de méconnaître l'influence que la femme devait exercer sur le relèvement de la nation allemande. La reine elle-même fondait dans la capitale un collège de jeunes filles. Et comme la paix de Francfort pourrait bien n'être qu'une trêve, pour le nouvel empire appelé sans doute à lutter encore pour l'existence, on s'est empressé, aussitôt les hostilités interrompues, de reprendre et d'élargir l'œuvre déjà ancienne, d'ouvrir partout de nouveaux instituts où, en donnant à la jeune fille l'instruction supérieure réservée trop longtemps aux jeunes gens, et une éducation avant tout allemande, on travaille efficacement à réaliser l'unité morale de la nation, fondement de son unité politique.

N'avons-nous pas, de notre côté, connu les tristesses de la défaite, n'avons-nous pas, nous aussi, à ouvrir aux mêmes idées l'âme de tous nos enfants pour fonder sur la recherche et l'amour d'un commun idéal la paix la plus précieuse, la paix domestique?

EUGÈNE BLUM.

(*A suivre.*)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES LYCÉES ET COLLÈGES

COLLÈGE DE LISIEUX (1681) (1).

Le chaste Hippolite, ballet allégorique pour la tragédie de Nicetas, ou le triomphe de la foy et de la virginité, sera représenté au Collège et Séminaire de Lisieux, le de Iuillet 1681.

ARGUMENT GÉNÉRAL.

Hippolite fils de Thesée et d'Hippolite Royne des Amazones aymoit tellement la Virginité, qu'il s'adonna du tout à la chasse ; mais Phedra l'une des filles de Minos et sa belle-mère en devint si amoureuse, que sa passion la força de se découvrir à luy. Ce chaste jeune homme ayant repoussé genereusement Phedra, elle feignit d'avoir en horreur ce qu'elle avait tant désiré, et l'accusa par devant Thesée, comme ayant voulu attenter à son honneur. Thesée donna trop aisément lieu à la Calomnie, et bannit de chez luy ce pauvre jeune Prince, priant encore le Dieu Neptune, dont il se disoit fils, de vanger

(1) A cette époque, le collège de Lisieux était dirigé par les Eudistes. — L'exemplaire de ce document, que nous avons eu entre les mains, avait été imprimé, en 1681, *à Lisieux, chez Remy Le Boullenger, Imprimeur du Roy, de l'Evêché et du Collège.* Il est orné d'une vignette représentant la figure de Jésus-Christ et celle de la Vierge se faisant face, avec cette inscription : *Vive Iesus et Marie.* — Il est conservé à la Bibliothèque publique de la ville de Lisieux. W. M.-C.

ce crime prétendu, d'où vint qu'Hippolite fuyant l'indignation de son Père, monté sur son chariot, rencontra un Monstre marin sur le bord de la mer, qui effraya tellement ses chevaux, qu'ils le portèrent par terre, et le tuèrent misérablement, en le trainant avec furie au travers des rochers. Phedra fut touchée de cet accident, et pressée des remors de sa conscience, découvrit toute la vérité de l'affaire à Thesée, en se tuant elle-même, et laissant à Thesée le déplaisir d'avoir crû trop legerement : mais Esculape luy rendit la vie à la prière de Diane. Quelques-uns veullent, et entr'autres Ovide au quinzième livre de ses Métamorphoses, qu'il ait esté porté au Ciel, et que ce soit le signe que nous appellons le charretier ou le cocher.

Ce sujet est tiré de Seneque, de la Mythologie de Noël le Conte, de l'un et de l'autre Dictionnaire poëtique du R. P. Gautruche de la Compagnie de Iesus, et de l'Histoire du R. P. Pomey de la même Compagnie.

PREMIÈRE PARTIE.

I. *Entrée.* — Diane et Hippolite dansent avec un Faune et un Sauvage, qui, pliant en diverses façons des branches de laurier, en font mille tours différens, pour en couronner Diane et Hippolite.

II. *Entrée.* — La Jalousie, accompagnée de Momus et de deux Matassins, ayant joint Diane et Hippolite, les chasse honteusement.

III. *Entrée.* — La Jeunesse, le Plaisir, et le Libertinage delibèrent entr'eux sur les moyens d'affronter Diane, ils n'en trouvent point de meilleurs, que de rendre Phedra amoureuse d'Hippolite Favory de Diane ; c'est pourquoy ils envoyent vers elle le Libertinage.

IV. *Entrée.* — Diane connaissant les desseins de la Jeunesse et du Plaisir, après avoir donné à Hippolite une ceinture dont il se serre, et une herbe que l'on appelle *Agnus castus,* qu'il met sur son estomac, elle le met entre les mains d'Appollon et de Calliope.

V. *Entrée.* — Phedra arrive accompagnée de Momus, du Plaisir, du Jeu, du Libertinage, d'Orphée, et d'Amphion, qui par le son de leur Lyre font danser deux Myrtes avec ceux qui les suivent, mais Hippolite les chasse par ses dedains et ses pas discordans.

SECONDE PARTIE.

I. *Entrée.* — La Jeunesse voyant que Phedra n'a pû rien gaigner sur l'esprit d'Hippolite, s'entretient avec Jupiter, et le prie d'envoyer Mercure vers Hercule, pour l'engager dans ses intérêts contre Diane et Hippolite : Jupiter détache Mercure de sa compagnie, luy donnant pour passeport la baguette de Circé.

II. *Entrée.* — Hercule revient des enfers avec son amy Thesée, ils sont accompagnez d'une Troupe de Captifs, dont les uns sont Turcs, les autres Canadois, les troisièmes Espagnols, les derniers Hollandois.

III. *Entrée.* — Diane étant informée des pretentions de la Jeunesse, luy vient couper l'herbe sous le pied, envoyant deux Faunes et deux Chasseurs pour combattre contre Hercule, qui avec la baguette de Circé, que Jupiter luy avoit envoyée, change un des Faunes en arbre, et l'autre en chèvre, qui broute cet arbre, et met en fuite les deux Chasseurs avec sa Massuë.

IV. *Entrée.* — Phedra accompagnée de la Calomnie et du Mensonge, accuse par devant Thesée son fils Hippolite de l'avoir voulue corrompre en son absence.

V. *Entrée.* — Pluton, et deux Furies se réjoüissent de la rage qu'ils ont allumée dans l'ame de Thesée ; Un Lutin mêle quantité de sauts perilleux à leur danse.

TROISIÈME PARTIE.

I. *Entrée.* — Pendant que Thesée se prépare à châtier rigoureusement son fils, Mars vient à pointe de cheval, accompagné de deux soldats, pour luy faire offre de ses services. Pallas, montée à l'avantage, y accourt avec deux chasseurs et s'oppose à Mars. Après avoir fait de part et d'autre l'exercice de leurs Enseignes et de la Pique, ils se battent en duel.

II. *Entrée.* — Diane apprend de Pallas les Partis qui se forment contre elle et Hippolite, à qui elle conseille d'éviter la rage de son Père Thesée ; elle luy donne son Arc et son Carcois, pour s'en servir dans les accidens qui lui pourroient arriver pendant sa fuite.

III. *Entrée.* — La Jeunesse, le Jeu, les Plaisirs, et Thesée s'addressent à Neptune, à qui ils demandent la mort d'Hippolite, qui a pris la fuite vers la mer: Neptune, pour marque qu'il leur accorde ce qu'ils demandent, donne deux coups de son Trident, et fait sortir deux rochers.

IV. *Entrée.* — Hippolite fuyant l'indignation de son père, monté sur son chariot, rencontre un grand Taureau marin sur le bord de la mer, qui effraye tellement ses chevaux, qu'ils le portent par terre, et le tuent misérablement en le traînant au travers des rochers.

V. *Entrée.* — Phedra et son Mary Thesée, au milieu de deux Furies qui sortent des enfers, et de deux fantômes qui se jettent sur eux, marquent leur désespoir. Phedra, en découvrant la vérité de l'affaire, se tuë elle-même.

QUATRIÈME PARTIE.

I. *Entrée.* — Lilitine, toute glorieuse d'avoir fait une si belle conquête, vient en triomphe témoigner sa joye; mais Diane la fait fouëtter d'importance par deux Paysans qui, la menant en cadence, forment une danse rustique.

II. — *Entrée.* — Esculape, le Dieu de la Medecine arrive, et à la prière de Diane, ressuscite par la force de son Art et de ses Medicamens, le pauvre Hippolite.

III. *Entrée.* — Le Ciel vient trouver Diane et Hippolite, leur faisant present d'une Sphere, d'où il faisait sortir deux Planettes, le Soleil et la Lune, qui mettent Hippolite au nombre des Astres sous le nom de Chartier ou Cocher.

IV. *Entrée.* — Un Astrologue, un Philosophe, un Poëte et un Matelot viennent ensuite considérer ce nouvel Astre; les premiers apportent leur globe et instrumens pour composer leurs Almanachs: les seconds viennent pour disputer, les troisièmes pour faire des Pieces sur la nouveauté de cette Planette; les derniers, pour admirer, se plaindre ou esperer quelque chose de ses influences.

V. *Entrée.* — Un Sculpteur et trois Cyclopes travaillent à l'envie, les uns pour dresser à Hippolite un Arc de triomphe, où sont

attachées les Armes des Dieux dont il a triomphé ; les autres une Couronne d'or massif. Le tout fait en cadence.

Ballet général qui doit estre dansé après la distribution des Prix.

Toutes les Divinitez qui étoient auparavant partagées se réunissent ensemble. Apollon, Orphée et Amphion ne sont pas des derniers, faisant danser au pas de la Compagnie deux Rochers et deux Cedres ; pour la Jeunesse et le Libertinage ils se retirent en confusion ; Momus les voulant suivre, se fait particulièrement reconnoître par plusieurs sauts ridicules qui le font servir de joüet à toute l'assemblée.

Danseront le Ballet:

P. De La Mare De La Pillette, *d'Orbec.*
B. de Blanbisson de Beauville, *d'Orbec.*
François du Buisson, *d'Orbec.*
Toussaint de la Blinière, *d'Evreux.*
Jacques du Traver Baril, *de Lisieux.*
Jean Le Myre, *de Lisieux.*
P. Boscher des Tuilleries, *de Lisieux.*
Robert des Jardins, *de Lisieux.*
Olivier Vimont, *de Lisieux.*
Guy de Parey de Combrey, *de Lisieux.*
Charles de Parey de Combrey, *de Lisieux.*
René Morin, *de Lisieux.*
Claude de Campigny,
Louis de la Pimelière,
Jean des Molières,
Robert Le Prevost, } *de Lisieux.*

(*Document communiqué par M. W. Marie-Cardine.*)

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. Georges LYON, *ancien élève de l'École normale, professeur de philosophie au lycée Henri IV* (juillet 1888).

Il fut un temps où je tenais les soutenances de philosophie pour les plus agréables de toutes. L'auditoire, qu'il m'est impossible de ne pas voir un peu dans ma chétive personne, comprenait alors, ou du moins croyait comprendre. Aujourd'hui, il n'a même plus cette illusion. Il sent très bien que tout se passe au-dessus de sa tête, et il médite mélancoliquement ce mot d'un de nos philosophes en renom : — Il faut tout comprendre. — Cela vous est aisé à dire, profond penseur ! Mais on comprend ce qu'on peut, et non ce qu'on veut.

Être devenue lettre close pour le commun des mortels, c'est évidemment le signe d'un grand progrès philosophique, du seul peut-être que la philosophie ait accompli depuis Aristote. Ce bon stagyrite disait : — Ils font entendre de beaux airs sans les entendre eux-mêmes. — C'est avec lui qu'on pourrait s'entendre ; mais quoi ? Comme on dit si bien dans ce temps-ci : il n'est pas dans le mouvement, dans le train. M. Paul Janet non plus, car on le comprend. — J'ai tâché, disait-il au candidat, d'éclaircir tout cela, vous l'avez de nouveau embrouillé. — Eh sans doute ! Si toutes ces belles choses étaient intelligibles, dites en bon français, sans jargon, sans ce que Barni, traducteur de Kant, appelait le charabia, qu'en resterait-il ?

Nous marchons d'étonnements en étonnements. Toute une séance

de six heures consacrée à déterminer, s'il est possible, — et je vous jure que cela ne l'est pas, — si l'idéalisme est ou non compatible avec le sens commun. Remarquez que, s'il l'était à un degré quelconque, ce serait sa condamnation, sa mort. Il n'a de raison d'être qu'à la condition de n'avoir pas le sens commun. Vous savez en quoi il consiste : à nier l'existence des corps ou à s'en passer... pour philosopher. Prenons garde cependant qu'on ne s'entend pas tout à fait sur les mots. Victor Cousin entendait par idéalisme ce que nous appelons spiritualisme, car ce dernier mot, paraît-il, il ne l'a jamais prononcé. Pour nos philosophes actuels, le spiritualisme est une philosophie moyenne entre deux extrêmes qui sont l'idéalisme et le matérialisme. Comme en politique, le juste milieu est écrasé entre les extrêmes. C'est trop ou ce n'est pas assez d'être spiritualiste : il faut tout voir dans la matière, même qu'elle a de l'esprit, ou en Dieu, sauf qu'on est fou. En poussant tout à outrance, on simplifie tout. Catholiques, protestants, juifs, mahométans, qui se faisaient jadis les guerres qu'on sait, sont maintenant de la même religion : il leur suffit, pour marcher la main dans la main, d'adorer le même Dieu. M. Paul Janet range Spinoza parmi les spiritualistes, avec Descartes et Malebranche, tenus naguère encore pour ses adversaires déclarés.

A merveille; mais nier les corps, ou en douter ou s'en passer, c'est une lubie vieille comme le monde ou tout au moins comme le XVIIe siècle. Un certain Molière en a fait des gorges chaudes. A son gré, il n'y avait pas dans la forêt de Fontainebleau assez de bâtons pour fustiger ce Marphurius qui a, nonobstant, fait tant de petits depuis sa bastonnade. J'humilierai tant qu'on voudra mon incompétence, qui n'a d'égale que celle dont je fais preuve quand je parle de sanscrit; mais, puisqu'il faut croire quelque chose, je croirai plus facilement à mon corps qu'à mon esprit : c'est plus modeste; à la matière qu'à un tas de dogmes qu'on établit par raisons démonstratives, mais que personne n'a oncques touchés du doigt. Que les philosophes aient des motifs pour penser autrement, je les en félicite et les en admire, mais je ne puis les suivre.

Qu'ai-je entendu dans cette mémorable discussion? Qu'il n'y a pas de philosophe qui ne se soit contredit; qu'ils ne peuvent se mettre d'accord sur ce que leurs devanciers ont voulu dire. Faut-il ajouter

que, même visage contre visage, avec les ressources de la parole parlée, ils ne s'entendent guère entre eux? — Personne, disait Fichte, ne me comprend comme Reinhold. — Mais attendons la fin, Il disait plus tard : — Reinhold ne m'a jamais compris. — S'étant brouillé avec Kant, il écrit que Kant ne se comprend pas lui-même. Quant à Hegel, il a dit ce mot, après quoi il faut tirer l'échelle : — Un seul homme m'a compris, et encore ne m'a-t-il pas bien compris !

Pour se comprendre, ce qui est, après tout, une des principales fins de toute société humaine, il serait donc plus sûr de ne pas sortir du sens commun. Quand vous vous isolez dans le sens propre, comment et pourquoi voulez-vous que je soumette le mien au vôtre, ou seulement que je me donne du mal pour les ajuster? Il est si simple de se dire : J'ai raison; ce sont les autres qui ont tort de ne pas penser comme moi !

Cela est simple, et plausible aussi, quand on se range au sens commun. Jugez-en par quelques exemples. J'ai de mes propres oreilles entendu le candidat dire : — Le sens commun et les philosophes peuvent quelque temps se donner la main, mais pas longtemps! — Pour qui est-ce tant pis? — Dieu, dit un des juges, Dieu peut être idéaliste, vous, vous ne l'êtes point. — Quoi! M. Georges Lyon n'est pas idéaliste? Qui donc l'est alors? On a émis l'hypothèse que Dieu lui-même pourrait bien ne pas l'être. Pourquoi pas Dieu athée? On ne doit pas être plus grand et plus parfait à ses propres yeux qu'aux yeux de son valet de chambre, et les hommes qui se sont donnés pour dieux savaient à quoi s'en tenir. Il paraît, d'après les idéalistes ou certains d'entre eux, que nos idées nous viennent de la volonté divine. Comment donc ces Messieurs s'y prennent-ils pour savoir si bien ces choses-là? Qu'on les entende dire : — Ma volonté, — puis se reprendre : — ce que je crois être ma volonté, à la bonne heure! c'est un déterminisme déterminé, qui n'est absurde, après tout, que quand on le pousse à ses limites extrêmes. Mais qu'ai-je entendu encore? Que l'intelligible est la mesure de la réalité. Alors je nierai ce que je ne comprends pas? Non sans doute, parce que, si je ne comprends pas, c'est que je suis une bête; mais qui me dira ce qui doit être considéré comme intelligible? Il n'y a qu'un homme alors dans l'humanité, et s'il en vient

demain un autre qui comprenne davantage, voilà les limites de la réalité reculées. Si l'on veut dire que nous ignorons beaucoup, et que chaque jour élargit le cercle de la science, ce lieu commun ne pouvait-il se mettre en termes..... moins galants ?

Mais les termes, la forme ! Voilà Richard Burthogge qui écrit : « La substance est un attribut ! » N'est-ce pas le cas de dire avec Cicéron : *Jampridem vera rerum vocabula amisimus* ? Voilà Arthur Collier qui nous apprend que le peintre qui voit une chimère la voit hors de lui, ce qui renverse une fois de plus toutes les notions du sens commun. On veut bien, il est vrai, nous faire connaître ce que cela pourrait signifier : telle est chez le peintre la force de l'imagination, que, ce qu'il a vu d'abord en lui, il finit par le voir hors de lui, comme existant réellement, ce qui est le cas de nos fameux impressionnistes. Alors, Collier aurait pu s'exprimer d'une manière moins paradoxale, et d'ailleurs ce n'est peut-être là qu'une interprétation de sa pensée, sans garantie de personne. Rien ne m'ôtera de la tête que ce qu'on veut, quand on parle un tel langage, c'est, — le mot est de mise puisqu'il s'agit des peintres, — « épater le bourgeois ». Mais alors, fumisterie pour fumisterie, il y en a de plus drôles.

M. Georges Lyon me pardonnera-t-il de l'avoir à peine nommé jusqu'à présent ? J'avoue que je l'ai fait à dessein. Si je l'avais mêlé à ce qui précède, il aurait pu y voir des intentions personnellement désobligeantes qui étaient à cent lieues de mon esprit. Je savais tout ce qu'est ce jeune professeur. Gendre de M. Berthelot, c'est-à-dire d'un des savants qui font le plus d'honneur à la science française, d'un républicain éprouvé, d'un ministre dont l'Université a gardé bon souvenir, il a été chef du cabinet de son beau-père et il est sorti de ce cabinet sans autre profit que de devenir titulaire de son emploi au lycée Henri IV, sans même être décoré. Je savais qu'il obtient à Henri IV les plus grands succès, des couronnes au concours général, en même temps que l'estime de ses collègues et de ses chefs, l'affection et la reconnaissance de ses élèves. J'en suis porté à croire qu'en classe il met beaucoup d'eau, de l'eau claire, dans son vin fumeux d'idéaliste, et il est certain qu'il y doit montrer ce talent de parole dont il a fait preuve au cours de sa soutenance. Toujours prêt, habile à la riposte, et aussi, quand c'est nécessaire, à s'échapper

par la tangente, il parle, sans cesser d'être élégant et ferme, avec une rapidité qui donne presque le vertige, et qu'il modère sans doute au lycée, puisqu'on y profite si bien de ses leçons. La courtoisie, la déférence même ne coûtent évidemment rien à sa nature aimable et gracieuse.

Que dirai-je maintenant des thèses elles-mêmes ? Il a paru qu'elles avaient fait un chassé-croisé assez inattendu. Le grand sujet est celui qui a été traité dans la thèse latine, en un petit nombre de pages (*An idearum philosophiæ repugnet qui vocatur sensus communis*, 1888. Félix Alcan, 68 p.) ; c'est cette thèse piquante et paradoxale qui a donné lieu aux grandes discussions sur l'idéalisme dont on peut dire qu'elles ont été toute la séance en ses deux parties. Si la pensée n'est pas et ne pouvait pas être claire, le style l'est, double tour de force, puisque la langue employée est le latin ; il a même de l'élégance, il est d'un humaniste, et notez que les idées à exprimer étaient les plus abstraites du monde.

Quant à la thèse française, l'*Idéalisme en Angleterre au dix-huitième siècle*, 1888. Félix Alcan, 481 p.), je ne dirai certes point qu'elle fût un petit sujet, puisqu'on a pu reprocher à M. Lyon de l'avoir choisi si grand ; mais enfin ce n'est plus que l'idéalisme considéré historiquement dans quelques-uns de ceux qui l'ont professé outre-Manche au siècle dernier. Burthogge, Norris, Collier, Samuel Johnson, Jonathan Edwards sont peut-être bons à connaître, mais ils n'ont pas tous une notoriété bien établie, même dans le monde philosophique, et le peu que j'ai dit plus haut de deux d'entre eux n'est peut-être pas de nature à les mettre en faveur dans le monde non philosophique. L'exposition de ces doctrines dont l'histoire de la philosophie faisait à peine mention ne pouvait, surtout étant si bien faite, qu'intéresser les philosophes. M. Lyon ne prétendait point s'adresser à d'autres. Est-il bien sûr que ces Anglais ou Américains, — alors c'était tout un, — soient les disciples de Descartes et de Malebranche ? On en pourra disputer longtemps. Est-il bien sûr que le candidat ait eu raison de consacrer le quart de son volume à des philosophes français dont il est discutable que ses clients émanent ? On a bataillé un moment là-dessus, puis l'on s'est séparé contents les uns des autres.

Le public, lui aussi, était content. Ceux-là mêmes qui ne compre-

naient guère, prenaient plaisir à entendre parler avec tant de savoir, avec tant de talent le candidat et ses juges, les philosophes de la Faculté. On finit par s'intéresser à tout, quand on y porte sérieusement son attention, même à la subtile opération de couper des cheveux en quatre, ou à celle plus subtile encore d'opérer une triple section quand manque le cheveu.

P.

LA PRÉPARATION

AUX GRANDES ÉCOLES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

La question des réformes dans l'Enseignement est depuis quelques années l'objet de préoccupations constantes ; mais il s'agit ordinairement, et c'est très naturel, des méthodes générales d'éducation qui intéressent la grande masse de nos élèves. Je présenterai ici quelques réflexions sur un point particulier, mais qui me semble avoir une certaine importance, je veux parler du régime auquel sont soumis dans les lycées les candidats aux grandes écoles.

Jusqu'au baccalauréat, un élève peut n'avoir même pas songé à la carrière qu'il suivra. C'est la période où l'Université exerce une étroite surveillance sur son éducation, sur la culture de son esprit, sur la formation de son jugement et de son goût. On peut différer d'avis sur les proportions de latin et de grec, alimentation intellectuelle, tout le monde sera d'accord sur ce point que le premier rôle de l'Université doit être surtout celui d'une *alma mater*.

De là, toute une multitude de petits moyens pour combattre la paresse, pour exciter et soutenir l'ardeur au travail ; de là aussi, la nécessité pour les maîtres de pénétrer dans l'esprit des enfants, de l'étudier à fond et de le diriger de façon à développer ses qualités naturelles et à corriger ses défauts.

Vienne le baccalauréat, un problème se pose aussitôt devant nos jeunes gens, dont la solution dépend directement des aptitudes et des goûts personnels, tels que la nature, aidée de la première éducation, les a créés en eux, c'est le choix d'une carrière. D'élèves, ils deviennent des hommes et se trouvent brusquement jetés en face de la vie et de ses luttes, la première de toutes, souvent la plus terrible devant être celle qui leur donnera une place parmi leurs semblables. Eh bien! voici où nous touchons à un singulier contresens. Ceux de ces jeunes

gens que nous retenons au lycée y restent soumis à la même tutelle que lorsqu'ils avaient huit ans.

On le sait en effet: pendant que leurs camarades du même âge interpellent les ministères et préparent les révolutions, nos élèves de 18 à 20 ans s'efforcent de ne pas trop bavarder à certaines heures et de se tenir bien sages, pour se voir distribuer de temps en temps de beaux papiers rouges ou bleus, qui seront souvent la monnaie dont se payeront le dimanche quelques heures de liberté. A la fin de chaque mois, les « bons élèves » ont leurs noms inscrits au parloir ; tout le monde peut les lire, et là, en présence d'un grand garçon à qui ils ont apporté pendant une récréation quelques bonbons à grignoter, maints parents songent silencieusement à l'avenir que présage ce tableau d'honneur! — Ajoutons les compositions de toutes les semaines, dont les places sont lues devant l'administration en personne, les notes de toute espèce, où sont appréciées, autant que la valeur des résultats, l'application, la sagesse, — la docilité ; — enfin la liste interminable des prix, depuis celui d'excellence jusqu'aux prix de tableau d'honneur et d'instruction religieuse, — voilà les grandes préoccupations où l'on entretient ces jeunes hommes.

Quant au fond même de leur existence, il est presque exclusivement absorbé par d'interminables classes — classes de 8 h. à 10 h., classes de 10 h. à midi, classes de 1 à 2 h., classes de 2 à 4 h.; souvent encore quelque classe supplémentaire de 5 h. à 6 h. Durant ces longues heures, les malheureux élèves deviennent de véritables instruments passifs aux mains des professeurs qui défilent devant eux sans interruption ; leur attention est appelée de force sur mille points différents ; leur pensée n'est pas à eux, elle est accaparée, secouée dans tous les sens, — si bien que, lorsqu'arrive le moment — bien court d'ailleurs — où elle pourrait se diriger elle-même, elle parvient à peine à se reconnaître. Au reste, sa liberté aurait encore tant de limites ! Il faut, quand même, se préparer en quelques instants à la journée du lendemain. Pour chaque classe, une besogne déterminée est indiquée, et comment s'y soustraire sans se condamner à ne plus rien comprendre à la suite des cours, ou même à être puni ? Nous savons tous que, sous l'influence de mille circonstances extérieures, un travail difficile à certaine heure devient à telle autre moins fatigant, plus attrayant et par cela même plus profitable. Ces vérités banales importent peu aux règlements : même en dehors des heures de classe, nous continuons à régler de minute en minute les occupations de nos jeunes gens. On a beaucoup parlé de surmenage : je ne crois pas raisonnable de vouloir limiter la peine de ceux qui, engagés dans la lutte pour la vie, doivent vaincre à tout prix ; mais il faut dénoncer, comme le pire des régimes, un surmenage qui exclut chez eux la liberté de l'effort intellectuel.

Les conséquences d'une pareille organisation se devinent aisément. Il peut être très heureux de garder longtemps l'insouciance du premier âge, de pouvoir rejeter sur d'autres toute préoccupation et toute responsabilité, et de se faire conduire comme par la main au but, qu'on peut même se dispenser de viser: tout cela est très joli, mais il y a une chose que les jeunes gens risqueront de ne jamais apprendre à une pareille école, c'est à devenir des hommes, c'est à distinguer nettement ce qui est méritoire et ce qui est insignifiant, à mettre les jugements de leur conscience au-dessus de toute sanction matérielle, c'est à acquérir de bonne heure le sentiment de leur responsabilité et surtout à comprendre d'eux-mêmes la nécessité de l'effort personnel, enfin à exercer librement leur activité et leur intelligence.

« J'entends bien, nous dira un père de famille, mais voyez mon cas : mon fils a 18 ans, je veux qu'il entre à l'École polytechnique. Me croyez-vous disposé à me fier à ses ressources naturelles et à sa propre énergie? — Je le connais et je suis sûr que l'expérience me coûterait cher. Que m'importe qu'il ne commence à devenir un homme que deux ans plus tard ? — et que jusque-là il entasse pêle-mêle dans son esprit les éléments qu'on y fera entrer de gré ou de force ? Après tout, ce que je demande c'est qu'il soit reçu à l'école le plus tôt possible. Or, quelle garantie ne me donnez-vous pas ? Il est paresseux, vous saurez l'obliger à travailler. Il n'a peut-être pas beaucoup de dispositions pour les études scientifiques ! Vous saurez y suppléer par vos soins, et chasser de son esprit tous les nuages. Et vous voudriez m'ôter toutes ces garanties ? Autant vaudrait me condamner à ne jamais voir mon rêve se réaliser. »

Ce que dirait cet homme-là, combien d'autres le pensent aussi! n'est-ce pas là en effet le seul moyen d'expliquer le nombre toujours croissant d'élèves médiocres qui viennent chercher au lycée une préparation à l'École polytechnique ? — Cette confiance trop souvent aveugle a sa première raison d'être dans le malentendu que laisse subsister l'organisation actuelle des cours. Aux yeux de beaucoup de gens, suivre ces cours, c'est prolonger quelque temps ses premières études. En somme, bien ou mal, on est arrivé au terme de chaque étape, depuis les premiers examens de passage jusqu'à ceux du baccalauréat, pourquoi ne réussirait-on pas en continuant dans la même voie ? Où est donc le poteau indicateur, qui, à cet endroit de la route, annonce un chemin tout nouveau? Ne sort-on pas d'une classe pour entrer dans une autre! Le nom seul a changé. Trop peu de pères de famille comprendront bien que, si les anciennes études pouvaient être abordées par tous avec profit, les nouvelles exigent des aptitudes spéciales, des goûts particuliers, une certaine tournure d'esprit. Et une conséquence de cette erreur sera souvent de faire perdre complètement à des jeunes gens pleins de santé et de vigueur deux ou trois années du meilleur de leur vie.

Ce n'est pourtant pas là ce qui m'effraye le plus. Si la confiance de cet homme, qui nous envoie son fils pour que nous en fassions quand même un polytechnicien, ne cachait qu'une illusion, je m'en consolerais aisément. Ce qu'il faut déplorer, c'est qu'il y a dans ses calculs une part de vérité. Oui, il arrive que des jeunes gens mille fois plus aptes à se faire un nom dans les lettres, ou dans la médecine, ou dans n'importe quelle autre carrière, finissent, au régime de nos lycées, par abdiquer suffisamment leur personnalité, leur originalité propre, pour subir un enseignement auquel ils sont au moins indifférents. Oui, il est vrai que tel esprit, naturellement rebelle à des éléments qu'on lui impose, peut finir, à force d'être assiégé, tourmenté, comprimé, par cesser toute résistance et accepter passivement les notions qui lui seront indispensables pour réussir. Oui, nous voyons parfois des natures molles, sans énergie, sans persévérance, incapables par elles-mêmes de donner de la suite et de la régularité à leur conduite, se trouver chez nous suffisamment surchauffées pour faire bonne figure aux examens définitifs. Bref, il n'est que trop vrai que dans certaines limites, l'enseignement secondaire possède dans les classes préparatoires aux écoles une sorte de vaste usine, où, sur la demande des clients, on tire d'un minimum de matière première les produits les plus surprenants. Les clients ont tout lieu d'être enchantés, aussi voit-on leur nombre augmenter chaque année ; mais l'État et la société trouvent-ils leur compte à ce genre singulier de fabrication ? Que ne gagneraient-ils pas à une sélection plus naturelle de ceux qui plus tard doivent remplir de si importantes fonctions dans l'industrie, dans l'armée, dans l'Université ? Si les dispositions naturelles, l'intelligence, la vigueur d'esprit, l'énergie devenaient indispensables au succès, par la suppression de toute contrainte artificielles, il est certain que ce succès nous donnerait pour l'avenir une garantie qui nous manque absolument au jourd'hui. Quedeviendront, une fois livrés à eux-mêmes, tous ceux qui n'auront pu réussir que grâce à des secours étrangers ? N'y a-t-il pas place dans toute fonction, de quelque titre qu'elle soit décorée, pour la nonchalance et la médiocrité ? Et n'est-il pas indispensable à la société qu'en raison même de son importance, cette fonction soit bien remplie ? On peut donc affirmer que l'État, en se faisant le complice de cette sélection artificielle, ne trouve dans la satisfaction des familles qui s'adressent à lui qu'une aible compensation au dommage, dont il sera la première victime.

Certes c'est une des conséquences nécessaires de la civilisation que l'État, en face des inégalités naturelles, joue dans une certaine mesure un rôle protecteur. Qui pourrait reprocher à l'Université d'accueillir avec la meme faveur, de traiter avec les mêmes soins, dans une première période d'éducation générale, tous ceux qui viennent à elle ? Aussi bien le législateur spartiate qui condamnait à mort dès leur naissance les enfants mal constitués eût mieux servi les intérêts publics, en

confiant d'abord à de robustes nourrices le soin de guérir les petits souffreteux, — sauf à remettre à la fin de l'épreuve l'exécution de la sentence. Mais il y a dans cette protection une limite qu'on ne peut dépasser sans danger, — et l'Université est vraiment trop bonne mère, quand, s'attribuant ce rôle de bienfaisante nourrice, elle voudrait reculer indéfiniment le sevrage.

Serait-il donc si difficile de toucher à l'organisation actuelle des cours préparatoires aux carrières spéciales ? Le meilleur serait peut-être de transporter ces cours aux Facultés. Mais, pour qui connaît la prudente lenteur de la machine universitaire, une pareille proposition apparaîtra comme un tel renversement des choses de ce monde, que, pour être pratique, je serai moins audacieux. Ne pourrait-on réaliser au lycée même une organisation analogue à celle des Facultés ? Avant tout, on remplacerait les classes de deux heures par des cours d'une heure et demie au plus, on diminuerait le nombre de ces cours, et enfin on les disposerait de façon à laisser de longs intervalles au travail et à l'effort personnel. Plus de composition, plus de prix, plus d'exemptions, plus de punitions. Si on maintient l'internat, qu'on donne du moins une liberté matérielle beaucoup plus grande aux élèves ; qu'ils puissent communiquer quand bon leur semble et échanger leurs réflexions ; travailler quand ils y sont disposés, et se reposer s'ils en sentent le besoin, que leurs sorties soient plus fréquentes. Comme mesure disciplinaire, une seule, l'exclusion de l'élève qui ne se montre pas digne d'être ainsi traité en homme.

Mais j'ai voulu surtout signaler le mal. Il est inutile d'insister sur les remèdes qui se présenteront d'eux-mêmes le jour où on voudra les chercher.

G. Milhaud.

PRÉPARATION AUX EXAMENS

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL (*lettres*).

CONFÉRENCES DE CAEN (1).

Histoire.

I. — L'Espagne sous Charles Ier (Charles-Quint) : Histoire et gouvernement intérieurs, — expansion coloniale.

II. — La politique extérieure de Henri IV.

III. — Les États généraux aux XVIe et XVIIe siècles.

IV. — L'armée française au XVIIe siècle.

V. — Guillaume III.

VI. — Les protestants en France depuis l'Edit de Nantes jusqu'à la pacification des Cévennes.

VII. — L'Allemagne, du traité de Westphalie au traité d'Utrecht.

Géographie.

I. — Étudier le cours et le régime fluvial et économique de la Seine.

II. — La Savoie, géographie physique, économique et politique.

III. — La côte de France de l'embouchure de la Loire à la frontière espagnole.

IV. — La France en Indo-Chine.

V. — L'Himalaya.

VI. — La colonisation anglaise en Océanie.

Littérature.

I. — De l'originalité de la Pléiade ; de son influence sur la langue et la littérature française.

(1) Voir la *Revue* du 1er novembre.

II. — Exposer, d'après les *Pensées*, les idées de Pascal sur le style. Apprécier le style de Pascal.

III. — Montrer que les *Maximes* de La Rochefoucauld, qui souvent font allusion à des personnages de la Fronde, ont cependant un caractère plus général et renferment un système de morale. Exposer brièvement ce système.

IV. — Étudier le rôle de Nicomède d'après ce passage de l'*Avis au lecteur :* « Ce héros de ma façon sort un peu des règles de la tragédie... »

V. — Comment Molière, dans le *Misanthrope*, a-t-il peint « le monde et surtout le grand monde ».

VI. — Montrer, par une comparaison entre Harpagon et Grandet, comment l'auteur dramatique et le romancier conçoivent et composent un personnage.

VII. — Comparer le IXe chant de l'*Odyssée* avec le XIVe livre du *Télémaque*.

VIII. — Avant d'aborder l'étude des cinq premiers livres de *l'Esprit des lois*, donner les renseignements nécessaires à des élèves de sixième année sur le génie de Montesquieu, sur ses procédés de composition, sur les sources qu'il a consultées, sur son style.

IX. — Montrer, surtout d'après la correspondance de 1762 à 1778, que Voltaire fut un esprit universel d'une infatigable activité.

X. — Caractère romanesque et lyrique de la *Jeanne d'Arc* de Schiller.

BIBLIOGRAPHIE

Alfred et Maurice Croiset. — *Histoire de la littérature grecque.* Tome 1er. Homère. — La poésie cyclique. — Hésiode. Paris, E. Thorin, 1887. 1 vol. in-8° de 600 pages.

Tous nos lecteurs savent, nous n'en doutons pas, que professeurs, élèves de l'enseignement secondaire et supérieur, public lettré, vont enfin posséder une histoire littéraire de la Grèce classique qui, par son étendue, par la méthode, le savoir et le goût de ses auteurs, distancera d'un long intervalle les histoires originales ou empruntées à l'étranger dont nous disposions jusqu'ici. Notre but est seulement d'analyser la partie publiée et de feuilleter ce livre la plume à la main pour en montrer les côtés originaux et donner le désir de le lire, de l'étudier, d'en tirer tout le profit qu'il comporte.

Sous le titre modeste de Préface, M. Alfred Croiset expose les lois nouvelles de l'histoire d'une littérature, passe en revue et apprécie les essais tentés en France et en Allemagne. Nous pouvons déjà nous faire une idée de l'esprit dans lequel a été conçu ce nouveau tableau de la littérature grecque, « esprit essentiellement historique et non dogmatique ». Mais une citation textuelle fera encore mieux concevoir la pensée poursuivie par les auteurs, et tout ensemble connaître le programme de leur œuvre.

Le point de vue dogmatique, en matière littéraire, consiste à confronter les écrits avec un idéal antérieur et supérieur, avec un code littéraire, par exemple, ou avec un autre ouvrage érigé en type. Le point de vue historique consiste, au contraire, à n'apporter dans cette étude aucun idéal *à priori*, aucune hâte de condamner ou d'absoudre, aucune tendance au panégyrique ou au réquisitoire; mais un esprit libre, curieux de toute vérité, avide de comprendre encore plus que de juger, et bien pénétré de tout ce que signifie ce mot *comprendre*, quand on l'applique à l'infinie complexité soit de la vie, soit de l'art. Comprendre un texte, ce n'est pas seulement entendre le sens extérieur et superficiel des mots et voir en gros de quoi il s'agit : c'est discerner, dans leur finesse propre et distincte, tous les traits qui déterminent sa physionomie et qui font que deux œuvres à première vue assez semblables sont en réalité fort différentes ; c'est rattacher ces traits délicats aux causes qui les ont produits ; c'est reconnaître dans chacun d'eux l'héritage de la race le caractère du temps, les convenances du genre, les lois naturelles de l'évolution technique, la marque personnelle de l'écrivain. Toute œuvre vivante tient par mille liens à ce qui l'environne, etc.

Toutefois, M. A. Croiset n'estime pas que l'historien littéraire n'ait jamais à juger.

Il y a dans les lettres comme dans la nature des êtres vigoureux et beaux, et d'autres qui sont faibles, chétifs, mal conformés; il y a des avortons, il y a des monstres; il y a aussi des âges différents: à côté des formes indécises et comme ébauchées de l'enfance, la plénitude de la maturité, puis le déclin. L'observateur doit noter et dire tout cela.

Il ne faut pas que ces vues générales, exprimées dans un style si élégant, donnent à ceux qui cultivent l'érudition la moindre crainte de ne point trouver chez les auteurs un sentiment vrai des services que l'érudition peut rendre à l'histoire littéraire. Loin de là. Ils savent ce qu'ils doivent aux Montfaucon, aux Fabricius, aux Villoison. Ils puisent à pleines mains dans la science nationale ou étrangère.

L'auteur du *Jeune Anacharsis* est peut-être un peu malmené, bien qu'on reconnaisse « les progrès partiels dont son livre offre la trace »; mais la rénovation qui s'accomplit à la fin du XVIIIe et dans les premières années du XIXe siècle, avec André Chénier, le voyageur Guys, Chateaubriand, Mme de Staël, prépare le triomphe de l'esprit historique, et cette transformation de l'histoire littéraire est ici caractérisée de main de maître.

M. A. Croiset précise en terminant le but que les deux auteurs se sont proposé : « Rassembler et résumer dans un ouvrage unique, suffisamment étendu, facile à lire et à consulter, l'enchaînement des principaux faits et des principales idées que les recherches de la philologie ont mis en lumière sur l'ensemble de la littérature grecque classique. » Cette histoire n'est pas une bibliographie; on y étudie surtout « l'esprit grec se manifestant et se déterminant suivant ses lois propres dans la création des genres littéraires, dans l'évolution technique de ces genres, dans le mouvement général de la pensée, dans le génie particulier des écrivains, et enfin dans un certain nombre d'écrits caractéristiques où toutes ces causes convergent et produisent leurs effets ». — « Les auteurs d'ouvrages étroitement techniques échappent à notre compétence (1). » M. A. Croiset n'avait pas besoin d'ajouter :

L'étude des travaux modernes... n'a jamais été à nos yeux que le moyen de préparer et de rendre plus féconde l'étude immédiate des œuvres antiques, et, par goût comme par système, c'est à la source elle-même, au texte longuement étudié et savouré que nous sommes toujours revenus pour y puiser, avec la fraîcheur et la vivacité des impressions, cette intelligence directe et personnelle du passé sans laquelle on ne saurait ni communiquer à ses lecteurs la flamme intérieure, ni ajouter quoi que ce soit à l'héritage de ses devanciers.

L'auteur de *Xénophon, son caractère et son talent*, de *la Poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec;* celui d'un livre remarqué *Sur Lu-*

cien, ont suffisamment laissé voir dans ces écrits et ailleurs combien ils sont imbus et pénétrés de la haute littérature hellénique.

Dans l'« Introduction », sont traités les points suivants : la race grecque et son génie ; — sa langue ; — grandes périodes de l'histoire de sa littérature. Nous y relèverons quelques assertions caractéristiques. « En fait, les Grecs ont été constamment plus voisins qu'aucun autre peuple de la simple vérité humaine. » Quant à la langue, considérée ici dans ses principales différences avec les autres langues, elle a été dès le premier âge littéraire « finement et musicalement accentuée ». Nous aurions à noter dans cette section une foule d'observations neuves, intéressantes, sur la prononciation, la composition des mots, les conjugaisons, le plus souvent mises en parallèle avec la langue latine, sur les dialectes. Arrivant aux caractères généraux de la littérature grecque, on observe qu'à la différence de la littérature latine, jamais les écrivains grecs n'ont accepté du dehors une forme toute faite. Puis vient une étude physiologique pour ainsi dire qui donne la clef des phases diverses traversées par l'esprit littéraire chez les Grecs : 1° période iono-dorienne (poésie épique, didactique et lyrique) ; — 2° période attique (poésie dramatique) ; — 3° période alexandrine. Le génie grec devient « chercheur et raisonneur » ; — 4° période romaine, depuis César jusqu'à Justinien, pendant laquelle il n'a plus aucune faculté nouvelle à mettre au jour. « Il produit encore nombre d'œuvres remarquables, mais dans lesquelles l'imitation du passé l'emporte sur la nouveauté. Les Grecs de ce temps sont à demi Romains par leurs idées, par leurs amitiés et par leurs admirations. Au siècle des Antonins, l'esprit grec tend à relever ses traditions déchues ; puis s'ouvre l'ère de l'éloquence sophistique ; le roman apparaît à son tour, mais sans originalité. L'auteur rend cet hommage à la philosophie néoplatonicienne, que c'est peut-être la branche littéraire la plus importante depuis Ammonius jusqu'à Simplicius. L'Introduction se ferme sur cette remarque que l'originalité littéraire de la Grèce a dû disparaître faute des conditions essentielles de force, d'unité morale et d'indépendance lui permettant de se ressaisir ; non pas que l'esprit grec fût épuisé, mais parce que le christianisme ayant trouvé son centre en Occident, l'Orient grec n'a plus jamais retrouvé les éléments d'une véritable renaissance. On pourra juger cette conclusion trop absolue comme prêtant à la supposition que cette renaissance se manifestera plutôt dans le monde littéraire occidental, ce qui peut être sujet à controverse.

Nous avons tenu à rapporter les traits principaux, les données générales de ce grand ouvrage. Aussi nous reste-t-il peu de place pour

(1) Les écrivains et orateurs chrétiens sont aussi, pour d'autres raisons, exclus du cadre de l'ouvrage.

analyser la suite de ce premier volume due à la plume de M. Maurice Croiset.

Le premier chapitre, consacré aux origines, fait rentrer dans le mythe la personne et les prétendues poésies d'Orphée, de Linus, de Musée.

L'existence du Lycien Olen, qui personnifie « la poésie apollinienne », n'est guère plus positive. La destination des hymnes primitifs, c'est évidemment d'accompagner les sacrifices. De ces hymnes est sortie l'histoire chantée des héros, et de cette poésie héroïque, l'épopée. Entre ces légendes héroïques se distinguent particulièrement les divers récits relatifs à la guerre de Troie, si tant est que cette guerre soit un fait historique, et non pas simplement « une série d'hostilités souvent répétées entre la puissance achéenne de la Grèce continentale et la puissance dardanienne de la Troade ». L'auteur est ainsi amené, par une habile gradation, à expliquer la formation de l'*Iliade* comme un groupement de chants se rattachant par des liens naturels à la légende de la guerre de Troie. Le chapitre suivant est consacré à la bibliographie des manuscrits et des éditions de l'*Iliade*. Nous ajouterons, comme information utile, à ce qui est dit des scolies rapportées du mont Athos par l'abbé Duchesne, que ces scolies complètent en partie le célèbre Venetus A. Nous n'entreprendrons pas de résumer les parties de l'ouvrage qui contiennent l'analyse de l'*Iliade* et en expliquent la formation. Citons cette seule remarque importante, fondamentale, que la division alexandrine du poème en vingt-quatre chants n'a aucune valeur pour l'étude que poursuit l'auteur. Il n'en est pas de même des titres donnés à certains épisodes par les écrivains antérieurs à l'époque de cette division. Le génie et l'art dans l'*Iliade*, tel est le sujet du chapitre VI. On y examine ou l'on y constate tour à tour les dimensions et les proportions du poème, l'unité du sujet, la marche de l'action, l'ordre et la clarté associés à la vie et au mouvement, les héros et la foule, les personnages, notamment Achille ; les femmes, les dieux, la langue et la versification. Passant à l'*Odyssée*, l'auteur, après une courte mais substantielle bibliographie, l'étudie dans les mêmes conditions ; il nous prédispose à croire que la formation du poème dut traverser les mêmes phases que celle de l'*Iliade*, mais nous avertit en même temps que c'est là « une simple impression qui ne peut tenir lieu d'une étude raisonnée » ; puis il aborde l'analyse des divers groupes correspondant aux livres I à IV (Télémachie), V à VIII, groupe éminemment pathétique ; X à XII (Ἀλκινόου ἀπόλογοι), où le Xe chant paraît être une intercalation survenue beaucoup plus tard ; il en est de même du XIIe. Suit l'analyse des chants XIII à XXIV, ensemble qui a des caractères propres, notamment la lenteur de l'action et la grande place faite aux entretiens. Au chapitre VI sont exposées les raisons alléguées par et depuis Aristote pour établir qu'Homère est l'auteur des deux poèmes ; puis M. Maurice Croiset, tout en reconnaissant qu'il y a une véritable unité dans l'*Odyssée*, ne conçoit pas cette unité à la façon d'Ottf. Müller, par exemple. Il croit que toutes les parties du poème

ont été composées « en vue de leur destination actuelle, bien qu'elles n'aient été ni conçues simultanément ni exécutées par le même poète d'après un plan primitif ».

Le savant historien de ce débat, tout en prenant parti, reproche à un critique allemand de n'avoir jamais su ignorer. La question de l'identité homérique est tellement délicate, malgré la somme immense d'érudition dépensée jusqu'aujourd'hui pour la résoudre que, pour ne pas encourir le même reproche, nous réserverons notre opinion en arguant de notre incompétence sur l'identité du poète Homère. Aristote dit oui, les coryphées de la critique moderne disent non. En tous cas, cette nouvelle étude de la question ébranlera certainement les esprits les plus enclins à maintenir la personnalité d'Homère, surtout en raison de la prudence avec laquelle M. Maurice Croiset tend à établir l'opinion contraire.

Au chapitre VII (le génie et l'art dans l'Odyssée), l'auteur n'a pas de peine à montrer que l'*Odyssée* est moins variée que l'*Iliade*. Dans les récits, il reconnaît moins d'émotion et plus de curiosité, une plus grande part donnée à l'esprit. Les caractères des personnages, à part celui d'Ulysse, sont moins élevés, mais plus délicats; les femmes, Pénélope exceptée, sont des personnages épisodiques et par suite leur rôle et leur caractère est moins dramatique que dans l'Iliade. Les dieux y sont moins divisés. La langue de l'*Odyssée*, comparée à celle de l'autre poème homérique, donne ici lieu à une statistique verbale fort intéressante, d'où il ressort que la langue de l'Odyssée dispose d'un plus grand nombre de mots que l'Iliade pour exprimer les choses de l'esprit, ce qui prouve une fois de plus l'antériorité de cette dernière épopée, sur laquelle d'ailleurs tout le monde est d'accord.

Le chapitre VIII traite d'Homère et des Homérides. En résumé « lorsque l'antiquité prétend nous raconter l'histoire d'Homère, elle compose le roman de l'aède ionien. » Elle le personnifie; elle en définit le type. Du reste, M. Maurice Croiset concède sans hésiter aux partisans de la personnalité homérique qu'un grand poète a jeté les fondements de l'Iliade. Il y avait à Chios un groupe de familles, un γένος qui portait le nom d'Homérides, et dont les diverses branches durent se répandre dans toutes la Grèce. Ici interviennent quelques détails intéressants concernant la vie et l'art de l'aède, à la fois poète, musicien et récitateur. Aux aèdes succédèrent les rhapsodes, dont le nom fut spécialement affecté à ceux des aèdes qui chantaient la poésie épique. Sur l'ordre de Solon, les rhapsodes durent, paraît-il, fixer par l'écriture et coordonner les textes homériques. Ensuite Pisistrate et ses fils chargèrent quelques grammairiens de constituer définitivement les deux poèmes, et nous assistons pour ainsi dire à l'élaboration de ce travail.

Quant à la chronologie, la première forme de l'Iliade peut remonter

au IXe siècle et la dernière partie de l'Odyssée au commencement du VIIIe.

Le chapitre IX expose les derniers résultats de la science, relativement à la poésie cyclique. Lorsque l'Iliade et l'Odyssée furent achevées, certains poètes, tels que Arctinos, Leschès, Stasinos, etc., composèrent des récits sur les événements antérieurs ou postérieurs à ceux qui s'y déroulent. Les œuvres comprises dans cet ensemble forment le cycle épique, ainsi nommé parce qu'il embrasse le cercle presque entier des traditions mythologiques et héroïques ayant cours en Grèce du VIIIe au VIe siècle.

Deux grands faits, — historiques ou légendaires, — le siège de Troie et le siège de Thèbes, ont servi de texte aux poèmes cycliques. M. Maurice Croiset nous dit à peu près tout ce qu'il y avait à dire sur cette matière, si peu connue du public français. Nous nous permettrons d'ajouter à sa bibliographie un travail intéressant de M. D. Monro, publié dans le *Journal of hellenic Studies*, 5e année, 1884 (The poems of the epic cycle.)

Avec le chapitre X, qui débute par une très ample bibliographie, nous entrons dans l'étude de la poésie hésiodique, poésie éminemment didactique. La *Théogonie* comme les *Œuvres et les Jours*, est un trésor de notions innombrables pour servir à l'histoire des mythes helléniques. Les *Œuvres et les Jours* nous rendent en outre la vie intime du peuple grec du VIIIe au VIIe siècle. Quant à la personnalité d'Hésiode, l'auteur affirme que les poésies placées sous ce nom appartiennent à des auteurs qui ont vécu en divers temps et en divers lieux.

Les deux chapitres suivants traitent à fond toute les questions qui se rattachent aux deux principaux poèmes d'Hésiode, et aux autres poésies dont la tradition lui fait honneur.

Le chapitre XIII et dernier marque l'épuisement du génie épique; mais, comme M. Croiset l'observe avec raison, ce n'est pas à dire que le génie du peuple lui-même s'affaiblit : il est au contraire « dans toute la force et dans tout l'éclat de sa jeunesse ». Il prend un nouvel essor dans l'élégie, dans l'iambe, dans la poésie lyrique. Les 34 hymnes qualifiées d'homériques, sont des sortes de préludes composés en vue de récitations épiques, soit pour de simples réunions, soit pour des concours. Il n'en est pas un qui présente un caractère liturgique. On lit ici en des pages d'une grâce vraiment attique une fine appréciation du mérite propre aux compositions de ce genre, et l'on peut dire que l'auteur nous fait descendre de la région éthérée, pour nous conduire presque sans transition sur une terre bien déshéritée, lorsqu'il aborde l'analyse du petit poème, sinon homérique, du moins fort ancien, de la *Batrachomyomachie*.

Aucune épithète dédaigneuse, méprisante n'est épargnée à cette œuvre singulière qui a, l'on n'en peut douter, affecté fort désagréablement le goût de M. Maurice Croiset. D'autre part, sa verve admirative se

donne carrière en nous faisant entrevoir les beautés d'une autre épopée satirique, le *Margitès*, qui malheureusement ne nous est point parvenue.

Ce premier volume permet d'espérer que la France va posséder enfin une histoire de la littérature grecque, telle que pouvaient la rêver les esprits curieux et les travailleurs. Les uns y trouveront sous une forme éminemment française, mille informations intéressantes, piquantes parfois, celées encore dans mainte compilation d'Outre-Rhin ou même empruntées à des textes originaux peu connus; les autres apprendront là, dans cette savante causerie de 600 pages, et à lire et à juger les chefs-d'œuvre, à en pénétrer l'histoire, et pour tout dire en un mot, à connaître la vie littéraire de l'antiquité classique.

C. E. Ruelle.

1° Adolf Stern.— *Johann Wolfgang von Gœthe* (Nouveau Plutarque, vol. 12 cf. *Revue* du 1er juin 1888, p. 424).

2° P. Bechstein. — *Ulrich's von Liechtenstein Frauendieuts* (cf. *Revue* du 1er juin 1888, p. 424).

1° Écrire une vie de Gœthe est déjà une entreprise des plus épineuses: que de livres, de brochures, de discours, d'articles, publiés par la philologie gœthéenne depuis quelques années! Mais se voir en outre obligé de la resserrer dans un cadre aussi étroit que celui du *Nouveau Plutarque*, c'est se mettre d'avance dans l'impossibilité absolue de livrer un travail satisfaisant. Je n'ai donc pas été surpris en constatant que l'esquisse que M. Stern nous trace de la vie de Gœthe est tout à fait superficielle et insuffisante. J'y trouve cependant cette langue simple et claire, cette exposition savante et ce groupement habile des faits, bref toutes les qualités qui caractérisent les œuvres littéraires du professeur de littérature au Polytechni Rum de Dresde ; mais voilà tout et je regrette tant de choses! Je n'y sens point cette émotion qui fait battre le cœur du biographe pour son héros, cet amour dont j'ai déjà parlé en présentant aux lecteurs de la *Revue* la vie de Henri de Kleist due à la plume pourtant si fine, si légère, mais si froide de M. Otto Brahm! On dirait presque d'un travail fait sur commande. C'est une vie tout extérieure de Gœthe qui nous est offerte ; nous voudrions voir cet autre Gœthe « qui, toujours vivant en lui-même, aspirant et travaillant, essaie tour à tour d'exprimer les sentiments naïfs de la jeunesse dans de petites pièces de vers, les crises de la vie dans des drames, et qui ne demande ni à droite. ni à gauche ce qu'on pense de ses œuvres, parce qu'en travaillant il monte toujours un degré de plus, parce qu'il ne songe point à atteindre d'un bond un idéal, mais à laisser, en luttant et en se jouant,

ses instincts se transformer en facultés. » (Lettre de Gœthe à Mlle Holberg, 1775.) Nous n'y trouvons pas non plus une peinture satisfaisante des individualités avec lesquelles le grand poète s'est trouvé en contact, des influences qu'il a subies ou qu'il a exercées : tout cela est signalé, mais n'est pas exposé. C'est précisément cette étude profonde et sympathique à la fois de la vie intime du poète et du monde dans lequel il se meut qui fait le charme, la variété et la richesse de la *Vie* de Lessing de M. E. Schmidt et de celle de Klopstock de M. F. Muncker. Nous voulons à la fois un *Lebensbild* et un *Zeitbild* : c'est ce que je n'ai point trouvé dans la *Vie* de Gœthe de M. A. Stern.

2° Bien que Ulrich von Liechtenstein (et non Lichtenstein comme on l'écrit ordinairement) ne soit point une étoile de première grandeur, brillant au ciel de la poésie allemande au moyen âge et que son *Frauendieust* nous paraisse bien faible quand nous le comparons aux brillantes productions de Hartmann d'Aue, de Wolfram d'Eschenbach et de Gottfried de Strasbourg, M. Bechstein a eu cependant raison de publier la présente édition dans la Bibliothèque des poésies allemandes du moyen âge. Si les liedes du noble *Chantre d'amour*, intercalés dans le récit poétique de ses aventures, ne lui méritent pas pour eux-mêmes cet honneur, il faut s'empresser de dire que le *Service des Dames* est le récit le plus intéressant, le plus instructif de cette période si curieuse de la vie allemande et qu'il abonde en renseignements des plus précieux sur les us et coutumes de ce temps. Combien d'écrivains ne l'ont-ils pas déjà mis à contribution : Charles Weinhold dans son beau livre sur les *Femmes allemandes au moyen âge*, Alwin Schultze dans son ouvrage sur la *Vie de cour au temps des chantres d'amour*, San Marte dans son *Traité des armes* au premier temps du moyen âge allemand, Weisse dans son *Histoire du costume*, *etc.*, *etc.*, pour ne citer que les plus connus.

Qu'est-ce donc que Ulrich de Liechtenstein et de quoi nous parle-t-il dans son *Service des Dames?*

Il est non seulement noble, mais prince et figure parmi les ancêtres de la grande et illustre famille autrichienne des Lichtenstein. Il naît, selon toute apparence, en 1198, est élevé à la cour du margrave Henri d'Istrie ; c'est un homme sage, énergique, qui sait défendre ses propres intérêts aussi bien que les privilèges de la noblesse. En 1241, il est échanson de Styrie ; en 1245, nous le voyons rendre la justice dans cette Marche au nom du duc Henri et, en 1246, il prend part à la bataille sur la Leitha qui coûte la vie à ce malheureux prince. Plus tard, on le trouva à la tête du mouvement des seigneurs styriens, soulevés contre la Hongrie ; il prend fait et cause pour Ottokar de Bohême. Il meurt vers 1275 ou 1276. Il joue donc, on le voit, un grand rôle dans l'histoire de son pays et exerce sur elle une influence considérable.

Eh bien, de tous ces faits que l'histoire rapporte, le *Frauendieust* ne

nous en dit rien ou presque rien. C'est par hasard que le noble seigneur y parle de sa femme et de ses quatre enfants sans même dire leurs noms. Son autobiographie, au reste, n'embrasse pas une bien grande période : elle va de 1222 à 1255. Il y raconte sa vie amoureuse, ses exploits en tant qu'ils se rapportent au service des dames. Quelles étranges aventures ! Jeune page de douze ans, il tombe amoureux fou d'une princesse de haut lignage qui le dédaigne. Il ne dit point le nom de sa dame, — il n'en avait pas le droit, — et toutes les recherches n'ont pu lever le voile épais qui recouvre son secret. Pour gagner les bonnes grâces de l'illustre princesse, il se fait enlever une excroissance de chair qui déparait sa bouche : peine inutile ; il se fait abattre un doigt qu'il envoie à l'orgueilleuse châtelaine : la princesse n'en aime pas mieux son chevalier. En 1224, déguisé en roi Mai, il combat au tournoi de Friesach, sous le nom de dame Vénus, il fait en 1227 un voyage qui commence près de Venise et se termine en Bohême : dans cette course romanesque, il provoque tous les chevaliers d'Italie et d'Allemagne et rompt trois cent sept lances en l'honneur de sa belle ; en 1240, même expédition en roi Artus : tout est inutile. La cruelle princesse reste insensible, et lui joue même, comme récompense, un si vilain tour, — nous ne savons pas lequel, — qu'il se croit blessé dans son honneur et obligé d'adresser ses hommages à une autre dame dont nous n'apprenons rien, sinon que c'est à elle que nous devons le *Frauendieust* ; elle en exigea la rédaction de son chevalier.

C'est donc Ulrich lui-même qui, se prenant au sérieux, se fait l'historien de toutes ses aventures burlesques. « Don Quichotte qui versifie ses mémoires au lieu d'avoir pour historien l'immortel Cervantès. » Il écrit avec une ingénuité qui nous touche ; nous ne saurions douter un instant de sa véracité ; car, parfois, il nous raconte des choses qui ne lui font certes pas honneur. Souvent aussi, il exagère, c'est évident, et il ne nous raconte pas les choses telles qu'elles se sont passées. Gœthe lui-même n'a-t-il pas appelé, et pour causes, son autobiographie : *Poésie et Vérité ?* La mémoire d'Ulrich, nourrie des hauts faits des héros, ses devanciers, lui fait souvent narrer, comme réelles, des choses qu'il n'a vues qu'à travers le verre grossissant de son imagination. L'autobiographie y perd peut-être, mais le tableau du temps y gagne beaucoup et le *Frauendieust* reste bien l'image la plus fidèle de cette vie de cour, d'amour et d'aventures, non seulement dans son épanouissement et son éclat, mais aussi aux jours de sa décadence.

La présente édition est donc bien digne de figurer dans la Bibliothèque des poésies allemandes du moyen âge. Dans une introduction de 36 pages, M. Bechstein expose avec beaucoup de sagacité et de sens critique tous les renseignements certains que l'on possède sur la vie d'Ulrich de Liechtenstein ; il l'étudie comme homme et comme poète, puis nous fait l'historique du *Frauendieust ;* des notes nombreuses,

placées au bas des pages, très savantes et très claires aident beaucoup à l'intelligence du texte. M. Bechstein s'est surtout arrêté aux liedes dont il examine le rythme avec beaucoup d'attention. Enfin, un dictionnaire est placé à la fin du deuxième volume.

Je ne puis que féliciter M. Bechstein d'avoir su mener à bonne fin un travail aussi difficile.

A. Girot.

Maximilien Marie. — *Histoire des sciences mathématiques et physiques.* Tomes X, XI, XII ; Gauthier-Villars, 1887-1888.

Ces trois volumes complètent l'ouvrage que l'auteur a consacré à l'histoire des sciences mathématiques et physiques. On sait qu'il a partagé cette étude de longue haleine en parties auxquelles il a donné le nom de périodes, lesquelles comprennent l'exposé des progrès scientifiques accomplis entre l'apparition de deux savants dont les travaux peuvent être considérés comme assez importants pour faire époque.

Le dixième volume commence par le complément des biographies de la treizième période, les plus intéressantes sont celles de Monge, de Berthollet et de Delambre. La quatorzième période s'étend de la naissance de Laplace à celle de Fourier. L'intérêt qu'elle présente, et il est considérable, tient surtout à l'hypothèse de Laplace relative au principe de la Cosmogonie universelle : de cette hypothèse une analyse savante déduit l'explication de tous les faits connus, calcule les nombres que l'observation confirme, et l'accord est tel que la théorie présente tous les caractères d'une démonstration scientifique. Entre autres progrès remarquables, il convient de noter l'extension que prend le calcul des probabilités, les recherches de Legendre sur les intégrales elliptiques et les intégrales qui s'y ramènent, enfin les tentatives de Carnot pour justifier le principe de la correspondance entre le changement de signe en algèbre et le changement de sens en géométrie et pour fonder une méthode d'interprétation des solutions négatives des problèmes. Parmi les nombreuses biographies qui se rattachent à cette période, celles dont la lecture est la plus attachante, après celle de Laplace qui offre un intérêt exceptionnel, sont les notices sur Legendre, de Rumford, Carnot, de Fourcroy et Vauquelin.

La quinzième période commence à Fourier et s'étend jusqu'à Arago : les savants français y brillent par le nombre et l'éclat de leurs travaux. En histoire naturelle, le génie de Cuvier crée la paléontologie et coordonne l'anatomie comparée dont il fait la science des lois générales de l'organisation animale, lois qu'il a le premier formulées. Les autres

sciences s'enrichissent de faits d'une importance exceptionnelle, bien que les méthodes d'investigation ne reçoivent point de développement de premier ordre. Les hommes les plus éminents de cette période sont Fourier et Gauss pour l'analyse, Poinsot pour la mécanique, Young, Biot et Malus pour l'optique, Ampère pour l'électricité, Davy, Gay-Lussac, Thenard, Berzelius et Dulong pour la chimie et la physique. On trouve dans les notices biographiques consacrées à ces savants un exposé sommaire de leurs principales découvertes à côté desquelles viennent se ranger les travaux de valeur de Humboldt, Bichat, DuTrochet, Philippe de Girard, Cagniard de Latour, Darcet, Œsted, de Candolle, Crelle, Poisson, Brewster, Dupin, etc.

L'auteur a commencé sa seizième période à Arago, né en 1786, et l'a terminée à Abel, né en 1802; elle correspond à un remarquable épanouissement de la science française. Au premier rang brillent les noms de Cauchy, Poncelet et Chasles pour l'analyse et la géométrie; de Fremel, Arago et Faraday pour la physique; d'Arago, Herschel et Encke pour l'astronomie; de Poncelet, Stephenson, Clapeyron et Sadi-Carnot pour la mécanique et de Chevreul et Dumas pour la chimie. A ces noms, il convient d'ajouter ceux de Frauenhofer, Ohm, Savart, Mitscherilch, Flourens, Lainé, Quételet, Poggendorff. Les notices biographiques sur ces savants présentent pour la plupart un grand intérêt: aux particularités bien connues tirées des collections académiques, l'auteur a parfois mêlé sur les savants qu'il a connus des appréciations qui lui sont personnelles et qui, pour être un peu vives, ne sont jamais blessantes. Les difficultés que présente l'appréciation équitable des contemporains ont, sans doute, conduit l'auteur à arrêter à la date de la naissance d'Abel l'histoire qu'il offrait au public. Les douze volumes qui la composent pourront être consultés toujours avec intérêt et souvent avec grand profit par ceux qui, préparés par une bonne instruction mathématique, voudront se rendre compte de ce qui s'est fait de plus important dans les branches les plus élevées des connaissances humaines.

D. G.

J. Chalon. — *Manuel des sciences naturelles*, 1 vol. in-12 : H. Manceaux Mons, 1887.

C'est un livre de classe destiné aux élèves des écoles normales primaires de Belgique. L'auteur expose sur l'enseignement des sciences naturelles des idées qui sont tout à fait d'accord avec les recommandations faites en France à tous ceux qui sont chargés d'initier les élèves des classes élémentaires à l'étude des sciences d'observation: habituer les enfants à bien voir ce qu'on leur montre, prendre les objets qu'ils

ont sous les yeux comme point de départ des leçons, ne pas abuser des mots techniques, etc. — En fait, le manuel de M. Chalon s'écarte notablement de ce programme; on trouve, en effet, en tête de l'ouvrage un abrégé de chimie destiné à faciliter l'intelligence des phénomènes biologiques et qui en 30 pages donne un résumé hérissé de formules dont le sens n'est même pas expliqué, dans le corps de l'ouvrage, les termes techniques abondent et la forme n'est pas irréprochable. Cependant le nombre et l'importance des renseignements qu'on y trouve, leur exactitude et les indications pratiques qui précèdent chaque leçon, lui donnent une valeur réelle et expliquent le succès qu'il a eu en Belgique.

F. Hément. — *Les Étoiles filantes et les Bolides*, 1 vol. in-16 de 108 pages, 31 figures, Gauthier-Villars, 1888.

Cette œuvre de vulgarisation facilement écrite, richement illustrée et luxueusement imprimée ne peut manquer d'intéresser ceux qui veulent savoir quel est l'état actuel de nos connaissances sur les étoiles filantes et les bolides.

La librairie Félix Alcan met en vente le troisième volume des *Papiers de Barthélemy*, ambassadeur de France en Suisse pendant la Révolution, publiés par Jean Kaulek, sous les auspices de la commission des Archives diplomatiques. Ce volume s'étend depuis le mois de septembre 1793 jusques y compris le mois de mars 1794.

Rappelons que, de tous nos ambassadeurs, Barthélemy fut le seul qui resta constamment à son poste; ses papiers ont donc une importance capitale pour l'histoire de ces temps troublés, et M. Albert Sorel n'a pas craint de dire qu'il fut le véritable ministre des affaires étrangères de la Révolution.

Signalons parmi les pièces intéressantes du nouveau volume qui vient de paraître, celles qui sont relatives aux affaires d'Allemagne et de Prusse, aux moyens de rompre la coalition, à la prise de Toulon, aux intrigues des émigrés et des ministres étrangers en Suisse, aux affaires militaires. Notons encore deux lettres du baron Grimm, une conversation de Dumouriez chez le comte Pukler, grand chambellan du duc de Wurtemberg, de curieux détails sur le personnel diplomatique du temps, le mouvement royaliste en Vendée, la mission de M. de Tintiniac à Londres, etc., etc.

Un beau volume, grand in-8°, 18 francs. Les deux premiers volumes, 15 francs chacun.

La *Revue Historique* (nos de septembre-octobre et novembre-décembre 1888) contient les articles suivants :

Martin Philippson. Études sur l'histoire de Marie Stuart ; *4e partie* : les relations diplomatiques. — G. Fagniez. Le Père Joseph et Richelieu. La préparation de la rupture ouverte avec la maison d'Autriche (1632-1635). (*Suite et fin*). — H. Doniol. Une lettre inédite de La Fayette, 3 août 1792. — Baron du Casse. La reine Catherine de Westphalie, son journal et sa correspondance. (*Suite*) : 1811. — Albert Mallet. L'expédition d'Ancône en 1832.

B. de Mandrot. Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure. — Ch. Dufayard. La Journée des Tuiles à Grenoble, le 7 juin 1788. — Baron du Casse. La reine Catherine de Westphalie, son journal et sa correspondance. (*Suite*) : 1812. — *Correspondance*. Lettre de M. P. Villari sur Jérôme Savonarole.

Le Gérant : PAUL DUPONT.

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, 21, rue Croix-des-Petits-Champs.

Le bureau de la Rédaction est ouvert tous les Jeudis, de une heure à deux heures.

LA REVUE DE L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, départements. . . . . UN AN : 15 fr.
Étranger. . . . . — 18 fr.

Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 301.11.88.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome X. N° 9. — 1er Décembre 1888.

SOMMAIRE. — *Rentrée des Facultés de Caen*: Discours de M. Edgar Zevort, Recteur de l'Académie. — *Aperçu général sur l'enseignement secondaire des jeunes filles en Allemagne* (suite), par M. Eugène Blum. — *Documents relatifs à l'histoire des Lycées et Collèges* : Collège d'Annecy. — *Préparation aux examens* : Sujets de devoirs. — *Bibliographie*, par MM. A. Girot, G. Strehly, L. Peine, D. G. — *Erratum*.

RENTRÉE SOLENNELLE

DES FACULTÉS DE DROIT, DES SCIENCES, DES LETTRES ET DE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE PHARMACIE DE CAEN

Le 3 Novembre 1888

DISCOURS DE M. EDGAR ZEVORT, RECTEUR DE L'ACADÉMIE

Messieurs,

La ville de Caen doit figurer à l'Exposition universelle par une représentation comparée de ses établissements d'enseignement de tout ordre en 1789 et en 1889. J'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de vous tracer un rapide tableau de l'enseignement supérieur à Caen, à la veille de la Révolution, en 1788.

Caen possédait, vous le savez, l'une des plus anciennes, des plus

célèbres et des plus riches Universités de la vieille France. Pour cette Université, comme pour celle de Paris, comme pour toutes les autres, une première question se pose. L'Université était-elle une corporation ecclésiastique ou laïque, une institution d'Église ou une institution d'État ? Le doute est permis. Presque tous les professeurs de l'Université étaient des prêtres ; son chef immédiat, le Recteur, fut presque toujours un prêtre, et l'usage, la tradition, exigeaient qu'il fût au moins célibataire ou veuf. Le chancelier permanent de l'Université de Caen était l'évêque de Bayeux, et tous les diplômes étaient délivrés en son nom ; les conservateurs des privilèges apostoliques de l'Université étaient les évêques de Coutances et de Lisieux ; la suprême autorité catholique, celle du pape, était elle-même intervenue, à maintes reprises, soit pour confirmer par des bulles pontificales l'existence de l'Université, soit pour ratifier des changements de minime importance dans sa discipline ou dans son enseignement.

Chargée de former des ministres pour les autels, l'Université était donc dans une étroite dépendance de l'Église ; charée aussi de préparer des serviteurs pour l'État, elle n'était pas dans une moins étroite dépendance de la puissance publique. Son histoire nous montre le Parlement de Normandie intervenant à chaque instant dans ses affaires, tantôt pour réformer des abus, tantôt pour trancher des questions d'ordre exclusivement pédagogique. L'autorité royale, elle aussi, à mesure que le pouvoir devient plus centralisé, intervient plus fréquemment dans le gouvernement intérieur de l'Université, et l'on voit un garde des sceaux, au milieu du XVIIIe siècle, modifier les résultats d'un concours pour le professorat et proclamer un candidat que les juges du concours avaient écarté.

Vous le voyez, Messieurs, l'autonomie des anciennes Universités était loin d'être complète et celle de Caen n'était pas mieux partagée que les autres. Pourtant, à ne regarder qu'à la surface, les Universités semblent s'administrer elles-mêmes, l'élection s'y rencontre à tous les degrés et la vie y paraît singulièrement active. Une assemblée générale, qui se réunit dans les grandes circonstances, comprend le corps entier des professeurs, des régents, des docteurs, des licenciés, les bacheliers des quatre Facultés et même les simples maîtres ès arts, qui répondaient à nos bacheliers ès lettres. Cette as-

semblée choisit les candidats aux bénéfices-cures des prieurés de Sainte-Barbe-en-Auge et de la Cochère qui dépendent de l'Université; elle reçoit l'appel des jugements rendus par le tribunal du Recteur; elle désigne les membres de chaque Faculté qui doivent, avec les doyens, former ce tribunal; enfin elle nomme les délégués appelés les *augures*, qui doivent concourir à l'élection du Recteur. On vote par ordre et non par tête, dans l'assemblée générale de l'Université, ce qui assure exactement la même part d'influence à chaque Faculté. A Caen, cette égalité n'a existé que pendant quelques années, à partir de 1783; avant cette époque, la Faculté des droits, droit canonique et droit civil, ayant deux doyens et deux *augures*, avait une influence prépondérante dans tous les votes.

Le tribunal du Recteur (c'est, si vous le voulez, notre conseil général des Facultés) afferme les biens de l'Université, ordonne celles des réparations qui n'excèdent pas 150 livres, contrôle les registres du receveur universitaire, poursuit l'apurement des comptes, le recouvrement des fonds et connaît des moyens propres à maintenir les mœurs et à faire observer les devoirs de la religion. Ce tribunal a une juridiction disciplinaire, et ses jugements sont exécutés par provision, nonobstant appel devant l'assemblée générale.

Je mentionne seulement l'institution toute récente du syndic général de l'Université. Le syndic général, créé par l'édit de 1786, devait veiller à l'observation de la discipline scolastique, à la pureté de l'enseignement, à la réformation des abus, et donner ses conclusions avant qu'il pût être pris aucune espèce d'arrêté par l'assemblée générale, par les assemblées particulières de chaque Faculté ou par le tribunal du Recteur.

Deux fois par an, le 24 mars et le 1er octobre, doyens et *augures* se réunissaient pour nommer le Recteur. Il était élu pour six mois et pouvait être réélu deux fois. Le Recteur n'avait ni émoluments ni logement officiel. Ses attributions étaient des plus restreintes. Il présidait son tribunal; il était chargé de la conservation des archives, de la défense des privilèges, du maintien du règlement de la bibliothèque, et surtout de la représentation de l'Université dans les cérémonies officielles. Quatre fois par an, le 10 octobre, le 8 décembre, le 28 juin et le 15 juillet, il présidait en grand costume la rentrée des classes, la distribution des prix du Palinod, la réunion

générale intérieure de l'Université et l'inauguration solennelle des thèses. Il prononçait, dans chacune de ces circonstances, en latin qui voulait être cicéronien, un discours où l'emphase de la forme dissimulait imparfaitement la stérilité des idées, et il attendait qu'une visite princière ou la bienvenue à souhaiter à quelque haut fonctionnaire, comme le lieutenant général du bailliage, lui fournît l'occasion de nouvelles périodes. Ses pouvoirs expirés, il remontait dans sa « chaize », comme l'on disait alors, de l'une des trois Facultés supérieures, ou, plus modestement, de l'un des collèges dépendant de la Faculté des Arts. Le Recteur de 1788 portait un nom qui trouvera de l'écho dans cette enceinte : c'était le professeur de rhétorique du collège du Mont, Tyrard Deslongchamps.

L'Université, telle que je viens de vous la représenter, est-elle complète ? Non, Messieurs ; il faut ajouter au tableau les *conservateurs* et les *suppôts*. Les *conservateurs* étaient les officiers du bailliage et siège présidial de Caen, qui étaient affiliés à l'Université depuis 1785, et qui y formaient le tribunal de la conservation. Les *suppôts* étaient les bedeaux, massiers, appariteurs, parcheminiers, libraires, horlogers ou sonneurs de l'Université. Primitivement, ces emplois étaient occupés par des bourgeois de condition médiocre qui y trouvaient un utile supplément de ressources ; mais l'affiliation à l'Université conférait de si importants privilèges, exemption de certains impôts ou juridiction spéciale des baillis royaux, que l'on avait vu des bourgeois aisés, même des nobles, briguer le titre de *suppôts* et reconnaître cette faveur par un riche cadeau fait à l'Université.

Telle était, Messieurs, prise en corps, l'Université de Caen en 1788 : elle formait une association nombreuse, considérée, importante ; mais comme l'a remarqué M. Liard, dans son beau livre sur l'*Enseignement supérieur en France depuis* 1789, l'association se composait d'éléments unis, mais non fondus ; on eût pu, sans aucun inconvénient, en détacher quelques-uns ; on eût pu même séparer les quatre Facultés, sans briser en elles aucun organe vital.

Ces Facultés étaient, en effet, sans communication entre elles, et celle des Arts, qui correspondait à nos Facultés des Lettres et des Sciences, était considérée comme inférieure aux trois Facultés de Médecine, de Droit et de Théologie.

A défaut d'une sérieuse autonomie et d'une pénétration nécessaire entre les différents enseignements, l'Université de Caen avait-elle, en 1788, les ressources abondantes, les nombreux instruments de travail, les larges installations matérielles que tous les régimes, et particulièrement le gouvernement républicain, ont, depuis un siècle, si largement prodigués au haut enseignement ?

Les ressources ne font pas défaut à l'Université de Caen, en 1788, puisqu'elle possède à cette époque, défalcation faite des charges, un revenu de 38,661 livres 15 sols. Mais, ce revenu, elle le possède depuis moins de deux ans. Antérieurement à l'édit d'août 1786, les revenus de l'Université n'atteignaient pas 3,000 livres, et cette pénurie arrachait aux Recteurs des plaintes constantes.

La création des bibliothèques universitaires, communes à toutes les Facultés, n'est pas une idée nouvelle. Depuis l'année 1731, l'Université de Caen avait sa bibliothèque commune. On l'avait établie, rue Neuve-Saint-Jean, dans l'ancien collège du Cloutier que les élèves avaient déserté, et dotée d'un revenu de 300 livres. Aujourd'hui nous dépensons 40 fois plus pour notre bibliothèque universitaire.

La différence est plus grande encore si nous considérons les dépenses faites au dernier siècle pour frais de cours et de laboratoire, pour entretien des collections scientifiques et des musées d'histoire naturelle. Aucune somme ne fut inscrite au budget de l'Université pour cet objet avant l'année 1786. Ce fut seulement sous le rectorat d'un médecin, le docteur Chibourg, qu'une somme totale de 1,150 livres fut allouée, pour frais de cours, aux quatre chaires de matière médicale, de chirurgie, d'anatomie et de physique expérimentale.

L'installation matérielle laissait moins à désirer. Les grandes écoles (c'est ainsi que l'on appelait le Palais de l'Université) dataient du commencement du XVIIIe siècle; elles offraient un emplacement suffisant à la théologie, au droit, à la médecine qui ne réclamaient qu'une ou deux salles de cours. Quant à la Faculté des Arts, ses trois chaires de français, de grec et de mathématiques étaient à l'aise dans le Collège des Arts, qui devint, en 1786, le Collège royal de Normandie, et qui put abriter, avec une chaire de plus, les 4 professeurs royaux titulaires de ces chaires, le syndic général et le bibliothécaire de l'Université. C'est, vous le savez, Messieurs, sur l'emplacement de l'ancien Collège royal de Normandie qu'ont été édifiés, à partir de 1839, l'Hô-

tel de l'Université et les deux laboratoires de physique et de chimie de la Faculté des Sciences.

Il me reste, Messieurs, à vous dire ce qu'étaient les maîtres et les élèves, l'enseignement et les études dans l'Université de Caen, en 1788.

Matériellement, la situation des professeurs de l'enseignement supérieur, au XVIIIe siècle, était à peu près ce qu'a été celle de leurs successeurs de l'Université moderne, dans la première moitié du XIXe. Elle était assurée, à la Faculté de Droit, par les seules inscriptions un peu plus nombreuses que de nos jours ; dans les autres Facultés, par des dotations, par des fondations particulières et, à partir de 1786, par les émoluments que le roi voulut bien accorder aux professeurs de Théologie, de Médecine et des Arts. Ces émoluments s'élevèrent à 48,850 livres : c'était pour l'époque une somme considérable.

La situation morale, la sécurité, la certitude du lendemain, indispensables à qui enseigne, à qui se livre aux recherches désintéressées de la science ou des lettres, n'étaient pas assurés au même degré. Les professeurs se recrutaient habituellement par le concours, mais les résultats du concours étaient souvent altérés ou corrigés par l'intervention du pouvoir central. La chaire obtenue, il fallait, pour la conserver, n'encourir ni les censures ecclésiastiques, ni les arrêts du Parlement, ni les caprices ministériels.

Les élèves, je l'ai dit, étaient plus nombreux qu'aujourd'hui : M. Chatel en a compté, sur les registres de 1788, 101 à la Faculté de Théologie, 240 à la Faculté de Droit, 33 à la Faculté de Médecine, et peut-être une centaine à la Faculté des Arts, à ne prendre que les candidats au *magisterium in artibus*.

Ces écoliers étaient moins bruyants que ceux de l'Université de Paris. Je ne relève à leur dossier qu'un décret du collège, c'est-à-dire de la Faculté des Droits, de 1744, leur interdisant le port de l'épée, « qui tendait à transformer en gladiateurs turbulents les paisibles adeptes de la science des lois ». Plus pacifiques que leurs camarades de Paris, les étudiants de Caen étaient moins bien traités que leurs camarades de Bologne ou de Dôle, en Franche-Comté. Ils n'étaient ni électeurs, ni éligibles au Rectorat, comme ces derniers. Ils étaient bien admis dans les assemblées générales de l'Université, mais, comme on y votait par Faculté et non par tête, ce privilège

était illusoire. Leurs vrais privilèges étaient d'un autre ordre et leur constituaient une situation enviable dans l'ancienne société française, où tout était inégalité et exception.

Il n'est pas jusqu'à la proportion des réceptions dans les examens qui n'ait dépassé de beaucoup celles auxquelles nous sommes habitués. En 1788, la Faculté des Arts recevait 56 maîtres ès arts, la Faculté de Droit 116 bacheliers et 117 licenciés, la Faculté de Médecine 17 bacheliers et 16 licenciés, la Faculté de Théologie 45 gradués. Je ne parle pas des docteurs, qui étaient ordinairement choisis, sans épreuves spéciales, parmi les licenciés les plus méritants.

Vous enviez peut-être, Messieurs les Étudiants, le sort de vos prédécesseurs, qui réussissaient à leurs examens dans la proportion de cent pour cent. Ne vous hâtez pas trop. Ces succès n'étaient pas tous de bon aloi. « A Caen, disait un écrivain du XVIIe siècle, on baille trop aisément du parchemin pour de l'argent; c'est un abus qui mériterait châtiment. »

Le châtiment que réclamait Guy-Patin, il était dans la qualité de l'enseignement et des études. Celui-là était arriéré et routinier; celles-ci étaient écourtées et stériles. A la Faculté de Théologie, un professeur enseigne l'Écriture sainte, deux autres le dogme, et six docteurs vétérans rédigent les réponses aux cas de conscience, sur lesquels la Faculté est fréquemment consultée. A la Faculté de Droit, quatre professeurs enseignent, en latin, le droit canon et le droit civil; un cinquième, en français, le droit français; mais pas une chaire pour le droit des gens, pas une pour le droit public, ni pour le droit criminel, ni pour la procédure. « Rien, dit Diderot, dans une éloquente énumération, rien des constitutions de l'État, rien du droit des souverains, rien de celui des sujets, rien de la liberté, rien de la propriété. » A la Faculté de Médecine, où les professeurs en exercice sont au nombre de cinq, où l'on compte en outre un certain nombre de docteurs agrégés ou professeurs honoraires, qui peuvent enseigner en dehors des heures réservées aux professeurs en titre, un progrès sérieux a été réalisé par l'édit de 1786 : la chaire de médecine pratique a été réunie à la place de médecin en chef de l'Hôtel-Dieu et confiée au docteur Chibourg. Les docteurs Briard, Deschamps, de Roussel et Desmoueux sont ses collègues. La Faculté de Médecine de Caen, ainsi réorganisée, méritait peut-être d'échapper

aux destructions des années suivantes. Pourtant, là comme ailleurs, ce qui manque le plus, c'est la pratique de la médecine elle-même : rares étaient les cliniques, plus rares les dissections. L'enseignement restait purement théorique.

A la Faculté des Arts, il n'y a d'enseignement vraiment supérieur qu'au Collège royal de Normandie, constitué par les quatre chaires de physique expérimentale, de mathématiques, de langue grecque et de français. Dans toutes les autres chaires des Collèges du Mont et du Bois, l'enseignement est purement secondaire, même celui de la philosophie.

La fin suprême de cet enseignement, c'est la rhétorique. Maîtres et élèves sont des rhéteurs. On se borne à traduire du latin en français et du français en latin, à faire quelques amplifications en vers ou en prose latine, plus rarement en français. « Il semble, a dit un contemporain, que l'on destine les jeunes gens à se mettre en état de quitter leur patrie, aussitôt après le cours des études, pour passer dans un pays où les langues mortes sont en usage. »

Et que dire de l'enseignement des sciences? Là aussi, on s'endormait dans l'oisiveté ou dans la routine. Or, Messieurs, les corps enseignants qui ne mènent pas de front les travaux personnels et l'instruction de la jeunesse, qui ne font pas de découvertes, qui ne contribuent pas à l'accroissement de la science, signent leur arrêt de mort. Quelle découverte a été faite au XVIIIe siècle par un seul des maîtres de l'Université de Caen? En dehors de quelques discours fleuris, de quelques commentaires juridiques que M. Cauvet, l'indulgent historien de la Faculté des droits, estime peu dignes de mémoire, quelle œuvre nous reste, attestant que ces maîtres, ces docteurs de tout ordre et de toute robe, ont eu conscience du mouvement qui agitait autour d'eux le monde intellectuel? Quelle part ont-ils prise au prodigieux développement scientifique de cette époque? Qu'ont-ils fait pendant cette dernière moitié du XVIIIe siècle, si pleine de travaux et de recherches, si féconde en résultats? Ils ont vécu. Ce n'est pas assez pour mériter de survivre.

Vous venez de voir, Messieurs, dans cette rapide esquisse, l'Université de Caen avant 1789. Je vous ai montré, trop brièvement à mon gré, trop longuement sans doute au vôtre, l'organisation corporative, les maîtres, les élèves, l'enseignement, les études. A vous de

conclure et de dire si l'Université Caennaise de 1888 peut envier quelque chose à sa vénérable devancière, si la comparaison qui s'établira à l'Exposition universelle ne sera pas tout à l'avantage du présent.

Messieurs, je dois, en terminant, vous rappeler les changements survenus dans notre personnel enseignant et administratif. A la Faculté de Droit, un nouvel agrégé, M. Ambroise Colin, a conquis le succès comme il avait conquis le premier rang à l'agrégation, de haute lutte. M. Vaugeois, retenu loin de nous, pour longtemps peut-être, par une cruelle maladie, est remplacé dans la chaire de droit criminel par un agrégé qui est déjà un maître, M. Gauckler. Les prix obtenus dans les concours de l'Institut, les suffrages de ses collègues de la Faculté et du Conseil général, ratifiés par le choix du Ministre, ont valu à M. Edmond Villey la dignité de *prieur des droits*, comme on disait dans l'ancienne Université.

A la Faculté des Sciences, M. Ditte a trouvé dans le décanat la légitime récompense de ses beaux travaux, de sa grande autorité scientifique. Vous entendiez, il y a quelques jours, notre nouveau doyen payer un juste tribut de regrets à son vénéré prédécesseur, M. Morière. Au nom de la Faculté des Sciences, M. Ditte a retracé, mieux que je ne saurais le faire, cette longue carrière de savant, d'homme utile et d'honnête homme, cette existence si bien remplie et interrompue trop tôt. J'associe l'Université à l'hommage rendu à M. Morière. La maîtrise de conférences de chimie, restée sans titulaire après le départ de M. Forcrand, occupée à titre transitoire et fort bien occupée par M. Gossart, professeur au lycée, vient d'être confiée à un jeune chargé de cours, déjà connu par des travaux estimés, M. Recoura.

La Faculté des Lettres, comme la Faculté des Sciences, a perdu cette année l'un de ses membres honoraires, lui aussi estimé et vénéré entre tous. M. Julien Travers avait appartenu pendant dix-sept ans à la Faculté des Lettres. Il y professa tour à tour la Littérature française et la Littérature latine, et quand il fut mis à la retraite, en 1856, sa robuste constitution n'avait encore reçu aucune atteinte. Mais, comme l'a dit fort bien M. Denis, dans la substantielle biographie qu'il a tracée de M. Travers, on n'était pas généreux alors, dans les sphères gouvernementales, pour l'enseignement

supérieur ; on voulait, et avec raison, créer des chaires de littérature étrangère ; malheureusement, pour le faire aux moindres frais possibles, M. Fortoul ne trouva rien de plus simple que de réduire à une seule les deux chaires consacrées aux Lettres anciennes. En quittant l'activité, M. Travers resta profondément attaché de cœur à la Faculté, à l'Université, aux Lettres anciennes et modernes, et, jusqu'au moment où ses forces commencèrent à défaillir, il n'a cessé de prendre place dans les cérémonies publiques, à côté de ses anciens collègues ou des nouveaux venus, qui voyaient avec un affectueux respect sa vieille toge usée par le service.

A l'École de médecine, l'emploi si important de chef des travaux anatomiques et deux suppléances restées vacantes ont été conquis, à la suite de brillants concours, par MM. les docteurs Guillet et Noury et par M. Faivre Dupaigre, professeur au lycée. Que nos nouveaux collègues soient les bienvenus, qu'ils contribuent avec nous à la prospérité, aux constants progrès de la moderne Université de Caen.

APERÇU GÉNÉRAL

SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES EN ALLEMAGNE

(*Suite.*)

II

LE PERSONNEL : LES COLLÈGES ET L'ÉTAT PRUSSIEN.

Voilà un premier sujet d'utiles réflexions : ce n'est pas le seul. Un Français vient-il à pénétrer dans un collège de jeunes filles en Allemagne, il demande à être présenté à la directrice et c'est un directeur qui le reçoit. Entre-t-il dans une classe secondaire, il y cherche un professeur femme et il trouve un docteur homme généralement distingué, occupé à faire son cours. Ensuite, cédant à ce goût pour l'uniformité que nous inspire l'habitude et la centralisation administrative, il s'étonne de compter dix et même quatorze classes, alors qu'on lui parlait dans un autre institut de neuf années d'étude ; c'est que la Tochterschule n'est pas soumise à une organisation uniforme.

Elle est tantôt privée, tantôt municipale : elle ne relève pas de l'État, notamment en Prusse. Le nom même qu'elle porte n'a qu'une valeur d'usage ; la loi prussienne ne connaît pas d'écoles secondaires (höheren) de jeunes filles (1).

Aussi est-ce à réclamer une organisation d'ensemble qui mettrait fin à cette situation ambiguë, préjudiciable au personnel et à l'enseignement, que s'emploie tout d'abord le congrès de Weimar, auquel assistent (septembre 1872) à côté de personnages officiels cent soixante maîtres et maîtresses des écoles secondaires de jeunes filles. Un an après, à la conférence de Berlin, l'assemblée se retrouve unanime à demander la même réforme; elle émet le vœu que l'État fonde,

(1) Kreyenberg : *loc. cit.* p. 63.

entretienne et surveille les instituts féminins. On l'a formulé depuis à maintes reprises et pourtant le Dr Wychgram devait reconnaître non sans peine, à la session de Siegen (3 octobre 1886), qu'après treize ans écoulés, les promesses sincères du ministre prussien n'avaient pu être suivies d'effet ; la réglementation n'était pas encore facile en Prusse.

Une année auparavant, des professeurs appartenant à quatre-vingt-huit collèges prussiens s'étaient séparés de l'Association commune, dont les efforts avaient été aussi constants qu'infructueux (1), avaient pris eux-mêmes en mains la défense de leur cause, présenté une pétition au ministre et vu enfin la question discutée par la Chambre à propos d'un amendement du Dr Kropotscheck.

Il s'agissait de reconnaître l'existence légale des écoles secondaires de jeunes filles en leur donnant par un texte ferme ce nom et ce titre ; malgré les efforts du député Schmidt, la chambre s'est ralliée en grande majorité à l'opinion d'après laquelle les collèges femmes, confondus jusqu'à présent avec les écoles primaires et placés sous la surveillance d'un inspecteur des classes élémentaires, n'ont pas à être assimilés aux gymnases ou aux realschules. Et voilà, conclut tristement M. Nöldeke, le résultat de quatorze années de propagande ardente et active !

Toutefois, les professeurs prussiens ne se découragent pas ; soutenus par leurs collègues des autres États, persuadés que le gouvernement de l'empire ne voudra pas laisser à la France le privilège d'une organisation une et supérieure, convaincus enfin que la Prusse ne doit pas dans une aussi grave question se laisser dépasser par les gouvernements confédérés, ils ne doutent pas que l'État prussien ne soit nécessairement amené à reconnaître bientôt en principe les écoles supérieures publiques de filles, à les mettre sur le même rang que les établissements secondaires de garçons et à leur donner une organisation administrative et pédagogique appropriée à l'influence considérable qu'elles exercent sur la culture générale de la jeunesse allemande.

Et de fait on compte à Berlin deux écoles fondées et entretenues par

(1) En voir le récit détaillé dans une brochure de l'éminent directeur du collège de Leipzig le Dr Nöldeke : Von Weimar, bis, Berlin. — Berlin 1888.

l'État : les collèges Augusta et Elisabeth. Ce dernier, fondé en 1754 et qui porte depuis 1828 le nom de la reine Elisabeth, est le plus ancien de tous les établissements analogues tant royaux que commerciaux à Berlin, il ne compte pas moins de quatorze classes où sous l'heureuse et habile direction du très distingué Dr Waetzoldt, quatorze professeurs et maîtresses donnent l'enseignement à six cents élèves. Mais le gouvernement n'entretient en somme que quatre des cent instituts prussiens et il est temps que les belles promesses du ministre Gossler se réalisent.

Toutefois, cette persistance à réclamer la protection et la surveillance toujours étroite de l'État est bien faite pour nous étonner, nous Français, habitués à médire de la centralisation et de l'inspection officielle, de l'uniformité des programmes, de l'abus des réglementations. Il est vrai que nous serions bien fâchés si l'on nous prenait au mot, d'abord parce que nous en sommes presque tous restés à la conception naïve de l'État Providence et ensuite parce que nous sentons fort bien qu'en somme c'est l'État qui doit avoir la haute main sur l'instruction de la jeunesse pour sauvegarder l'unité nationale, comme sur le personnel enseignant pour lui donner une situation digne de la haute mission qui lui est confiée. Que les vœux des étrangers, qui réclament une organisation analogue à la nôtre, non point parce qu'ils en ignorent les quelques inconvénients, mais parce qu'ils en voient les précieux et multiples avantages, nous apprenant enfin à parler moins spirituellement peut-être, mais plus justement à coup sûr, de notre organisation scolaire.

En effet, la situation du personnel enseignant paraît peu enviable sous bien des rapports : il est surveillé par un fonctionnaire incompétent et traité presque partout, quant aux émoluments et aux retenues, comme celui des écoles primaires. Par contre, un professeur appartenant à un collège de jeunes filles vient-il à réclamer telle franchise ou exemption accordée aux instituteurs, on lui répond qu'il n'y a pas droit étant professeur de l'enseignement secondaire ! De plus, tant que ceux-ci ne seront pas officiellement assimilés aux maîtres des gymnases et des realschules, comment se distingueront-ils des coureurs de cachet, qui n'ont ni grades académiques ni considération, et quelle différence le public, qui juge toujours sur les apparences, pourra-t-il établir entre ces instituts où tant d'hommes

de valeur donnent un enseignement élevé, et les pensions privées auxquelles il faut attribuer l'abaissement intellectuel dans lequel la femme est tombée (1). C'est leur influence pourtant qui explique en grande partie la résistance des gouvernements. A peine les vœux du Congrès de Weimar étaient-ils formulés et parvenus à Berlin que ces « realschules » trouvaient un défenseur dans le Dr Hermes qui rédigeait un contre-mémoire. Nous y retrouvons accommodés à l'allemande tous les lieux communs qui se sont débités en France lors de la discussion de la loi C. Sée, et que rééditent à l'occasion certaines feuilles bien pensantes. Les collèges de filles vont détruire les affections domestiques si bien cultivées dans les pensions, enlever à la femme, sous prétexte d'instruction, son charme et ses grâces, l'émanciper, former de véritables viragos, etc., — on connaît la litanie, il est inutile de la détailler davantage. Il est cependait un trait qui mérite une mention particulière. « On ne doit pas », s'écrie le Dr Hermes, « mettre les jeunes « filles sur ce lit de Procuste d'un cours de dix années. » Le « lit de Procuste » est une trouvaille et qui sent trop son pédant berlinois !

Ce n'est pas seulement le soin très légitime d'ailleurs de leur dignité et de leur intérêt qui porte les professeurs allemands à réclamer depuis quatorze ans le titre de fonctionnaire d'État ; ils cèdent à des préoccupations plus élevées qu'ils n'expriment pas toujours, mais qu'on observe aisément. C'est qu'ils se font une idée très nette de la culture intellectuelle et morale à laquelle la personne a droit dans nos sociétés modernes et qu'il est à la fois juste et nécessaire de lui donner. Comment atteindre ce but si le même enseignement n'est pas distribué dans le même esprit et sous la même inspiration dans l'Allemagne entière, si l'État ne crée pas dans tous les centres importants des instituts appelés à la répandre, si un programme uniforme n'est pas adopté pour tout l'empire. En dépit des efforts si louables accompli par un « Verein » qui compte près de trois mille membres, malgré la récente publication d'un plan normal, l'uniformité des programmes est loin d'être réalisée. Dès lors, le travail est inégalement réparti : le Congrès de Weimar avait émis le vœu que le service du personnel fût réglé

(1) Kreyenberg, p. 27, et Noldeke, p. 11 et 64.

d'après celui des professeurs appartenant aux établissements de garçons sans pouvoir dépasser vingt-quatre heures pour les maîtres ordinaires et vingt heures pour les institutrices. L'initiative privée n'est pas à même d'établir une règle unique (1).

Le personnel présente la même diversité : il est recruté, dans chaque ville, selon le gré des administrations locales et dans la même maison il a les origines les plus diverses. Un seul collège comprendra des professeurs, des maîtres de realschules, des instituteurs, des institutrices, et d'un établissement à un autre, la proportion de chaque élément variera d'une façon très sensible. Bien plus, dans la même classe, le même enseignement, celui du français, sera partagé entre un professeur et une institutrice donnant chacun deux heures de cours par semaine. Ici les institutrices, conformément aux vœux du congrès de Weimar, n'enseignent que dans les classes élémentaires, là elles sont chargées de l'enseignement capital, celui du français, le plus important après le cours de religion, dans le cycle supérieur : ce dernier cas est toutefois exceptionnel. Enfin, si en moyenne on ne trouve pas entre les deux collèges un écart trop grand relativement à la répartition hebdomadaire des heures de cours, les différences notables qu'on peut relever sur ce point prouvent encore que les collèges n'ont pas reçu leur développement harmonieux et rationnel (2).

Si louable que soit l'œuvre accomplie par les villes et les états particuliers, si remarquables que soient les résultats obtenus, grâce au concours de tant de maîtres distingués et dévoués, il faudrait concentrer toutes les forces dispersées et donner, à cette organisation encore disparate, l'unité qui lui permettra seule de produire tous ses fruits. On le voit : quand les pédagogues allemands récla-

(1) Citons quelques exemples : A Halle, le directeur a 13 heures de services, à Leipzig 12, à Hanovre 9, à Berlin 15. — A Halle, certains professeurs ont jusqu'à 28 heures de classe, à Carlsruhe 26. — A Halle, nous trouvons des maîtresses qui doivent donner 22 heures de cours et dans des classes élevées; de même à Brunswick, où certaines institutrices ont jusqu'à 31 heures de services.

(2) Voici la répartition hebdomadaire de l'enseignement dans la première et la dernière classe de quelques instituts : A Leipzig, 33 heures et 18, à Hensbourg 30 et 19, à Halle 27 et 18, à Dresde 29 et 22, à Brunswick 29 et 21, à Carlsruhe 25 et 19, à Berlin 30 et 18, à Hanovre 40 et 39. Nous reviendrons plus loin, en examinant les programmes d'étude, sur la question de l'emploi du temps.

ment l'intervention et la protection de la Prusse, seule capable de donner une impulsion unique à tous les collèges de l'empire, ce n'est pas une satisfaction intéressée qu'ils recherchent, mais la cause même de l'enseignement féminin qu'ils défendent. Il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir ce qu'ils considèrent à bon droit comme la condition nécessaire du succès ou plutôt du progrès — car la prospérité des instituts allemands est dès maintenant assurée, — à savoir : 1° Le recrutement rationnel du personnel ; 2° la répartition régulière de l'enseignement ; 3° un plan d'études commun à toutes les classes de l'empire. Ces vues nous paraissent d'autant plus justes que nous les avons depuis longtemps réalisées et qu'en les défendant, nos voisins s'inspirent de notre œuvre.

III

LES COLLÈGES DE FILLES ET L'ŒUVRE DE L'UNITÉ ALLEMANDE.

A ces raisons pédagogiques déjà si concluantes s'en ajoutent d'autres d'un ordre différent mais non moins élevé : celles-ci expliquent mieux encore la constance avec laquelle on réclame des pouvoirs publics une organisation d'État, parce qu'elles résultent des principes mêmes qui sont comme l'âme de l'éducation en Allemagne. Il ne s'agit pas uniquement d'instruire : il faut avant tout fonder à jamais l'unité politique de l'empire, due aux hasards de la victoire, sur des bases que la fortune des armes ne pourra plus détruire, en dirigeant vers un but unique, l'amour et la glorification de la patrie allemande, toutes les aspirations et toutes les pensées de la jeunesse. Le jour où l'unité politique sera devenue l'expression de l'unité morale, — il n'y aura plus un état impérial constitué par des peuples divers, — il y aura définitivement une nation allemande. Les membres encore épars au lieu de présenter cette apparence de vie puisée dans les conceptions abstraites des hommes d'État, formeront un grand corps vivant et robuste parce qu'une âme l'animera et une seule âme.

Suffit-il pour atteindre cet idéal de s'occuper uniquement des garçons? Les professeurs allemands des collèges féminins ne le pen-

sent pas. Ils croient et, à très juste titre, ils répètent dans leurs publications comme dans leurs congrès que, pour n'avoir pas à remplir le devoir électoral et militaire, la femme n'en est pas moins appelée à exercer une influence capitale sur les destinées de la patrie. Ils sont unanimes à penser qu'il faut lui donner une culture égale à celle des garçons, animée du même esprit, dirigée vers un même but si l'on ne veut pas être arrêté dans la voie du progrès par ces différences de races, de religions, d'opinions auxquelle l'imagination féminine attribue facilement une importance considérable et qui pourraient créer à la fin des malentendus irréparables.

Ce que M. Kreyenberg reproche surtout aux écoles privées, c'est l'esprit français qui animait jusque dans ces derniers temps leur enseignement, tout mondain et superficiel : il y voit la cause de certains scandales qui auraient affligé le patriotisme allemand en 1870. Rappelons aussi avec le docteur Nöldeke que la fondation de plusieurs instituts pendant le Kulturkampf et la création de deux collèges d'État en Alsace prouvent quels services les écoles de filles peuvent rendre à la cause de l'unité allemande. Cette cause ne sera bien défendue et bien servie que dans des établissements organisés par l'État.

Dès maintenant, on s'efforce de provoquer cette réforme patriotique en saisissant dans les écoles de filles toutes les occasions de célébrer avec éclat des fêtes destinées à frapper le cœur et l'imagination des enfants. M. Lavisse montrait dernièrement comment les universités allemandes sont parvenues à créer « un esprit public qui a pénétré les intelligences les plus obscures, et comment elles élèvent la jeunesse dans le culte de la force allemande ». Ne croyons pas qu'on y élève uniquement des futurs soldats; on l'enseigne aussi aux jeunes filles, et, sur ce point capital si intéressant pour nous, il faut insister avec d'autant plus de force que nous avons là beaucoup à retenir et à imiter. On apprend au collège Élisabeth de Berlin, le 9 mars, la « terrible nouvelle » de la mort de l'Empereur. Immédiatement on fait une prière et on suspend les classes; le lendemain, on consacre une heure à l'éloge funèbre de l'Empereur, et, le 22 mars, on célèbre « la vie et les hauts faits » du fondateur de l'Empire. Les six cents élèves de l'établissement, le corps enseignant tout entier, prennent part à la fête commémorative.

A Leipzig, le 8 mai, jour anniversaire de la naissance du roi, le professeur Lorenz prononce un discours solennel. Après avoir caractérisé les rapports que le respect et l'amour doivent établir entre le prince et le peuple, il met en lumière les qualités saillantes du Saxon, l'activité, la modestie, la sobriété, et il termine par l'éloge du poète Gellert. Ensuite, les trois cent deux élèves des classes 1 à 5 entonnent l'hymne saxon. En septembre, on célèbre la fête de Sedan, et le professeur chargé du discours fait le récit de la guerre ; il termine en émettant le vœu que les pensées de revanche qui fermentent en France soient remplacées par une idée plus juste des vrais devoirs qui président à la vie des peuples !

Les plus hauts personnages n'hésitent pas à venir eux-mêmes assister aux fêtes patriotiques que célèbrent les écoles : S. A. R. la grande-duchesse de Bade se rend au collège de Carlsruhe pour remettre officiellement le « portrait de notre empereur dans sa 90e année ». Quelques jours après, nouvelle solennité littéraire et musicale en l'honneur de l'Empereur et de l'Impératrice Augusta : on ne manque pas d'y faire participer les quatre cent quatre-vingt-six élèves de l'établissement, parmi lesquelles se trouvent douze jeunes filles de l'Alsace-Lorraine.

Le 23 avril 1887, on célèbre au collège de Leipzig la fête du roi Albert, avec discours et chants ; le 23 mai, une grande séance de déclamation et de musique est donnée en l'honneur du poète national Uhland. Après l'exécution de la chapelle, musique de Klauwell par trois cent soixante-dix-huit élèves, le docteur Werry prononce l'éloge du poète et en caractérise le talent. Les jeunes filles récitent des pièces patriotiques ; la cérémonie se termine par un lied : « A la Patrie », chanté par trois cent deux exécutantes.

Le jour de la fête de Sedan, on décerne solennellement un prix extraordinaire aux deux meilleures élèves des trois classes supérieures, et, dans le discours d'usage, l'orateur retrace l'histoire de la ville de Leipzig en 1813. Il rattache à cette description le tableau des grands devoirs que la guerre peut encore imposer aux femmes, et montre par une série de beaux exemples comment elles peuvent, par le dévouement et la bienfaisance, adoucir les maux entraînés par la guerre. Terminons par le récit détaillé de la fête de Sedan au collège de Braunsweig, qui ne compte pas moins de cinq cent huit élèves :

« Le 1er septembre, notre institut a célébré, comme à l'ordinaire, ce « jour d'honneur patriotique. Le matin, dans l'école, ornée de lau- « riers et du buste impérial, on commence par le choral « Loue le « Seigneur » et par la lecture du psaume 76. Puis vient la récitation « du poème de Gesbel : « Cloches, résonnez maintenant de tour en « tour », suivie du chant « Patrie, repose-toi dans la main de Dieu ». Nous voici, comme on le voit, en pleine fête allemande ; voilà maintenant qui est encore bien typique : c'est un discours en trois actes prononcé par le professeur Fröhlich. — 1er Acte : l'orateur esquisse un tableau de l'ancien empire allemand. Intermède : récitation d'un poème de Gerok, exécution du chant « Des Rives du Rhin ». — 2e Acte : l'orateur fait l'historique de la guerre de 1870-1871. Intermède : deux chœurs, dont l'un intitulé : « L'Empereur est bon, ist ein guter Mann ». — 3e Acte : l'orateur énonce les devoirs que la constitution du nouvel empire impose aux femmes et aux jeunes filles, et la séance se termine par un chœur d'ensemble : « Salut à toi sous la couronne du vainqueur ».

L'après-midi est consacré à des exercices qui prouvent que nos voisins ne négligent pas l'éducation physique des jeunes filles, complètement négligée en France. Sous les yeux des mères de famille et des invitées, les élèves, après une série de chants graves et comiques, exécutent des rondes et des danses pyrrhiques. Ensuite s'engage entre la première et la seconde classe une partie de balle qui excite le plus vif intérêt. Après un combat opiniâtre, dans lequel les deux parties se distinguent par leur agilité, leur grâce et leur habileté à lancer et renvoyer la paume, c'est la seconde classe que remporte le prix, une gravure, laquelle ornera la salle d'étude, et représente Luther brûlant la bulle d'excommunication. A la nuit tombante, on tire un feu d'artifice, et les élèves s'amusent entre elles à danser. Avons-nous en France un seul lycée de jeunes filles où l'on pourrait organiser une partie de balle un jour de fête nationale ?

En lisant le récit de toutes ces fêtes patriotiques, nous songeons tristement à ce qui se passe chez nous et à l'étonnante indifférence avec laquelle nous considérons le spectacle édifiant que nous offre la pédagogie allemande. N'est-il pas temps, selon l'excellente remarque de M. Lavisse, de mettre nos écoles comme nos frontières

sur la défensive ? N'avons-nous pas, nous aussi, des anniversaires glorieux à célébrer, des sceptiques et des ennemis intérieurs à combattre, de grandes œuvres et de grandes idées à défendre solennellement ? N'avons-nous pas à achever, par l'éducation rationnelle de la femme, l'unité morale de la nation, et par conséquent à lui parler de la France moderne et de la patrie, à l'appeler à vivre par l'esprit et par le cœur dans l'ère nouvelle ouverte depuis la Révolution, à lui donner, enfin, « une flamme qui ne s'éteindra plus » ?

Sans doute aussi les professeurs et les maîtresses de nos lycées féminins n'ignorent pas leur devoir. « Le service public dans l'Université, a dit M. Lavisse, avec autant de force que de raison, requiert d'autres aptitudes que dans les administrations des postes et télégraphes et des contributions directes ou indirectes, qui n'ont pas charge d'âmes. » L'enseignement convaincu d'un bon maître, joint à la lecture d'ouvrages bien choisis, ne saurait nous dispenser pourtant de recourir dans certaines circonstances solennelles à d'autres moyens capables de frapper le cœur et l'imagination et de compléter l'œuvre commencée par le professeur. Il importe que l'enseignement des maîtres reçoive en certains jours une consécration spéciale, et que, là encore, la leçon des choses s'ajoute au cours théorique.

Voilà ce que nous avons complètement oublié jusqu'ici et ce que les Allemands se sont bien gardés de méconnaître. Lorsque, par exemple, la veille du 14 Juillet, une circulaire a fait connaître à nos élèves le congé du lendemnin, tout est dit et la fête nationale est célébrée !

On propose de tous côtés, pour combattre un prétendu surmenage (1), de rendre le travail plus facile et plus attrayant, de favoriser les jeux scolaires; l'occasion n'est-elle pas bonne pour réaliser dans une juste mesure des vœux en partie légitimes ? Pourquoi ne pas instituer, à l'exemple de l'Allemagne, des fêtes *scolaires* (2) où se

(1) Nous examinerons la question en comparant les programmes allemands et français.

(2) Nous soulignons à dessein cette épithète : il ne s'agirait pas du tout, dans notre pensée, d'organiser des fêtes d'apparat, avec discours *ad hoc*, concours des autorités *rehaussant de leur présence l'éclat*, etc., enfin compte rendu dithyrambique dans la gazette locale. Le *statu quo* serait mille fois

mêleraient les chants, les récitations, les jeux, et ou, en présence des parents et du corps enseignant, serait prononcée une allocution familière ?

Le 8 mai, jour mémorable où fut levé le siège d'Orléans, pourrait, par exemple, être consacré à la fête de Jeanne d'Arc : cette martyre de la patrie est une femme, une jeune fille, et on n'a pas encore jugé à propos en France de rappeler solennellement une fois par an aux jeunes filles françaises la mémoire de celle qui a vécu et qui est morte pour fonder l'unité française ! On célèbre, il est vrai, dans nos écoles la Sainte-Catherine, il est permis de trouver la compensation insuffisante. Une seconde fête donnée le 13 juillet préparerait nos élèves à la célébration du grand anniversaire du lendemain, auquel on les mettrait ainsi à même de prendre un intérêt éclairé et sincère. Il y aurait là un grand écueil à éviter : il serait ridicule et coupable d'introduire ici la politique et de transformer en une œuvre de parti une fête patriotique. Enfin, pourquoi ne pas consacrer, au moment des vacances de fin d'année, un souvenir commémoratif, à la promulgation de cette loi du 21 décembre 1880, instituant le nouvel enseignement destiné, lui aussi, dans la pensée du législateur français comme dans celle des pédagogues allemands, à faire cesser une dualité intellectuelle, cause de si nombreux malheurs, et à compléter l'unité politique, œuvre de la Révolution, en faisant communier toutes les âmes françaises dans la même foi libérale et patriotique ?

Les conséquences de cette innovation pourraient, à notre sens, être fort heureuses. Ces fêtes, qui ne seraient en aucune manière des manifestations, auraient une tout autre influence que l'unique cérémonie, solennelle, art,ficielle et froide, célébrée actuellement dans nos lycées — la distribution des prix.

D'abord, point de privilégiés : la cérémonie n'est pas réservée aux

préférable à des manifestations bruyantes qui nuiraient aux études et au succès de nos collèges, auxquels le calme, le silence et le travail conviennent mieux que toutes choses. Il s'agirait uniquement de fêtes, réservées aux maîtresses et aux mères, qui ne devraient avoir au dehors aucun écho et dont le programme serait réglé avec le plus grand soin. D'ailleurs, la question, que nous nous bornons à indiquer ici parce qu'elle nous paraît fort importante, demande à être mûrement étudiée : n'oublions pas, en effet, qu'en tout ce qui concerne les lycées et collèges de jeunes filles il faut, si l'on veut faire œuvre durable, procéder avec tact, prudence et lenteur.

heureux lauréats, toute l'école y prend part, partant point de ravilités, de tristesses et de regrets. Ensuite les parents ne sont pas relégués au loin à une distanee respectueuse du corps enseignant et réduits à l'immobilité. Les mères de famille s'entretiennent avec la directrice, causent avec la maîtresse, leur collaboratrice dans l'œuvre de l'éducation, et, en se connaissant mieux, on s'estime, on s'apprécie davantage. Que de suffrages favorables et dès lors que d'élèves nouvelles pourraient conquérir en un pareil jour une habile directrice ! A la voir ainsi entourée des sympathies respectueuses de leur mère, les jeunes filles ne prendraient-elles pas de leur côté une leçon de discipline morale qui aurait son prix? Ne se sentiraient-elles pas aussi attachées par de nouveaux liens au collège, où en sachant parfois mêler le plaisant au sévère, on rendrait la maison plus aimable et, par conséquent, l'étude plus facile et plus profitable? On aurait là encore une excellente occasion de donner aux jeux : la paume, la balle, les exercices, une consécration particulière en établissant des joutes entre deux ou trois classes. Il faudrait s'y préparer *toute l'année*, et nous ne verrions plus la plupart des élèves user et abuser des prétextes les plus ingénieux pour fuir la gymnastique, cette classe ajoutée à tant d'autres, la récréation et même les promenades.

Enfin, en célébrant avec une joie pieuse et reconnaissante tantôt l'héroïne française, tantôt l'œuvre juste et bienfaisante de 1789, tautôt la promulgation de la loi qui a fondé l'enseignement secondaire, les jeunes filles apprendront à connaître, à aimer, à respecter davantage tout ce que leurs parents aiment et respectent, ces fêtes compléteront par l'appel à l'imagination et au cœur l'enseignement méthodique de la classe. Le professeur s'adresse à quelques élèves, et il enseigne : il suffira ici de parler avec une familiarité sobre, mais sincère et convaincue pour provoquer chez ce nombreux auditoire une émotion bien autrement forte et salutaire. L'approbation des familles, le spectacle du corps enseignant réuni dans une même pensée, donneraient une autorité singulière aux idées exprimées dans la classe et consacrées ainsi dans la pratique.

Les familles, que nous tenons trop à l'écart, et qui sont à peine reçues chez nous une fois par an, peuvent nous offrir ici une précieuse collaboration; en même temps, elles nous verront à l'œuvre et nous

gagnerons beaucoup. Ni la critique ni la discorde ne sont à craindre; quand il s'agit de la patrie, tous les Français sont d'accord. Le danger n'est pas de parler, mais de se taire, de ne pas préparer suffisamment la femme aux futurs et peut-être douloureux devoirs qui lui incomberont en négligeant d'exercer par d'heureuses cérémonies une influence indispensable sur son imagination et son cœur. Ne confondons pas la réserve, qui est nécessaire, avec la timidité qui serait périlleuse. Les théories abstraites et générales sont nécessaires, mais insuffisantes dans l'éducation féminine. Enfin le culte de la patrie est une religion qui ne doit pas compter d'infidèles, et il n'y a pas de religion sans rites, sans cérémonies, surtout pour les femmes. Si nous craignons de les instituer, nous pourrions bien, un jour, avoir à regretter amèrement notre silence et nos craintes excessives.

M. Lavisse a été, lui aussi, édifié par la lecture des discours prononcés à la fête de Sedan, et nous n'avons pour conclure qu'à citer l'éminent professeur : « J'ai pensé souvent, dit-il, à la lecture des « paroles prononcées en d'autres pays (la fête de Sedan a produit « toute une littérature oratoire) qu'une certaine timidité, une fausse « pudeur et le respect humain qui nous retiennent de dire certaines « paroles sont des faiblesses dangereuses. Ne procédons pas... par « prétérition. Nous n'avons pas le droit de sous-entendre l'essen- « tiel. »

(*A suivre.*) EUGÈNE BLUM.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES LYCÉES ET COLLÈGES

COLLÈGE D'ANNECY.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA COMMISSION DES HOSPICES CIVILS D'ANNECI.

Séance du 14 Germinal an 7 de la République Française.

DURANT les longues années du règne de l'ignorance et du despotisme, parurent de temps à autre des hommes supérieurs aux connoissances ordinaires de leurs siécles, qui, comme des météores lumineux, jetterent quelques éclats de lumière au milieu des ténebres qui couvroient l'Europe. La Savoye, quoiqu'asservie, comme le restant des Gaules, sous un gouvernement Gothique et Féodal, eût le bonheur de compter parmi ses habitants quelques-uns de ces Sages qui, amis de l'humanité, sentirent qu'elle ne pouvoit se régénérer, et sortir de cet état de stupeur, que par le secours des sciences et des arts.

Outre les Vaugelas, les Challes, les St. Réal, les Lamartiniére, bienfaiteurs de la littérature française, dont les noms ne sont pas oubliés dans la République des Lettres; les Dulcis, les Bertholet et autres qui honorent aujourd'hui notre patrie, le Mont-Blanc se glorifie d'avoir vu naître quantité d'autres Savants, dont les vues philantropiques s'étoient fixées principalement sur le pays qui leur donna le jour.

La Commune d'Anneci a vu sortir de son sein quelques-uns de ces Hommes marquants, entre lesquels elle compte Jean Alarmet, qui de simple berger devint Cardinal, sous le nom de Cardinal de Brogny, qui ensuite Evêque d'Ostie, présida l'Eglise Romaine, et

qui au milieu des orages religieux qui fatiguèrent l'Europe pendant trente ans, sur la fin du quatorziéme siécle et dans le commencement du quinziéme, parvint par sa sagesse à mettre fin aux divers schismes qui en furent la cause : Elle compte Eustache Chapuis, Conseiller de l'Empereur Charles-Quint, Membre du Conseil aulique, et son Ambassadeur en Angleterre ; après eux vinrent beaucoup d'autres moins renommés, et dont le mérite disparoit au seul nom du celèbre Bertholet, Membre de l'Institut National, qui par ses qualités morales et intellectuelles concourt aujourd'hui à donner à la France cette supériorité et cet éclat qui l'éleve audessus des autres Nations.

C'est au Cardinal de Brogny et à Eustache Chapuis que la Commune d'Anneci doit les principaux établissements d'instruction publique dont elle jouissoit à l'époque de la Révolution.

Par son Codicile du 23 Juin 1424, le Cardinal de Brogny érigea son palais d'Avignon en Collége de pauvres étudiants de droit civil et canonique, lequel il voulut être appellé à perpétuité, le Collége d'Anneci. Il fixa le nombre des Collégiés à 24, dont les 8 premiers du Diocèse de Genève, entre lesquels ceux de la Chatellainie d'Anneci, son pays natal, sont privilégiés ; 8 du Duché de Savoye et huit des Provinces de Vienne et d'Arles : donne à ce Collége sa bibliothèque, ainsi que tous ses biens et avoirs, existants tant en biens-fonds, créances qu'autres droits, évalués en 1646 à quarante cinq mille quatre vingts écus. Ce Collége fut soumis à des statuts dont la sagesse assura la durée. Aussi, quoiqu'il ait essuyé quelques changements que nécessitèrent les circonstances et la perte de partie de ses revenus, il s'est soutenu intact jusqu'à l'époque de la révolution.

Eustache Chapuis en 1550 fonde les Colléges d'Anneci et de Louvain, et par les Statuts qui assurent leur établissement, il les unit tellement ensemble par une dépendance réciproque, qu'ils paroissent n'en faire qu'un. Le Président et les Proviseurs du Collége de Louvain ne peuvent rien faire que d'une manière subordonnée à l'Administration Chapuisienne du Collége d'Anneci ; celle-ci de son côté doit soumettre toutes ses opérations et ses comptes aux Proviseurs de Louvain : les deux Colléges doivent se porter secours et assistance mutuellement en cas de besoin, et comme l'intention de

ce Fondateur tend principalement à l'instruction de la jeunesse dans la Ville d'Anneci, il commence par laisser au Collége de ladite Ville la somme de 2500 écus couronnés, outre 3200 écus susdits, qu'il avoit déjà compté de son vivant pour la dotation de cet établissement destiné, suivant le langage du Fondateur, à faire fleurir les Belles-lettres et la Philosophie, et institue ses héritiers universels les Boursiers du Collége à Louvain.

Le Collége d'Anneci devoit fournir l'enseignement public dirigé par les Régents et Lecteurs dudit Collége, nourrir et entretenir 13 pauvres écoliers : ce nombre fut réduit à 6 dans un congrès du 24 Novembre 1567, par lequel congrès il fut arrêté que le Président du Collége de Louvain fourniroit annuellement la somme de 54 écus d'or pistolets, outre les autres fonds déjà fournis, soit à raison de 9 écus par chaque Boursier, dont deux seroient de la Ville d'Anneci, et à défaut de ceux-ci, de ceux de son ressort, et les autres du reste de la Savoye : c'est de là, d'où comme une pépiniére devoient être tirés et choisis les Boursiers appellés au Collége de Louvain, qui tous devoient être Savoisiens, entre lesquels devoient être préférés ceux de la Ville d'Anneci, tous lesquels devoient avoir étudié pendant le cours d'une année audit Collége d'Anneci, et être choisis par les Administrateurs d'Anneci, suivant le mode prescrit par les Statuts.

Le nombre des Boursiers du Collége de Louvain fut fixé par le Fondateur au nombre de huit ; tel étoit le nombre qu'il y en avoit à son décès, et ses dispositions étoient telles qu'après le laps de huit à dix ans on put en augmenter le nombre jusqu'à douze, et ensuite après un pareil intervalle venir jusqu'à 24, en économisant les revenus pour en faire des fonds, de telle maniére cependant que si les revenus venoient à dépasser la somme de huit mille florins, il vouloit alors que la cinquiéme portion de l'excédant fut envoyée à Anneci pour l'usage du Collége et des Ecoles qu'il y avoit fondés.

Ensuite de ces dispositions viennent deux clauses intéressantes et remarquables : la premiére, si le Collége de Louvain venoit à manquer, soit à être inutile dans ladite Ville, alors du consentement commun des Administrateurs du Collége de Louvain et de ceux du Collége d'Anneci, et après avoir appellé et consulté ceux qui auroient étudié audit Collége de Louvain, et qui se trouveroient

pour lors dans la Ville d'Anneci, on le pourroit transférer près d'une autre Université. La seconde, que si l'un de ces deux Colléges venoit à être détruit, ou à recevoir quelque grand échec, l'autre vienne à son secours, comme au secours d'un frère, et comme si ses biens étoient communs à tous deux.

Le Collége d'Anneci vit ensuite accroitre ses fonds par les dispositions bienfaisantes de Juste Guerin, qui par deux actes, l'un du 14 Décembre 1644, et l'autre du 6 Août 1645, donna vingt-trois-mille deux-cents florins pour l'établissement de trois Professeurs, et ensuite par la Donation de Charles-Emanuel Pernet du 2 May 1668, qui donna le Grangéage de Preveret et deux Marais à Epagny, pour l'établissement d'un Professeur de controverse, pour lequel Etïenne Exertier legua encore 900 florins, par son Testament du 11 Novembre même année.

Les fonds et établissements du Collége d'Anneci furent ensuite confiés à des Réligieux Barnabites, qui étoient tenus de poser compte des revenus entre les mains des Administrateurs dudit Collége, et de satisfaire à toutes les conditions prescrites par les Statuts.

Outre ces divers établissements, la Commune d'Anneci possédoit encore un Séminaire, soit Collége fondé par Jean d'Arenthon d'Alex Evêque de Genève, et enrichi par divers Bienfaiteurs successifs. Cet établissement, dont les fonds et revenus étoient connus sous le nom de Bourse des Pauvres Clercs , étoit confié à des Lazaristes, et étoit destiné à l'entretien et nourriture de quatre Professeurs et quantité d'Eleves, qui de préférence devoient être choisis en grand nombre en ladite Ville d'Anneci.

Anne Clémence de Genève établit un autre Collége, où elle assura la nourriture et l'entretien de six Boursiers à la charge de l'Hopital dit de Notre Dame de ladite Ville : et ce Collége s'accrut encore par la fondation Chardon, qui y plaça encore quatre autres Boursiers.

Charlotte-Louise Favre, Veuve Jacquemet fonda l'établissement d'un Institut de lecture et d'écriture dans la même Ville.

Jean-Pierre Biord, Evêque de Genève, fonda un autre établissement dans la même Ville, sous le nom de Bourse de pauvres Écoliers, pareillement destiné à faciliter l'instruction publique, en

fournissant aux jeunes gens peu fortunés, le moyen de s'entretenir pendant le cours de leurs études : elle devoit aussi servir à nourrir et entretenir un certain nombre de Boursiers. Cet établissement, quoique récent, comptoit déjà un grand nombre de Bienfaiteurs, et fournissoit aux jeunes gens d'Anneci et des environs des secours assez considérables.

Ces divers établissements, tous en vigueur à l'époque de la réunion du Mont-Blanc à la République Française, fournissoient à la Commune d'Anneci des moyens de prospérité différents et tous également importants. Outre qu'elle voyoit dans son sein plus d'une pépinière qui réunissoient dans le Collége Chapuisien près de quatre à cinq cents étudiants, qui de là passoient en partie dans les diverses Universités de France, d'Italie et du Brabant, pour s'y appliquer à l'étude des sciences ; et qui devenaient ensuite, par le moyen de leurs travaux, des hommes instruits, amis de la Philosophie, des sciences et des arts, et dont les talents et les découvertes enrichissoient le monde littéraire. Outre l'instruction qu'y trouvoient les jeunes gens, tant de son arrondissement que des environs, c'étoit encore là une ressource considérable pour la consommation des commestibles, et pour l'accroissement des arts.

Si l'instruction est le premier bien de l'homme social, si elle est la premiére source du bien-être politique, si elle est indispensable pour le maintien de la liberté, et si elle seule peut assurer le perfectionnement de l'espèce humaine, en la conduisant à la raison et au bonheur, les moyens de l'obtenir sont la propriété, la plus précieuse et la principale richesse de ceux qui les possedent.

La Constitution de l'an III a consacré ce principe : et si les assemblées législatives qui se sont succédées ont reconnu l'importance et la nécessité de l'instruction publique, et l'ont regardée comme une dette sacrée de l'état envers les Citoyens, l'on doit, d'après ces mêmes principes, conserver à chaque Commune, qui possede des avantages de cette nature, le droit de les utiliser et d'en jouir conformément aux vues des Fondateurs, et d'en faire jouir les Boursiers de la maniére dictée par leurs bienfaiteurs, dont les volontés doivent être scrupuleusement respectées, et ne recevoir de modifications ou de changements que ceux qu'exigent indispensablement les principes de notre régénération politique.

Ces fonds sont une propriété appartenante à tous ceux pour l'avantage desquels ils ont été laissés et donnés. Ils sont la propriété de la Commune d'Anneci, ainsi que celle des jeunes Citoyens des diverses Communes appellées par les titres institutifs des fondations : la propriété est un droit inviolable et consacré pareillement comme telle par notre Charte Constitutionnelle. Le Corps Législatif l'a reconnu d'une maniére solemnelle dans le dispositif de la Loi du 25 Messidor an V, qui en rendant aux Boursiers et Colléges les fonds et revenus destinés à l'instruction publique, en confie l'admitration aux Commissions des Hospices des diverses Communes où se trouvent placés des établissement en nature.

Sous les auspices de cette Loi bienfaisante, la Commune d'Anneci avoit droit d'attendre le rétablissement de l'instruction publique dans son enceinte, et des moyens de perfectionnement dans les sciences et les arts pour les élèves qui auroient travaillé dans ses écoles ; en les faisant passer aux écoles centrales et autres supérieures de la République, à l'aide des revenus ci-devant rappellés, dont la remise ou le remboursement devoient être effectués en exécution de cette Loi.

La Commission des Hospices civils de la même Commune a eu par là même une tâche bien intéressante à remplir : elle a dû s'occuper de la recherche et du recouvrement de ces fonds, ainsi que des titres rélatifs à ces divers établissements, et qui en déterminoient la nature et la destination. Elle a dû en même temps s'occuper du soin d'organiser l'instruction publique en rétablissant les Colléges et en rappellant les Boursiers proportionnellement aux revenus qui se sont trouvés disponibles. Elle a dû sur-tout s'occuper à rétablir d'abord le Collége d'Anneci, qui est la pépiniére et le foyer de lumiéres où doivent se former les élèves destinés à jouir des avantages qu'offrent les autres établissements, et où doivent être puisées les connoissances élémentaires servant au développement des sciences et des arts.

Lorsqu'elle a eu à sa disposition ce qui restoit des fonds et créances provenant de ces diverses fondations, qui lui a été remis par l'Agence des Domaines, elle s'est empressée de remplir cette premiére partie de ses devoirs. Elle a employé les revenus disponibles, arrivant à la somme d'environ 12000 ll. à établir des écoles

et un pensionnat, et les a organisés pour être mis provisoirement en exercice, de la maniére consignée dans son Arrêté du 13 Fructidor an VI, approuvé par l'Administration Municipale le 27 même Mois, et ensuite par l'Administration centrale du Département le 21 Frimaire dernier, ainsi que conste de sa Lettre du 27 même Mois, sans cesser de s'occuper des moyens de recouvrement des autres Créances et Biens-fonds en dépendants, aliénés par la République.

Cet établissement est déjà en pleine activité, et présente aux péres de famille et aux bons citoyens la douce consolation de voir leurs enfants sortir d'une oisiveté désastreuse, pour s'occuper à l'étude des sciences et de la vérité; et si la Commission a cru devoir, sous la surveillance des Corps Administratifs, utiliser d'une maniére provisoire les revenus qui lui étoient confiés, et qui ne devoient pas rester inutiles, elle n'étoit pas moins empressée de soumettre ses travaux à l'approbation du Ministre de l'intérieur; elle l'eût fait dès longtemps, si elle eût pu obtenir un Extrait dudit Arrêté approbatif de l'Administration du Département, compris dans l'incendie qui a dévoré tous les titres qui étoient dans les Bureaux de cette Administration, ainsi que résulte de ladite Lettre du 27 Frimaire dernier, lequel arrêté ladite Administration Centrale a tardé de rétablir dans ses registres par le motif qu'il avoit été présenté un projet de résolution sur l'organisation définitive d'instruction publique au conseil des cinq cents, par Bonnaire du Cher, dans la séance du 23 Brumaire dernier ; ainsi qu'elle l'annonce dans sa lettre du 18 Pluviose dernier.

Dans ce plan d'instruction la Commission s'est occupée sur-tout, à inspirer à la jeunesse l'amour de la Patrie et de la Liberté, à graver dans le cœur des élèves les principes de la philantropie, les sentiments de l'amour de l'ordre et les caractères de la vérité. En formant des artistes, des négociants, des littérateurs; son premier soin a été de faire des bons Citoyens.

Elle ne s'arrête pas là, la Commission suit la trace des dispositions des augustes Bienfaiteurs de ses Concitoyens, elle cherche à y découvrir la conduite qu'elle doit tenir dans l'emploi des autres fonds, soit établissements qui lui sont confiés.

Déjà elle a senti que tous les revenus des établissements fixés

dans Anneci doivent être employés à l'agrandissement progressif dud. Collége, et à y entretenir, à fur et mesure du recouvrement qu'elle feroit des fonds, le nombre des Boursiers appellés par les divers Fondateurs. Elle a aussi senti que les sciences n'étoient pas le moyen le plus prompt à rappeller le bien-être et à la prospérité dans un état, que le plus grand nombre n'est pas fait pour les sciences, et que les arts ne sont pas moins utiles, puisqu'en détruisant l'oisiveté ils amenent infailliblement avec eux l'aisance et tous les agréments que promet l'état social dans un Empire civilisé, commerçant et agricole. Eustache Chapuis l'a dit lui-même dans une lettre adressée aux Syndics d'Anneci, le 5 Mars 1554, dans laquelle il annonçoit son intention d'y établir une manufacture de futaine pour laquelle il avanceroit mille écus. Mais les opérations annoncées dans la fin dudit plan d'instruction attendent le recouvrement des fonds et des circonstances plus favorables au commerce.

L'objet le plus important, et qui ne peut être ajourné, qui tient, comme on l'a dit plus haut, par un enchaînement immédiat et indissoluble aud. Collége d'Anneci, c'est l'emploi des revenus du Collége dud. Anneci situé à Louvain, disposé de telle maniére que les élèves du Collége d'Anneci, qui auront montré le plus d'imagination et plus d'amour pour les sciences, ou des génies supérieurs joints à une moralité et à un civisme estimables, sortant de ces écoles élémentaires, puissent se rendre auprès des écoles supérieures pour s'y perfectionner dans les hautes sciences, et se rendre par leurs connoissances et leurs travaux utiles à la grande famille et à l'humanité entiére.

Louvain n'a plus d'Université, il n'y a point d'Ecole centrale, le cas prévu par Eustache Chapuis est arrivé, le Collége de Louvain y devient inutile; pour suivre la volonté du Fondateur, il doit être transféré près d'une autre Ecole supérieure. La Commission des Hospices d'Anneci a écrit à ce sujet à la Commission des hospices et à l'Administration Municipale de Louvain, et n'en recevant point de réponse a délibéré, de concert avec l'Administration Municipale de la Commune, dans la Séance du 16 Germinal dernier, où se sont trouvés les Citoyens Richard, Recordon, Garbillon, tous Elèves du Collége de Louvain, sur les mesures à prendre sur

cet objet important; dans cette Délibération ont été consultés les Citoyens éclairés, amis des sciences et des arts, et le vœu unanime a été que ce Collége fût transféré à Paris, s'il étoit possible; que le Ministre de l'intérieur fût prié de donner son approbation à cette translation, au besoin après avoir eu l'avis de la Commission des hospices de Louvain, et d'interposer son autorité pour la faire effectuer, et en même temps que le Ministre des Finances seroit invité de donner les ordres nécessaires pour la remise des fonds dudit Collége d'Anneci à Louvain, à la disposition de ladite Commission d'Anneci, pour être employés à l'établissement et translation dudit Collège, soit à l'entretien des Boursiers appellés par le Fondateur à Paris, laquelle remise seroit faite, en même temps que du surplus des titres rélatifs audit Collége, soit par l'Agence du Domaine de l'Arrondissement de Louvain, en exécution de ladite Loi du 25 Messidor an V, si elle en est encore nantie, soit par ladite Commission des hospices de Louvain, si elle en avait réclamé et obtenu l'administration, ce que l'on n'a pas lieu de croire, puisqu'elle est restée à cet égard dans le plus profond silence envers la Commission d'Anneci; celle-ci se réservant de démander des créances ou autres biens en remplacement, au cas qu'il y en eût quelques-uns d'aliénés par la République.

La Commission n'a pas à craindre que le projet de résolution présenté par le Représentant Bonnaire du Cher au Conseil des 500, soit un motif qui puisse produire un ajournement à l'approbation du plan d'organisation dudit Collége d'Anneci, et d'un Pensionnat pour les Boursiers : un projet de résolution, l'opinion d'un Législateur émise dans un Conseil, ne peut en aucun cas autoriser la suspension de l'exécution, non plus que de l'effet d'une Loi quelconque; mais ici ce seroit même sortir des vues de l'Opinant, et aller contre ses intentions, que de chercher, dans le projet qu'il présente, le prétexte d'ajourner les moyens d'instruction publique : ce Représentant ne s'en est occupé, que parce qu'il en a senti le besoin et l'urgence, et il a cherché dans les ressources publiques de l'Etat, ce qu'il ne trouvoit pas dans les moyens particuliers aux diverses Communes de la République.

Les Collèges de Paris ont été rétablis ainsi que divers autres, celui d'Anneci doit l'être par les mêmes motifs, et l'on pourrait

même dire que ces motifs deviennent plus puissants à raison de ce qu'on se trouve plus éloigné du centre des lumiéres et des connoissances.

Le mode qui pourroit être adopté d'organisation générale d'instruction publique, sera bilancé sur les revenus publics de l'Etat, ou assis sur les fonds soit recettes particulières de chaque arrondissement : dans le premier cas l'opération générale ne peut tendre à priver une Commune, un Arrondissement particulier d'une propriété, d'un revenu qui lui appartient; ce principe est consacré par toutes les Loix existantes sur les propriétés communales, et sur les diverses contributions; chaque Commune, chaque localité conserve ses biens communs.

Au second cas, la Commune et l'Arrondissement d'Anneci auroit un revenu disponible pour exécuter dans son sein le plan qui seroit adopté par le Corps législatif, et l'on ne rencontrerait là que le moyen d'être moins surchargé dans les dépenses à faire pour en assurer l'exécution : rien donc de ce côté ne peut faire obstacle à l'approbation de cet établissement.

Ce sera bien moins l'incertitude sur le choix du genre d'instruction; car il est déjà incontestable d'après l'organisation des écoles centrales et l'état politique de la Commune d'Anneci, qu'elle ne doit s'occuper que de posséder des écoles élémentaires, pour y préparer les Elèves à acquérir de plus vastes connoissances dans les écoles supérieures, lorsque leurs talens et leurs moyens de dépense les détermineront à courir cette carrière. Cette Commune sent assès que le développement à donner à cet établissement doit se restreindre à la ligne où commencent les écoles centrales et polythecniques, et au point où le jeune Citoyen aura acquis assès de connoissances pour s'addonner au commerce ou à l'industrie, et même pour servir utilement l'Etat dans les fonctions publiques, civiles et militaires : ainsi quel que soit le plan d'instruction publique qui pourra être adopté par le Corps législatif, il ne peut guère s'écarter de cette ligne, et la Commission persuadée qu'un plan préparé et discuté par ses Législateurs sera toujours préférable à celui qu'elle n'a choisi que d'après ses foibles lumiéres, n'hésitera pas de préférer le mode d'instruction qui aura décrété par une Loi, quoique même l'on n'y auroit pas soumis les écoles particuliéres ni celles

entretenues aux fraix des Communes; et jusqu'alors rien ne peu empêcher que l'on ne suive le plan qu'elle présente, sous les changements qu'il plaira au Ministre de l'intérieur d'y apporter.

La Commission des hospices civils de la Commune d'Anneci considérant que les faits et les moyens développés dans le rapport qui vient de lui être présenté par l'un de ses Membres, sont établis sur les titres des fondations dont l'emploi lui a été confié, et par les autres pièces énoncées audit rapport.

Considérant que les mesures qui y sont présentées sont conformes aux vues des Bienfaiteurs de la Commune d'Anneci et aux droits des Boursiers appellés par lesdites fondations, et qu'elles doivent être réalisées en exécution de la Loi du 25 Messidor an V, en tant qu'elles seront approuvées par le Ministre de l'intérieur.

Considérant que la partie de ces mesures qui est rélative au Collége d'Anneci a dû précéder dans l'exécution celles rélatives au Collège de Louvain.

Considérant que le plan d'organisation dud. Collége est déjà approuvé par les Corps Administratifs, et même provisoirement exécuté.

Considérant que la partie qui est rélative au Collége d'Anneci à Louvain paroit ne pas être du ressort de l'Administration centrale du département du Mont-Blanc, et que ladite Commission ne peut utilement correspondre avec les Autorités administratives de Louvain, rélativement à ce Collége, que sous l'approbation et par l'intermédiaire du Ministre de l'intérieur.

Considérant que l'établissement du Collége d'Anneci à Avignon n'étant destiné que pour un tiers aux boursiers d'Anneci, et les deux autres tiers, l'un pour des Boursiers du Duché de Savoye, et l'autre pour ceux de Vienne et d'Arles, il n'est pas subordonné, d'une manière exclusive à la surveillance de la Commission d'Anneci, et que les mesures à prendre pour son rétablissement, et pour le rendre utile aux divers Elèves en faveur desquels il est établi, doivent être concertées avec les administrations des diverses communes ou arrondissements qui y ont part, sous l'approbation du même Ministre.

Considérant cependant qu'elle a droit et intérêt de prendre soin que les fonds et revenus destinés à l'entretien de ces divers établis-

sements soient conservés, pour être employés suivant les vues des Fondateurs et le droit des Boursiers; et conformément aux dispositions de la loi précitée du 25 Messidor an V, arrête ce qui suit :

1° Le plan d'organisation du Collège d'Anneci et d'un Pensionnat y annexé pour les Boursiers, adopté par la commission par son Arrêté du 13 Fructidor an VI, sera transmis au Ministre de l'intérieur avec les Arrêtés et Piéces qui justifient qu'il a été approuvé par les Autorités Administratives, afin qu'il veuille y donner son approbation, sous les modifications qu'il verra convenables.

2° L'Administration Municipale de la Commune sera invitée de donner son avis sur la nécessité dudit Collége d'Anneci, sur son état actuel, et sur les avantages que la commune ressent déjà de cet établissement, et des moyens d'instruction qu'il fournit, et de se joindre à la Commission, pour solliciter auprès dudit Ministre l'approbation de cet établissement.

3° Que le Ministre de l'intérieur sera invité de donner les ordres nécessaires pour assurer la translation du Collége d'Anneci établi à Louvain, dans la commune de Paris, ou autoriser ladite Commission des hospices d'Anneci à disposer des revenus dudit Collége, en les employant à entretenir, auprès des Écoles supérieures à Paris, les Elèves dudit Collége d'Anneci qui y sont appellés par les dispositions dudit Eustache Chapuis.

4° Que le présent Arrêté, ainsi que le Rapport qui le précéde, sera pareillement transmis au Ministre des Finances, avec invitation d'ordonner la suspension de la vente ou recette des biens et créances dépendants dudit Collége d'Anneci à Louvain, ou au cas qu'il y en ait déjà eu d'aliénés, d'en ordonner le remplacement, conformément aux dispositions de la loi précitée du 25 Messidor an V, pour être mis à la disposition de ladite Commission d'Anneci, aux fins et usages qui seront déterminés par le Ministre de l'intérieur, à quelles fins sera joint au présent l'état des biens-fonds, créances et revenus dudit Collège.

5° Les Commissions des hospices civils des Communes de Vienne et d'Arles seront invitées de concourir avec celle d'Anneci, et celle de Chamberi aux moyens à prendre pour rétablir le Collége d'Anneci à Avignon, ou pour en obtenir la translation à Paris, si elles le jugent plus convenable, pour en faire jouir les Boursiers, qui

seront respectivement nommés au nombre déterminé, et suivant les intentions du Cardinal de Brogny, consignées dans son susdit Codicille, le tout aussi sous l'autorisation dudis Ministre de l'intérieur, ladite Commission observant qu'une réunion desdits deux Colléges pour n'en faire qu'un, où seroient respectés les droits des divers Boursiers à raison des fonds disponibles de chaque côté, seroit un moyen d'économie, qui assureroit plus d'avantages en entretenant un plus grand nombre d'élèves, et le présent leur sera transmis avec extraits des piéces qui y sont énoncées rélatives audit Collége d'Anneci à Avignon.

6° Extrait du présent sera à ces fins transmis à l'Administration Municipale de la Commune.

7° Ladite Commission se réservant de faire toutes les diligences nécessaires pour obtenir le recouvrement des divers bâtiments, fonds et revenus affectés à ces différents Colléges suivant le mode prescrit par les Loix.

Signé à l'original A. Garbillon *Président*, Coppier, Lachenal et Saillet *Commissaires.*

Contresigné Dompmartin *Secrétaire.*

(*A suivre.*)

PRÉPARATION AUX EXAMENS

SUJETS DE DEVOIRS.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES JEUNES FILLES (sciences).

Physique.

I. — Théorie du levier. — Ses principales applications.
II. — Pendule. — Lois expérimentales. — Applications.
III. — Principe de Pascal et ses conséquences.

Chimie.

I. — Notions sur les équivalents et les poids atomiques.
II. — L'air. — Les gaz qui le composent.
III. — Composés oxygénés de l'azote.

Histoire naturelle.

I. — Glandes annexes du tube digestif et leurs fonctions.
II. — Vaisseaux chylifères et lymphatiques.
III. — Graine et germination.
IV. — Fonctions de la racine.
V. — Glaciers, formation et mouvements.

Problèmes.

I. Quelle est la vitesse initiale que doit posséder un mobile lancé de bas en haut pour s'élever à une hauteur de 800 mètres. (On ne tient pas compte de la résistance de l'air.)

II. Combien de temps un mobile lancé de bas en haut avec une vitesse de 50 mètres emploie-t-il pour revenir à son point de départ ? (*ID*).

III. Dans une machine d'Atwood les deux poids invariables sont chacun de 30 grammes, et le poids additionnel est de 4 grammes. Calculer l'espace parcouru pendant les trois premières secondes de chute, la vitesse acquise au bout de ce temps et la valeur de l'accélération.

IV. Combien de litres d'oxygène peut-on obtenir avec 100 grammes de bicarbonate de potasse traités par une quantité suffisante d'acide sulfurique.

V. On introduit dans une éprouvette graduée sur l'eau 50 centimètres cubes de bioxyde d'azote, 50 centimètres cubes d'oxygène; quels sont à la fin de l'expérience la nature et le volume du résidu. (Température et pressions constantes.)

Même question si l'on avait employé 50 centimètres cubes d'air.

VI. Établir la formule qui interprète la préparation du bioxyde d'azote par le sulfate de fer et l'acide azotique. (Il se fait un sous-sulfate de sesquioxyde de fer.)

Ces devoirs doivent être adressés à M. *Jules Gautier*, au lycée Michelet, à Vanves (Seine).

BIBLIOGRAPHIE

1° Viktor Hehn. — Gedanken über Goethe. Erster Theil, Zweite verbesserte Auflage. — Berlin, Gebrüder Borntrüger, 8°, 333, 1888.

2° Heinrich Duntzer. — Goethe umd Karl August. Studien zu Goethes Leben. Zweite neubearbeitete umd vollendete Auflage. Drei Teile in einem Bande. — Leipzig, Dyk. gr. in-8°, VIII-970, 1888.

Les *Pensées sur Goethe* (n° 1) comprennent six études distinctes dont voici les titres : Sud-ouest et nord-est ; Goethe et le public, histoire de la littérature allemande en petit ; Formes naturelles de la vie humaine ; Etats ; L'imagination du poète et la nature ; Comparaisons.

Dans l'étude intitulée ; *Sud-Ouest et Nord-Est*, M. Hehn dépeint le contraste frappant qui existe entre le Sud et le Nord de l'Allemagne, entre la patrie de Goethe et celle de Frédéric II, le contraste que les deux personnalités offrent en elles-mêmes, les sentiments de Goethe à l'égard de Berlin, sa prédilection marquée pour la nature et la civilisation du Midi, de l'Europe aussi bien que de l'Allemagne, qui explique son penchant pour la littérature française; au reste, n'est-ce point en Alsace que son cœur s'est ouvert au monde ?

Goethe et le public est, ces mots nous le disent, un exposé des appréciations flatteuses ou hostiles dont les œuvres du poète ont été les objets de la part des contemporains depuis Lessing jusqu'à Gervinus, jusqu'à Strauss et Vischer. Dans cette étude, M. Hehn s'inspire non-seulement des livres, des articles, mais il a aussi consulté et avec circonspection les lettres privées. Il apprécie avec une sévérité bien méritée les jugements étranges que Lessing a portés sur *Goetz von Berlichingen* et sur *Werther*. Il juge sainement les rapports de Klopstock, des romantiques avec Goethe ; il s'élève avec véhémence contre le reproche d'immoralité que l'on a si souvent adressé au grand poète. Il est dur pour la Jeune Allemagne. Dans des pages, écrites avec beaucoup de finesse, l'auteur cherche à prouver que le public qui est de nos jours en état de lire Goethe avec intelligence, de l'apprécier dignement, est fort peu nombreux; il va plus loin : au moyen de citations empruntées aux témoignages des contemporains, il montre que le

public de Weimar même, qui entourait le poète, juste au moment où il écrivait ses œuvres les meilleures, les plus classiques, n'était nullement à même de le comprendre ou de le soutenir. Enfin, M. Hehn goûte aussi peu les procédés de la philologie goethéenne que les jugements de la critique esthétique contemporaine.

Après avoir examiné dans la troisième étude les rapports qui ont existé de tout temps entre les formes naturelles de l'humanité, toujours semblables quoique se renouvelant sans cesse, et les pensées de l'individu à travers tous les âges, l'auteur considère dans une quatrième étude, *Les États*, les jugements que Goethe a semés dans ses œuvres, sur les différentes classes dont se compose la société présente. Goethe est bourgeois par naissance : aussi ses œuvres nous offrent-elles précisément et en premier lieu des peintures de la bonne bourgeoisie, des sentiments qui s'y expriment et des mœurs que l'on y observe. Cela est vrai surtout des poésies écloses avant le départ du poète pour Weimar et de celles qu'il a publiées après être revenu d'Italie (*Hermann et Dorothée*, 2e *Épître*, etc.). La noblesse se trouve dans *Werther*, les *Lettres* à Mme de Stein, les *Affinités électives*, etc. — Goethe dit également son mot à chaque peuple : l'Italien, le Français, le Flamand, le Welche, mais surtout le Juif, chacun peut y voir des épigrammes très acérées à son adresse.

Goethe aime à rire au sein de la nature et à la dépeindre. Souvent, il ne fait que mettre dans ses poésies l'image telle que la réalité la lui offre dans toute sa simplicité et sa beauté : tantôt, il la reproduit avec une incomparable richesse de tons éblouissants, tantôt il se contente d'un seul mot et une seule épithète lui suffit alors pour fixer à nos yeux une forme et la détacher nettement de ce qui l'environne. L'auteur recherche ici, dans sa cinquième étude, comment Goethe a présenté le ciel, le soleil et les parties du jour : matin, midi, soir, la nuit, la lune, les étoiles, la terre et l'eau, les montagnes et les bois, le brouillard, les saisons.

Enfin dans sa sixième et dernière étude, M. Hehn montre combien les œuvres de Goethe sont riches en comparaisons. Goethe dit lui-même à la fin du livre X de *Poésie et Vérité* qu'il avait hérité de ses parents le besoin de « s'exprimer par figures et par emblèmes ». Il explique ce penchant en disant que « les Hauts Allemands », et peut-être plus que tous les autres, ceux qui habitent près du Rhin et du Mein (parce que les grands fleuves, comme les rivages de la mer, ont toujours quelque chose de vivifiant) s'expriment beaucoup par figures et par allusions et se servent avec un bon sens remarquable, de locution proverbiales (*Poésie et Vérité*, Liv. VI). M. Hehn a donc rassemblé ici quelques-unes de ces figures qui se rapportent à l'amour, au développement de l'individu, aux affaires d'état, etc.

Cette analyse de l'ouvrage de M. Hehn, quoique forcément très ra-

pide et incomplète puisqu'elle est presque impossible comme on le voit, suffira, je l'espère pour montrer toute la valeur des *Pensées sur Goethe* : c'est une œuvre aussi remarquable par la variété du fond, que par l'élégance et la richesse de l'expression.

M. Düntzer, ayant résolu de consacrer sa vie à l'étude des œuvres de son grand compatriote rhénan (M. Düntzer est né à Cologne, le 12 juillet 1813), devait nécessairement tourner son attention sur ceux des contemporains de Goethe qui ont exercé l'influence la plus profonde sur l'activité du poète. Quoi de plus naturel alors que de le voir fixer de très bonne heure son esprit sur les rapports qui ont duré si longtemps entre Goethe et son prince, et rechercher la part que chacun d'eux pouvait avoir prise au développement intime de l'autre. C'était là, on le voit, un problème digne des efforts et du travail de M. Düntzer. A la fin de 1859, il publia déjà l'ouvrage intitulé : *Goethe et Charles Auguste pendant les quinze premières années de leur union.* Mais, en ce temps-là, les ressources de l'histoire littéraire étaient bien maigres ; la correspondance des deux amis n'avait point encore été publiée et rien ne semblait faire croire qu'elle dût l'être de sitôt. Elle parut tout à coup en 1863, mais sans la moindre note explicative et avec toutes les imperfections inhérentes à un travail fait à la hâte. Dans un second volume, la deuxième partie de *Goethe et Charles Auguste*, paru en août 1864 et intitulé : *Goethe et Charles Auguste, de* 1790 *à* 1805, M. Düntzer mit à nu les erreurs de dates, les mutilations inutiles, les fautes d'impression qui fourmillaient dans cette publication. Il restait encore à étudier la dernière partie, partie non assurément la moins importante qui s'étend de 1805 à 1828. Mais la rédaction et la publication de cette troisième partie fut remise de jour en jour : c'étaient de nouveaux travaux qui s'imposaient à l'auteur en réclamant toutes ses forces; tantôt c'était l'espoir qu'il nourrissait toujours de voir enfin paraître des manuscrits où il comptait trouver de sérieux éclaircissements : bref, ce fut seulement l'an dernier que M. Düntzer résolut de mettre la dernière main à son grand ouvrage. Mais, en se remettant au travail, il s'aperçut que les deux premiers volumes devaient subir une transformation radicale. Il fallait s'y attendre : il ne s'agissait point en effet d'y introduire comme en contrebande les résultats des recherches faites avec tant de succès depuis 1859 et depuis 1864! C'est donc en réalité un ouvrage nouveau que l'auteur nous offre. Par malheur, toutes les preuves, les pièces justificatives que renfermaient les deux premiers volumes ont dû être supprimées : n'avons-nous pas déjà sous les yeux un énorme volume de 970 pages grand in-8°, à texte compact (1) ?

(1) Voici les titres des chapitres : I. Karl August bis zu Goethes Ankunft in Weimar ; II. Goethes Eintritt in Weimar ; III. Goethes drei erste Dienstjahre ; IV. Von der Schweizerreise bis zur Ubernahme der Kammer ; V. Goethe als Leiter

La tâche de M. Düntzer était bien difficile. Ne lui fallait-il pas suivre dans son exposé deux courants vitaux bien différents qui, il est vrai, se réunissent souvent, mais qui, bien des fois aussi, courent parallèlement sans se confondre ni se mêler? En effet, au moment où le prince et le poète poursuivent des voies absolument propres et distinctes, ne les voyons-nous pas prendre le plus grand intérêt l'un à l'autre et s'intéresser à leurs occupations mutuelles? Cela est vrai, même quand il ne s'agit pas de l'État qui fournit cependant un point de jonction et de concordance à leur activité réciproque. Comme il est question de rapports et d'influences de tous les instants, l'ordre chronologique était le seul possible et M. Düntzer l'a adopté. Il l'a suivi avec une telle habileté, il a su disposer et grouper ses matériaux avec tant d'art que les inconvénients propres à une telle disposition s'évanouissent complètement et que les conclusions s'offrent d'elles-mêmes à l'esprit du lecteur. D'un autre côté, ce qui donne une vie si intense à cet ouvrage, ce qui fait qu'on le lit du commencement à la fin sans la moindre fatigue, c'est que, M. Düntzer donne, toutes les fois qu'il le peut, la parole à Goethe et à Charles Auguste. Souvent aussi, nous avons devant nous les jugements des contemporains d'après des pièces authentiques, contrôlées avec tout le soin que M. Düntzer a coutume d'apporter à un travail de ce genre. Ainsi donc, la matière même du livre se trouva dans les lettres des deux personnages principaux et dans celles de leurs confidents et de leurs amis. Et encore, il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir demander communication des lettres, actes ou autres documents qui sont encore sous clef à Weimar : la chose n'est donc plus possible? Toutefois on peut dire que la publication des documents encore inédits qui concernent Goethe et Charles Auguste pourra peut-être révéler quelque détail intéressant, mais ne modifiera pas dans ses traits essentiels le tableau si vivant que l'auteur nous trace des rapports du poète avec son prince pendant cinquante-trois ans.

M. Düntzer n'étudie pas seulement les rapports qui existèrent entre Goethe et le grand-duc, il examine aussi avec beaucoup de sagacité la situation dans laquelle le poète se trouvait en face de la duchesse-mère, du prince héritier et de toute la cour. Les relations du duc avec Herder me semblent même y être exposées plus clairement que dans la volumineuse et savante biographie de Herder de M. Haym. L'activité politique de Charles Auguste aussi bien que ses tendances scientifiques, les travaux officiels de Goethe, leurs efforts communs en ce qui concerne

der Kammer; VI. Waehrend der italienischen Reise; VII. Goethes Vertrauensstellung und des Herzogs Dienstzeit; VIII. Waehrend des Bundes zwischen Goethe und Schiller; IX. Anschluss an Preussen und Weimars Not; X. Neubelebung unter dem Druck des Rheinbundes ; XI. Erhebung, Befreiung und Neugestaltung; XII. Vom Wartburgfeste bis zur Jubelfeier; XIII. Karl August letzte Jahre.

l'Université d'Iéna qui fut pour eux la cause de tant d'ennuis, y sont mis en pleine lumière, non pas, je le répète, à la suite d'un exposé suivi des faits : ce sont des lettres, les réflexions mutuelles des deux amis qui nous font ainsi pénétrer dans le secret de leurs occupations.

Je n'ai plus qu'un point à noter avant de finir. Malgré l'admiration que provoque chez M. Düntzer cette intimité de deux génies amis, il ne dissimule cependant ni les ombres ni les faiblesses qui, avouons-le tout de suite, éclatent avec moins de force chez le poète que chez le prince. Charles Auguste ne perd rien de sa grandeur à nous être présenté tel qu'il était réellement, avec ses qualités et avec ses défauts.

A. Girot.

1° A. Peÿ. — *Grammaire allemande pratique et raisonnée* avec un Index alphabétique des règles et des difficultés de la syntaxe. Cinquième édition, corrigée et augmentée. Paris, Delagrave, 1888.

2° A. Chuquet. — *Schiller, le Camp de Wallenstein.* Edition nouvelle avec Introduction et commentaire, Paris, Cerf, 1888.

3° I. Scherr. — *Allgemeine Geschichte der Literatur. Ein Handbuch in zwei Bänden.* 8° édition, remaniée et fortement augmentée, gr. in-8, 2 vol. 488 et 480 p. Stuttgart, Conradi. M. 12.

1° Si mes souvenirs sont exacts, la première édition de la *Grammaire allemande* de M. Peÿ a paru dans les derniers mois de 1885 ; j'ai anoncé ici même la 2e et la 3e. Voici la 5e qui vient de paraître (en juillet dernier). Cinq éditions d'un livre classique en moins de trois ans ! Ai-je besoin de redire encore que ce livre répond parfaitement aux besoins des classes ? le succès de ce livre en est une preuve bien évidente.

Voici toutefois plusieurs omissions que l'expérience m'a fait constater dans l'Index ; je prends la liberté de les signaler : aller dîner, coucher, etc. — aller chercher — il me va jusqu'aux épaules — aimer à — j'aime la viande, etc. — j'aime mieux — s'approcher — s'asseoir et être assis (auxiliaire) — tout ce que j'ai de meilleur — chez — il avait la tête de plus que moi — être couché, debout (auxiliaire) — en être de même — ne laisser pas que de faire une chose — lorsque... et que — en passant par Nancy — partir pour Strasbourg — réussir — suivre (auxiliaire).

2° Les éditions de M. Chuquet sont trop connues pour que j'aie à faire l'éloge de celle-ci.

L'introduction se compose de cinq chapitres auxquels on peut donner les titres suivants :

1° Historique du *Camp de Wallenstein;* 2° Analyse; 3° *le Camp de Wallenstein*, tableau historique; 4° *le Camp de Wallenstein*, œuvre littéraire ; 5° *le Camp de Wallenstein* et la langue de Schiller.

« Les notes sont abondantes, variées, savantes, spirituelles. Etymologie, histoire, géographie, rapprochements de tous genres, M. Chuquet n'oublie rien. » Ces paroles que M. Lichtenberger appliquait au *Goetz* du même auteur, sont vraies aussi du *Camp de Wallenstein* : les candidats à l'agrégation d'allemand, aussi bien que les élèves de seconde, liront avec fruit ce copieux commentaire.

Quelques observations: Page 45, n. 2 et 3, j'eusse voulu lire la deuxième strophe de la *Revue Nocturne* de Zedlitz. Page 47, n. 6, M. Chuquet a oublié de dire quelle est l'origine de ce pluriel en *s*, et si l'on peut employer indifféremment l'une ou l'autre des deux formes plurielles. Page 58, n. 2, l'auteur, qui fait tant de citations empruntées à *Minna de Barnhelm*, de Lessing, aurait pu, il me semble, reproduire les paroles de Werner. « Unsere Affaire bei den Katzenhäuzer ». Page 135, n. 1, est-ce que le 4e vers de la citation empruntée au chant de Luther : « Ein feste Burg ist unser Gott » est bien écrit? Le renvoi à *Minna de Barnhelm* que renferme la note 5 de la page 106 est inexact : il faut lire: II, 3. M. Chuquet, parlant, p. 29, n. 5, de la belle vivandière à qui Schiller donna le nom de *Gustel de Blasewitz* dit : « Ce qu'on sait, c'est que la bonne dame (Mme Renner) qui n'est morte que le 24 février 1856, en voulut à Schiller de l'avoir immortalisée. » Si j'en crois M. A. Kohut, l'écrivain bien connu de Dresde, cette phrase renfermerait deux inexactitudes. En effet, à la page 56 de son livre : Ragende Gipfel. Essays und Skizzen (Minden i. W. Bruns, 1887), 1re partie, ch. V: Goethe und Schiller in Dresden und die « Gustel von Blasewitz, » il dit: « Bien des personnes m'ont assuré que Gustel n'avait aucunement gardé rancune à Schiller de ce qu'il l'avait mise sur la scène; au contraire, elle était très fière de cette distinction, etc. » Au reste, si la silhouette que M. C. Könnecke nous donne dans son magnifique, « Bilderatlas zur Geschichte der deutschen nationalitteratur » (Marburg, Elwert, 1887), est authentique, les fréquentes visites de Schiller à l'auberge de Blasewitz n'ont rien qui doive nous étonner. D'après M. A. Kohut, p. 57, Mme Renner mourut le 24 février 1855.

3° Cette *Histoire générale de la littérature* du regretté professeur au Polytechnikum de Zurich est assez connue et estimée en Allemagne et à l'étranger — ce que prouvent les nombreuses traductions qui en ont été faites — pour que je puisse me contenter d'en signaler ici la huitième édition qui vient de paraître. Il y aura toujours plaisir et profit à lire cette œuvre si personnelle, à laquelle l'auteur a travaillé près de

quarante ans, où, dit-il lui-même, il a mis une bonne partie de, savie, cette œuvre qu'il a marquée du sceau de sa profonde originalité. Pensées forme, tout est à lui : c'est là ce qui fait la valeur de l'ouvrage.

A. Girot.

J. Grosset. — *Contribution à l'étude de la musique Hindoue* (Extrait du tome VI de la Bibliothèque de la Faculté de Lyon).

L'intéressant opuscule que nous signalons à l'attention de nos lecteurs est d'un disciple de M. Regnaud. Rappelons à ce propos que l'enseignement du sanskrit, organisé à Lyon il y quelques années à peine, est aujourd'hui en pleine voie de prospérité. Le savant indianiste qui le dirige n'a pas moins de quatre conférences hebomadaires suivies par des auditeurs de force et de provenance différentes : quelques-uns sont des boursiers d'étude, d'autres des professeurs du Lycée; l'un d'eux même est un étudiant américain, ce qui donne à croire que le prestige de la seconde université de France s'étend fort loin. M. Grosset n'est plus un élève, c'est déjà presque un maître, si j'en juge par le travail que j'ai sous les yeux. Ce travail n'est, suivant la propre expression de l'auteur, que l'*amorce* d'une œuvre plus importante et plus détaillée qu'il compte faire paraître prochainement sous le titre d'*Essai sur la musique hindoue*, et dont voici le cadre : une partie historique et bibliographique, une étude préliminaire sur la musique védique d'après les hymnes et la littérature exégétique, un exposé de la musique hindoue à l'époque classique, enfin des considérations sur la nature de cette musique et ses rapports avec la musique occidentale.

L'exécution complète de ce plan sera fort méritoire, le sujet n'étant pas, comme on peut bien le penser, de ceux pour lesquels on trouve abondance de ressources, et où il suffit d'utiliser et de condenser les travaux antérieurs pour faire un livre estimable. L'étude de la musique hindoue est restée lettre morte, ou à peu près, parmi les savants occidentaux, et c'est seulement dans ces dernières années qu'elle a suscité deux publications remarquables dues à des érudits indigènes, l'une du râja Sourindro Mohun Tagore, écrite en anglais, l'autre du râja Râm Dâs Sen, en bengali, et, par suite, d'un accès fort difficile.

En attendant l'œuvre complète qu'il se propose de mener à bonne fin, M. Grosset nous en donne un avant-goût dans sa *Contribution*.

Le fascicule, qui paraît sous ce titre, débute par un chapitre de considérations sur l'universalité du goût musical chez tous les peuples et sur le rôle que cet art a joué dans la littérature indienne. C'est surtout au théâtre que la musique trouve sa place toute naturelle, et le théâtre indien n'a pas manqué à cette loi générale. Les productions dramatiques renferment fréquemment l'indication de morceaux destinés à être chantés avec accompagnement et parfois même la nomenclature des termes techniques par lesquels on désignait chaque air : témoin le 4e acte de Vikramorvaâ, et le 3e de Priyâdarsikâ. A la suite de cet *avant-propos*, M. Grosset publie le texte du 28e adhyâya (chapitre) du fameux traité de Bhârata sur le théâtre. Ce chapitre traite particulièrement de la musique. M. Grosset en a établi le texte sur deux manuscrits qu'il lui a été donné de consulter, appartenant l'un à l'orientaliste anglais M. Hall, l'autre à l'Asiatic Society. Une traduction et un tableau récapitulatif de 18 *jatis* ou modes musicaux accompagne le texte, ainsi que des notes abondantes qui révèlent une érudition sérieuse et étendue. En résumé, c'est une publication qui fait honneur à l'auteur, et à l'enseignement où il s'est formé.

G. STREHLY.

ARMENGAUD et FAVRE. — *Nouvelle Grammaire latine à l'usage des classes de grammaire.* — Librairie classique. Ch. Lassailly et Cie.

Si les élèves de nos lycées ne deviennent pas des latinistes infaillibles, ce ne sera pas de la faute des grammaires élaborées à leur intention. En voici une dont les auteurs ont tenté bien franchement de présenter aux commençants les éléments de la langue latine sous une forme très simple et aussi claire que possible. Dans l'étude des formes, la troisième déclinaison en particulier a bien l'air d'une seule et même déclinaison, et non plus d'une famille trop divisée dont chaque membre s'évertue à ne pas ressembler à ses parents.

Les variétés du nominatif singulier sont classées à part, de façon à ne pas trop disperser l'attention des débutants. On évite ainsi l'apparence de la complication, qui déroute toujours des esprits timides et inexpérimentés. — La conjugaison est présentée également avec simplicité. On y trouve une énumération assez complète, d'après Madwig, des exceptions à la règle pour la formation du parfait et du supin dans la troisième conjugaison ; étudiée discrètement sous la direction du

professeur, elle rendra service aux élèves déjà familiarisés avec l'étude des formes principales. — La liste des adverbes de temps et de lieu en contient quelques-uns qui ont tout l'air d'être des conjonctions, comme quando, quocumque, etc. Mais ce sont là des détails faciles à corriger dans une prochaine édition.

La syntaxe est présentée d'une façon originale et pratique, en ce sens que tous les exemples cités, (et ils sont nombreux) ont été extraits des textes expliqués dans les classes de grammaire. L'étude de la langue se poursuit ainsi d'une manière tout expérimentale.

Il y a pourtant ici un écueil à éviter: si les exemples ne sont plus fabriqués plus ou moins arbitrairement en vue de la règle énoncée, on peut se laisser entraîner à multiplier les formules de règles par déférence pour les passages relevés dans les auteurs: on se résout difficilement à des sacrifices, quand on a dépensé tant de travail à réunir les pièces à conviction. Cette surabondance peut nuire à la clarté et à la précision. Les auteurs de la Nouvelle Grammaire latine n'ont pas toujours échappé à ce danger. Ils ont du moins le grand mérite de nous offrir non plus une collection d'échantillons plus ou moins desséchés, mais la matière vivante livrée à l'étude des élèves sous la direction de leurs maîtres. Après la syntaxe des cas et celle des propositions, les questions de lieu et celle de temps sont traitées à part: il aurait peut-être été bon d'en faire autant pour les noms de mesure. Il y aurait aussi quelques réserves à faire sur le chapitre du discours indirect. Mais en somme le travail de MM. L. Armengaud et J. Favre mérite toute l'attention des professeurs de grammaire, et l'on peut ajouter, de leurs collègues des classes supérieures. Les élèves de troisième et de seconde, voire même ceux de rhétorique, y trouveraient quelque profit. — Des notions élémentaires de prosodie et de métrique, clairement exposées, terminent le volume. Il serait à désirer que la table fût accompagnée d'un index alphabétique qui rendrait les recherches beaucoup plus faciles.

L. Peine.

C. L. Weyher. — *Sur les tourbillons, trombes, tempêtes et sphères tournantes.* — Etudes et expériences. 1 vol. grand in-8 de 93 pages, avec 40 figures dans le texte et une planche. — Gauthier-Villars, 1888.

L'explication des divers météores désignés sous le nom de tourbillons, trombes, tempêtes, a, depuis longtemps, donné lieu à des contro-

verses qui ne semblent pas près de finir. Pour pénétrer le mécanisme de leur production, l'auteur s'est efforcé de réaliser des phénomènes qui fussent autant que possible assimilables à ceux que l'on observe dans la nature. Cette assimilation n'est pas à l'abri de toute critique; mais ses espériences, remarquables par leur nouveauté, leur variété et la netteté de leur production, ont, indépendamment de toute théorie, une valeur dont il faudra toujours tenir compte et elles font le plus grand honneur à l'habileté de leur auteur. D. G.

La précieuse collection du *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Wesphalie jusqu'à la Révolution française*, qui paraît sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques, vient de s'enrichir de deux nouveaux volumes d'un haut intérêt. Ils sont consacrés à *la Pologne* et ne comprennent pas moins de cinquante-cinq instructions données à nos agents dans ce pays. Ni l'intérêt anecdotique, ni l'intérêt politique ne manquent à ces documents, soit qu'ils nous initient aux efforts de la belle Marie de Mantoue pour faire asseoir un Condé sur le trône de Varsovie, soit qu'ils apportent des renseignements nouveaux sur la diplomatie secrète de Louis XV ou sur le rôle de la Révolution dans le dernier partage de la Pologne. L'éditeur, M. Louis Farges, a éclairci par des notices et des notes nombreuses les obscurités du texte. Il a de plus, dans son introduction, résumé le mécanisme si curieux de la constitution polonaise, en même temps qu'en exposant la politique générale de la France à l'égard de la Pologne, il a montré quelle faible responsabilité nous incombe dans la chute de ce pays et de quelles fatalités géographiques et historiques il a été la victime. Ces deux volumes sont dignes à tous égards de la remarquable collection dans laquelle ils paraissent et qui comprend déjà l'Autriche, par M. Albert Sorel; la Suède, par M. A. Geffroy, et le Portugal, par M. de Caix de Saint-Aymour. (Félix Alcan, éditeur, 2 vol. in-8°, imprimés sur papier de Hollande, 30 francs).

ERRATUM

La *Revue* du 15 novembre dernier a publié, sous la rubrique *Conférences de Caen*, des sujets d'histoire et de géographie et des sujets de leçons de littérature française. Les sujets d'histoire et de géographie doivent être traités cette année et envoyés à Caen pour correction. Les sujets de leçons ont été donnés au dernier concours d'agrégation : on ne les a reproduits qu'à titre de renseignement, de documents que les candidats consulteront utilement. Les sujets de littérature française à traiter en 1888-1889 ont été indiqués dans la *Revue* du 1er novembre.

Le Gérant : PAUL DUPONT.

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, 21, rue Croix-des-Petits-Champs.

Le bureau de la Rédaction est ouvert tous les Jeudis, de une heure à deux heures.

Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 302.12.88.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome X. N° 10. — 15 Décembre 1888.

SOMMAIRE. — *Le budget de l'instruction publique en 1889*, par M. EDGAR ZEVORT. — *Rapport sur le Concours de l'agrégation des lettres en 1888*, par M. JULES GIRARD, président du jury. — *Agrégation de philosophie en 1889* : Bibliographie spéciale, par M. F. PICAVET. — *Ligue nationale de l'enseignement physique*: Lettre de M. Berthelot. — *Bibliographie* : Livres d'étrennes, par M. JULES GAÜTIER.

LE BUDGET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN 1889.

Le budget de l'Instruction publique pour l'année 1889 est venu en discussion à la Chambre des députés dans les séances des 1er, 3 et 4 décembre.

Les crédits alloués pour 1888 s'élevaient à	133,207,905 fr.
Le montant des crédits proposés par la Commission pour 1889 était de.....	135,209,485 fr.
Augmentation pour 1889.....	2,001,580 fr.

Pour la plus grande partie, comme on s'en convaincra par le détail qui en sera donné chapitre par chapitre, et suivant l'expression du rapporteur, M. Compayré, « cette augmentation résulte des lois précédemment votées et constitue des dépenses absolument nécessaires ».

Dans son projet rectifié, le Gouvernement avait admis 172,750 francs de réductions sur ses propositions primitives. La Commission proposait 618,900 francs de réductions nouvelles et votait une augmentation de 48,000 francs destinée à assurer les traitements de quatre inspecteurs généraux pour l'enseignement supérieur.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION.

PREMIÈRE PARTIE.

Administration centrale et services généraux.

Chapitre 1er. — Traitement du Ministre et personnel de l'administration centrale.

Crédit proposé pour 1889.....	1,020,000 fr.
Crédit accordé en 1888.....	1,020,000

Les économies concertées entre l'Administration et la Commission du budget en 1887 et 1888 ont été réalisées : quatre emplois de rédacteurs, un emploi de sous-chef de bureau ont été supprimés, et l'administration centrale ne se compose plus que 252 personnes.

Chapitre 2. — Matériel de l'administration centrale.

Crédit proposé pour 1889.....	245,000 fr.
Crédit accordé en 1888.....	245,000

Chapitre 3. — Conseil supérieur et Inspecteurs généraux de l'Instruction publique.

Crédit proposé pour 1889.....	323,000 fr.
Crédit accordé en 1888.....	280,000
Augmentation.....	43,000 fr.

La Commission a rétabli, en les réduisant à quatre, un par ordre d'enseignement : droit, médecine, sciences et lettres, les inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur, supprimés, on se le rappelle, par la Chambre en 1888, malgré l'opposition du Gouvernement et de la Commission du budget. S'appropriant les motifs invoqués par M. le Ministre, elle a requis l'intervention d'hommes d'une autorité scientifique incontestée et d'une expérience éprouvée, pour maintenir l'unité administrative, comparer les diverses Facultés dans le niveau de leurs études et de leurs examens, la valeur de leurs professeurs, le perfec-

tionnement de leurs installations matérielles et leurs expériences d'enseignements nouveaux.

Par contre, la Commission a cru pouvoir réduire de 5,000 francs le crédit relatif au Conseil supérieur (frais de voyage et de séjour; frais de matériel, etc.).

Chapitre 4. — Services généraux de l'Instruction publique.

Crédit proposé pour 1889.....	351,000 fr.
Crédit accordé en 1888.....	360,000
Diminution.....	9,000 fr.

Cette diminution provient de la réduction du crédit inscrit pour frais de passage des fonctionnaires allant de France en Algérie et vice versâ, réduction d'ailleurs reconnue possible par le Gouvernement.

Chapitre 5. — Administration académique.

Crédit proposé pour 1889.....	1,783,500 fr.
Crédit accordé en 1888.....	1,807,500
Diminution.....	24,000 fr.

Tout d'abord, la Commission supprime trois inspecteurs d'Académie régionaux et économise de la sorte 19,500 francs. Question d'économie, voilà, en effet, la seule raison sérieuse d'une mesure qui paraîtra regrettable et qui, à huit mois d'intervalle, porte la Chambre à se déjuger et à abandonner une expérience à peine commencée. Quoi qu'il en soit, les recteurs de Toulouse, Lyon et Bordeaux verront disparaître des coadjuteurs précieux, qui laissaient aux inspecteurs départementaux une liberté plus grande pour la surveillance de leurs écoles primaires et connaissaient mieux le personnel des lycées et collèges.

Une véritable économie, au contraire, est celle de 7,500 francs effectuée sur les frais de voyage et de séjour des membres des Conseils académiques.

L'augmentation de 300 francs accordée à chacun des commis d'Académie de Paris est le corollaire d'une augmentation égale votée en 1887 en faveur des commis d'Académie des départements.

DEUXIÈME PARTIE.

Enseignement supérieur.

Chapitre 6. — Facultés. — Personnel.

Crédit proposé pour 1889.....	6,099,350 fr.
Crédit accordé en 1888.....	5,734,786
Augmentation.....	364,564 fr.

Le rapport de la Commission explique comme il suit cette augmentation : « Au chapitre 9 sont inscrits les crédits attribués aux Facultés dont les dépenses donnent lieu à comptes avec les villes ; au chapitre 6, les crédits alloués par l'Etat, pour les dépenses du personnel enseignant et des services administratifs des Facultés qui sont exclusivement à sa charge. Or, depuis leur origine, les Facultés de médecine et de pharmacie de Lyon et de Lille (créées en 1874 et en 1875), la Faculté de droit de Lyon (constituée en 1875), en vertu de traités conclus avec les conseils municipaux, donnent lieu à comptes avec ces villes. Mais aujourd'hui ces traités sont venus ou vont venir à expiration, et lesdites Facultés passent au compte de l'Etat : de là le transfert, du chapitre 9 au chapitre 6, d'une somme de 310,564 francs. »

La mise au compte de l'Etat de la Faculté de médecine de Lille entraîne le classement des professeurs de l'établissement et une augmentation de dépense de 39,000 francs.

Enfin l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Alger devient Ecole de plein exercice. D'où une augmentation de 15,000 francs.

Chapitre 7. — Facultés. — Matériel.

Crédit proposé pour 1889....	2,990,320 fr.
Crédit accordé en 1888.....	2,888,000
Augmentation.....	102,311 fr.

Le transfert du chapitre 9 pour le matériel des Facultés précitées entraîne ici une augmentation de 153,911 francs.

Une augmentation de 7,800 francs est accordée pour l'organisation d'une seconde chaire de clinique obstétricale à la Faculté de médecine de Paris.

Ce qui est beaucoup plus important, c'est une réduction de 100,000 fr. proposée par la Commission sur le crédit de 1,102,875 francs demandé par le Gouvernement sous la rubrique : *Emploi des droits de travaux pratiques, de bibliothèque et d'inscriptions, pour travaux pratiques des étudiants, acquisitions de bibliothèques universitaires, entretien et accroissement des collections, etc.*

La Commission soutient qu'en thèse générale, l'Etat n'est nullement engagé à rendre aux étudiants, sous forme d'instruments de travail, l'équivalent des droits versés au Trésor ; et elle a raison. — La Commission a encore raison quand elle juge l'Etat obligé d'affecter aux bibliothèques et aux travaux pratiques le montant intégral de ce qu'il perçoit précisément en vue d'assurer ces deux services (les dépenses atteignent de ce chef plus du double des recettes).

Mais elle pourrait avoir grandement tort quand elle estime que l'on peut réduire, sans inconvénient grave, le crédit des bibliothèques, d'une soixantaine de mille francs et de 40,000 francs le crédit des collections. — Le rapporteur constate que, à ce point de vue, nous sommes bien loin de pouvoir rivaliser avec les établissements d'enseignement supérieur de l'Allemagne. Cette constatation et cette diminution ne s'allient guère ensemble.

Chapitre 8. — Facultés. — Dépenses communes à toutes les Facultés.

Crédit proposé pour 1889.....	1,572,325 fr.
Crédit accordé en 1888.....	1,676,000
Diminution.....	103,675 fr.

La diminution porte principalement sur le crédit affecté aux bourses dites d'études (20,000 fr.) et sur le crédit attribué aux bourses d'agrégation (30,000 fr.). Elle a été motivée par le nombre relativement considérable des licenciés restés sans emploi, faute de vacances. — Les crédits accordés de 400,000 francs et de 270,000 francs restent d'ailleurs fort respectables et suffiront aux besoins du recrutement.

Chapitre 9. — Facultés dont les dépenses donnent lieu à comptes avec les villes.

Crédit proposé pour 1889.....	617,500 fr.
Crédit accordé en 1888.....	1,046,650
Diminution.....	429,150 fr.

Cette diminution s'explique par ce qui a été dit pour les chapitres 6 et 7.

Chapitre 10. — Mémoire.

Nous n'avons aucune remarque à faire sur les chapitres suivants dont le crédit reste, ou à peu près, ce qu'il était en 1888 :

Chapitre 11. — École des hautes études.....	316,000 fr.
Chapitre 12. — École normale supérieure.....	513,600
Chapitre 13. — Collège de France.....	499,000
Chapitre 14. — Enseignement des langues orientales vivantes.....	154,000
Chapitre 15. — École des Chartes.....	70,000
Chapitre 16. — École française d'Athènes.....	78,000
Chapitre 17. — École française de Rome.....	72,000
Chapitre 18. — Muséum d'histoire naturelle. — Personnel.....	388,600

Chapitre 19. — Muséum d'histoire naturelle. — Matériel. 528,900 fr.
Chapitre 20. — Observatoire de Paris..... 228,000
Chapitre 21. — Bureau central météorologique..... 182,000
Chapitre 22. — Observatoire d'astronomie physique de Meudon..... 71,000
Chapitre 23. — Observatoire des départements..... 171,000

En résumé, les crédits relatifs à l'enseignement supérieur, proposés par la Commission, s'élèvent à..... 14,697,295 fr.
Les crédits votés pour 1888 étaient de..... 14,946,470

Les propositions de la Commission comportent donc sur le budget de 1888 une diminution de..... 163,550 fr.

TROISIÈME PARTIE.

Services du Secrétariat.

Il n'y a, dans toute cette troisième partie, qu'à mentionner les chiffres des crédits qui sont ceux de 1888.

Chapitre 25. — Institut national de France..... 697,000 fr.
Chapitre 26. — Académie de médecine..... 75,000
Chapitre 27. — Bibliothèque nationale. — Personnel... 436,000
Chapitre 28. — Bibliothèque nationale. — Matériel.... 272,000
Chapitre 29. — Bibliothèque nationale. — Catalogues.. 80,000
Chapitre 30. — Bibliothèques publiques de Paris..... 217,600
Chapitre 31. — Bibliothèque. — Musée d'Alger..... 15,200
Chapitre 32. — Service général des bibliothèques..... 39,000
Chapitre 33. — Catalogue des manuscrits..... 30,000
Chapitre 34. — Archives nationales..... 200,000
Chapitre 35. — Sociétés savantes..... 98,000
Chapitre 36. — Journal des savants..... 24,000
Chapitre 37. — Souscriptions scientifiques et littéraires. — Bibliothèques populaires. — Échanges internationaux..... 229,000
Chapitre 38. — Encouragement aux savants et aux gens de lettres..... 180,000
Chapitre 39. — Voyages et missions scientifiques. — Musée Guimet et musée ethnographique..... 212,250
Chapitre 40. — Mission archéologique du Caire..... 65,850
Chapitre 41. — Recueil et publication de documents inédits de l'histoire de France..... 145,000 fr.

Constatons seulement, avec le rapporteur, que l'augmentation de 36,000 francs, accordée en 1887 à la Bibliothèque nationale, a permis de laisser la bibliothèque ouverte, en toute saison, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, et que le nombre des lecteurs s'est considérablement accru.

Le crédit de 30,000 francs, voté en 1888 pour l'accélération du travail des catalogues, a eu pour effet l'achèvement de l'inventaire de vingt divisions du département des imprimés; chacune des neuf autres est entamée et plus ou moins avancée.

La Commission a repoussé l'augmentation de 27,950 francs sollicitée par le Gouvernement pour la prolongation des séances aux bibliothèques Sainte-Geneviève, Arsenal et Mazarine. Elle estime que le personnel actuel est suffisant pour effectuer la réforme projetée.

Enfin, elle a repoussé également une augmentation de 35,000 francs pour publication de documents inédits de l'histoire de France, en arguant que les travaux annoncés ne sont pas suffisamment avancés.

QUATRIÈME PARTIE.

Enseignement secondaire.

Chapitre 42. — Frais généraux de l'instruction secondaire.

Crédit proposé pour 1889.....	265,000 fr.
Crédit accordé en 1888.....	250,000
Augmentation.....	15,000 fr.

Le budget du Gouvernement demandait une augmentation de 50,000 francs :

15,000 francs de plus, pour les *Frais du concours général*; la Commission n'a accordé que 10,000 fr. — Le concours général pourra être rétabli dans son ancien état (arrêté du 29 décembre 1880). Aux élèves de mathématiques spéciales, de philosophie et de rhétorique s'ajouteront ceux de mathématiques élémentaires, de seconde et de troisième. — Mais le dîner officiel d'antan est supprimé.

25,000 francs pour les *Frais d'examens et de diplômes de l'enseignement spécial*; la Commission n'a voté que 15,000 francs. — L'augmentation était pourtant suffisamment justifiée par le nombre croissant des candidats et composer le jury exclusivement des professeurs de facultés, pour éviter des frais de voyage, ainsi que le demande la Commission, serait enlever à ce baccalauréat un de ses caractères propres, très appré-

cié des élèves. Examinés par un ou plusieurs de leurs professeurs, ils sont mieux connus et mieux assurés contre l'aléa des épreuves.

10,000 francs pour les *Dépenses de la statistique de l'enseignement secondaire :* la Commission a consenti ce relèvement.

Mais, d'autre part, elle a réduit de 5,000 francs les *Frais d'avances pour l'agrégation des lycées*, et de 15,000 francs les *Indemnités éventuelles à des professeurs agrégés non employés.*

Chapitre 43. — Lycées nationaux de garçons.

Crédit proposé pour 1889.....	8,019,000 fr.
Crédit accordé en 1888.....	7,679,000
Augmentation.....	340,000 fr.

L'augmentation consentie par la Commission est à peu près égale à l'augmentation proposée par le Gouvernement. Elle résulte pour une partie, soit 160,000 francs, de l'ouverture de nouveaux lycées: le lycée d'Annecy, le lycée de Gap, et les lycées de Vaugirard et de l'avenue de la République, à Paris.

Pour le reste, de l'inscription d'une annuité de 180,000 francs, destinée à assurer aux fonctionnaire des lycées les traitements auxquels ils ont droit, d'après le décret du 16 juillet 1887, soit 180,000 francs. — Voilà un vote contre lequel ne réclamera pas le personnel si méritant de nos professeurs.

Rappelons qu'en 1888, la Commission avait supprimé les traitements de 10 censorats et de 27 chaires diverses; mais qu'en revanche il avait fallu pourvoir à l'organisation de la 6e année de l'enseignement spécial; de là un assez grand nombre de créations: 43 en tout.

Les subventions pour les dépenses fixes des lycées entrent dans le crédit du chapitre 43 pour une somme de 7,599,000 francs.

Chapitre 44. — Lycées nationaux de garçons ; remises des frais de pensions et d'externat.

Crédit proposé pour 1889, égal à celui de 1888.	1,100,000 fr.

Chapitre 45. — Collèges communaux de garçons.

Crédit proposé pour 1889.....	2,925,750
Crédit accordé en 1888.....	2,860,780
Augmentation.....	60,000 fr.

Le Gouvernement demandait une augmentation de 80,000 francs pour *Amélioration des traitements des professeurs.* La Commission a voté l'augmentation. Le décret du 11 août 1887 pourra de la sorte re-

cevoir une entière exécution en 1889 et les professeurs des collèges de garçons ne se trouveront plus dans cette situation humiliée d'un traitement inférieur à celui de leurs collègues féminins. Des promotions pourront, en outre, être accordées aux plus anciens professeurs de la 4e classe et à ceux de la 2e classe qui approchent de la retraite.

Les traités qui lient l'État et les communes expirent d'ailleurs en 1890 et à cette date l'administration aura à s'occuper d'améliorations urgentes au point de vue de la gestion des collèges communaux et de leur destination ; et aussi de la situation précaire faite aux maîtres répétiteurs.

Chapitre 46. — Enseignement secondaire des jeunes filles.

Crédit proposé pour 1889.....	1,519,000 fr.
Crédit accordé en 1888.....	1,445,000
Augmentation.....	74,000 fr.

Le Gouvernement demandait une augmentation de 115,000 francs pour subventionner plusieurs lycées et collèges qui n'ont figuré que pour un trimestre au budget de 1888 (lycées de Passy, Bourg, Charleville, Brest; collèges de Cahors, Saint-Quentin, Valenciennes). — La Cemmission l'a diminuée de 41,000 francs, dont 20,000 francs sur le crédit de l'Ecole de Sèvres; les professeurs hommes, rétribués pour indemnités de conférences, devront être astreints au régime des traitements fixes.

Chapitre 47. — *Bourses nationales et dégrèvements.*

Crédit proposé égal à celui de 1888..... 3,156,000 fr.

La Commission exprime le vœu que l'on multiplie les bourses d'externat ; que les bourses de jeunes filles ne soient pas sensiblement augmentées, l'enseignement secondaire féminin n'ouvrant l'accès que d'un nombre restreint de fonctions ; qu'enfin les jurys d'examens se montrent de plus en plus sévères, 2,000 candidats ayant été admis et 500 bourses seulement accordées.

CINQUIÈME PARTIE.

Enseignement primaire.

Chapitre 48. — Inspecteurs et inspectrices générales.

Crédit proposé pour 1889, égal à celui de 1888. 2,102,000 fr.

Rappelons que 12 inspecteurs primaires ont été supprimés en 1887 et 15 en 1888.

Chapitre 49. — Ecoles normales primaires et écoles normales supérieures d'enseignement primaire.

Crédit proposé pour 1889, égal à celui de 1888. 1,549,100 fr.

La Commission exprime le vœu que l'indemnité de 100 francs, accordée pour première installation aux élèves sortants, soit dorénavant supprimée.

Chapitre 50. — Ecoles primaires supérieures et professionnelles. — Personnel et bourses.

Crédit proposé pour 1889.....	2,750,000 fr.
Crédit accordé en 1888.....	2,696,000
Augmentation.....	54,000 fr.

L'augmentation doit pourvoir à ses dépenses nouvelles dans les écoles professionnelles d'Armentières et de Vierzon. — Ouvertes à la rentrée de 1887, avec une année d'études, elles en ont eu deux en octobre 1888 et en auront trois au 1er octobre 1889.

Chapitre 51. — Enseignement primaire : Traitements. Caisses des écoles. — Subventions aux écoles maternelles et aux classes enfantines, notamment pour n'imposer aucune charge nouvelle aux communes dans lesquelles ces écoles avaient été régulièrement créées avant la promulgation de la loi du 30 octobre 1886.

Crédit proposé pour 1889.....	58,028,000 fr.
Crédit accordé en 1888.....	57,528,000
Augmentation.....	520,000 fr.

Cette augmentation se décompose ainsi qu'il suit :

20,000 francs pour subventions aux communes pour les caisses des écoles ;

500,000 francs pour créations nouvelles d'emploi d'instituteurs et d'institutrices.

Avec cette dernière somme, on pourra créer environ 500 écoles. — On pourra, il est vrai, supprimer certains emplois dans les écoles trop peu nombreuses ; mais ces suppressions correspondront à un nombre à peu près égal de dédoublements nécessaires.

Chapitre 53. — Subventions aux communes pour alléger les charges de la gratuité de l'instruction primaire.

Chiffre égal à 1888..... 14,000,000 fr.

Chapitre 54. — Enseignement primaire. — Algérie.

Chiffre égal à celui de 1888..... 1,735,000 fr.

Chapitre 55. — Enseignement primaire en Algérie. — Instruction primaire des indigènes.

Chiffre égal à celui de 1888..... 219,000 fr.

Chapitre 56. — Enseignement primaire. — Cours d'adultes. — Matériel. — Encouragements.

Crédit proposé pour 1889.....	818,000 fr.
Crédit accordé en 1888.....	728,000
Augmentation.....	90,000 fr.

Il s'agit d'un simple transfert de chapitre pour le crédit des bibliothèques scolaires et du transfert au budget du Ministère de l'Intérieur du crédit de 50,000 francs, voté l'an dernier pour subventions aux sociétés de tir des départements.

Chapitre 57. — Secours et allocations.

Crédit proposé pour 1889.....	2,111,200 fr.
Crédit accordé en 1888.....	2,131,200
Diminution.....	20,000 fr.

Des compléments de pension sont accordés pour compléter à 600 fr. la pension des instituteurs retraités antérieurement au 17 août 1888. — Ces instituteurs diminuent nécessairement chaque année; d'où le chiffre proposé.

SIXIÈME PARTIE.

Services divers.

Il suffit ici d'enregistrer les chiffres qui sont ceux de 1888.

Chapitre 58. — Instruction publique musulmane. 49,000 fr.

Chapitre 59. — Annuités à la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires 6,531,000

Chapitre 60. — Subventions aux départements, villes ou communes, pour le remboursement de leurs emprunts..... 3,863,430

L'augmentation est ici de 877,030 francs sur 1888.

Chapitre 61. — Participation du Ministère à l'Exposition de 1889..... 266,000 fr.

Dépenses sur ressources spéciales.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.....	15,522,880 fr.
Dépenses sur les produits spéciaux des écoles normales.....	200,000

DISCUSSION A LA CHAMBRE.

L'analyse de la discussion à la Chambre sera beaucoup plus courte que celle du rapport de la Commission.

La discussion générale est restée en effet presque continuellement en dehors du budget. Elle n'a été en résumé qu'une longue série d'interpellations qui auraient pu se produire à tout autre moment qu'à celui de cette discussion :

C'est M. de Baudry d'Asson qui s'élève contre la pression exercée, suivant lui, à l'égard des fonctionnaires publics, obligés d'envoyer, contre leur volonté, leurs enfants dans les écoles laïques.

C'est M. Thellier de Poncheville qui s'étend longuement contre les trop nombreuses laïcisations prématurément effectuées, malgré le vœu des municipalités. — M. le Ministre n'a pas de peine à démontrer que la loi de laïcisation doit avoir reçu dans trois ans son entière exécution et que l'on ne peut laisser accumuler toutes les laïcisations pour la dernière année.

C'est encore M. de Lamarzelle qui fulmine contre l'introduction dans les écoles municipales de la Ville de Paris de la grammaire de M. Da Costa.

A côté de ces récriminations inévitables, beaucoup plus violentes qu'efficaces, le discours de M. Blatin, demandant la transformation de nos bourses d'internat en bourses d'externat et s'élevant contre notre système d'éducation dans l'intérieur de nos lycées, mérite beaucoup plus l'attention. — Malheureusement cette brillante argumentation a un côté faible sur lequel M. Lockroy met facilement le doigt : on ne décrète pas la modification des mœurs d'une nation. Le système anglais peut avoir du bon ; on peut tendre à acclimater en France ce qu'il a d'excellent ; des efforts ont été faits en ce sens ; d'autres le seront encore. C'est tout ce que le Gouvernement peut promettre.

M. René Laffon termine la discussion générale en demandant que les prélèvements à effectuer en faveur de l'instruction primaire sur les revenus ordinaires des communes, portent exclusivement sur les ressources énumérées par la loi.

En résumé, étant donné le vide de cette discussion générale, on eût pu, sans perdre beaucoup, entrer de plein pied dans la discussion des articles. Il y aurait en économie de temps et d'invectives.

La discussion des chapitres prend à peine le temps de la discussion générale. — Il n'y a pas équilibre.

Les amendements sont peu nombreux et le plus souvent la Chambre vote les propositions du rapporteur.

Elle donne tort cependant à la Commission pour le rétablissement des inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur. Vainement M. Compayré rappelle et développe les raisons qui ont été indiquées plus haut et qui militent en faveur de l'institution. Vainement M. le Ministre invoque la nécessité d'une direction générale à imprimer, de renseignements comparatifs à recueillir, etc. La Chambre écoute la voix de M. Proal et maintient la supression.

M. Dupuy est moins heureux dans son amendement tendant à conserver les inspecteurs d'académie régionaux. La Chambre est en veine d'économies et supprime les trois postes existants.

M. Conrad de Witt explique que les pasteurs des églises protestantes doivent tous avoir obtenu, dans une faculté française, le grade de bachelier en théologie et conclut au maintien des facultés de théologie protestante. Le crédit prévu par la Commission est voté.

M. Durand réclame la création de trois chaires d'économie politique dans des Facultés n'ayant pas encore ces chaires magistrales. — M. le Ministre affirme que l'enseignement y est suffisamment assuré par des agrégés. La Chambre donne raison à M. le Ministre.

M. Jules Gaillard regrette qu'il n'y ait en France aucune chaire de droit international. La chose en vaut cependant la peine, surtout, à notre époque. Nous sommes sous ce rapport bien en arrière des Universités étrangères. — Au nom du Gouvernement, M. le Directeur de l'enseignement supérieur vient déclarer que la chaire existe sous la vieille expression *droit des gens*. Il demande cependant que l'amendement soit voté pour assurer cet enseignement dans quelques-unes des Facultés des départements. — Le crédit est accordé.

Une longue discussion s'engage entre M. Burdeau et le rapporteur au sujet de la corrélation qui peut exister entre les droits d'inscription payés par les étudiants et les dépenses de l'État pour amélioration du matériel d'enseignement. — M. Burdeau l'emporte et les diminutions votées par la Commission à l'article des *Bibliothèques des Facultés* et à celui d'*Acquisitions pour collections* ne sont pas adoptées.

La question des aumôniers des lycées est reprise par M. Millerand.

M. le Ministre répond que les économies possibles ont été effectuées, qu'il ne peut y avoir analogie entre les lycées et les écoles primaires, que la volonté des pères de famille doit être respectée et que l'enseignement religieux, dans notre système d'internat, ne peut être donné en dehors de l'établissement. — M. Lockroy obtient le crédit demandé.

Au sujet de la création d'écoles primaires publiques, M. Charles Dupuy demande : 1° que les créations s'appliquent de préférence aux écoles de filles, surtout dans les centres importants, où les écoles restent entre les mains des congrégations; 2° que les écoles mixtes, pour des raisons pédagogiques et sociales, soient confiées à des femmes.

Puis M. Montaut vient soutenir que l'administration n'accorde pas aux instituteurs le traitement que la loi leur alloue, thèse réfutée par M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire.

Pour terminer, M. Mérillon interroge le Gouvernement au sujet de l'autorisation à donner à une loterie pour l'organisation, au moment de l'Exposition de 1889, de fêtes spéciales de tir. — M. Floquet déclare ne pouvoir répondre en l'état actuel. Si l'opération est conçue dans des conditions présentant des garanties certaines, il demandera l'adhésion très explicite de la Chambre.

La discussion est close sur cette déclaration.

Il ressort de cette trop longue analyse que le budget de 1889 est sensiblement le même que celui de 1888; des crédits assez importants ont cependant été votés pour améliorer le traitement du personnel des lycées et des collèges. — C'est un point qu'il convient de retenir, en souhaitant que le Sénat vote les augmentations accordées; ce qui ne peut manquer d'être. Il n'y a en effet aucun litige sérieux possible entre les deux assemblées et le Sénat adoptera vraisemblablement les chiffres votés par la Chambre des députés.

E. ZEVORT.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE L'AGRÉGATION DES LETTRES

MONSIEUR LE MINISTRE,

110 candidats s'étaient fait inscrire pour l'agrégation des Lettres; 77 ont fait toutes les compositions.

Dans ce dernier nombre, il y avait 8 élèves sortant de l'École normale supérieure : 6 ont été admissibles et les 2 autres ont beaucoup approché de l'admissibilité; 5 ont été admis sur la liste définitive, et le sixième venait immédiatement après le dernier admis. 5 anciens élèves de l'École normale se sont présentés au concours : tous ont été admissibles et 4 ont été admis.

La Faculté des lettres de Paris a été honorablement représentée par ses boursiers et par ses étudiants : 3 de ses boursiers ont été admissibles et 2 ont été admis; 4 de ses étudiants ont été admis; 2 de ses boursiers et 3 de ses anciens boursiers ont approché de l'admissibilité.

Aucun boursier des Facultés de province n'a été inscrit sur la liste des admissibles. Un boursier et un étudiant de Bordeaux et un boursier de Montpellier sont arrivés à peu de distance du dernier admissible. Un ancien boursier de Montpellier a été admis (1).

4 agrégés de grammaire ont été admissibles; 3 ont été admis (2).

(1) Il est probable que le résultat serait meilleur pour la province, si la préparation à l'agrégation des lettres était organisée dans toutes les Facultés.

(2) Cette statistique serait plus complète et peut-être plus exacte, si les renseignements qui sont demandés avaient été envoyés par toutes les Académies et s'ils m'avaient été transmis sur la liste qui m'a été adressée du Ministère.

26 candidats ont pris part aux épreuves orales. En voici la liste par ordre de mérite :

MM. 1 Legrand, élève de l'École normale,
2 Padovani, élève de l'École normale,
3 L'abbé Margival,
4 Lesans, élève de l'École normale,
5 Cartoux, ancien boursier de Montpellier, professeur en exercice,
6 Berthet, ancien élève de l'École normale,
7 Cœuil, agrégé de grammaire, professeur en exercice,
8 Potez, professeur en exercice,
9 Filippi, ancien élève de l'École normale, étudiant de la Faculté de Paris, } *ex æquo.*
10 Le Goupils, boursier de Paris, }
11 Duchesne, professeur en exercice,
12 Devaux, boursier de Paris,
13 Vianey, agrégé de grammaire, étudiant de la Faculté de Paris,
14 Hauvette, boursier de Paris, }
15 Lahillonne, élève de l'École normale, } *ex æquo.*
16 Zyromski, ancien élève de l'École normale, professeur en exercice, }
17 Cordier, agrégé de grammaire, professeur en exercice.
18 Berger, étudiant de la Faculté de Paris,
19 Magrou, ancien élève de l'École normale, professeur en exercice,
20 Trémolet, agrégé de grammaire, professeur en exercice,
21 L'abbé Berthucat,
22 Gautier, élève de l'École normale, }
23 Mercier, ancien élève de l'École normale, professeur en exercice, } *ex æquo.*
24 Audollent, étudiant de la Faculté de Paris,
25 Renard, étudiant de la Faculté de Paris,
26 Foucher, élève de l'École normale.

21 candidats ont été proposés pour le titre d'agrégé, dans l'ordre suivant :

MM. 1	Legrand,	8 Lahillonne,	15 Berger,
2	L'abbé Margival,	9 Hauvette,	16 Audollent,
3	Berthet,	10 Le Goupils,	17 Cartoux,
4	Vianey,	11 Potez,	18 Trémolet,
5	Lesans,	12 Padovani,	19 Foucher,
6	Cœuil,	13 Duchesne,	20 Magrou,
7	Filippi,	14 Zyromski,	21 L'abbé Berthucat.

Le nombre assez élevé des candidats inscrits sur ces deux listes s'explique surtout par une certaine égalité de mérite. Les différences étaient peu sensibles dans le dernier tiers des candidats qui ont pris part aux épreuves orales, et même ils étaient suivis de près par une douzaine de concurrents. La même difficulté de fixer une limite nous a contraints d'étendre la liste définitive jusqu'à un chiffre un peu trop élevé peut-être pour la force du concours. En effet, le concours de cette année ne peut compter parmi les plus brillants que nous ayons eu à juger. Quelques bonnes copies ont été remarquées dans les deux dissertations, et la valeur moyenne de la dissertation française a paru un peu supérieure aux résultats des dernières années; mais les compositions en version latine et en grammaire ont été plus faibles qu'au précédent concours, et il n'y a pas eu une seule des cinq espèces d' épreuves orales dont l'ensemble ait semblé vraiment satisfaisant.

Cependant il faut reconnaître qu'un grand nombre des candidats ont préparé avec soin le programme et fait de sérieux efforts. L'esprit dont la plupart paraissent animés est bon; beaucoup ont fait apprécier des mérites très dignes d'estime, et il me serait facile d'insister sur ces éloges; mais je crois plus utile de présenter quelques observations générales sur des points faibles ou des défauts qui réclament toute l'attention des futurs maîtres de nos lycées.

13 candidats seulement sur 77 manient la langue latine avec aisance et sûreté. Il est à remarquer que le premier, l'abbé Margival, est le plus âgé de cette élite, et que les 3 suivants appartiennent aussi à une génération antérieure. L'École normale, qui a présenté 8 élèves, n'en a que 4 dans cette première catégorie; les autres ne viennent qu'au 31e, au 33e, au 36e et au 40e rang. On a relevé dans la copie du dernier, d'ailleurs dis-

tingué et classé le premier avec éloge dans la dissertation française, de nombreuses fautes matérielles. Ajoutons en passant que le même candidat et deux de ses camarades ont des notes médiocres ou même faibles pour le thème grec et que les chiffres attribués à plusieurs élèves de la même école pour la composition de grammaire ne sont pas non plus aussi élevés qu'ils devraient l'être. Il est singulier que cette classe de candidats semble renoncer volontairement aux avantages que leur donnent en général la supériorité de leurs études classiques, ainsi que les excellentes leçons et les facilités de toute sorte dont ils peuvent profiter. En négligeant de s'exercer et de se tenir en haleine, ils compromettent leurs succès de gaieté de cœur et, du même coup, ils abaissent le niveau d'un concours dont ils devraient être les soutiens.

Le latin est faible aussi chez les boursiers et les étudiants des différentes facultés. En dissertation latine, il n'y en a que 4 de Paris dans les 30 premiers, et le premier des boursiers de province, qui appartient à la Faculté de Montpellier, n'arrive que le 48me. J'ai déjà dit l'an dernier et je suis obligé de répéter cette année que la plupart des candidats savent mal la prosodie latine. Plusieurs prêtent à Virgile des vers faux, et cette partie de la composition de grammaire est plus ou moins manquée par tous excepté par 2. Il y a donc, en somme, de grands progrès à faire dans la connaissance, même élémentaire, du latin, s'il doit rester la base de notre enseignement classique.

Je tiens à présenter, cette fois encore, une observation d'un autre ordre qui n'est pas d'une moindre importance : je veux parler des appréciations littéraires. Dans les explications et dans les leçons comme dans les dissertations, elles sont la plupart du temps superficielles. On conçoit à la rigueur qu'une dissertation, écrite sans livres et dans un temps limité, ne se prête pas toujours à une étude approfondie des textes. Mais, pour les leçons et les explications, les candidats ne sont pas pris au dépourvu, ils ont le livre sous les yeux, et ils peuvent, sans effort de mémoire, exercer leur critique et montrer qu'ils sentent juste. Presque toujours leurs remarques sont trop générales et trop vagues ; leur appréciation, rapide et fuyante, ne fait pas saisir les points principaux, ni pénétrer dans l'intelligence de l'écrivain. Beaucoup font preuve de savoir et sont

au courant des questions ; quelques-uns recherchent l'agrément par certaines grâces qui vont jusqu'à l'afféterie ou par une affectation d'aisance dans l'emploi des idées et des expressions à la mode ; ils font volontiers des rapprochements plus ou moins naturels ; mais on voit chez bien peu quelques signes de force ou d'originalité. Ils peuvent amuser ou intéresser par la variété de leurs connaissances ou la vivacité de leur esprit; mais ils n'entrent pas directement dans le commerce des grands écrivains ; et s'il est vrai que la fonction essentielle de l'enseignement consiste moins à piquer la curiosité et à disperser l'attention qu'à fortifier et à diriger l'intelligence, ils n'enseignent pas et des élèves profiteraient peu à les entendre.

Voici quels ont été les résultats des diverses épreuves :

ÉPREUVES ÉCRITES.

DISSERTATION LATINE (1).

La question a été généralement assez bien comprise ; mais beaucoup de candidats ont mieux prouvé leur connaissance de ce qui avait été dit ou écrit sur le sujet, qu'ils ne se sont fait remarquer par leur invention personnelle. Après les 13 premières copies, dont il a déjà été parlé, il y en a 23 qui se soutiennent encore plus ou moins par la latinité et la tenue du style, puis 13 qui sont médiocres, et enfin 28 qui tombent fort au-dessous de la moyenne exigée pour l'admissibilité. On se demande pour quelques-uns comment il se fait qu'ils soient pourvus du diplôme de la licence.

DISSERTATION FRANÇAISE (2).

J'ai dit que la dissertation française, prise dans son ensemble, était plus satisfaisante qu'elle ne l'avait été dans les derniers concours. Il ne s'est peut-être pas trouvé un seul candidat qui ne connût pas le sujet ou dont le style se fit remarquer par l'excès du mauvais goût ou de l'incorrection. Il semble donc qu'on se soit

(1) Exemplis ex primo Æneidos libro petitis definietur proprium Virgilii ingenium.

(2) Des caractères distinctifs de la satire dans Regnier d'après les trois premières satires.

sérieusement préparé à cette épreuve. Cependant la part de la critique reste encore assez grande. En général, les candidats ne pensent pas assez par eux-mêmes : ils prennent où ils peuvent des jugements tout faits et les reproduisent à leur manière, sans examiner s'ils conviennent à la question proposée, et si une étude attentive ne devrait pas leur suggérer autre chose que ce qu'ils gardent, pour ainsi dire, en magasin. Ils ne savent pas poser une question, l'analyser, traiter chaque partie à sa place, lui donner le développement nécessaire, discuter et conclure. Ils ne font pas assez preuve de discernement et de goût ; ils esquivent les parties difficiles de la critique littéraire, l'appréciation des qualités distinctives des ouvrages, la comparaison précise des écrivains et les jugements sur les textes. Enfin je ne puis passer sous silence un défaut qu'on est surpris de rencontrer chez de futurs professeurs : quelques candidats, en citant des vers français, leur font subir, au mépris du sens et de la mesure, les plus étranges altérations.

Malgré ces défauts, sur lesquels il était nécessaire d'insister, la composition française mérite l'éloge général par lequel a commencé cette appréciation. Un assez grand nombre de candidats ont rencontré des pensées estimables sur certains points ; beaucoup ont atteint, ou peu s'en faut, le niveau moyen ; 16 l'ont dépassé, et, parmi ceux-ci, 4 ont écrit des dissertations distinguées, sinon par une conception irréprochable du sujet, du moins par la valeur et la conduite des idées, et par l'élégance, la fermeté ou l'agrément du style.

VERSION LATINE (1).

La composition en version latine a été faible. 13 copies seulement ont dépassé ou atteint la moyenne ; 25 en ont approché ; le reste, c'est-à-dire une cinquantaine, est descendu beaucoup au-dessous. Il est juste de reconnaître que la langue poétique de Pétrone, souvent cherchée et vague, parfois obscure, oppose à la traduction d'assez grandes difficultés. Mais la majorité des candidats s'est trompée sur le sens même là où l'erreur n'avait pas d'excuse. Les traductions sont, pour la plupart, gênées et sans élégance ; et bien

(1) Pétrone, *De bello civili*, v. 67-101.

peu, parmi les concurrents, ont réussi ou même cherché à rendre le caractère du texte.

THÈME GREC (1).

Le thème grec aussi a été insuffisant. 11 copies seulement ont obtenu des notes supérieures ou égales à la moyenne ; 1 seul candidat a mérité une note élevée, et 14 se sont montrés très médiocres ou même absolument faibles. Chez le plus grand nombre, l'étude de la langue classique est insuffisante. Il en résulte qu'on trouve dans les thèmes trop d'expressions ou de tours cherchés péniblement dans le dictionnaire et employés sans la connaissance précise de leur valeur. La correction même fait très souvent défaut.

COMPOSITION DE GRAMMAIRE ET DE MÉTRIQUE ET EXERCICES DE PROSODIE (2).

2 copies seulement sont vraiment bonnes : une d'un élève de l'Ecole normale, et l'autre d'un boursier de Paris. 3 (une d'un élève sortant de l'Ecole normale, une d'un élève de la même école sort[i] l'an dernier, et la troisième d'un professeur, ancien boursier de Montpellier) approchent de la note *bien*. 6 sont assez bonnes (2 de l'Ecole normale, 2 d'étudiants de la Faculté de Paris, 2 de professeurs en exercice). 14 autres ont atteint la moyenne ou l'ont un peu dépas-

(1) Nicole, *Essais de morale. De la charité et de l'amour-propre*, ch. I : « Le nom d'amour-propre ne suffit pas... L'apercevoir dans les autres. »

(2) 1° Conjuguer à tous ses modes l'aoriste second actif du verbe ἀποδιδράσκω « je m'enfuis », et rendre compte des formes intéressantes.

2° Etudier la syntaxe et le style de ce passage : « Tu ergo unus, scelerate,... hæc cruentat oratio. » (Cicéron, 2me *Philippique*, 34, 85-86.)

3° Donner un commentaire grammatical à ce texte de Montaigne ; « Si n'est-il point de secte... d'expresse contrariété. » (*Essais*, liv. II, ch. XII.)

4° Quelles sont les particularités de prosodie et de métrique contenues dans ces vers d'Homère ?

Δὸς δέ μοι ὤμουν .....
.....
..... καὶ κλισιάων .

(*Iliade*, XVI,, 40, sqq.)

5° Marquer la quantité de tous les mots que contient la phrase suivante, en indiquant les principales règles qu'on aura l'occasion d'appliquer : « Tu illos impetus... beneficii figeretur. » (Cicéron, 2me *Philippique*, 36, 91.)

sée. Les autres sont médiocres, et 10 sont même tout à fait mauvaises. Le concours a donc été inférieur aux deux précédents. Cette faiblesse tient à ce que, pour la plupart, les candidats n'ont pas su conjuguer un aoriste second (1), ni répondre à la question de prosodie.

Comme les autres fois, la question de français a été médiocrement traitée. Le texte de Montaigne proposé n'a été pour beaucoup qu'un prétexte à remarques sans portée sur l'orthographe de l'auteur ; on n'a trouvé presque rien à dire sur la syntaxe, sur le sens des mots, sur la valeur des expressions et des tours.

Quant aux défauts généraux, se sont toujours les mêmes. Les candidats ne paraissent avoir, pour la plupart, aucun souci de la composition : ils suivent presque toujours l'ordre des mots du texte qu'on leur demande de commenter, et ils jettent pêle-mêle les observations les plus diverses. Enfin beaucoup ne veulent pas se renfermer dans les termes de la question, et croient bien faire d'étaler des connaissances que le sujet ne leur fournit pas l'occasion de montrer.

La métrique a été, comme aux deux autres concours, satisfaisante.

ÉPREUVES ORALES.

J'ai dû faire remarquer au commencement de ce rapport que les épreuves orales d'aucun des candidats n'avaient été jugées remarquables. Il n'y en a eu que 2 qui aient approché de la note *bien*. Mais, d'un autre côté, un petit nombre seulement est descendu au-dessous de la moyenne. Ils avaient donc consciencieusement étudié les auteurs inscrits au programme. Beaucoup ont mérité nos éloges par certains côtés. La plupart parlent avec facilité et avec aisance ; 2 ou 3 seulement n'ont pas pu dominer un trouble dont la pratique de l'enseignement les aidera à triompher. Je ne reviendrai pas sur des défauts que j'ai déjà signalés. J'ajouterai que trop souvent l'explication des textes manque de précision, qu'on nous donne un verbiage confus au lieu du mot juste et une paraphrase à la place d'un vrai commentaire.

(1) Le verbe ἀποδιδράσκω se rencontre plusieurs fois dans les textes de Thucydide et de Platon qui étaient inscrits au programme.

Avant d'indiquer les résultats pour chacune des cinq sortes d'épreuves, je remarquerai que, sans qu'il y ait entre elles des distances très sensibles, elles se rangent, d'après leur valeur, dans l'ordre suivant : explications préparées ; explications grecques ; leçons ; explications latines ; explications françaises.

EXPLICATIONS IMPROVISÉES.

Auteurs grecs.

12 candidats se sont élevés au-dessus de la moyenne, ou l'ont atteinte; 10 en ont approché ; 3 ont été médiocres ; 1 seul absolument faible.

Auteurs latins.

11 candidats ont dépassé ou atteint la moyenne ; 2 en ont approché ; 6 ont été médiocres.

Auteurs français.

10 candidats ont dépassé ou atteint la moyenne ; 12 en ont approché ; 4 ont été médiocres. Les mieux notés sont restés au-dessous des chiffres les plus élevés attribués au grec et au latin ; mais le progrès général qui avait été signalé pour cette épreuve a continué cette année. Beaucoup lisent assez bien. L'intelligence de la langue et du style au XVIe siècle laisse toujours particulièrement à désirer.

EXPLICATIONS PRÉPARÉES.

Le résultat général est assez bon, mais cependant au-dessous de ce qu'on attendrait d'une préparation de vingt-quatre heures. Beaucoup de ces explications ne sont guère que la répétition un peu améliorée des explications improvisées. Ce qui manque toujours, c'est le choix et la proportion, le discernement entre ce qui doit être négligé ou rapidement traité et ce qui demande, au contraire, tout l'effort du critique ; c'est aussi le sentiment littéraire et le talent d'analyse et d'appréciation ; c'est enfin l'art d'intéresser et d'instruire par une exposition qui, tout en se renfermant dans le sujet,

soit à la fois variée et pénétrante. Pour les conseils plus particuliers à donner aux candidats, je me bornerai à renvoyer à mes deux précédents rapports.

15 explications ont dépassé ou atteint la moyenne ; 8 en ont approché ; 3 ont été médiocres.

LEÇONS.

Je n'ai rien à dire au sujet des leçons qui n'ait été suffisamment indiqué dans les observations précédentes. Voici le résumé des notes qui en ont été données :

13 leçons ont atteint ou dépassé la moyenne ; 10 en ont approché ; 1 a été jugée médiocre, et 2 très faibles.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les appréciations du jury sur le concours de cette année. Vous trouverez peut-être que ce rapport insiste plus sur la critique que sur l'éloge. Nous croyons cependant présenter à votre approbation une liste de candidats capables de tenir honorablement leur place parmi les maîtres de nos lycées. Si nous nous attachons à signaler nettement le mal, c'est que notre devoir est d'inspirer le désir d'y porter remède et d'aider par là au progrès très nécessaire de nos études classiques. Nous ne saurions être trop exigeants pour ceux à qui l'Etat confie principalement le soin de former l'esprit de la jeunesse par la culture littéraire et de maintenir ainsi ou même d'élever le niveau de la société.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

JULES GIRARD,

Président du jury de l'Agrégation des Lettres.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

EN 1889

BIBLIOGRAPHIE

Notre travail est, comme les années précédentes (1), spécialement destiné aux candidats de province qui se préparent seuls : nous donnerons de nombreuses indications, afin qu'ils puissent trouver des renseignements utiles dans tous les ouvrages qui sont à leur disposition.

AUTEURS.

Chaque explication dure *une heure*. Elle est précédée d'une préparation d'*un quart d'heure*, faite avec un texte sans notes. L'explication du latin et du grec a une grande importance : elle doit être avant tout exacte et précise. Aussi conseillons-nous de traduire, comme *versions* et *par écrit*, les passages les plus importants de chaque auteur. Le commentaire doit être fort sobre et ne porter que sur les termes et sur les idées du texte à expliquer; celui des auteurs français doit donner le sens précis des expressions dont se sert chacun d'eux, les doctrines qu'il y expose; il ne doit pas prendre la forme d'exposition qui convient aux thèses.

PLATON. — *Le Banquet.*

Texte. — Édition Hermann (Teubner).

Editions à consulter. — Édition de Deux-Ponts avec la traduction latine de Ficin et des arguments par Tiedemann 1781-1787; édition de Bekker, avec scolies et commentaires, 1816-1823; édition d'Ast, avec une nouvelle traduction latine, 1819-1832; édition de Schneider

(1) Voyez les Bibliographies pour les années 1885, 1886, 1887, 1888.

et Hirschig (Didot), avec une traduction latine et l'index de Hunziker, 1846-1873; édition de Stallbaum, avec notes, commentaires et prolégomènes, 1850-1867.

Traductions latines de Ficin, d'Ast, de Hirschig; *allemandes* de Schleiermacher, de Müller, de Prantl, de Kirchmann (Philosophische Bibliothek); *françaises* de Cousin, de Saisset (Charpentier); *anglaise* de B. Jowet (5 vol. with analyses, and introductions, Oxford, 1871); *italienne* de Bonghi; Ast, Lexicon Platonicum, 3 volumes.

Interprétation. — Le Protagoras, le second Alcibiade, le Phèdre, le Phédon; Chaignet, Vie de Socrate; Chaignet, la Vie et les Écrits de Platon; Schewgler, über die Composition des Pl. Symposion, Tübingen 1843; Susemihi, über die Composition des Pl. Gastmahl (Philologus VI, 1851, p. 177, VIII, 1853, p. 153); Rettig, kritische Studien un Rechtfertigungen, zu Plato's Symposion, Bern, 1876; Charles Huit Mémoire sur le Banquet (Ac. des sc. m. et politiques); Zeller, Philosophie der Griechen II, 1; Teichmüller, Literarische Fehden in vierten Iahrhundert vor Chr., 1884; Grote, Plato and the other Companions of Sokrates; Bonitz, Platonische Studien. — Voyez *Thèses*.

ARISTOTE. — *Traité de l'Ame*, livre I et II.

Texte. — Biehl, Teubner, 1884.

Éditions à consulter. — Trendelenburg, Arist., de Anima, libri tres, Iéna, 1833, nouvelle édition, Berlin, 1877; Torstrik, Aristoteles de Anima, libri tres, 1862; édition de l'académie de Berlin, par Bekker, Brandis, Rose et Bonitz avec notes, scolies, traduction latine et index, 1831-1870; édition de Dübner, Bussemaker, Heitz (Didot), 1848-1874, avec traduction latine et index; Wallace, Aristotle's Psychology in Greek and English with introduction and notes, Cambridge, 1882.

TRADUCTIONS *latines* des éditions de Berlin et de Paris, *allemande* de Kirchmann (Ph. Bib.); *anglaise*, de Wallace; *française* de B. Saint-Hilaire (Psychologie d'Aristote, Traité de l'âme, traduit en français pour la première fois et accompagné de notes perpétuelles, Paris, 1846 — ÉPUISÉ); *italienne*, de Barco, Torino-Roma, 1879.

INTERPRÉTATION. — Aristote: le troisième livre du *de Anima*, spécialement les deux premiers chapitres qui terminent l'étude de la sensibilité, les Opuscules psychologiques, la Métaphysique, les Derniers analytiques, la Génération et l'Histoire des animaux, le Traité de la Génération et de la Corruption; Platon, le Timée, la République, le Phèdre, le Phédon: les commentaires de Simplicius, Hayduck, Berlin, 1882, de Jean Philopon, Venise, 1535, les Traités de l'âme d'Alexandre d'Aphrodise, Bruns, Berlin, 1883, de Thémistius, Spengel, 1866; les

commentaires d'Averroès, traduction latine, Padoue, 1472, Venise, 1574, de Pacius, Francfort, 1596-1621, Hanovre, 1611, de saint Thomas; les notes et commentaires des éditions et traductions indiquées; Bossuet, Connaissance de Dieu et de soi-même; Renan, Averroès et l'Averroïsme; Chauvet, des Théories de l'entendement humain dans l'antiquité; Waddington, Psychologie d'Aristote; Chaignet, Essai sur la psychologie d'Aristote; Gratacap, Aristot. de sensibus doctrina; Royer, de vita secundum Aristotelem; Prantl, Geschichte der Logik I; Grote, Aristotle (ed. by A. Bain and G. C. Robertson, 3e édition, 1883). — Voyez Thèses.

Lucrèce. — *De Natura rerum*, liv. I.

Texte. — Édition Bernays (Teubner).

Éditions à consulter. — Ed. Lachmann, Munro, Bockemüller.

Traductions françaises de Patin, de Crouslé, d'Ernest Lavigne; *allemande* de Brieger, Posen, 1866.

Interprétation. — Lucrèce, de Natura rerum (liv. II, III, IV, V et VI); Diogène Laërte, L X; Epicure, fragments, Herculanens. vol. II, X, XI; Cicéron, de finibus; Gassendi, Opera; Munro (commentaire); Reisacker, Quæstiones Lucretianæ; J. Woltjer, Lucretii philosophia cum fontibus comparata, Groningue 1877; Bayle, art. Lucrèce; Patin, Etudes sur la poésie latine; Martha, le Poème de Lucrèce; Crouslé (op. cit.); F. André, Étude sur la physique de Lucrèce (jointe à la traduction de Lavigne); Lange, Histoire du Matérialisme; Havet, Revue des Deux-Mondes, 1er avril 1869; Royer, les Arguments du Matérialisme dans Lucrèce. — Voyez *Thèses*.

Cicéron. — *De officiis*, l. I.

Texte. — Éditions Heine, Weidmann; Klotz ou Müller, Teubner; Boirac, Alcan.

Éditions à consulter. — Orelli, Kayser et Baiter.

Traductions françaises de V. Le Clerc, de Nisard.

Sources. — Hirzel, Untersuchungen zu Cicero's ph. Schriften; Thiaucourt, Essai sur les traités philosophiques de Cicéron; Zeller, Philosophie der Griechen; F. Picavet, Introduction au de Natura Deorum, l. II.

Interprétation. — Cicéron, de Officiis, l. II et III, Lettres, Tusculanes, de Finibus, Paradoxes, République et de Legibus; Diogène Laërte, VII; Boissier, Cicéron et ses amis; Martha, les Moralistes sous l'empire romain; Juste Lipse, Manuductio ad stoicam philosophiam,

Antw. 1604; Ravaisson, Essai sur la Métaphysique d'Aristote, II, et Mémoire sur le stoïcisme (Ac. des Inscr. et B. L. XXXI); Ogereau, Essai sur le système des Stoïciens; Van Lynden, Panétius, Lugd. Bat. 1802. — Voyez *Thèses*.

PASCAL. — *Pensées*.

Texte. — Édition Havet (Delagrave).

ÉDITIONS A CONSULTER. — Éditions de Port-Royal, de Bossut, de Condorcet, de Prosper Faugère, de Molinier.

INTERPRÉTATION. — Pascal, Provinciales, Entretien avec M. de Sacy, etc.; Cousin, Des Pensées de Pascal; Condorcet et Havet, op. cit.; Nisard, Histoire de la littérature française; Sainte-Beuve, Port-Royal; Vinet, Études sur Blaise Pascal; Droz, Étude sur le scepticisme de Pascal considéré dans le livre des Pensées; Renouvier, Esquisse d'une classification systématique des doctrines philosophiques; Renouvier et Pillon, Crit. ph. (Index). — Voyez *Thèses*.

SPINOZA. — *Ethique*, l. III.

Texte. — Édition Saisset (Charpentier) vol. III (1).

Éditions à consulter. — Van Vloten et Land, 2 vol. 1884; Bruder, B. de Sp. opera quæ supersunt omnia, 1843-1846.

Il faut avoir toujours le texte latin sous les yeux, car la traduction de Saisset est quelquefois peu exacte.

Traductions française de J.-G. Prat, *allemande* de Kirchmann.

Interprétation. — Les autres livres de l'Ethique; le de Intellectus emendatione, le Theologico-politicus, les Lettres, Dieu, l'homme et la béatitude, traduction Paul Janet (première esquisse de l'Ethique); Kirchmann, Erlæuterungen zu Spinoza's Ethik; Pollock, Notes on the Philosophy of Spinoza (Mind III, 195); Descartes, Les passions de l'âme; Malebranche, Recherche de la vérité. — Voyez *Thèses*.

LEIBNITZ. — *Nouveaux essais sur l'Entendement humain* l. II.

Texte. — Amédée Jacques (collection Charpentier), vol. 1; Paul Janet, Œuvres philosophiques de Leibnitz, vol. 1.

Éditions à consulter. — Raspe, Amsterdam et Leipzig, 1765; Erdmann, Berlin, 1840; Gerhardt : Œuvres de Leibnitz, vol. 5.

Interprétation. — Les autres livres des Nouveaux Essais, les Essais

(1) Les auteurs modernes sont, d'après le règlement, expliqués sur un texte français.

de Théodicée, la Monadologie; Locke, traductions de Coste et de Thurot; Boutroux, Introduction à la Monadologie et aux Nouveaux Essais, livre I. — Voyez *Thèses*.

Comparaison des auteurs.

1° Théorie de l'amour d'après Platon, de la bienfaisance d'après Cicéron, de l'amour d'après Spinoza, de la charité d'après Pascal;

2° Les passions chez Aristote, Cicéron, Spinoza, Pascal; (comparer chacune de celles qu'ils ont traitées) ;

3° L'âme et le corps d'après Aristote, Lucrèce, Spinoza, Locke et Leibnitz;

4° Les sens d'après Aristote, Locke et Leibnitz;

5° L'espace d'après Lucrèce, Locke et Leibnitz;

6° Le temps d'après Lucrèce, Locke et Leibnitz;

7° L'infinité d'après Lucrèce, Locke et Leibnitz;

8° La justice d'après Cicéron et Pascal;

9° La mémoire d'après Aristote, Locke et Leibnitz;

10° Les corps composés d'après Lucrèce et les idées complexes de substances, d'après Locke et Leibnitz, etc., etc.

THÈSES.

Chaque candidat doit indiquer, dès le commencement de l'examen oral, *celui* des auteurs du programme qu'il a spécialement étudié. Le jury choisit un certain nombre de thèses prises *uniquement dans l'ouvrage, les ouvrages ou les parties d'ouvrage de cet auteur qui figurent au programme*. Le candidat prépare en vingt-quatre heures et traite en une heure le sujet de thèse qu'il a tiré au sort.

PLATON.

Lire les dialogues de Platon; consulter Ritter (traduction française de Tissot), Histoire de la philosophie ancienne (bonne exposition du platonisme); E. Zeller, die Philosophie der Griechen (II, 1); Ueberweg. Grundriss der Geschichte der Philosophie des Alterthums; Ritter et Preller, Historia philosophiæ græcæ et romanæ ex fontium locis contexta (ed. sexta, curavit Teichmüller); Grote, Ch. Huit et Teichmüller (op. cit.); Lewes, the History of philosophy from Thales to the present day, vol. I; Fouillée, la Philosophie de Platon, la Philosophie de Socrate; Chaignet (op. cit.;) Paul Janet, art. Platon (Dict. phil.) Charles Levêque. La science du beau; Schasler. Æsthetik.

Préparer spécialement :

1° *Le discours de Phèdre sur l'amour*. — Voyez le Phèdre, les ouvrages cités et surtout Lévêque, Fouillée, Schasler.

2° *Le discours de Pausanias.* — Voyez les ouvrages cités.

3° *Le discours d'Eryximaque.* — Voyez les ouvrages cités.

4° *Le discours d'Aristophane.* — Voir les Œuvres d'Aristophane et Schasler (op. cit).

5° *Le discours d'Agathon.* — Voyez op. cit., et Lindemann, de Agathonis oratione quæ est in Convivio Platonis, Dresde, 1871.

6° *Le discours de Socrate.* — Voyez surtout Chaignet, Zeller, Fouillée (op. cit.), Boutroux, Socrate, fondateur de la science morale; Xénophon, Mémorables; Koch, die Rede des Sokrates in Platon's Symposion und das Problem der Erotik, Berlin 1886.

7° *La Vénus céleste et la Vénus terrestre.* — Voyez surtout Fouillée, Lévêque, op. cit.

8° *Le Bien et le Beau d'après le Banquet.* — Voyez Charles Lévêque, Schasler, Fouillée, op. cit., et Strater, die Idee des Schönen bei Plato, Bonn, 1831.

9° *L'Éloge de Socrate par Alcibiade.* — Voyez surtout Fouillée, Chaignet et Boutroux, op. cit.; Xénophon, Mémorables.

Aristote.

Lire les ouvrages d'Aristote. Consulter Ritter, Zeller (II), Ritter et Preller, Ueberweg, Lewes (op. cit.); Grote, Aristotle (ed. by A. Bain and G. C. Robertson, 3e éd. 1883); Ravaisson, Essai sur la métaphysique d'Aristote, 2 vol.; B. Saint-Hilaire, Introductions et paraphrases des différents ouvrages d'Aristote; Lewes, Aristotle, a chapter from the history of science, London 1864; Pouchet, Biologie d'Aristote; Penjon, Travaux récents sur la psychologie d'Aristote, Rev. ph. XXII, 408; Renouvier et Pillon, Cr. ph. (index); Waddington, Chaignet, Prantl, (op. cit.).

Préparer spécialement :

1° *La composition du* 1er *et du* 2e *livre du* π. ψ. — Voyez B. Saint-Hilaire, Chaignet, Biehl, (op. cit.) et *Bonitz*, Hermès, VII, p. 428.

2° *Ce qu'Aristote entend par une histoire de l'âme.* — Voyez les ouvrages cités; surtout Grote et Lewes, Waddington, Chaignet et Wallace.

3° *La méthode suivie dans le Traité de l'âme.* — Voyez Pouchet, Waddington, Chaignet, Boutroux, et surtout le Traité de l'âme et les opuscules psychologiques.

4° *Examen de l'exposition et de la critique par Aristote des doctrines sur l'âme de Leucippe et de Démocrite, des Pythagoriciens, de Thalès, de Diogène, d'Héraclite, d'Alcméon, d'Hippon, d'Anaxagore, de Critias et de Platon*, ou *Aristote historien de la philosophie dans les deux premiers livres du Traité de l'âme.* — Voyez Mullach, fragmenta philosophorum græcorum; Platon, Timée, République, Phèdre, Phédon; Paul Tannery, Pour la science hellène; F. Picavet, art. Alcméon

(Gr. Encyc.); Liard, Démocrite (thèse latine); Ch. Levêque, L'Atomisme grec et la Métaphysique (Rev. ph., V); Lange, Gesch. des Materialismus (trad. franç.); Zevort, Dissertation sur la vie et les doctrines d'Anaxagore, Paris, 1848; Fouillée, Chaignet, Ravaisson, Zeller (op. cit.).

5° *Exposer et examiner les chapitres où Aristote réfute les doctrines suivantes* : a, *L'âme n'est pas une harmonie;* b, *L'âme n'est pas un nombre qui se ment à lui-même;* c, *L'âme n'est pas composée des éléments.* — Il faut avoir soin, en consultant les ouvrages cités au n° 4, de déterminer à qui appartiennent ces doctrines, et dans quelle mesure Aristote les a fidèlement exposées.

6° *La définition de l'âme d'après Aristote.* — Voyez Waddington, Chaignet, Ravaisson, Boutroux, Grote et Lewes (op. cit.); K. Pansch, de Aristotelis animæ definitione, (Gryphisv. 1871); W. Biehl, die Aristotelis Definition der Seele (Philolog. - Vers, 1862, p. 94-102).

7° *Les rapports de l'âme et du corps d'après les deux premiers livres du π. ψ.* — Voyez Bossuet, Waddington, Chaignet, Ravaisson, Lewes, Zeller (op. cit.).

8° *La vie d'après le second livre.* — Voyez les ouvrages cités, et surtout Pouchet (op. cit.); Henri Philibert, Le principe de la vie suivant Aristote, Chaumont, 1865; Jourdain, La philosophie de Saint-Thomas; F. Bouillier, Du principe vital et de l'âme pensante; Ravaisson, La philosophie en France au XIXe siècle.

9° *La sensibilité d'après le π. ψ.* — Voyez Pouchet, Waddington, Chaignet, Ravaisson, Lewes, Zeller (op. cit.) et Gratacap, Arist. de sensibus doctrina, Montpellier, 1866.

Cette thèse comporte un certain nombre de subdivisions : *la vision et la couleur, l'odorat et les odeurs, l'audition et le son, le goût, le toucher.* — On devra consulter les ouvrages cités et lire avec grand soin les opuscules psychologiques d'Aristote.

10° *Aristote s'est-il demandé si l'âme est en tout ou en partie immortelle ?* — Voyez le 3e livre et les commentaires cités, puis Waddington, B. Saint-Hilaire, Chaignet, Ravaisson, Zeller (op. cit.) et Schneider, die Unsterblichkeitslehre des Arist., Passau 1867.

11° *L'âme et ses divisions.* — Voyez les ouvrages cités et Baumann, quæ de anima ejusque partibus in libris Ethicorum Nicom. proposuerit A., Halle, 1874.

Lucrèce.

Lire Lucrèce, Diogène Laërte, les fragments des ouvrages d'Épicure et des Épicuriens retrouvés à Herculanum (Métrodore, Philodème, etc.), Cicéron (op. cit.); Plutarque, Moralia (index de l'éd. Didot); Sextus Empiricus, adv. Math (index). Consulter les œuvres de Gassendi, spé-

cialement le De vita, moribus et doctrina Epicuri, le Syntagma philosophiæ Epicuri et les Animadversiones in Diog. L. lib. X; Woltjer, Crouslé, Reisacker, Bayle, Patin, Martha, André, Havet, Royer, Lange (ouv. cités pour l'interprétation du l. I); Guyau, la Morale d'Epicure; Zeller, Ph. der Griechen; Ritter, Histoire de la philosophie ancienne; Ritter et Preller, Ueberweg, etc.

Préparer spécialement :

1° *L'invocation à Vénus et la théorie épicurienne des dieux.* — Boissier, la religion romaine au temps d'Auguste; Martha (op. cit.); F. Picavet, De Epicuro novæ religionis auctore (*sous presse*).

2° *La nature de l'âme, d'après le 1er livre du de Natura rerum.* — Voyez spécialement Royer, Zeller, Lange (op. cit.).

3° *Eternité de la matière (rien ne naît de rien).* — Voyez Lange et Zeller (op. cit.).

4° *La matière et le vide d'après le 1er livre du de Natura rerum.* — Voyez Lange, Ritter et Zeller (op. cit.); Th. Bindseil, ad L. de rerum natura carm., lib. I et II, qui sunt de atomis, Halle, 1865.

5° *Les corps composés.* — Voyez les ouvrages cités au n° 4.

6° *Le temps.* — Voyez les ouvrages cités.

7° *Exposition et examen des opinions d'Héraclite, d'Empédocle, d'Anaxagore.* — Voyez Mullach, fragmenta ph. Græcorum; Zevort, Anaxagore; Bästlein, quid Lucretius debuerit Empedocli Agrigentino, Schleusing, 1875; Woltjer, Lange, Zeller, Martha (op. cit.).

8° *L'infinité de l'univers.* — Voyez les ouvrages cités et Renouvier, Essais et Classification systématique; Renouvier et Pillon, Cr. ph. (index); Evellin. Infini et quantité.

9° *Lucrèce est-il, dans le 1er livre, un disciple fidèle d'Epicure?* — Voyez Reisacker, Martha, Woltjer (op. cit.); comparer les vers de Lucrèce aux fragments d'Epicure ou de ses disciples, conservés par Diogène, Plutarque, etc. ou retrouvés à Herculanum.

Cicéron.

Lire les discours, les lettres, les écrits philosophiques de Cicéron. Consulter ensuite Ritter, Ritter et Preller, Ueberweg, Zeller, Heine, Juste Lipse, Boissier, Martha, Ravaisson, Ogereau, Thiaucourt, Hirzel, Van Lynden, F. Picavet (op. cit.). Les thèses à préparer spécialement sont les suivantes, dont la plupart supposeront des recherches historiques sur les sources et l'exposition des doctrines, quelquefois aussi des discussions dogmatiques sur les questions soulevées :

1° *Les sources du 1er livre du de Officiis.* — Voyez Hirzel, Thiaucourt, Heine, F. Picavet, op. cit.

2° *L'honnête, d'après le de Off. l. 1er.* — Voyez Zeller, Ravaisson, Ogereau, Ritter, op. cit.; Havestadt, de C. primis principiis philoso-

phiæ moralis, Emmerich, 1857; Bittner, de C. philosophia morali, Prag. 1871.

3° *La sagesse, la justice, le courage et la tempérance d'après le de Off. l. Ier.* — Voyez les ouvrages cités et Sénèque, Epictète, Marc-Aurèle, Œuvres.

4° *Les vertus sociales.* — On pourra diviser cette thèse de la façon suivante : *a*, la bienfaisance; *b*, la grandeur d'âme; *c*, la bienséance, etc. — On consultera les ouvrages cités, spécialement Zeller, Ritter, Ravaisson, Ogereau, Ueberweg, Martha et les auteurs stoïciens indiqués au n° 3.

5° *Les passions d'après le de Officiis, l. Ier.* — Voyez le de finibus, les Tusculanes, les ouvrages cités et Heinze, Stoicorum de affectibus doctrina, Berol. 1861; Lauret, de affectibus apud Stoicos.

6° *Les conflits des devoirs d'après le de Off., l. Ier.* — Voyez les ouvrages cités et Thamin, la Casuistique stoïcienne; Paul Janet, la Morale.

7° *Panétius d'après le l. Ier du de Officiis.* — Voyez les ouvrages cités et spécialement Van Lynden ; Ogereau, Zeller, op. cit.; Stein, die Psychologie der Stoa, die Erkenntnistheorie der Stoa, 1886, 1888.

Pascal.

Lire toutes les œuvres de Pascal, celles de Descartes, la Logique de Port-Royal, Cousin, Havet, Nisard, Sainte-Beuve, Vinet, Droz, Renouvier, Renouvier et Pillon, op. cit.; Paul Janet, Les maîtres de la pensée moderne ; Ravaisson, Pascal (R. des Deux-Mondes, 1887) ; Nourrisson, Pascal et Descartes, Défense de Pascal; Adam, Pascal et Descartes (Revue ph. et Rev. de l'Ens. second. et supérieur) etc., etc. — A propos des Pensées, on peut avoir à traiter autant de thèses qu'il y a de formules nettes, précises et fournissant matière à commentaires et à discussion. On pourra préparer plus spécialement :

1° *L'homme d'après les Pensées.*

2° *Ce que Pascal a emprunté à Montaigne.* — Voyez les ouvrages cités, surtout Sainte-Beuve.

3° *Les lois naturelles, la justice, la propriété d'après les Pensées.* — Voyez les ouvrages cités et Montaigne, Essais; J.-J. Rousseau, le Contrat social; Paul Janet, Histoire de la science politique.

4° *Le pyrrhonisme et les pyrrhoniens dans les Pensées.* — Voyez les ouvrages cités, surtout Sainte-Beuve, Droz et F. Picavet (Rev. de l'Ens. second. et sup., V. p. 233).

5° *Le divertissement d'après les Pensées.* — Voyez les ouvrages cités et Montaigne, Essais.

6° *La coutume ou l'habitude d'après les Pensées.* — Voyez les ouvrages cités et comparez les théories de Pascal avec celles de Montaigne, de Condillac, de Lamarck, de Darwin, Spencer, Ravaisson, Dumont.

7° *Le moi d'après Pascal.*

8° *Platon, Aristote, Descartes et les philosophes d'après les Pensées.* — Voyez Sainte-Beuve, Nourrisson, Adam, Droz, F. Picavet, op. cit.; F. Bouillier, Histoire de la philosophie cartésienne.

9° *Le pari.* — Voyez surtout Droz, Renouvier et Pillon, Cr. ph. (index).

10° *L'esprit géométrique et l'esprit de finesse.*

11° *La nature et la raison d'après les Pensées.* — Voyez les œuvres de saint Augustin et Sainte-Beuve, op. cit.

12° *La vérité d'après les Pensées.*

13° *La vraie religion d'après les Pensées.*

14° *Dieu dans les Pensées.*

15° *La charité et l'amour d'après les Pensées.* — Voyez spécialement Ravaisson, op. cit.

16° *L'homme et Dieu d'après les Pensées.* — (Misère de l'homme sans Dieu, félicité avec Dieu).

17° *Le plan des Pensées.* — Voyez Cousin, Havet, Sainte-Beuve, Vinet, Droz, Renouvier, Ravaisson et Renouvier. op. cit.; F. Brunetière, Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française (le Problème des Pensées de P.).

18° *La raison et les passions d'après les Pensées.*

19° *Les éditions des Pensées.* — Voyez les *Editions* à consulter (supra) et Cousin, Faugère, Havet, op. cit.

20° *Le christianisme de Pascal d'après les Pensées.* — Voyez les Provinciales et Sainte-Beuve, Cousin, Havet, Vinet, Renouvier, Droz, op. cit., et l'abbé Flottes, Etudes sur Pascal.

21° *Le Pascal des Pensées est-il un sceptique?* — Voyez Cousin, Flottes, Havet, Renouvier, Droz, F. Picavet, op. cit.

Spinoza.

Lire les Œuvres complètes de Spinoza, sa vie par Colérus, par Lucas. Consulter : Cousin, passim; Saisset, Introduction à la traduction de Spinoza; Nourrisson, Spinoza et le Naturalisme contemporain ; Paul Janet, Spinoza, Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1867, les Maîtres de la pensée moderne, Introduction à Dieu, l'homme et la béatitude ; Francisque Bouillier, Histoire de la philosophie cartésienne ; Pollock, art. cité et Spinoza, his Life and Philosophy; J. Martineau, A Study of Spinoza, London 1882 ; Sorley, Jewish Mediæval Philosophie and Spinoza (Mind V. 362) ; Pearson, Malebranche and Spinoza (Mind VIII, 338) ; Tönnies, Studien zur Entwickelunggeschichte des Spinoza, Vierteljahrsschrift f. wissenschaftliche Philosophie 1883, nos 2 et 3 (F. P. Rev. ph. XVII, p. 695): Opitz, Spinoza, Ph. Monatshefte 1876, livr. V; Barach, Ph. Mon. 1877; Maillet, de l'Essence des Passions; Critique philosophique (index) ; Renouvier, Esquisse d'une Classification systé-

matique des doctrines philosophiques ; Turbiglio, B. Spinoza e le transformazioni del suo pensiero, Roma 1876 ; Kuno Fischer, Gesch. der neuern Ph. vol. I, 2 ; Ritter, Lewes, op. cit.; Ueberweg, Grundriss der Gesch. der Ph. der Neuzeit; Réfutation inédite de Spinoza par Leibnitz (Foucher de Careil).

Préparer spécialement :

1° *Examiner et expliquer la définition des passions par Spinoza.* — Voyez Descartes et Malebranche, Paul Janet et F. Bouillier, Maillet, Pollock, Renouvier et K. Fischer, op. cit.

2° *Distinction de l'action et de la passion d'après le livre III de l'Éthique.*

3° *Rapport des actions et des idées adéquates, des passions et des idées inadéquates.*

4° *Les rapports de l'âme et du corps d'après les trois livres de l'Ethique.* — Voyez Malebranche, op. cit., Hume, Traité de la nature humaine.

5° *Expliquer et examiner la proposition : toute chose, autant qu'il est en elle, s'efforce de persévérer dans son être.* — Voyez les ouvrages cités, spécialement Paul Janet, Bouillier, Pollock, Renouvier, Kuno Fischer, Maillet.

6° *L'amour d'après le 3e livre de l'Ethique.* — Voyez les ouvrages cités et Malapert, L'amour intellectuel de Dieu, chez Spinoza (Rev. ph. 1888).

7° *Le désir d'après le 3e livre de l'Ethique.*

8° *La joie et la tristesse d'après le 3e livre de l'Ethique.*

9° *La haine d'après le 3e livre de l'Ethique.*

10° *L'admiration d'après le 3e livre de l'Ethique.* — Voyez Descartes, op. cit.

11° *L'envie d'après le 3e livre de l'Ethique.* — Voyez les ouvrages cités, spécialement Maillet.

12° *La paix intérieure d'après le 3e livre de l'Ethique.*

13° *L'orgueil, l'estime d'après le 3e livre de l'Ethique.*

14° *L'ambition d'après le 3e livre de l'Ethique.*

Leibnitz.

Lire les ouvrages de Leibnitz et de Locke. Consulter : Fontenelle, Eloge de Leibnitz ; Ritter, Histoire de la philosophie moderne ; Ueberweg, Grundriss der Geschichte der Philosophie der Neuzeit ; Fr. Bouillier op. cit ; Kuno Fischer, Geschichte der neu. Phil. vol. II ; Ed. Zeller. Geschichte der deutsche Philos. seit Leibnitz, Münch 1872 ; Cousin, Fragments philos.; Boutroux, Introduction à la Monadologie et aux Nouveaux Essais (Delagrave) ; Nolen, La Métaphysique de Leibnitz et la Critique de Kant ; Nourrisson, la Philosophie de Leibnitz ; Merz,

Leibnitz (Coll. for English readers) ; Critique philosophique (Index); Renouvier, op. cit.; Revue ph., VI, 482, VII, 481, VIII et IX ; Foucher de Careil, Leibnitz, Descartes et Spinoza, Bayle, Dictionn. et Œuvres diverses; Marion, Glisson (R. ph. XIV), et Locke.

Préparer spécialement :

1° *L'âme de l'homme pense-t-elle toujours?* — Voyez, outre les chapitres de Leibnitz et de Locke, les Méditations de Descartes avec les Objections et les Réponses; Hartmann, Philosophie de l'inconscient; Colsenet, la Vie inconsciente de l'esprit; Bertrand, L'Aperception du corps humain par la conscience.

2° *Les idées d'après Leibnitz et Locke.*

3° *Des idées simples, d'après Leibnitz et Locke.*

4° *Le problème de Molyneux d'après Leibnitz et Locke.* — Voyez les ouvrages cités et Preyer, l'Ame de l'Enfant, appendice sur les aveugles-nés ; Ribot, la Psychologie allemande ; Dunan, Rev. ph., 1888.

5° *La perception d'après Leibnitz et Locke.*

6° *La rétention d'après Leibnitz et Locke.* — Voyez les ouvrages cités et Ribot, Maladies de la Mémoire.

7° *Du jugement d'après Leibnitz et Locke.*

8° *Des idées complexes d'après Leibnitz et Locke.*

9° *De l'espace d'après Leibnitz et Locke.* — Voyez 4°.

10° *De la durée,* id.

11° *Du nombre*, id.

12° *De l'infinité*, id. — Voyez les ouvrages cités et surtout Renouvier, Essais, Renouvier et Pillon, Cr. ph. (index); Revue ph. (Table des matières); Evellin, Infini et quantité.

13° *La puissance et la liberté d'après Leibnitz et Locke.* — Voyez les ouvrages cités et Fonsegrive, le Libre Arbitre.

14° *Les idées complexes de substances, d'après Leibnitz et Locke.*

15° *De la relation d'après Leibnitz et Locke.*

16° *De la cause et de l'effet d'après Leibnitz et Locke.* — Voyez les ouvrages cités, les Œuvres de Hume et de Maine de Biran; Renouvier et Pillon, Cr. ph.

17° *Le plaisir et la douleur, d'après Leibnitz et Locke.* — Voyez les ouvrages cités et F. Bouillier, du plaisir et de la douleur, Dumont, Théorie scientifique de la sensibilité.

18° *L'identité d'après Leibnitz et Locke.* — Voyez les ouvrages cités et Taine, de l'Intelligence; Ribot, les Maladies de la personnalité.

19° *Les idées claires, obscures, distinctes, confuses, complètes, incomplètes, vraies ou fausses d'après Leibnitz et Locke.* — Comparer avec la Logique de Port-Royal.

20° *L'association des idées d'après Leibnitz et Locke.* — Voyez les ouvrages cités et Ribot, La Psychologie anglaise, Luidgi Ferri, la Psychologie de l'Association.

21° *Exposition et examen des doctrines que Leibnitz attribue aux autres philosophes,* ou *Leibnitz historien de la philosophie d'après le second livre des Essais.*

Nous rappelons encore que, pour les auteurs modernes, Pascal, Spinoza, Leibnitz, chacune des propositions formulées dans les textes à étudier peut fournir un sujet de thèse, que pour traiter ces sujets il faut, plus encore peut-être que pour les auteurs latins ou grecs, avoir étudié avec soin toutes leurs œuvres avant de consulter les historiens qui ont essayé d'exposer et d'apprécier leurs doctrines.

F. Picavet.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de l'étude de M. Eugène Blum, *sur* l'enseignement des jeunes filles en Allemagne.

(*Note de la Rédaction.*)

LIGUE NATIONALE

DE L'ENSEIGNEMENT PHYSIQUE

Lettre de M. Berthelot

Au comité de la Ligue nationale de l'Education physique.

Au Siège social : 51, rue Vivienne, 51.

Messieurs,

Votre œuvre est bonne et je m'y associe de tout cœur. Vous vous proposez de développer l'Education physique de la jeunesse, de donner à nos enfants la santé, la force, l'adresse, qui assurent l'équilibre intellectuel et moral des individus, en même temps que la puissance et la grandeur des nations ; c'est ce que réalisait la Grèce dans ses beaux jours, c'est aussi le devoir des peuples modernes.

Certes, on a fait beaucoup en France, depuis quelques années, pour l'Education physique de l'adulte. Depuis la République surtout, qui ne craint pas de voir les hommes s'associer et se grouper librement, en dehors de toute surveillance gouvernementale, nous avons vu naître partout et se multiplier les Sociétés de gymnastes, de tireurs, d'excursionnistes, d'Alpinistes, qui entretiennent l'énergie du citoyen et le préparent à concourir, quand viendra le jour du danger, à la défense nationale.

On a également fait une large part dans nos collèges et dans nos écoles primaires à l'enseignement de la gymnastique, grâce au concours de maîtres zélés. Tout cela est excellent et très digne d'éloge. Mais, en ce qui touche l'enfance, il y manque une chose, une chose fondamentale, celle que vous voulez instituer : il manque la liberté, l'initiative personnelle de l'enfant. C'est sous la forme de leçons, d'exercices réguliers, méthodiques, imposés, que l'on enseigne la gymnastique dans nos écoles, non sans cet appareil inévitable de corrections, de règlements, de punitions que comporte tout cours obligatoire. La promenade même

cet exercice destiné à détendre l'esprit et le corps, a quelque chose d'artificiel et de mécanique. Qui ne s'est attristé, en voyant défiler dans nos rues et sur nos quais ces longues bandes d'internes, sur deux rangs surveillés et maintenus par une discipline inévitable? Qui n'a éprouvé un sentiment analogue, en assistant aux exercices uniformes et réglementés de la gymnastique officielle ? Dans les formules actuelles, il ne saurait guère en être autrement; car il faut éviter le désordre dans les lieux publics, aussi bien que dans ces énormes agglomérations d'enfants que nul réformateur n'a encore trouvé moyen de dissoudre et de diviser.

Mais cela ne saurait durer : ce n'est pas ainsi que nous donnerons à nos enfants cette

Mens sana in corpore sano,

proclamée par le poète comme le but suprême de l'éducation.

N'attristons pas cet âge jusque dans ses plaisirs: la tristesse ne vient que trop tôt dans la vie humaine; laissons la joie aux enfants. Rendons-leur l'exercice physique attrayant; ils ne demandent pas mieux que de jouer et de s'épanouir en toute liberté.

Si les cours étroites de nos écoles, ensevelies dans l'ombre de ces bâtiments colossaux que nous voyons grandir de génération en génération ne permettent pas à l'enfant de courir, de s'agiter avec la turbulence naturelle à son âge ; si la main de l'autorité scolaire ne peut éviter de s'appesantir, pour prévenir le désordre parmi ces multitudes entassées dans des espaces trop limités; eh bien? ouvrons la cage, dispersons ces multitudes, partageons ces agglomérations en petits groupes, indépendants les uns des autres, et disséminés en plein air sur de vastes surfaces ; là on pourra les laisser livrés à eux-mêmes, sans redouter ni les dégradations des édifices, ni les petits écarts inséparables de toute expansion spontanée.

Ces espaces, le Conseil municipal de Paris vous les donnera, j'en ai la ferme confiance ; — les Conseils municipaux des villes grandes et petites vous les donneront — car nous connaissons leur sollicitude incessante pour le développement de l'éducation démocratique. — Les Conseils municipaux des plus petites communes ne vous les refuseront pas, jusqu'à ce que nous ayons atteint ce degré où les espaces réservés aux jeux se confondront avec les champs dans lesquels l'enfant du hameau s'ébat en liberté.

C'est ainsi que nos enfants devront trouver leur récréation en plein air, jouer aux barres, à la balle, aux mille jeux qu'ils inventent chaque jour, monter même aux arbres, — sans toutefois dénicher les oiseaux, l'oiseau est sacré! — Ils s'amuseront ensemble, sous l'œil paternel de leurs instituteurs ; ils lutteront entre eux : pourquoi ne pas les laisser faire ? Il faut les habituer à l'effort ; la lutte est salutaire au point de vue

physique, comme au point de vue moral, pourvu que chacun s'y développe avec bienveillance et sympathie pour ses camarades, sans jamais se laisser envahir par des idées de haine et de jalousie : ce sera l'œuvre de l'instituteur de leur inspirer ces nobles sentiments.

L'éducation esthétique et morale de l'enfance n'a pas moins à gagner à ce qu'il soit en contact incessant avec la nature : la lumière, le soleil, les bois, les champs agrandissent et purifient la pensée et le cœur de l'homme; elles assainissent son esprit en même temps que son corps, et le débarrassent des germes des maladies, aussi bien que de ceux de l'immoralité. L'encombrement des villes rend les uns et les autres plus pernicieux; la vie en plein air, ne cessons jamais de le proclamer, est bonne et morale pour l'enfant comme pour l'homme.

Par là sera résolu ce problème du surmenage, qui tourmente en ce moment tant de bons esprits. Ce n'est pas en diminuant la durée du travail qu'on y parviendra; nos enfants travaillent déjà moins longtemps que nous n'avons travaillé nous-mêmes, et je ne sais s'ils s'en portent mieux. Le nombre d'heures consacré aujourd'hui aux classes et aux études n'a rien d'excessif et il faut que l'enfant prenne de bonne heure l'habitude d'un certain effort intellectuel, si l'on veut qu'il en ait la pleine capacité quand il sera devenu homme. Mais ce qui délasse, ce qui rafraîchit la tête, c'est l'intermittence de l'exercice physique accompli en pleine liberté : exercice modéré les jours ordinaires, mais poussé jusqu'à l'effort et la fatigue physique de temps en temps : et je préconise l'effort et la fatigue, même dans l'ordre intellectuel, aussi bien que dans l'ordre physique, parce que c'est en allant jusqu'au bout qu'on acquiert la pleine confiance en soi-même et l'énergie nécessaire pour reculer la limite de ses propres forces. Or, en développant les exercices physiques, nous donnerons aux enfants la vigueur nécessaire pour résister aux efforts intellectuels. C'est ainsi que nous ferons acquérir aux adolescents ces réserves de santé et d'énergie, si nécessaires pour les concours qui les attendent au moment de l'entrée dans la vie. Quand ils auront été fortifiés dès l'enfance, nous verrons cesser ces méningites, ces fièvres typhoïdes, ces maladies d'épuisement, dont la vue nous afflige trop souvent, et qui font perdre à la société et aux familles le fruit des sacrifices prolongés pendant tant d'années.

Quand nous parlons des enfants, c'est des jeunes filles qu'il s'agit aussi bien que des jeunes garçons. Votre œuvre les comprend également. Elles ont été jusqu'ici très étiolées dans nos écoles par l'éducation intérieure. Elles aussi ne demandent qu'à s'épanouir en plein air, et nous devons tendre à leur donner, dans la mesure qui convient à leur sexe, ces libres récréations, ces jeux et ces exercices physiques, qui leur assureront la force et la santé. Si les frères doivent être des hommes, des citoyens, des soldats énergiques, capables de défendre le sol national, les sœurs doivent être des épouses et

des mères de famille robustes, capables d'accomplir pleinement le devoir sacré de la maternité. En même temps, le contact incessant de la vie universelle développera chez la femme ces grâces, ce sentiment poétique, qui lui sont plus naturels en quelque sorte qu'à l'homme.

C'est ainsi que votre œuvre, Messieurs, servira la patrie française et l'humanité. Notre race n'est pas épuisée; elle a encore son œuvre à poursuivre dans le monde; œuvre de délivrance et de fraternité universelle, que nous ne devons jamais perdre de vue, malgré les misères de l'heure présente. Il faut que tous les hommes de cœur s'associent en tout ordre, pour donner à la race francaise une impulsion et une confiance nouvelle; pour lui rappeler son passé et lui rendre le sentiment de sa destinée. Non! ce n'est pas une tradition purement nationale et égoïste que la France se propose d'accomplir, elle ne cherche pas à semer la haine et à exciter les nations les unes contre les autres. Elle agit pour l'humanité et elle convie tous les peuples à s'associer à elle pour la concorde et le bonheur de tous.

C'est par l'enthousiasme de cette haute mission que nous soutiendrons nos enfants; nous devons les fortifier au physique et au moral, afin qu'ils puissent à leur tour concourir à l'œuvre nationale d'amour et de civilisation universels.

M. Berthelot.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES D'ÉTRENNES

Le mois de décembre est, décidément, le mois des beaux livres. Cette année, comme les autres, la librairie française a augmenté la collection de ces éditions à la fois savantes et artistiques dont elle est justement fière. La place nous manque pour énumérer les nouveautés de cette année. Aussi bien tout ce qui paraît n'intéresse-t-il pas au même titre nos lecteurs, surtout dans ce genre de publications. Nous devrons donc nous borner à donner ici quelques indications capables de les guider dans le choix de leurs étrennes à donner... ou à recevoir.

La maison *Hachette*, sans parler des grandes publications comme la *Géographie universelle* de M. Élisée Reclus, l'*Histoire des Grecs* de M. Victor Duruy, l'*Atlas universel* de MM. Vivien de Saint-Martin et Schrader, qu'elle continue sans se lasser, nous donne trois ouvrages qui se recommandent à la fois par l'importance du texte, l'exécution des gravures et le soin de l'impression. Le premier est dû à la plume si alerte de Mme Jane Dieulafoy. *A Suse* est le journal des fouilles accomplies de 1884 à 1886 par la mission Dieulafoy. Dès la première page, nous sommes transportés en pleine antiquité, et l'*ombre de Darius, grand roi*, est évoquée dès le seuil. Cela suffit pour rappeler à notre esprit les splendeurs et la ruine de l'empire perse, la lutte contre les Grecs et les *Perses* d'Eschyle. On n'analyse pas un voyage, on le lit, on le relit, s'il est intéressant. Celui-ci l'est au plus haut point, non seulement à cause de l'importance des découvertes, mais encore par le charme et la vivacité du récit même. Quant à l'illustration, elle est aussi soignée que possible : 121 gravures sur bois exécutées par Barclay, Bida, Ferdinandus, E. Girardet, Myrbach, etc., font de ce livre

un enchantement perpétuel; je serais incomplet si je ne notais la perfection de l'impression, large et nette, telle que la demandent les meilleures et les plus vieilles traditions de l'imprimerie française. — L'*Alsace*, de M. Charles Grad, député au Reichstag, nous ramène dans un présent trop douloureux pour qu'il soit nécessaire d'en chercher le souvenir dans les replis de la mémoire. En écrivant ce livre, l'auteur « a voulu faire chérir davantage la terre natale par ceux qui la connaissent déjà et apprendre à la connaître mieux à ceux qui l'affectionnent ». C'est une noble pensée qu'il a exécutée avec toute la passion d'un fils dévoué, aimant et éclairé. Dans la longue liste de livres sur l'Alsace qui termine ce vaste travail, il n'y en a certainement pas un seul qui contienne sur cette terre si regrettée une telle abondance de détails. En effet, nous avons là une description pittoresque de l'Alsace aussi vivante qu'on la peut souhaiter, mais nous avons aussi les renseignements les plus précis et les plus complets sur l'état actuel du pays, sur son industrie, son commerce, ses productions naturelles, son climat, sa population, son histoire, son gouvernement; c'est comme une immense enquête dont on nous donne les résultats, comme pour nous rappeler, non pas avec l'âpreté bruyante de certains, mais avec une résignation réfléchie, le trésor que nous avons perdu et que nous retrouverons, si nous savons en rester dignes; et les gravures, en nous mettant sous les yeux ces sites, ces monuments ou connus ou nouveaux, font vivre devant nous pour un moment la vieille Alsace d'où nous sommes bannis. Le livre de M. Grad est un beau livre.

Le troisième ouvrage auquel je faisais allusion en commençant est l'*Histoire de l'art pendant la Renaissance* de M. Eugène Müntz. Le volume paru cette année porte en sous-titre : *Italie* : *les primitifs*. Après une introduction où l'auteur définit la Renaissance et montre la différence entre l'art du moyen âge et l'art nouveau, vient une série de chapitres très intéressants sur l'Italie à l'époque de la Renaissance, sur le milieu dans lequel se développe le mouvement artistique, sur les traditions et les méthodes d'enseignement. Le livre III est consacré à l'architecture de Brunellescho à Bramante, le livre IV à la sculpture de Donatello à Verrocchio, le livre V à la peinture, de Masaccio à Mantegna, enfin le livre VI à la gravure et aux arts décoratifs. Le tout est appuyé par de très nombreuses gravures dans le texte, par des planches hors texte, des chromolithographies, des planches en phototypie polychrome, etc. C'est là un véritable livre d'art, dans lequel la partie qui s'adresse aux yeux sert de complément utile, indispensable au texte;

c'est, et j'en dis autant des précédents, plus qu'un livre d'étrennes destiné à briller et à passer, c'est un de ces livres de fonds comme j'en voudrais voir pénétrer dans les bibliothèques des lycées pour y être lus et consultés par les professeurs et les élèves. L'enseignement artistique, bien qu'on ait déjà fait quelque chose pour lui, reste encore, parmi nos élèves, à peu près dans les limbes. Des livres comme celui de M. Müntz pourraient sans aucun doute l'en faire sortir. Nous ne demandons pas mieux.

Les voyages ont naturellement leur part dans les publications de l'année. Je trouve, dans la *Bibliothèque des Merveilles*, le *Pôle sud* de M. Wilfrid de Fonvielle, et, dans la *Collection des voyages illustrés* (format in-16), l'*Islande et l'archipel des Féroër*, du Dr Henry Labonne, *En Océanie*, de M. Edmond Cotteau, et le *Voyage à Merv*, de M. Edgar Boulangier. De ces volumes, intéressants tous les trois, remplis de renseignements curieux, le dernier est particulièrement important. Il nous fait connaître dans le détail la ligne de fer que les Russes ont si rapidement poussée depuis la Caspienne jusqu'au cœur de l'Asie centrale et qui pourra peut-être rendre à ce pays son antique prospérité. Nous ne pouvons rester indifférents à une œuvre d'une si haute portée, accomplie par un peuple vers lequel nous portent des sympathies déjà vieilles. — Puis c'est la traduction de la seconde expédition du professeur Nordenskiöld, *Au Groenland*, par M. Charles Rabot, et *Dans les glaces arctiques*, récit de l'expédition américaine dans la baie de Franklin, traduit de A. Greely, par Mme *L. Trigant*. Mais le plus beau volume en ce genre est celui où M. G. Meissas, sous le titre : *Les Grands Voyageurs de notre siècle*, a réuni la biographie de tous ceux qui ont accompli des voyages d'exploration en quelque partie du globe. L'inventaire est long et émouvant. Bien peu parmi ceux qui ont généreusement sacrifié leur avenir à la science ont revu la terre de la patrie, beaucoup sont morts dans un long martyr. Aussi ce livre de 800 pages se lit-il avec entraînement jusqu'au bout, et, sans compter tout ce qu'on y apprend, on y trouve surtout les salutaires émotions que donnent les grands exemples. Voilà un excellent livre, exécuté avec un soin remarquable, avec un grand luxe de gravures : c'est certainement une des plus belles étrennes que l'on puisse mettre cette année entre les mains des jeunes gens.

En voici un autre pour les jeunes filles. Mme Witt, née Guizot, a réuni sous le titre : *Les Femmes dans l'histoire*, la biographie « des femmes qui ont fait du bien autour d'elles, dans la famille ou dans la société, des mères, des femmes, des filles, dignes de la tâche que Dieu leur avait confiée ». De celles-là aussi la liste est longue, depuis Antigone jusqu'aux petites Sœurs des pauvres, en passant par Cornélie, sainte Monique, Blanche de Castille, Jeanne d'Arc, lady Russell, Elisa-

beth Cazotte, Prascovie Lopouloff ; j'en passe, mais Mme de Witt n'en passe pas, et cette galerie de figures imposantes ou gracieuses, jeunes ou vieilles, est bien faite pour frapper l'imagination et pour fortifier les cœurs. Il n'est pas défendu de songer à cela, même en amusant.

La *Bibliothèque des Merveilles*, outre le volume de M. de Fonvielle, nous offre deux ouvrages, l'un d'histoire naturelle, les *Abeilles*, de M. J. Pérez ; l'autre d'histoire littéraire, les *Spectacles antiques*, de M. L. Augé de Lassus. Ce dernier livre est d'un intérêt très particulier. C'est une restitution quelquefois un peu fantaisiste, l'auteur l'avoue lui-même, mais très vivante du théâtre antique. Il y a là quelque chose qui rappelle, avec moins de précision et plus de brillant, la méthode de *Rome au siècle d'Auguste.* Les jeunes gens y trouveront des détails curieux présentés d'une façon toujours attrayante : ils y verront que l'antiquité n'a pas toujours l'air revêche ; ils apprendront à saisir ce qu'elle a d'original et de séduisant ; les études n'en souffriront pas. Faut-il, même en parlant étrennes, songer au baccalauréat !

Si je ne m'adressais pas à un public très grave, j'aurais commencé par où je vais finir, par les petits romans à l'usage de la jeunesse. On sait que la maison Hachette a comme une spécialité dans ce genre. Elle a là un groupe d'auteurs qui se sont acquis une vraie popularité dans le petit monde et dont le chef justement aimé était le regretté Jules Girardin. On ne m'en voudra pas si je ne fais pas l'analyse de cette littérature enfantine, où il n'est point facile d'exceller ; c'est un genre très délicat, qui demande de la finesse, du tact, un grand sens pédagogique et, ce qui ne s'en sépare pas, de l'expérience et du cœur. Les volumes de cette année ont été faits avec tout cela ; les détails importent donc peu, pourvu que, dans l'ensemble, on puisse dire qu'il y a là de bonnes lectures pour les jeunes gens et jeunes filles de *douze à quinze ans* et même au delà. Je cite, en première ligne, *le Fils Valansé*, par M. J. Girardin, *les Révoltes de Sylvie,* par Mme J. Colomb, puis *le général du Maine,* par Mme P. de Nanteuil, *les Premières pages*, par Mlle Z. Fleuriot, et *la Filleule de saint Louis,* par M. Fr. Dillaye. Voici maintenant, pour les enfants de huit à douze ans, cinq volumes de la bibliothèque rose : *le Petit Chevrier*, par Mme Cazin, *Robin des Bois,* par Mme de Pitray, *la Petite Chaillou,* par M. Elie Berthet, *Thérèse à Saint-Domingue*, par Mme A. Fresneau, et l'*Embarras du choix*, par Mme de Stolz. Enfin, car il faut que tout le monde en ait, pour les bébés de quatre à huit ans, de bons petits livres, imprimés très gros où il est question de petits enfants généralement sages, et d'un tas de divertissements mirifiques ;

Au-dessus du lac, par Mme de Witt, *les Vacances à Trouville*, par Mme A. Chéron de La Bruyère, *la VieilleMaison du grand-père*, par M. André Surville, et *l'Epreuve de Georges*, par M. Pierre Favre. De ce dernier, je fais compliment tout spécial à son auteur : il y a montré un sentiment très net de l'éducation qui convient aux enfants dont le cœur est généreux : son livre forme un tout très instructif, et je le signale avec grand plaisir. Et puisque j'en suis aux enfants, je ne veux pas finir sans parler d'une charmante petite publication, *Mon Journal*, l'organe de ces messieurs et de ces demoiselles de cinq à dix ans, abonnement trente-six sous par an. Il est difficile, à mon avis, pour ne pas dire impossible, ce qui serait décourager les bonnes volontés, de trouver un recueil composé avec autant de tact pédagogique et avec une connaissance aussi complète de l'enfant, du développement de ses facultés, de ses besoins intellectuels et moraux. Je suis depuis plusieurs années ce *journal*, autrement utile que bien d'autres qui paraissent tous les jours, et je ne l'ai pas vu faiblir une seule fois; je sais par expérience avec quel profit et quel plaisir les petits enfants le lisent. Il y aurait profit général à ce qu'il fût répandu, et je ne verrais que des avantages à ce qu'on l'introduisît dans les classes élémentaires des lycées où les jeunes enfant n'ont pas toujours suffisamment de quoi lire en se distrayant.

Je reviens maintenant aux grandes personnes, et je ne puis trouver mieux pour me faire pardonner mon excursion dans la *nursery* que de leur rappeler les publications de la librairie *Félix Alcan*. Je dis rappeler, car presque tous les ouvrages que je vais citer ont déjà été annoncés plus ou moins longuement dans la *Revue*. La *Bibliothèque scientifique internationale* s'adresse au public savant et en général à tous ceux qui étudient. Il n'est pas un de ses volumes qui ne soit immédiatement utile aux jeunes gens qui se destinent soit à la médecine, soit au droit, soit aux facultés des lettres et des sciences. *L'intelligence des animaux* de G.-J. Romanes, *la Philosophie zoologique avant Darwin* de M. Edmond Perrier, *la Physiognomonie* du docteur Piderit, traduite par M. A. Girot, *les Singes anthropoïdes et l'Homme*, de Hartmann, la *Physiologie des exercices du corps* du docteur Lagrange, *les Organes de la parole*, de H. de Meyer, sont, entre autres, parmi les plus récents. J'y joins la collection des ouvrages de M. de Lanessan, sur l'*Expansion coloniale de la France*, la *Tunisie* et *l'Indo-Chine française* qui vient de paraître, enfin les derniers volumes de la traduction de l'*Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* de H. Sybel, traduction aujourd'hui complète. Mais je tiens à donner une

mention spéciale à deux ouvrages: l'un est le *Lavoisier*, de M. Edouard Grimaux, livre convaincu, presque passionné, qui jette un jour si éclatant sur la vie et les travaux de Lavoisier et sur la société à la fin du XVIIIe siècle; l'autre est *l'Académie des sciences*, de M. Ernest Maindron. Nous indiquons seulement ce volume, richement illustré, sur lequel nous reviendrons.

La librairie *Henri Laurens* a entrepris la publication d'une *Bibliothèque d'histoire et d'art* que nous avons déjà fait connaître. Il n'est pas inutile de la rappeler en ce moment. *Les Monuments de Paris,* de M. de Champeaux, *la Peinture*, *l'Art dans la toilette,* de Charles Blanc, *Versailles et les Trianons*, de M. Paul Bosq, *l'Art pendant la Révolution,* de M. Spire Blondel, *les Statues de Paris*, de M. Marmottan, forment une collection artistique d'une haute valeur. Il faut y ajouter *la Sculpture*, de Charles Blanc, qui vient de paraître et qui est trop connue pour qu'il y ait à en faire l'éloge. — Le même éditeur publie pour les étrennes deux beaux volumes qu'on lira avec plaisir et avec fruit. *La Clef de la Science*, de cet aimable vulgarisateur qui est M. Henri de Parville, est un livre précieux. Procédant par questions et par réponses, l'auteur passe en revue les principales connaissances scientifiques qui peuvent être utiles dans la vie: astronomie, chimie, physique, physiologie, météorologie, architecture pratique, hygiène, y trouvent leur place et se coudoient sans se gêner mutuellement. C'est une lecture très agréable, instructive, et nullement fatigante. Donc un livre utile de plus à l'actif de M. de Parville. L'autre volume est le premier d'une série: *Les Fleuves de France.* C'est *la Loire* qui débute. Très joli livre, bien imprimé, bien écrit, d'un style clair, quoique pittoresque où les gravures et le texte sont d'accord. On fait le long de la Loire, petit ruisseau au Gerbier-des-Joncs, bras de mer à Saint-Nazaire, une course pleine de paysages d'abord sauvages et grandioses, puis lumineux, doux et calmes, depuis le rude Vivarais, jusqu'aux plages de l'Océan, en passant par la douce Touraine. M. Louis Barron qui a déjà fait un si agréable livre sur les *Environs de Paris,* ne pouvait mieux commencer que par la Loire ses *Fleuves de France.*

Nous terminerons en signalant les publications de l'éditeur *H.-E. Martin.* Nous avons souvent déjà apprécié ici les volumes sortis de cette librairie et nous rappelons le *Livre d'or de la France,* et le *Livre d'or des femmes françaises.* Nous attachons une valeur plus considérable aux études de M. Hippolyte Maze sur *les Généraux de la République.*

M. H. Maze avait déjà publié les biographies de Kléber et de Hoche. Il vient de nous donner une biographie de Marceau éditée avec le plus grand soin. C'est là une œuvre historique de bonne foi, accompagnée de documents précieux et en particulier de la correspondance de Marceau. Il est bon que la jeunesse française apprenne à connaître des hommes comme ceux-là pour les aimer et les imiter : la France en a besoin. Aussi voudrions-nous voir répandre largement le livre de M. Maze.

La place nous manque pour pousser plus loin cette revue encore bien sommaire des livres nouveaux. Nous reviendrons, du reste, sur beaucoup de ces ouvrages qui méritent autre chose qu'une simple mention à propos des étrennes.

JULES GAUTIER.

Le Gérant : PAUL DUPONT.

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, 21, rue Croix-des-Petits-Champs.

Le bureau de la Rédaction est ouvert tous les Jeudis, de une heure à deux heures.

LA REVUE DE L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, départements. . . . . UN AN : 15 fr.
Etranger. . . . . — 18 fr.

Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 303.12.88.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome X. N° 11. — 1er Janvier 1889.

SOMMAIRE. — *Rapport sur le concours pour le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles*, par M. P. Jacquinet. — Extrait du *Rapport sur les deux sessions d'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement spécial* (lettres) en 1888, par M. H. Salomé. — *Aperçu général sur l'enseignement secondaire des jeunes filles en Allemagne* (suite), par M. Eugène Blum. — *Variétés. La sensibilité dans la poésie de M. Leconte de Lisle*, par M. Étienne Jullien. — *Documents relatifs à l'histoire des Lycées et Collèges* : Collège d'Annecy (suite). — *Ligue nationale de l'enseignement physique* : Statuts.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Monsieur le Ministre,

Appelé à l'honneur de présider les épreuves du certificat d'aptitude à l'Enseignement secondaire des jeunes filles, alors que l'institution de ce concours datait d'une année seulement, j'ai cru devoir, dans mes premiers rapports, à l'exemple de mon prédécesseur, joindre aux appréciations de la Commission sur la valeur des résultats obtenus, les observations développées qui pouvaient être de quelque secours aux aspirantes pour la direction de leurs études dans une voie récemment

ouverte. A mesure qu'ils se reproduisaient, sous des formes plus ou moins diverses, et se propageaient par l'insertion au *Bulletin*, dont vous avez bien voulu les honorer, ces avis, ces conseils, dans le détail desquels il m'avait paru à propos d'entrer, devenaient moins nécessaires. Aujourd'hui, en présence soit des mêmes inexpériences, soit de progrès ou de commencements de progrès déjà signalés, je ne saurais renouveler cette sorte d'instructions sans évidentes redites, et sans allonger peu utilement, ce me semble, le nouveau rapport que j'ai le devoir de vous adresser. Je serai donc cette fois plus bref, et me bornerai à vous transmettre, en les résumant, les appréciations du jury sur la valeur de chacune des épreuves écrites et orales, et sur celle de l'examen en général.

Epreuves écrites. — Des trois *compositions* exigées, deux ont témoigné, chez le plus grand nombre des aspirantes, d'une bonne préparation, et ont assez heureusement répondu à notre attente. Celle de langue française ou de grammaire, bien que portant trace elle-même de sérieux efforts, ne nous a pas satisfaits au même degré, ou plutôt nous a paru assez sensiblement inférieure aux deux autres.

Ce qui a manqué de ce côté, ce n'est pas l'effort ni l'étude, mais un résultat d'études plus acquis, mieux possédé et plus utile. En vue de cette épreuve, nos futures maîtresses recueillent, avec plus de zèle que de discernement, dans les excellents livres de MM. Brachet, Aubertin, Darmesteter, les éléments d'un savoir spécial, qui, faute d'une suffisante assimilation, demeure dans leur esprit un peu confus, indigeste même, et le charge plus qu'il ne l'éclaire. De là, dans le travail, d'une difficulté raisonnable pourtant, qui leur était cette fois demandé, des définitions peu exactes, des exemples mal choisis ou peu concluants, des vues théoriques hasardées. Seule, une élite trop peu nombreuse a su bien saisir la question, y répondre par des indications de grammaire générale ou historique, justes et précises, comme aussi se garder prudemment des méprises auxquelles l'ignorance de l'étymologie latine donne lieu trop aisément dans une étude de la nature de celle dont il s'agissait (1).

Dans l'épreuve qui suit, et dont le sujet est alternativement pris de la littérature ou de la morale, le tour de celle-ci revenait cette année. La

(1) Le sujet à traiter était celui-ci :

« Qu'entend-on par l'histoire des mots au point de vue du *sens*?

« Choisir trois mots, et les suivre dans les différentes significations par lesquelles ils ont passé.

« Montrer de quel intérêt et de quelle utilité peut être cette étude dans l'enseignement. »

question proposée (1), si haute et sérieuse qu'elle fût, ne s'est pas trouvée au-dessus des forces d'esprit de nos jeunes aspirantes, de la plupart d'entre elles du moins. Une belle et touchante pensée de Pascal, où le grand physicien, le grand géomètre demande aux études morales le soutien de l'âme et les consolations que la science lui paraît impuissante à donner, a été bien comprise et convenablement expliquée dans un bon nombre de travaux, développée, dans plusieurs, avec un vif sentiment de l'idée à mettre en lumière, parfois même avec un certain bonheur d'expression.

Dans l'épreuve d'histoire, à la juger d'ensemble, ni le fonds de savoir nécessaire, ni l'intelligence des choses n'ont fait défaut. Le mérite d'une composition à la fois pleine et bien liée, où les faits et les vues se combinent dans une juste proportion, se montre peu ou demeure trop rare, bien que, sous ce rapport, un certain progrès puisse être constaté. — Le sujet proposé cette année (2) demandait une impartialité d'esprit, une équité de conclusions que nous aurions voulu plus souvent rencontrer. En commentant par l'histoire, comme on avait à le faire, les suprêmes aveux et les conseils que, sur son lit de mort, Louis XIV adressait à son successeur, on s'est surtout et trop attaché à lui donner raison contre lui-même, alors qu'il convenait de mettre, dans un jugement d'ensemble, le bien en regard du mal, et de rappeler, à côté des fautes et des désastres mérités, les services incontestablement rendus au pays et les gloires légitimes. Il est vrai qu'en ceci nos aspirantes étaient naïvement l'écho des actuelles et, à certains égards, excessives sévérités de l'opinion sur le compte du grand roi.

L'épreuve de langue vivante, où s'étaient montrées, alors qu'elle devenait pour la première fois obligatoire, de si graves insuffisances, continue à se relever. Les textes de versions, anglais ou allemands, sont mieux compris, plus fidèlement rendus; on ne se méprend plus guère qu'aux endroits les moins aisés ou sur des nuances de sens. Les thèmes eux-

(1) « Expliquer et discuter cette pensée de Pascal : « La science des choses extérieures ne me consolera pas de l'ignorance de la morale au temps d'affliction, mais la science des mœurs me consolera toujours de l'ignorance des sciences extérieures. » (*Pensées*, éd. Havet, Article VI, 41.)

(2) « Louis XIV, mourant, disait à son arrière petit-fils : « Ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments, ni dans celui que j'ai eu pour la guerre; tâchez, au contraire, d'avoir la paix avec vos voisins... Suivez toujours les bons conseils, tâchez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux pour n'avoir pu faire. » — Dire, en citant des faits à l'appui, si ces regrets étaient justifiés par l'histoire même de son règne. »

mêmes, quoique sur des sujets un peu plus difficiles, gagnent en correction, plus ou moins, et visent davantage à la qualité de l'expression et du tour.

Tout compte fait, Monsieur le Ministre, la somme de bons résultats que nous ont paru donner ces premières épreuves, nous a permis de porter à quarante-trois le nombres des aspirantes appelées à subir les secondes; chiffre d'admissibilité qu'aucune des précédentes sessions n'avait offert. Il est vrai que le registre d'inscription ne contenait pas cette année, moins de 123 candidatures, dont 109 ont répondu à l'appel et pris part jusqu'au bout à toutes les épreuves.

Épreuves orales. — Elles se partagent en interrogations et en leçons.

Les réponses aux questions de morale ont, à peu d'exceptions près, attesté une acquisition sérieuse de bons principes, de doctrines solides et saines, puisées aux meilleures sources soit d'enseignement, soit de lecture. Si elle a rarement offert cette juste précision de termes que demande tout particulièrement la langue philosophique, et qu'on ne saurait guère attendre d'aussi jeunes et encore peu consistants esprits, la forme des réponses n'a manqué, à l'ordinaire, ni de facilité ni de clarté; un mérite aimable de simplicité et de naturel a souvent compensé ou racheté un défaut bien excusable de rigueur.

L'interrogation de géographie, généralement soutenue avec une très suffisante mesure de savoir, même au tableau, quelquefois avec un détail de connaissances aussi varié qu'exact, nous a donné une très rassurante idée du présent état de cet ordre d'études, auquel d'ailleurs se prête plus volontiers et beaucoup plus facilement qu'on ne croit l'heureuse souplesse de la mémoire féminine.

Dans la *leçon* d'histoire où, de toute manière, l'aspirante a beaucoup plus à payer de sa personne, le succès a répondu moins également aux efforts. Cependant c'est aussi, à tout prendre, une épreuve satisfaisante. Sur les quarante-trois leçons que nous avons entendues, un bon nombre, plus de la moitié, par l'abondance du savoir, par la fidélité, rarement en défaut, des souvenirs, et par certaines qualités estimables de méthode et d'élocution, a mérité une note supérieure de plusieurs points, à la moyenne. Quelques-unes, (six ou sept), par un talent de composition et de parole plus accusé, et même distingué, ont sérieusement intéressé le jury et l'auditoire.

L'autre sorte de leçon, dont le compte rendu a pris une longue part de mes précédents rapports, celle qui consiste en lecture et en commentaire d'un texte classique français, donnerait lieu, cette fois encore, aux

mêmes observations, c'est-à-dire, aux mêmes regrets, aux mêmes avis ou peu s'en faut.

Il y a peu à redire à la lecture; le progrès de *diction* précédemment remarqué se soutient; le commentaire, soit grammatical ou philologique, soit littéraire, est, la plupart du temps, bien chancelant encore, et de valeur trop inégale. Sans doute, il faut s'en prendre, pour une bonne part, à la nature même de cette épreuve, sur les difficultés de laquelle je n'ai pas à revenir. Nous craignons toutefois que, de ce côté, la préparation, sans être négligée, n'ait pas été pratiquée avec le degré de soin, de curiosité, de prévoyance nécessaire. On lit sans doute à l'avance, on relit avec attrait les parties des grands auteurs inscrites au programme annuel : les étudie-t-on à fond, lentement, dans le détail comme dans l'ensemble, avec la patience et le scrupule d'attention d'un annotateur qui a l'œil à tout?... Peut-être aussi, dans la plupart des cours littéraires, d'institution diverse, que fréquentent nos aspirantes, ne s'attache-t-on pas assez à les initier, à les préparer, par des exercices assidûment répétés dans une direction méthodique, à cet art difficile d'analyser la langue et la pensée dans les chefs-d'œuvre de nos meilleurs écrivains ?

L'interprétation orale des textes allemands ou anglais officiellement désignés est, comme l'épreuve écrite de même ordre, en meilleure voie. Non seulement la traduction à livre ouvert est plus libre, plus sûre, mais l'examinateur peut aujourd'hui, comme il aime avec raison à le faire, énoncer en allemand ou en anglais les questions de sens ou de grammaire auxquels donne lieu la page expliquée, sans courir le risque d'être incompris ou mal suivi; déjà même, parfois, on se hasarde, sans trop de faux pas, à lui répondre dans la même langue.

En somme, Monsieur le Ministre, assez de bien s'est produit devant nous dans les deux moitiés de cette longue et laborieuse session, pour que nous ayons pu, sans crainte de paraître trop faciles, vous proposer d'étendre à trente-deux aspirantes la liste d'admission au certificat.

Le nombre et la valeur des places obtenues sur cette liste par notre École normale secondaire témoigne une fois de plus de l'habile direction imprimée à ses études, comme aussi des habitudes studieuses de sa population d'élite. Notons cependant que son lot dans le succès, si éclatant qu'il soit de nouveau, n'a rien de décourageant pour les concurrences, si dignes d'intérêt, que, de divers côtés, elle rencontre. L'honneur même des premières places n'a pas été conquis par elle tout entier. De vaillantes jeunes filles, préparées ailleurs, ou qui se sont en grande partie formées elles-mêmes, en ont eu leur part. La seconde

admise, une institutrice adjointe d'une des écoles communales de la ville de Paris, a, quelque temps, disputé le premier rang. Ainsi persiste et s'entretient, au gré de nos souhaits, entre les élèves de notre excellente pépinière de Sèvres et les libres candidatures extérieures, une émulation précieuse, nécessaire pour le meilleur recrutement de la maîtrise de ces jeunes lycées dont la création est une des nouveautés les mieux justifiées et les plus bienfaisantes de notre temps.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre serviteur très dévoué,

P. Jacquinet.

EXTRAIT DU RAPPORT

SUR LES DEUX SESSIONS D'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL (LETTRES) EN 1888.

. . . . . .

« Pour la première fois, tous les candidats de France et d'Algérie ont eu à subir les mêmes épreuves écrites et orales devant un jury unique, conformément à l'arrêté du 26 décembre 1887 (1).

. . . . . .

« Comme on pouvait s'y attendre, le niveau des épreuves s'est relevé par suite de la réorganisation de l'examen, et surtout à cause de l'adjonction à nos candidats ordinaires des élèves de l'École normale spéciale de Cluny, qui, jusqu'à présent, subissaient leurs épreuves à Lyon. Ces jeunes gens ont déjà été triés parmi ceux qui concourent chaque année pour l'admission à l'École de Cluny ; ils se sont ensuite préparés, pendant deux ans, sous la direction de leurs professeurs, à l'examen du certificat d'aptitude. Les autres candidats ont, pour la plupart, peu de temps à consacrer à leur travail personnel ; d'ailleurs, ils ne trouvent pas facilement les mêmes ressources, la préparation à cet examen n'étant pas régulièrement organisée dans les Facultés.

« A Lyon, les élèves de l'Ecole normale spéciale ne rencontraient guère de concurrents ; désormais leur émulation trouvera un nouveau stimulant : ils tiendront à figurer honorablement à côté des candidats

(1) Avant cet arrêté, les sujets des compositions étaient, comme aujourd'hui, envoyés du ministère aux divers chefs-lieux d'Académie ; mais les candidats se partageaient en groupes régionaux, et quatre jurys distincts, siégeant à Paris, Lyon, Toulouse, Alger, décidaient de leur admissibilité et leur faisaient subir, s'il y avait lieu, les épreuves orales. (N. d. l. R.).

étrangers à l'École, et ces derniers, à leur tour, seront portés à faire un plus grand effort.

« On peut donc espérer que, grâce à la récente réforme qui met fin à la multiplicité des jurys et des centres d'examen, le diplôme prendra une valeur plus haute et plus constante.

« Toutefois, cette année encore, les candidats de la 2e session ont été, comme d'ordinaire, inférieurs en moyenne à ceux de la 1re, bien que celui dont le nom est en tête de notre liste de novembre soit des meilleurs que nous ayons vus depuis cinq ans. Presque tous se présentaient pour la seconde fois, quelques-uns pour la troisième ; nous avons dû néanmoins en ajourner de nouveau plusieurs, et nous n'avons récompensé la persévérance qu'autant qu'elle avait abouti à un résultat au moins acceptable.

« Les sujets des compositions de littérature, d'histoire, de géographie, de législation, d'économie politique, de thème anglais ou allemand, sont annexés au présent rapport.

« En général, les dissertations (particulièrement la dernière sur ce sujet: *Dans quel sens Montesquieu a-t-il dit que la vertu est le principe du gouvernement républicain ?)* témoignent d'une étude plus sérieuse des ouvrages indiqués au programme. Nous avons également constaté un souci plus marqué de la méthode, un style plus mûr et plus châtié. Mais l'épreuve orale, qui consiste principalement en une lecture expliquée, ne donne pas encore les résultats que nous sommes en droit d'attendre. La plupart des candidats oublient qu'ils doivent lire comme s'ils étaient en présence de leurs élèves, de manière à bien se faire entendre, et en variant l'intonation selon les nuances de la pensée et du sentiment ; quand ils arrivent ensuite à l'explication et au commentaire, ils laissent voir beaucoup d'incertitude et d'inexpérience.

« Dans les interrogations d'histoire, ils ne répondent d'ordinaire avec quelque détail que sur les événements des trois derniers siècles. Nous avons été forcés de leur rappeler une fois de plus que cette indication du programme « Histoire de la civilisation » ne doit pas être interprétée dans un sens trop exclusif. Au reste, ils peuvent lire dans les programmes mêmes des classes une observation dont l'importance semble avoir échappé à beaucoup d'entre eux : « L'étude de la civilisation, qui fait l'objet des cours d'histoire des trois dernières années, a pour base nécessaire la connaissance exacte des faits exposés dans les trois premières. »

« En géographie, ce qui manque encore assez souvent, ce sont les tinoons exactes, précises, qu'on acquiert difficilement si l'on ne prend

l'habitude de tracer un croquis au tableau, exercice très utile non seulement pour enseigner, mais pour apprendre. Toujours est-il que les candidats qui s'acquittent le mieux de leur croquis sont ordinairement ceux qui possèdent aussi le mieux la géographie du pays sur lequel on les interroge.

« Le progrès presque continu que j'ai déjà eu l'occasion de signaler pour la connaissance de l'allemand ou de l'anglais (entre lesquels les candidats se partagent à peu près également) a persisté pendant ces deux sessions. Les thèmes gagnent en correction grammaticale ; les fautes qui révèlent une véritable ignorance de la langue deviennent de plus en plus rares. On étudie les auteurs de plus près. Seul, l'exercice de la conversation laisse encore beaucoup à désirer. Nous avons annoncé qu'à l'avenir nous serons plus exigeants sur ce point.

« Nos épreuves les moins bonnes sont toujours celles de législation et de philosophie scientifique et morale.

« L'habitude de traiter et d'exposer les questions juridiques, la terminologie et la précision font le plus souvent défaut. En posant sous diverses formes des questions qui sollicitent la réponse, nous obtenons parfois des explications exactes ; mais, à part de rares exceptions, les candidats sont hors d'état de présenter un plan de leçon avec quelques détails ; ils ne parlent pas, ils attendent la question pour répondre par oui ou par non : ce sont des élèves bien plus que des professeurs.

« Ils méritent, je suis forcé de le dire, le même reproche pour l'interrogation de philosophie, et cela est d'autant plus regrettable que l'étude de la philosophie est propre, entre toutes, à fortifier la culture générale. C'est justement pour cette raison qu'on lui a donné, il y a deux ans, une place plus importante dans les programmes de l'Enseignement secondaire spécial, dont on a voulu ainsi relever la portée et mieux marquer le caractère libéral et largement éducateur. Pour obtenir que les maîtres se préparent mieux à cette partie de leur tâche, — une des plus délicates assurément, — il y aurait lieu, croyons-nous, d'ajouter aux épreuves écrites une composition sur un sujet de morale ou de philosophie scientifique, sujet puisé dans le programme qui ne sert jusqu'à présent que pour les épreuves orales. »

Le président du jury.
H. Salomé.

APERÇU GÉNÉRAL

SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES EN ALLEMAGNE

(*Suite.*)

IV

LA DIRECTION

Lorsque le Congrès de Weimar, auquel il faut toujours se reporter, car il a, pour ainsi dire, fixé la charte de l'enseignement des jeunes filles, décida qu'à la tête de chaque collège devait être placé un directeur, il se bornait à consacrer l'état de choses existant presque sans exception dans les 165 établissements secondaires que comptait alors l'Allemagne. Ce n'est pas, comme on pourrait le supposer, parce que dans l'Assemblée, formée de 164 membres, il y avait seulement 54 femmes, que fut rejetée la motion de Mlle Stephasius tendant à rendre accessible aux femmes, pourvues il est vrai de grades académiques, la direction des collèges de jeunes filles. Les pédagogues allemands ne cédaient pas à un esprit de mesquine rivalité : leur résolution était fondée sur des principes généraux et réfléchis.

Un an après (1), le congrès de Berlin examina la valeur pédago-

(1) Cf. Kreyenberg, *loc. cit.*, p. 27, 47; Noldeke, *id.*, p. 9. La brochure du Dr Noldeke, directeur du collège de Leipzig, vient d'être consciencieusement analysée par Mlle Fanta dans l'excellente *Revue* fondée et dirigée par M. C. Sée n° du 15 novembre 1888). M. Franck d'Arvert, le distingué collaborateur de la *Revue internationale de l'enseignement* (n° du 15 août 1888) a consacré, d'autre part, à cette même publication une étude aussi fine que suggestive où notamment est mis en lumière, avec autant de finesse que d'exactitude, le rôle du gouvernement prussien et de son délégué, le Dr Schneider. Il apparaît à chaque congrès, prodiguant les conseils, conseillant d'éviter la précipitation, répétant sans cesse le mot de Schiller : « Honorez la femme », en somme s'acquittant « avec autant de conscience que de conviction de la tâche ingrate de parler longuement pour dire qu'il ne sera rien fait ».

gique des grades académiques et primaires : il fut encore unanime à reconnaître que le personnel enseignant devait être composé de maîtres et maîtresses sortant des universités et des écoles normales. Mais les cours des facultés étant réservés aux hommes et le directeur devant être pourvu de grades décernés par les académies (théologie ou philologie), on décidait par cela même que l'administration serait confiée à un homme. On ajoutait bien, sans doute, et on insistait même sur ce point, capital à notre sens, que la personne placée à la tête de l'établissement devait avoir une haute autorité morale et une expérience pédagogique consommée, seulement on se préoccupait avant tout du grade à exiger du futur directeur, qui devait être muni de diplômes académiques.

Il faut ajouter, pour bien comprendre la valeur de cette organisation, qu'en Allemagne le directeur est ordinairement chargé de la première classe, où il donne une bonne partie de l'enseignement : à Bruswich, il fait 12 heures de cours, à Carlsruhe 13, à Berlin 15, à Hanovre 9, à Leipzig 12, à Halle 13, etc. Il ne peut avoir moins de grades que le professeur titulaire de seconde, qui est toujours *professor* ou *oberlehrer*.

En second lieu, les collèges allemands sont des externats : enfin, si on laisse de côté les protestations intéressées — et demeurées d'ailleurs sans écho — de quelques pensionnats particuliers, jamais aucune plainte n'a pu être formulée contre l'administration des collèges à la tête desquels se trouvent des hommes d'un caractère éprouvé et dignes de la plus haute estime comme le Dr Kreyenberg, le promoteur du congrès de Weimar, l'éminent Dr Noldeke, le Dr Schornstein, le fondateur de la *Revue de Leipzig* (1873), pour ne citer que les principaux. Le mérite, le dévouement des directeurs allemands, sont donc hors de cause, comme l'incontestable succès qu'ils ont obtenu : tel d'entre eux a vu, sous sa direction, le nombre des élèves passer de 215 à 780, et un pareil résultat n'a rien d'exceptionnel.

Ces réserves faites, nous nous trouvons fort à l'aise pour examiner le système administratif adopté par nos voisins. La question est délicate et partout a divisé les meilleurs pédagogues. Aux États-Unis la direction des *high schools* est mixte, en Suisse, elle est confiée à des hommes, lesquels portent, le titre de proviseur, régent ou recteur. Les collèges italiens sont administrés par une directrice

assistée d'un directeur d'études. En Hollande, en Angleterre, en Écosse on a placé des directrices à la tête des établissements secondaires : elles ont pour collaborateur en Russie, dans les gymnases, instituts et progymnases de jeunes filles, un inspecteur des études (1). En France, la loi C. Sée place formellement sous l'autorité d'une directrice chaque établissement secondaire de jeunes filles (2).

Cette solution a soulevé des critiques : le Dr Wychgram, dont l'autorité en ces matières est fort grande, la croit de nature à compromettre le succès du nouvel enseignement et à produire un abaissement sensible dans le niveau des études. Les pédagogues allemands dont les théories ont trouvé parmi nous d'habiles défenseurs, considèrent que les hommes seuls sont capables de diriger avec suite, impartialité et compétence de grands établissements d'instruction secondaire. Ne faut-il pas craindre certaines rivalités intestines entre le *clan de Madame* et l'autre, ces partis pris auxquels cède si facilement l'imagination féminine, ces mille persécutions de détail, que les femmes, avec cet art merveilleux dont elles ont le secret, savent infliger et prodiguer à une subordonnée dont la jeunesse les offusque? Ces craintes ne sont peut-être pas tout à fait chimériques ; mais, en pareil cas, l'expérience doit décider de la question ; or, l'expérience a été faite, et nous ne voyons pas qu'elle ait mal réussi. Il a pu se produire quelques difficultés de détail : est-ce qu'il n'y en a jamais eu dans les lycées de garçons, qui sont pourtant administrés par des hommes? En cas de conflit, est-ce que l'autorité académique n'est pas là pour juger en dernier ressort?

Sur 33 lycées, il en est 11, sur 26 collèges, on en compte 20 qui reçoivent dès maintenant ou recevront bientôt des élèves internes : les grandes villes, dont l'externat est facilement nombreux, agréent des institutions libres, et, pour éviter l'inévitable internat, risquent de fausser l'esprit des enfants en les plaçant sous deux directions différentes, pour ne pas dire opposées!

Quoi qu'on puisse penser de ou contre l'internat, il s'impose (3) :

(1) Voir pour les détails le rapport magistral de M. Camille Sée pages 67 à 133 du recueil intitulé *Lycées et collèges de jeunes filles*, 4e édition.

(2) Loi du 21 décembre 1880. Art. IX : Chaque établissement est placé sous l'autorité d'une directrice. Même recueil, p. 435.

(3) Voir les deux discours de M. C. Sée, p. 214 et 220. Recueil cité.

toute hésitation devient alors impossible, et nous comprenons pourquoi la commission chargée d'élaborer le projet de loi a demandé à l'unanimité que la direction des lycées et collèges de jeunes filles soit confiée à une femme.

La seule existence de l'internat trancherait donc le débat ; mais la conclusion serait valable même pour un externat. Nous trouvons, en effet, que le directeur allemand enseigne trop et dirige peu. Il est chargé d'une classe : c'est le système que nous appliquons dans les petits collèges de garçons et qui est usité dans tous les établissements secondaires de jeunes filles où les directrices doivent donner six à huit heures de cours. Il peut être économique, mais est-il conforme aux règles d'une saine pédagogie ? Sans doute, le directeur allemand n'a pas à faire toutes les écritures administratives qu'on exige des fonctionnaires français, et, comme nous le verrons, il s'en remet aux professeurs titulaires de bien des soins que se réserve chez nous l'administrateur. Il n'en donne pas moins un enseignement, très difficile à contrôler, auquel il consacre, en outre, beaucoup de temps, et, pendant qu'il s'occupe de son professorat, l'institut est en quelque sorte privé de direction. Par exemple, il n'est visible dans son cabinet qu'une heure par jour, de midi à une heure, et souvent même il ne reçoit que trois fois par semaine. Est-ce suffisant ? Les inconvénients d'un pareil système sautent aux yeux (1) : de ce que nos directrices ont moitié moins de classes à faire, il ne s'ensuit pas que les dangers de cette organisation soient de beaucoup diminués. Pourquoi d'abord ne pas les assimiler aux proviseurs qui ne sont point chargés de cours — et auxquels, certes, le travail ne manque pas ? N'ont-elles pas les mêmes rapports, les mêmes écritures à faire, et souvent une responsabilité encore plus délicate ? Ne sait-on pas que, la classe finie, la correspondance administrative terminée, le cours du lendemain préparé, il leur reste très peu de temps pour discuter les notes des élèves, les suivre de près, assister aux leçons des maîtresses débutantes qu'il faut conseiller et encourager ? En un mot, l'essentiel peut se trouver sacrifié. Il faut être professeur ou directrice ; à vouloir être l'un et l'autre, on risque de n'être ni l'un ni l'autre.

(1) Si, cinq minutes après l'heure, le professeur n'est pas présent, c'est une élève qui doit signaler l'absence du maître au directeur !

Certes, la tâche d'un proviseur n'est pas aisée à remplir; mais combien délicate et importante aussi est l'œuvre qui incombe à une directrice! Ici, pas de tradition, tout est nouveau; partout des adversaires et des dangers — et si l'on fait fausse route, c'est l'institution tout entière qui est compromise. Nos collèges de garçons, plusieurs fois séculaires, peuvent résister à tous les assauts; le plus ancien de nos instituts de jeunes filles n'a pas huit ans!

N'est-ce pas là aussi que le souci de l'éducation doit être le soin principal? Il appartient à la directrice, dans l'état actuel de nos mœurs, de suppléer le plus souvent la mère de famille. Quelle noble tâche et aussi quelle lourde responsabilité! Surveiller discrètement l'éclosion de cette jeune âme qu'il faudra, par une habile et patiente culture, ouvrir à la lumière du vrai, tempérer les écarts d'une imagination tantôt trop vive, tantôt trop confiante; étudier les facultés de chacune pour les guider avec profit, ranimer le courage de l'une, rabattre l'orgueil de l'autre, tenir plutôt compte des efforts que des succès, veiller aux jeux, aux distractions, à la discipline, rendre à toutes les élèves la maison agréable sans leur épargner le salutaire effort du travail; leur donner, avec l'amour de l'étude, la religion du devoir, la droiture de l'esprit, la bonté et la douceur, les deux vertus cardinales pour la femme; joindre la théorie à l'exemple en unissant à l'autorité qui vient du caractère le don de persuader qu'on puise dans le cœur; diriger, en un mot, les consciences sans les dominer et inspirer à la fois la confiance et le respect, quelle œuvre bien faite pour attirer une belle âme mais aussi pour la retenir longuement et uniquement! De plus, il est évident qu'une femme seule peut l'accomplir; elle seule aura la patience et la perspicacité nécessaire pour surveiller avec cette attention émue et soutenue l'éducation de la jeune fille, deviner ses aptitudes, et remplacer la mère trop souvent absente. Est-il besoin d'ajouter qu'une femme seule peut se permettre de jouer ce rôle dans un collège féminin?

Le système allemand entraîne un autre inconvénient : par cela même que le directeur est professeur, il doit se charger de l'enseignement le plus important, et par conséquent être pourvu de grades élevés. La culture académique est une chose excellente en soi, et nous savons de reste que les Universités allemandes ne négligent pas la pédagogie, mais le plus savant docteur peut faire en

somme un directeur fort inexpérimenté. Par contre, l'homme le moins diplômé peut être un chef d'établissement remarquable ; si vous voulez qu'il soit en même temps professeur, vous êtes forcé de vous priver de ses services. Tout à l'heure, la classe enlevait au directeur un temps indispensable ; maintenant, elle oblige à choisir plutôt un savant qu'un éducateur.

En Allemagne, où la jeune fille ne suit les cours que le matin, où elle reste dans sa famille, où les mœurs sont différentes des nôtres et la culture pédagogique très développée, la mission éducatrice du directeur est à la fois moins importante et plus facile à remplir, en sorte qu'il peut satisfaire en grande partie aux exigences des deux fonctions qu'il cumule. En France, nous l'avons montré, on doit demander beaucoup plus à la directrice des collèges féminins, lui laisser dès lors tout son temps, et, puisqu'elle n'aura pas à enseigner, attacher beaucoup moins d'importance à la question des grades.

Malheureusement, on paraît marcher dans une tout autre voie, et le système des directrices-professeurs entraîne des deux côtés du Rhin des conséquences logiques mais fâcheuses. On paraît disposé à réserver les postes de directrices aux dames licenciées et agrégées. Ainsi, après avoir pendant trente ans laissé enseigner sans diplôme, nous en venons, par un excès contraire, à n'estimer que les parchemins. C'est là un fétichisme regrettable ; ni la licence, ni l'agrégation qu'on est en droit d'exiger des professeurs ne donnent le tact, le sang-froid, la finesse pédagogique, l'autorité sur le corps enseignant. « A tous les agrégés et à tous les docteurs du monde, écri-« vait à ce propos M. P. Dupuy (1), je n'hésite pas à préférer pour « la direction une personne d'un sens rassis, d'un esprit simplement « cultivé et ouvert, de façons distinguées. » Ces vues sont d'ailleurs entièrement conformes aux principes que posait pour le choix des directrices le regretté P. Bert dans sa circulaire trop oubliée du 14 janvier 1882 (2). Il est infiniment désirable qu'on n'en méconnaisse pas l'esprit si sage ; les directrices ont été choisies pour la plupart non à cause de leurs grades, mais à cause de leurs aptitudes

(1) *Revue de l'Enseignement secondaire des jeunes filles*. N° du 15 décembre 1887.

(2) *Ibid.*, p. 474.

pédagogiques. Elles ont alors dû s'acquitter de la mission délicate qui leur était confiée, en s'appliquant surtout à leur rôle d'éducatrices. Les succès obtenus prouvent amplement que les femmes peuvent fort bien et peuvent seules en France diriger les lycées et colléges de jeunes filles; qu'il importe de les assimiler aux proviseurs pour leur permettre, en les exonérant de classes, de consacrer tous leurs soins à l'éducation des élèves et à la direction du personnel; enfin, que l'absence de grades élevés ne saurait être un obstacle au choix de fonctionnaires qui n'ont pas à enseigner, mais à exereer une autorité morale et maternelle en quelque sorte, puisque pour beaucoup de nos enfants condamnées à l'internat, le collège doit tenir lieu d'école et de foyer domestique.

V

LES PROFESSEURS HOMMES ET LES MAITRESSES.

Sans insister sur les devoirs et pouvcirs spéciaux du directeur, analogues à ceux de nos directrices, sauf en ce qui concerne la situation de l'ordinariat, que nous exposerons plus loin, examinons la constitution du personnel enseignant proprement dit. En fait, il est mixte: en règle générale, les maîtresses sont uniquement chargées des classes élémentaires et se trouvent en grande minorité dans l'institut. C'est le cas notamment pour la Saxe: en Prusse on tend à augmenter dans des proportions très sensibles le nombre des institutrices, et, dans certaines régions, elles forment même la majorité du corps enseignant. Aucune règle précise ne saurait être formulée tant il y a d'exceptions créées par les préférences locales (1): il faut

(1) Citons quelques exemples: grand-duché de Bade: Carlsruhe, 9 professeurs hommes, 2 professors, 2 reallcherers, 4 hauptlehrers, 1 maître de gymnastique; 9 institutrices qui sauf des cours de langues (anglais et français) en 3e et 2e, ne font classe qu'à partir de la 6e.— Saxe: Leipzig (16 classes), 18 professeurs hommes, dont 5 docteurs et un privat docent de l'Université, faisant des cours de langues vivantes; 4 institutrices (y compris la maîtresse de couture) chargées des classes élémentaires.— Dresde (15 classes): 12 professeurs hommes, 7 institutrices (y compris la maîtresse de ccuture et de gymnastique) chargées des classes élémentaires. — Berlin: collège royal Elisabeth (13 classes): 10 professeurs hommes, dont 4 docteurs, 5 institutrices surtout chargées de la gymnastique, de l'écriture, de la couture. — Flensbourg (9 classes): 7 professeurs hommes, dont 3 docteurs, et 5 institutrices. — Brunswick (14 classes): 10 professeurs hommes, dont 2 docteurs; 12 insti-

donc se borner à constater que le corps enseignant comprend partout des professeurs et des maîtresses, et que les attributions de ces dernières varient suivant les cas.

Elles ne dirigent le plus souvent que les cours inférieurs ; mais dans certains collèges on en trouve qui sont professeurs titulaires des plus hautes classes où elles enseignent le français, l'allemand et les sciences.

Cette organisation, en apparence tout empirique, s'inspire, au contraire, des plus sages principes. Elle réalise un compromis fort heureux dans la pratique entre deux théories exclusives et absolues qui ont singulièrement passionné les pédagogues allemands : les uns désirent que tout l'enseignement soit confié aux femmes ; les autres qu'il le soit au contraire aux professeurs hommes, auxquels, d'après une troisième opinion, il conviendrait de ne réserver exclusivement que les cours supérieurs. Aucune question, sauf celle du rattachement à l'État prussien, n'a provoqué dans les conférences provinciales, les revues et les congrès autant de travaux. A Cologne, la discussion fut même si orageuse qu'on décida de ne plus la soulever dans les assemblées générales de l'association.

A Weimar, on s'accorde à penser qu'il faut confier les cours supérieurs, notamment dans l'ordre des sciences, à des professeurs licenciés (facultas docendi), et les autres classes à des instituteurs éprouvés et à des maîtresses diplômées. Le deuxième congrès (Berlin 1873) donne une nouvelle consécration au principe de l'enseignement confié à un personnel mixte : partant de cette idée, d'ailleurs fort juste, que, pour être rangés, comme ils le demandent, au nombre des écoles secondaires, les collèges féminins devaient comprendre un personnel pourvu de grades élevés, l'assemblée émet le vœu que les classes supérieures soient données à des professeurs sortant des universités. Tout enseignement ayant une portée philosophique, celui de l'histoire, de la religion, des langues vivantes, leur sera réservé dans les classes supérieures (1).

tutrices (y compris la maitresse de gymnastique). — Hanovre (18 classes) : 19 professeurs hommes, dont 4 docteurs ; 10 institutrices (y compris la maîtresse de gymnastique). — Halle (18 classes) : 11 professeurs hommes, dont 5 docteurs ; 11 institutrices (y compris la maitresse de gymnastique). Partout, sauf à Leipzig et à Carlsruhe, l'enseignement de la gymnastique est confié à une femme.

(1) Voir la *Revue* du 1er Décembre.

Aux maîtresses reviendrait le soin de converser en français ou en anglais avec les élèves sur les sujets qui intéressent particulièrement les jeunes filles en même temps qu'il leur appartiendrait de diriger, après examens spéciaux, les classes élémentaires. Quant aux cours moyens, des professeurs de Realschulen pourraient en être chargés. Ces vœux ont une importance capitale : non seulement les débats approfondis des pédagogues allemands ont eu pour résultat d'appeler sur la question de l'instruction secondaire des jeunes filles l'attention de l'Allemagne entière, mais la plupart des municipalités se sont inspirées des vues émises par ces hommes compétents, convaincus, peu portés aux vaines démonstrations, dignes d'inspirer confiance aux fondateurs des nombreux instituts (1) créés depuis 1873. En Allemagne, dans les congrès pédagogiques, on s'occupe de pédagogie — et chacun y gagne en autorité et en savoir.

Pour tous les collèges importants, les municipalités entendent que les premières chaires (1e, 2e et 3e) soient occupées par un professeur licencié (2) ayant reçu la culture littéraire et savante exigée pour l'enseignement dans les hautes classes des gymnases. Les cours moyens sont donnés à des maîtres (3) qui ont subi un examen qui répondrait assez bien *mutatis mutandis* à celui que passent nos professeurs d'écoles normales, ou encore à des instituteurs (4) sortant de l'enseignement primaire supérieur : les femmes forment la 4e et dernière catégorie du personnnel (5).

C'est là une situation qui ne saurait les satisfaire. En 1872, Mlle Stephasius demandait déjà pour elles l'accès aux cours des facultés.

En 1875, à Dresde, où domine l'élément féminin (6), on déclare, sur

(1) Il en a été créé 93 au moins.

(2) Dans l'Allemagne du nord, on l'appelle oberlehrer; dans le sud, professor.

(3) Dans le sud et dans le grand-duché de Bade *Reallehrer*; en Prusse, Mittelschullehrer ; la Saxe n'a point de terme analogue.

(4) Hauptlehrer.

(5) Dans la première se trouve le directeur, dans la seconde les professeurs, dans la troisième les maîtres, dans la quatrième les institutrices avec un traitement minimum de 1,200 m. non passible de retenues faute de droit a une pension de retraite.

(6) Sur les 235 membres de l'association qui participent au congrès il y a 138 femmes : le bureau compte parmi ses membres MM. Noldecke de Leipzig, Haarbrucker, Schornstein.

la motion de M. Böhme (Berlin), que les collèges de jeunes filles ne sauraient se passer du concours de professeurs femmes et que l'État a le devoir d'établir et d'entretenir des écoles normales destinées à l'instruction des futures maîtresses. On parle encore de leur ouvrir les académies, et on décide qu'il convient d'aviser aux moyens de leur assurer une culture supérieure. Comment admettre en effet au titre et aux fonctions de professeur, qu'elles ambitionnent un peu trop vite, des jeunes filles simplement brevetées ? Aussi trouve-t-on, en fin de compte, fort légitimes les appréhensions formulées par la majorité de l'association comme la ténacité, singulière au premier abord, avec laquelle celle-ci repousse toute innovation.

La question est reprise et traitée à fond à Cologne (1876) notamment par MM. Kippenberg (Brême)et Haarbrucker (1). Celui-ci, se faisant l'interprète de l'association des écoles brandebourgeoises, réclame d'abord la création d'un examen où des maîtresses déjà exercées, dans les académies, lycées ou écoles normales, peu importe, seraient appelées à donner la preuve de leurs aptitudes à l'enseignement de telles ou telles matières: le programme de cet examen devrait concorder avec le plan d'études de l'enseignement secondaire. La motion est appuyée par M. Kippenberg, qui montre qu'on pourrait prendre pour modèle l'organisation de l'école spéciale de Brême, et il demande qu'on vote la résolution suivante : « Les collèges de jeunes filles ne peuvent atteindre leur but que grâce au concours commun de professeurs hommes et femmes : et même, dans les classes *supérieures*, la coopération scientifique de ces dernières est *indispensable.* » Ce dernier mot devait soulever une discussion orageuse à la suite de laquelle M. Dieckmann fait adopter le terme *désirable*

Le lendemain ce dernier propose de déclarer en outre qu'on s'en tient d'ailleurs aux conclusions du congrès de Berlin qui réservait les classes supérieures aux seuls professeurs licenciés : cet amendement est rejeté par 82 voix contre 78. Restait alors à rechercher quel examen devraient subir les maîtresses appelées à professer dans les hautes classes : Ce sera, propose M. Dieckmann, celui que doi-

(1) Au congrès de Cologne (octobre 1876) assistaient 218 professeurs et maîtresses : ces dernières étaient au nombre de 102. Cf. Noldecke loc. *ci.*, p. 27 et 199, et la Zeitschrift fur weibliche Bildung in Schule und Haus. Leipzig.

vent passer les professeurs de premier ordre dans les *realschulen* (1).

C'était beaucoup trop exiger, au dire des maîtresses présentes, qui rédigent un contre-rapport : cependant, selon la très judicieuse remarque de M. Noldecke, comment la majorité pouvait-elle admettre qu'un collège d'enseignement secondaire fût confié à de simples institutrices ?

Aussi, en dépit des efforts faits par les orateurs hommes et femmes pour obtenir le choix d'un examen moins élevé, le congrès sut préserver l'avenir de l'œuvre en votant par 86 voix contre 76 la motion Dieckmann. Cette question, qui met en jeu les susceptibilités féminines adroitement excitées par les chefs des pensionnats privés, fut désormais écartée des congrès généraux, où elle ne pouvait plus donner lieu qu'à d'irritants et stériles débats. En somme, l'accord était fait sur certains points essentiels : 1° le personnel enseignant serait mixte ; 2° les classes élémentaires seraient confiées à des institutrices ; 3° les classes moyennes pourraient être faites par des maîtresses expérimentées ou pourvues de grades secondaires ; 4° dans certaines conditions les classes supérieures seraient même accordées à des professeurs femmes ; 5° l'État devait leur ouvrir dans le plus bref délai des établissements et des examens spéciaux. Pour le reste, il appartenait aux revues spéciales comme aux conférences régionales de discuter et de préparer des solutions propres à concilier les ambitions et les intérêts particuliers avec les exigences d'ordre général.

On n'y a pas manqué ; tandis que quelques-uns entendent *féminiser* entièrement les collèges de jeunes filles, les plus nombreux, les plus autorisés parmi les pédagogues allemands, ceux qui ont assuré le succès et font encore la force de l'œuvre, posent comme un principe absolu la nécessité de réserver au moins les cours supérieurs aux professeurs hommes. Cette théorie est appuyée sur des considérations pédagogiques et psychologiques, résumées avec autant de finesse que de clarté par le Dr Wychgram (2) ; elles ont pour nous

(1) Nous avons l'habitude d'assimiler cet examen à celui que passent les candidats aux postes de l'enseignement spécial. Cette assimilation paraît contestable et, à notre sens, il convient plutôt de le comparer à celui qu'on exige pour le professorat dans les écoles normales.

(2) Rapport du Dr Wychgram au congrès de Siegen, 3 octobre 1886. Bonn, Straus, éditeur.

un intérêt tout particulier au moment où « la force des choses » (1) paraît nous conduire à féminiser entièrement nos collèges de jeunes filles.

Le rapporteur du congrès régional de Siegen considère qu'il faut s'en tenir aux vœux de Weimar : il serait périlleux de confier exclusivement aux femmes l'avenir d'une institution si nouvelle encore et d'ailleurs si riche en espérances. C'est le système des écoles privées et l'on sait où il conduit : l'expérience est assez probante pour que les collèges se gardent de la refaire à leurs dépens. D'abord, les institutrices n'ont pas reçu jusqu'à présent une culture suffisante pour être à même d'enseigner dans les classes qui correspondent à la rhétorique et à la philosophie des lycées français. A cet argument de circonstances, il faut ajouter des raisons plus profondes ; une femme n'exercera guère une autorité suffisante sur de grandes jeunes filles de seize à dix-huit ans, lesquelles ont un penchant intraitable à ne pas se laisser dominer par une femme. Un professeur homme, fût-il à peine à la hauteur de sa tâche, obtiendra facilement obéissance et docilité.

Voilà pour la discipline : passons à l'enseignement. J'ai à donner dans la première classe un cours d'allemand : il ne s'agit pas de faire montre de science, mais encore faut-il savoir choisir, grâce à des études antérieures de linguistique et de littérature, tout ce qui peut, dans le sujet à traiter, avoir une portée morale, éducatrice et générale, sinon point d'enseignement. Comment une jeune fille de dix-neuf à vingt ans aurait-elle le savoir et l'expérience nécessaires pour remplir ce programme après avoir reçu une instruction primaire beaucoup trop étendue pour être approfondie, et qui a surtout exercé sa mémoire. S'agit-il des langues étrangères ? Un bon professeur doit savoir aussi bien les écrire que les parler. J'ai vu souvent à Paris des lettres écrites par des institutrices allemandes qui cherchaient une place, je dois avouer qu'elles contenaient non seulement de grossiers germanismes ; mais encore des fautes grammaticales si graves que je me demandais tout étonné : « Comment

(1) L'expression est de M. Villemot, dont le travail paru ici même constitue, au dire d'un juge compétent, M. C. Sée, «un ouvrage très intéressant et « très instructif, en même temps que la monographie la plus complète et la « plus détaillée qui ait été publiée sur l'enseignement secondaire des jeunes « filles en France ».

« a-t-on pu déclarer en Allemagne ces jeunes filles capables d'ensei-
« gner le français et insérer la note très bien dans leur brevet? »

A un autre point de vue, n'est-il pas utile que les jeunes filles aient des hommes pour professeurs? Chez ceux-ci l'esprit d'initiative et l'habitude de la réflexion plus développés que chez les femmes assurera aux élèves une instruction plus solide et plus étendue. Sans doute il faut choisir des hommes capables : tel réussit fort bien dans un gymnase qui donnera aux jeunes filles un enseignement sans valeur. Mais prétendre que la direction et les classes doivent être données aux femmes uniquement, c'est soutenir que, dans la famille, une enfant n'est bien élevée que si sa mère est devenue veuve très tôt.

La question des maîtresses a un côté social qu'il ne faut pas négliger : on doit s'empresser d'offrir aux femmes des situations honorables mais en rapport avec leurs facultés, sinon c'est l'institution elle-même qui disparaîtrait. Stuart Mill en Angleterre, Rousseau en France, Legouvé, J. Simon, Mmes de Staël, Guizot, Necker ont fait à ce propos d'intéressantes recherches. Et le docteur Wychgram eût pu citer encore La Bruyère, Malebranche, J. de Maistre et Proudhon (1) dont il s'approprie à son insu les paradoxes sur l'incapacité native de la femme à s'élever aux idées générales et réfléchies. En Allemagne, le seul Lotze a, dans un passage de son microcosme, étudié cette délicate question. D'après lui, la femme peut tout comprendre mais non s'intéresser à tout. Le signe essentiel et spécifique de l'esprit féminin, c'est l'intérêt exclusif qu'il porte aux objets concrets.

Cette prédominance de la sensibilité sur l'intelligence, continue le rapporteur, on l'observe journellement en classe; et il résume sa thèse en une pensée vraiment originale et curieuse. « Il y a, dit-il, dans la façon d'observer des jeunes filles quelque chose de la naïve sensibilité de l'épopée. » Ont-elles à faire un récit? La conduite du personnage ne résulte pas des lois de son caractère, de ses qualités natives, des circonstances où il est placé; on le juge, non d'après ses actes, mais d'après les sentiments qu'il inspire. Selon le cas il est

(1) Voir l'examen et la réfutation de ces paradoxes dans Ferraz : *Nos Devoirs et nos Droits*, page 45.

aimable, ou vilain, ou hideux, ou excellent. L'enseignement de l'histoire dans un collège féminin devient ainsi particulièrement délicat à donner : il acquiert une importance capitale et le professeur doit faire son cours tout autrement qu'au gymnase. Il faut qu'il intéresse l'imagination de son auditoire, dont la sensibilité naturelle est une heureuse qualité, qui veut être ménagée ; mais, en même temps, il doit, avec autant de persévérance que de précautions, habituer les jeunes filles à juger d'abord, puis à juger avec impartialité. Le maître les formera donc à l'étude de ces questions générales et fondamentales qui n'excitent pas l'imagination, mais développent la raison, la personnalité et donnent à l'esprit, le savoir et l'indépendance. Sinon à quoi bon lutter contre l'ancien état de choses, chercher à remplacer cette instruction confuse et superficielle qui laissait la femme dupe de son imagination et de sa sensibilité par une culture qui, remise à des mains inexpérimentées ou incapables, ne pourra ni élever l'esprit, ni dominer la sensibilité, ni former le jugement? Autant revenir à l'enseignement congréganiste.

« J'ai appris en France à le connaître, conclut M. Wychgram, et j'en ai rapporté la plus triste impression. » Pour faire connaître l'esprit qui règne dans ces écoles, il communique à l'assemblée un extrait littéral du *Catéchisme de persévérance* que les religieuses enseignent à leurs élèves. La citation est en effet caractéristique : il s'agit de Luther et on devine aisément avec quelle impartialité et quel souci de la liberté de conscience est exposée l'œuvre du réformateur.

Comme il fallait s'y attendre, le rapporteur devait soulever des objections : le recteur Bars, directeur du collège féminin de Siegen, se déclara d'un avis contraire. On reproche aux femmes, dit-il, d'attacher trop de prix aux détails, de n'avoir aucune culture philosophique, de ne pas savoir distinguer l'essentiel de l'accessoire; ce sont là des questions théoriques sur lesquelles on ne sera jamais d'accord, et le rapporteur a contre lui l'opinion de directeurs et de pédagogues autorisés. Toutes les maîtresses et notamment les débutantes ne sont pas capables de diriger les classes supérieures ; mais pourquoi prétendre qu'après de longues années de travail et d'expérience, elles ne seront pas encore à même d'occuper les premières chaires? Tel est d'ailleurs, si on en croit le docteur Schneider, l'avis

du gouvernement prussien qui se propose de féminiser autant que possible le personnel enseignant des collèges. Il paraît décidément peu disposé à ratifier les vues de l'association; sur ce point capital il est de nouveau en désaccord avec la majorité des pédagogues allemands.

En France comme en Prusse, les gouvernants semblent enclins à laisser aux femmes l'enseignement des femmes. La commission qui prépara la loi C. Sée, la majorité qui la vota, les ministres qui l'ont appliquée, partageaient cette opinion ; il faut dire que la situation n'est pas la même qu'en Allemagne. Les professeurs femmes sont préparées dans une École normale, que les pédagogues allemands réclament en vain : toutes sont ou seront munies de grades *secondaires*, tandis que le grand-duché de Bade, la Hesse et la Bavière ont seules créé des examens analogues. Nos lycées et collèges peuvent donc avoir un personnel de professeurs femmes ; en Allemagne, il n'y a que des institutrices.

Est-ce à dire cependant qu'il soit opportun d'adopter une façon d'agir absolument opposée à celle que préconisent les pédagogues allemands et de viser à organiser des lycées exclusivement féminins? D'abord, aucun des trois cent huit établissements secondaires allemands n'est, à notre connaissance, ainsi constitué, et cependant certaines écoles comptent plus d'un siècle d'existence. Est-il prudent de se priver si rapidement du précieux concours de professeurs expérimentés, représentant la tradition secondaire, munis de grades supérieurs et qui ont assuré au début le succès des nouveaux collèges? Doit-on oublier qu'aucun professeur femme n'a pu encore suivre un cours complet d'études secondaires, que le certificat et l'agrégation sont superposés à des brevets supérieurs, qu'on ne fait pas facilement d'une jeune institutrice un bon professeur de lycée, même après trois années de brillantes et sérieuses études à l'école de Sèvres, fussent-elles couronnées d'une *licence* et d'une *agrégation* puisque notre courtoisie française nous a portés à décorer de ces noms les titres tout autres obtenus après le brevet supérieur? Les jeunes agrégés ont pour les guider la tradition et les souvenirs laissés par douze ans d'études dans un lycée; les débutantes de nos collèges féminins peuvent-elles compter sur les mêmes secours? Enfin doit-on, sans de légitimes appréhensions, leur confier d'ores

et déjà les cours d'histoire, de morale (1), de littérature ancienne, de physique dans les classes supérieures ? Beaucoup ne le pensent pas, à commencer peut-être par ceux qui voient de plus près les candidates aux différents concours. Sur ce point délicat, M. Dupuy (2) a fait aussi d'excellentes observations : d'autre part, avec cette réserve toute attique, qui est la marque de son talent et qui n'exclut pas la fermeté, M. Croiset nous a laissé deviner sa pensée d'un mot très simple, mais très net : « Je voudrais peu de classes, peu d'examens écrits, mais « d'excellents professeurs et plutôt des hommes que des femmes, « parce qu'il faut savoir beaucoup pour enseigner peu de choses en « perfection (3). »

Toutefois l'orateur indique seulement une préférence, sans formuler un système exclusif, ce qui est, à notre avis, la solution la plus sage. En France, on tend à féminiser entièrement le personnel des collèges de jeunes filles ; en Saxe et dans la plus grande partie de l'Allemagne, on veut au contraire réserver aux hommes les cours supérieurs ; les deux systèmes nous paraissent contestables et, si nous voulions en préconiser un, ce serait celui qui consisterait à n'en avoir aucun.

D'abord, les femmes ont droit, tout comme les professeurs hommes, aux chaires élevées dès qu'elles sont capables de les occuper ; pourquoi leur en interdire l'accès *à priori*. Les raisons théoriques que le Dr Wychgram emprunte à la psychologie sont en général acceptables ; mais peut-on déclarer absolument, comme il le fait, la femme incapable d'acquérir une culture élevée, précise et rationnelle ? N'aurait-on pas à citer mille exemples qui contredisent cette thèse absolue et enfin, puisque vous entendez précisément donner à la femme cette culture philosophique, destinée à développer en elle la personnalité aux dépens des facultés passives, pourquoi déclarer

(1) Nous trouvons dans un des derniers numéros du journal autographié de Sèvres cette question posée par une jeune débutante : « Comment peut-on consacrer une année au programme de morale de la quatrième année ? » Or ce programme parfaitement bien conçu, comprend toute la morale théorique et les lectures qui s'y rapportent et notre débutante ne voyait pas qu'il y eut là matière à trente leçons !

(2) Voir la *Revue de l'enseignement secondaire des jeunes filles* article cité, 15 décembre 1887.

(3) Discours de M. Croiset, président de la Société d'enseigement secondaire.

qu'elle ne l'aura jamais? Autant dire que votre enseignement ne produira aucun fruit; alors à quoi bon le donner? Le système saxon est injuste ; les tendances françaises sont imprudentes. On oublie trop que c'est ici le cas d'appliquer la devise d'Auguste : *Matura lente.* Féminiser nos collèges de jeunes filles est chose bien facile à faire; est-il aussi aisé d'y appeler dès maintenant un personnel complet de professeurs, de professeurs cultivés secondairement comme on dirait de l'autre côté du Rhin? La question est résolue pour les langues vivantes, pour les cours spéciaux, la couture, le dessin (1) la musique, la gymnastique, qui doivent être exclusivement confiés à des maîtresses ainsi que les classes élémentaires et moyennes jusqu'à la troisième année. Restent les cours principaux des hautes classes; l'exclusion absolue prononcée par les pédagogues allemands nous paraît contraire à la justice et aux données de l'expérience. Tel professeur femme fait dès maintenant en cinquième année des leçons que nos meilleurs agrégés ne désavoueraient pas, c'est là pour l'instant une heureuse et brillante exception et, féminiser absolument le personnel des hautes classes, ne serait-ce pas tomber dans un excès qui, pour être contraire à celui qu'on peut reprocher aux Allemands, n'en serait pas moins dangereux? Ne convient-il pas de penser, avec le recteur Bars, qu'il faut laisser de côté les idées préconçues, encourager les vocations, ouvrir peu à peu les classes supérieures aux capacités et procéder ici surtout avec mesure et prudence, car aucune qualité, pas même le savoir, ne remplace l'expérience, le tact pédagogique et la méthode (2).

Même alors on pourrait encore se demander avec le Dr Wychgram s'il serait bon de ne plus recourir du tout à la coopération des professeurs hommes; s'il ne faudrait pas laisser à ceux-ci la charge de deux ou trois cours choisis à dessein, de telle sorte que l'émulation animerait le zèle du personnel féminin, maintiendrait le niveau des bonnes études et cet enseignement, selon l'expression que Bersot applique à l'École normale, serait pour les autres un ferment.

(1) En réservant toutefois le cours d'histoire de l'Art.

(2) Aujourd'hui l'enseignement donné par les hommes représente un sixième de toutes les leçons : c'est là une proportion qu'il importerait de conserver encore longtemps. Voir pour le détail Villemot : *loc. cit.*, et Dupuy : art. cité.

VI

L'HISTOIRE D'UN COLLÈGE.

Si maintenant nous voulons voir comment se fonde et se développe un collège de jeunes filles en Allemagne, comment se coordonnent et se groupent les éléments divers, directeurs, docteurs, reallehrers, institutrices, que nous avons énumérés en détail, quel esprit enfin les anime, parcourons un des derniers instituts fondés et écoutons le directeur nous faire son histoire.

Nous sommes dans le Slesvig-Holstein, à Flensbourg, ville de moyenne importance; mais, ici comme en Alsace, il faut hâter l'œuvre de la germanisation et, par conséquent, à côté du gymnase, ouvrir un collège de jeunes filles. L'enseignement est donné dans deux pensionnats : on leur prendra leurs élèves et même leurs maîtresses afin de s'assurer, dès le début, une clientèle. Pour l'attirer, on saura choisir un beau site, à la fois central et agréable : on saura aussi l'obtenir de la municipalité.

Et de fait, avec son vaste perron de granit qui commande deux avenues aux rampes de fer, son entrée ogivale, ses larges fenêtres inondant de lumière les deux étages de l'école, les grands arbres qui l'environnent et l'entourent de leur ombre, le collège situé sur une hauteur et construit en briques multicolores attire et retient le regard. La rue est paisible quoique centrale, bien ensoleillée et on va franchir l'entrée soutenue par quatres puissantes colonnes de granit, quand involontairement on s'arrête. Le spectacle est splendide et séduisant : au pied de la hauteur, se déroule un immense arc de cercle enveloppant le port, la ville avec ses tours et ses fabriques aux longues cheminées, ses trois chemins de fer, ses deux gares. Au delà, sur la colline du nord, les maisons fleurissent au milieu des champs, des prairies et des bois; au centre, vers le nord, et sans cesse plus large, s'étend la mer bleu sombre sillonnée de navires.

Mais il faut entrer : au rez-de-chaussée règne un vaste vestibule orné de peintures, de tableaux, etc. Après le cabinet du directeur, celui des maîtres et maîtresses, se trouvent la salle de physique, le laboratoire, quatre classes et la salle de conférences où est déposé le matériel d'enseignement. La bibliothèque des professeurs ne contient encore qu'une cinquantaine de volumes et reçoit cinq périodiques

celle des élèves une trentaine (1). Citons *l'Odyssée*, la *Vie de Gordon*, les poèmes de Uhland, les livres de piété, la *Jeanne d'Arc*, de Schiller, deux biographies de l'empereur Guillaume, le héros, deux autres consacrées à la famille royale de Prusse.

Toutes les salles sont chauffées à l'air chaud, munies de ventilateurs construits de telle manière que l'air est renouvelé en quatre heures. Au premier s'ouvre la salle de prière ornée de fresques, éclairée par six fenêtres cintrées et cinq lustres à gaz : sur l'estrade se trouve un piano long et la salle contient cinq cents places.

Plus loin, ce sont les cours de dessin et nous comptons encore d'autres classes. Jetons-y un coup d'œil : la salle est vaste, éclairée au gaz, munie de deux robinets à eau. Les tables en chêne verni sont larges, et de diverses hauteurs selon la taille des enfants : de chaque côté sont disposés deux grands tableaux à compartiments, système commode et pratique. Sauf en ce qui concerne le gymnase un peu exigu, toute cette installation est parfaite, complétée par des cours magnifiques avec leurs beaux arbres ombreux et leurs jardins botaniques.

Aussi le maire a-t-il pu à bon droit, le jour de l'inauguration (7 octobre 1886), en faire l'éloge en même temps qu'il rappelait tous les sacrifices faits par la ville pour les écoles de jeunes filles. Le collège remis au directeur, les jeunes filles au nombre de 168 ont entonné un chant ; après quoi, le prieur prononce son discours sur le texte

(1) Ce n'est qu'un début : à Carlsruhe, il y a deux bibliothécaires ; à Brunswick, l'an dernier, la bibliothèque s'est accrue de quatre-vingts volumes, non compris les hommages et les périodiques. A Berlin (collège Élisabeth) elle contient deux mille trois cents volumes, une dizaine de périodiques et des hommages (parmi ceux de cette année : citons DURUY, *Histoire de France*). A Leipzig, la bibliothèque des professeurs est assez importante pour que M. Krusche y ait trouvé la plupart des livres cités dans l'excellente bibliographie de l'éducation et de l'instruction des femmes en Allemagne (*Uber Weibliche Erziehung und Bildung in Deutschland*) qu'il vient de publier. Ce travail comprend la nomenclatnre de tous les ouvrages allemands écrits depuis le XVIIIe siècle et indique les sources d'une histoire de l'éducation des femmes en Allemagne, histoire qui est encore à faire et qu'on est en droit d'attendre d'un des professeurs de collèges féminins. La bibliothèque contient, en outre, à peu près tout ce qui a paru sur l'instruction des femmes en France, en Angleterre et en Italie. Les Bibliothèques scolaires comptent environ 2,500 volumes : elles sont alimentées à l'aide d'nn budget annuel de 500 m.

Notons qu'un certain nombre de collèges importants reçoivent la *Revue* de M. C. Sée.

de la Bible : « Il n'y a pas d'autre fondement que Jésus-Christ » et appelle la bénédiction divine sur l'école, les maîtres, les élèves et leur travail, et la fête se termine par un lied religieux : « Ah! « demeure auprès de nous avec ta grâce, Seigneur Jésus-Christ. »

Les classes commencent dès le lendemain avec la collaboration des professeurs du gymnase, au concours desquels on a fait appel le personnel de l'école n'étant pas encore au complet : le directeu saura bientôt le constituer. Ancien élève de l'Université de Leipzig, licencié en théologie, le directeur J. Dix (né en 1840) est rentré en 1871 au collège de Leipzig où il était dès 1873 professeur de première. La seconde classe est confiée à Mlle Niese (née en 1842) : ancienne élève de l'École Normale de Berlin, diplômée en 1866 ; elle a passé une année en France, une autre en Suisse et six en Angleterre pour y apprendre les langues vivantes. Les autres maîtresses (nées en 1856, 1860, 1861, 1864) ont fait leurs études dans les pensionnats de Flensbourg, ont pris leurs diplômes notamment à Berlin, enseigné dans leur ancienne école et subi les examens pour les écoles supérieures de jeunes filles : elles font les quatrième, cinquième, septième, huitième classes.

Après la célébration de la fête de Noël arrive le Dr Bartel (né en 1856) docteur en philosophie, ancien professeur de sciences au collège de Wernigerode.

Le directeur l'installe en prononçant les paroles de saint Paul aux Corinthiens (1) : « Qu'ainsi l'on nous tienne pour des ministres « du Christ et des dispensateurs des mystères de Dieu. En cette « matière du reste, ce qu'on demande à des dispensateurs, c'est d'être « trouvés fidèles » et les enfants reprennent : « Il faut se soumettre « au Seigneur. »

Au mois d'avril 1887 arrivent trois nouveaux professeurs ; deux d'entre eux appartiennent à l'enseignement primaire; le troisième, le Dr Petersen (né en 1856), licencié, docteur en philosophie, pourvu du diplôme de maître de gymnastique, lieutenant en second dans la réserve. Le directeur prend cette fois le texte de son allocution dans l'Évangile de saint Mathieu (2) : il parle du Maître puissant au ser-

(1) Saint Paul, Cor. I, IV, 1-2.
(2) Saint Mathieu, XVIII, 18-20.

vice duquel les maîtres doivent enseigner pour répandre ses commandements et sous cette pieuse direction, l'année scolaire 1887-1888, ouverte avec 196 élèves réparties en neuf classes, se termine avec 216 élèves. En un an, dans une ville de 30,000 âmes, l'effectif augmente de 60 élèves (1). Les 500 places de la salle de prière seront bientôt occupées.

Entre temps, les maîtresses formées à Berlin, à bonne école ainsi que les professeurs, y compris M. le Dr Petersen, sauront faire admirer comme il convient aux jeunes Flensbourgeoises la vie de l'empereur Héros — en glissant légèrement sans doute sur certain article 5 du traité de Prague. Heureuse alliance de la religion et de la germanisation ! Comment ne pas réussir et ne pas s'imposer quand, sous l'œil des autorités prussiennes, on travaille pour la Prusse avec Dieu pour collaborateur,— selon la devise si habilement choisie pour séduire tous les cœurs allemands. Le collège est en pleine pospérité.

(*A suivre.*) EUGÈNE BLUM.

(1) Age moyen et nombre des élèves : en 8e, 12 élèves, 6 ans 4 mois; 7e, 7 élèves, 7 ans 5 mois; 6e, 15 élèves, 8 ans 5 mois; 5e, élèves, 9 ans, 1 mois; 4e, 44 élèves, 15 ans 2 mois; 3e, 36 élèves, 11 ans 7 mois; 2e, 29 élèves, 12 ans 10 mois; 1re, 16 élèves, 13 ans 11 mois; 1re 12 élèves, 14 ans 11 mois.

L'augmentation est considérable : le collège de Brunswick avait, en 1880, 359 élèves, il en compte 802 ; celui de Carlsruhe est passé de 535 en 1887, à 597 ; pour le lycée de Leipzig, nous relevons les chiffres suivants: 493 élèves en 1882, 526 en 1883, 522 en 1887, 530 en 1888.

VARIÉTÉS

LA SENSIBILITÉ

DANS LA POÉSIE DE M. LECONTE DE LISLE

Nous aurons peut-être, cet hiver, la sincère joie d'applaudir l'âpre et beau drame antique de M. Leconte de Lisle, *les Érinnyes*. Que dira la critique de cette reprise? La verrons-nous, dépitée d'avoir à parler d'une œuvre sobre d'action, parfaite de forme, faire des reproches mesquins au poète? Je ne sais. Il n'est pas impossible que des chroniqueurs à court d'idées neuves trouvent encore ridicules les noms de Klytaimnestra et de Talthybios, fassent *spirituellement* remarquer qu'Orestès est peu parisien, et rééditent des lieux communs de critique hargneuse sur cette tragédie et la poésie de M. Leconte de Lisle en général. D'ailleurs ces chroniqueurs habiles auront raison de présenter à leurs lecteurs des clichés vieux de vingt ans. En politique, en philosophie, en littérature, le public français adore les phrases toutes faites, les appréciations concises, en deux lignes, jugements télégraphiques faciles à retenir, orgueil des Philamintes de salon et sauvegarde des lycéens bâclant un oral de baccalauréat. C'est ainsi qu'il est convenu que François Coppée est simple, naturel et touchant, Sully Prudhomme raffiné et profond et M. Leconte de Lisle un poète *marmoréen*, un *impassible*.

La critique dogmatique, trop longtemps souveraine en France, nous a donné le goût de ces sentences d'oracle, tranchantes et incomplètes, qui vous cubent un littérateur en un tour de main, comme une pile de bois. Ces jugements toujours faux avec leur air de décision ont le don de m'exaspérer. Comment apprécier en vingt mots le poète, cet être ondoyant et divers, dont « l'âme de cristal » vibre à tous les souffles! Il ne faut pas essayer de le classer, de

l'étiqueter comme un insecte dans une collection, mais chercher à le comprendre, pénétrer dans les replis de sa pensée, sympathiser avec l'état de son cœur et marcher sans contrainte dans la direction de son esprit.

Pour ne l'avoir point fait, quelques critiques se sont mépris sur l'œuvre de M. Leconte de Lisle. L'un d'eux lui reproche de tout sacrifier à la forme; un autre s'écrie : — Pourquoi ce poète, qui a si bien fait vibrer l'âme des choses, n'a-t-il pas fait vibrer l'âme humaine? Un troisième lui refuse même le titre de grand artiste : « Rigide tant qu'on voudra, marmoréen plus encore, M. Leconte de Lisle n'est qu'une plaque de gélatino-bromure de grande dimension... C'est un *impersonnel*, et l'art, pour mériter son nom, doit surtout être fait de personnalité (1). » Bref, je crois comprendre ceci : M. Leconte de Lisle peint de magiques horizons, mais ne sent pas à ses côtés les émotions des hommes, ou n'écoute pas en lui-même battre son cœur... Eh bien, non! Ce sont des affirmations téméraires, filles de cette vieille douairière de critique dogmatique et spiritualiste dont M. Nisard fut toute sa vie l'amant de cœur. Dans l'œuvre du poète, il y a de la sérénité, une majesté soutenue, une hautaine résignation; oui, je le veux bien; mais il y a autre chose que je voudrais montrer.

Ce prétendu impassible, cet impersonnel a des pages d'une mélancolie voilée mais puissante, des légendes gracieuses, des cris de révolte, des accents du cœur qui, sans secousse violente, ébranlent, font naître la colère, la pitié, ou éveillent les regrets, frères des souvenirs heureux. Mais, émerveillés par les grandes qualités de facture de l'artiste, éblouis par la richesse des tons de sa palette, des critiques n'ont pas vu la sensibilité du poète, placée volontairement au second plan dans une ombre discrète, et non étalée en pleine lumière, plaie saignante d'un mendiant qui cherche à faire tressaillir la foule des passants, indifférente. Il y a toujours dans l'œuvre de M. Leconte de Lisle l'équilibre — que peu de poètes ont su maintenir — entre l'expression artistique, la beauté de la forme et la manifestation de la sensibilité. Il a subordonné celle-ci à la souveraine splendeur du style pour deux raisons : par ce respect de l'art dont il a

(1) *Revue littéraire et artistique*, n° de janvier 1888.

hérité des Grecs et par une sorte de pudeur de l'âme, bien rare en ces temps de prostitution littéraire.

Cette sensibilité, au lieu de la présenter sous la forme du *moi* haïssable, dans cet épanouissement *d'égotisme* avec lequel nous ont familiarisés des poètes contemporains, il la répand au dehors, il en pénètre l'univers. Il fait passer son âme dans l'âme des choses et il fait battre son cœur dans la poitrine des anciens héros. Qu'on ne s'y méprenne pas ; les plaintes, les haines des vaincus et des opprimés des siècles révolus sont l'écho de ses douleurs et de ses révoltes. Dans des poèmes impersonnels en apparence, il épanche sur les souffrances éternelles des hommes, dans tous les temps et parmi toutes les races, une pitié amère et intime, qui se défie d'elle-même, évite la plainte prosaïque et redoute la déclamation sentimentale. Voilà ce qu'il est curieux de constater dans l'œuvre de ce poète impassible, et ce que ne voient pas les lecteurs à courte vue, les *amateurs* qui jugent un écrivain sur une pièce récitée un soir par un bellâtre faisant la roue devant un cercle de Bélises.

Pour moi, ce qui me séduit, c'est le débordement silencieux de cette sensibilité qui s'étend à tout, anime paysages et plantes, fait revivre, gémir et protester, sur l'univers écrasé par une fatalité inommée, les cœurs forts des temps passés, les révoltés de tous les âges : Kaïn, Tiphaine de Quimper, Djihan-Ara, etc...

*
* *

M. Leconte de Lisle dédaigne les *gnan-gnan* agaçants, ramène avec une fierté jalouse le voile sur les émotions chères au cœur et s'étonne, s'indigne de l'impudeur inconsciente ou complaisante du *moi* de certains poètes :

> Promène qui voudra son cœur ensanglanté
> Sur ton pavé cynique, ô plèbe carnassière !
>
> Pour mettre un feu stérile en ton œil hébété,
> Pour mendier ton rire ou ta pitié grossière,
> Déchire qui voudra la robe de lumière
> De la pudeur divine et de la volupté !
>
> Dans mon orgueil muet, dans ma tombe sans gloire,
> Dussé-je m'engloutir pour l'éternité noire,
> Je ne te vendrai pas mon ivresse ou mon mal...

Poèmes barbares. — Les montreurs.

Il y a dans ce poète un satirique mordant, mais qui se montre rarement ; il préfère la sérénité dédaigneuse à la colère hurlante et grimaçante dont Victor Hugo a donné des exemples dans *les Châtiments*. Rapide, un éclair jaillit et frappe avec une impitoyable précision. Ce prétendu rigide ne cingle que d'un coup, d'un seul, les abêtis du siècle, les *modernes*, mais que la lumière est énergiquement maniée! M. Drumont aurait pu placer comme épigraphe de *la Fin d'un Monde*, ce sonnet :

Vous vivez lâchement, sans rêve, sans dessein,
Plus vieux, plus décrépits que la terre inféconde,
Châtrés dès le berceau par le siècle assassin
De toute passion vigoureuse et profonde.

Votre cervelle est vide autant que votre sein,
Et vous avez souillé ce misérable monde
D'un sang si corrompu, d'un souffle si malsain,
Que la mort germe seule en cette boue immonde.

Hommes, tueurs de dieux, les temps ne sont pas loin
Où, sur un grand tas d'or vautrés dans quelque coin,
Ayant rongé le sol nourricier jusqu'aux roches,

Ne sachant faire rien ni des jours ni des nuits,
Noyés dans le néant des suprêmes ennuis,
Vous mourrez bêtement en emplissant vos poches.

Poèmes barbares. — Aux modernes.

Les voilà les vrais impassibles, et il est étrange que l'on décerne ce titre à celui qui les flagelle avec tant d'âpreté.

M. Leconte de Lisle n'aurait pas eu un cœur de grand poète si les boucheries humaines, gloires des conquérants et nuits d'angoisses des mères, ne l'avaient point fait tressaillir d'indignation. La stupidité féroce de la guerre le révolte :

O boucherie, ô soif du meurtre! acharnement
Horrible! odeur des morts qui suffoques et navres,
Soyez maudits devant ces cent mille cadavres
Et la stupide horreur de cet égorgement.

Et la défense de la Liberté ? me dira-t-on ; il est des heures où la bataille est sacrée! Oui, écoutez le poète :

Mais, sous l'ardent soleil ou sur la plaine noire,
Si, heurtant de leur cœur la gueule du canon,
Ils sont morts, Liberté, ces braves, en ton nom,
Béni soit le sang pur qui fume vers ta gloire !

Poèmes barbares. — Le soir d'une bataille.

Sa généreuse colère naît aussi bien au récit des oppressions passées qu'à la vue des iniquités modernes. O la patience et l'ignorance de brute de la plèbe du moyen âge, et les atrocités savantes des maîtres ! Elles lui arrachent un cri d'anathème :

Siècles de haine atroce et jamais assouvie,
Où, dans les caveaux sourds des donjons noirs et clos,
Qui ne laissent ouïr les cris ni les sanglots,
Le vieux juif, pieds et poings ferrés, et qu'on édente,
Pour mieux suer son or, cuit sur la braise ardente !

. . . . . .

Dans chacune de vos exécrables minutes,
O siècles d'égorgeurs, de lâches et de brutes,
Honte de ce vieux globe et de l'humanité,
Maudits, soyez maudits, et pour l'éternité !

Poèmes tragiques. — Les siècles maudits.

*
* *

Quelques poètes ont spéculé sur leur habileté à épancher en doses savantes leur pitié sur les humbles, les misérables. Ils *réussissent* le sentiment, ils débitent par tranches leur marchandise à l'usage des pensionnats de demoiselles et des épiciers, qui croient dès lors goûter et comprendre la poésie.

Si vous cherchez dans l'œuvre de M. Leconte de Lisle des petites machines rimées de ce genre, fermez le livre. Cependant sa sensibilité existe, mais elle est déguisée, elle s'attache à des figures disparues; et parce que ces visages leur étaient étrangers, des lecteurs n'ont pas senti la pitié du poète et l'ont déclarée absente sans plus ample examen !

Voyez passer sur le fond noir d'une histoire de la vieille Armorique ce profil d'une mélancolique fermeté : Tiphaine, la jeune et infidèle épouse de Komor de Quimper, va mourir :

Une femme, à pas lents, très belle, aux tresses blondes,
De blanc vêtue, aux yeux calmes, tristes et doux,
Entra, se détachant des ténèbres profondes.

Elle vit, sans trembler ni fléchir les genoux,
Le crucifix, le bloc, le fer hors de la gaine,
Et, muette, se tint devant le vieil époux.

Celui-ci lui accorde quelques instants pour se recueillir. Alors Tiphaine, se reportant aux jours de sa pureté et de son adolescence, s'oublie dans un rêve enchanté.

Et voici qu'elle aima d'un amour immortel !
Saintes heures de foi, d'espérance céleste,
Elle vit dans son cœur se rouvrir votre ciel !

Puis un brusque nuage, une union funeste :
Le grave et vieil époux au lieu du jeune amant...
De l'aurore divine, hélas ! rien qui lui reste !

Le retour de celui qu'elle aimait ardemment,
Les combats, les remords, la passion plus forte,
La chute irréparable et son enivrement...

Se tournant vers le vieillard, qui lui crie : — Te repens-tu ? la jeune femme répond :

Frappe. Je l'aime encor : ta haine est légitime.
Certes, je l'aimerai dans mon éternité !
Dieu m'ait en sa merci ! Pour toi, prends ta victime...

Poèmes barbares. — Le jugement de Komor.

Remontant plus haut dans l'histoire, M. Leconte de Lisle salue la grande Hypatie et la glorifie dans une de ses plus belles pièces (*Poèmes antiques*). En face de cette mort auguste, du triomphe de la barbarie ascétique sur l'harmonieuse religion de l'Hellade, sa pitié d'homme s'ennoblit d'une pitié tout artistique.

Je relis souvent dans les *Poèmes barbares* une pièce qui me semble une des perles de ce riche écrin, *Djihan-Arâ*. Que ceux qui se pâment aux contes en vers de mirlitons ne lisent pas ce poème. A leurs yeux, sans doute, le style coloré et étincelant du poète déparerait la noble et touchante légende. C'est l'histoire de la fille d'un prince hindou détrôné dans sa vieillesse. Fidèle à son père déchu, elle veut être de moitié dans sa captivité, et, après l'avoir suivi dans sa prison, elle le suit dans le tombeau.

Le poème s'ouvre par la description éclatante d'un palais fortuné. Aux jours de la jeunesse de Djihan-Arâ, l'empire, sous un pouvoir pacifique, était heureux...

Mais quels cieux ont tenu jusqu'au bout leur promesse?
Quel splendide matin eut d'éternels instants?

— Parle! Que veux-tu? dit souvent le vieillard à sa fille adorée. Mais la vierge silencieuse se contente d'envelopper plus étroitement son père de sa tendresse. Elle est née pour plaindre les malheureux, apaiser les douleurs.

La tête de rubis, d'or et de perles ceinte,
Tu courbais ton beau front de ce vain poids lassé;
Tu rêvais, sur le pauvre et sur le délaissé,
D'épancher la bonté par qui l'aumône est sainte,
Et de prendre le mal dont le monde est blessé.

C'est pourquoi le destin gardait à ta mémoire
Ce magnanime honneur de perdre sans retour
Palais, trésors, beauté, ta jeunesse en un jour,
Et d'emporter, ô vierge, avec ta chaste gloire,
Ton père malheureux au ciel de ton amour!

En effet, le pâle et ascétique Aurang-Ceyb, le dernier des fils du vieux Djihan, égorge ses deux frères et renverse son père. Il est reconnu maître. Les peuples blêmes d'effroi, balayent le sol de leur front. Seule, la jeune fille brave le meurtrier et demande sa part de fers.

— Aurang! charge mes bras d'une part de sa chaîne;
C'est là mon plus cher vœu, mon rêve le plus beau!
Pour que le vieux Djihan pardonne à son bourreau,
Pour que j'abjure aussi l'amertume et la haine,
Enferme-nous, vivants, en un même tombeau.

Or, tu vécus dix ans auprès du vieillard sombre,
Djihan-Arâ! charmant sa tristesse et son mal;
Et, quand il se coucha dans son caveau royal,
Ton beau corps se flétrit et devint comme une ombre,
Et l'âme s'envola dans un cri filial.

Ainsi tu disparus, étoile solitaire,
De ce ciel vaste où rien d'aussi pur n'a brillé;
Ton nom même, ton nom si doux fut oublié;
Et Dieu seul se souvint, quand tu quittas la terre,
De l'ange qu'en ce monde il avait envoyé.

Poèmes barbares. — Djihan-Ara.

Les visions de l'antique Orient ont gracieusement inspiré M. Leconte de Lisle. Voici venir Ayscha, la fille de l'émir Abd-El-Nur-Eddin. Elle se promène le soir dans ses jardins et songe... Tout à coup elle découvre derrière elle, vêtu de blanc, un pâle jeune homme dont les yeux sont pleins d'étranges lueurs et dont le front resplendit. Es-tu l'un des anges ? lui dit-elle.

Le jeune homme alors dit en souriant :
— Je suis fils de roi, je viens d'Orient;
Mon premier palais fut un toit de chaume,
Mais le monde entier ne peut m'enfermer.
Je te donnerai, si tu veux m'aimer,
Mon riche royaume.

Et la jeune fille, séduite par la douceur et la majesté divine de l'inconnu, s'éloigne du palais. Elle marche ! elle marche ! Ses pieds las se meurtrissent aux durs cailloux du chemin...

— O mon cher Seigneur, Allah m'est témoin
Que je t'aime, mais ton royaume est loin !
Arriverons-nous avant que je meure ?

Alors une maison noire apparaît, et l'inconnu dit : — Voici ma demeure, Ayscha.

Tu me reverras du cœur et des yeux,
Et je te réserve, enfant, dans mes cieux,
La vie éternelle après cette terre ! —
Parmi les vivants, morte désormais,
La vierge Ayscha ne sortit jamais
Du noir monastère.

Poèmes barbares. — La Fille de l'Émir,

Dans le récit de cette conversion à la religion du Christ, le lecteur ravi rencontre, harmonieusement fondus, des détails étincelants et précis qui servent de cadre au tableau, et la rêverie, la transparence féerique de la légende ou du symbole. D'ailleurs, je ne crois pas qu'un poète religieux eût trouvé des accents plus tendres dans le merveilleux récit du mystique amour d'Ayscha.

(*A suivre*).

ÉTIENNE JULIEN.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES LYCÉES ET COLLÈGES

COLLÈGE D'ANNECI
(*suite*).

EXTRAIT des Délibérations de la Commission des Hospices Civils de la Commune d'Anneci.

Du 13 Fructidor an VI de la République Française une et indivisible.

La vertu ne manque jamais de conduire ses sectateurs par l'unique emploi du temps, à la vraie félicité. Socrate à Aristippe.

Cette maxime dictée par le plus sage des Philosophes, doit être la règle de tout Citoyen et de tout homme ami de l'humanité; c'est elle aussi qui dirige les ouvrages et les vues de la Commission des Hospices et de l'Instruction publique de la Commune d'Anneci. Les Citoyens qui la composent savent que, pour assurer le bonheur social, il faut porter par-tout l'instruction et l'amour du travail; que si l'une détruit l'erreur, nous débarrasse des préjugés, et nous fait quitter le costume et les attitudes de l'esclave, l'autre met fin à l'isolement de l'homme dans l'ordre social, détruit l'oisiveté, anéantit l'intrigue et l'envie, pour faire triompher l'Industrie, les Sciences et les Arts: que l'oisiveté une fois bannie du sol de la liberté, l'on verra disparoitre les vices et les maux qui l'accompagnent, l'indigence et les infirmités qui la suivent; qu'alors on verra les mœurs rétablies, l'égoisme et le célibat méprisés; la vertu seule et le mérite seront chéris et respectés.

Alors on ne verra plus ces Etres nuls et oiseux qui ne calculent leur mérite que sur leurs richesses, et leurs richesses que sur les besoins et les maux de leurs freres. L'égoisme et l'envie disparoitront par la force active des relations commerciales qui s'accroitront

progressivement à raison de l'activité du travail et de la circulation des propriétés.

La Commission a senti que l'on devoit d'autant plus se hâter de donner cette impulsion à ce qui nous entoure, que le despotisme y a fait plus de mal, en retardant dans ce Département, l'essort et le développement des talens et de l'industrie; que cette Commune au lieu de trouver dans la révolution des moyens de prospérité, s'est vue au contraire insensiblement privée de tous les avantages dont elle jouissoit.

Un autre motif non moins puissant se fait sentir encore : nous ne pouvons nous dissimuler que la guerre a fermé beaucoup de manufactures, beaucoup d'atteliers; qu'un grand nombre d'hommes savans et laborieux ont volé à la défense de la Patrie, et sont morts au champ de la gloire ; que depuis neuf ans une jeunesse immense ne s'est occupée que des combats, et ne pourroit qu'avec peine et peu de succès, peut-être, entreprendre de nouvelles carrières. C'est à nous et à nos soins de remplir cette lacune; nous devons, en dévançant les connaissances, nous efforcer de dévancer les âges, et mettre la jeunesse à même de se former et de s'instruire dans toutes les connoissances élémentaires, nécessaires à l'homme Républicain, la conduire au dernier degré de perfection des Arts, en même temps que nous la rendrons, par l'habitude des exercices corporels, apte aux travaux et aux fatigues qu'on a droit d'attendre de l'homme robuste et bien constitué, et que la Patrie ou l'humanité pourront exiger de lui dans le cours de sa vie. Nous aurons, pour ainsi dire, rendu à la Patrie les bras, les talens et les connoissances que la lâcheté et la scélératesse des Emigrés ont portés ailleurs, et que la faulx meurtrière nous a ravis ; bientôt nous verrons les Arts s'animer, les Atteliers et les Manufactures s'ouvrir, les Sciences se cultiver avec une ardeur nouvelle. Le bien-être et la population s'accroîtront autour de nous avec une rapidité étonnante.

C'est sur les jeunes Républicains, sur-tout dès dix ans jusqu'à dix-huit, que nous devons plus particulièrement porter nos regards et fixer nos soins. C'est là, où nous devons trouver la pépinière qui doit servir à réparer les pertes qu'a essuyées la Patrie ; c'est de là que

sortiront les hommes qui devront remplacer les Hoche, les Marceau, les Dampierre, et peut-être encore les Héros Français, dont la mort jusqu'ici a respecté les jours. Cette génération effacera par son mérite tout ce qui l'a précédé, et par le contraste frappant qui se présentera entr'elle et cette multitude de Jeunes Gens ignorants et énervés, qui font aujourd'hui la honte de la France, elle comblera ceux-ci d'opprobre, s'ils n'ont encore assez de caractère et de sentiment d'honneur pour se déterminer à réparer la perte d'un temps précieux qu'ils ont consumé dans la paresse et le libertinage ; et s'ils n'ont la force de travailler à devenir utiles à leur Patrie, ils se verront réduits à porter leur opprobre et leur nullité loin des yeux de leurs Concitoyens. Par-tout l'émulation civique et l'énergie Répucaine porteront au dernier degré d'éclat, cette supériorité qui distingua toujours la France des autres Peuples de l'Univers.

D'après ces principes, la Commission des Hospices à la lecture de la Loi bienfaisante du 25 Messidor an V se détermina de suite à s'occuper des moyens de recouvrer les biens affectés aux Bourses et Colléges dépendants de cette Commune; ses mesures sont consignées dans son Arrêté du 3 Fructidor suivant, approuvé par l'Administration Municipale le 11, et par le Directeur de l'Agence du Domaine, le 17 même mois ; en conséquence elle fut favorablement accueillie par l'Administration Centrale du Département, laquelle par son Arrêté du 22 Fructidor, en l'autorisant à retirer les Fonds destinés à l'instruction publique dépendants des établissements connus sous le nom de Bourses des pauvres Ecoliers, des pauvres Clercs, et du Collége Chapuisien, des mains de l'Agence du Domaine, ainsi qu'un Extrait certifié des exactions et dépenses faites par l'Agence pour raison desdits établissements, depuis qu'elle s'est mise en possession de leur actif, chargeant en même temps ladite Commission de présenter à l'Administration Municipale de cette Commune et sécutivement à elle ses vues sur le meilleur mode d'emploi des Fonds et Revenus desdits établissements, pour y être ensuite statué, ainsi qu'il appartiendroit.

En se conformant à ces dispositions, la Commission s'est occupée d'abord de la recherche des Titres et du recouvrement des Fonds dépendants de ces divers établissements, de la nature des Fonda-

tions, du but des diverses institutions, et du Droit des Boursiers appellés à en jouir.

D'abord elle a vu dans la disposition bienfaisante d'Eustache Chapuis, l'établissement d'un Collége public pour l'Arrondissement d'Anneci, dans lequel doivent être entretenus un nombre certain de Professeurs, au moyen des revenus qu'il leur assigne, et en même temps il fixe un revenu que doit payer le Collége de Louvain pour l'entretien de quatre Boursiers indigents.

L'Evêque Jean d'Arenthon d'Alex, en fondant le Séminaire d'Anneci, désigne le nombre de six Eleves qui doivent y être enseignés et entretenus du produit de ses bienfaits ; il appelle deux Professeurs pour leur instruction, l'un de Morale et l'autre de Philosophie ; et de nouveaux Bienfaiteurs, à son exemple, en augmentant les revenus, augmentent aussi le nombre des Professeurs pour donner, il est vrai, des leçons peu convenantes à ce temps de lumières et de principes, mais cependant dans des vues philantropiques et tendantes à assurer l'instruction publique.

La bourse des Pauvres Clercs qui est le produit, soit la masse de ces diverses fondations, servoit à entretenir dans ce Séminaire quatre Professeurs, et un grand nombre d'Eleves, pendant les années nécessaires.

La bourse des Pauvres Ecoliers étoit une autre institution destinée à faciliter l'instruction, en fournissant aux Jeunes Gens peu fortunés, les moyens de s'entretenir pendant le cours de leurs études : elle a aussi des Boursiers à nourrir et entretenir.

La fondation Jacquemet sert à salarier l'Instituteur, chargé de donner les premières leçons de lecture et d'écriture.

La bienfaisance de Dame Clémence de Genève assure d'autre part à six Boursiers, les moyens d'être nourris et entretenus, jusqu'au terme où leur instruction étant consommée, ils sont à même d'entrer utilement pour la société, dans l'Etat auquel ils voudront se destiner.

Elle a vu, à regret, que la majeure partie des capitaux et des biens-fonds avoient été exigés ou aliénés par la République, et qu'en l'état elle n'avoit de disponible qu'environ douze mille francs de

revenus, en réunissant l'ensemble de tout ce qui restoit encore des fonds de ces diverses Fondations, en y comprenant les Bâtiments du Collège Chapuisien et ses dépendances.

Sans perdre l'espoir de recouvrer le surplus, dont la rentrée lui est assurée par les dispositions des Loix des 25 Messidor et 16 Vendémiaire an V, elle s'occupe constamment des moyens d'en obtenir le remplacement; mais elle a cru devoir utiliser de suite les fonds qu'elle avoit à sa disposition. Elle a senti que l'instruction publique ne pouvoit s'ajourner plus longtems, et que tout retard emporteroit en même temps une atteinte sensible au droit des Boursiers et un préjudice notable à la société.

Pour remplir cette tâche importante, elle a dû s'occuper de la réunion des diverses fondations dont elle avoit la disposition, des moyens de concilier les institutions qui en dépendent et les droits des Boursiers avec leurs besoins et le plus grand avantage public : en même tems elle a dû adapter les diverses parties de l'instruction aux principes consacrés par la République Française, aux vues des Législateurs et du Gouvernement, et surtout au plan général d'instruction publique, et d'après ces bâses former un plan particulier de l'emploi des fonds et revenus confiés à leur Administration, qui assure aux Boursiers et aux localités appellées par les fondateurs les mêmes avantages dont ils jouissoient avant notre révolution, en traçant encore la regle qu'elle doit suivre à raison de l'accroissement des revenus par la rentrée des fonds et capitaux aliénés ou exigés dont elle poursuit le remplacement.

Dans l'examen de cet ensemble de divers moyens d'instruction, la Commission n'a pas perdu de vue les précieux avantages qui restoient encore à nos Concitoyens dans les Colléges de Louvain et d'Avignon, qui rendus à leur administration primitive fourniront à ceux des candidats de ce Collége qui se destineroient aux sciences les moyens de se rendre aux écoles centrales, et de s'y perfectionner : et cette perspective l'a déterminé à n'employer les fonds dont elle est dispensatrice qu'à assurer aux Boursiers préférés par les fondateurs l'acquisition des diverses connoissances préliminaires et propres à les préparer à l'étude des sciences plus relevées, enseignées dans les écoles supérieures : et en même temps elle a senti

que le plus grand nombre ne pourroit pas entreprendre et courir cette carrière, elle a jugé que cette Commune et ses alentours, quoique présentant une population assez nombreuse, possedoient peu de riches propriétaires, et qu'il étoit essentiel et indispensable de diririger principalement les moyens d'instruction du côté des arts et de l'industrie commerciale, seules ressources qui restoient à ce pays dès la révolution, et d'en agrandir le développement à raison progressive de l'accroît soit du recouvrement des fonds et revenus.

Elle croit devoir organiser l'établissement qui lui est confié de manière que les jeunes citoyens qui seront appellés, après avoir puisé dans une éducation mâle et vigoureuse, et une instruction solide et développée, les forces physiques et morales qui doivent les amener par les principes de la vertu et leurs forces individuelles à remplir les devoirs de citoyen et des emplois qui leur seront confiés. Elle n'a pas dû oublier qu'une République entourée de despotes est presque toujours en état de guerre, qu'elle doit être sans cesse un objet de terreur pour les Tyrans, que son état est essentiellement militaire, que sa sûreté nécessite une force armée en état d'agir, en conséquence que tout citoyen doit y être soldat pour servir à son tour, et au besoin en masse dans les dangers de la patrie : qu'il importe donc que la force des élèves soit augmentée et dirigée par les exercices du corps, et qu'une gymnastique bien combinée les conduise dans le moral et le physique à un développement qui les rendra redoutables dans nos armées, aussi bien qu'artistes habiles, négociants profonds ou excellents administrateurs : en conséquence elle arrête ce qui suit.

L'instruction sera commune à tous les citoyens.

Les écoles seront publiques, et les instituteurs salariés de manière à leur fournir une existence assurée et indépendante du nombre des élèves.

Il sera établi un pensionnat soit maison d'éducation où les élèves seront nourris, leur éducation soignée en tout ou en partie avec les revenus des bourses dont le nombre sera déterminé à raison des revenus et du recouvrement qui en sera fait.

DISTRIBUTION DES ÉCOLES.

Abécédaire, soit l'art de lire les ouvrages imprimés et l'écriture de main.

Dès que l'élève saura lire, on lui donnera les premières leçons d'écriture pour la formation des lettres et des mots, et successivement on lui apprendra à former les chiffres et les nombres. L'on tracera à cette école les méthodes les plus faciles et les procédés les plus sûrs, nouvellement adoptés pour donner la connaissance grammaticale, et épargner aux enfans les ennuis et dégoûts des premières leçons. Les élèves suivront ce cours pendant deux ans, s'il est nécessaire.

L'instituteur chargé de ce travail jouira des revenus de la fondation JACQUEMET.

(*A suivre.*)

LIGUE NATIONALE

DE L'ENSEIGNEMENT PHYSIQUE

STATUTS DE LA LIGUE.

Article premier. — Il est fondé à Paris, dans les départements français et dans les colonies françaises, une ligue nationale de l'éducation physique.

La ligue a pour objet :

1° De développer gratuitement, dans les écoles de tout ordre, la force et l'adresse de ceux qui devront un jour le service militaire au pays, la santé vigoureuse d'où dépend l'équilibre intellectuel et moral;

2° A cet effet, d'élargir et de rehausser à sa dignité véritable la culture pédagogique du corps humain;

3° D'introduire, dans les établissements d'instruction primaire, secondaire et supérieure, à côté des exercices méthodiques de la gymnastique classique, les jeux de plein air et les récréations actives qui en sont le complément nécessaire;

4° D'intervenir auprès des pouvoirs publics, pour qu'un nombre d'heures suffisant soit consacré à ces exercices ou à ces jeux, dans la vie scolaire de tous les âges ;

5° D'étudier, de formuler et de faire connaître les moyens pratiques pouvant conduire à ces résultats; de déterminer dans quelle mesure ils doivent être appliqués à l'éducation des jeunes filles;

6° D'amener les communes à ouvrir, pour l'usage de la population scolaire, des terrains appropriés aux jeux et exercices publics, et à les pourvoir du matériel peu coûteux que comportent ces jeux et ces exercices;

7° D'instituer tous les ans un grand concours de force et d'adresse entre les champions des écoles de France, désignés par voie de sélection régionale, et de constater ainsi périodiquement la condition physique des générations qui se succèdent;

Art. 2. La Ligue nationale de l'éducation physique a son siège à Paris, 51, rue Vivienne.

Art. 3. Pour en faire partie, il faut être Français, avoir adhéré aux statuts, avoir versé aux mains du trésorier la cotisation annuelle, qui est fixée à *trois francs*, et avoir été agréé par le bureau.

Les membres peuvent s'exonérer à perpétuité de la cotisation annuelle par le versement d'une somme de cent francs.

La responsabilité des membres est strictement limitée à leur cotisation personnelle.

Art. 4. La Ligue accepte les dons en argent et en nature destinés à son œuvre. Ces dons sont mentionnés au Bulletin imprimé.

Art. 5. Les membres de la Ligue élisent, au scrutin de liste, leur comité général.

Le comité général se compose de soixante-quinze membres, répartis en trois sections : section technique, section de propagande et section des finances. Chacune de ces sections a une délégation permanente.

Il est renouvelable par tiers, à l'expiration de chaque année. La désignation des membres sortants s'effectue par un tirage au sort.

Le comité nomme son bureau, formé d'un président, de six vice-présidents et d'un secrétaire général.

Art. 6. La Ligue a des membres d'honneur, qui sont :

Le président de la République;

Les présidents des deux Chambres;

Le président du conseil;

Les ministres de l'instruction publique, de la guerre, de la marine et de l'intérieur;

Les anciens ministres de l'instruction publique;

Les directeurs généraux de l'enseignement supérieur secondaire et primaire;

Le vice-recteur de Paris;

Les doyens de Facultés;

Les membres de l'Académie de médecine;

Le directeur de l'École normale supérieure;

Le général commandant l'École supérieure de guerre;

Le général commandant l'École polytechnique;

Le général commandant l'École de Saint-Cyr;

Le colonel des sapeurs-pompiers de Paris;

Le commandant de l'école de cavalerie de Saumur;

Le commandant de l'École de gymnastique de Joinville.

Les personnes investies de cette qualité, par un vote spécial du comité, pour services exceptionnels rendus à la cause de l'éducation physique, avant ou après la fondation de la ligue.

Art. 7. La Ligue a des membres de droit, qui sont :

Le président de la Société des professeurs de gymnastique de France;

Les présidents et vice-présidents élus des unions gymnastiques, nautiques, hippiques, vélocipédiques, alpines, d'escrime et de tir.

Art. 8. La ligue tient au moins une fois l'an une assemblée générale. Elle s'interdit expressément toute action politique en dehors de son objet propre.

Art. 9. Le droit de revision des statuts est dévolu à l'assemblée générale. Nulle modification auxdits statuts ne pourra lui être soumise, si elle n'a préalablement été acceptée par la moitié plus un des membres du comité, et déposée au siège social quinze jours francs avant l'assemblée générale.

Art. 10. La ligue publie un bulletin périodique de ses opérations et des progrès de l'éducation physique en France.

La Ligue s'organise par groupes régionaux, départementaux et locaux.

Pendant comme après la période d'organisation, le comité d'initiative entend laisser la plus entière autonomie aux groupes qui se mettront en rapport avec lui. Ce qu'il veut, c'est une large étude de toutes les questions relatives à l'éducation physique, avec le concours de toutes les lumières et de toutes les compétences; une enquête immédiate et sérieuse, poursuivie parallèlement au travail de propagande : de manière à arriver du même coup à des conclusions précises et à d'irrésistibles moyens d'actions.

Adresser les adhésions individuelles et les listes d'adhésions à M. Henri Romieu, secrétaire du comité, au siège social, 51, rue Vivienne.

Le texte des statuts une fois adopté, le comité d'initiative a constitué son bureau provisoire, composé comme suit :

Président : M. Berthelot.

Vice-présidents : MM. Clémenceau, Anatole de la Forge, Jean Macé, Alfred Mézières, amiral Peyron, J. Sansbœuf.

Secrétaire général : M. Paschal Grousset.

L'assemblée s'est séparée à quatre heures.

Le Gérant : Paul DUPONT.

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules GAUTIER, 21, rue Croix-des-Petits-Champs.

Le bureau de la Rédaction est ouvert tous les Jeudis, de une heure à deux heures.

Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 304.1.89.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome X. N° 12. — 15 Janvier 1889.

SOMMAIRE. — *Revue de la quinzaine*, par M. E. Zevort. — *Variétés* : *La sensibilité dans la poésie de M. Leconte de Lisle* (fin), par M. Étienne Julien. — *Aperçu sur l'enseignement secondaire des jeunes filles en Allemagne* (suite), par M. Eugène Blum. — *Faculté des Lettres de Paris* : Thèses de M. Aristide Douarche, par M. P... — *Documents relatifs à l'histoire des Lycées et Collèges* : Collège d'Annecy (fin). — *Bibliographie*, par MM. Paul Regnaud, G. Strehly, Auguste Bourgoin.

REVUE DE QUINZAINE.

L'année qui vient de finir a été marquée par une heureuse innovation : au mois de février 1888, tous les recteurs ont été appelés à siéger en comité consultatif de l'enseignement primaire, pour donner leur avis sur divers règlements concernant les écoles normales et les écoles primaires supérieures ; au mois de décembre, ils ont participé avec les inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire et de l'économat des lycées au travail des promotions et des distinctions honorifiques en faveur des proviseurs, censeurs, aumôniers, économes, commis d'économat, professeurs et chargés de cours des lycées. Neuf longues et intéressantes séances ont été tenues, sous la présidence du Ministre et de M. le Directeur de l'Enseignement secondaire, dans lesquelles les titres et les mérites de chacun ont été pesés, discutés avec un soin scrupuleux, et les résultats de ce travail, s'ils ne satisfont pas tout le monde, ne pourront être sérieusement contestés par personne.

Il n'en sera sans doute pas de même de l'institution elle-même, de l'appel périodique des recteurs à Paris ; cette innovation, comme toutes les autres, devra faire ses preuves avant de s'imposer à l'opinion, avant d'être considérée comme une garantie de plus accordée au personnel si nombreux et si digne d'intérêt de l'enseignement secondaire. Un journal, ordinairement mieux informé des choses de l'Université, *le XIXe Siècle*, a critiqué la mesure prise, en des termes et avec des arguments qu'il convient de relever. On lit ce qui suit dans le numéro du 3 janvier, sous le titre : *Étrennes universitaires*.

« Pour la première fois, on a appelé les recteurs à siéger à côté des inspecteurs généraux dans la commission de classement.

« Cette innovation est-elle bien heureuse ? L'inspecteur général, agent de contrôle, a des moyens d'investigation et de comparaison qui font défaut au recteur. Celui-ci fréquente peu les classes et n'a sur elles que des notions bornées par ses rares tournées d'abord, et aussi par son incompétence.

« De quel droit vient-il entraver l'action des inspecteurs généraux, mieux informés et qui sont, après tout, ses supérieurs ?

« Comment le recteur de Douai, par exemple, peut-il se prononcer sur les droits à la promotion d'un professeur de Carpentras ? On eût évité sagement ces contre-sens et ces déplacements coûteux en se contentant de demander aux recteurs, pour chaque académie, leurs listes de présentation avec motifs à l'appui. Le comité des inspecteurs aurait jugé dans la plénitude de ses attributions. »

Il n'y a pour ainsi dire pas un mot, dans les lignes que l'on vient de lire, qui ne soit une erreur ou une appréciation inexacte : l'auteur affirme que l'inspecteur général a des moyens d'investigation et de comparaison qui font défaut au recteur. Nous serions curieux de savoir quels sont les *moyens d'investigation* que possède le premier et qui échappent au second. En revanche, il serait facile d'en indiquer un grand nombre qui sont aux mains de celui-ci et qui manquent à celui-là. Sur la valeur d'un professeur, le recteur est renseigné constamment et aussi exactement que possible par les inspections qu'il fait lui-même, par les relations qu'il entretient avec les professeurs, par les rapports réguliers qu'il reçoit des chefs d'établissements et des inspecteurs d'académie, au besoin par les familles, lesquelles savent très bien discerner et proclamer le mérite d'un maître qui a instruit leurs enfants, qui a fait leur éducation morale, qui a eu sur le développement de leur esprit et sur la formation de leur cœur une profonde influence. Voilà des moyens d'information sûrs, constants, réguliers. L'inspecteur général, agent de

contrôle, qui a passé une heure ou deux dans une classe, a-t-il pu, au cours de cette rapide investigation, être renseigné aussi exactement que le recteur, même si le professeur qu'il a inspecté lui est déjà connu par une inspection antérieure ? Il le peut à la rigueur, mais à une condition : c'est d'avoir préalablement recueilli ses informations auprès du recteur, de l'inspecteur d'académie ou du chef de l'établissement.

Les moyens de comparaison font-ils défaut au recteur, comme le croit l'auteur des lignes citées plus haut ? Sans doute le champ de la comparaison est plus vaste pour l'inspecteur général qui a inspecté deux ou trois académies que pour le recteur qui n'en connaît qu'une seule, et quand il s'agira de nominations, quand il faudra dresser une véritable liste de classement par ordre de mérite, l'inspecteur général continuera à être seul consulté ; mais, en l'espèce, il s'agissait de promotions de classe et de distinctions honorifiques ; les recteurs ont apporté d'utiles éléments d'information au comité et leur collaboration aussi active que consciencieuse, collaboration dont les inspecteurs généraux ont été les premiers à constater l'utilité, a permis à la direction de l'enseignement secondaire de soumettre au ministre un travail d'ensemble qui échappe à toute critique.

Le rédacteur du *XIXe Siècle* a été bien mal renseigné sur les séances du comité ; il ne l'est guère mieux sur les fonctions et les attributions du recteur. « Celui-ci, dit-il, fréquente peu les classes et n'a sur elles que des notions bornées par son incompétence. » L'auteur semble ignorer que la fréquentation des cours de l'enseignement supérieur, des classes des lycées et collèges, des cours et conférences des écoles normales primaires est le premier devoir du recteur, et que ce devoir est partout rempli avec activité et dévouement. Quant au reproche d'incompétence, il es véritablement puéril, et si l'on pouvait l'adresser au recteur, il faudrait également l'adresser à l'inspecteur général qui n'a pas plus que le recteur de prétentions à l'omniscience. Il est bien certain qu'un recteur de l'ordre des lettres est moins compétent qu'un recteur de l'ordre des sciences pour apprécier un professeur de mathématiques ; mais on peut en dire autant d'un inspecteur général. Aussi, en pareil cas, recteur et inspecteur général sont-ils d'accord pour laisser la parole aux hommes compétents, et leur décision est enregistrée sans discussion et sans appel.

Nous pourrions relever encore dans l'article du *XIXe Siècle* l'évocation du recteur de Douai, qui montre que l'auteur est assez peu au courant des changements qui s'accomplissent dans l'Université, et l'exemple singulièrement choisi de Carpentras, puisque Carpentras n'a

qu'un collège, et que le comité n'a pas été consulté sur les promotions des professeurs de collèges. Laissons de côté ces vétilles, et retenons seulement la phrase où l'auteur anonyme des « étrennes universitaires » demande « de quel droit le recteur vient entraver l'action des inspecteurs généraux mieux informés et qui sont après tout ses supérieurs ? » Cette phrase a je ne sais quel parfum de rancune personnelle et d'amour-propre froissé. Laissons de côté la supériorité des inspecteurs généraux : hiérarchiquement, elle n'est pas contestable, puisque les inspecteurs généraux sont les agents directs du ministre; mais, en bonne conscience, peut-on prétendre sérieusement que le ministre ait empiété sur les droits de l'inspection générale, en appelant les recteurs à participer aux travaux du Comité ? Quelqu'un, soit parmi les recteurs, soit parmi les inspecteurs généraux, a-t-il songé à élever autel contre autel ? Quelqu'un a-t-il pensé à revendiquer des droits qui n'étaient contestés par personne ? Tous les membres du Comité n'ont-ils pas au contraire été unanimes à considérer qu'ils avaient un devoir à remplir, et ne l'ont-ils pas rempli en toute indépendance et en toute conscience ? Pourquoi des individualités sans mandat, comme disait autrefois M. Rouher, viennent-elles chercher à opposer les unes aux autres des autorités qui ont toujours marché et qui continueront à marcher en parfait accord pour le plus grand profit de l'enseignement secondaire et de son personnel si digne d'intérêt ?

Pourquoi surtout venir critiquer, avec cette animosité étrange, une mesure excellente qui était depuis longtemps réclamée par les intéressés et que le précédent rapporteur de la commission du budget, M. Burdeau, avait indiquée et conseillée à l'administration centrale. L'honorable directeur de l'enseignement secondaire, qui n'en est plus à faire ses preuves de sage libéralisme et d'esprit heureusement novateur, a retenu l'indication et suivi le conseil de M. Burdeau, comme avait fait auparavant M. Buisson. Les recteurs ont été appelés à Paris au mois de décembre par M. Lockroy, comme ils l'avaient été au mois de février par M. Faye. Ils ont fait d'utile besogne en collaboration avec les inspecteurs généraux, sous la direction de M. Morel, qui a montré dans une laborieuse présidence autant de tact que d'esprit et de sens administratif, et ils ont pu, grâce à la libéralité des pouvoirs publics, donner au personnel de l'enseignement secondaire des « étrennes universitaires », comme dit le *XIX*e *Siècle*, étrennes qui n'ont jamais été aussi abondantes que cette année, ni plus équitablement réparties.

En installant les recteurs, dans la première séance du comité con-

sultatif, M. Lockroy les avait remerciés du concours apporté par eux aux travaux de la commission pour l'étude des améliorations à introduire dans le régime des établissements d'enseignement secondaire. Chacun des recteurs avait, en effet, répondu par un rapport détaillé à la circulaire ministérielle du 28 mars 1888, et l'administration, pour faciliter et activer le travail de la commission, avait eu l'heureuse idée de faire imprimer des extraits de tous les rapports. La brochure in-4° qui renferme tous ces documents n'est pas destinée à une publicité étendue; mais elle offre un intérêt si grand et si actuel, que nous ne résistons pas à la tentation d'en mettre quelques parties sous les yeux de nos lecteurs. Ils verront avec quel empressement les chefs de l'Université recherchent et accueillent toutes les idées nouvelles et, sans rompre témérairement avec le passé, sans renoncer aux leçons de l'expérience, sont disposés à « remanier la discipline scolaire, à assouplir sa rigidité formaliste, à lui donner une allure plus aisée, plus libérale, en la fondant sur l'autorité plutôt que sur la contrainte ».

Les questions les plus importantes que soulève aujourd'hui l'éducation nationale sont les suivantes : l'enseignement (programmes et méthodes); la discipline; l'emploi du temps; l'éducation physique. Nous résumerons, sur chacune de ces questions, l'opinion des recteurs.

1° Enseignement (programmes et méthodes).

M. Gréard estime que le surmenage n'existe réellement, par le fait de la surcharge de l'enseignement, que dans les classes préparatoires aux écoles du gouvernement. Malheureusement, la rédaction des programmes de ces classes échappe à l'Université. Quant aux programmes des autres classes, il ne semble pas nécessaire de les reviser une fois de plus. Il suffirait d'indiquer, dans une instruction, que telles ou telles parties peuvent être resserrées : c'est une question de méthode.

L'avis de M. Jeanmaire ne diffère pas de celui de M. Gréard. Le recteur d'Alger dit bien finement : Il en est d'un plan d'études comme d'une constitution politique. De légères imperfections ne l'empêchent pas de vivre: il suffit de savoir tirer parti de ce qui est bon et de laisser un peu de côté, dans la pratique, ce qui peut être défectueux. Des changements trop fréquents feraient perdre le respect de la règle et la confiance en ceux qui la font comme en ceux qui l'appliquent. Ce qui serait un mal bien autrement grave.

M. Jeanmaire regrette, avec beaucoup de raison, à notre sens, que des programmes conçus et combinés, comme ceux des cours classiques et des cours spéciaux, pour former, dans chacun des deux ordres, un

tout bien organisé, se trouvent réduits à ne pas produire tous leurs fruits, par la faute d'un rejeton mal venu, qu'on ne s'est pas jusqu'à présent décidé à extirper. M. Jeanmaire demande formellement la suppression du baccalauréat ès sciences et, par suite, celle des classes de mathématiques préparatoires et de mathématiques élémentaires, encore fréquentées par un grand nombre d'élèves qui s'échappent avant le temps, soit de l'enseignement spécial, soit surtout de l'enseignement classique et qui ne font que des études tronquées, imparfaites, bien inférieures aux autres, au point de vue de l'éducation de l'esprit.

M. Ouvré demande qu'avant tout, ce qui a été réalisé en 1880 et conservé dans ses traits essentiels en 1884, ne soit pas remis en question; il veut que l'on se contente d'améliorer ce qui existe et que l'on pousse, aussi loin que possible, les conséquences des principes posés. Nous avons aujourd'hui, dit-il, les deux types d'enseignement. Nul ne songe à revenir sur la création de l'enseignement spécial qui m'a toujours paru d'absolue nécessité. Mais il me semble qu'actuellement les élèves ne sont pas suffisamment attirés vers cet enseignement et suffisamment entraînés par lui, quand ils le reçoivent.

Au point de vue du recrutement de l'enseignement spécial « qui n'attire pas assez les élèves », il semble que la suppression du baccalauréat ès sciences, proposée par M. Jeanmaire, donnerait satisfaction à M. Ouvré.

M. Zevort pense que ce qui pèse le plus lourdement sur les études, c'est la menace du baccalauréat. Par ses hasards, par la part excessive d'aléa qu'il renferme, il entretient les élèves et leurs familles dans une inquiétude d'esprit énervante et continuelle. Quant aux programmes, ils ne sont coupables du surmenage, si surmenage il y a, que dans une faible mesure.

Même opinion chez M. Micé qui dit : Il semble qu'il suffirait de restreindre le développement des programmes, ce qui regarde MM. les professeurs.

M. Chappuis est pour le maintien des programmes dans les classes supérieures qui préparent aux Facultés et aux grandes écoles, pour leur allégement dans les classes moyennes et les classes inférieures. Il faut alléger sans perdre de vue, sans compromettre ce qui est l'essentiel, la culture de l'esprit. Mieux vaudrait savoir moins, mais savoir très bien. A la réduction des programmes doit correspondre l'amélioration des méthodes. Si nous n'avons pas obtenu tous les résultats espérés (en 1880), c'est que nous avions cru qu'il suffisait de dire au personnel enseignant d'entrer dans une voie nouvelle; c'est que nous n'avions pas

compris combien il faut pour cela de savoir, de souplesse d'esprit, de bon vouloir et combien il est difficile à un professeur de voir ce qu'il a à réformer dans ses habitudes d'esprit et ses procédés d'enseignement et de se faire, pour ainsi dire, autre que lui-même.

M. Gérard se borne à signaler la nécessité de réduire et de simplifier les programmes dont le défaut réel est la dispersion de l'esprit sur un trop grand nombre d'objets et par suite l'impossibilité d'une concentration énergique et d'un effort continu.

M. Charles indique dans quel but et en quelle mesure la revision des programmes, qu'il juge nécessaire, doit être entreprise. Il a bien soin de noter qu'il s'agit d'une réforme, d'une amélioration méthodique et progressive et non pas d'une innovation brusque. Une certaine stabilité, dit-il très justement, est, dans ces matières, la condition de la confiance des familles et du zèle des élèves. Quant à la revision des programmes, M. Charles résume d'un mot la façon dont il l'entend : Il faut bien se garder de rendre l'enseignement moins solide. C'est la superficie qu'il s'agit de diminuer, non la profondeur. L'intelligence de nos élèves n'est peut-être pas surmenée, mais elle est éparpillée.

M. Chancel croit qu'il y a surmenage, mais pour les bons élèves seulement et que la cause de l'excès signalé est moins dans l'étendue des programmes que dans la manière de les appliquer.

M. Chaignet regrette la suppression du certificat d'études de rhétorique et de philosophie, suppression qui a eu pour conséquence de faire du baccalauréat l'unique régulateur des études. Les études se sont fatalement transformées en une préparation exclusive et forcée de l'examen, ce qui est leur ruine. M. Chaignet fait avec une éloquente énergie le procès de la loi du 19 mars 1850. Pourquoi, dit-il, serait-elle la seule loi qui fût à l'abri de toute amélioration ? Qu'a-t-elle donc fait, cette loi qui date de la plus triste époque de notre histoire intérieure, pour être ainsi respectée et comme sacrée ? Elle a organisé la division et la discorde jusque dans la jeunesse, et depuis elle et par elle, chose affreuse à voir ! les enfants commencent à se détester comme les hommes. Enfin et surtout, elle est une cause de trouble profond dans les études et un obstacle insurmontable à toutes les améliorations pédagogiques.

M. Jarry, constatant que le plan d'études actuellement en vigueur est de date récente, ajoute qu'il y aurait de sérieux inconvénients à vouloir dès maintenant apporter de profonds changements à l'ordre établi.

Telle est aussi l'opinion de M. Perroud qui ne croit pas que les programmes d'études de 1880-1885 puissent être abandonnés, et qui résume ainsi l'œuvre accomplie en 1880 et le but que doit se proposer

l'enseignement secondaire classique : reculer de deux années l'étude des langues anciennes pour laisser plus de place à la première éducation par la langue maternelle; faire concourir à cette première éducation, pour une large part, les sciences d'observation enseignées par une méthode appropriée à l'âge des jeunes écoliers ; dans les classes supérieures, enseigner le latin comme on a toujours enseigné le grec, pour le comprendre et non plus pour le parler ou l'écrire ; ces trois principes doivent continuer de présider à nos études secondaires classiques. Sur les programmes, le sentiment de M. Perroud est conforme à celui de ses collègues. L'important, dit-il, c'est de veiller à ce que le professeur se pénètre des intentions et des prescriptions du programme et ne prétende pas enseigner à des enfants tout ce qu'il a dû apprendre lui-même. C'est là qu'est presque toujours l'écueil.

Nous n'avons pu que résumer l'opinion de quelques-uns des recteurs sur cette première question de *l'enseignement* (programmes et méthodes). Comme elle semblait réservée par la circulaire du 28 mars, tous les chefs d'académie n'ont pas cru devoir l'aborder. Tous, au contraire, ont étudié en détail les questions de l'éducation ou de la discipline, de l'emploi du temps et de l'éducation physique, sur lesquelles une véritable consultation leur était demandée. Nous ferons connaître cette consultation dans notre prochain numéro.

E. Zevort.

VARIÉTÉS

LA SENSIBILITÉ

DANS LA POÉSIE DE M. LECONTE DE LISLE

(*fin.*)

Les peuples comme les individus ont droit à la sympathie des poètes. Au temps où l'Italie était l'esclave lâche et sans révolte qui avait écœuré Léopardi par sa servilité, M. Leconte de Lisle, ému par la misère des héritiers de la Rome antique, par le contraste entre des traditions si hautes et un présent si ignominieux, s'écriait dans un prophétique langage :

Si tu ne peux revivre, et si le ciel t'oublie,
Donne à la liberté ton suprême soupir !
Lève-toi, lève-toi, magnanime Italie !
. . . . . .

Car peut-être qu'alors, sourde aux plaintes inertes,
Mais frappée en plein cœur d'un cri mâle jeté,
La France te viendra, les deux ailes ouvertes,
Par la route de l'aigle et de la liberté !

P. Barbares. — A l'Italie.

Après avoir parlé si noblement à l'Italie, le poète devait, plus tard, contempler le deuil de la patrie française et le siège de Paris. On a un peu oublié cette manifestion particulière de son lyrisme. M. Déroulède a tout absorbé ! *Le Sacre de Paris* renferme cependant des strophes d'une âpre énergie ; mais la beauté de l'expression, l'harmonie du rythme seront longtemps encore en France, — je le crains — un obstacle à la lecture populaire.

Vois ! La horde au poil fauve assiège tes murailles !
Vil troupeau de sang altéré,
De la sainte patrie ils mangent les entrailles,
Ils bavent sur le sol sacré !

Tous les loups d'Outre-Rhin ont mêlé leurs espèces :
Vandale, Germain et Teuton,
Ils sont tous là, hurlant de leurs gueules épaisses
Sous la lanière et le bâton.

. . . . . .

O Paris, qu'attends-tu ? La famine ou la honte ?
Furieuse et cheveux épars,
Sous l'aiguillon du sang qui dans ton cœur remonte
Va ! Bondis hors de tes remparts !

Enfonce cette tourbe horrible où tu te rues,
Frappe, redouble, saigne, mords !
Vide sur eux palais, maisons, temples et rues :
Que les mourants vengent les morts !

Poèmes tragiques. — Le Sacre de Paris.

Dans la grande patrie, tout homme a sa petite France, son coin de terre natale que distingue des autres pays gaulois le caractère du relief, le climat, les mœurs ou l'idiome. Cette humble patrie est bien souvent la mieux aimée. Tous les poètes ont dans leur œuvre des pièces intimes et pleines de tendresse qui décrivent le sol où sommeille la lignée des ancêtres, exaltent les campagnes, les forêts qu'ils ont quittées pour venir à Paris ; terres lointaines qui, à travers les souvenirs mélancoliques et les regrets, leur paraissent plus belles, plus hospitalières qu'elles ne le sont en réalité. Lamartine chante Milly et son vallon, laid, monotone et sans caractère ; Brizeux parle avec amour de sa Bretagne pluvieuse et stérile. M. Leconte de Lisle a eu la bonne fortune de naître sous un ciel lumineux, au milieu d'une nature étrange et exubérante, l'île Bourbon, dont O. Reclus a dit : « Terre grandiose, elle mérite un puissant poète. » Aussi la vision du pays natal, perdu au delà des mers, ce désir qui nous vient au seuil de la vieillesse de revenir aux plages qui nous ont vu naître, pour y mourir, devaient inspirer l'auteur de *Midi*. Mais sa tristesse est discrète. En exprimant un amour te-

nace et fort, elle est maîtrisée par la volonté de l'artiste ; c'est une douleur qui passe voilée devant les yeux des lecteurs superficiels :

. . . . . .
A l'ombre des manguiers où grimpe la vanille
Si la maison du cher aïeul repose encor ;

O doux oiseaux bercés sur l'aigrette des cannes,
O lumière, ô jeunesse, arome de nos bois,
Noirs ravins, qui, le long de vos âpres parois,
Exhalez au soleil vos brumes diaphanes !

Salut ! Je vous salue, ô montagnes, ô cieux,
Du paradis perdu visions infinies,
Aurores et couchants, astres des nuits bénies,
Qui ne resplendirez jamais plus dans mes yeux !

Je vous salue au bord de la tombe éternelle,
Rêve stérile, espoir aveugle, désir vain,
Mirages éclatants du mensonge divin
Que l'heure irrésistible emporte sur son aile !

. . . . . .
J'ai goûté peu de joie, et j'ai l'âme assouvie
Des jours nouveaux non moins que des siècles anciens.
Dans le sable stérile où dorment tous les miens,
Que ne puis-je finir le songe de ma vie !

Que ne puis-je, couché sous le chiendent amer,
Chair inerte, vouée au temps qui la dévore,
M'engloutir dans la nuit qui n'aura point d'aurore,
Au grondement immense et morne de la mer !

Poèmes tragiques. — Si l'Aurore.

Les magnificences des régions africaines ont laissé un jeune et ardent rayon dans les yeux du poète. Il revient volontiers aux descriptions de cette nature si différente de la nôtre, il la peint sous tous ses aspects. Rappelons *les Éléphants*, *le Bernica*, *la Ravine de Saint-Gilles*, *la Forêt Vierge* et surtout *la Fontaine aux Lianes :*

L'aube aux flancs noirs des monts marchait d'un pied
. . . . . vermeil ;
Au bord des nids, ouvrant ses ailes longtemps closes,
L'oiseau disait le jour avec un chant plus frais
Que la source agitant les verts buissons de roses,
Que le rire amoureux du vent dans les forêts :

. . . . . .
Salut, ô douce paix, et vous, pures haleines,
Et vous qui descendez du ciel et des rameaux,
Repos du cœur, oubli de la joie et des peines!
Salut! ô sanctuaire interdit à nos maux!

Poèmes barbares. — La Fontaine aux Lianes.

L'avouerai-je? Que de fois la lecture des vers de M. Leconte de Lisle m'a donné une tristesse indéfinissable et douce, née peut-être d'un désir inconscient d'aller là-bas, dans les solitudes africaines, rêver sous l'azur sombre et la lumière implacable! Enfant, j'avais éprouvé cette sensation, cette nostalgie des terres exotiques, en lisant les aventures merveilleuses des héros du capitaine Mayne Reid.

Les rares joies de la vie, le souvenir de l'éclosion des premiers rêves, si doux et si décevants, le ramènent au sol natal (*Ultra cœlos*). Le même sentiment lui inspire ailleurs un beau mouvement lyrique:

O jeunesse sacrée, irréparable joie,
Félicité perdue, où l'âme en pleurs se noie!
O lumière, ô fraîcheur des monts calmes et bleus,
Des coteaux et des bois feuillages onduleux,

Aube d'un jour divin, chants des mers fortunées,
Florissante vigueur de mes belles années...
Vous vivez, vous chantez, vous palpitez encor,
Saintes réalités, dans vos horizons d'or!

Poèmes barbares. — Ultra cœlos.

Lassé par la poursuite vaine de tant de chimères, ébloui par la vision des heures juvéniles, le poète, se rappelant d'autre part que cette lutte stérile d'un homme est celle de l'humanité, chante sa douleur, ses espérances mortes, en pleurant celle de l'esprit humain: Il pousse un funèbre *Lama sabachtani* sur toutes les fictions poétiques balayées et se réfugie dans la Nature:

Oui! le mal éternel est dans sa plénitude!
L'air du siècle est mauvais aux esprits ulcérés,
Salut, oubli du monde et de la multitude!
Reprends-nous, ô Nature, entre tes bras sacrés!

Soupirs majestueux des ondes apaisées,
Murmures plus profonds en nos cœurs soucieux!
Répandez, ô forêts, vos urnes de rosée!
Ruisselle en nous, silence étincelant des cieux!

Poèmes antiques. — Dies Iræ.

Et cependant le poète n'ignore pas que cette Nature est sans tendresse. Comme Alfred de Vigny, il sait qu'elle est indifférente à nos plaintes :

La Nature se rit des souffrances humaines ;
Ne contemplant jamais que sa propre grandeur,
Elle dispense à tous ses forces souveraines,
Et garde pour sa part le calme et la splendeur.

Poèmes barbares. — La Fontaine aux Lianes.

Mais, pour un grand artiste, cette sérénité dédaigneuse et splendide offre des tableaux si merveilleux que leur contemplation peut consoler le cœur par les jouissances des yeux et de l'esprit.

*
* *

Beaucoup de lecteurs refuseraient toute sensibilité à un poète s'il ne leur racontait point ses peines de cœur. Il est vrai que tout le monde comprend ou éprouve l'amour, et qu'éloquemment exprimé ce sentiment ne laisse jamais indifférent. Mais qu'il est difficile de ne pas être plat et banal dans ce genre ! Je n'en connais pas de plus épineux.

— Dites ce que vous éprouvez, que ce soit votre cœur qui parle, proclament les amateurs de sentimentalité. Formule très simple ! N'oubliez pas qu'il faut sentir vivement, et les grandes passions sont rares ! Puis, il faut que l'amoureux ou l'amant torturé par la passion soit maître de sa forme, original dans l'expression de ses sensations, car il va dire ce que d'autres ont dit mille et mille fois : il faut une alliance constante du goût artistique et du sentiment vif. Pour une poésie pleine de passion considérée comme un chef-d'œuvre, on en lit dix qui sont des niaiseries rimées ou de hon-

teuses prostitutions du cœur. Aussi, combien je préfère l'évocation émue mais apaisée des passions juvéniles aux pièces où le poète accroche son cœur à l'étal pour faire retourner les badauds et parvenir à toucher... chez l'éditeur.

M. Leconte de Lisle ne veut pas qu'on aille vendre à la foule avide les souvenirs intimes des amours, se déshabiller en public et battre monnaie avec ce que nous avons eu de meilleur et de plus sacré dans la vie.

Si les chastes amours avec respect louées
Éblouissent encor ta pensée et tes yeux,
N'effleure point les plis de leurs robes nouées,
Garde la pureté de ton rêve pieux.

Poèmes barbares. — La Vipère.

Qui oserait nier la hauteur morale de ces paroles ?

D'ailleurs, c'est cet inachevé, cet *inexprimé* des poésies de M. Leconte de Lisle qui me séduit. Mon imagination explore les horizons à peine entrevus, et je sens naître dans cette poursuite de *ce qui n'est pas dit* une charmante rêverie que ne m'a jamais donnée l'image nette et brutale, l'aveu complaisant et prétentieux.

La bien-aimée, le poète la revoit dans le cadre lointain et lumineux de l'île africaine, descendant les pentes de la colline, en *manchy* de rotin porté par les serviteurs indigènes serrés dans leurs blanches tuniques.

On voyait, au travers du rideau de batiste,
Tes boucles dorer l'oreiller,
Et, sous leurs cils mi-clos, feignant de sommeiller,
Tes beaux yeux de sombre améthyste.

Tu t'en venais ainsi, par ces matins si doux,
De la montagne à la grand'messe,
Dans ta grâce naïve et ta rose jeunesse,
Au pas rythmé de tes Hindoux.

Maintenant, dans le sable aride de nos grèves,
Sous les chiendents, au bruit des mers,
Tu reposes parmi les morts qui me sont chers,
O charme de mes premiers rêves!

Poèmes barbares. — Le Manchy (1).

N'est-ce pas dans l'au-delà du souvenir ébauché, dans la passion contenue, qu'on devine que réside l'attrait puissant de ces poésies? D'ailleurs, dans cette réserve pudique, l'âme du poète rencontre des accents plus originaux et s'écarte du ressassé sentimental, de la banalité courante.

On a souvent comparé la *Tristesse d'Olympio* d'Hugo au *Lac* de Lamartine et au *Souvenir* de Musset, et l'on a toujours oublié que dans l'œuvre de Leconte de Lisle il existait une poésie qui n'avait pas à redouter cette comparaison, étant elle-même un chef-d'œuvre, *l'Illusion suprême*.

Quand l'homme approche enfin des sommets où la vie
Va plonger dans votre ombre inerte, ô mornes cieux!
Debout sur la hauteur aveuglément gravie,
Les premiers jours vécus éblouissent ses yeux.

Tandis que la nuit monte et déborde les grèves,
Il revoit, au delà de l'horizon lointain,
Tourbillonner le vol des désirs et des rêves
Dans la rose clarté de son heureux matin.

(1) C'est à M. Leconte de Lisle que l'on doit cette strophe si harmonieuse: les alexandrins et les vers de huit syllabes alternent régulièrement comme dans beaucoup de strophes d'autres poètes; mais — c'est là l'innovation — le premier vers alexandrin rime avec le deuxième octosyllabique, et le premier vers octosyllabique rime avec le deuxième vers alexandrin.

M. Ernest d'Hervilly a adopté ce rythme dans la poésie un peu... fumiste sur la rêverie d'une jeune créole :

Un jour discret emplit la véranda tranquille,
Filtré par les feuillages verts;
Les stores de rotin au hasard entr'ouverts
Laissent passer des fleurs par mille.

Un macaque chéri, jeune, mais blasé, grave
Comme au Sénat le président,
Crève, plein d'insolence, et du bout de la dent,
La peau jaune d'un goyave.

Le Harem. — A la Louisiane.

. . . . . .
Celui qui va goûter le sommeil sans aurore
Dont l'homme ni le Dieu n'ont pu rompre le sceau,
Chair qui va disparaître, âme qui s'évapore,
S'emplit des visions qui hantaient son berceau.

Rien du passé perdu qui soudain ne renaisse :
La montagne natale et les vieux tamarins,
Les chers morts qui l'aimaient au temps de sa jeunesse
Et qui dorment là-bas dans les sables marins.

. . . . . .
Et tu renais aussi, fantôme diaphane,
Qui fis battre son cœur pour la première fois,
Et, fleur cueillie avant que le soleil te fane,
Ne parfumas qu'un jour l'ombre calme des bois !

O chère vision, toi qui répands encore,
De la plage lointaine où tu dors à jamais,
Comme un mélancolique et doux reflet d'aurore
Au fond d'un cœur obscur et glacé désormais !

Les ans n'ont pas pesé sur ta grâce immortelle,
La tombe bienheureuse a sauvé ta beauté :
Il te revoit, avec tes yeux divins et telle,
Que tu lui souriais en un monde enchanté !

Poèmes tragiques.

Mais il faut lire cette poésie en entier, et non disloquée par des citations ! Elle était en germe dans une courte pièce des *Poèmes barbares*, *Requies*. Là, le poète était plus las, plus désespéré.

*
* *

Je n'ai pas toujours aimé M. Leconte de Lisle.

A seize ans, mes poètes favoris étaient Alfred de Musset et François Coppée, je leur demandais des paroles d'amour et encore des paroles d'amour, de tout me dire, de tout me révéler. Quel jeune homme n'a pas eu ces enthousiasmes ?

Je lisais parfois Victor Hugo et M. Leconte de Lisle, mais je fermais le livre après quelques instants, avec dépit ; je les trouvais trop

somptueux, trop étincelants, trop artistes dans leur style et dans leur rythmes. En ces temps-là, mon idéal poétique était la prose rimée et sentimentale. Mais depuis, j'ai adoré ce que j'avais brûlé, et si je n'ai pas brûlé ce que j'avais aimé, j'avoue l'avoir un peu... roussi.

Sully Prudhomme servit de transition : les *Vaines Tendresses* et les *Solitudes* ont été longtemps mon livre de chevet. Sept ans — le temps d'une expiation en Terre-Sainte — après mes premières colères contre l'auteur des *Poëmes Barbares*, je relus *Qaïn*. Je fus étonné, séduit, conquis, et je me frappais la poitrine en me dirigeant vers le libraire pour acheter l'œuvre complète du grand poète que j'avais méconnu. Depuis, je lis chaque jour quelques pages... j'y trouve à toute heure un charme nouveau et puissant. Et peu à peu je me suis mis à juger la littérature, ou du moins mes affections littéraires, d'après le plaisir que j'éprouve *à relire* un écrivain. Tout est là. Que d'œuvres qui ne résistent pas à deux lectures ! D'autres, comme celles de M. Leconte de Lisle nous séduisent lentement et nous enchaînent à jamais.

Ce sont des monuments de marbre et de porphyre qui étonnent à première vue, mais subjuguent peu à peu par la sérénité dans la force de leurs lignes, par la noblesse de leurs frontons, la richesse de leurs chapiteaux, par mille bas-reliefs, chefs-d'œuvre de détail dans le chef-d'œuvre de l'ensemble ; si bien que nous nous disons un jour : — C'est là que je m'arrête, là que mon esprit et mon cœur ont trouvé la retraite idéale qu'ils ont longtemps cherchée, c'est là qu'habiteront désormais les joies de mes jours incertains.

ÉTIENNE JULIEN.

APERÇU GÉNÉRAL

SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES EN ALLEMAGNE

(*Suite.*)

VII. — L'Ordinariat.

On se ferait une idée insuffisante du soin apporté au détail de l'organisation que nous venons de décrire en général et des devoirs particuliers qui incombent au personnel enseignant, si on ne connaissait ceux que remplit spécialement l'*ordinarius*. Le professeur honoré de ce titre est le maître principal et titulaire de la classe : indépendamment des obligations qui lui sont communes avec ses collègues, il en a d'autres qui découlent de l'*ordinariat* dont il est chargé. Elles ont pour objet d'alléger et de faciliter la tâche de la direction, et de faire régner en même temps dans les études cet esprit de suite et de sage mesure qui peut seul en assurer le profit et le succès.

Prenons pour exemple le règlement de Leipzig, commun à toute la Saxe et, sauf quelques différences locales, à toute l'Allemagne du Nord : après quinze ans d'études et d'expérience, il a reçu sa forme définitive le 20 janvier 1885 et a été adopté par tous les professeurs réunis en assemblée générale sous la présidence du Dr Nœldecke (1).

(1 *Das Ordinariat*, document autographié, obligeamment communiqué par le Dr Wychgram, qui nous a fourni, à plusieurs reprises, les renseignements les plus précis, avec une courtoisie à laquelle nous sommes heureux de rendre

Voici d'abord toute une série de droits concédés à l'*ordinarius* et qui sont réservés en France à la direction, au risque de la surcharger, de diminuer même son prestige en la faisant intervenir trop souvent et descendre aux plus petits détails alors qu'elle devrait seulement apparaître dans les circonstances importantes. Le professeur ordinaire peut accorder une permission d'un jour (1) ; il transmet le tableau des examens semestriels, fait toutes les communications aux parents, reçoit leurs *desiderata*, dont il entretient le directeur, le cas échéant, dirige dans toutes les questions de discipline l'enquête préalable. Si l'affaire est portée devant la Conférence, il rédige un rapport et, suivant les cas, défend ou accuse l'élève incriminée. Une difficulté s'élève-t-elle entre un maître et les parents, elle est soumise au professeur principal, *lequel n'aura recours au directeur qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation*. Il fait signer les cahiers de devoirs par le père, surveille l'inventaire de la bibliothèque de ses élèves quand celle-ci est confiée à un maître de classe parallèle, se renseigne sur la demeure, les relations, la moralité des correspondants chez lesquels habitent les enfants étrangères à la localité; le cas échéant, il en réfère au directeur. En règle générale, il doit indiquer, chaque semaine, dans son livre de rapport, toutes les mesures et améliorations qui lui paraîtraient devoir être réalisées dans l'intérêt des élèves et des études.

Parmi les recommandations d'ordre particulièrement pédagogique, il suffira de citer, sans aucun commentaire, quelques articles du

un public hommage. L'Assemblée générale ou *Conférence* statue sur les méthodes, les rapports entre les divers enseignements, la mesure des devoirs, la discipline scolaire, les punitions graves, l'*expulsion* des élèves et l'*admission* d'élèves expulsées d'une autre école Comme sur toutes ces questions capitales, la Conférence décide en dernier ressort, les professeurs font des rapports écrits donnant lieu à d'utiles discussions, qui trouvent leur sanction immédiate. Dans ces conditions, le personnel prend très volontiers une part active aux travaux de la Conférence.

(1) Malgré les prescriptions qui interdisent les absences, celles-ci sont encore assez nombreuses. Il résulte d'une statistique faite à Leipzig sur 20 années de classes qu'elles atteignaient par élève 6, 9 o/o des heures totales d'étude. La proportion est loin d'atteindre un pareil chiffre au gymnase.

règlement, dont la valeur et l'importance semblent évidentes : au début de l'année scolaire, le professeur titulaire se préoccupe de savoir quelles sont les élèves qui ont la *vue basse ou l'ouïe dure*. Il leur assigne une place spéciale dans la classe, où chacune est d'ailleurs rangée d'*après sa taille :* aucune élève ne peut changer de place sans l'autorisation de l'ordinarius. Il veille à ce que tous les devoirs soient indiqués à l'avance, et, afin d'éviter le surmenage, *s'entend avec tous les maîtres spéciaux pour organiser une distribution des travaux écrits et des leçons, méthodique et proportionnée à l'importance de chaque cours ainsi qu'à la force moyenne des élèves.* Un emploi du temps, *suspendu en classe*, indique les décisions prises et les jours où chaque devoir écrit doit être remis. Le professeur titulaire demande à temps aux maîtres spéciaux les devoirs de vacances, contrôle toutes les punitions inscrites sur un cahier spécial et veille à ce que les pensums d'ailleurs très rares ne dépassent pas la juste mesure. Il s'entend avec le professeur de calligraphie pour faire assister à des conférences supplémentaires les élèves des hautes classes qui ont une *mauvaise écriture*. Il autorise seul les travaux extraordinaires : ainsi est assurée dans chaque classe, par l'entente de tous les maîtres sous la direction du professeur principal, l'unité de l'enseignement en même temps que le développement méthodique des études.

VIII. — Publications et associations.

Quand on songe que cette organisation où tout est réglé avec tant de logique et de tact, depuis la création de l'école jusqu'au détail de la classe est uniquement due à l'initiative persévérante des pédagogues allemands, qui, sans secours officiels et en dépit de redoutables obstacles, ont doté leur patrie d'une institution si florissante et si bienfaisante, on se dit que pour une fois au moins la fortune n'a pas été aveugle : le succès apparaît ici comme la juste récompense d'efforts aussi méritoires qu'obstinés.

Bien plus, pour assurer à ces collèges un enseignement approprié à leur fin, les maîtres, tout en obtenant, à force de démarches

et de congrès, le concours des associations, des municipalités, des États disposés à subventionner les nouvelles écoles, ont encore trouvé le temps de donner à leurs élèves des instruments de travail, des livres exclusivement composés en vue de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Laissons de côté les collections d'histoire naturelle, la nomenclature des appareils de physique choisis pour les collèges, l'organisation des jardins botaniques : citons toute une bibliothèque spéciale comprenant les éditions classiques des principaux auteurs allemands, anglais, français, jusqu'au *Don Quichotte* de Florian, publié (1) avec une introduction et commentaire par le Dr Wychgram, — toute une série de lexiques et de grammaires, notamment le syllabaire et la grammaire française de Plötz, — une collection de précis d'histoire littéraire, y compris un précis de littérature française par Mlle Lange, des livres de psychologie et de pédagogie appliqués à l'éducation des jeunes filles, l'*Histoire de l'instruction des femmes en Allemagne*, par Strach, etc.

Il faut encore mentionner les publications spéciales de M. M. Kreyenberg, qui a donné aussi un ouvrage écrit en français, Wychgram, Strach, Krusche, etc., les travaux insérés dans les Revues savantes, enfin les études qui remplissent la *Revue verte* de Leipzig (1873-1888), l'organe central de l'enseignement secondaire des jeunes filles, et qui va, sous la direction du Dr Buchner, prendre encore plus d'importance.

Enfin, comme en Allemagne il ne paraît pas indispensable de remplacer l'étude des questions professionnelles si délicates et si nombreuses par de beaux discours *de omni re politica et quibusdam aliis*, l'association des directeurs et professeurs des collèges féminins, fondée en 1873, poursuit sans trouble la série de ses travaux et de ses succès. Elle comprenait en 1886 presque 2,800 membres, elle a organisé quinze congrès généraux et suscité la formation de quatorze sociétés régionales, au nombre desquelles nous trouvons celle d'Alsace-Lorraine (11 juillet 1874) et celle du Sleswig-Holstein (28 octobre 1874). Ces unions provinciales déploient aussi la plus louable activité : citons par exemple quelques questions étudiées par l'As-

(1) Dans la collection de MM. Velhagen et Klasing, une des plus importantes de ce genre.

sociation westphalo-rhénane : l'enseignement de l'allemand, les bibliothèques de classes, l'enseignement du français dans les collèges féminins, la conversation anglaise et française, les leçons d'histoire destinées aux jeunes filles, les manuels d'histoire naturelle, l'hygiène, etc. (1). L'Association a aussi établi un service d'échange et de centralisation pour les rapports annuels ; ces documents, qui font le plus grand honneur aux directeurs, sont autrement conçus que nos palmarès. Ils fournissent au public tous les renseignements statistiques et pédagogiques sur le personnel, le programme, l'emploi du temps, les livres employés et reçus, le nombre des élèves, les travaux des professeurs : on y trouve souvent des mémoires originaux. C'est le bulletin de l'école dressé avec le plus grand soin : on apprend ainsi à la connaître, à l'estimer, on la voit à l'œuvre ; et de pareilles publications paraissent éminemment propres à faciliter le développement des collèges.

En somme, l'Association peut énumérer avec un légitime orgueil les résultats acquis : le mouvement parti de Weimar a eu son contrecoup dans l'Allemagne entière. Pour faire œuvre utile et durable, les gouvernements, comme leurs représentants l'ont plusieurs fois rappelé, n'ont eu qu'à réaliser les vœux émis par les congrès généraux : de simples pédagogues sans autre force que leur conviction, sans autre autorité que celle qu'on puise dans la défense d'une

(1) Le congrès de Carlsruhe a aussi organisé une institution générale de retraite, placée sous le protectorat de la princesse impériale de Prusse, pour les institutrices et professeurs dames, alimentée par une contribution de 10 o/o prélevée sur les fonds du Verein général, par les dons des villes, des conférences, des représentations théâtrales et des souscriptions privées : l'institution fondée, avec service de rente annexe, le 22 octobre 1875, possédait, en 1886, un capital de 297,532 m. 54 pf., dont les revenus avaient été distribués entre 149 associées. Au commencement de 1887, 10,000 marcks avaient déjà été distribués, et pourtant la société ne compte que 1,358 membres. On a encore fait, en Prusse, les efforts les plus louables pour remédier à la situation douloureuse où se trouvent les institutrices et professeurs, privées presque toujours du droit à la retraite : nous trouvons dans tous les lycées et collèges de Berlin une *fondation*, souvent fort riche, et qui s'accroît chaque année, — laquelle a pour but de servir, aux veuves et orphelins de professeurs, des rentes viagères pour les unes, et pour les autres des secours jusqu'à leur majorité. Ces caisses spéciales sont alimentées en grande partie par les élèves.

cause juste, étudiée avec soin, ont pu donner des lois à plusieurs royaumes, et d'excellentes lois.

IX. — Statistique des lycées.

C'est ainsi que les États les plus importants de l'Allemagne du Nord ont pris à leur charge et transformé en lycées les principaux collèges de jeunes filles, dont les programmes se trouvent dès lors unifiés et dont le personnel est assimilé à celui des gymnases ou realschulen, selon le désir exprimé par l'association générale. Sans doute, les écoles supérieures de filles (1) sont encore municipales, en grande majorité, mais, malgré l'inertie du gouvernement prussien, la pétition, adressée par les membres du congrès de Weimar aux États allemands, a provoqué l'adoption d'une série de mesures qu'il importe de résumer (2).

Elles avaient déjà précédé les vœux du congrès dans le duché d'Anhalt.

En Saxe, dès 1875 (16 novembre), on se préoccupait d'enlever aux cadres des écoles populaires les instituts secondaires de jeunes filles. La loi du 22 août 1876, complétée par l'ordonnance du 29 janvier 1877, transforme en lycées les écoles municipales de Dresde et de Leipzig, qui ont dix classes, et tout collège atteignant le même développement aura droit aux mêmes avantages. Un bureau d'administration

(1) D'après une statistique récente (cf. Nœldecke, loc. cit., p. 4), il y avait en Allemagne vingt-deux collèges de jeunes filles en 1820;

De 1821 à 1840	on en fonde	34.
De 1841 à 1860	—	47.
De 1861 à 1872	—	62.
De 1873 à 1880	—	71.
De 1881 à 1887	—	22.

Il faut ajouter à cette énumération cinquante autres collèges créés dans ces dernières périodes, ce qui porte le total à 308.

(2) Voir Kreyenberg, loc. cit., pages 53 et 199; Nœldecke, *ibid.*, pages 50 à 199; Centralblatt, septembre, octobre, Berlin; C. Sée, Rapport cité, pages 95-119; Mushackes : Statistiches Jahrbuch der Hoheren Schulen, Leipzig.

— possédant toutes les attributions que devait donner ce titre — et dans lequel siège le directeur exerce son patronat dans chacun des deux lycées (1) : la haute inspection est confiée à l'administration scolaire supérieure. Les traitements n'ont pas été publiés en détail mais on peut croire qu'ils sont inférieurs à ceux qui sont alloués en Prusse. En revanche, une loi du 31 mars 1870 a établi la réglementation des pensions avec la plus sage libéralité. En cas d'infirmité, on a droit, *après 10 ans de service*, à une pension atteignant 33,5 o/o du traitement. Elle s'élève graduellement jusqu'à 75 o/o dans la 40e année de service, où elle peut être *exigée*, et même jusqu'à 80 o/o après 46 ans d'activité. *La veuve a droit à une partie de la pension ainsi que les enfants jusqu'à leur majorité.* Quant à l'enseignement, il est soumis à un plan uniforme, élaboré par les directeurs, et accepté par le ministère royal : ainsi sont satisfaits tous les vœux du corps enseignant. Ces excellents résultats font le plus grand honneur au Verein général ainsi qu'à l'association des professeurs saxons, qui comprend tant de maîtres éprouvés, au premier rang desquels il convient de citer l'éminent directeur du lycée de Leipzig, le Dr Nœldecke, qui est aujourd'hui la plus haute autorité de l'Allemagne en ce qui concerne l'enseignement secondaire des jeunes filles.

L'exemple du grand-duché de Hesse montre encore quelle activité ont su déployer les sections régionales de l'Association : dès le 15 septembre 1874, le gouvernement grand-ducal indiquait à quelles conditions il était disposé à se charger des écoles supérieures de jeunes filles. Il entendait que l'enseignement des hautes classes fût confié à des professeurs licenciés ou à des maîtresses ayant passé des examens spéciaux. En 1876, les collèges de Darmstadt et d'Offen-

(1) Le lycée de Leipzig cemprend 530 élèves réparties en 11 classes et 6 parallèles auxquels, indépendamment du directeur, 19 professeurs et 4 institutrices donnent l'enseignement. Le lycée de Dresde comprend 377 élèves réparties en 10 classes et 5 parallèles : le personnel enseignant compte, outre le directeur, 12 professeurs et 7 maitresses. Voici quelques chiffres extraits d'un budget (1881) du lycée de Leipzig : Traitement du directeur et des 9 maitres supérieurs, 30,000 marcks ; des 2 professeurs de langues vivantes, 6,600 marcks ; des 4 maîtresses, 6,900 marcks. Sur un budget total de 82,942 m. 34 la subvention atteignait alors 29,983 m. 34. Le lycée compte aujourd'hui 60 élèves de plus, mais son budget s'élève à 93,500 marcks.

bach, organisés d'après ce plan, étaient transformés en lycées. En même temps (18 février 1876), la loi assimilait les professeurs des instituts féminins à ceux des lycées et realschulen de première catégorie. Le lycée de Darsmstadt (10 classes, 22 professeurs), compte 585 élèves; celui d'Offenbach (13 classes, 9 professeurs), en a 347; le collège de Giessen 588; celui de Worms 284.

Dans le grand-duché de Bade, l'État subventionne sept collèges (29 juin 1877); les professeurs sont assimilés aux fonctionnaires avec droit à une pension. Ceux des classes supérieures ont un traitement à peu près égal à celui qu'on accorde dans les lycées de garçons (1872). On a constitué des examens spéciaux pour les maîtresses et rédigé, d'accord avec les directeurs, un plan d'étude uniforme. Quelques détails sur le plus important des collèges badois, celui de Carlsruhe (1), nous permettront de suivre le développement progressif de l'enseignement secondaire des jeunes filles dans le grand-duché, dont la population est à peu près la moitié de celle de Paris et qui compte presque deux fois plus d'établissements secondaires. Fondé en 1827, par un directeur aidé d'un professeur, l'institut de Carlsruhe devint municipal en 1838; il compte alors 8 professeurs, 6 institutrices, dont une française, et 167 élèves de six à quinze ans, réparties en 7 divisions. En 1851, commence le cours d'Anglais: il y a 176 élèves. En 1869, 10 professeurs et 8 maîtresses ont à diriger 337 élèves. Il y en avait 364, réparties en 7 classes et 5 parallèles, quand le collège est rattaché à l'État avec une subvention de 9,000 marcks (18 novembre 1878). Il y avait, en 1886, (532 élèves) 10 classes, 6 parallèles et le corps enseignant comprenait 16 professeurs et 11 maîtresses. La subvention de l'État s'élevait à 4,000 marcks, celle de la ville à 17,542 et la rétribution

(1) Ce sont les collèges de Baden-Baden, Carlsruhe, Heidelberg, Constance, Fribourg et Mannheim. Celui de Baden (10 classes, 5 professeurs et 5 maîtresses) compte 169 élèves; celui de Constance (7 classes, 4 professeurs et 4 maîtresses), 131; celui de Fribourg, fondé en 1873, en compte 840 (10 classes, 7 professeurs, 14 maîtresses) et la rétribution scolaire ne dépasse pas 48 marks; à Heidelberg (1877), il y a 16 classes (4 parall.) et 360 élèves: (9 professeurs et 7 maîtresses); à Mannheim, (1863) 17 professeurs et 9 maîtresses et 480 élèves réparties en 15 classes. — Citons encore les collèges non subventionnés d'Offenbourg (198 élèves) et de Pforzheim (327 élèves).

scolaire à 81 marcks par élèves des cours moyens et supérieurs (1).

Dès 1876, le gouvernement wurtembergeois présentait un projet de loi réglant la situation des professeurs et maîtresses, l'inspection, les pouvoirs de la commission royale administrative. Un arrêté ministériel (17 juillet 1877) fixe à neuf le nombre des années d'enseignement (7 à 16 ans) indique le plan d'études, pose les conditions auxquelles les écoles pourront obtenir une subvention royale. Le 11 septembre, était nommée à Stuttgart la commission de surveillance qui était, le 17, installée par le ministre von Gessler. La capitale comprend deux lycées royaux : Katharinenstift (plus de 700 élèves en neuf classes et 20 divisions), et Olgastift, plus l'Institut évangélique subventionné par l'État qui accorde la même faveur à dix autres collèges municipaux (2). C'est la reine qui a pris en mains la cause de l'enseignement secondaire féminin dans la capitale et la province : pour l'agrandissement du lycée Catherine elle a consenti à une dépense de 32,000 florins et, pour la fondation du lycée Olga, elle a donné 2,100,000 marcks. Sa Majesté entretient avec les deux instituts un commerce très suivi, se fait adresser sur chacun d'eux un rapport hebdomaire, y paraît en personne pour suivre les travaux de toutes les classes et assiste parfois aux séances du Verein régional dont elle est protectrice depuis 1879. Mme de Maintenon a trouvé une émule en Allemagne (3).

Citons aussi, à coté de la reine Olga, la grande-duchesse de Saxe-Weimar ; elle a fondé à Weimar le lycée qui porte son nom — Sophienstift — et qui est à la charge de Son Altesse Royale (4).

Dans les autres duchés, on ne s'est pas montré moins empressé

(1) A Leipzig, la rétribution scolaire est de 120 M. par an (150 p. les étrangères), comme à Franfort sur-le-Mein et Hambourg ; mais à Berlin, elle n'excède pas 100 M. Elle varie dans les autres villes de 50 à 100 M. Elle atteint, par grande exception, 136 M. à Stuttgart.

(2) Les principaux sont ceux de : Goppingen (190 élèves), Heilbronn (300 élèves), Ulm (320 élèves). Notons que Stuttgart, qui a deux lycées et un collège de jeunes filles, est une ville de 60,000 âmes.

(3) Aussi, apprend-on sans étonnement qu'au moment où la reine Olga lui faisait transmettre ses saluts, le congrès de Stuttgart accueillit les déclarations du Dr Von Muller, par un triple *hoch* enthousiaste aux deux Majestés.

(4) Eisenach (11,000 hab.) a un collège avec une école normale annexe depuis 1874.

à s'inspirer des vœux émis par les congrès pédagogiques: le collège Cécile d'Oldenbourg (1) a été assimilé aux gymnases (3 février 1881). Presque en même temps (novembre 1880), le collège de Brunswick (2), auquel est annexé une école normale, était placé au rang des écoles secondaires et soumis, tout en restant municipal, à la haute direction de la commission grand-ducale. Les professeurs sont assimilés aux fonctionnaires publics et en ouvrant les séances du Congrès de Brunswick (3) le commissaire du gouvernement traduisait la pensée de toute l'assemblée quand il disait : « Devant un bas-bleu « (*Blaustrumpf*) (4) je fais volte-face, mais j'accueille avec une res- « pectueuse gratitude l'instruction qui permet à la femme de porter « ses regards au delà des limites étroites de la maison, de compren- « dre les devoirs et le but élevé de la vie dans la mesure de ses « facultés. » N'oublions pas le petit duché d'Anhalt qui entretient deux lycées: l'un à Dessau (410 élèves), l'autre à Bernbourg (280 élèves) et subventionne encore deux instituts privés. Hambourg a aussi favorisé le développement des écoles secondaires de jeunes filles: on en compte deux (5). La Bavière qui possède deux internats royaux (6)

(1) Notons qu'Oldenbourg n'a pas 10,000 habitants et qu'elle se trouve à 28 kilomètres de Brême qui compte un institut florissant dont nous parlerons plus loin. Le lycée Cécile compte 12 classes, 365 élèves, 8 professeurs, 8 maitresses.

(2) La ville (40,000 hab. environ) donne cette année au collège une subvention de 17,800 marcks (la recette a produit 42,872 marcks); l'école normale annexe a reçu 2,050 marcks et compte 16 élèves maîtresses. Il y a dans les 10 classes et 5 parallèles du collège 492 élèves : le personnel enseignant comprend 23 maîtres et maîtresses. Outre cet établissement déjà si important, on tronve à Brunswick une école secondaire privée (Sophienschule).

(3) On y discuta (3 à 5 octobre 1880) la question de l'enseignement scientifique et celle des modifications qu'il convenait d'apporter, en Prusse surtout, à l'examen des maitresses; on demande 1° que les matières soient mieux coordonnées; 2° que les compositions écrites aient plus d'importance; 3° que la limite d'âge soit reportée de 18 à 19 ans.

(4) Chose curieuse, on trouve aussi la même expression : *blue stocking* en Angleterre.

(5) A l'une est annexée une école normale. Le collège fondé en 1872 compte 19 professeurs et 27 institutrices donnant, dans 10 classes et 4 parallèles, l'enseignement à 820 élèves.

(6) A Munich et Nymphenbourg. — Il faut citer aussi les collèges de Munich (501 élèves) de Ilof et de Pirmasens.

a suivi aussi le mouvement parti des Vereins: une ordonnance nouvelle (1881) a institué, d'après les vues émises à Brunswick, un examen pour les maîtresses et en 1882 le collège de Munich a été réorganisé. Ainsi dans l'Allemagne entière (1) les vœux des congrès ont trouvé de l'écho : seule la Prusse reste sourde et immobile. Démarche, pétitions et invocations demeurent sans résultat bien qu'on ne ménage guère les plus flatteuses protestations de dévouement. « Au point de vue politique, s'écrie M. Nœldeke en terminant sa « brochure, nous ne pouvons pas imaginer une Allemagne sans « Prusse ! Puisse aussi le salut des écoles allemandes de filles venir « de la Prusse ! »

(*A suivre.*) EUGÈNE BLUM.

(1) D'ailleurs, on peut dire que toutes les régions de l'empire ont été représentées dans ces assemblées générales : les 30 principaux orateurs appartiennent aux centres les plus importants et, pour ne citer que les chefs d'établissement, on trouve parmi ceux qui ont pris une part active aux différents congrès les directeurs de Berlin, Dresde, Leipzig, Brunswick, Stuttgard, Brême, Elberfeld, Iserlohn, Carlsruhe, etc.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. ARISTIDE DOUARCHE, *docteur en droit, président de chambre à la Cour d'appel d'Agen* (28 novembre 1888).

La Faculté reprenait, ce jour-là, le cours annuel de ses soutenances, et ce n'est pas tous les jours qu'elle tient sous sa griffe un président de robe rouge accoutumé à juger en leurs procès les professeurs comme les autres mortels. L'hommage ainsi rendu aux lettres ne pouvait que flatter des lettrés, en même temps qu'il était tout à l'honneur de qui le rendait. Ce président non encore quadragénaire a ainsi justifié sa rapide fortune au palais, et il mérite tous les éloges pour s'être livré à un travail si sérieux, sans qu'il en pût attendre aucun avantage matériel. Mais, cela dit, il faut bien reconnaître qu'on s'aperçoit un peu trop que M. Douarche n'est pas du bâtiment. La Bruyère ne dirait pas que ses deux thèses sont faites de main d'ouvrier. Nous dirions plutôt qu'elles sont faites de main d'amateur, si l'on prouvait qu'on est amateur quand on bâcle une thèse latine, et si la thèse française ne témoignait mieux que de l'amateur, sans témoigner de l'ouvrier.

J'explique sur-le-champ cette appréciation. Ces deux thèses ne sont pas des thèses, c'est-à-dire des études destinées à affirmer, développer et soutenir certains points d'une certaine nouveauté. Elles se bornent à résumer ce que l'on sait sur deux questions intéressantes, sans autre avantage que de donner plus de commodité aux lecteurs qui trouveront désormais réuni ce qu'on ne trouvait autrefois que disséminé. Pour la thèse française, c'est loin d'être un crime irré-

missible. Sans doute celles qui traitent bien un sujet tout battant neuf ont plus de prix ; mais, si elles exposent pleinement et mettent en lumière une question connue et un peu négligée, si l'on peut dire d'elles qu'elles sont des livres, l'auteur n'a pas perdu son temps et sa peine : on lui doit de la reconnaissance. Quant aux thèses latines, si elles ne présentent pas, si elles ne soutiennent pas une thèse, elles ne sont rien, ou elles sont peu de chose.

La thèse française de M. le président Douarche (*l'Université de Paris et les Jésuites*, XVIe *et* XVIIe *siècles*. 327 p. Paris, Hachette, 1888) est un ouvrage intéressant et bien écrit dont le principal mérite est peut-être d'avoir conservé dans le fond une impartialité et dans la forme une gravité vraiment magistrales, quoique le sujet eût facilement pu réveiller les échos de l'ironie de Pascal et ranimer les querelles de nos jours, à peine assoupies en ce moment, ces querelles qui naguère encore poussaient les duchesses bien pensantes à souffleter des gendarmes qui, comme c'était leur devoir, ne pensaient pas du tout. Mais c'est un mérite aussi d'avoir présenté avec clarté, avec intérêt, l'histoire du long débat qui, au XVIe et au XVIIe siècle, mit l'Université de Paris aux prises avec la compagnie de Jésus, non sans intervention, plus d'une fois, du Parlement, de la Cour, du clergé, de l'opinion publique, si constamment défavorable, depuis Pascal tout au moins, aux disciples de Loyola. Les connaissances spéciales du jurisconsulte étaient loin d'être inutiles pour analyser les trois grands procès de 1565, 1594 et 1611, ainsi que leurs nombreux intermèdes, et les connaissances générales du lettré, le jugement que donnent ou développent les belles-lettres, pouvaient seuls permettre de montrer comment certains incidents de cette lutte se rattachent à l'histoire générale. Ainsi l'on aurait tort de croire que nos ancêtres n'avaient pas vu dans les théories des jésuites une excitation odieuse à d'abominables pratiques, et qu'une part leur revenait dans les attentats si nombreux dirigés contre la vie d'Henri IV. Nos ancêtres gallicans avaient discuté ces théories avec une raison prévoyante, et, quant à leurs adversaires, ils auraient moins encouru l'animadversion publique, si cette raison leur avait manqué.

Qu'il y ait des lacunes dans ce travail, c'est incontestable. Que certaines parties n'y aient pas reçu tout le développement dont elles semblaient susceptibles, on ne saurait le nier. La Faculté aurait

souhaité que M. Douarche insistât davantage sur cette collation des grades que les jésuites, alors comme de nos jours, sollicitaient instamment, et dont le refus suffit, de nos jours comme alors, pour qu'ils fassent dire par leurs avocats officieux qu'on attente à « la liberté des pères de famille ». Il y a d'autres libertés, celles notamment de l'église gallicane, qui n'étaient pas moins chères à l'Université. L'on aurait voulu qu'il en fût davantage question dans la thèse, et qu'elle montrât mieux la coupable ou stupide indifférence de la royauté devant les réclamations qu'élevait le corps universitaire, indifférence dont elle ne sortait que lorsqu'un attentat sur la personne royale lui donnait un tragique avertissement.

On pourrait aussi reprocher au candidat d'avoir embrassé plus qu'il ne se proposait d'étreindre. Pourquoi avoir mis le pied dans le XVIIe siècle, puisqu'il était résolu à en dire si peu, puisqu'il voulait s'arrêter juste au moment où le collège de Clermont devient le collège Louis-le-Grand ? Ce règne de Louis XIV où les jésuites jouent un si grand rôle, avec leur chef de file, le confesseur Lachaise ou le confesseur Tellier, qui est le maître parce qu'il tient la conscience du roi et la feuille des bénéfices, ce règne sans fin n'est représenté, à proprement parler, que par deux chapitres sur dix-huit, ou, si l'on veut, par huit ; mais, pour admettre ce dernier chiffre, il faut entendre les mots « XVIIe siècle » au sens judaïque des écoliers, de la période qui s'écoule de 1600 à 1700, alors que le vrai XVIIe siècle commence en 1636 et finit en 1715. Mais ce serait faire tort à M. le président Douarche que de le comparer à cet historien qui, entreprenant d'écrire une histoire de Suède dans les temps modernes, la commençait par ces mots : « En 1453, Charles Knuttson était sur le trône. » Nous dirons seulement qu'il aurait dû se donner plus libre carrière dans l'introduction, comme sur le XVIIe siècle. Il a bien un chapitre sur l'organisation de l'Université ; mais il ne remonte pas, pour la querelle qu'il s'est proposé d'exposer, jusqu'au moyen âge. Or, il n'est pas douteux que l'Université avait eu maille à partir avec les Franciscains et les Dominicains, bien avant que la compagnie de Jésus eût introduit, par sa naissance, un nouveau ferment de discorde dans le monde, où sans doute il n'y en avait pas assez.

De telles critiques ne tiennent pas beaucoup de place dans une soutenance. On a bientôt fait de signaler les lacunes. Ce qui ali-

mente la discussion, ce sont naturellement les choses dites par le candidat, et M. Douarche a été presque partout assez habile pour ne donner lieu qu'à des conversations parallèles, nullement contradictoires. Ceux des professeurs de la Faculté qui aiment à développer leur pensée ou à déployer leur savoir ont pu s'en donner à cœur-joie, et nous donner, à nous des écoutes, l'illusion parfois fort agréable de leur cours. Quand M. Douarche pouvait prendre la parole, on a pu constater qu'il en usait avec autant de justesse que de facilité. Il connaissait non seulement les questions, mais encore les entours des questions, et il donnait très pertinemment toutes les explications qui lui étaient demandées. Il intéressait tout le monde, malgré les sous-entendus de sa parole qui supposaient la connaissance de son livre. Combien plus grand est donc l'intérêt de ce livre où l'on voit les trois procès de l'Université contre les jésuites, la réforme de ses études sous Henri IV, les progrès des doctrines régicides, la lutte des deux puissances rivales aux états de 1614 ! On voit là, ce dont il était permis de se douter, que l'Université se défendait mollement et méritait d'être battue, amoindrie par l'éclatant succès des jésuites dans l'enseignement : la jeunesse devait l'emporter sur un âge mûr qui touchait à la vieillesse, sinon peut-être à la caducité. Ajoutez que l'Université, tout ecclésiastique, ne différait pas assez de la compagnie rivale pour que les écoliers et leurs parents, gagnés à l'esprit moderne, prissent avec passion la cause de l'une ou de l'autre. La gratuité faisait pencher la balance du côté que l'on sait bien. Aujourd'hui notre Université laïque doit se défendre contre les mêmes ennemis, mais elle en diffère assez pour ne pas les craindre, malgré les retours de faveur qu'ils trouvent, grâce aux vicissitudes de la politique, dans une bourgeoisie riche dont rien n'égale l'aveuglement et l'imprévoyance.

Le sujet de la thèse latine (*De Tyrannicidio apud scriptores decimi sexti seculi*, 112 p.. Paris, Hachette, 1888) était d'un intérêt peut-être plus piquant, parce que la question du tyrannicide, autrement dit de l'assassinat politique, n'est pas exclusivement une question des temps passés. Ce sujet n'est pas neuf : il a été traité à plusieurs reprises, et par M. Labitte, et par M. Egger, et par M. Janet, et par M. Lenient; mais le candidat a su rapprocher utilement et juger sainement les théories des écrivains du XVIe siècle. Après une revue

rapide de celles de l'antiquité et du moyen âge, il montre l'initiateur des théoriciens modernes dans ce Machiavel qui disait qu'on ne fonde pas la liberté sans tuer les fils de Brutus. Puis, passant aux moralistes, aux poètes, aux jurisconsultes, aux théologiens du XVIe siècle, il insiste sur les curieuses variations de la doctrine chez les protestants et chez les catholiques, et il conclut en condamnant le tyrannicide au nom tout ensemble de la politique et de la morale.

Rien de mieux que ce qui est dit ; mais ce qui est passé sous silence ? Comment le candidat qui voulait traiter ce sujet s'est-il borné aux écrivains, si souvent ennuyeux, au lieu d'aborder les prédicateurs de la ligue qui, avec le monstrueux, lui auraient donné le pittoresque et la vie ? Comment en outre peut-il s'arrêter à l'année 1599, quand les États de 1614 ont si vivement débattu le tyrannicide ? Une question préalable, d'ailleurs, dominait le débat. Qu'est-ce que le tyran ? Pour quiconque est familier avec l'antiquité, la réponse, au sens ancien, n'est point douteuse : le tyran, c'est l'usurpateur, fût-il débonnaire, et c'est ce dont on n'a pu faire convenir M. Douarche. Je l'en excuse : il y a si longtemps qu'il a perdu de vue ses auteurs classiques ! On ne s'en est que trop aperçu à son latin, qu'il eût sagement fait d'émonder ou de faire émonder de ses chardons et de ses orties. Au moyen âge, il est vrai, pour saint Thomas d'Aquin comme pour les autres pères de ce temps, le tyran est celui qui gouverne contre l'ordre de Dieu : est-il besoin d'ajouter que le tuer paraissait œuvre pie ? La conception antique reparut avec la Renaissance, quand il devint de mode d'imiter en tout les anciens. Humanistes, écoliers, professeurs furent alors les premiers à armer leurs bras contre le tyran. Avec les guerres de religion, l'ennemi de Dieu reparaît en lui; mais il est en même temps l'ennemi des hommes, par un mélange instinctif des idées chrétiennes et païennes. C'est le catholicisme, le jésuitisme qui pousse au tyrannicide ou, pour mieux dire, au régicide, car est tenu pour tyran tout prince dont on ne partage pas les idées. Ce n'est pas à dire que les protestants fussent de petits saints dans leur niche : l'assassinat politique ne leur répugnait pas beaucoup plus qu'à d'autres ; toutefois, pour un Poltrot de Méré, pour un Balthasar Gérard qu'on trouve dans leurs rangs, combien n'en trouverait-on pas dans les rangs de leurs adversaires ! Est-ce un hasard ? Je n'en crois rien.

Les minorités religieuses, tenues à s'observer, sont partout plus respectables que les majorités : en Angleterre, c'est le catholique qui est surtout respectable; en France, c'est le protestant.

De nos jours même, l'assassinat politique a-t-il disparu ? Nous ne savons que trop qu'il n'en est rien. Seulement il est honteux, et l'on se borne à plaider pour lui les circonstances atténuantes. C'est que les sentiments d'humanité sont en progrès ; c'est encore que, si l'on déraisonne beaucoup en politique, on raisonne aussi quelquefois. Après tout, les deux Bonaparte, qui, ne fût-ce qu'au sens grec, étaient des tyrans, n'ont péri ni par le fer, ni par le poison, et, chose singulière ! c'est dans les temps calmes — relativement, — où il n'y avait à coup sûr point de tyrannie, qu'apparaissent les Louvel, les Bergeron, les Fieschi, les Alibaud, les Lecomte, les Quénisset et d'autres sur lesquels le second empire faisait prudemment le silence, quand ils ne cassaient pas les vitres comme Orsini. Le mal est désormais intermittent ; il reparaît comme une éruption à la peau.

On voit que la Faculté et le candidat ont marché quelques heures sur bien des charbons ardents. Aucun de ces scandales pourtant sur lesquels comptaient peut-être quelques-uns des auditeurs. Les ecclésiastiques étaient en nombre, et je ne crois pas qu'ils aient pu être froissés de la plus inoffensive épigramme. Chacun avait pris le ton de l'histoire, qui, de plus en plus, impose son impartialité souveraine. Peut-on espérer que la Faculté échappera, cette fois, aux attaques qui l'ont poursuivie, à l'occasion des thèses et de la soutenance de M. l'abbé Lallemand ? Je n'en voudrais pas jurer. Si les jésuites — c'est eux, paraît-il, qui tenaient la plume — n'ont pu se tenir de défendre un oratorien qui ne leur était pourtant pas précisément tendre, que ne feront-ils pas *pro domo sua* ? Car, en fin de compte, ils étaient peu ou prou toujours en cause, toujours en scène, toujours sur la sellette, et il se pourrait bien qu'ils ne pardonnassent pas à un magistrat de la République, dont les thèses sont dédiées à MM. Marcou, sénateur, et Brisson, député, de les y avoir fait asseoir avec lui. P.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES LYCÉES ET COLLÈGES

COLLÈGE D'ANNECI
(*fin*).

EXTRAIT des Délibérations de la Commission des Hospices Civils de la Commune d'Anneci.

SECOND COURS.

Principes élémentaires de grammaire, éléments de morale, l'écriture de main et les chiffres.

Le traitement de l'institeur sera de six cents francs, les élèves lui payeront en outre douze francs chacun dans l'année, sauf le quart qui sera reconnu hors d'état de pouvoir payer.

TROISIÈME COURS.

Principes de grammaire, langue française, eléments de morale, développement des principes de l'écriture et de l'arithmétique, Eléments d'histoire et de géographie.

Le traitement de l'instituteur sera de six cents francs, les élèves lui payeront en outre douze francs chacun dans l'année, sauf le quart qui sera reconnu hors d'état de pouvoir payer. Il lui sera fourni des instructions sur le choix des modèles d'écriture, des leçons d'arithmétique et autres ouvrages servant à l'instruction.

QUATRIÈME COURS.

Belles lettres, étude de la grammaire générale et particulière, soit

développement des principes et règles de la langue française, développement des principes de morale, étude des devoirs de l'homme dans l'ordre social, lecture et explication des auteurs, suite de l'étude de l'histoire ancienne et moderne et de la géographie, continuation de l'arithmétique, et tenue des livres pour l'usage du commerce, éléments de l'art oratoire.

Le traitement de cet instituteur sera de neuf cents francs, et de dix-huit francs payables annuellement par chaque élève, comme aux précédents et sous la même réserve.

CINQUIÈME COURS.

L'art de penser et de raisonner, soit la logique, l'étude de l'homme, de ses qualités morales et politiques, de ses devoirs et de ses droits. Etude des mœurs, usages, lois et religions des peuples, comparés aux principes de l'organisation sociale et aux rapports moraux et politiques de l'homme dans la société, l'étude de la Constitution française comparée aux autres Constitutions des gouvernements connus, principes de la langue latine, l'art d'écrire l'histoire, continuation de l'étude de la géographie, éléments de la poésie.

SIXIÈME COURS.

Eléments de physique, qui embrassent l'anatomie, le traité de la sphère, l'histoire naturelle, la chimie, la végétation, la gnomonique ou l'art de connaître l'éloignement des objets et de les déterminer.

SEPTIÈME COURS.

Les mathématiques élémentaires.

Les professeurs de ces quatre cours auront chacun 900 ll. de traitement fixe; les élèves leur payeront chacun 18 ll. annuellement, sous la même réserve que dessus, et il leur sera fourni tous les livres et instruments nécessaires à l'explication de ces sciences.

Les sciences désignées dans les divers cours, n'étaient qu'en partie enseignées lorsque j'ai été nommé Directeur.

Outre ces divers Instituteurs, il y aura un Instituteur de dessein

auquel sera payé un traitement de neuf cents francs, et dix-huit francs annuellement par chaque élève, sauf le quart réservé par la Loi sus-citée.

Lorsque la Commission aura connu qu'elle peut augmenter les moyens d'instruction, elle y ajoutera un Instituteur en gravure, outils et successivement un autre en outillerie, notamment pour les nécessaires aux sciences et aux arts libéraux; elle établira des suppléants aux Instituteurs.

La Commission se réserve aussi de payer les rétributions annuelles dues aux Instituteurs pour les élèves peu fortunés, et fournir à ceux-ci les livres et autres objets nécessaires à leur instruction: elle fournira les prix qui auront été décernés aux élèves dans les dissertations publiques, et qui en conséquence leur seront distribués aux fêtes nationales indiquées par les Loix, et d'aider les élèves qui voudront participer aux leçons des écoles supérieures de la République.

L'Instruction pour chaque École sera d'une heure et demi le matin et autant le soir ; le matin depuis neuf heures jusqu'à dix et demi, et l'après midi depuis deux et demi jusqu'à quatre.

Les Leçons de Dessein, ainsi que celles de la Gravure ou autres de cette nature seront de deux heures, et se tiendront dès sept heures du matin jusqu'à neuf, et depuis trois jusqu'à cinq, pour faciliter aux Eleves les moyens de profiter des diverses instructions à la fois.

Il sera donné un Réglement additionnel pour l'ordre de l'Instruction, les choix des ouvrages, les jours de vacance, les exercitations et les jeux publics.

Les Ecoles seront ouvertes dès le premier Frimaire jusqu'au 30 Fructidor inclus. Les jours complémentaires seront employés aux Exercitations publiques et à l'Examen des Eleves, afin d'assigner les Prix qui seront distribués le premier Vendémiaire.

Les Quintidis seront employés aux Courses, Jeux, Exercices et Manœuvres Militaires, à la Natation dans la Saison favorable, et quelques fois aux occupations de l'Agriculture.

Les Décadis sont consacrés aux Exercitations publiques, Discours, Dissertations, Réprésentations théatrales, et Chants patriotiques. Ces jours là, les Eleves participeront aux Manœuvres des Gardes

Nationales, organisés en Compagnies d'Espérance, sous l'inspection d'un Veteran salarié.

Les Eleves assisteront tous aux Fêtes Nationales et Publiques, conduits par leurs Professeurs respectifs, y prendront part par des Jeux ou Exercices tels qu'ils seront déterminés par les Autorités constituées.

TRAITEMENT DES PROFESSEURS (1).

Premier Cours salarié par la Veuve Jacquemet.	
Second Cours	600. ll.
Troisiéme Cours	600.
Quatriéme Cours	900.
Cinquiéme Cours	900.
Sixiéme Cours	900.
Septiéme Cours	900.
Ecole de Dessein	900.
Total	5700.

Graveur
Outilleur

Outre ces Instituteurs il y aura un Bibliothécaire, qui ouvrira la bibliothèque aux jour et heure qui seront fixés, avec un modique traitement, il pourra être choisi entre les divers Instituteurs.

Les Professeurs seront nommés par la Commission et examinés par le Jury d'instruction de cet arrondissement : à ces fins l'Administration Municipale est invitée de provoquer de l'Administration centrale la nomination des membres qui doivent composer le Jury.

(1) Ce traitement a été réduit en l'an 8 à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire par ma dernière ; c'est-à-dire à

800 fr.	Pour le professeur de Physique et Mathématiques.
800	Pour le professeur de Rhétorique.
800	Pour le professeur de dessin.
600	Pour le professeur de seconde.
500	Pour le professeur de 3me
450	Pour le professeur de 4me.
500	Pour le professeur de 5e et 6e réunies.
250	Pour l'Abécédaire.
Total 4.700 fr.	

Conformément aux différentes Fondations faites pour élever et instruire la Jeunesse, il sera établi un Pensionnat, soit Gymnase où seront nourris, soignés, et instruits une quantité d'Eleves, proportionnée aux revenus restants après les salaires des Instituteurs publics, lesquels seront surveillés par des Répétiteurs particuliers qui leur feront étudier et répéter les leçons des cours enseignés dans les Ecoles publiques, lesquels Répétiteurs seront choisis et salariés par le Directeur du Pensionnat, et soumis à l'approbation de la Commission ; ils seront au nombre de quatre, un pour les Eléves de chaque cours, sauf pour les trois derniers qui n'en auront qu'un. Ces Répétiteurs leur feront étudier et répéter leurs leçons, les accompagneront aux écoles, aux promenades et exercices quelconques.

Le Directeur du Pensionnat devra en outre tenir autant de domestiques mâles qu'il y aura de cours, lesquels seront destinés à entretenir la propreté dans les appartements, et à peigner les éleves, les servir en cas de maladie? et un perruquier sera chargé de la propreté de la tête.

Il y aura une Salle et un domestique femelle réservée pour les soigner, en cas de maladie.

Les Eleves auront tous un habit d'uniforme, tout bleu, à passe-poil rouge avec un bouton où on lira *Instruction publique.*

Cet habit sera celui dont ils se décoreront dans toutes les dissertations, exercices, jeux et réunions publiques.

L'on n'y pourra porter aucun habit en soye ni linge garni de dentelles ; la simplicité sera générale : le blanchissage du linge sera à la charge de la Direction du Pensionnat.

Les Eleves se leveront à cinq heures en été, et à cinq et demie en hiver, à l'exception des Eleves du premier cours, qui se leveront à sept heures en été comme en hiver ; prière et toilette jusqu'à six heures ; à six heures entrée à la Salle d'étude et de répétition générale, présidée par un Répétiteur.

A sept heures, déjeûné avec du beau pain et du vin trempé dans une proportion convenable, à moins que la santé de quelque individu n'exige quelque différence, ou du fruit si la saison le permet.

Les Elèves se rendront chacun dans la Salle du cours qu'il suivra, chaque cours a son Répétiteur particulier.

Tous ces beaux projets ont été trés mal exécutés.

A onze heures, rentrée à la Salle d'étude et de répétition générale.

A midi, dîné composé de soupe, bouilli et entrée avec du vin trempé en proportion convenable.

Après diné, récréation présidée par un Répétiteur.

A une heure et demie, on se rendra à la Salle d'étude et de répétition générale.

A deux heures et demie, on se rendra à la Salle de chaque Cours.

A quatre heures et demie, gouté semblable au déjeûné.

A cinq heures, rentrée à la Salle d'étude et de répétition générale.

A sept heures et, demie, soupé composé d'un roti, entrée ou salade, vin trempé comme au dîné.

A neuf heures, prière et couché.

Deux jours de congé par Décade ; il y aura vacance aux Exercices Littéraires depuis le déjeûné, et ces jours seront employés à des marches proportionnées à l'âge des élèves, et quand le temps ne le permettra pas, à d'autres exercices. Ces marches seront variées, tantôt à un Site, tantôt à un autre.

Outre ce, les élèves seront instruits aux Exercices militaires par un Veteran honnête et reconnu par ces talens et ses principes, instruit dans l'escrime, qui sera salarié par le Directeur.

Tous les Exercices quelconques seront surveillés par un ou plusieurs Répétiteurs ; il résulte le plus grand danger pour la santé et les mœurs, quand les enfants restent seuls et isolés ; c'est pour éviter ces funestes effets, qu'on fera coucher les éleves dans de vastes Dortoirs bien airés. Chaque Dortoir sera surveillé par un Répétiteur qui y couchera.

On entretiendra avec les Parens une correspondance très-active, touchant la situation phisique, morale et littéraire de leurs enfans.

Chaque éleve doit avoir au moins deux habits complets, deux paires de draps, six serviettes, et le linge nécessaire, pour être toujours vêtu proprement et décemment, ils porteront tous l'uniforme, comme il est dit.

L'entreprise de cette direction sera confiée à un Citoyen qui donnera les preuves les plus satisfaisantes de ses principes, de ses

mœurs et de ses connoissances, et qui dans un concours ouvert à cet effet, offrira les meilleures conditions ; elle sera soumise à la surveillance de la Commission des Hospices et de l'Administration Municipale.

La Commission donnera au Directeur du Pensionnat les bâtimens du Collége Chapuisien, jusqu'à la galerie qui communique aux écoles avec les Jardin et Verger en dépendans ; lui fournira les bois de lit, tables, fustes nécessaires, ainsi que la grosse vaisselle et linges qu'elle auroit à sa disposition, de tout quoi sera pris acte d'état et inventaire estimatif.

Elle fournira d'abord dix élèves dont sept étoient du ci-devant Collége de bienfaisance, qui seront tenus *Gratis*, et dix autres à moitié pension, choisis parmi les Boursiers qui se présenteront, dont les parens jouiront d'une fortune médiocre, en y plaçant toujours de préférence les enfans des Défenseurs de la Patrie.

Chaque six cents livres de revenu qu'elle pourra recouvrer en biens-fonds ou en créances, elle augmentera le nombre des Boursiers *Gratis*, à demi pension ou à quart, ainsi que les circonstances le permettront, en se réservant cependant d'augmenter le nombre des Professeurs ou Artistes destinés à donner des leçons publiques ainsi que leur traitement, comme l'exigera le bien public, et même d'organiser un mode d'instruction pour les Citoyennes, objet trop longtems négligé pour le bonheur de la société.

Les élèves pourront rester au pensionnat jusqu'à la fin du cours ci-devant indiqué.

Le Directeur pourra y recevoir des externes au prix convenu par la Commission.

Lorsque les Cours sus-désignés seront finis, ceux des élèves qui auront obtenu des prix, pourront être envoyés aux Ecoles centrales et autres écoles supérieures de la République, en profitant des fonds de colléges de Louvain et d'Avignon, ainsi que des autres dont la Commission provoquera, par tous moyens, le recouvrement.

Le présent sera soumis a l'approbation de l'Administration Municipale de la Commune, et successivement à l'Administration centrale du Département.

Pour accélérer l'exécution de ce travail, la Commission nommera un Commissaire qui s'en occupera sans désemparer, et dont les travaux seront payés sur les premiéres rentrées qu'il aura obtenues.

Signé GARBILLON Président, SAILLET, BURNOD et LACHENAL Membres de la Commission.

Par extrait conforme au Registre.

DOMPMARTIN *Secrétaire.*

BIBLIOGRAPHIE

Le *Sceau de Râksasa*, drame sanscrit en sept actes et un prologue par Viçakhadatta, traduit par Victor Henry, professeur adjoint de philologie classique à la Faculté des lettres de Lille.

(Paris, 1888, Maisonneuve et Leclerc, éditeurs.)

Les traductions des pièces les plus intéressantes du théâtre de l'Inde ancienne se succèdent rapidement. Il y a quelques mois, nous rendions compte ici même de *Priyadarçika* dont M. Strehly venait de nous donner une version française excellente, ajoutée à la collection déjà nombreuse d'œuvres du même genre de l'éditeur Leroux. Aujourd'hui, nous avons à signaler le *Sceau de Râksasa*, autre drame hindou, qu'un nouveau venu sur le domaine de la littérature sanscrite, M. V. Henry, a *translaté* en notre langue et nous présente en un joli petit volume imprimé en caractères elzéviriens.

Le costume distingué qu'a revêtu par là la traduction de M. Henry n'en est pas le seul mérite ; si celle de M. Strehly était tout à la fois très littéraire et très littérale, la sienne possède au moins la première de ces qualités. Le traducteur a consacré d'heureux efforts à arrondir ses phrases, à équilibrer ses périodes et à donner à son style cette allure facile si *difficile* à obtenir, comme le savent tous ceux qui se sont essayés à pareille tâche. Il est vrai que, pour arriver à ce résultat, M. Henry s'est mis à l'aise avec son texte aussi bien qu'avec la boutade de Voltaire sur l'incompatibilité habituelle de l'adjectif et du substantif en dépit de leur accord apparent. Que son auteur y ait ou non pourvu, lui n'hésite jamais à accoler à chaque vocable une épithète bien appropriée possédant, à défaut d'autre utilité, celle de boucher les trous qu'une maçonnerie trop conforme au plan de l'architecte aurait pu laisser dans la façade de l'édifice. C'est ainsi que dans le *Sceau de Râksasa* tous les brahmanes sont vénérables, toutes les jeunes filles gracieuses, toutes les fleurs parfumées, etc., sans qu'il faille en conclure que les qualificatifs homériques étaient d'usage constant sur les scènes de l'Inde. Nous ne devons cet aspect, légèrement trompeur, qu'à un

artifice assez innocent de l'interprète; nous l'innocenterons d'autant plus volontiers, d'ailleurs, que l'agrément de sa méthode est certain et le dommage problématique.

Quelle que soit notre disposition à l'indulgence envers le jeune volontaire qui vient grossir la petite phalange des sanscretistes français, elle ne saurait aller jusqu'à fermer les yeux sur des désaccords trop nombreux et d'une importance tout autre que ceux de sa traduction si on la compare au texte. Il est peu de pages de son livre où nous n'aurions à relever des fautes contre le sens d'une nature plus ou moins grave. Quelques-unes sont capitales comme celle que nous rencontrons à la page 5, où l'adjectif *sâdhike*, « exécutrice », a été pris, en dépit du sens exigé par le contexte et nettement indiqué par le commentaire, pour *sa-adhike*, « augmentée ». Un peu plus loin (p. 12), M. Henry traduit héroïquement *parâtma* par « lui et moi », etc., etc.

Nous n'insisterons pas. M. Henry est avant tout un linguiste des plus polyglottes. Les lecteurs de la *Revue critique,* dont il est un collaborateur assidu, ont été souvent mis à même de s'en rendre compte. Qu'il nous suffise de rappeler son article du n° du 12 novembre dernier par lequel on peut juger qu'il possède le chinois, le zend, l'arabe et l'hébreu, sans compter, bien entendu, les langues de l'antiquité classique et les principales de celles de l'Europe moderne, sans compter encore, comme il conviendrait de le faire, à ce qu'on nous affirme, plusieurs idiomes des sauvages de l'Amérique. C'est à rendre jaloux Pic de la Mirandole.

Un savoir si étendu explique et excuse bien des lacunes. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les travaux d'érudition sanscrite sont de ceux qui trahissent le mieux l'insuffisance des improvisations des amateurs ou des novices assez téméraires pour les entreprendre. Hâtons-nous de dire qu'il y aurait une cruelle injustice à ranger M. Henry parmi les premiers et même parmi les seconds. S'il se cantonne décidément dans le sanscrit, nul doute qu'il ne parvienne un jour à s'en rendre sérieusement maître. C'est ici surtout qu'avec le temps, — un long temps, il est vrai, — on vient à bout de tous les obstacles. Il faut s'y résigner; dans la vieille garde, il n'était pas de grenadier qui n'eût commencé par être conscrit.

PAUL REGNAUD.

Nouvelle Grammaire historique du français, par L. CLÉDAT, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, lauréat de l'Académie française. Paris, Garnier.

Nous avons déjà eu l'occasion de rendre compte, dans cette Revue, de la *Grammaire du vieux français*, de M. L. Clédat. Le nouvel ouvrage

dont nous allons dire un mot à nos lecteurs fait en quelque sorte suite au précédent. Il est d'ailleurs conçu sur un plan diamétralement opposé, car, au lieu d'exposer les règles successives de la langue depuis les origines jusqu'au XVIe siècle, il part au contraire de la langue moderne pour remonter jusqu'aux origines. Malgré son titre, on y chercherait inutilement l'histoire de l'établissement du latin en Gaule et de sa transformation en *roman :* l'auteur a laissé de côté cette question, pour laquelle il se contente de renvoyer à l'excellent chapitre que lui a consacré M. Brunot dans sa Grammaire historique. D'autre part, il n'a pas jugé non plus à propos de faire ou plutôt de refaire l'historique de la déclinaison et de la conjugaison qu'il avait traité avec tous les développements nécessaires dans son premier ouvrage. Le présent livre est divisé en quatre parties. La première est consacrée à l'étude des lettres et des sons (phonétique) ; la seconde, au vocabulaire, dont M. Clédat signale les diverses sources, en tirant profit du traité bien connu de M. O. Darmesteter sur la création actuelle des mots dans la langue française. La troisième étudie les formes grammaticales (morphologie), et la quatrième, la syntaxe. Cette dernière est assurément la plus originale, celle qui contient le plus de vues personnelles, notamment en ce qui concerne le verbe. Les différents chapitres qui la composent avaient déjà été publiés séparément en trois fragments, l'un sous le titre de Leçons de syntaxe historique (Paris, Delagrave) ; les deux autres dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* et dans l'*Annuaire de la Faculté des Lettres de Lyon.* On lira avec le plus grand intérêt les pages qui traitent de la valeur et de la division des temps et des modes : elles renferment beaucoup d'observations neuves et ingénieuses, appuyées par une riche moisson d'exemples choisis dans les meilleurs auteurs.

Nous n'avons relevé aucune erreur grave dans le livre de M. Clédat Signalons toutefois un lapsus : parmi les noms empruntés au polonais, l'auteur cite *schottisch ;* schottisch est un mot allemand correspondant à l'anglais *scottish* et signifie *écossaise* (danse). Quant à *polka* et à *mazurka*, ils sont bien d'origine polonaise, et comme aucun dictionnaire, à notre connaissance, n'en donne exactement l'étymologie, nous profitons de l'occasion pour l'indiquer. Polka est le féminin de *Polak*, un Polonais, et signifie une Polonaise (danse). Quant à *mazurka*, c'est le féminin de *Mazurek*, diminutif de *Mazur*, désignant un habitant de la *Mazovie*, une des huit *voïvodies* de la Pologne russe. Le mot veut donc dire une *mazovienne.*

Dans l'ensemble, le travail de M. Ctédat est fort bien fait, et se recommande par la nouveauté du plan ainsi que par la sûreté de l'érudition. Il prouve que, même sur des matières déjà traitées, et bien traitées, on peut encore écrire un livre original : *non nova, sed nove.*

G. Strehly.

L'Art de bien dire par M. Dupont-Vernon, in-16, 2e édition, chez P. Ollendorf, Paris, 1888.

Les études de diction ont fait, il y a quelque temps, en France, quelque bruit et, comme on dit, un peu de poussière. Cela, grâce à un académicien homme d'esprit, excellent diseur, qui s'était fait théoricien et vulgarisateur d'un art dans lequel il excellait. Cela nous a valu de sa main quelques jolies pages, pleines de finesse et de bonhomie, semées d'anecdotes intéressantes, imprégnées pourtant d'un parfum déjà ancien. Ce n'étaient pas des mémoires, c'en était le prélude. Entre temps, il était question du sujet, c'est-à-dire des règles d'une bonne diction ; mais était-ce le principal, était-ce l'accessoire ? On n'aurait su le dire. D'ailleurs l'accessoire valait le principal, et l'on arrivait au bout du livre de M. Legouvé sans se demander si l'on en avait suffisamment profité : on s'y était plu, cela suffisait. On se disait : Quand je voudrai apprendre les règles de la diction, je relirai ce gentil traité..., et on ne devait jamais le relire. Qui donc a le temps de relire un livre ?

Ouvrir celui de M. Dupont-Vernon, ce n'est pas relire celui de M. Legouvé, oh ! non, je dirai plutôt que *l'Art de bien dire* nous dispense de rouvrir *l'Art de la Lecture*. M. Dupont-Vernon insiste où M. Legouvé avait glissé ; le conseil devient précepte. On ne s'attarde pas ici dans une délicieuse causerie, traversée parfois par un propos méchant d'Augustine Brohan, bien rappelé, qui coupait en deux une adversaire comme un courant d'air glacé dans les coulisses ; on ne va qu'à l'essentiel, on est là pour apprendre quelque chose : il faut écouter son professeur. En classe, messieurs et mesdemoiselles ! Les belles ardeurs pour les études de diction se sont un peu refroidies. Les monologues, les insipides, les odieux monologues ont vécu : on ne voit plus guère dans les salons un monsieur en habit noir venir administrer sur le crâne frissonnant des conviés ses plaisanteries réfrigérantes. S'il dit encore quelque chose, c'est tiré du meilleur. Il s'adresse à Molière, à La Fontaine, à Musset, à Victor Hugo, à Vigny ; trouvez-moi quelque chose de plus savoureux et de plus charmant ? On n'a pas besoin de se disloquer la mâchoire pour réciter *Une bonne fortune* ou *le Sommeil de Samson* ; mais il faut comprendre et savoir dire de pareils vers. Ma foi, M. Dupont-Vernon me semble un bon guide, pour arriver au but prescrit ; emboitons le pas derrière lui.

Au bout de quelques pages, vous vous écriez : Tout ceci est bien technique ! Ce sont là de petites observations ! Le titre des chapitres promet beaucoup, le développement tient moins. Ne vous y trompez pas pourtant : M. Dupont-Vernon vous dévoile les secrets du métier ; il n'en est pas de mesquins ni d'indifférents. Je suis abominablement

choqué de votre mauvaise manière de prononcer les lettres doubles, les consonnes finales, les *x*, les *r*, les *rr* surtout ; comment saurez-vous vous corriger de vos défauts, si on ne vous les signale pas ? Vibrez-vous, ne vibrez-vous pas ? Si vous ne vibrez pas, dépêchez-vous d'apprendre à vibrer ? O ignorantissime, ouvrez vite le traité de M. Dupont-Vernon ; n'allez au Théâtre-Français qu'ensuite.

L'auteur est en effet de la maison de Molière, et cela se voit. Il professe et pratique son art, cela se voit encore. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il en est épris, puisque la profession de comédien est, entre toutes ou peu s'en faut, de celles qui ne laissent ni regrets, ni dégoûts, même dans les plus amers déboires. J'ai lu d'un bout à l'autre *l'Art de bien dire* ; j'y ai vu consignées beaucoup d'observations que j'avais faites au cours de ma carrière de professeur : M. Dupont-Vernon les y a précisées et de beaucoup augmentées. A mon avis, tout professeur doit être doublé d'un liseur : ce n'est pas tout de comprendre nos auteurs, il faut les faire comprendre et écouter de nos élèves. C'est pour cette raison que j'ai cru pouvoir recommander à mes collègues un livre où l'auteur se montre savant sur la matière qu'il traite. Je ne vois pas qu'on puisse l'être davantage ; je ne vois pas non plus qu'on puisse l'être avec plus de discrétion et de bonne grâce.

AUGUSTE BOUROIN.

H. GUIOT et J. PILLE. — *Le dessin de paysage, étudié d'après nature.* 1 album in-8°, IV, 48 p. Paris, Nony, 1889.

Cet ouvrage répond au programme de l'enseignement du dessin de paysage dans les classes de Rhétorique et de Philosophie ; mais il s'adresse surtout aux candidats à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, qui ont un paysage à dessiner à l'examen d'admission.

On attache une grande importance de nos jours à ce que les officiers soient habiles à dessiner le paysage, et l'on vient de réformer dans ce but l'enseignement du dessin à l'École polytechnique. « Ce qu'il s'agit de faire, disait M. Guillaume, de l'Institut, dans sa leçon d'ouverture, ce sont des vues de pays, vues irréfragables, documentaires, traitées en raison des conséquences qu'elles peuvent préparer ou entraîner. »

On ne peut arriver à ce résultat que par la stricte observation des lois de la perspective. Les auteurs exposent ces lois sous une forme élémentaire et séduisante, et ils en font l'application aux différents paysages reproduits dans l'album.

L'ouvrage est divisé en autant de leçons (32) qu'on en consacre habituellement à l'étude du paysage dans les cours préparatoires à Saint-Cyr. Les cinq premières leçons renferment les notions générales de dessin et de perspective ; les onze suivantes sont consacrées à des exercices progressifs du crayon et des doigts pour arriver à l'ensemble (étude de feuilles, d'herbes, de masses d'arbres, de troncs, branches, terrains, maisons, eaux tranquilles, eaux courantes, objets et accessoires, personnages, animaux). Enfin, les seize dernières leçons sont réservées aux études d'ensemble : les premières planches sont accompagnées de texte et de croquis indiquant la marche à suivre pour commencer le dessin et l'amener, par phases successives, à son état définitif ; les autres planches sont des applications pittoresques ; paysages pris d'après nature en France, en Suisse, en Italie, en Algérie. On doit les reproduire en s'inspirant des principes précédemment exposés.

Ce numéro termine le tome X de la Revue. Le titre et la table des matières seront expédiés prochainement.

Le Gérant : PAUL DUPONT.

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, 21, rue Croix-des-Petits-Champs.

Le bureau de la Rédaction est ouvert tous les Jeudis, de une heure à deux heures.

Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 305.1.89.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME X

1er AOUT 1888. — 15 JANVIER 1889.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

BERTHELOT. — Lettre au comité de la ligue nationale de l'éducation physique. 454

BLANCHET. — Discours prononcé à la distribution des prix du concours général, le 31 juillet 1888. 56

BLUM (Eugène). — Aperçu général de l'enseignement secondaire des jeunes filles en Allemagne. . . . 329, 379, 474, 530

BOURGOIN (Auguste). — Ahmed-le-Boucher, par *Ed. Lockroy*. . . 83

— L'Art de bien dire, par *Dupont-Vernon* . 558

BRUNEL (L.). — La Comédie en France au XVIIIe siècle, par *C. Lenient* 253

M. C. — L'enseignement secondaire libre 1

DELAITRE (C.). — Les chroniqueurs Villehardouin et Joinville, par *A. Debidour*. 175

DURAND (René). — Étude sur l'*Iliade* d'Homère, par *A. Bougot*. 317

EDET (G.). — Mme de Sévigné, par *R. Vallery-Radot*. 218

FLORY (J.). — L'avenir commercial des colonies allemandes . . 29, 65, 232

D. (G.). — Histoire des sciences mathématiques et physiques, par *Maximilien Marie* 365

— Sur les tourbillons, trombes, tempêtes et sphères tournantes, par *C. L. Weyher*. 414

GAUTIER (Jules). — Livres d'étrennes. 458

GIRARD (Jules). — Rapport sur le concours d'agrégation des Lettres en 1888 431

Pages.

GIROT (A.). — Agrégation d'allemand en 1889. Bibliographie spéciale 294
— Johann Wolfgang von Gœthe, par *Adolf Stern*. . 362
— Ulrich's von Liechtenstein Frauendieuts, par *P. Bechstein* 362
— Gedanken über Gœthe, par *Viktor Hehn*. 406
— Gœthe und Karl August, par *Heinrich Duntzer*. . 406
— Grammaire allemande pratique et raisonnée, par *A. Pey* 410
— Schiller. Le camp de Wallenstein, par *A. Chuquet*. 410
— Allgemeine Geschichte der Literatur, par *J. Scherr*. 410

GRÉARD (O.). — Discours prononcé à l'inauguration du lycée Molière, à Paris, le 8 octobre 1888. 225

JACQUEMART. — Discours prononcé à la distribution des récompenses de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (extrait). 41

JACQUINET (P.). — Rapport sur le concours pour le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des Lettres) en 1888. 465

JODIN. — Éléments de grammaire française, par *Ozenfant* et *Benoît* 221

JULIEN (Étienne). — Sully-Prudhomme. La poésie philosophique et scientifique (*suite et fin*). 19
— La sensibilité dans la poésie de M. Leconte de Lisle 495, 521

LOCKROY. — Discours prononcé à la distribution des prix du concours général, le 31 juillet 1888. 49
— Discours prononcé à l'inauguration du lycée Molière, à Paris, le 8 octobre 1888. 229

MILHAUD (G.). — La préparation aux grandes écoles dans l'enseignement secondaire 349

P. — Comptes rendus de thèses passées devant la Faculté des Lettres de Paris. 35, 73, 108, 161, 204, 247, 286, 343, 541

PEINE (L.). — Nouvelle grammaire latine, par *Armengaud* et *Favre* 413

PICAVET (F.). — Agrégation de philosophie en 1889. Bibliographie spéciale. 144
— L'Ami de l'enfant, par *W. Preyer*, traduction H. de Varigny 79
— L'Éducation morale dès le berceau, par *Bernard Pérez*. 79
— L'Art et la Poésie chez l'enfant, par *Bernard Pérez*. 79
— Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France, par *Paul Lallemand*. 82

REGNAUD (Paul). — Le sceau de Râksaka, drame sanscrit de Viçakhadatta, traduit par Victor Henry. . 555

Pages.

RUELLE (C.-E.). — Histoire de la littérature grecque, par *Alfred* et *Maurice Croiset*. 356

SALOMÉ (H.). — Rapport sur les deux sessions d'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial (lettres), en 1888 (extrait). 471

SOURIAU (Maurice). — Balzac et son œuvre 89, 129, 177

STREHLY (G.). — Contribution à l'étude de la musique hindoue, par *J. Grosset*. 412

— Nouvelle grammaire historique du français, par *L. Clédat*. 557

ZEVORT (Edgar). — Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, sur le concours d'agrégation de l'enseignement secondaire spécial en 1888 (section littéraire et économique) 321

— Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de Caen. 369

— Le budget de l'Instruction publique en 1889. 417

— Revue de quinzaine. 513

TABLE MÉTHODIQUE.

AGRÉGATIONS ET CERTIFICATS D'APTITUDE.

Agrégation des sciences mathématiques. — Sujets des compositions écrites en 1888. 125

Programme pour 1889 263

Agrégation des sciences physiques. — Sujets des compositions écrites en 1888 123

Programme pour 1889. 270

Agrégation des sciences naturelles. — Sujets des compositions écrites en 1888 173

Agrégation de philosophie. — Sujets des compositions écrites en 1888 115

Bibliographie pour 1889 (F. Picavet). 441

Agrégation d'histoire et de géographie. — Sujets des compositions écrites en 1888 115

Programme pour 1889 257

Agrégation des Lettres. — Sujets des compositions écrites en 1888 116

Rapport sur le concours de 1888 (Jules Girard). 43

Programme pour 1889. 255

Pages.

Agrégation de Grammaire. — Sujets des compositions écrites en 1888 118
Programme pour 1889 256
Agrégation d'anglais. — Sujets des compositions écrites en 1888. 168
Agrégation d'allemand. — Sujets des compositions écrites en 1888. 171
Programme pour 1889 314
Bibliographie spéciale (A. Girot). 294
Agrégation de l'enseignement secondaire spécial (section des sciences mathématiques). — Sujets des compositions écrites en 1888 211
Agrégation de l'enseignement secondaire spécial (section des sciences physiques et naturelles). — Sujets des compositions écrites en 1888. 128
Agrégation de l'enseignement secondaire spécial (section littéraire et économique). — Sujets des compositions écrites en 1888 127
Sujets de leçons de littérature proposés au concours de 1888 (examen oral) 354
Rapport sur le concours de 1888 (E. Zévort) 321
Programme pour 1889 270
Préparation à cette agrégation. Sujets de devoirs. . . . 305, 354
Agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des Lettres). — Préparation à cette agrégation. Sujets de devoirs 313
Certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue allemande. Bibliographie spéciale pour 1889 (A. Girot). 303
Certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue anglaise. Programme pour 1889. 316
Certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue espagnole. Programme pour 1889 316
Certificat d'aptitude à l'enseignement de la langne italienne. Programme pour 1889.. 316
Certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement classique. Programme pour 1889. 315
Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial (ordre des Sciences). Sujets des compositions écrites en 1888 213
Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial (ordre des Lettres). Sujets des compositions écrites en 1888. 217
Rapport sur le concours de 1888 (extrait). (H. Salomé). 471
Préparation à ce certificat. Sujets de devoirs. 311
Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des Siences). Préparation à ce certificat. Sujets de devoirs. 405

Pages.

Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des Lettres). Rapport sur le concours de 1888 (P. Jacquinet). 465

DOCUMENTS DIVERS :

Discours prononcé par M. Jacquemart à la distribution des récompenses de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (extrait). 41

Distribution des prix du concours général. Discours de M. le Ministre de l'Instruction publique et de M. Blanchet, professeur au lycée Charlemagne 49

Inauguration du lycée Molière à Paris. Discours de M. le Ministre de l'Instruction publique et de M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris 225

Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur le concours d'agrégation de l'enseignement secondaire spécial en 1888 (section littéraire et économique). (E. Zevort) 321

Rentrée des Facultés de Caen. Discours de M. Edgar Zevort, recteur de l'Académie. 369

Rapport sur le Concours d'agrégation des Lettres en 1888 (Jules Girard) 431

Rapport sur le concours pour le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles en 1888 (ordre des Lettres). (P. Jacquinet) 465

Extrait du rapport sur les deux sessions d'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial en 1888 (ordre des Lettres). (H. Salomé) 471

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DES LYCÉES ET COLLÈGES :

École centrale du Calvados (an VII). Programme de la distribution des prix (documents communiqués par M. Armand Bénet) 273

Collège de Lisieux (documents communiqués par M. W. Marie-Cardine) 338

Collège d'Annecy. 393, 503, 547

ENSEIGNEMENT DES JEUNES FILLES ?

Aperçu général sur l'enseignement secondaire des jeunes filles en Allemagne (Eugène Blum) 329, 379, 474, 530

LIBRAIRIE :

Livres à signaler 367, 415

Livres d'étrennes (Jules Gautier). 458

Pages

LIGUE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE :

Lettre de M. Berthelot 454
Statuts de la Ligue. 510

QUESTIONS UNIVERSITAIRES :

L'enseignement secondaire libre (M. C.) 1
La préparation aux grandes écoles dans l'enseignement secondaire (G. Milhaud) 349

Revue de quinzaine :

Le budget de l'Instruction publique en 1889 (Edgar Zevort) 417
La réunion des recteurs au Ministère de l'Instruction publique (E. Zevort) 513

SOUTENANCES DE THÈSES :

Faculté des Lettres de Paris. — Thèses de *M. Edouard Guillon*, 11 mai 1888 (P.). 35
Thèses de *M. Paul Lallemand*, 15 mai 1888 (P.) 73
Thèses de *M. Albert Waddington*, 1er juin 1888 (P.). . . 108
Thèses de *M. Georges Lacour-Gayet*, 1er juin 1888 (P.). 161
Thèses de *M. Gustave Carré*, 15 juin 1888 (P.). 204
Thèses de *M. Henri Carré*, 15 juin 1888 (P.) 247
Thèses de *M. Paul Morillot*, 29 juin 1888 (P.). 286
Thèses de *M. Georges Lyon*, 2 juillet 1888 (P.). 343
Thèses de *M. Aristide Douarche*, 28 novembre 1888 (P.). 541

VARIÉTÉS :

Erratum. 416
Correspondance 86
Préparation aux examens par correspondance. Note de la Rédaction 224,272
L'avenir commercial des colonies allemandes (*J. Flory*). 29, 65, 232
Balzac et son œuvre (*Maurice Souriau*). 89, 129, 177
Sully-Prudhomme. La poésie philosophique et scientifique (suite et fin) (*Etienne Julien*). 19
La sensibilité dans la poésie de M. Leconte de Lisle (*Etienne Julien*) 495, 521

TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

Pages

ARMENGAUD et FAVRE. — Nouvelle grammaire latine (Ch. Lassailly) 413
BECHSTEIN (P.). — Urich's von Liechtenstein Frauendieuts (Brochaus, Leipzig) 362
BOUGOT (A.). — Étude sur l'*Iliade* d'Homère (Hachette) 317
CHALON (J.). — Manuel des sciences naturelles (Manceaux, Mons). 366
CHUQUET (A.). — Schiller. Le camp de Wallenstein (Cerf). 410
CLÉDAT (L.). — Nouvelle grammaire historique du français (Garnier) 557
CROISET (Alfred et Maurice). — Histoire de la littérature grecque (E. Thorin). 356
DEBIDOUR (A.). — Les chroniqueurs Villehardouin et Joinville (Lecène et Oudin). 175
DUNTZER (Heinrich). — Gœthe und Karl August (Dyk, Leipzig). . 406
DUPONT-VERNON. — L'Art de bien dire (Ollendorf). 558
GROSSET (J.). — Contribution à l'étude de la musique hindoue (Bibliothèque de la Faculté de Lyon). 412
GUIOT et PILLE. — Le dessin de paysage étudié d'après nature (Nony) 559
HEHN (Viktor). — Gedanken über Gœthe (Borntrüger, Berlin). . . 406
HÉMENT (F.). — Les étoiles filantes et les bolides (Gauthier-Villars) 367
HENRY (Victor). — Voyez Viçakhadatta.
LALLEMAND (Paul). — Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France (Thorin). 82
LENIENT (C.). — La Comédie en France au XVIIIe siècle (Hachette). 253
LOCKROY (Ed.). — Ahmed-le-Boucher (Ollendorf). 83
MARIE (Maximilien). — Histoire des sciences mathématiques et physiques (Gauthier-Villars) 365
OZENFANT et BENOIT. — Éléments de grammaire française. . . . 221
PÉREZ (Bernard). — L'Éducation morale dès le berceau (Félix Alcan) 79
— L'Art et la Poésie chez l'enfant (Félix Alcan). 79
PEY (A.). — Grammaire allemande pratique et raisonnée (Delagrave). 410
PREYER (W.). — L'Ame de l'enfant, traduit par H. de Varigny (Félix Alcan). 79

Pages

SCHERR (J.). — Allegemeine Geschichte der Literatur (Conradi, Stuttgart). 410
STERN (Adolf). — Johann Wolfgang von Gœthe (Brockaus, Leipzig). 362
VALLERY-RADOT (R.). — Mme de Sévigné (Lecène et Oudin) . . . 218
VIÇAKHADATTA. — Le sceau de Râksaka, drame sanscrit traduit par Victor Henry (Maisonneuve et Leclerc). . 555
WEYHER (C. L.). — Sur les tourbillons, trombes, tempêtes et sphères tournantes (Gauthiers-Villars) . . . 414

GEORGES NOËL.

FIN DU TOME X DE LA REVUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 298.2.89.

Enseignement — P Educ R

22

NAME OF BORROWER.

Beaumont

BINDING SECT. DEC 13 1967